

abc **Dico**efg **Dunod**hi

jklmnopqrstu
vwxyz

LEXIQUE de GESTION et de MANAGEMENT

9^e édition

Sous la direction de
Jean-Philippe **Denis**
Alain-Charles **Martinet**
Ahmed **Silem**

DUNOD

abcDicoefgDunodhijk

lmnopqrstuvwxy

LEXIQUE de GESTION et de MANAGEMENT

Sous la direction de
Jean-Philippe Denis
Alain-Charles Martinet
Ahmed Silem

9^e édition

DUNOD

Mise en page : Lumina Datamatics

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2016

5, rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN 978-2-10-074499-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Lexique de Gestion et de Management

Sous la direction de

Jean-Philippe Denis (Université Paris-Sud)

Alain-Charles Martinet (Université de Lyon)

&

Ahmed Silem (Université de Lyon)

Avec le concours de

Florence ALLARD-POESI

Alain ASQUIN

Lamia AZOUAOU

Christian BANLIAT

Christophe BENAVENT

Jacques BICHOT

Jacques BRASSEUL

Sandra CHARREIRE-PETIT

Wafi CHTOUROU

Pascal CORBEL

Halim DABBOU

Jean-Philippe DENIS

Emmanuelle DUBOCAGE

Hervé DUMEZ

Raffi DUYMEDJIAN

Christophe EVERAERE

Fatma FOURATI-JAMOUSSE

Jean-Jacques FRIEDRICH

Fabien GARGAM

Olivier GERMAIN

Riadh GHENIMA

Vincent GIARD

Soumaya HERGLI

Patrick HETZEL

Marie-Rachel JACOB

Rémi JARDAT

Paul LAURENT

Serge Didier LENGA

Alain MARION

Alain-Charles MARTINET

Ulrike MAYRHOFER

Imen MHEDHBI

Robert PATUREL

Marielle A. PAYAUD

Claude PELLEGRIN

Yvon PESQUEUX,

Xavier RICHET

Pierre ROMELAER

Pascale de ROZARIO

Khalissa SEMAOUNE

Achour SILEM

Ahmed SILEM

Bérangère SZOSTAK

Alain TESTON

Paul VEYS

Michel WISSLER

Abréviations

Compt.	Comptabilité analytique, comptabilité générale, systèmes d'information comptable.
Cont.	Contrôle de gestion, gestion budgétaire.
Doct.	Doctrine.
Dr.	Droit commercial, droit du travail, droit fiscal.
Éco. ind.	Économie industrielle.
Env.	Environnement.
Fin.	Gestion financière, gestion fiscale.
Gén.	Problèmes généraux communs à plusieurs champs.
Gest. adm.	Gestion administrative, sociologie des organisations, organisation et structure de l'entreprise.
Gest. appr.	Gestion des approvisionnements, gestion des achats.
Gest. comm.	Gestion commerciale, marketing.
Gest. prod.	Gestion de la production.
Gest. ress. hum.	Gestion des ressources humaines et du personnel, gestion sociale.
Hist.	Histoire.
Log.	Logistique, transports.
Méth.	Méthodes, méthodologie, mathématiques, statistiques.
Socio.	Sociologie.
Strat. man.	Politique générale, stratégie, management, planification, théorie des organisations.

Avertissement

Le langage économique est dominant dans les médias et les relations professionnelles depuis plusieurs décennies.

Mais l'entreprise et sa gestion n'ont sans doute jamais occupé le devant de la scène autant qu'aujourd'hui. Dans ce contexte, les dirigeants et cadres, les étudiants et plus généralement ceux qui veulent comprendre le monde dans lequel ils vivent, sont confrontés à un vocabulaire considérable, en perpétuelle évolution.

Au sens large, la gestion est en effet simultanément un ensemble de pratiques, de méthodes et techniques et, plus récemment, de propositions à vocation scientifique. De ce fait, elle accueille de nombreuses influences en provenance du droit, de l'économie, de la psychologie, de la sociologie, des mathématiques et statistiques, de l'informatique...

En se bornant strictement aux classiques fonctions de l'entreprise – direction générale, marketing, finance, production, ressources humaines... –, on pressent déjà le nombre des notions que le gestionnaire est invité à connaître.

Les auteurs de ce lexique n'ont pas voulu en faire une encyclopédie. Leur critère fondamental de choix, pour retenir ou écarter telle notion, s'est fondé à la fois sur la pratique courante des affaires et sur le contenu des enseignements des universités et écoles de gestion. C'est pourquoi le présent ouvrage accorde une place beaucoup plus importante aux méthodes et techniques de gestion qu'aux aspects strictement scientifiques. Les sciences de gestion n'ont été mises à contribution que lorsque leurs concepts ont été jugés suffisamment diffusés dans les entreprises avancées.

De la même façon, les termes juridiques, économiques, statistiques... ont été retenus lorsqu'ils font partie du paysage usuel de l'entreprise.

Liste des symboles utilisés

Le souligné et le **gris** pour certains mots indiquent qu'ils sont définis dans le même article ou bien qu'ils invitent le lecteur à les consulter comme entrée plus développée dans le lexique.

Le symbole précédant certains mots indique les termes (définis dans le lexique) susceptibles de compléter sa recherche.

A

paramètres de celle-ci, la valeur cherchée, directement sur le graphique.

A

AAA (Triple A) [Fin.]

Notation attribuée par une agence de notation internationale et exprimant la solidité financière d'un organisme, d'un emprunteur qui émet un emprunt, ou d'un placement dans un fonds qui maximise le rendement et minimise les risques. Le triple A est la meilleure note. La dégradation du rang se traduit par des lettres comme «AAA (triple A moins) ou bien aab, ou encore AA+», etc.

Abandon de créance [Compt.]

Décision d'une entreprise de renoncer à une créance sur un tiers. Il se traduit par l'inscription d'une charge exceptionnelle chez l'entreprise qui le consent, déductible fiscalement lorsqu'il procède d'un acte de gestion normal n'ayant pas pour contrepartie une augmentation de l'actif. L'annulation de la dette qui en résulte se traduit chez l'entreprise bénéficiaire de l'abandon par l'inscription d'un produit exceptionnel.

Abaque [Méth.]

Graphique établi pour deux variables dont l'une est observable et l'autre s'en déduit à la suite d'un calcul long ou fastidieux. L'utilisateur évite ces calculs et lit, en partant de l'observation et des

Abattement [Fin.]

Mesure de caractère général ayant pour conséquence de réduire la base d'imposition.

ABC [Gest. comm.]

Sigle en marketing direct dans lequel A signifie le pays d'origine, B le pays de transit et C le pays de destination.

ABC (Analyse, méthode de classement)

[Log./Gest. prod./Gest. comm.]

ABC : vient de l'American Audit Bureau of Circulation. Analyse qui consiste à classer en ordre un stock d'articles, de produits de détail, des consommateurs, les prix, territoires, etc., en trois grands groupes :

A : Très important ;

B : Important ;

C : Peu important.

La méthode dite ABC s'apparente beaucoup à la loi de Pareto, encore appelée loi des 20/80. Dans cette dernière, le groupe A représente 20 % des clients, mais 80 % des ventes de la firme. Dans une analyse des causes et des effets pour un problème donné, la règle des 20/80 signifie que 20 % des causes produisent 80 % des effets.

➤ *Gestion des stocks.*

ABC (Activity-based Costing : Coûts à base d'activité) [Compt.]

Méthode de comptabilité des coûts par activité. Cette méthode de calcul du coût de revient d'un produit ou d'un service consiste à identifier les activités ou les processus requis par sa création et à prendre en compte leurs coûts respectifs.

Source : liste officielle publiée au JO du 26 mars 2004.

Selon la définition proposée par la coopérative d'entreprises industrielles américaine CAM-I (*Computer Aided Manufacturing-International*), la méthode ABC est conçue pour « mesurer les coûts et les performances d'activités et d'objets générateurs de coûts (notamment les produits). Les coûts sont affectés aux activités en fonction de leur consommation de ressources. Les coûts sont affectés aux objets générateurs de coût en fonction de leur utilisation d'activités. ABC identifie les relations causales entre facteurs de coût et activités ». Elle a été inspirée par le mouvement de recherche au début des années 1980 aux États-Unis dans le cadre du programme *Cost Management System*, avec pour principaux représentants Kaplan, Miller, Porter. L'objet de ces recherches est de dépasser les méthodes traditionnelles inadaptées de comptabilité analytique qui découpent l'entreprise en fonction et par produit, alors que l'objectif de l'entreprise est de produire de la valeur ou d'augmenter la

valeur d'un produit, ce qui implique de raisonner en termes d'activités et de chaîne de valeur. En d'autres termes, il s'agit d'une méthode de calcul en coûts complets, qui met plus l'accent sur l'explication des causes des coûts des activités (inducteurs de coûts), que sur le calcul du coût des produits obtenus. Les inducteurs d'activités (unités d'œuvre) permettent l'imputation aux coûts des produits des ressources consommées par les activités, sachant qu'une activité est un ensemble de tâches ordonnées entre elles pour un objectif précis. Les activités concourant à un même but sont regroupées selon des processus transversaux.

Les principales phases de la méthode ABC sont l'identification des activités (connaître ce que chaque service de l'entreprise fait), évaluer les ressources consommées par les activités sur la base du postulat:

« Les produits consomment les activités et les activités consomment les ressources ».

La matrice des ressources consommées peut être représentée ainsi :

Centres d'analyse Activités	Achats et approvisionn.		Entretien	Usage	Expéditions
Usage				xxxx	
Contrôle des approvisionn.	xx				
Entretien matériel			xxx		
Gestion des fournisseurs	xxxx				
Ordonnancement					
.....					
Total centres d'analyse	xxxx	xx	xxx	xxxx	x

La troisième étape est la définition des inducteurs de coûts par activité, l'équivalent de l'unité d'œuvre de la comptabilité analytique traditionnelle. Ces inducteurs

peuvent être le temps consacré à une activité, le nombre d'unités du produit contrôlé, le nombre de fournisseurs ou de clients gérés par les activités de gestion des

fournisseurs et gestion de la clientèle, etc. En faisant une matrice dont les lignes correspondent aux inducteurs et les colonnes aux activités, il est alors possible d'identifier les inducteurs les plus fréquents et de repérer le nombre d'inducteurs par activité. À la suite de quoi, on calcule le coût unitaire d'un inducteur par le rapport entre, d'une part, le coût des ressources attribuées à l'activité et, d'autre part, le nombre d'inducteurs. La fin logique de cette troisième étape est le calcul du coût des produits ou tout autre élément pour lequel le calcul du coût est pertinent comme par exemple le coût d'une ligne de produit, le coût des projets, etc.

A, B, C (Tranches) [Gest. ress. hum.]

Parties de la rémunération des cadres prises en compte pour le calcul des cotisations de retraite complémentaire des cadres. Ces parties sont définies par rapport au montant du plafond de la Sécurité sociale. La tranche A représente la partie du salaire limitée à une fois ce plafond; la tranche B est comprise entre une fois et quatre fois ce plafond; la tranche C est la partie supérieure à quatre fois ce plafond.

ABCD [Gest. comm.]

Forme plus détaillée de la classification ABC en gestion commerciale. Elle correspond à une classification des ménages selon leur revenu. Conventionnellement, A est la classe la plus aisée qui réunit 15 % des ménages. B est la classe moyenne supérieure (30 % des ménages), tandis que C est la classe moyenne inférieure (40 % des ménages). D rassemble les ménages ayant les revenus les plus faibles (15 % des ménages) (d'après la définition de la SECODIP).

Abductif, Abduction [Méth.]

Démarche méthodologique, préconisée notamment par le logicien américain Charles S. Peirce (1839-1914), qui consiste à tirer de l'observation, sur un nombre limité de cas, des conjectures qu'il convient ensuite de tester et de discuter.

Abilène (Paradoxe d') [Socio.]

Parabole énoncée par Jerry B Harvey (*The Abilene Paradox and other Meditations on Management*, Jossey-Bass, 1988) qui présente une famille qui, collectivement, décide de se rendre à Abilene, Texas, malgré le fait que, individuellement, aucun d'eux ne veut vraiment faire le voyage, pour illustrer l'effet de conformisme dans une organisation « où l'inclinaison de se conformer à l'action des autres prend la priorité sur les processus décisionnels indépendants, rationnels ».

ABM (Activity Based Management)

[Strat. man.]

Habituellement traduit par « gestion par les processus ». Méthode de management transversal des activités de l'organisation à des fins de pilotage, suite logique de l'utilisation du calcul des coûts à base d'activités (ABC). Piloter l'entreprise par ses activités consiste à mettre au premier plan celles qui ont un caractère stratégique et de les regrouper dans un tableau de bord permettant de suivre les indicateurs favorisant la réactivité et la prise de décisions. Ainsi l'ABM ne se limite pas à des informations de nature comptable. La recherche de la performance globale, en termes notamment de coûts, délais, qualité, procède d'un changement des mentalités : en confiant aux acteurs de terrain les moyens de définir et contrôler

A économiquement par eux-mêmes leur action, on vise à améliorer le mode de fonctionnement de l'organisation.

Abondement [Fin.]

Versement fait par les entreprises qui mettent en œuvre un plan d'épargne ou système d'épargne collectif qui donne au salarié d'une entreprise la possibilité de participer avec celle-ci à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

➤ *Intéressement, Participation.*

Abonnement [Fin.]

Technique qui consiste à répartir certaines charges annuelles suivant certaines périodes (par ex., abonnement aux titres de transports, frais de téléphone, prime d'assurance).

Above the Line [Gest. comm.]

Littéralement, au-dessus de la ligne, qui correspond dans le domaine de la communication publicitaire aux investissements publicitaires d'une entreprise dans les grands médias (télévision, presse, radio, affichage, cinéma). L'expression coûts médias est la traduction préconisée pour éviter la polysémie de « au-dessus de la ligne » qui peut tout aussi bien s'appliquer à la balance des paiements d'un pays qu'au budget de l'État.

Abri fiscal [Fin.]

Activité ou placement financier permettant au contribuable de bénéficier d'exonération ou d'avantages fiscaux par rapport au régime normal d'imposition.

ABS (Asset-backed Securities) [Fin.]

Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothé-

caires (prêts à la consommation, encours de cartes de crédit...).

ABSA

➤ *Action à bons de souscription d'actions (ABSA).*

Absentéisme (Taux d') [Gest. ress. hum.]

Pourcentage du personnel d'une entreprise absent au travail pour une période déterminée par rapport au total des travailleurs. On peut calculer ce taux également en rapportant le nombre d'heures (ou de journées) perdues au nombre total d'heures de travail qui devaient être effectuées.

➤ *Coût caché.*

ABSO

➤ *Action à bons de souscription d'obligations (ABSO).*

Absorption [Strat.]

Opération par laquelle une société, appelée société absorbante, qui conserve sa personnalité juridique, reprend la totalité du patrimoine (actif et passif) d'autres sociétés, dénommées sociétés absorbées, dissoutes à la suite de leurs apports. En contrepartie, les propriétaires des sociétés absorbées reçoivent, le plus souvent, des titres (actions) de la société absorbante qui augmente son capital social pour financer les actifs nets désormais possédés.

En gestion stratégique, il convient de différencier les absorptions réalisées au sein d'un même groupe (absorptions de filiales...) qui correspondent à de simples restructurations ou réorganisations internes sans aucune conséquence au niveau de la zone de contrôle ou d'influence du groupe, et les absorptions de

sociétés indépendantes financièrement et économiques du groupe d'appartenance de la société absorbante qui constituent une modalité juridique de réalisation de la croissance externe.

Abus de biens sociaux (ABS) [Dr.]

Délit commis par un responsable de société en utilisant les biens, le crédit ou la réputation de la société dans la perspective d'en tirer un avantage personnel direct ou indirect (en avantageant une autre entreprise dans laquelle il est intéressé directement ou indirectement) au dépend de l'intérêt de la société et de ses membres aussi bien associés que salariés.

Abus de confiance [Dr.]

Infraction pénale qui est, selon l'article 314-1 du Code pénal, « le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé ». Ce délit est constitué par trois éléments : un détournement, un préjudice et une intention. Ce délit pour être caractérisé comme tel suppose au préalable la réunion de deux conditions : l'intentionnalité et la matérialité. Dans la mesure où le management travaille précisément sur la création des conditions de confiance, on comprend aisément combien la démonstration, par exemple de l'intentionnalité, est susceptible de poser des problèmes en termes de responsabilités entre l'auteur dudit délit, une hiérarchie qui pourrait être fautive de ne pas avoir su empêcher l'accomplissement ou encore une organisation dont la culture, par exemple, aurait pu y inciter. Les affaires dites « Piccano-Nacci » (ancien employé

du groupe BPCE - Banque Populaire et Caisse d'Épargne - condamné en 2013 à 315 millions d'€ de dommages et intérêts) ou encore « Kerviel » (ancien employé du groupe Société Générale ayant fait perdre une somme de 4,9 milliards d'€ en trading à son employeur) démontrent la complexité du point de vue managérial de tels dossiers.

Abus de dépendance économique, Abus de domination

➤ *Abus de position dominante, Antitrust (Lois), Dépendance.*

Abus de majorité [Dr.]

Décision majoritaire contraire à l'intérêt social, susceptible d'être annulée.

Abus de minorité [Dr.]

Blocage par la minorité contraire à l'intérêt social d'une décision majoritaire.

Abus de position dominante [Dr.]

Pratique illicite anticoncurrentielle d'une entreprise en situation de monopole ou de quasi-monopole, sans pour autant que le monopole soit en lui-même illicite. Ces abus peuvent être des refus de ventes, des pratiques discriminatoires à l'égard des clients ou des fournisseurs, des prix très bas pour éliminer les concurrents de faibles capacités ou pour établir une barrière à l'entrée pour des concurrents potentiels.

➤ *Antitrust (Lois), Dépendance.*

Abusus [Dr.]

Un des attributs du droit de propriété qui consiste en un droit pour le propriétaire d'une chose d'en disposer librement aussi bien juridiquement (donner, vendre) que matériellement (détruire).

A Accident du travail [Gest. ress. hum.]

Accident ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures.

En France depuis la loi du 9 avril 1898, les victimes d'accident du travail reçoivent une indemnité de l'employeur.

Depuis le 30 octobre 1946, l'assurance accident du travail est obligatoire pour l'employeur et le préjudice doit être intégralement réparé. Les entreprises, par le biais du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), sont tenues de faire une politique de prévention et d'information.

Le taux de fréquence et le taux de gravité constituent des indicateurs sociaux.

1) Taux de fréquence = nb d'accident de travail/quantité d'heures de travail.

2) Taux de gravité = nb de journées perdues/nb total d'heures de travail.

Accompagnement (Crédit d') [Fin.]

Concours financier apporté par une banque à une entreprise sur une attestation délivrée par l'administration relative à un marché public, l'attestation ne signifiant pas ouverture effective du droit à paiement.

Accord collectif [Gest. ress. hum.]

Accord écrit relatif aux rémunérations et aux conditions de travail, établi à la suite de négociations sociales au niveau de la branche, entre les représentants des employeurs et une ou plusieurs organisations syndicales de salariés.

➤ *Accord d'entreprise, Convention collective.*

Accord d'entreprise [Gest. ress. hum.]

Convention, au sein d'une entreprise, établie à la suite d'une négociation

sociale entre l'employeur et une ou plusieurs organisations syndicales de salariés portant sur les salaires et les conditions de travail.

➤ *Convention collective.*

Accord de branche [Gest. ress. hum.]

Accord conclu entre un ou plusieurs groupements d'entreprises de la même branche d'activité et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives. Il ne s'impose qu'aux adhérents à l'une des organisations patronales signataires du texte. Cependant l'extension est possible par arrêté ministériel.

Accord de compensation

➤ *Compensation, Compensation interentreprises.*

Accord de régulation [Gest. ress. hum.]

Accord d'entreprise entre la direction et les représentants des salariés fondé sur une répartition de la durée du travail pour toute ou partie de l'année, afin de répondre rapidement aux fluctuations exceptionnelles ou saisonnières du niveau d'activité, tout en limitant le recours aux heures supplémentaires. Les accords de régulation permettent un aménagement et une flexibilité du temps de travail. Ils constituent une contrepartie de la réduction du temps de travail consécutive à l'application des lois Aubry sur les 35 heures, adoptées en France.

Celles-ci concernent, plus spécifiquement, la définition de la durée légale de travail hebdomadaire qui est ramenée à 35 heures.

Accord de règlement [Fin.]

Transaction globale portant sur des sinistres, négociée par une société d'assurances

qui désire mettre un terme à la liquidation d'une activité qu'elle ne pratique plus. Lorsqu'un tel accord concerne l'intégralité d'une catégorie de sinistres et qu'il est conclu pour solde de tout compte, mettant définitivement un terme aux engagements de l'entreprise dans cette catégorie, on parlera d'un « accord de règlement définitif ». Angl. : *Cut-off*, *Clean-cut* (accord de règlement définitif).

Accord de taux futur (ATF) [Fin.]

Instrument financier de couverture, matérialisé par un contrat à terme de gré à gré (*Futures* en anglais) par lequel les parties se garantissent mutuellement un taux d'intérêt fixe pour un montant donné (emprunt ou dépôt), une période déterminée à venir et à une date future précisée. À cette date future, l'une des parties règle à l'autre la différence de rémunération de l'emprunt ou du dépôt correspondant à la différence entre le taux fixé et le taux du marché du moment.

Angl. : *Future Rate Agreement* (FRA).

Account sales [Compt.]

Document que le consignataire établit à l'intention du consignateur concernant les marchandises reçues en consignation, les produits non vendus, le chiffre d'affaires brut, les commissions qu'il a obtenues, les dépenses qu'il a financées et, enfin, la somme qu'il doit au consignateur.

Accounting (Accruals) [Compt.]

Trad. : Comptabilité d'engagement ou Comptabilité patrimoniale.

Accounting (Cash flow) [Compt.]

Trad. : Comptabilité de caisse.

Accréditif [Fin.]

Opération par laquelle une banque met à la disposition d'un client ou d'une tierce personne des fonds d'un montant et pour une durée déterminés, auprès d'une autre place financière (agence ou correspondant).

L'accréditif suppose la remise de documents. On parle souvent d'accréditif documentaire.

Accroche [Gest. comm.]

Tout signe visuel ou sonore destiné à attirer l'attention en communication publicitaire. Une accroche peut être aussi bien une musique, des images, que des mots ou des phrases écrites ou dites.

Accrual [Compt.]

Accumulation de paiements ou d'avantages au fil du temps.

Accruals [Compt.]

Somme de la variation du BFR, des reprises de dotations aux amortissements et aux provisions et des comptes de régularisation (production immobilisée et stockée), moins celle des dotations. Soit de manière soustractive plus simple : *Accruals* = Résultat – flux de trésorerie. Cette définition s'applique aux *accruals* totaux, dans la mesure où on distingue accruals normaux et accruals discrétionnaires dans le cadre de la gestion du résultat.

Accruals accounting [Compt.]

Trad. : Comptabilité d'engagement ou Comptabilité patrimoniale.

Accruals discrétionnaires [Compt.]

Différence entre accruals totaux et accruals normaux.

A **Accruals normaux** [Compt.]

Ajustements comptables aux flux de trésorerie de la firme permis par la réglementation comptable et les organismes de normalisation comptable du pays (adaptée de Paul Healy, « The effect of bonus schemes on accounting decisions », *Journal of Accounting and Economics* 7, 1985, p. 89).

Accruals totaux

➤ **Accruals**

Accueil du personnel [Gest. ress. hum.]

Ensemble des dispositions prises pour rendre plus efficace et plus agréable le début du travail d'un salarié dans l'entreprise : remise d'un livret d'accueil, visite des bureaux ou des installations, présentation aux autres responsables et collaborateurs, formation à la sécurité, conférence de présentation de l'entreprise (son histoire, ses produits et services, l'évolution de son chiffre d'affaires), exposé sur l'organisation de la production, présentation des procédures et types de services que le salarié doit connaître, entretien mensuel de suivi avec le supérieur hiérarchique et/ou un membre du service du personnel.

Achalandage [Gest. comm.]

Ensemble des clients habituels d'un magasin attirés par l'emplacement ou par l'enseigne, la publicité d'un fonds de commerce. L'achalandage est une immobilisation incorporelle.

Achat [Gest. appr./Gest. comm./Compt.]

Opération par laquelle une entreprise ou une personne physique – l'acheteur – acquiert auprès d'une autre entreprise ou

d'une personne physique – le vendeur – la propriété de biens ou le bénéfice d'une prestation de service en contrepartie du règlement, dans des conditions négociées, d'un montant déterminé qu'elles ont accepté. Cette définition juridique posée, il faut distinguer l'analyse comptable de l'achat et l'analyse commerciale ou comportementale.

1° Les achats représentent une des principales charges de l'entreprise (compte 60 du PCG sauf le compte 603 « variations des stocks »). Au sens large, les achats comprennent, outre les marchandises, matières premières, matières consommables et emballages, les fournitures consommables stockées (combustibles, produits d'entretien, fournitures d'atelier et d'usine, fournitures de magasin et de bureau), les matières et fournitures non stockées (eau, énergie, essence, fournitures d'entretien, de petit équipement, fournitures administratives...), les études, prestations de service, équipements et travaux incorporés directement aux ouvrages et produits. Les achats sont enregistrés le plus souvent dans un journal auxiliaire des achats, au prix d'achat c'est-à-dire au prix facturé net des rabais et remises figurant sur la facture, et des taxes récupérables, auquel s'ajoutent les droits de douane se rapportant aux biens acquis et, éventuellement, les frais accessoires d'achats payés à des tiers (transports, assurances, commissions...) lorsque ces dépenses peuvent, sans ambiguïté, être affectées à une des catégories d'approvisionnements ou de marchandises existant dans l'entreprise (l'annexe doit alors fournir le détail des frais accessoires incorporés aux achats de l'exercice).

Il convient encore de noter que :

- les réductions financières (escompte de règlement), par définition fonction du mode de règlement de l'achat et non de l'acte d'achat lui-même, ne sont pas enlevées du prix d'achat dont il a été question ;

- les réductions commerciales, connues postérieurement à la comptabilisation des achats qu'elles concernent, sont enregistrées dans le compte Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats, à son crédit (compte de charges « négatives ») ;

- c'est la date de naissance de la dette de l'entreprise qui permet de connaître à quel exercice comptable rattacher les achats.

2° Du point de vue comportemental, on distingue aussi bien pour l'achat effectué par une personne physique à titre individuel que pour un achat industriel (*Business to business*) :

- l'achat impulsif (achat non prévu) ;
- l'achat réfléchi qui repose sur une démarche d'information et d'analyse de la pertinence de la décision d'achat ;
- l'achat routinier pour la satisfaction d'un besoin courant qui se fait sans recherche d'information particulière.

Achat (Centrale d') [Gest. appr.]

Organisme commun à plusieurs entreprises dont il centralise les achats dans la perspective d'obtenir de meilleures conditions auprès des fournisseurs.

Syn. : Groupement d'achat.

Achat (Fonction) [Gest. appr.]

La fonction achat, composante de la fonction approvisionnement, a pour but de procurer à l'entreprise les valeurs

d'exploitation comme les matières premières, les produits semi-finis et finis en quantité et qualité dans les délais répondant aux besoins de l'entreprise.

Les actes de la fonction d'achat sont notamment :

- la recherche des meilleurs fournisseurs à la suite d'appels d'offre ;
- l'établissement des commandes ;
- la relance des fournisseurs ;
- la surveillance des livraisons et le contrôle des factures.

Achat à terme [Fin.]

Opération d'achat réalisée sur un marché à terme ou conclu dans le cadre d'un marché de gré à gré et dont le dénouement n'interviendra qu'à une échéance fixée d'avance.

Les achats à terme ont un caractère spéculatif, l'acheteur anticipant une hausse probable des matières premières, devises, valeurs mobilières, taux d'intérêt et contrats d'instruments financiers sur lesquels porte la transaction.

➤ Marché à terme, MATIF.

Achat automatique [Gest. comm.]

Achat correspondant à une habitude, sans recherche d'information préalable, d'analyse comparative et de réflexion. Syn. : Achat réflexe. Le contraire de l'achat prémédité ou achat réfléchi.

Achat avec effet de levier

➤ Leverage Buy Out (LBO).

Achat d'espace [Gest. comm.]

Consiste à négocier avec les supports publicitaires (ou leurs régies) pour obtenir les insertions souhaitées dans les meilleures conditions possibles.

A Achat en retour (Buy back) [Gest. comm.]

1° Promotion des ventes qui consiste à proposer la reprise d'ancien matériel à un prix intéressant contre la vente d'un nouveau produit de remplacement. En anglais, on rencontre deux expressions synonymes : *Buy back* et *Cash back*.

2° Pour un exportateur de biens d'équipement, et pour ceux qui en particulier réalisent des transferts de technologies, engagement d'acheter auprès de l'importateur une partie des produits fabriqués avec ce matériel exporté.

Achat impulsif [Gest. comm.]

Achat décidé d'une manière très rapide et sans préméditation, au moment où le client se trouve en présence du produit dans un point de vente.

➤ *Achat.*

Achat industriel

➤ *Achat.*

Achat réfléchi

➤ *Achat, Achat automatique.*

Achat routinier

➤ *Achat.*

Achat sur simulation électronique

[Gest. comm.]

Traduction de *Virtual Shopping* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne un achat fondé sur une présentation simulée des produits.

Achats consommés [Compt.]

Ils sont obtenus, pour une période, grâce au calcul suivant : Achats hors taxes de la période (de matières, mar-

chandises...) + Stocks de début de période (de matières, marchandises...) – Stocks de fin de période (de matières, marchandises...).

Achats spéculatifs [Gest. comm.]

Achats anormalement élevés en vue de bénéficier d'une tarification plus avantageuse.

Acheteur [Gest. comm./Gest. appr.]

Celui qui réalise un acte d'achat. Dans une organisation industrielle ou commerciale, l'acheteur négocie les prix d'achat pour un ou plusieurs produits et peut coordonner les approvisionnements.

Acheteur (Crédit) [Fin.]

Procédure de crédit à l'exportation caractérisée par un contrat de prêt et par un contrat d'assurance crédit.

Le prêt est octroyé par les banques nationales à des acheteurs étrangers, l'exportation étant payée comptant.

Acheteur muet [Gest. comm.]

Acheteur non effectif qui réalise des pseudo-achats dans le cadre de l'étude du comportement du vendeur dans un centre de distribution.

Syn. : Client mystère, Visite mystère.

Acompte [Fin.]

Somme versée en règlement de la fraction exécutée d'une prestation, d'une production convenue.

Il peut bien entendu être consenti ou reçu. Dans ce dernier cas, l'acompte permet (comme l'avance) de bénéficier d'un moyen de financer des besoins de financement cycliques normaux de l'entreprise et diminue par conséquent le besoin en

fonds de roulement d'exploitation. Enfin, l'acompte est employé pour payer de façon anticipée et partielle le travail effectué par les salariés de l'entreprise.

➤ *Arrhes, Avance, Avoir.*

Acompte sur dividendes [Compt.]

Somme versée aux associés à valoir sur les dividendes d'un exercice clos en cours avant l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes ne peuvent être distribués que lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, révèle que la société a réalisé un bénéfice suffisant depuis la clôture de l'exercice précédent.

ACP (Analyse en/par composantes principales) [Méth.]

Méthode d'analyse factorielle des données dont le but est de condenser et réduire des données quantitatives (elle traite exclusivement des caractères numériques on dit encore des variables métriques). Le prétraitement est soit centré soit centré-réduit. La méthode de calcul consiste à construire la matrice des covariances, pour la diagonaliser ensuite en vue d'extraire les valeurs et les vecteurs propres. Les axes factoriels sont définis comme les vecteurs propres. Comme pour toutes les méthodes d'analyse factorielle, la lecture et l'interprétation sont facilitées par le traitement graphique en projetant les données du tableau réduit sur les axes factoriels orthogonaux (i.e. les facteurs sont indépendants).

Acquisition (Frais d'acquisition des immobilisations) [Compt.]

Frais de transport, d'installation, de montage, de manutention, droits de

douanes... compris dans le coût d'acquisition hors taxes récupérables, servant à l'enregistrement dans le compte d'immobilisation concerné. Par opposition, sont passés dans les comptes de charges (avec étalement possible sur plusieurs exercices) les droits de mutation, les frais d'actes, les honoraires et commissions...

Acquisition (Opération de rapprochement) [Strat.]

Opération de rapprochement par laquelle une entreprise prend le contrôle d'une autre société qu'elle intègre en son sein.

Acquit [Fin.]

Acte écrit par lequel le créancier donne au débiteur décharge de son engagement.

Acquit à caution [Dr./Fin.]

Titre devant accompagner les mouvements de certaines marchandises comportant une déclaration détaillée de celles-ci et l'engagement souscrit par le redevable, contresigné par une caution solidaire, de s'acquitter dans les délais fixés et sous les peines de droit des obligations concernant ces marchandises.

Acte de commerce [Dr.]

Opération réalisée par un commerçant au sens du droit commercial. Une opération est un acte de commerce soit par sa nature (comportement habituel d'achat en vue de la revente dans l'espoir de dégager des bénéfices), soit par sa forme (les effets de commerce du type lettre de change), soit de l'acte dont elle est accessoire, suivant l'adage *l'accessoire suit le principal* (par ex., achat d'une

A voiture par un industriel pour visiter ses clients et/ou ses fournisseurs).

Acteur du micro-environnement

[Strat.]

Agent économique en contact direct avec l'entreprise.

Actif [Gest. ress. hum./Compt.]

1° Personne exerçant une activité ou ayant l'âge légal pour travailler et recherchant un emploi.

2° Ressource contrôlée par l'entité et permettant d'obtenir des avantages économiques futurs (définition adaptée de l'IFRS). Plus simplement, l'actif est l'ensemble des biens et des droits dont dispose une personne physique ou une personne morale pour exercer son activité. Du point de vue comptable, l'actif correspond aux emplois des ressources inscrites au passif du bilan.

La définition liminaire correspond à l'actif réel par opposition à l'actif fictif correspondant à des dépenses engagées mais figurant à l'actif du bilan et ayant pour objet les frais d'établissement, les frais de recherche, les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement des obligations.

Actif amortissable [Compt.]

Il est constitué de tous les éléments immobilisés qui se déprécient nécessairement avec le temps et pour lesquels il convient de procéder à la constatation comptable de la perte de valeur qu'ils subissent. Autrement dit, l'actif amortissable se compose essentiellement des immobilisations corporelles à l'exception, le plus souvent, des terrains.

Actif carbone

➤ *Finance carbone.*

Actif circulant ou Actif cyclique ou Actif de roulement [Compt.]

Éléments de l'actif qui n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise du fait de leur destination ou de leur nature. Il s'agit donc d'actifs qui sont absorbés ou transformés au cours d'un même cycle de production ou d'exploitation :

- les éléments d'actif liés à l'exploitation (stocks et en-cours, avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation, créances d'exploitation) ;
- les éléments d'actifs hors exploitation (créances diverses, capital souscrit et appelé mais non versé) ;
- les actifs financiers (valeurs mobilières de placement et disponibilités).

Dans une conception financière classique, il est utile de modifier la valeur de l'actif circulant comptable en faisant remonter dans les actifs immobilisés la valeur du stock outil et en prenant en compte les éléments de l'actif immobilisé qui doivent devenir liquides dans un délai inférieur à un an (cas des immobilisations financières à moins d'un an notamment).

Actif comptable, Actif du bilan [Compt.]

Ensemble des éléments positifs du patrimoine d'une personne physique ou morale évalués selon les principes comptables fondamentaux. L'actif comptable d'une entreprise correspond à son patrimoine commercial. Il est essentiellement composé de l'actif immobilisé (dans lequel se trouvent, outre le capital souscrit non appelé, les immobilisations incorporelles dont les

frais d'établissement, les frais de recherche-développement, le fonds commercial..., les immobilisations corporelles et les immobilisations financières) et de l'actif circulant. Des comptes de régularisation peuvent venir encore compléter l'actif comptable de l'entreprise (charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices notamment). Du fait des conventions comptables existantes, l'actif comptable d'une entreprise comprend des actifs réels et des actifs fictifs. Par contre, ne figurent pas dans l'actif comptable, certains actifs immatériels comme les capacités de gestion de l'équipe dirigeante, l'expérience et la formation du personnel qui influencent pourtant la valeur de l'entreprise.

Actif disponible ou Valeurs disponibles ou Disponibilités ou Liquidités [Fin.]

Pour le plan comptable, il s'agit des espèces ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, de toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal (y compris les bons qui sont remboursables dès leur souscription à tout moment, et les comptes bancaires à terme lorsqu'il est possible d'en disposer par anticipation).

Dans une acception étroite, il comprend les soldes des comptes caisses, banques, diminués éventuellement des comptes bancaires bloqués et de l'encaisse de transaction (fonds de caisse) qui correspondent à des sommes indisponibles, et majorés des valeurs à l'encaissement (coupons échus à encaisser, chèques et effets remis à l'encaissement, effets remis à l'escompte...). Dans une

conception plus large, il se composera, outre des éléments précédents, des créances pouvant être immédiatement mobilisées (effets bancables) et des valeurs mobilières de placement réalisables sans délai (dont les Bons du Trésor notamment).

Actif dominé [Fin.]

Actif qui offre un rendement inférieur à celui d'un autre actif dans toutes les conjectures face à un avenir incertain.

Actif économique [Fin.]

Montant des capitaux engagés dans l'activité productive. L'actif économique correspond aux moyens mis en œuvre en immobilisations et aux capitaux engagés dans le cycle d'exploitation, y compris les biens en crédit-bail.

Syn. : Capital économique.

Actif fictif [Compt.]

Représenté par tous les éléments d'actif sans valeur patrimoniale ou de valeur patrimoniale discutable, mais devant figurer à l'actif du bilan du fait des conventions comptables. Il ne doit pas être confondu avec la fictivité que constitue la survaleur frauduleuse de certains éléments d'actif qui possède un caractère délictueux et qui est contraire aux règles comptables.

Classiquement, l'actif fictif est surtout constitué des frais d'établissement correspondant à des non-valeurs.

Actif financier [Fin.]

Élément du patrimoine positif (avoirs) correspondant à des titres de valeurs mobilières ou à un placement auprès d'agents économiques dits institutions financières.

A Actif hybride [Fin.]

Valeur mobilière complexe comprenant à la fois des dettes et des titres représentatifs du capital social. Les obligations convertibles en action complétées par des dettes financières assorties de droit de souscriptions sont une des formes possibles, parmi beaucoup d'autres, d'actifs hybrides.

Actif immatériel, Actif incorporel, Actif intangible [Compt.]

Actif sans aucune constitution physique, matérielle ou corporelle mais dont l'existence se justifie par les droits qu'il confère à son propriétaire. L'actif intangible désigne tous les éléments de l'entreprise, qui participent à la réussite de celle-ci en termes de revenus, autres que ceux qui sont identifiés et qui correspondent aux équipements et autres biens matériels et monétaires. Ces éléments de l'actif immatériel, ou actif incorporel, richesse incorporelle, ou encore capital immatériel sont en extension :

- le savoir-faire industriel et organisationnel ;
- la capacité de négociation ;
- les actifs relevant de la propriété industrielle : les brevets, les dessins et modèles, les marques, la propriété littéraire et artistique (les droits d'auteur et les droits de reproduction), les logiciels et bases de données ;
- les éléments nés d'autorisations administratives : permis miniers, quotas (sucriers, laitiers, d'importation...), autorisations d'ouverture d'exploitation (pharmacie, grandes surfaces...), autorisations diverses (atterrissage...).

Actif immobilisé, fixe, stable durable, acyclique [Compt.]

- Selon la conception comptable, l'actif immobilisé est l'ensemble des éléments corporels, incorporels (enregistrés) et financiers destinés à être utilisés de façon durable dans le cadre de l'activité de l'entreprise. Il s'agit d'éléments d'actif qui ne se consomment pas par le premier usage ;
- La conception financière reprend la conception comptable et y ajoute la partie des stocks et en-cours indispensable au fonctionnement régulier de l'entreprise (stock outil), et les créances à plus d'un an. Toutefois, les immobilisations financières à moins d'un an et le capital souscrit-non appelé qui sera appelé et versé au cours de l'année à venir seront exclus des actifs stables pour l'analyse financière.

Actif incorporel

- *Actif immatériel.*

Actif intangible

- *Actif immatériel.*

Actif liquide [Compt.]

- Créances ou somme d'argent réalisables à très court terme.

Actif matériel

- *Actif tangible.*

Actif net comptable (ANC) [Compt.]

- Il s'obtient en ôtant de la valeur comptable nette des éléments de l'actif comptable le passif exigible comptable. Il correspond donc à une date donnée à la situation nette comptable de l'entreprise. Il est souvent considéré comme la valeur minimale de l'entreprise, car l'évaluation comptable

retient systématiquement la valeur la plus basse entre le prix du marché et les coûts d'acquisition ou de production.

Actif net comptable corrigé (ANCC)

[Compt.]

Méthode d'évaluation financière d'une société. L'ANCC s'obtient en déduisant l'actif fictif de l'actif net comptable.

$$\text{ANCC} = \text{ANC} - \text{Actif fictif.}$$

Actif – passif (Gestion) [Fin.]

Principe selon lequel les besoins en financement d'emplois stables doivent être satisfaits par des ressources stables.

➤ *ALM.*

Actif réalisable [Compt.]

Valeur de tous les éléments d'actif dont le degré de liquidité dans le cas du fonctionnement normal de l'entreprise est à court terme c'est-à-dire à moins d'un an, sans pour autant être des valeurs disponibles.
Syn.: Valeurs réalisables.

Actif redéployable, Actif non spécifique

➤ *Actif spécifique.*

Actif redressé (ou Actif estimé) [Compt.]

Il correspond à la traduction, sur une base d'estimations économiques extra-comptables des éléments positifs du patri-moine de l'entreprise.

Actif réel [Compt.]

Le plus souvent, il se compose des mêmes éléments que l'actif comptable évalués toutefois à leur valeur économique et non d'après les conventions comptables en vigueur. Le passage de l'actif comptable à l'actif réel peut se faire :

- grâce à l'utilisation d'un indice unique de prix pour réévaluer tous les éléments de l'actif ;
- au moyen d'indices différenciés suivant la nature des éléments de l'actif concernés ;
- par des expertises, recours au marché de l'occasion, aux valeurs d'assurances, aux cours moyens en Bourse... en fonction des types d'actif à évaluer.

Actif sans risque [Fin.]

Désigne un actif dont la rentabilité est certaine avec un émetteur qui ne peut pas faire faillite. Il sert de base pour déterminer la rentabilité des autres actifs, la différence entre les deux rentabilités est la prime de risque.

Actif sous-jacent [Fin.]

Désigne le support de l'option pouvant être acquis ou cédé par le détenteur qui lève l'option.
Ce support peut être une valeur, une matière première ou tout instrument financier.

Actif spécifique, Actif redéployable

[Gén.]

Distinction proposée par Oliver Williamson, qui va au-delà de la conception comptable, en intégrant la ressource humaine. Est actif spécifique ce qui ne peut être utile que dans un processus de production particulier. La spécificité empêche la mobilité de la main-d'œuvre, et lorsqu'elle concerne les équipements, elle constitue une barrière à la sortie. Les actifs redéployables sont des actifs non spécifiques, qui assurent une certaine flexibilité à l'organisation.

A **Actif tangible, Actif matériel, Actif corporel** [Compt.]

Actif dont la constitution permet de le percevoir d'une manière sensible. Un actif tangible peut être par exemple un bâtiment, une machine-outil, un ordinateur, un camion, du mobilier de bureau.

➤ *Immobilisation.*

Action [Fin.]

Titre délivré par une société de capitaux (société anonyme et de commandite par action) qui confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital avec tous les droits attachés à cette propriété : cette action lui permet d'une part d'intervenir dans la gestion et, d'autre part, de retirer un revenu variable en fonction des bénéfices réalisés par la société. Ce revenu est appelé « dividende ». Plus généralement, l'action fait partie des valeurs mobilières c'est-à-dire représente une valeur susceptible d'être transformée en liquidité sur le marché financier (bourse).

Les actions des grandes entreprises sont souvent cotées en bourse. Les actions non cotées doivent être nominatives par opposition aux actions « au porteur » qui n'indiquent pas le titulaire des droits.

Action à bons de souscription d'actions (ABSA), Action à bons de souscription d'obligations (ABSO) [Fin.]

Titre complexe comprenant à l'émission seulement des valeurs mobilières classiques (action, obligation) et des bons de souscription attachés. Une fois l'émission effectuée, le titre support (action ou obligation) et le bon de souscription sont scindés pour devenir indépendants, et cotés séparément. Les différentes

valeurs composées de ce type, en plus des ABSA et ABSO, sont : les obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) et les obligations à bons de souscription d'obligations (OBOS).

Action à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP) [Fin.]

Ne permet pas de participer aux assemblées générales, ni de voter, mais elle bénéficie de tous les autres droits des actionnaires.

Ces actions prévues par la loi du 13 juillet 1978 reformée par la loi du 3 janvier 1983 priment toutes les autres, même les actions privilégiées, le dividende prioritaire sur le bénéfice étant prélevé avant la constitution de réserves autres que la réserve légale.

Action collective [Socio./Gest. ress. hum.]

Mouvement organisé associant plusieurs personnes qui cherchent à obtenir un effet particulier. La grève de salariés pour obtenir une amélioration des conditions de travail, le barrage des routes par les agriculteurs qui veulent une revalorisation des prix d'intervention sont, parmi beaucoup d'autres, deux exemples d'action collective de nature conflictuelle. Mais toute action collective ne relève pas nécessairement d'une logique de conflit social.

Action commerciale [Gest. comm.]

Ensemble des moyens et des mesures adoptés pour pénétrer, développer ou maintenir un marché. Les principales variables de l'action commerciale sont la nature (qualité) du produit, le prix, la distribution, la publicité et la communication, le service après-vente.

➤ *Marketing, 4 P.*

Action cyclique [Fin.]

Action pour laquelle le rapport bénéfice sur le cours de l'action (PER), est très sensible aux fluctuations économiques conjoncturelles. À l'inverse, une action à faible sensibilité conjoncturelle est une action défensive.

Action d'apport [Fin.]

Contrepartie d'apports en nature (terrains, matériel, clientèle...). Négociables deux ans après leur création en principe.

Action de capital [Fin.]

Dans une société où il y a coexistence d'actions de jouissance et d'actions dont le capital n'a pas été remboursé, on qualifie ces dernières d'actions en capital.

Action défensive

➤ *Action cyclique.*

Action de garantie [Fin./Dr.]

Action appartenant à un membre du conseil d'administration et servant de garantie à ses actes de gestion. Elle est nominative et inaliénable.

Action de jouissance [Fin.]

Remplace l'action dont le capital a été totalement amorti, donc remboursé aux actionnaires. Si ces actions ne donnent plus droit au dividende statutaire, elles permettent de participer aux assemblées générales et donnent droit à la répartition éventuelle des réserves de la société.

Action de numéraire [Fin./Dr.]

Action libérée en espèces par opposition à l'action d'apport.

Action dépréciée [Fin.]

Action dont le cours évolue moins favorablement que l'indice boursier de la place.

Action gratuite [Fin.]

Action qui provient de la conversion en capital des réserves, des bénéfices non encore affectés ou des primes d'émission. Les actions gratuites sont réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits sociaux antérieurs.

Action privilégiée (Action de priorité)

[Fin./Dr.]

Action qui confère à son détenteur des droits plus grands que ceux attachés aux actions ordinaires, soit lors de la distribution des bénéfices lorsque ceux-ci sont insuffisants, soit lors du remboursement de la valeur nominale au moment de la liquidation si l'actif ne permet pas de rembourser toutes les actions, soit lors de la distribution de bonis de liquidation. Ces droits peuvent être cumulés.

Actionnaire [Fin.]

Personne physique ou personne morale qui détient une fraction du capital social d'une entreprise constituée sous la forme d'une société de capitaux (société anonyme, société en commandité par actions), qui est rémunéré, éventuellement par une part des bénéfices (dividendes). Un actionnaire est un copropriétaire et à ce titre il assume sur ses apports les risques de l'activité de l'entreprise. En anglais on dispose de deux mots : *shareholder* (plus courant) et *stockholder*.

Actionnaire de référence [Fin.]

Principal actionnaire d'une société de capitaux.

A

Actionnariat ouvrier [Gest. ress. hum.]

Système de participations ouvrières aux bénéfices par répartition de l'actif de la société en actions.

➤ *Coopérative, Participation.*

Activer [Compt.]

Inscrire à l'actif du bilan.

Activité [Compt./Cont.]

Ensemble d'actions et de tâches de même nature qui ont pour objectif de réaliser ou de permettre, à plus ou moins long terme, un ajout de valeur à un bien ou service (passation des commandes, réception des livraisons...). L'enchaînement d'un ensemble d'activités constitue un processus. Le quasi synonyme d'activité est production qui désigne également tout processus qui ajoute de la valeur à un bien ou à un service, mais la production étant plus englobante que l'activité, puisque la production peut se confondre avec le processus en ce qu'elle est l'ensemble comprenant les activités passation des commandes, de réception, de transformation, de stockage, de livraison, etc.

➤ *ABC (coût à base d'activité), Chaîne de valeur, Production, Valeur ajoutée.*

Activité (Comptabilité à base d', Coût à base d')

➤ *ABC (Coûts à base d'activité).*

Activité d'exploitation [Compt.]

Activité pour laquelle un compte d'exploitation élémentaire distinct peut être élaboré.

Activité de soutien

➤ *Chaîne de valeur.*

Activité normale [Compt.]

Niveau d'activité devant être atteint pendant une période dans des conditions jugées normales d'exploitation compte tenu du potentiel existant. Elle ne correspond généralement pas au niveau maximal théorique d'activité. Elle est utile dans la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes et dans la méthode des coûts préétablis notamment.

Activité principale

➤ *Chaîne de valeur.*

Activité principale exercée (Code APE)

➤ *APE (Code), NAF (Code).*

Activité standard

➤ *Activité normale.*

Activités (Analyse de portefeuille d')

➤ *Analyse de portefeuille d'activités.*

Actuaire

➤ *Actuariat.*

Actualisation [Méth.]

Méthode de calcul économique qui permet d'évaluer aujourd'hui un revenu à percevoir ou une dépense à engager dans le futur. Elle est l'inverse de la capitalisation. La valeur actuelle d'une unité monétaire disponible dans le futur est inférieure à la valeur d'une unité monétaire disponible aujourd'hui.

La valeur actuelle du capital qui sera disponible au bout de n années est alors :

$$C_0 = C_n (1+i)^{-n}$$

Le problème délicat est le choix de *i*, c'est-à-dire du taux d'actualisation.

Pour le calcul économique appliqué aux choix des investissements, on peut utiliser soit le taux d'intérêt du marché financier, soit le coût du capital, soit le taux d'actualisation préconisé par les institutions.

Actuariat [Fin.]

Technique mise en œuvre par l'actuaire, faisant appel à la statistique et au calcul des probabilités, dans le cadre des opérations d'assurance.

Actuariel (Taux, Rendement) [Fin.]

Taux ou rendement qui prend en compte le taux d'intérêt nominal, la capitalisation des intérêts (intérêts composés), les frais initiaux de l'emprunt, les primes d'émission, les primes de remboursement, les frais annuels de gestion, les différés d'amortissement, les dates de jouissance, les décalages entre les dates des appels de fonds, etc. Le taux actuariel est dit également taux effectif ou rendement effectif. Il est net s'il tient compte de l'impôt sur le revenu, et il est brut dans le cas contraire. C'est le seul taux vraiment universel car donnant la réalité des taux pour des opérations à échéances différentes.

En désignant par t le taux proportionnel annuel en %, et par L le nombre de versements par an, le taux actuariel annuel en % vaut :

$$100 \left[\left(1 + \frac{t}{100L} \right)^L - 1 \right]$$

Syn. : *Taux équivalent, Taux effectif.*

➤ *Actualisation.*

Actuelle (Valeur)

➤ *Valeur actuelle.*

Adam (Méthode) [Gest. comm.]

Test par sondage, destiné à établir pour un produit donné, le prix acceptable par le plus grand nombre de consommateurs possible. Ce « prix psychologique » ou « prix optimal de vente » se situe dans une fourchette limitée vers le haut par l'effet revenu et vers le bas par le rapport qualité-prix.

Additivité de la valeur (Principe d')

[Fin.]

Principe qui stipule que, sur un marché parfait, la valeur actualisée des actifs est égale à la somme des valeurs actualisées de chacun des actifs considérés séparément. En d'autres termes, la valeur de la firme sur un marché efficient est indépendante de la répartition des flux de liquidités allant aux actionnaires et aux créanciers.

➤ *Modigliani-Miller (Théorème de).*

Adhocratie [Gest. adm.]

Structure d'organisation dans laquelle les individus sont étroitement interdépendants les uns des autres et ont souvent à affronter des situations complexes ou ambiguës. C'est une structure évolutive peu formalisée, adaptée à des activités de projets peu stabilisés ou standardisés et lorsque les membres de l'organisation sont pour l'essentiel des experts.

Adjudication [Dr.]

L'adjudication comporte deux sens :

1° Acte par lequel sont mis en libre concurrence, soit des personnes qui désirent acquérir un bien, soit des entrepreneurs qui s'offrent à prendre en charge des travaux ou des fournitures. En principe pour l'acquisition d'un

bien, l'adjudication est une enchère qui est remportée par celui qui propose le prix le plus élevé, et pour l'exécution de travaux, comme pour les marchés publics, c'est l'entrepreneur qui propose le prix le plus bas qui emporte le marché. Mais il existe d'autres formes d'enchères comme par exemple les enchères à la Vickrey.

2° Au sens financier : procédé d'émission d'un emprunt.

Adjudication de bons du trésor

Prix	Montant en euros
5 %	1 500 millions
5,5 %	2 500 millions
6 %	4 000 millions

On distingue, d'une part, l'adjudication « à la française » pour laquelle le prix à l'émission est unique pour toutes les offres de souscription et il correspond au prix marginal et, d'autre part, l'adjudication « à la hollandaise » selon laquelle les prix sont ceux proposés par les adjudicataires, mais, dans ce cas, les offres dont les prix sont les plus élevés sont servies en premier. Ainsi dans l'exemple suivant, le prix unique marginal dans les enchères à la française est de 5,5 % pour un montant global de 4 000 millions d'euros, alors que la technique hollandaise donne un montant de 1 500 millions d'euros à 5 % et 2 500 millions d'euros à 5,5 %.

➤ *Enchères, Hollandaise (Adjudication à la).*

ADL (Matrice ou Modèle de la société)

[Strat.]

La société de conseil Arthur D. Little a mis au point une matrice d'analyse stratégique résultant du croisement du

niveau de maturité d'un secteur (quatre niveaux) et la position concurrentielle de l'entreprise (cinq modalités). Les segments stratégiques de l'entreprise sont ensuite placés dans cette matrice en les représentant par des cercles proportionnels au chiffre d'affaires du segment. Quatre choix stratégiques peuvent découler du diagnostic qu'autorise cette matrice : le développement naturel pour la position concurrentielle forte avec un secteur en croissance ou à la maturité; un développement sélectif qui implique de privilégier l'activité à position concurrentielle favorable; la réorientation des activités en prenant appui sur les compétences du métier de base; l'abandon pour les activités à position concurrentielle défavorable ou marginale dans des secteurs en maturité et surtout en déclin.

➤ *Matrice d'analyse stratégique.*

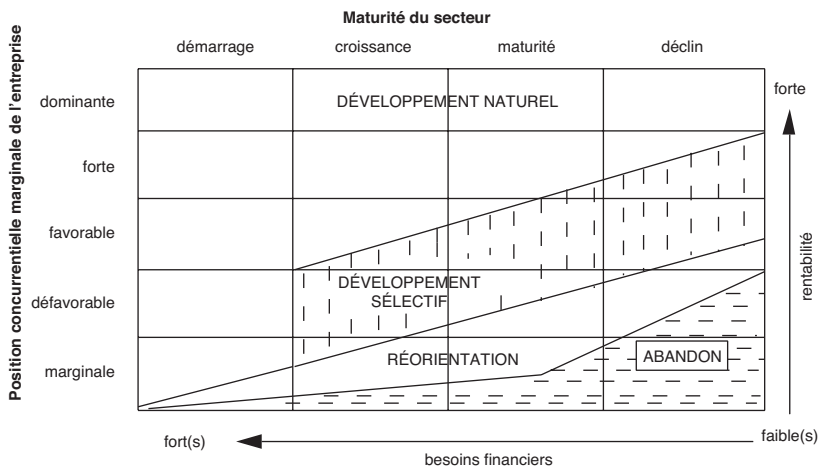
Administrateur [Gén.]

Personne en charge de la gestion des affaires d'une personne physique ou morale de droit privé ou de droit public.

➤ *Conseil d'administration, Société anonyme.*

Administrateur judiciaire [Dr.]

Personne en charge de la gestion d'une entreprise placée, par le tribunal de commerce, en redressement judiciaire. Il établit un plan de redressement, met en place de nouveaux moyens de financement, et opère éventuellement une cession partielle ou totale de l'entreprise. Celui auquel est cédée l'entreprise est le repreneur. Un débat s'est instauré sur le mode de désignation et les qualifications des administrateurs judiciaires. On a pu dire que le



remplacement des cadres qui connaissent l'entreprise par un administrateur désigné par le tribunal de commerce sans une connaissance des spécificités de la firme et de son environnement conduirait souvent les redressements judiciaires à la liquidation (disparition) des entreprises, l'administrateur devenant liquidateur.

➤ *Faillite.*

Administration [Gén.]

En gestion et organisation des entreprises, Henri Fayol, dans son ouvrage *Administration industrielle et générale* (1916), définit l'administration par cinq verbes : « prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler ».

Administration au sens de Fayol apparaît synonyme de plusieurs autres notions plus employées de nos jours : gestion, direction.

Les auteurs modernes emploient administration pour désigner une fonction auxiliaire dans l'entreprise.

Elle ne participe pas à la prise de décision dans le domaine de la politique générale.

Administration du personnel

➤ *Gestion ressources humaines.*

Administration publique [Gén.]

Unité institutionnelle (au sein du secteur institutionnel administration) de la comptabilité nationale dont la fonction principale est de produire des services non marchands destinés à l'ensemble des agents économiques sur le territoire national, en procédant également à des opérations de redistribution du revenu, recourant à l'impôt et aux cotisations sociales obligatoires pour obtenir les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements.

Admission (à la cote) [Fin.]

Autorisation donnée par les dirigeants d'une bourse des valeurs d'inscrire un

A titre à la cote et de la traiter. En France, cette autorisation est délivrée par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

ADP (Action à dividende prioritaire sans droit de vote)

➤ *Action à dividende prioritaire sans droit de vote.*

ADPIC (Accords sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce)

➤ *Droit de propriété.*

ADV (Axe de visibilité) [Gest. comm.]

Voie de circulation piétonne ou automobile d'où l'on peut voir un support d'affichage (la distance de visibilité est au maximum de 80 mètres).

Ad valorem [Fin.]

Locution latine signifiant « suivant la valeur » et qui s'emploie pour qualifier des marchandises sur lesquelles il faut payer des droits calculés en fonction de leur valeur et non pas en fonction de leur volume. *Ad valorem* s'oppose à la commission fixe.

AFC (Analyse factorielle des correspondances) [Méth.]

Méthode d'analyse factorielle des données qui consiste à rechercher la meilleure représentation simultanée de deux ensembles constituant les lignes (par ex., des individus) et les colonnes (par ex., des variables structurelles et de comportement) d'un tableau de contingence, en vue de mettre en évidence les « correspondances », c'est-à-dire les liaisons entre ces deux ensembles.

Affecturation (Factoring) [Fin.]

Opération de gestion des créances « des comptes clients » par un organisme financier extérieur à l'entreprise. L'organisme appelé *factor* prend en charge le recouvrement des créances de l'entreprise pour son propre compte et avance à l'entreprise la valeur de ces créances nettes d'une commission. Les risques d'insolvabilité du débiteur sont pris en charge par le *factor*. C'est une opération de crédit à court terme et une opération d'assurance.

Affectation (des éléments de coût)

[Compt.]

Inscription directe, immédiate, sans calcul intermédiaire, d'une charge à un coût ou à un compte de coût.

Affermer (ou Affermage) [Dr.]

Action de louer de façon contractuelle, par exemple : affermer une terre, un immeuble, une ligne de transport.

Affiliation [Gest. comm./Info.]

- 1) Programme par lequel une entreprise rémunère par une commission les sites partenaires qui établissent des liens vers ses produits ou son site.
- 2) Adhésion à un réseau ou à une centrale d'achat.

Affimétrie [Gest. comm.]

GIE fondé en 1992 par les sociétés d'affichage Avenir, Dauphin et Giraudy et ayant développé un logiciel de média-planning permettant de déterminer l'audience précise des réseaux d'affichage exprimée en ODV (occasion de voir), couverture, répétition et GRP. Ces données sont obtenues par le croisement

des déplacements effectués par les individus et les ADV (Axe de visibilité) des panneaux.

Affinité (d'une cible) [Gest. comm.]

Désigne le rapport audience utile sur audience totale d'un support déterminé. On parle également d'indice d'affinité. On définit une échelle d'affinité pour classer les supports.

Affrètement [Log.]

Contrat par lequel le fréteur (loueur) met à la disposition d'un affréteur (locataire) un navire, un avion, un wagon, un camion, etc., pour le transport de marchandises ou de personnes, moyennant une rémunération.

AFNOR [Gest. adm.]

Association française de normalisation. Association reconnue d'utilité publique qui élabore, homologue et diffuse les normes françaises.

Agence (Théorie de l', Relation d')

[Strat. man.]

Cette théorie trouve son fondement dans l'évolution des grandes sociétés par action ou sociétés de capitaux qui dégrade le pouvoir de contrôle des propriétaires sur les actifs, phénomène mis en évidence par Berle et Means dès 1932. Plus généralement, l'idée fondamentale de la théorie de l'agence repose sur l'analyse des effets de la délégation ou de la décentralisation de la décision (théorie positive de l'agence) et sur les actions à mettre en œuvre en vue d'une délégation dans laquelle le délégué ne perde pas le point de vue et ne néglige pas les intérêts du délégant (théorie normative

de l'agence) Dans la relation d'agence, le mandant, le délégant, ou principal dispose d'une information partielle, insuffisante par rapport au mandataire, délégué ou agent. La théorie de l'agence, basée sur les contrats, notamment entre propriétaires et dirigeants des entreprises, étudie toutes les formes de coopération et les systèmes d'incitation en vue de susciter un comportement de l'agent qui respecte les intérêts du principal (théorie normative de l'agence). Gérard Charreaux considère que l'hypothèse de séparation totale entre les actionnaires et les dirigeants est rarement vérifiée, notamment dans les nations européennes. Cette approche réduit les actionnaires à la seule fonction financière d'apporteurs de capitaux et à l'assomption du risque financier. Cette conception, indique-t-il, a un faible pouvoir explicatif au vu des structures réelles d'actionnariat.

➤ *Droit de propriété, Gouvernance.*

Agence de notation [Fin.]

Agence indépendante chargée de l'évaluation de la qualité de la dette d'une entreprise. Les principales agences sont : *Standard and Poor's, Fitch et Moody's*.

Agence conseil en communication,

Agence de publicité [Gest. comm.]

Entreprise qui conçoit et réalise les campagnes de communication pour le compte d'annonceurs. La conception des messages (stratégie de « création » publicitaire), et l'élaboration du plan médias (stratégie médias) sont les deux principales tâches de l'agence conseil en communication, nom qui a remplacé celui d'agence de publicité dans les

A organismes représentatifs de la profession. L'agence peut s'adresser éventuellement en sous-traitance à des spécialistes pour la réalisation des films ou des photos nécessaires.

Agencements et aménagements

[Compt.]

Dépenses correspondant à des travaux réalisés en vue de rendre utilisable les diverses immobilisations corporelles de l'entreprise et notamment les terrains et les bâtiments.

Agent (Théorie principal)

➤ *Agence (Théorie de l').*

Agent commercial [Gest. comm.]

Mandataire indépendant qui négocie des actes commerciaux (achat, vente, location), pour le compte d'industriels ou de commerçants.

Agent de maîtrise

➤ *Maîtrise.*

Agent représentatif [Méth.]

Représentation théorique simplifiée à l'extrême d'un agent économique pour la modélisation d'un comportement particulier. La notion de firme représentative proposée par Alfred Marshall est cependant plus réaliste que le producteur maximisateur de la pure théorie néoclassique de l'équilibre général.

Agentique (État) [Strat. man.]

Postulat selon lequel le comportement d'un individu dans une organisation serait le résultat des contraintes posées par celle-ci et non l'expression de ses propres tendances psychologiques. La

proposition faite par S. Milgram (1979) est que le dispositif organisationnel peut même conduire un individu à réaliser des actes contraires aux valeurs qu'il avait énoncées en dehors du contexte d'expérience. La notion d'état agentique s'oppose à celle d'acteur.

Agglomération (Économies d') [Gén.]

Formes particulières d'économies externes ou effets de voisinage positifs. Les entreprises installées à faible distance les unes des autres peuvent profiter de la main d'œuvre, des fournisseurs et des clients présents dans cette agglomération, chaque firme peut se spécialiser et devenir le client ou le fournisseur des autres (effets externes positifs réciproques); les consommateurs n'ont pas à faire de multiples déplacements pour se procurer les biens dont ils ont besoin, le grand nombre d'entreprises en concurrence leur permet d'avoir des prix avantageux; tout le monde peut profiter des infrastructures publiques ou des services d'intérêt général à faible frais : l'eau, le gaz, l'électricité sont disponibles pour tous à partir de l'instant où ils sont disponibles pour une personne, sans engager des coûts aussi élevés que les coûts de la première installation, etc.

Agio [Fin.]

Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle d'échange d'une monnaie ou d'un effet de commerce.

Ce terme, dans son acceptation générale, est en voie d'extinction. Il est surtout usité dans le domaine bancaire pour désigner les conditions d'escompte (intérêt plus commission du banquier).

Agiotage [Fin.]

Syn. : Spéculation au sens péjoratif du terme.

AGIRC [Gest. ress. hum.]

Association générale des institutions de retraite des cadres. Organisme de gestion du régime de retraite complémentaire des cadres qui recueille les cotisations et verse les rentes.

Agrégats (Technique des) [Compt.]

Technique permettant à une entreprise qui possède des produits multiples de ramener sa production hétérogène en une unité hypothétique représentée par un agrégat obtenu en faisant la somme des rapports des quantités vendues de chaque produit.

Aguicher, Aguichage [Gest. comm.]

Phase de démarrage d'une campagne de publicité sous la forme de visuels énigmatiques, sans explication. Le modèle du genre a été le lancement de la marque de distribution de carburants Elf dans les années 60 avec ce slogan « les ronds rouges arrivent », qui a précédé l'association entre le rond rouge et la marque Elf.

➤ *Teasing.*

AID (Automatic Interaction Detector)

[Gest. comm.]

Méthode statistique de segmentation.

AIDA [Gest. comm.]

Modèle imaginé par E.-K. Strong décrivant les quatre phases (*attention – intérêt – désir – action*), par lesquelles passe un consommateur soumis à un message publicitaire.

Aide à la décision (Outil d')

[Méth./Strat.]

Technique et instrument qui assistent le décideur dans le processus de prise de décision. Ces outils relèvent de la recherche opérationnelle (par ex., méthode PERT, construction d'un arbre de décision, etc.), du calcul économique (calcul de la valeur actuelle, analyse des coûts comparatifs), des techniques d'analyse et de traitement de l'information. Selon R. Reix (*Systèmes d'information et management des organisations*, Vuibert, 1995), contribution des systèmes d'information qui peut se traduire par une intervention à l'un des six niveaux possibles dans le processus de décision : le stockage de données élémentaires, la restitution des données, la sélection de données pertinentes, l'élaboration de modèles partiels de décision, la simulation des résultats de la décision, la sélection et le choix d'une solution.

Aide de caisse [Gest. comm.]

Employé d'un magasin en libre service qui assiste la clientèle aux caisses de sortie.

Aide publique

➤ *Subvention.*

Aimant (effet)

➤ *Seuil de réservation.*

AIO (Activités, Intérêts, Opinions)

[Gest. comm.]

Thèmes des inventaires en vue de la mise en évidence des styles de vie.

À jour lendemain

Traduction de *Tomorrow next*.

➤ *Jour lendemain (À).*

A Ajustement [Méth.]

Dans le sens général, ajuster veut dire corriger, adapter, rectifier.

1° L'ajustement comptable.

Adjonction d'éléments entre actif et passif, et ressources et emplois.

2° L'ajustement statistique.

Opération qui a pour but de substituer aux valeurs observées d'un phénomène une série de valeurs corrigées dans le but d'éliminer les irrégularités pour obtenir une certaine continuité.

- L'ajustement graphique;
- l'ajustement analytique. Le principe consiste à appliquer une fonction mathématique à l'ensemble des valeurs observées;
- l'ajustement mécanique. Les méthodes plus utilisées sont :
 - la méthode des moyennes mobiles échelonnées;
 - le lissage exponentiel;
 - le double lissage exponentiel.

Ajustement mutuel partisan [Strat. man.]

Processus de décision décrit par C. Lindblom (1959-1965) dans le domaine des choix publics. Affectés par une rationalité limitée, les hommes politiques ne pourraient comparer qu'un nombre réduit d'options, essentiellement celles qui sont proches des pratiques en cours. Cela expliquerait que les choix politiques ne provoquent que rarement des ruptures. Cette forme de rationalité ne leur permettrait pas non plus d'avoir une appréciation suffisamment précise de la portée des choix qui s'offrent à eux. Afin d'obtenir le consensus nécessaire, les hommes politiques maintiendraient une certaine ambiguïté sur l'option

retenue afin de rassembler des partisans qui ont des intérêts divergents. Ces derniers entreraient alors en interaction pour faire émerger de l'information, créer du sens, et même pour faire évoluer leurs préférences. Loin d'être un frein à la décision, l'ambiguïté serait nécessaire à son adoption effective. Le système de décision est décrit comme déambulatoire.

Akerlof George

➤ *Asymétrie informationnelle.*

« À la française », « À la hollandaise »

➤ *Adjudication, Enchères.*

Aléa, Aléatoire [Méth.]

Caractère qui peut prendre un certain nombre de modalités, ou variable qui peut prendre différentes valeurs, sans que l'on puisse prévoir laquelle apparaîtra, soit parce qu'elle résulte essentiellement du hasard (jeu de dé) soit parce que les enchaînements causaux sont trop compliqués pour être utilisés en prévision (aléa climatique).

➤ *Variable aléatoire.*

Aléa moral [Gén./Fin.]

Phénomène qui relève de l'économie comportementale et correspondant à un comportement probable de l'une des parties du contrat contraire aux intérêts de l'autre partie. L'aléa moral, dit encore hasard moral ou risque moral, peut être par exemple un comportement d'un assuré qui déclarerait le vol de son véhicule pour lequel il est assuré à la place d'une déclaration d'un sinistre à la suite d'un accident pour lequel il n'est pas assuré. L'aléa

moral se produit en situation d'asymétrie d'information, une fois le contrat établi.

➤ *Asymétrie informationnelle, Risque moral.*

Aléatoire (Échantillonnage, Tirage)

➤ *Échantillonnage, Sondage.*

Alerte éthique (*Whistleblowing*) [Fin.]

Dispositif par lequel un membre (ancien ou nouveau) d'une organisation, peut révéler l'existence de pratiques illégales, immorales ou illégitimes dont un décideur a la maîtrise, à une personne ou à un organisme susceptible d'y remédier. Il s'inscrit dans le prolongement de la loi Sarbanes-Oxley en 2002 aux États-Unis visant à renforcer la fiabilité de l'information financière après les scandales Enron, Worldcom, Andersen, etc.

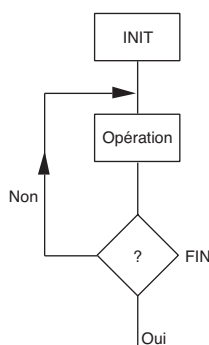
Alerte (Indicateur d') [Cont.]

Valeur d'une variable qui est suivie dans le temps et à partir de laquelle, si elle est franchie dans un certain sens, on doit déclencher une ou plusieurs opérations organisées à l'avance (par ex., stock d'alerte).

Algorithme [Méth.]

Ensemble de règles déterminées à résoudre un problème au moyen d'un nombre fini d'opérations en attribuant des valeurs numériques à des expressions mathématiques.

D'une autre manière, un algorithme est une suite d'opérations élémentaires itératives avec un test de fin et que l'on peut représenter par le schéma suivant :



Allarde (Décrets d') [Hist.]

Décrets des 2-17 mars 1791 mettant fin au régime des corporations et des jurandes par l'institution de la libre entreprise et du libre commerce.

Aller/retour [Fin.]

Opération qui consiste à acheter puis vendre un même titre dans un délai très court (généralement dans une même séance de bourse).

Alliance, Alliances stratégiques [Strat.]

Accord de coopération entre des firmes qui restent indépendantes mais qui partagent quelques objectifs communs et qui décident de mettre en commun des ressources et des compétences pour mener à bien leur(s) projet(s) commun(s).

Lorsque l'alliance concerne des formes non concurrentes, elle se concrétise par des joint ventures (surtout au plan international), des partenariats verticaux ou des accords de coopération technologique, industrielle, commerciale...

Entre des firmes concurrentes, l'alliance prend la forme de production d'un composant ou sous-ensemble commun,

A du développement et de la fabrication d'un produit radicalement nouveau; elle correspond parfois à une concentration déguisée dans la mesure où les activités indépendantes des entreprises alliées deviennent marginales, mais le résultat de l'alliance est un avantage pour le client. Par conséquent une alliance n'est pas un cartel ou toute autre forme d'entente à vocation anticoncurrentielle négligeant les intérêts des clients.

Ainsi, les alliances peuvent prendre diverses formes : la quasi-intégration, le partenariat, la coentreprise ou joint venture, l'accord de coopération, l'entreprise-réseau (ensemble d'entreprises dans lequel chacune est spécialisée dans une activité précise, ces entreprises étant rassemblées par un contrat autour d'un projet – réalisation d'un produit, maîtrise d'un marché – coordonné par une firme pivot), le groupement d'intérêt économique (GIE), le groupement temporaire d'entreprises, le « contrat d'entreprise pilote » pour des collaborations limitées dans le secteur du BTP, la sous-traitance de capacité et la sous-traitance de spécialité, la concession de la distribution d'une marque ou « franchise commerciale ».

Les alliances peuvent être instables en raison de la multiplicité des centres de décision, des risques de conflit d'intérêt, des changements d'orientation stratégique chez l'un des partenaires.

Allocation de ressources [Gén.]

Choix de l'affectation de moyens rares pour atteindre des objectifs déterminés, faisant eux-mêmes l'objet de choix.

Allocation optimale de ressources, allocation efficiente des ressources

[Gén.]

Répartition des ressources entre différents emplois ou usages qui permet d'obtenir le meilleur résultat ou la plus haute satisfaction ou encore le bien-être maximum. Une allocation des ressources est optimale ou efficiente, lorsque tout changement de la répartition des dépenses entre les différents emplois se traduit par une dégradation des résultats ou du bien-être.

➤ *Optimum.*

Allotissement [Log.]

1° Opération qui consiste à allotir : répartir, diviser en lots des biens destinés à la vente.

2° Opération consistant à entreposer des marchandises dans un port ou un aéroport, dans un ordre qui facilite leur reconnaissance par leur propriétaire et leur enlèvement une fois faites les formalités douanières.

ALM (Asset Liability Management)

[Fin.]

Gestion actif-passif. Il s'agit de faire correspondre les emplois et les ressources à long terme du bilan d'une entreprise ou d'une banque en termes de risques de taux et de change au moyen de produits hors bilan (produits dérivés de couverture).

Alpha (α.) [Fin.]

Mesure, conçue par Michael Jensen (d'où l'autre nom Alpha de Jensen), de la surperformance d'un investissement ou d'un portefeuille par rapport à la performance moyenne de fonds de même catégorie. Un alpha de Jensen

positif (négatif) indique une performance supérieure (inférieure) à la moyenne rencontrée sur des fonds de risque équivalent.

$$\text{Alpha de Jensen } (\alpha_j) = \mu_{\text{fonds}} - [R_f + \beta(\mu_{\text{indice}} - R_f)]$$

Où :

μ_{fonds} = Performance annualisée du fonds ;

μ_{indice} = Performance annualisée de l'indice,

R_f = Taux sans risque ;

β = Bêta.

Alter consommateur [Gest. comm.]

Consommateur consumériste et altruiste se battant pour défendre les intérêts de la collectivité et non pas uniquement les siens propres.

➤ *Consumérisme, Consummatique.*

Ambidextre (Organisation) [Strat. man.]

Désigne selon R. Duncan (1976) la double aptitude qu'une firme peut avoir à initier puis à implanter des innovations technologiques. La reconnaissance d'une double aptitude vient en réponse aux travaux de Wilson (1966). Il indiquait que la firme est victime d'un dilemme dans la mesure où les caractéristiques organisationnelles propices à l'innovation technologique seraient contraires à celles favorables à sa mise en œuvre.

AMDEC (Analyse des modes de défaillances : effet et criticité) [Gest. prod.]

Outil permettant de décomposer un produit et d'évaluer, pour ses composants, la probabilité d'occurrence de pannes ou de défauts chez le client ainsi que la gravité de leurs conséquences. L'AMDEC sert principalement pour la conception ou la reconception d'un

produit ou d'un système de production ; elle est à usage préventif et permet d'effectuer des simulations avant même la phase d'industrialisation.

AMEX (American Stock Exchange) [Fin.]

Marché privé boursier de New York à but non lucratif, fondé en 1842, spécialisé dans les transactions boursières portant sur les titres des PME.

AMF

➤ *Autorité des marchés financiers.*

Amodiation (ou Cession d'intérêt) [Dr.]

En agriculture, mode de faire-valoir indirect. Extensivement, dans le domaine de l'économie pétrolière, contrat par lequel le détenteur d'un titre minier (bail ou concession) remet tout ou partie de l'exploitation de ce titre à un tiers moyennant redevance.

Angl. : *Farm out*.

➤ *Faire-valoir indirect.*

Amont

➤ *Aval.*

Amortissement [Fin.]

Action de « rendre comme mort ».

L'amortissement traduit l'amoindrissement de potentiel subi par les valeurs immobilières, sauf les terrains (autres que les carrières et les mines). Cet amoindrissement s'explique par l'usure, le vieillissement, la désuétude, la caducité, l'obsolescence.

En comptabilité, c'est la reconnaissance comptable en termes monétaires de la dépréciation du matériel de production, ce qui constitue une charge déductible du résultat imposable de l'entreprise.

On distingue :

A

1° L'amortissement industriel ou technique. Il consiste en un étalement de la dépense initiale d'investissement sur la durée de vie probable du bien.

2° L'amortissement comptable ou fiscal. Il se déduit des bénéfices imposables car il constitue une charge. Le taux d'amortissement comptable est défini par l'administration fiscale. Généralement on applique un taux d'amortissement constant (ou linéaire) : on divise le montant de l'immobilisation par le nombre d'années.

Dans le cadre d'une politique d'incitation à l'investissement, on autorise la technique de l'amortissement dégressif. Cette technique par annuités décroissantes permet de récupérer, dès les premières années, une partie importante des capitaux investis. Une autre mesure exceptionnelle est l'amortissement accéléré de certains équipements. Il s'agit de récupérer par déduction de la charge du résultat imposable sur une durée plus courte que celle normalement prévue.

L'amortissement progressif (ou croissant) se fait par annuités croissantes. C'est donc une progression géométrique croissante.

L'amortissement fonctionnel variable. L'annuité est proportionnelle à l'utilisation qui a été faite du bien pendant l'exercice.

Il est enfin possible d'avoir une combinaison d'annuités dégressives et d'annuités linéaires.

3° L'amortissement financier. C'est l'extinction graduelle d'une dette ou d'un emprunt.

4° L'amortissement du capital social. C'est le remboursement aux action-

naires, avant la date normale de liquidation, du montant nominal de leurs actions.

Amortissement accéléré

➤ *Amortissement (2°)*

Amortissement constant [Fin.]

Expression caractérisant un mode de calcul de la dépréciation des immobilisations (amortissement) et un mode de remboursement des emprunts. Dans les emprunts dits à amortissements constants (annuités constantes), le montant de la partie remboursement de l'emprunt est de même valeur à chaque annuité. En conséquence, la partie intérêt, qui porte sur le capital restant dû, diminuera à chaque annuité selon une suite arithmétique décroissante.

Syn. : Amortissement linéaire.

Amortissement d'un emprunt,

Amortissement du capital [Fin.]

Remboursement de l'emprunt, remboursement du capital.

➤ *Amortissement (2° et 3°)*.

Amortissement dégressif

➤ *Amortissement (2°)*.

Amortissement linéaire

➤ *Amortissement (2°), Amortissement constant*.

Amortissement progressif

➤ *Amortissement (2°)*.

Amortissement variable [Compt.]

Amortissement qui tient compte de l'usure réelle de l'actif.

Amortissements dérogatoires [Compt.]

Amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et comptabilisés en application des textes particuliers. Ils ne viennent pas en diminution de l'actif, mais sont inscrits en provisions réglementées dans les capitaux propres. Ils présentent toujours le caractère de charges exceptionnelles.

➤ *Amortissements exceptionnels.*

Amortissements exceptionnels [Compt.]

Amortissements spéciaux autorisés par le législateur pour favoriser l'investissement : amortissement accéléré, amortissement dégressif.

Analogie [Méth.]

Méthode qui consiste à ramener l'inconnu au connu. En sciences de l'économie et de la gestion, comme dans toutes les sciences, l'analogie joue un rôle important lorsque les modes de pensée plus scientifiques rencontrent des limites. Mais pour certains « L'analogie est une imprudence intellectuelle » (B. Montagne, *Encyclopedia Universalis*) car elle ne saisit pas l'essence des phénomènes.

L'analogie s'appuie sur des ressemblances fonctionnelles externes. Mais lorsque celles-ci sont fortes, elle peut alors déboucher sur des savoirs à statut scientifique, fait remarquer P. Louart. (« Analogie », EGM, Dalloz).

Analyse ABC

➤ *ABC.*

Analyse canonique [Méth.]

Méthode d'analyse des données dont l'objectif est de déterminer, lors-

qu'elles existent, les corrélations linéaires entre un groupe de variables à expliquer et un autre groupe de variables explicatives.

Analyse chartiste (Analyse graphique)

➤ *Analyse technique, Chartisme.*

Analyse comparative (Benchmarking)

[Strat./Méth.]

Processus systématique par lequel on mesure les produits, les services et les façons de faire des entreprises reconnues comme des chefs de file. L'analyse comparative est un aspect essentiel de l'intelligence économique.

Syn. : Analyse concurrentielle.

Analyse comparative fonctionnelle,**Analyse comparative générique** [Méth.]

L'analyse comparative fonctionnelle consiste à comparer des fonctions similaires dans des entreprises relevant d'industries ou de branches différentes. L'analyse comparative générique porte sur les processus qui correspondent au même objectif, dans des industries différentes.

Analyse comportementale d'une action [Fin.]

Méthode d'analyse financière ou boursière qui relève de la finance comportementale et ayant pour objet la mise en relief du profil boursier d'une action, en identifiant les facteurs de son évolution, dont le comportement des investisseurs, en vue de définir les paramètres d'évaluation afin d'estimer sa fourchette future de prix potentiels.

➤ *Analyse financière (Méthodes d'), Analyse fondamentale, Analyse technique.*

A **Analyse concurrentielle** [Strat. man.]

Elle consiste à évaluer les performances et le potentiel d'une entreprise par rapport à ceux de ses concurrents. Elle utilise les méthodes classiques fondées par le cycle de vie des activités (portefeuilles d'activités) et la méthodologie de l'analyse industrielle. Cette dernière, développée par des économistes industriels et des spécialistes en stratégie, s'efforce de prendre en compte les spécificités des structures industrielles.

➤ *Analyse comparative (Benchmarking).*

Analyse conjointe (Trade-Off) [Méth.]

Méthode de traitement des données consistant à faire classer par ordre de préférence, par les personnes interviewées, des combinaisons de trois ou quatre attributs, en vue de déterminer, par l'analyse, l'intérêt que ces personnes attachent à chaque attribut.

Analyse coûts-avantages, Analyse coûts-efficacité [Méth.]

1° L'analyse coûts-efficacité est utilisée dans le cas où l'objectif est mesurable à l'aide d'un indicateur d'efficacité (objectif qualitatif); elle permet de choisir le programme dont le coût est le plus faible pour une efficacité donnée, ou le programme le plus efficace pour un coût donné.

2° L'analyse coûts-avantages s'applique dans les situations où les objectifs peuvent être évaluables en termes monétaires. Dans ce cas on parle d'« avantages », expression qui se substitue à « efficacité ». On distingue les avantages marchands (dont l'évaluation est aisée) et les avantages non-marchands (dont l'estimation est délicate).

➤ *Rationalisation.*

Analyse de cycle de vie [Gest. prod.]

Évaluation des impacts sur l'environnement du cycle de vie de produits, de procédés et de systèmes industriels tout au long de leur cycle de vie. Méthode normative ISO 14040.

Analyse de données [Méth.]

Ensemble de procédures de statistique descriptive visant à mettre en évidence des corrélations entre des modalités des variables, d'une part, et des ressemblances entre individus, d'autre part, à découvrir les caractères les plus discriminants et les individus qui les possèdent. L'analyse des données portant sur plusieurs variables est encore appelée analyse multivariée.

(Ex. de méthodes : l'Analyse en composantes principales (ACP), l'Analyse factorielle des correspondances (AFC), l'Analyse des correspondances multiples (AFCM), l'Analyse factorielle discriminante (AFD), l'Analyse typologique, la segmentation).

Analyse de la valeur [Méth.]

Méthode qui consiste à décrire et à recenser avec précision les différentes fonctions de produits (biens ou services) existants ou de produits nouveaux, de rechercher comment elles peuvent être remplies au moindre coût, en prenant en compte les besoins des clients.

On se demande si ces fonctions sont utiles ou pas et s'il n'est pas possible d'envisager d'utiliser le produit dans d'autres fonctions. En France, la norme NF X 50-152 donne la description détaillée de l'analyse de la valeur. Méthode qui s'est développée aux États-

Unis sous des expressions diverses (*value engineering, value analysis...*).

Analyse de marché [Fin.]

Diagnostic effectué par des analystes spécialisés sur les caractéristiques présentes et futures d'une économie ou d'une société, dans le but de déterminer les meilleures possibilités de placement et d'investissement ou la meilleure manière de mettre sur le marché les ressources disponibles.

Analyse de portefeuille d'activités [Strat.]

Méthode d'analyse stratégique qui permet de situer les différents domaines d'activité stratégique de la firme. Il existe plusieurs dizaines de méthodes d'analyse de portefeuille d'activité dont : méthode BCG, méthode ADL, méthode McKinsey dite méthode « attraits-atouts », le programme PIMS.
➤ *Matrice d'analyse stratégique.*

Analyse de produits [Méth.]

Décomposition du produit dans ses éléments constitutifs faite en vue de faciliter leur identification à tous les niveaux du processus de production.

Analyse de sensibilité [Méth.]

Démarche qui étudie les variations des résultats consécutives aux variations d'un paramètre clé.

Analyse de situation [Strat. man.]

Processus systématique d'analyse de l'environnement interne et des capacités d'une organisation, ainsi que de l'environnement externe (politique, social, économique) dans lequel fonctionne l'organisation ou un projet, en vue de

comparer la situation actuelle à une situation idéale, afin de déterminer les mesures à prendre pour améliorer la gestion, les performances et la viabilité de l'organisation ou du projet.

Analyse de système (Analyse systémique) [Gén.]

Méthode de modalisation d'un processus complexe où un grand nombre de phénomènes sont interdépendants : chacune des variables pertinentes est repérée par son « niveau » et son « taux de variation » puis les interactions directes entre elles sont étudiées et formalisées séparément, en les prenant par couple.

➤ *Cybernétique, Système.*

Analyse de tendances [Méth.]

Représentation des données numériques pour identifier aisément une augmentation, une diminution ou l'absence de changement au cours d'une certaine période.

Analyse des coûts [Compt./Méth.]

Étude de la structure des coûts, de leur évolution et de leurs effets sur le coût de revient des biens et services. C'est aussi un aspect de l'analyse de la valeur.

➤ *Comptabilité de gestion.*

Analyse des écarts [Gén./Méth.]

1° Au niveau interne et dans le domaine du contrôle de gestion, activité qui consiste à comparer les résultats aux prévisions budgétaires et à prendre des mesures correctives en cas d'écart jugé significatif.

2° Au niveau externe, peut être considéré comme la conclusion d'une analyse comparative (*benchmarking*).

A Analyse des états financiers [Gén./Méth.]

Explicitation de l'information comptable à propos de la rentabilité, de la structure financière et des performances financières de l'entreprise.

Analyse des relations du travail

[Gest. ress. hum.]

Selon le sociologue Alain Touraine, l'analyse des relations du travail comprend trois aspects :

1° l'étude des revendications courantes (conditions de travail, défense du pouvoir d'achat, etc.) ;

2° l'étude des relations sociales ou industrielles ;

3° l'étude des modalités de représentation des salariés dans les actions de revendications = sections syndicales, coordinations, comités de grève, etc.

Analyse diachronique

Syn. : Analyse dynamique, Analyse longitudinale, Analyse verticale.

Analyse différentielle (Incremental Analysis) [Méth.]

Démarche qui fait ressortir les divers éléments de revenus et de coûts touchés par une décision, en les considérant par rapport à une situation de référence. L'analyse différentielle est une forme d'analyse comparative interne ou métastatique. Elle met en évidence l'évolution ou la progression. À ne pas confondre avec l'analyse en psychologie différentielle qui étudie les différences entre individus.

Analyse du marché [Gest. comm.]

Examen de l'environnement d'une firme ou d'un projet dans la perspective de déterminer le potentiel commercial. Une analyse du marché peut comporter

une enquête sur la demande existante, une enquête sur les clients potentiels (prix psychologique, niveau des revenus, comportement d'achat, mobile d'achat, etc.), une enquête sur des clients actuels (pour connaître leur satisfaction, etc.).

Analyse en (par) composantes principales

➤ ACP (Analyse).

Analyse en termes de stocks, Analyse en termes de flux

➤ Stocks (Analyse en termes de).

Analyse factorielle des correspondances

➤ AFC.

Analyse FFOM (Forces-Faiblesses-Occasions ou Opportunités-Menaces) ou analyse MOFF

➤ Analyse stratégique.

Analyse financière [Fin.]

Méthode d'analyse des documents comptables et financiers de l'entreprise permettant d'apprécier ses performances économiques et financières. Initialement, l'analyse financière désignait les méthodes d'examen des documents comptables et reposait principalement sur l'élaboration de tableaux de reclassement des comptes de résultats et de bilan. Aujourd'hui, le champ d'étude de l'analyse financière s'est sensiblement élargi en intégrant notamment l'étude de l'environnement de l'entreprise (analyses des tendances d'évolution du secteur et du champ concurrentiel). Cette évolution résulte d'ailleurs de la place désormais prépondérante qu'occupe dans l'analyse financière, l'établissement de prévisions de résultats.

Utilisée dans une optique d'investissement boursier, l'analyse financière débouche sur l'évaluation de l'entreprise réalisée à partir des bénéfices prévisionnels. Les valeurs ainsi attribuées à une entreprise servent de recommandation aux gestionnaires de portefeuilles. L'analyse financière d'une entreprise est souvent réalisée à partir des trois ou des cinq derniers bilans. Le plan suivi est généralement le suivant : analyse de l'activité, de la rentabilité, de l'équilibre financier et de la structure financière.

On parle aujourd'hui, de méthode des flux pour désigner le courant de réflexion qui fait prévaloir l'analyse des surplus monétaires dégagés par l'activité tel l'excédent de trésorerie d'exploitation.

Analyse financière (Méthodes d' - en finance de marché) [Fin.]

Méthodes pour définir une stratégie de gestion de portefeuille. On distingue l'analyse fondamentale et l'analyse graphique.

L'analyse fondamentale a pour objet la détermination de la valeur intrinsèque d'une entreprise principalement à partir de l'analyse de ses bilans et résultats, de entretiens avec ses responsables, de différents indicateurs permettant de positionner l'entreprise dans son secteur. L'analyste comparera la valeur intrinsèque de l'entreprise à sa valorisation boursière. Il fera ensuite une recommandation d'achat ou de vente à moyen terme. L'analyse graphique, dite encore analyse technique ou analyse chartiste consiste principalement à suivre l'évolution quotidienne du cours d'un titre afin de déterminer, à partir de

« figures », son évolution prévisible à court terme.

➤ Tableau pluriannuel des flux financiers.

Analyse fonctionnelle [Méth.]

Démarche consistant à recenser, ordonner, valoriser et hiérarchiser les fonctions remplies par un produit ou un service. Le recensement et la classification des fonctions peut s'appuyer sur la recherche intuitive, l'analyse des mouvements, celle des séquences et des efforts. L'analyse fonctionnelle constitue une phase essentielle de toute analyse de la valeur.

Analyse fondamentale [Fin.]

En analyse financière, méthode qui cherche la valeur intrinsèque ou valeur fondamentale d'un titre vers laquelle convergeront à moyen ou long terme, les prix imprévisibles du court terme. L'analyse fondamentale s'appuie sur une analyse des données macroéconomiques susceptibles d'influer sur les marchés de capitaux. On l'oppose à l'analyse technique qui porte spécifiquement sur l'étude des fluctuations de cours et des volumes de transactions. L'analyse technique développée par des praticiens (chartistes) repose sur l'interprétation de figures particulières qui apparaissent dans les représentations graphiques des évolutions des cours.

➤ Chartisme.

Analyse graphique [Méth.]

Méthode d'analyse empirique en finance utilisée dans le cadre de la prévision à court terme de l'évolution du cours d'un titre à partir d'un graphique

A

représentant l'historique des cours sur une période donnée.

➤ *Chandelier, Drapeau, Fanion, Tête et épaules, Triangle, Vagues d'Elliott.*

Analyse homme-machine [Gest. prod.]

Analyse du temps écoulé pour les différentes opérations exécutées par un ouvrier conduisant une machine sur la base d'un diagramme (le simogramme).

Analyse incrémentale [Méth.]

Méthode de choix ou de décision utilisable lorsque l'analyse marginale est inapplicable. Elle conduit à recommander les actions qui augmentent le profit et à abandonner celles qui le diminuent.

Analyse japonaise

➤ *Analyse technique, Analyse graphique, Chartisme, Chandelier.*

Analyse longitudinale ou verticale

[Méth.]

Syn. : Analyse diachronique, Analyse dynamique, Analyse historique.

Il s'agit d'une analyse dans le temps. Elle s'oppose à l'analyse synchronique ou transversale ou encore horizontale, qui porte sur un phénomène à un moment précis.

Analyse marginale [Méth.]

Méthode de choix ou de décision qui est fondée sur le raisonnement marginaliste. Il s'agit de comparer l'évolution du revenu marginal et l'évolution du coût marginal. L'optimum est atteint lorsque le revenu marginal est égal au coût marginal.

Analyse MOFF (Menaces–Occasions ou Opportunités–Forces–Faiblesses)

➤ *Analyse stratégique, Analyse FFOM.*

Analyse qualitative [Méth.]

Démarche discursive, interprétative, compréhensive, fondée sur l'étude des caractéristiques non quantifiables. Dans le domaine scientifique, elle correspond à « l'ensemble des techniques interprétatives qui cherchent à décrire, décoder, traduire et généralement percer le sens et non la fréquence de certains phénomènes survenant dans le monde social. Opérer sur un mode qualitatif c'est traiter des symboles linguistiques et donc tenter de réduire la distance entre le signifié et le signifiant, entre la théorie et la donnée, entre le contexte et l'action » (Denise Jodelet contribution au livre collectif de Serge Moscovici et Fabrice Buschini, *Les méthodes des sciences humaines*, PUF Fondamental, 2003).

Sa mise en œuvre s'appuie sur une multitude de méthodes dont : l'étude de cas, la recherche action avec ses multiples variantes comme par exemple la recherche ingénierique et la recherche intervention, la simulation avec ses avatars comme le jeu de rôle et la méthode des incidents critiques. L'observation et l'entretien sont les deux moyens de recueil des données qualitatives. L'analyse des données qualitatives peut être effectuée selon des méthodes qui laissent une grande place à la linguistique avec les différentes techniques d'analyse de contenu.

Analyse quantitative [Méth.]

Démarche qui prend appui sur le traitement mathématique et/ou statis-

tique des données standardisées. Ses domaines d'application en gestion peuvent être aussi bien la finance, le marketing, la GRH que la gestion de la production ou encore la logistique. Syn. : *Analyse mathématique*.

Analyse stratégique [Strat.]

Démarche qui a pour objet de porter un diagnostic sur la situation de l'entreprise en vue de permettre la définition d'une stratégie, eu égard à ses finalités et après avoir étudié, d'une part, les conditions de l'environnement par l'identification des menaces et des opportunités et, d'autre part, les potentialités de l'entreprise par la mise en évidence de ses forces et faiblesses par rapport à ses concurrents (MOFF : menaces, opportunités ou occasions, forces, faiblesses, en américain on parle de modèle SWOT). Les instruments fondamentaux de l'analyse stratégique sont : la segmentation stratégique, l'effet d'expérience, le cycle de vie, le porte-feuille d'activité. Il existe par ailleurs plusieurs méthodes de diagnostic stratégique qui diffèrent principalement par la dimension de l'environnement pris en considération. Les principaux modèles sont ceux du *Boston Consulting Group* (avec plusieurs versions BCG 1 en 1970 et BCG 2 en 1980) du cabinet Arthur D. Little (ADL), du cabinet Mc Kinsey et C^{ie}.

➤ *Domaine d'activité stratégique, Matrice d'analyse stratégique, Segment.*

Analyse stratégique (dans les

organisations) [Socio., Dest. Ress. Hum..]

Théorie sociologique et méthode d'analyse de la relation de pouvoir avec mise

en évidence de la stratégie des acteurs pour la maîtrise des zones d'incertitude dans les organisations, développée initialement par M. Crozier dans le phénomène bureaucratique (1964) et, plus tard, avec E. Friedberg dans l'acteur et le système. (1977). Cette analyse met en évidence que l'information informelle – comme par exemple les compétences spécifiques d'un employé acquises par l'expérience –, constitue un espace de liberté pour l'acteur et lui donne du pouvoir. Cette information rend l'employé qui la maîtrise non substituable, donc non licenciable.

En tant que méthode, l'analyse stratégique comporte 7 étapes : (1) identification des problèmes et des enjeux; (2) identifier les acteurs majeurs; (3) Qualification des acteurs suivant la matrice des caractéristiques – Enjeux/Atouts/Handicaps/Stratégie; (4) Synthèse des soutiens et des antagonistes; (5) Détermination de la zone d'incertitude; (6) Définition du système d'action concret; (7) Proposition des plans d'action.

Analyse synchrone

Syn. : *Analyse horizontale, Analyse transversale.*

Analyse technique [Fin.]

En finance, analyse qui étudie l'évolution du prix et des volumes des transactions portant sur un actif, en utilisant la méthode graphique ou chartiste, en vue de prendre une décision d'achat ou de vente à court terme.

Syn : *Analyse chartiste.*

➤ *Bande de Bollinger, Bar Chart, Chartisme, Dow Charles, Drapeau, Drawdown,*

A

Droite de résistance, Elliott Ralph Nelson, Fanion, Fibonacci, Homma Munehisa, MACD (Moving Average Convergence Divergence), Momentum, Moyenne mobile, Nombre d'or, Tête et épaules, Triangle, Vagues d'Eliott.

Analyse transactionnelle

[Gest. ress. hum.]

Technique d'étude des transactions, mise au point par E. Berne, permettant une meilleure compréhension des processus de communication. Le concept fondamental de l'analyse transactionnelle est celui des « états du moi » à savoir parent-adulte-enfant.

Analyse transversale ou horizontale

[Méth.]

Analyse ou calcul à un moment donné ou pour une période donnée sur la base de plusieurs unités statistiques relevant du même phénomène. En sociologie, on rencontre le synonyme analyse synchrone. Elle se distingue de l'analyse longitudinale qui analyse le phénomène observé au cours du temps pour une unité ou un agrégat d'unités statistiques, ce qui correspond à l'analyse diachronique.

Analyse verticale

➤ *Analyse longitudinale.*

Analystes financiers [Fin.]

Au sens large, praticiens de l'analyse financière dont le travail conduit à apprécier les performances économiques et financières d'une entreprise.

Anarchie organisée [Socio.]

Organisation présentée par Cohen, March & Olsen (« A Garbage Can Model

of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, Vol. 17, No. 1, Mar., 1972, pp. 1-25) comme :

- n'ayant pas d'objectifs logiques et acceptés par tous ses membres qui, d'ailleurs, ne participent que faiblement à la prise de décision. Celle-ci procède en outre du modèle de la poubelle (*Garbage can*), i.e. de « la rencontre hasardeuse entre des solutions qui existent déjà et des problèmes » ;
- ayant une technologie de production complexe fortement immatériel ;
- sans qu'il soit possible de contrôler les tâches réalisées.

Anatocisme [Fin.]

Capitalisation des intérêts échus d'une dette.

Animateur des ventes [Gest.]

Personne qui coordonne et stimule les équipes de vente.

Annexe [Compt.]

Document de synthèse obligatoire indissociable du bilan et du compte de résultat. L'annexe est un état comportant différents renseignements destinés à compléter et éclairer les informations fournies par le bilan et le compte résultat. Elle possède un rôle primordial dans l'obtention de l'image fidèle que les documents de synthèse doivent donner de la situation de l'entreprise à la date de fin d'exercice. Son contenu est composé d'éléments ayant une importance significative qui concernent :

- les règles et méthodes comptables ;
- divers compléments d'information portant notamment sur l'état de l'actif immobilisé, des amortissements et pro-

visions, des échéances des créances et des dettes, le montant des engagements financiers, le tableau des affectations du résultat, l'inventaire du portefeuille de valeurs mobilières, l'effectif moyen employé pendant l'exercice...

Annonce, Annonceur [Gén.]

Message ou avis par lequel on informe ou on communique à un public large ou à un groupe particulier. L'annonceur est celui qui a eu l'initiative de l'annonce et qui en assume les coûts. Le média (presse, télévision, radio, affichage, cinéma, prospectus, etc.) est le canal choisi par lequel est transmise l'annonce, le support est le média particulier retenu (tel journal, ou telle radio et telle chaîne de télévision).

➤ *Communication, Information, Publicité.*

Annonce (Effet d') [Gén.]

Synonyme d'Effet Merton selon lequel l'information crée l'événement, i.e. les réactions des individus à l'information entraînent la réalisation de l'événement. On parle dans ce sens d'anticipation autoréalisatrice ou de prévision autoréalisatrice.

➤ *Anticipation (Effet d').*

Annualité [Compt.]

Principe de base de la comptabilité consistant à présenter annuellement les documents de synthèse de l'entreprise. L'annualité répond à une nécessité juridico-économique (obligation légale de l'établissement annuel de l'inventaire, du bilan, du compte résultat, de l'annexe afin notamment de permettre la tenue des comptes nationaux, la distribution de la rémunération de leurs placements aux associés,

le règlement des impôts sur les bénéfices...).

Annuité [Fin.]

Paiement fait chaque année, comprenant à la fois le remboursement d'un capital emprunté ou placé (amortissement) et le paiement des intérêts.

L'annuité d'amortissement d'une valeur immobilisée apparaît sous l'expression comptable de dotation aux amortissements.

Annuité constante [Fin.]

Mode de remboursement d'un emprunt dans lequel chaque annuité, comprenant l'amortissement (le remboursement avec les intérêts), est d'un même montant. De ce fait la partie amortissement diminuera à chaque annuité selon une suite géométrique décroissante et les intérêts augmenteront selon une suite géométrique croissante. La formule est :

$$\text{Annuité cte} = K \text{ emprunté } \left(i / 1 - (1 + i)^{-n} \right)$$

i = taux d'intérêt.

n = nombre d'annuités.

Anomal (bien)

➤ *Bien anomal.*

Anomie [Socio.]

Situation sociale se caractérisant soit par l'affaiblissement des règles, des contraintes sociales et morales, soit par l'absence de lois, de normes, de valeurs communes aux membres de la société.

Syn. : *Désorganisation sociale, Déstructuration sociale, Entropie.*

A Ansoff H.-I. (Théorie de) [Strat. man.]

H.-I. Ansoff (1918-2002), est né à Vladivostock en Russie, puis émigra aux États-Unis très jeune avec sa famille. Il suit des études d'ingénieur à New York, puis passa un doctorat en mathématiques appliquées, qui lui servira dans ses premiers emplois à la *Rand Corporation* et à la *Lockheed Aircraft Corporation* où il occupa les fonctions de vice président de la planification et directeur de la diversification. Sa carrière professorale et de chercheur commence au début des années 1960. On lui doit l'analyse de la décision en environnement turbulent, le concept de planification stratégique.

Il oppose les décisions stratégiques à celles qualifiées d'administratives ainsi qu'aux décisions opérationnelles. Au début des années 1960, la stratégie consiste avant tout à choisir les couples produits-marchés qui assureront la meilleure rentabilité à l'entreprise. La démarche stratégique commence par la fixation du système d'objectifs de l'entreprise; est ensuite défini le profil de compétence de l'entreprise. La stratégie de développement repose soit sur la croissance des activités existantes soit sur la diversification des activités et marchés s'appuyant sur des synergies avec les activités existantes.

À partir du milieu des années 1970, H.-I. Ansoff milite en faveur du management stratégique (ou gestion stratégique) qui se substitue à la planification à long terme. Ce nouveau concept, englobant, recouvre l'analyse, la formulation et la mise en œuvre stratégique; il souligne la nécessité de prendre en compte les dimensions technico-économiques mais également sociales et politiques et d'envisager la stratégie tant au

plan interne qu'externe (du point de vue de l'entreprise).

Antériorité [Dr.]

Droit de propriété intellectuelle ou industrielle, tel qu'un droit d'auteur, une marque, un dessin, un modèle, un brevet, une dénomination sociale, un nom commercial, une enseigne, une appellation d'origine, etc., existant antérieurement et conférant à son titulaire le droit d'interdire l'utilisation de son droit par un tiers, sans son consentement.

Antichrese

➤ *Gage, Garantie.*

Anticipation [Strat./Gest. prod.]

1° Au sens général, fait d'exécuter ou d'imaginer une chose d'avance.

Les anticipations d'un agent économique sont des hypothèses subjectives plus ou moins pessimistes ou optimistes permettant de fonder des prévisions en vue d'une décision. On distingue, alors, les anticipations extrapolatives (le futur s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée), les anticipations adaptatives (les prévisions tiennent compte des erreurs passées) et les anticipations rationnelles (les prévisions sont faites par des individus connaissant les théories et les modèles économiques).

On peut calculer une élasticité d'anticipation d'un sujet économique en faisant le rapport entre l'évolution (en pourcentage) du prix du bien pour une période donnée et l'évolution passée du prix de ce même bien pendant une période de durée égale. Cette expression a été forgée par John Richard Hicks dans *Valeur et Capital* (1938).

2° Pour un industriel, décalage temporel créé entre l'émission de la demande et la mise à disposition des produits au client. On distingue trois formes d'anticipation : l'anticipation totale (production pour stock) ou partielle des produits (par ex., assemblage à la commande à partir de composants standardisés fabriqués pour stock), l'anticipation de moyens (potentiel de moyens mis à disposition du client pour répondre à la commande à sa demande), l'anticipation d'informations (par ex., la production de type « projet » dans laquelle des moyens sont mobilisés à partir d'une demande spécifique du client, puis mis en œuvre pour répondre à cette demande). On appelle stock d'anticipation ce potentiel de produits finis (cas de l'anticipation totale), de produits semi-finis (cas de l'anticipation partielle), de moyens (cas de l'anticipation de moyens) ou d'informations (cas de l'anticipation d'informations) constitué par le producteur avant que la demande ne se manifeste avec certitude. Le stock d'anticipation segmente le système productif en segment dit « rigide », protégé des aléas de la demande et un segment dit « flexible », sur lequel le producteur est en contact avec le client.

➤ *Annonce (Effet d'), Production à la commande, Production pour stock, Segmentation d'un système productif.*

Anticipation adaptative

➤ *Anticipation.*

Anticipation autoréalisatrice ou Effet

Merton

➤ *Annonce (Effet d'), Prévision autoréalisatrice.*

Antisélection (Sélection adverse) [Gén.]

Phénomène qui relève de l'économie comportementale en situation d'asymétrie d'information pré-contrattuale et correspondant à un choix désavantageux ou à une décision défavorable pour la partie au contrat qui dispose moins d'informations que l'autre partie sur sa situation avant la signature du contrat. Dans l'exemple célèbre des voitures d'occasions (*lemons* = voitures « pourries ») proposé par Georges Akerlof, le vendeur qui connaît la qualité des voitures refuse de proposer un prix obtenu en faisant la moyenne du prix des voitures de mauvaise qualité et celui des voitures de bonne qualité sur la base de ce qu'accepteraient les clients potentiels ignorant la qualité des voitures. La meilleure qualité disparaît à ce prix trop bas et il ne reste sur le marché que les voitures de mauvaise qualité (autre forme de loi de Gresham : les mauvaises voitures chassent les bonnes). Mais les mauvaises voitures sont alors trop chères pour les clients potentiels. Le marché des voitures d'occasion risque de disparaître sauf si un signal sur la qualité est donné pour éviter cette antisélection. Ce signal peut être une garantie spéciale pour les voitures de bonne qualité.

Dans le domaine de l'assurance de complément santé, la santé du souscripteur n'est pas observable. Ici encore, comme pour les voitures d'occasion, le prix moyen n'est pas le prix optimal. Ceux qui sont en bonne santé ne prendront pas d'assurance et ceux qui ont une mauvaise santé, avec un fort risque de mortalité, prendront une assurance. Il est de l'intérêt de la

A compagnie de pratiquer une tarification discriminatoire consistant en une prime d'assurance faible et une franchise élevée (la partie des réparations qui n'est pas prise en charge par l'assureur) pour les agents à faible risque et une prime élevée et une franchise faible pour les agents à haut risque. Une franchise élevée pour les agents à faible risque n'est pas un désavantage pour ceux-ci puisqu'ils n'auront pas de risque et, s'il en advient un, le coût de la franchise obtenu par le produit du montant de la franchise et de la faible probabilité du risque donne un faible montant. Le problème dans ce cas est la nécessité d'avoir un historique des sinistres pour identifier les bons et les mauvais clients. La connaissance des facteurs de sinistrabilité (l'âge, le lieu, etc.), le système bonus-malus permettent une gestion qui contourne l'antisélection assurantielle.

De même une banque qui augmenterait ses taux d'intérêt risque de ne garder que les plus mauvais clients que d'autres refusent. J. Stiglitz et A. Weiss ont démontré (en 1981 et 1983 dans l'AER) qu'il peut être plus avantageux de rationner le crédit sans augmenter les taux d'intérêt pour sélectionner les demandeurs de prêts que de procéder à une sélection par les taux. Un taux élevé qui peut être interprété comme un comportement de sélection des projets les plus risqués pour un rendement élevé, puisque le risque est positivement corrélé avec le rendement.

Dans le cadre de recrutement de travailleurs, le signal peut être le diplôme, l'expérience professionnelle, les recommandations.

Antitrust (Lois) [Env./Gén.]

Série de lois américaines interdisant toute forme de trust ou d'entente, ayant pour objet de restreindre la liberté du commerce entre les États ou avec l'étranger. Ce sont là les termes de la loi de Sherman (*Sherman Antitrust Act*) du 2 juillet 1890. L'inefficacité du *Sherman Act* a amené l'adoption d'une nouvelle loi : le *Clayton Act*.

Par la suite, les lois antitrust ont visé à démanteler toute entente ayant pour objet de limiter la concurrence sur le marché. En France, la pratique anticoncurrentielle, notamment par voie d'entente, est visée par les articles L. 420-1 et L. 420-2 et du Code de commerce). L'article 101 du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) donne la liste des ententes qui seraient de nature à entraver la concurrence et qui de ce fait sont interdites.

AOC (appellation d'origine contrôlée)

➤ *Appellation d'origine.*

AOP (appellation d'origine protégée)

➤ *Appellation d'origine.*

APE (Code) [Gén.]

Code attribué lors de l'inscription au fichier SIRENE de l'INSEE par toute entreprise (APEN) et ses établissements (APET), en fonction de l'activité principale exercée en référence à la nomenclature des activités françaises (NAF).

APICS (American Production and Inventory Control Society)

➤ *Planification de la production.*

Appariement [Gest. ress. hum.]

Traduction de *matching* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne, dans le cadre du marché du travail seulement, la compatibilité entre les offres et les demandes de travail selon le secteur professionnel, le lieu et la qualification. La commission TEF note que dans le domaine comptable, la traduction de *matching* est « rattachement ».

Appel de marge [Fin.]

Sur les marchés à termes, demande de règlement portant sur la différence entre le cours d'un contrat (il s'agit en fait de la variation du cours du sous-jacent) à la date t et celui de la veille ($t-1$). Cette demande satisfaite permet de reconstituer la couverture et donc de respecter le rapport imposé entre position et couverture. Le versement correspondant à l'appel et doit être effectué dans des délais très brefs, faute de quoi le teneur de compte peut être amené à liquider tout ou partie de la position.

Appel d'offres [Gest. comm.]

Opération précédant la passation de marché par mise en concurrence des différentes entreprises intéressées. L'appel d'offres peut être ouvert (mise en concurrence des candidats) ou restreint (mise en concurrence de candidats préalablement sélectionnés).

L'appel d'offres précède l'adjudication.

Appellation d'origine [Dr./Gest. comm.]

Dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au

milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. On distingue, d'une part, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), qui est un agrément accordé en France par l'Institut national des appellations d'origine pour valoriser certains produits agricoles comme le huiles, les produits laitiers, les vins et eaux de vie et, d'autre part, l'appellation d'origine protégée (AOP) qui est un agrément au niveau européen. L'AOP permet de circonscrire une zone géographique délimitée par le climat et le terroir. Comme l'AOC, elle permet de valoriser un savoir-faire.

Application de bourse [Fin.]

Achat ou vente de valeurs mobilières exécutées aux conditions du marché financier mais hors de l'enceinte de la bourse de valeurs mobilières.

Appointements [Gest. ress. hum.]

Rémunération d'un montant fixe, généralement mensuel, mais qui peut être annuel, payé pour un emploi régulier. Avec la mensualisation la distinction entre « salaires » et « appointements » disparaît.

Apport [Fin.]

Contribution, concours, appoint ou participation à la création ou à l'augmentation des moyens d'activité d'une entreprise, donnant droit à des titres de participation à son capital ou à son bénéfice.

Les apports peuvent être effectués par une personne physique ou morale, sous trois formes :

1° apports en numéraires : versement en espèces;

A 2° apports en nature : terrains, bâtiments, outillage, dessin, clientèle, etc.;
 3° apports en industrie : travail, information, voire même un nom (nom prestigieux d'une personnalité).
 Les deux premières sont les seules reconnues par la loi comme éléments du capital social.

Apprentissage

[Gest. ress. hum./Gest. prod.]

Sens général : acte d'apprendre.

- En cybernétique : aptitude d'un système à améliorer son fonctionnement par la prise en compte des résultats passés. L'application du concept cybernétique à la gestion de l'entreprise permet d'énoncer le principe de la courbe d'apprentissage (*Learning curve*). Cette courbe traduit l'effet de réduction de consommation de temps résultant d'une meilleure adaptation de l'ouvrier sur un poste donné quand la série s'alonge.

Cette courbe explique, en partie, la loi de Caquot qui définit la tendance qui relie les prix de revient unitaire de fabrication à l'importance de la série :

P_1 : prix de revient unitaire pour une série d'importance S_1 ;

P_2 : prix de revient unitaire pour une série d'importance S_2 .

La formule de la loi de Caquot est alors :

$$\frac{P_2 - P_1}{P_1} = \sqrt[4]{\frac{S_2 - S_1}{S_2}}$$

Si l'importance de la série vient à doubler, le prix de revient diminue de 15 %. Arrow démontre avec sa théorie du *learning by doing* qu'il est possible d'avoir une augmentation de la production sans changement de machine aussi

importante que l'augmentation de la production réalisée avec un changement de machine intégrant les techniques de production de plus en plus modernes.

Apprentissage consommateur

[Gest. comm.]

Modifications des comportements du consommateur tenant compte des bénéfices et des pertes antérieures face à des situations données.

Apprentissage organisationnel

[Strat. man.]

Processus de développement et de mise en mémoire de connaissances et de compétences rendues ainsi accessibles à la communauté des membres d'une organisation. Le niveau organisationnel a pour caractéristique de permettre aux individus qui n'ont pas produit ces apprentissages de pouvoir en partager les résultats. « Pour qu'il y ait apprentissage organisationnel, les découvertes des agents apprenants, leurs inventions et leurs évaluations doivent être intégrés dans la mémoire de l'organisation. Elles doivent être encodées dans les images individuelles et les cartes (cognitives) partagées qui constituent la théorie en usage organisationnelle à partir de laquelle les individus vont agir par la suite. Si cet encodage ne se passe pas, les individus auront appris mais pas l'organisation » (Chris Argyris et Donald A. Schön, *Organizational Learning : A Theory of Action Perspective*, Addison-Wesley Massachussets, 1978, trad. 2002, de Boeck, nb. le traducteur a actualisé le travail originel). Comme le fait remarquer J. March, l'apprentissage organisationnel intervient dans la

construction ou la transformation de savoirs dans et pour l'action, quand les procédures ne collent plus aux situations. Il s'agit alors, selon divers auteurs analysés par B. Moingeon (*Éduquer et Former, «l'apprentissage organisationnel»*, Éd. Sciences humaines, 1998), de mise en place de nouvelles pratiques et modification de routines, d'acquisitions de connaissances et compétences individuelles utiles à l'organisation, d'améliorations de la capacité à réaliser des actions efficaces, de détection et correction d'erreurs, de capacité collective à interpréter et à donner du sens, etc.

➤ *Apprentissage, Routine organisationnelle.*

Approche axée sur les processus

[Compt.]

Comptabilité conçue vers la gestion des activités de l'entreprise, regroupées en processus en vue d'offrir un produit ou un service qui répond aux attentes du client.

Approche par les ressources et les compétences [Méth.]

Conception essentialiste de la firme, initiée par Edith Penrose (*The Theory of the Growth of the Firm*, Oxford University Press, 1959) puis par Birger Wernerfelt («A Resource-based view of the firm», *Strategic Management Journal*, v. 5, n° 2, p. 171-180, 1984). La firme est présentée «comme un creuset de ressources» ou capacités, fortement idiosyncrasiques i.e. correspondant à une forte spécificité des actifs aussi bien tangibles qu'intangibles accumulés au cours du temps. R. Durand et B. Quelin font remarquer que les capacités développées en interne par la

firme possèdent un caractère collectif et organisationnel marqué (cf. «Comment envisager l'évolution économique sans concevoir une firme évolutionniste, contributions de la théorie des ressources à une théorie évolutionniste de la firme», www.strategie-aims.com). Le modèle de Prahalad et Hamel prolonge l'approche par les ressources en insistant sur les compétences (aptitudes à combiner les ressources) dans une perspective d'innovation. Ce qui est important c'est le cœur de compétences et les capacités d'innovation. Il ne s'agit donc plus de s'adapter aux contraintes du marché, comme le laisse entendre le modèle des cinq forces de Porter,

Ce courant considère que les ressources internes (matérielles et immatérielles) sont, au regard de l'avantage concurrentiel, plus déterminantes que les conditions externes. C'est ainsi que des entreprises saines peuvent se développer dans des secteurs pourtant peu favorables.

Approvisionnement [Log.]

Fonction correspondant à l'acquisition dans les meilleurs délais, en quantités souhaitées, dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de coût, des biens et services nécessaires au fonctionnement de toute l'entreprise.

La fonction approvisionnement dans une entreprise comprend, généralement, les actes classés dans la fonction achat et la gestion des stocks; mais certains auteurs considèrent l'approvisionnement comme une sous-fraction de la fonction achat; l'approvisionnement joue dans ce cas le rôle de service

A logistique : fourniture de matières premières, de produits semi-ouvrés et produits finis (dans les entreprises de distribution).

Dans le cas général, la fonction approvisionnement assure : l'établissement des programmes d'approvisionnement, la gestion économique et matérielle (magasinage) des stocks, la recherche et la sélection des fournisseurs, la préparation, l'exécution et le contrôle des achats.

Arbitrage [Fin./Gest. ress. hum.]

1° Arbitrage commercial et financier. Opération financière qui porte sur des valeurs mobilières, sur des devises, consistant à profiter des différences de cours qui existent pour un même bien, entre deux ou plusieurs places boursières ou marchés. Équivalent Angl. : *Switch trading*.

L'arbitrage peut avoir lieu à l'intérieur de la même place financière entre le marché au comptant et le marché à terme.

2° Arbitrage social. En droit du travail, règlement d'un conflit (grève, *lock out*) entre employeurs et salariés par l'intervention d'une tierce personne choisie par les deux parties ou, éventuellement, imposée par l'État (le médiateur). Dans la loi de 1936, les arbitres étaient les inspecteurs du travail. La loi du 11 février 1950, sur les conventions collectives, prévoit des commissions paritaires de la profession. La procédure de la médiation, puis celle de la conciliation ont été instituées. Le ministre du Travail nomme des commissions régionale et nationale de conciliation sur proposition des syndicats représentatifs. En cas d'échec de la commission, on fait appel

à un arbitre et, si encore, il y a insatisfaction, on recourt à la cour supérieure d'arbitrage.

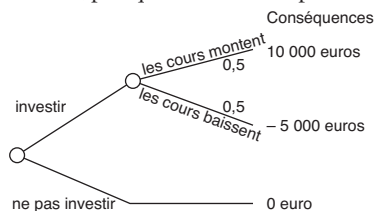
Angl. : *Trade-off*.

Arbre de décision [Méth.]

Outil d'aide à la décision sous la forme d'une représentation graphique, d'une suite d'actions alternatives et des conséquences qu'elles suscitent, qui, à leur tour, peuvent être suivies de nouvelles actions alternatives avec leurs conséquences, chacune des différentes conséquences pouvant être envisagée avec une certaine probabilité. Par exemple, un investisseur en bourse envisage d'acheter des actions d'une société pour une somme de 10 000 euros. La première alternative est acheter ou ne pas acheter. S'il n'achète pas, il ne perd rien, il ne gagne rien avec certitude (probabilité égale à 1). S'il décide d'acheter, les cours peuvent monter et lui permettre de faire une plus-value 10 000 euros en revendant un an après avec une probabilité de 0,5. Les cours peuvent aussi baisser avec une probabilité de 0,5 et une moins-value de 5 000 euros. La valeur du jeu ($\succ$ *Théorie des jeux*) est donc la somme des produits entre les probabilités et les conséquences soit :

$$(0,5 \times 10\,000) + 0,5 (-5\,000) = +2\,500$$

Par conséquent placer en bourse son épargne est dans cet exemple une bonne décision, puisque le résultat est positif.



Arbre de segmentation [Méth.]

Représentation schématique d'un échantillon découpé selon les variables structurelles (ou d'identification) pertinentes retenues. Par exemple, pour un échantillon de 10 000 individus, une première variable peut être l'habitat qui permet de distinguer les ruraux (4 000) et les citadins (6 000), puis la variable sexe (M/F) avec 2 600 M et 1 400 F en zone rurale et 2 800 M et 3 200 F en zone urbaine, ensuite la variable niveau de revenu, etc.

Architecture de la communication

[Gest. comm.]

Programme d'une entreprise qui consiste à décider sur quoi elle va communiquer, auprès de quels publics, et quel poids relatif elle attribuera à chacune de ces communications.

Architecture de valeur [Strat.]

Représentation simplifiée des différentes étapes du modèle économique de l'entreprise (Business model), ce qui revient en une représentation des éléments internes et externe de la chaîne de valeur.

Aréolaire (Sondage) [Méth.]

Cas particulier de la méthode de sondage par grappes : les unités sont définies géographiquement (zone, îlot, aire, espace, immeuble). Il peut être simple ou à plusieurs degrés (par ex. on peut avoir trois degrés : îlot, immeuble, ménages).

On tire au sort, au premier degré, des îlots dans une ville. Les îlots constituent des grappes d'immeubles. On établit la liste de ces immeubles et un tirage au second degré est effectué. Les

immeubles tirés au sort sont des grappes de ménages parmi lesquels un échantillon aléatoire est sélectionné. Un dernier tirage au sort permet de désigner la personne interrogée dans chaque famille.

➤ Échantillonnage aléatoire par grappes.

Argument-clé de vente (ACV)

[Gest. comm.]

Traduction de *Unique Selling Point* (USP) proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne le principal argument mis en avant pour la vente d'un produit. La commission TEF propose également les expressions :

– « argument émotionnel de vente », en équivalent français de *emotional selling point*, pour désigner l'argument de vente qui s'adresse à la sensibilité du prospect pour susciter une réaction d'achat ;

– « argument publicitaire unique », en équivalent français pour *unique selling proposition*, pour désigner un argument publicitaire qui ne met en avant qu'une seule des caractéristiques du produit.

Argumentaire de vente [Gest. comm.]

Documentation mise à la disposition des vendeurs d'un bien ou d'un service contenant l'ensemble des arguments de nature à provoquer l'achat du bien ou des services, prévoyant les réponses à des objections éventuelles des acheteurs.

ARPP Argumentaire de vente

[Gest. comm.]

Autorité de régulation professionnelle de la publicité, remplaçant depuis 2008 le BVP. Organisation paritaire, elle vise à

A promouvoir une publicité saine, véridique et loyale ainsi qu'une communication responsable dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité

Arrangement de Madrid [Rel. int.]

Accord international du 14 avril 1891 signé par 22 pays concernant l'enregistrement international des marques et dont la dernière modification remonte au 28 septembre 1979. L'arrangement de Madrid est à l'origine de l'Organisation mondiale de propriété industrielle (OMPI).

ARRCO [Gest. ress. hum.]

Association des régimes de retraite complémentaire. Organisme de gestion du régime de retraite complémentaire des salariés non cadres qui recueille les cotisations et verse les rentes.

Arrhes [Fin.]

Sommes versées par l'acheteur au vendeur en garantie lors de la conclusion d'un marché ou d'un contrat. L'abandon par l'acheteur de l'acompte versé au vendeur délie l'acheteur de ses autres engagements. En ceci, l'acompte doit être différencié des arrhes.

Arriéré [Compt.]

Somme restant due en raison d'un retard sur des délais de paiement convenus. Par exemple, arriérés de loyer.

Arrow (Théorème d'impossibilité de)

[Strat. man.]

Théorème développé en 1952 par Kenneth Arrow dans *Choix social et valeur individuelle*, en redécouvrant le problème de l'intransitivité qui résulte de

l'agrégation des choix individuels transitifs dit paradoxe de Condorcet, sans avoir eu connaissance des débats entre Borda et Condorcet dans les années 1780. Le théorème de Arrow s'énonce ainsi :

« Pour un ensemble fini d'individus dans une société et un ensemble fini de projets (au minimum trois), il ne peut exister de règle d'agrégation capable de réunir les cinq conditions suivantes :

1° les préférences sociales sont transitives (si $A > B$, et si $B > C$ alors $A > C$) ;

2° les préférences sociales sont compatibles avec le critère de l'optimum de Pareto. Sous cette condition, on admet que si l'ensemble des individus préfère tel état d'une variable à un autre, il en sera alors de même pour la relation de préférence collective ;

3° les préférences sociales entre deux projets ne dépendent pas des préférences individuelles sur les autres projets ;

4° la règle d'agrégation ne relève pas de décision de type dictatorial ;

5° la règle d'agrégation est définie pour toute préférence transitive et totale sur l'ensemble des projets ».

Arthur Doo Little (ADL)

➤ *ADL (Matrice).*

Article [Gest. comm.]

Version particulière d'un produit qui a une désignation distincte (référence) dans la ligne des produits.

Article étalon [Compt.]

Unité de référence permettant de transformer, grâce à des coefficients d'équivalence, l'ensemble des produits réalisés

dans une entreprise en une production homogène.

Artisan, Artisanat [Dr.]

Selon la loi française relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives du 22.03.2012, la qualité d'artisan appartient aux personnes physiques et aux dirigeants sociaux des personnes morales immatriculées au répertoire des métiers. Cette qualité est reconnue de droit si la personne justifie soit d'un diplôme (certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles), d'un titre homologué au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe, ou d'une durée minimale (6 années) d'exercice du métier. Une entreprise artisanale est une entreprise qui exerce une activité artisanale, dont la liste est établie par décret, et qui n'emploie pas plus de 10 salariés.

Ask (Offer) [Fin.]

Cours vendeur fixé par le teneur de marché qui assure la liquidité du titre. Ce cours est le prix offert sur le marché. Il est donc le haut de la fourchette de prix. Syn. : Cours offert.

ASP (Application Service Provider)

[Info.]

Éditeur de logiciels proposant d'héberger l'application sur ses propres serveurs contre un paiement pour les consultations.

ASPI Eurozone (Indice) [Gén.]

Indice qui rassemble les 120 sociétés de la zone euro les plus performantes en matière de développement durable. La performance, évaluée sectoriellement

par l'agence de notation sociale Vigeo, repose sur six critères de responsabilité sociale : insertion dans la société civile, gouvernement d'entreprise, relations clients et fournisseurs, santé, sécurité et environnement, ressources humaines et normes internationales et, enfin, droits humains.

Aspiration (Niveau d') [Strat. man.]

Notion issue de la psychologie et développée notamment par H. A. Simon (1959) dans le cadre de la théorie de la décision. Il rend compte que les décideurs auraient pour but d'atteindre la saturation d'un niveau d'espérance relatif à leurs propres attentes plutôt qu'une performance maximisatrice. Le niveau pourrait s'ajuster à la hausse lorsque les aspirations ont été atteintes et à la baisse lorsque la performance n'a pas été satisfaisante. Les implications en théorie de la décision sont fondamentales. Il y a notamment une remise en cause du postulat de maximisation de leur utilité par les agents économiques, utilisé dans la caractérisation de l'homo-oeconomicus. On propose également que le niveau de performance recherché dépend de l'histoire des décisions précédentes, alors que traditionnellement le processus de décision est a-historique. Enfin, face à un échec, ce n'est pas simplement la décision qui est remise en cause, mais le but assigné. « L'école de Carnegie » utilise largement ce concept dans sa théorie du *satisficing*.

Assemblée générale [Dr.]

Réunions périodiques des membres d'une association ou des actionnaires d'une société. On distingue :

A

- les assemblées générales constitutives qui ont lieu dans des sociétés de capitaux et qui font appel à l'épargne publique. Elles ont pour mission de constater la souscription du capital (25 % au moins) et sa libération; adopter les statuts; nommer les premiers administrateurs ou membres du conseil de surveillance et de désigner les commissaires aux comptes;

- les assemblées générales ordinaires, annuelles, examinant le bilan, prenant les décisions de politique générale, répartissant les bénéfices de l'exercice et nommant les administrateurs nouveaux. Une assemblée générale ordinaire ne peut se tenir que si 25 % du capital social est réuni. Si le quorum n'est pas atteint une seconde convocation permet de délibérer quelle que soit la part du capital social représentée;

- les assemblées générales extraordinaires se tiennent pour modifier les statuts de la société, augmenter le capital, changer de nationalité ou proroger la durée de la société ou prendre des décisions graves lorsque les 3/4 du capital sont perdus. Elles exigent un quorum de 50 % à la première convocation et de 25 % à la seconde.

Asset swap (Swap d'actif) [Fin.]

Combinaison d'un achat d'obligation et d'un swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable. L'investisseur se dessaisit du revenu de l'obligation et reçoit en échange un revenu variable qui est en phase avec le coût de sa ressource, il assure donc la marge sur son investissement sans prendre de risque de taux. On distingue l'asset swap de taux d'intérêt et l'asset swap de devises.

➤ *Swap d'actif.*

Assiette [Gén.]

Base de calcul d'une prestation ou d'une imposition, par exemple le loyer constitue la base de calcul de la taxe d'habitation.

Assistance à jeter [Gest. comm.]

Objectif assigné à l'emballage et au conditionnement en vue de permettre au consommateur de trier ses déchets et de les mettre dans la bonne poubelle.

Association [Dr.]

« Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices » (loi du 1^{er} juillet 1901, art. 1).

L'association en participation est une formule de société dont l'organisation est libre, regroupant des associés agissant dans le domaine financier leur permettant de rester inconnus des tiers.

➤ *Alliances, Cartel, Entente.*

Association de consommateurs (ou d'usagers)

➤ *Consummatisme.*

Association d'entreprises [Strat.]

Accord entre des entreprises sur un point donné pour mener une action en commun. Les entreprises gardent leur autonomie et leur personnalité juridique, contrairement aux opérations de concentration.

L'association peut consister en un accord de :

- groupement d'intérêt économique;
- joint venture;
- cartel;
- consortium, etc.

➤ *Alliance.*

Association française de normalisation (AFNOR) [Env./Gén.]

Elle étudie et publie des normes officielles dans tous les domaines. Par exemple :

- présentation normalisée des organigrammes ;
- normes pour la fabrication des produits.

Assortiment [Gest. comm.]

Ensemble des produits offerts par un distributeur, dans un point de vente, à sa clientèle. L'assortiment se caractérise par sa nature (produits alimentaires, fournitures industrielles...), et par ses dimensions identifiées par la largeur (nombre de lignes de produits), par la profondeur (nombre de références par ligne) et par la hauteur (rapport qualité/prix élevé, moyen ou faible).

Assurance [Ass.]

Fonction économique dont la finalité est de permettre l'indemnisation des dommages survenus aux biens et aux personnes grâce à la prise en charge d'un ensemble de risques et à leur compensation moyennant le paiement d'une prime ou cotisation par l'assuré à l'assureur.

On distingue trois grandes variétés d'assurances :

- les assurances de personnes (assurances contre les accidents, assurance-maladie et assurance-vie), cette dernière est un placement comportant des avantages fiscaux. On distingue au sein des assurances de personnes l'assurance individuelle et l'assurance de groupe, dite encore collective. L'assurance individuelle est celle qui est souscrite, de sa propre initiative, par un

particulier, tandis que l'assurance collective ou de groupe est un contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes ;

- les assurances-dommages : elles cherchent à réparer le préjudice que l'assuré a pu subir dans le domaine du vol, de l'incendie... ;
- les assurances de responsabilité : elles concernent les dommages causés à un tiers dans des conditions engageant la responsabilité de l'assuré. C'est essentiellement la responsabilité civile.

Assurance collective, Assurance de groupe [Fin./Ass.]

Selon l'art. L. 140-1 du Code des assurances, « est un contrat d'assurance de groupe le contrat souscrit par une personne morale ou un chef d'entreprise en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes répondant à des conditions définies au contrat, pour la couverture des risques dépendant de la durée de la vie humaine, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité ou du risque de chômage. Les adhérents doivent avoir un lien de même nature avec le souscripteur ».

Assurance-crédit [Fin.]

Un des moyens par lequel, une entreprise qui vend, s'assure contre le risque de défaillance de son client. Elle est pratiquée principalement pour le marché extérieur qu'elle développe. L'assureur est la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur). Aux États-Unis, ce rôle est joué depuis longtemps par *Export-Import Bank*.

A

L'assurance-crédit existe à plus petite échelle sur le marché intérieur, principalement dans le système des ventes à tempérament.

Assurance de groupe

➤ *Assurance collective.*

Assurance de la qualité [Gest. prod.]

Ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée en ce qu'un produit ou service satisfera aux exigences données relatives à la qualité (d'après la norme française NF X50-120 et la norme internationale ISO 8402).

Il s'agit de l'ensemble des dispositions mises en œuvre par une entreprise depuis le stade de la conception jusqu'au suivi en clientèle et destinées à prévenir/empêcher l'apparition de la non-qualité.

➤ *Certification, Qualité.*

Assurance qualité

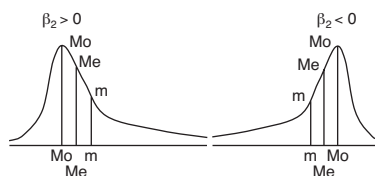
➤ *Assurance de la qualité, Certification, Qualité.*

Asymétrie [Gén.]

Une variable engendre un effet asymétrique chaque fois qu'elle peut exercer un effet sur son environnement, beaucoup plus important que celui qu'elle reçoit en retour du milieu environnant.

Asymétrie (Coefficient d', ou Coefficient de Fisher), dissymétrie [Méth.]

Coefficient calculé sur des valeurs $x_1 \dots x_n$ d'une série centrée et réduite, de moyenne m et d'écart-type σ (sigma).



Il est égal $\beta_2 = (1/\sigma^3) \sum (x_i - m)^3$. Un coefficient β_2 égal à 0 signifie que la distribution est symétrique (moyenne m , mode Mo et médiane Me se confondent), s'il est positif la série est plus concentrée à gauche (le mode est à gauche de la médiane qui est elle-même à gauche de la moyenne), s'il est négatif elle est plus concentrée vers la droite.

Asymétrie d'information [Gén.]

Situation dans laquelle certaines caractéristiques d'une transaction sont connues d'une partie et ne peuvent pas, sans coût, être découvertes par l'autre partie (d'après M. Boutillier, S. Derangère, *Revue économique* vol. 43, n° 2, mars, p. 375). L'asymétrie informationnelle est au cœur de la relation d'agence ou du mandat. Elle permet aussi d'expliquer le phénomène d'anti-sélection (sélection adverse) et l'aléa de moralité (risque moral ou hasard moral).

Dans le modèle [UW25] de marché en concurrence pure et parfaite généralisé, tous les participants au marché disposent d'une information égale, gratuite et parfaite sous la forme du prix. L'article fondateur de la théorie des asymétries d'information (G. Akerlof, 1971) étudie le marché des voitures d'occasion. Il fait l'hypothèse, réaliste, que le vendeur connaît mieux que les acheteurs potentiels l'état du ou des véhicules qu'il met en vente. Il montre qu'alors, en quelque sorte pour un mar-

ché unique avec au départ des qualités différentes pour les produits, les mauvaises occasions (*lemons* ou tacots) chassent les bonnes. Le prix moyen anticipé par l'acheteur est largement au-dessus du prix qu'espérait le vendeur des produits défectueux, mais largement inférieur au prix que ce dernier attendait pour les produits de haute qualité. Ce principe a été étendu au marché du travail, au marché du crédit, au marché de l'assurance.

On peut éviter l'effet de sélection adverse par l'institution d'une garantie qui justifiera un prix élevé pour les produits de qualité supérieure. La garantie est une procédure de signalement, tout comme peuvent l'être la nature et le niveau du diplôme pour un offreur de travail. Le système de la combinaison des primes et des franchises dans l'assurance est aussi une parade aux effets de sélection adverse.

Les travaux pionniers sur les asymétries d'information par George Akerlof, Michael Spence et Joseph Stiglitz ont été distingués par le Prix Nobel d'économie 2001.

Atawad [Info.]

Acronyme des expressions anglaises : *Any time, any where, any device*. Il s'applique au mode d'accès à l'information multimédia, sans contrainte de temps, de lieu et de support matériel/terminal.

Atelier flexible [Gest. prod.]

Ensemble de machines reliées par un système de manutention automatique, le tout contrôlé par un système central informatisé.

➤ *Automatisation.*

At the Money [Fin.]

Littéralement « à l'argent ». Se dit d'une option dont le prix d'exercice est égal au cours comptant de l'actif sous-jacent ou, pour l'option européenne, au cours à terme.

Attractivité commerciale

➤ *Gravitation (Loi de), Modèle gravitaire.*

Attrition (taux d') [Gest. comm.]

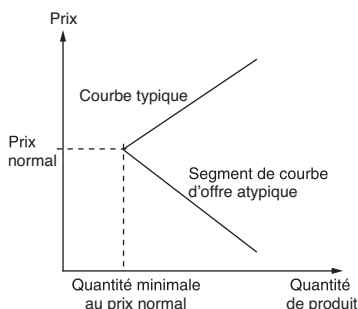
Pourcentage de clients perdus.

Atypique (Emploi) [Gest. ress. hum.]

Emploi qui ne satisfait pas les critères de l'emploi typique : temps plein, contrat à durée indéterminée, une protection garantie par les conventions collectives.

Atypique (Offre) [Gén.]

Offre décroissante en fonction des prix. Elle correspond le plus souvent à une offre de stocks à court terme et pour certains niveaux de prix de donnés. La recherche d'un revenu minimum donné conduit à adapter l'offre au prix du marché : une baisse de prix entraîne une augmentation de l'offre, et une hausse des prix conduit à une baisse de l'offre.



A Aubry (Lois)

➤ *Accord de régulation.*

Audience cumulée [Gest. comm.]

Audience totale d'un message, relative à un support donné, dans un espace de temps déterminé.

Audience utile [Compt./Gest. comm.]

Partie de l'audience totale qui appartient à la cible à laquelle est destinée un message.

Audit, Auditeur [Fin./Gén.]

Activité de contrôle et de conseil. L'audit de gestion certifie la régularité des comptes d'une société ou d'une institution. Il peut proposer des mesures destinées à améliorer le fonctionnement de l'entreprise, s'il est jugé incorrect. Avec l'institution du bilan social, on parle de l'audit social, d'où la définition générale suivante : « l'audit, quel que soit son domaine, a pour tâche d'entreprendre des investigations systématiques afin de dégager l'efficacité réelle dans le domaine d'une organisation et de ses dirigeants ». Il participe de la sorte à l'élaboration du diagnostic de l'entreprise.

L'auditeur peut être interne (salarié de l'entreprise) ou externe (entreprise de conseil).

Audit d'enregistrement [Gest. prod.]

Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de déterminer si le système de management environnemental d'une entreprise est en conformité avec les exigences de la norme de référence et de porter un jugement sur l'efficacité du

système mis en œuvre à satisfaire la politique et les objectifs environnementaux de l'entreprise.

Angl. : *Registration assessment.*

Audit de maintien, Audit

d'enregistrement [Gest. prod.]

Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de porter un jugement sur le maintien de la conformité à la norme de référence et le maintien de l'efficacité du système à satisfaire les objectifs environnementaux de l'entreprise. Angl. : *Continuous assessment.*

Audit environnemental d'acquisition,

Audit d'enregistrement [Gest. prod.]

Diagnostic du sol préalable à la vente, réalisé à la demande du vendeur ou de l'acquéreur, permettant d'évaluer l'état de pollution du site et de déterminer le montant des travaux éventuels à réaliser en cas de pollution reconnue.

Au fil de l'eau [Fin.]

Pratique adoptée pour traiter les ordres de bourse dans le système de la Cotation assistée en continu (CAC) : les ordres sont exécutés par ordre chronologique de leur entrée dans le système informatisé de cotation.

Augmentation de capital [Fin.]

Vente d'actions au profit de l'entreprise. L'augmentation de capital tend à favoriser les prêteurs au détriment des actionnaires dans la mesure où les dettes se revalorisent du fait de la réduction du risque de la structure financière. Elle tend à favoriser l'ancien actionnaire par rapport au nouveau si la rentabilité des

nouveaux investissements est correctement anticipée (transfert de valeur). L'augmentation du capital qui risque de s'accompagner d'une baisse du cours du titre peut être considérée comme un signal négatif. Il se produit des phénomènes de dilution. La dilution réelle est la réduction de droits sur l'entreprise subie par un actionnaire qui ne met ni ne retire aucun fonds lors d'une augmentation de capital.

Au jour le jour

Traduction de *over night*.

➤ *Jour le jour (Au).*

Autocontrôle [Compt./Gest. prod./Fin.]

1° Contrôle budgétaire sur les lieux même de l'action afin de permettre de prendre des mesures correctives en temps quasi-réel.

2° Même signification en contrôle de la qualité.

3° En matière financière l'autocontrôle est la situation dans laquelle des actions ou des droits de vote d'une société X sont détenus par une ou plusieurs autres dont la société X détient elle-même directement ou indirectement le contrôle. La société X est indirectement son propre actionnaire.

Auto-entrepreneur [Dr.]

Régime juridique en France qui, depuis le 1^{er} janvier 2009, permet à un créateur d'entreprise (commerçant ou artisan) de réaliser son projet grâce à un allègement des formalités notamment fiscales. Le commerçant bénéficie d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce des sociétés. L'artisan, s'il exerce son activité à titre accessoire, est dispensé de l'inscription au répertoire des métiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2011 les auto-entrepreneurs peuvent bénéficier du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). En 2016, «l'auto-entrepreneur» devient le «micro-entrepreneur».

Autofinancement [Fin.]

Mode de financement réalisé par une entreprise à l'aide de ses propres ressources correspondant aux amortissements, provisions, bénéfices après impôts non distribués. On distingue :

- l'autofinancement de maintien ;
- l'autofinancement d'expansion.

L'indicateur capacité d'autofinancement mesure la capacité de l'entreprise à financer par ses propres ressources les investissements et le remboursement de la dette.

➤ *Capacité d'autofinancement.*

Autogestion [Env./Gén.]

Forme d'organisation intérieure d'une entreprise dans laquelle la gestion serait assurée par l'ensemble du personnel soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus.

L'autogestion se distingue aussi de la cogestion. Celle-ci est une organisation d'une participation des travailleurs avec les représentants du capital, à la gestion d'une entreprise.

Automation, Automatisation

[Gest. prod.]

Automation, anglicisme pour automatisation, fonctionnement automatique d'un ensemble productif sous le contrôle d'un programme unique.

L'intervention humaine est limitée à la préparation préalable, intellectuelle et matérielle, d'un programme incorporé à la machine qui l'exécutera.

A **Autonomation** [Gest. prod.]

L'autonomation (autonomie des machines) désigne la capacité pour une machine à s'arrêter d'elle-même dès qu'un problème se manifeste dans la production. Combinée avec le juste à temps, elle constitue le toyotisme.

Autonomie de la comptabilité analytique [Compt.]

Les informations traitées par la comptabilité analytique sont en grande partie les mêmes que celles de la comptabilité générale. Cependant, pour éviter les interférences, les deux comptabilités sont séparées.

Cette indépendance n'exclut pas la nécessité d'établir une concordance rigoureuse des deux comptabilités à des fins de contrôle.

Autorité de marché, Autorité de tutelle [Fin.]

L'autorité de marché est l'organisme (qui peut être une société ou un conseil) chargé de faire respecter les règles de fonctionnement du marché dans l'intérêt de tous les acteurs de la place. Le contrôle et la surveillance du marché, la délivrance de l'autorisation d'entrer sur le marché sont établis par l'autorité de tutelle.

➤ *Autorité des marchés financiers (AMF).*

Autorité de régulation [Gén.]

Institution indépendante dont la mission est l'organisation de l'offre d'un service public en réseau dans le cadre d'un système concurrentiel. Les exemples les plus notoires sont en France : le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), l'ARPP (Autorité de

régulation professionnelle de la publicité, qui a succédé au BVP en 2008), l'ART (Autorité de régulation des télécommunications).

Autorité des marchés financiers (AMF)

[Fin.]

Issue, depuis novembre 2003, du rapprochement de la COB (Commission des opérations de bourse), du CMF (Conseil des marchés financiers) et du CDGF (Conseil de discipline de la gestion financière), l'AMF est l'autorité publique indépendante en charge de la réglementation des marchés financiers. Elle a pour objet d'accroître l'efficacité du système de régulation des marchés financiers et d'améliorer sa visibilité à l'échelle internationale. Elle dispose d'un pouvoir de sanction à l'égard de ceux qui ne respectent pas la réglementation. Elle a pour mission de veiller à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Aval [Fin.]

1° S'oppose à amont. Une entreprise est en aval lorsqu'elle est près du consommateur final.

2° En matière financière, l'aval est un engagement écrit pris par l'avaliseur ou avaliste (donneur de l'aval) de payer tout ou partie du montant d'un effet de commerce, en cas de défaillance d'un des signataires.

Syn. : *Cautionnement (en matière financière).*

Aval en pension [Fin.]

Acte par lequel un emprunteur donne en gage à son banquier des effets de commerce dont il garantit le paiement par endossement.

Avance [Gén.]

Mot polysémique :

1° Versement partiel traduisant l'accord conclu pour l'exécution d'un contrat (livraison de marchandises, réalisation de travaux, etc.), anticipant cette exécution, et cela sur la base d'une facture pro forma. Dans le PCG (Plan comptable général), ce sens est assimilé à acompte pour les écritures suivantes : avances et acomptes versés aux fournisseurs, avances et acomptes sur immobilisations incorporelles, etc.

2° Concours financier à court terme.

Avance en compte courant [Fin.]

Concours bancaire à court terme consistant en une inscription d'un crédit ou d'un découvert à un compte courant sur lequel le client peut prélever à concurrence d'une limite convenue entre les parties.

Les avances en compte courant sont de trois types :

- la facilité de caisse ;
- le découvert ;
- les crédits de campagne.

Avance en devises [Fin.]

L'avance en devises est un mode de financement des créances commerciales qui est surtout utilisé par les exportateurs. L'avance accordée est remboursée au moment du règlement de l'exportation. De ce fait, l'entreprise bénéficiaire du crédit ne supporte aucun risque de change.

Les avances en devises sont évidemment exclusives du recours à un mode de mobilisation des créances sur l'étranger. Elles sont normalement accordées pour des durées courtes, correspondant à la durée d'exécution des marchés.

Avance sur différé ou Encaissement en compte [Fin.]

Opération de crédit par avance sur le produit de l'encaissement des effets, ceux-ci ayant été endossés « en blanc », en prévision d'une telle éventualité. N'est consentie qu'à de bons clients.

Avance sur garanties, Avance sur titre,**Avance sur marchandises** [Fin.]

Dans les opérations de crédit de trésorerie ou de crédits à long terme, les établissements financiers et les banques peuvent demander des garanties à leurs clients sous forme de dépôt de gages, de nantissements, de titre douanier de valeurs mobilières ou par constitution d'hypothèque.

Avances [Fin.]

Crédits accordés à titre de facilités de trésorerie. C'est la forme la plus simple des crédits bancaires, mais aussi des opérations qui ne sont pas particulières aux banques : les particuliers consentent des avances, les banques entre elles s'accordent des prêts au jour le jour. En tant qu'opérations de banques, on peut distinguer plusieurs formes d'avances en fonction des sûretés qui les garantissent :

- avances sur salaires ;
- avances sur commandes ;
- avances sur marchés publics.

Avantage comparatif [Strat.]

Avantage concurrentiel lié aux ressources de la firme.

Avantage concurrentiel ou compétitif

[Strat.]

Dans la théorie de M. Porter, l'avantage concurrentiel, c'est-à-dire la supériorité

A par apport aux concurrents, peut être obtenu soit par les coûts, soit par la différenciation des produits.

➤ *Concentration (focalisation).*

Écart de compétence vis-à-vis des concurrents qu'une entreprise peut chercher à valoriser tout particulièrement s'il se rapporte aux principaux facteurs clés de succès de l'activité. Il prend la forme d'écart de coût, de qualité, de notoriété...

Avantages en nature [Fin.]

Il s'agit de la mise à disposition de salaires soit de biens dont l'employeur est propriétaire ou locataire (logement, véhicule), soit de services (nourriture, énergie...), gratuitement ou moyennant une retenue inférieure à leur valeur.

Avec

➤ *Marché à options.*

Avertissement sur les profits (*Profit warning*) [Fin.]

Information effectuée selon laquelle les résultats attendus seront différents de ceux estimés précédemment.

Avoir [Fin.]

C'est ce que possède une personne physique ou morale. S'oppose à doit. En

comptabilité l'«*avoir*» est en quelque sorte l'actif et le «*doit*» constitue le passif. Un avoir est une créance, constituée pour un règlement d'une opération ultérieure, et consécutive à une remise, à un retour de la marchandise, ou à une erreur de facturation, qu'il ne peut utiliser qu'à un nouvel achat auprès du même vendeur.

Avoir fiscal [Fin.]

Montant que l'actionnaire, en tant que contribuable (physique ou moral) peut déduire de l'impôt sur le revenu (ou sur les sociétés). Il correspond, en France, à la valeur de la moitié des dividendes perçus pendant l'année.

Axe publicitaire [Gest. comm.]

Élément moteur sur lequel est centré un message publicitaire. Il s'agit de l'orientation définie dans la stratégie de communication, indiquant le levier d'action retenu : stimulation d'une motivation ou réduction d'un frein. Comme l'indique le *Mercator* (Dunod), plusieurs termes ont un sens assez proche : bénéfice-consommateur, promesse publicitaire, positionnement publicitaire.

B

B (les 5 B de Kepner) ou 5 Rs en anglais [Gest. comm.]

Cinq prescriptions définissant soit le marchandisage efficace énoncées par Charles H. Kepner, soit le marketing mix, soit encore les règles de la gestion efficace de la chaîne logistique (supply chain) en remplaçant la référence au volume par celle du coût :

- les 5 B du marchandisage : le bon produit, au bon endroit, au bon moment, à un bon prix et en bonne quantité ;
- les 5 Rs (r pour *right* qui signifie bon) de la gestion de la chaîne logistique : « *the right product to the right place, at the right time, at the right price, and at the right cost* ».

B2B, B to B [Gest. comm.]

Abréviation pour *Business to business* qui désigne les relations commerciales entre firmes. Expression de plus en plus réservée aux transactions commerciales entre firmes par Internet.

B2C, B to C [Gest. comm.]

Abréviation pour *Business to consumer* qui désigne le commerce de détail. Mais l'expression est surtout utilisée dans le commerce électronique *via* Internet.

Back office [Fin.]

Partie invisible de banque ou société de bourse, chargée de comptabiliser et de gérer les ordres de bourse passés et exécutés.

Le service *back office* est donc le service assurant le traitement matériel des transactions négociées par les opérateurs (traders) en *front office* i.e. dans la Salle des marchés.

Back to Back Credit [Fin.]

Ouverture de crédit en faveur d'un client A réalisable auprès d'une banque B suivie d'une seconde ouverture de crédit à la demande de A en faveur de C auprès de B. Pratique qui accompagne les opérations de crédit-documentaire.

Backward Induction (Induction à rebours) [Méth./Éco. ind.]

Avec un arbre de décision fini, procédure qui consiste à explorer l'arbre en remontant des branches vers la racine.

Badwill [Fin.]

Écart d'acquisition négatif : la valeur des actifs et des passifs exigibles d'une entreprise est supérieure au prix d'acquisition. Dans le cas contraire, on parle d'écart d'acquisition positif (la valeur d'une entreprise sur le marché est supérieure à la valeur de ses capitaux propres), ou goodwill, ou encore survalueur.

Bagger, Bagman, Bag-boy, Bag-girl

➤ *Aide de caisse.*

Bail [Dr.]

Contrat par lequel le propriétaire d'un bien en concède la jouissance à un tiers pour une durée et un prix déterminés.

B

Le propriétaire est le bailleur. Le tiers est le preneur. Il peut être locataire ou fermier selon la nature du bien et le prix correspondant est le loyer ou le fermage.

On parle également de «bailleur de fonds», i.e. de capitaliste qui prête ses capitaux. Dans ce cas, le prix est l'intérêt ou un dividende. Dans la société en commandite par action, les commanditaires sont des bailleurs de fonds qui reçoivent des dividendes en contrepartie de leur souscription. Ils se distinguent des commandités qui assument la responsabilité de la société.

Bail à construction [Dr.]

Contrat de bail de longue durée avec obligation pour le preneur d'édifier des constructions sur le terrain objet du bail. À défaut de convention particulière le bailleur devient, à l'expiration du bail, propriétaire des constructions édifiées par le preneur.

Bail commercial [Dr.]

Bail d'un immeuble dans lequel un commerçant ou un artisan exploite un fonds de commerce.

Les baux commerciaux sont régis par le décret du 30 septembre 1953, très protecteur des intérêts du locataire (durée minimum neuf ans, droit au renouvellement à l'échéance).

➤ *Propriété commerciale.*

Balance [Compt.]

Document comptable établi régulièrement par l'entreprise, présentant sous forme de tableau l'ensemble des comptes ouverts avec indication pour chacun d'eux du total de leurs débets, du montant de leurs crédits et la valeur et leur

solde débiteur ou créditeur suivant le cas. Selon le moment de son élaboration, la balance prendra le nom de balance journalière, mensuelle, trimestrielle, avant inventaire (établissement avec les écritures d'inventaire), après inventaire... La balance constitue d'abord pour l'entreprise un moyen de contrôle. En effet, le principe de la partie double qui s'applique en comptabilité générale, implique que la somme des débits des comptes est égale à la somme des crédits des comptes (ce qui correspond encore à la somme des totaux du journal centralisateur à la même date) et la somme des soldes débiteurs est identique à la somme des soldes créditeurs. La balance peut ensuite servir pour la gestion de l'entreprise bien que les informations qu'elle fournit soient souvent complétées, par des ratios notamment (elle permet de suivre toutes les variations de comptes d'une période à une autre, ce qui incitera à rechercher les causes des montants anormaux...).

Balanced Scorecard (BSC)

➤ *Tableau de bord prospectif.*

Balo (Bulletin des annonces légales obligatoires) [Dr.]

Bulletin créé par décret le 27 février 1907, sous le gouvernement Clémenceau par Joseph Caillaux, sous la dénomination de Bulletin annexe au Journal officiel. Il est consultable gratuitement sur Internet, l'édition papier ayant été supprimée en juillet 2005.

Le Balo publie les avis à caractère obligatoire des sociétés faisant appel public à l'épargne. Les comptes provisoires (et annexes) des entreprises cotées doivent être publiés au plus tard quatre mois

après la clôture de l'exercice et quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale. L'avis préalable de sa convocation doit être publié trente jours avant sa tenue et la convocation envoyée quinze jours avant (avec les projets de résolution). Le délai de publication des chiffres d'affaires trimestriels est de quarante-cinq jours. Il est de quatre mois pour les résultats semestriels (soit avant fin octobre, sauf exercice décalé). Le détail des opérations sur titres (fusions, scissions, réductions de capital, émissions, assemblées...) doit être également publié.

Bancable [Fin.]

Un effet est « bancable » s'il peut être présenté immédiatement à l'escompte en banque. Il doit, pour cela, remplir un certain nombre de conditions, correspondre à des créances commerciales à trois mois d'échéances au plus, comporter des signatures notoirement solvables sans que celles-ci mentionnent une limitation de leur responsabilité.

Bande de Bollinger [Fin.]

Indicateur de la volatilité d'un titre conçu par John Bollinger. Il est construit à partir d'une moyenne mobile, généralement à 20 jours à laquelle on ajoute ensuite de part et d'autre une bande haute et une bande basse dont l'écartement sera proportionnel à la volatilité : plus la volatilité est forte, plus les bandes sont éloignées l'une de l'autre.

➤ *Analyse technique.*

Banque [Fin.]

Institution financière monétaire autorisée à réaliser toutes les opérations dites de banque : collecte de fonds auprès des

agents économiques non financiers, octroi de crédits, offre de services bancaires de paiement.

Formellement, on distingue deux grandes catégories de banques : celles qui ont un réseau d'agences physiques et les banques en ligne (via Internet).

La banque remplit de nombreux rôles à l'égard de sa clientèle :

1° Service de caisse, ce qui recouvre tous les services matériels que les banques offrent à leur clientèle pour leurs fonds : pour les particuliers, il s'agit des comptes de chèques ou de dépôts, pour les entreprises des comptes courants.

La banque rend des services aux particuliers : versements et retraits d'espèces, encaissement et paiement de chèques, virements... Aux entreprises s'ajoutent des services particuliers : par exemple, encaissement et paiement des effets.

2° Conseil pour des placements divers, en faisant apparaître la disponibilité, la sécurité, la rentabilité et les avantages fiscaux. Cela peut aller à la gestion de portefeuille.

3° Octroi de crédits pour la trésorerie (court terme) et les investissements (moyen et long termes).

4° Opérations de change et financement des opérations avec l'étranger.

5° Services divers, comme la location de coffres-forts, les bulletins d'information économique.

Banque universelle [Fin.]

Banque dont les activités comprennent : les activités bancaires traditionnelles (dépôts et crédits), les activités dans le domaine des opérations d'investissements (opérations sur titres), de la gestion de patrimoines et des assurances.

Banqueroute [Dr.]

Situation de cessation de paiements résultant de fautes du débiteur et déclarée par les tribunaux.

La banqueroute est punie par la loi. C'est une faillite personnelle du débiteur. Elle peut être simple, c'est-à-dire une faute par imprudence ou une négligence, ou bien frauduleuse, si le débiteur a détourné une partie de l'actif.

La banqueroute est différente du règlement judiciaire : celui-ci ne porte pas de jugement sur l'attitude du débiteur.

Bar chart [Méth./Fin.]

Représentation graphique de l'évolution des cours d'une valeur sous la forme d'une série de petites barres verticales.

Barème de prix [Gest. comm.]

Liste de prix. Les barèmes de prix peuvent être établis d'une part selon la distance, d'autre part selon la période. Dans le premier cas, on distingue le prix départ usine (on ne tient pas compte des frais de transport et d'assurance), le prix franco pour lequel les coûts de transport et d'assurance sont compris dans le prix de base, et le prix de zone qui reste fixe à l'intérieur de chaque zone, qui varie quand on change de zone. Les barèmes de prix par période signifient que le prix évolue dans le temps en fonction de l'offre et de la demande.

Barnard Chester I.

➤ *École classique.*

Barrières à l'entrée [Strat. man.]

Ensemble d'obstacles (réglementaires, commerciaux, financiers, compétences) que doivent affronter les concurrents

potentiels pour s'implanter dans une industrie ou un secteur d'activité.

Le niveau de barrières à l'entrée dépend des caractéristiques du secteur : (économies d'échelle, effet d'expérience, différenciation des produits) et du comportement des firmes établies.

Barrières à la sortie [Strat. man.]

Éléments freins en matière de désinvestissement, de désengagement d'un secteur d'activité.

Le niveau élevé des investissements, la perspective d'une faible valeur de liquidation, les pressions des pouvoirs publics ainsi que les considérations sociales, constituent de puissantes barrières à la sortie et retardent la diminution du nombre de firmes en concurrence dans des activités en stagnation ou en régression.

Barter, Bartering [Gest. com.]

Échange d'espace publicitaire contre des biens ou services fournis par l'annonceur.

Base [Fin./Gén.]

Mot ayant différents sens, en fonction du contexte :

1° Référence : par exemple, Année de base pour le calcul des indices.

➤ *Budget base zéro.*

2° En finance, différence de prix entre le cours comptant d'un instrument financier et le cours du contrat à terme.

3° Infrastructure : par exemple, investissement de base.

Base de données [Méth.]

Ensemble de données organisé en vue de son utilisation par des programmes

correspondant à des applications distinctes et de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes.

Base de sondage [Méth.]

Liste exhaustive de personnes susceptibles d'être interrogées au cours d'une enquête portant sur un échantillon aléatoire.

Basing point [Log.]

« Point de référence » surtout utilisé dans le domaine du transport maritime. Cette méthode consiste à calculer le prix du transport d'une marchandise à partir d'un port de référence. Ce tarif s'applique même si la marchandise n'est pas expédiée dudit port.

Basis swap (Swap de base) [Fin.]

Swap dans lequel les deux jambes sont indexées sur des taux variables.

Bazarette

➤ Libre-service.

BBZ

➤ Budget base zéro.

BCG (Modèles, Matrices du Boston

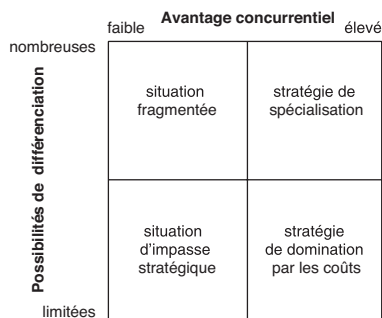
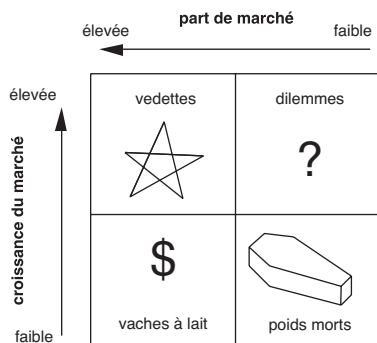
Consulting Group) [Strat.]

Le BCG est un cabinet de consultants en stratégie qui a mis au point successivement deux modèles d'analyse stratégique.

Le plus célèbre et le plus ancien (BCG 1970) évalue la compétitivité de l'entreprise multiproduits pour chacun de ses produits en croisant deux critères : la part de marché de l'entreprise et la croissance du marché ou de la demande

avec deux modalités – faible et élevée – pour chaque critère, débouchant ainsi sur quatre situations financières prototypiques : les vedettes, les vaches à lait, les dilemmes, les poids morts.

Dans cette matrice, il est possible de représenter les différents domaines d'activité de l'entreprise, chacun étant représenté dans le quadrant par un cercle dont la surface est proportionnelle au chiffre d'affaires du domaine.



Le modèle BCG 1980 prend en compte le phénomène de turbulence de l'économie mondiale et la diversité des environnements concurrentiels. La matrice BCG 1980 croise de la sorte l'avantage concurrentiel (faible ou élevé) avec les possibilités (nombreuses ou limitées) de

différenciation concurrentielle. Si les possibilités sont grandes et l'avantage élevé, la spécialisation s'impose. En cas de possibilités faibles et d'un avantage important, il faut augmenter la production pour dominer par des coûts faibles. Lorsqu'aucun concurrent ne peut dominer (faible avantage) en raison d'absence de barrières à l'entrée sur le marché (possibilités de différenciation limitées), l'entreprise est dans une impasse. Si l'avantage est faible avec des possibilités de différenciation importantes, alors la situation est fragmentée.

➤ *Matrice d'analyse stratégique.*

Bedaux (Système) [Gest. prod.]

Système de rationalisation du travail élaboré par un ingénieur français, Charles Bedaux (1888-1944). Ce système prend pour base la quantité optimale de travail d'un ouvrier moyen en une minute. Il sert également pour le calcul du salaire à déterminer un temps standard de travail au-dessus duquel l'ouvrier reçoit une prime.

Béhaviorisme (comportementalisme)

[Gén.]

1° Doctrine et méthode psychologiques d'analyse du comportement extérieur des hommes. Le modèle S-R (Stimulus-Réponse) circonscrit l'objet de la psychologie.

2° Théorie de l'apprentissage social dans laquelle les comportements des individus résultent de l'influence de l'environnement et de conditionnements successifs.

3° Les fondateurs du béhaviorisme, dit encore psychologie de la réaction, furent, après les précurseurs Thorndike et Pavlov, Watson aux États-Unis et Becterev en Russie. En économie et en gestion,

le béhaviorisme a inspiré les travaux de l'École institutionnaliste.

Benchmark [Strat.]

Indicateur de référence, étalon.

➤ *Indice de référence, Veille stratégique, Intelligence économique.*

Benchmarking [Strat.]

Démarche d'établissement qui consiste à identifier les pratiques les plus performantes pour une activité, un processus ou une fonction et à les utiliser comme cibles de progrès.

La comparaison peut être réalisée avec des entreprises concurrentes, avec des organisations d'autres secteurs ou entre les différents sites d'une société, dès lors qu'il y a des activités similaires dont l'efficacité est manifeste.

Bénéfice [Compt.]

De façon générale le bénéfice est un gain réalisé lors d'une opération ou d'une entreprise. En comptabilité, le bénéfice est le résultat final d'un exercice venant augmenter la richesse de l'entreprise. À ce titre, il se place au passif du bilan. On distingue : 1° le bénéfice brut : chiffre d'affaires moins les valeurs d'achat des produits vendus. En d'autres termes, c'est le prix de vente moins le coût de revient ; 2° le bénéfice net : il est égal au bénéfice brut moins certaines charges supportées par l'entreprise, moins l'amortissement de l'actif social et les provisions pour dépréciations. Il se calcule avant ou après prélèvement de l'impôt.

➤ *Compte de résultats.*

Bénéfice comptable [Compt.]

Part des recettes que conservent les propriétaires d'une entreprise après avoir

rémunéré tous les facteurs de production, à l'exception du capital.

Le bénéfice net comptable est égal à la différence entre :

- les produits de l'exercice : produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels ;
- et les charges : charges d'exploitation (« frais généraux »), qui incluent les amortissements et les provisions, charges financières, charges exceptionnelles.

➤ *Profit, Bénéfice économique.*

Bénéfice économique [Compt.]

Part des recettes que conservent les propriétaires d'une entreprise après avoir payé tous les facteurs de production, y compris le capital.

➤ *Profit, Bénéfice comptable.*

Bénéfice d'exploitation [Compt.]

Syn. : *Résultat d'exploitation positif.*

➤ *Résultat d'exploitation générale.*

Bénéfice fiscal ou Bénéfice imposable

[Compt.]

Différence entre la valeur de l'actif net à la clôture et à l'ouverture de l'exercice commercial diminuée des suppléments d'apports et augmentée des prélèvements effectués par l'exploitant ou par les associés.

Bénéfice net corrigé [Compt.]

Réévaluation du bénéfice d'une entreprise ayant pour objectif de parvenir à un résultat aussi significatif que possible, le plus proche du bénéfice économique, réel et courant de l'entreprise.

Sont notamment pris en compte : les dépenses d'entretien, les dépenses discrétionnaires, les pertes et profits sur

cession d'éléments d'actifs, les sur-salaires et avantages annexes du dirigeant, la réévaluation des stocks, le réajustement fiscal et économique des amortissements...

Bénéfice potentiel [Compt.]

Bénéfice maximal que pourrait réaliser l'entreprise si elle fonctionnait à pleine capacité.

Bénéfice résiduel [Fin.]

Ce qu'il reste une fois que toutes les parties prenantes ont été rémunérées (créanciers, salariés, Etat). C'est le revenu des actionnaires (dividende) dans les sociétés par action dans lesquelles le contrôle résiduel relève des dirigeants.

Bénéfices industriels et commerciaux

(BIC) [Compt./Fin.]

Rentrent dans cette catégorie – outre les bénéfices provenant de l'exercice habituel et pour son propre compte d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale (art. 34 du Code général des impôts) – notamment les profits réalisés par les « marchands de biens » ainsi que les profits de construction réalisés par des personnes physiques.

Bénéfices non commerciaux (BNC)

[Compt./Fin.]

Bénéfices :

- des professions libérales (par ex., experts-comptables, médecins, architectes) ;
- des charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçant (fiscalement parlant, bien que soumis à des règles particulières, par ex., notaires, huissiers) ;

– de toutes occupations, exploitations lucratives et sources de profits (opérations de Bourse effectuées à titre habituel par des particuliers, professionnels du sport).

Deux régimes d'imposition des BNC :

– celui de la déclaration contrôlée : possible pour tous ceux qui le désirent, mais obligatoire pour les titulaires de charges et offices et quand les recettes annuelles dépassent un certain plafond. Il est fait obligation de tenir un livre journal et un registre des immobilisations et des amortissements ;

– celui de l'évaluation administrative (forfait) pour tous les contribuables pour le régime de la déclaration contrôlée n'est pas obligatoire ou qui n'ont pas opté pour ce régime.

Il a été prévu des régimes particuliers par la loi (par ex., agents d'assurance), et par des instructions administratives (par ex., médecins conventionnés).

Berle A. A. et Means G. C. [Gén.]

Auteurs dont les travaux publiés sous le titre *The Modern Corporation and Private Property* (Macmillan, New York) en 1932, ont révélé que la fragmentation du capital social des grandes entreprises des pays développés s'accompagne d'une perte de pouvoir des actionnaires (propriétaires) au profit des dirigeants gestionnaires salariés. Ils sont, à ce titre, les premiers à énoncer la théorie managériale ou directoriale de la firme. Leur observation est en outre à la base de la théorie de l'agence, des travaux récents portant sur la gouvernance d'entreprise.

Bermuda (Option) [Fin.]

Option que l'acheteur peut exercer à plusieurs dates prédéfinies.

Bernoulli (Paradoxe de) [Méth.]

Synonyme de Paradoxe de St Petersburg. Il est issu des débats entre les Suisses, et par ailleurs cousins, Nicolas et Daniel Bernoulli. Ce dernier démontre qu'il n'y a pas de symétrie entre les évaluations en termes monétaires et les évaluations en termes d'utilité. Le paradoxe de Saint Petersburg, discuté dans les Transactions de l'Académie de Saint-Petersbourg, s'énonce ainsi dans la version amendée de Daniel Bernoulli :

« Si un joueur a une chance sur deux de gagner 20 euros à la loterie, le prix normal ou équitable du billet de loterie est le produit de l'espérance mathématique du gain par le montant de ce gain, soit donc 10 euros, mais celui qui a un revenu très faible sera heureux de céder le billet pour 2 euros seulement, car ces 2 euros certains sont préférables à 20 euros seulement probables ». C'est dans la *Théorie de la mesure du risque* (1738) que Daniel Bernoulli expose pour la première fois ce principe d'aversion pour le risque qui est la base de la théorie financière.

➤ *Incertitude.*

Besoin [Gén.]

1° Sentiment de privation qui porte à désirer et qui s'éteint par la consommation.

2° En gestion financière, situation d'insuffisance ou de manque de ressources : besoin de trésorerie, besoin en fonds de roulement.

➤ *Maslow (Pyramide de).*

Besoin brut, besoin net [Gest. prod.]

Le besoin brut pour un composant d'un article produit (par exemple le besoin en volant pour une voiture que

fabrique la firme) est la somme des besoins induits (par les besoins des produits dont cet article est composant) et des besoins externes (des commandes de volants par réparateurs de voitures). Le besoin net est égal au besoin brut moins les stocks et en-cours et après application des règles de gestion de stock (groupages, quantité économique, etc.).

Besoin dépendant, besoin indépendant

[Gest. prod.]

Distinction de la méthode MRP (*Material Requirement Planning*), le besoin dépendant correspond aux éléments nécessaires à la fabrication du produit fini. Par exemple, pour une voiture, les besoins dépendants sont la tôle pour la carrosserie, les plaquettes de frein, le moteur, etc., tandis que le besoin indépendant est le besoin qui dépend de la demande extérieure en produit fini qui, dans l'exemple retenu, est la voiture.

Besoin en fonds de roulement, BFR

(*Working capital requirements*) [Fin.]

Les besoins en fonds de roulement correspondent à l'avance permanente de fonds immobilisés dans le cycle d'exploitation, liée aux décalages de règlement des clients et des fournisseurs et au besoin de financement des stocks.

Ils doivent être financés pour partie, par des ressources stables.

Mode de calcul à partir du bilan : stocks + avances sur commande + clients et comptes rattachés + créances diverses + charges constatées d'avance – avance et acomptes reçus – fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés – dettes diverses – produits constatés d'avance.

On distingue parfois les besoins en fonds de roulement d'exploitation et les besoins en fonds de roulement hors exploitation, ces derniers regroupant alors les comptes qui n'ont pas un lien évident avec le cycle d'exploitation. Tel est le cas notamment des fournisseurs d'immobilisation et de l'impôt à payer sur les bénéfices.

« Besoin » orphelin, Demande orpheline

[Gest. comm.]

« Besoin » (ou demande) auquel aucune offre ne correspond.

Bêta ou Coefficient Bêta (β) [Fin.]

Coefficient de volatilité ou de sensibilité d'un titre financier ou d'un portefeuille par rapport à l'évolution du marché. Il indique donc la relation qui existe entre les fluctuations de la valeur du titre ou du portefeuille et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité du titre ou du portefeuille sur la rentabilité de l'ensemble du marché. Sa formule est :

$$\beta_a = [\text{Cov}(r_p, r_m)] / [\text{Var}(r_m)]$$

où :

Cov est la covariance, Var est la variance, (r_t) est le taux de rentabilité du titre, (r_m) est le taux de rentabilité du marché.

Un Bêta égal à 0 signifie que le prix de l'actif (ou la valeur du portefeuille) est indépendant du marché dans son ensemble. Un Bêta positif indique qu'il suit la valeur du marché et un Bêta négatif indique que le titre ou le portefeuille évolue en sens inverse du marché.

➤ *Théorie du portefeuille.*

Bertrand (Duopole de)

➤ *Oligopole.*

Bid [Fin.]

Cours acheteur fixé par le teneur de marché qui assure la liquidité du titre. On dit encore prix demandé sur le marché. C'est le prix le plus bas dans une fourchette de prix.

Bid and ask [Fin.]

Fourchette de cours acheteur/vendeur.

Bien anormal [Gest. com.]

Bien pour lequel la demande est rare, sa consommation exceptionnelle comme c'est le cas pour un bien de luxe, un bien durable onéreux (automobile par exemple).

Bien banal [Gest. comm.]

Bien qui fait l'objet d'une acquisition courante, par opposition ou bien anormal, et pour lequel la quantité demandée par les consommateurs augmente lorsque leur revenu augmente.

Bien collectif [Gén.]

Bien pour lequel la consommation par un individu supplémentaire ne réduit pas la satisfaction des autres (cet aspect correspond au «principe de non-rivalité») et pour la consommation duquel il est impossible d'en priver qui que ce soit (cet aspect est le «principe de non-excluabilité»). Ces deux principes caractérisent les biens collectifs purs (défense nationale, représentation diplomatique, police, éclairage des rues, etc.). Ils sont financés par l'impôt. On parle alors de biens publics. Tout bien collectif n'est cependant pas un bien public et tout bien public, malgré l'acception courante, n'est pas un bien collectif. Il s'agit alors de biens collectifs impurs dont la production peut être

privée : il y a ainsi des routes et des autoroutes publiques financées par l'impôt, et des autoroutes qui sont des biens collectifs privés financés par des péages. L'éducation qui est assurée dans le cadre d'un lycée public ou une université d'État est un bien collectif public, mais la formation par soi-même en achetant des livres est à la fois un bien individuel et un bien privé. L'offre de biens collectifs publics constitue une externalité positive pour les firmes.

Bien commun [Gen.]

Expression polysémique qui peut être un synonyme de bien collectif, ou qui peut désigner à la fois des ressources naturelles antérieures à l'humanité (l'air, l'eau, les forêts, les ressources minérales, les ressources *halieutique*, etc.) et des productions sociales utiles à l'humanité comme par exemple les découvertes scientifiques, le savoir en général les œuvres d'art. Ainsi les biens communs peuvent être soit tangibles ou physiques (ressources naturelles), soit intangibles i.e. immatériels (savoir, l'information en accès libre sur internet). L'accès libre aux ressources naturelles disponibles en quantité limitée peut aboutir à leur surexploitation et finalement à leur disparition (c'est le thème du livre *The Tragedy of the Commons* (1968) de G. Hardin.

Bien consommable [Dr.]

Bien dont on ne peut se servir sans le détruire.
Syn. : Bien non durable.

Bien contingent [Gén.]

Bien payé dont la disponibilité est liée à la réalisation de certaines conditions. C'est le

cas notamment des indemnités d'assurance qui ne sont versées qu'après un sinistre pour lequel la police a été souscrite.

Bien d'équipement [Gén.]

Biens durables achetés par les entreprises en vue de la production courante : machine, matériel de bureau, ordinateurs...

Bien de consommation [Gén.]

Bien durable ou non acheté par les ménages à l'exclusion des biens immobiliers.

Bien de production [Gén.]

Ensemble de biens qui concourent à l'élaboration des biens de consommation. Ce sont des biens indirects qui n'ont pas d'utilité propre, c'est-à-dire qui ne procurent par eux-mêmes aucune satisfaction. Dans cette optique, les biens d'équipements (capital technique) tout comme les matières premières, constituent des biens de production. L'opération de transformation des matières premières correspond à une destruction de celles-ci et on parle d'une opération de consommation intermédiaire dans cette situation.

Syn. : *Biens instrumentaux*.

Bien divisible, Bien indivisible [Gén.]

Un bien est divisible lorsqu'il est possible d'utiliser une partie du bien. Par exemple un bien de consommation comme un gâteau est un bien de consommation divisible en plusieurs parts dont chacune peut satisfaire le besoin de ceux qui en sont bénéficiaires. En revanche une chemise n'est pas divisible à un moment donné. Elle ne peut servir qu'à une seule personne à un moment donné. De la même manière, un camion, une

machine-outil à commande numérique sont des biens de production indivisibles à un moment donné.

Bien durable, semi-durable, non durable [Gén.]

Classement des biens en fonction de leur durée de vie. Les biens durables et semi-durables permettent une utilisation répétée et prolongée dans le temps, contrairement aux biens non durables. Ainsi, à titre d'exemple pour les biens de consommation, les biens durables désignent les équipements (par ex., lave-linge, réfrigérateurs, cuisinières...), les biens semi-durables sont des biens qui se dégradent par une utilisation régulière ou par obsolescence sur une période moyenne (par ex., les vêtements), les biens non durables sont des biens consommables c'est-à-dire dont on ne peut se servir sans les détruire (par ex., les biens alimentaires).

Bien économique [Gén.]

Objet présentant à la fois les caractères de rareté et d'utilité qui lui confère une valeur économique.

Bien de Giffen, Bien inférieur

[Gest. com.]

Bien pour lequel la demande diminue lorsque son prix relatif diminue ou lorsque le revenu réel des consommateurs augmente.

Bien grevé [Dr.]

Bien personnel qui est assujéti à une sûreté.

Bien immatériel [Gén.]

Bien sans consistance physique. On dit encore bien intangible. Il peut être privé

B

(ex. la consultation médicale dans un cabinet d'un médecin en profession libérale), ou commun. Les biens communs immatériels (ex : les logiciels libres sur internet, *creative commons* qui sont des plateformes de création de licences ouvertes pour les textes, images)

➤ *Bien commun, Service.*

Bien indivisible

➤ *Bien divisible.*

Bien inférieur [Gest. com.]

Bien pour lequel le coefficient d'élasticité de la demande par rapport au revenu est négatif. Synonyme Bien Giffen.

Bien intangible

➤ *Actif intangible, Bien immatériel, Service.*

Bien intermédiaire [Gén.]

Biens résultant de la transformation des biens naturels et qui sont combinés par l'entreprise pour obtenir le produit final.

Bien matériel [Gén.]

Bien physique, dit encore bien tangible.

Bien normal

➤ *Bien banal.*

Bien supérieur [Gest. com.]

Bien pour lequel le coefficient d'élasticité de la demande par rapport au revenu est supérieur à 1.

Bien tangible

➤ *Bien matériel, Actif corporel.*

Big data [Inf.]

L'expression big data désigne un certain nombre de technologies autour de bases de données caractérisées par les trois V de Doug Laney: Volume des échanges de très grande taille (tera et hexa), Variété très large de formats et de contenus, Vitesse ou rapidité dans l'accès, la collecte et le traitement des données. Pour les sciences de gestion, il constitue un nouveau socle technique qui permet à des modèles d'affaires différenciés de se développer : certains exploitent la connaissance qu'on peut tirer des données, d'autres le mettent au service de l'automatisation, un troisième modèle « capacité » les personnels pour augmenter la productivité, un quatrième modèle est celui de la transformation des données en services au sein des plateformes collaboratives qui bouleversent des secteurs comme le transport, l'hôtellerie ou la distribution. Sur un plan plus technologique la vague des objets connectés, les technologies prescriptives, le *machine learning* sont quelques-uns de ses enjeux principaux.

Bilan [Compt.]

Le bilan est un état à une date donnée (une photographie) des actifs et des dettes du patrimoine de l'entreprise dont la différence correspond aux capitaux propres.

D'un point de vue juridique, il présente à gauche la liste des biens que possède l'entreprise (droits réels et droits personnels) et à droite, l'ensemble de ses obligations composées des dettes à l'égard des tiers (banques, fournisseurs, État, organismes sociaux...) et des engagements envers les associés. D'un

Modèle de bilan

ACTIF	PASSIF
CAPITAL (souscrit non appelé)	CAPITAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : – frais d'établissement – frais de recherche et développement – concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires – fonds commercial – autres immobilisations incorporelles	RÉSERVES : – réserve légale – réserves statutaires et contractuelles – réserves réglementées
	REPORT À NOUVEAU
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : – terrains – constructions – installations techniques, matériels et outillages – autres immobilisations corporelles	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : – participations – prêts – autres	PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS
	AVANCES CONDITIONNÉES
STOCKS ET EN-COURS : – matières premières et consommables – encours, – produits intermédiaires et finis	PROVISIONS : – pour risque – pour charge
CRÉANCES	DETTES : – emprunts obligataires – avances et acomptes reçus – dettes fiscales et sociales – dettes diverses
Valeurs mobilières de placement : – actions propres – autres titres – instruments de trésorerie	
DISPONIBILITÉS	COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS
CHARGES	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
TOTAL	TOTAL

point de vue financier, il présente à droite la liste des ressources dont dispose l'entreprise – il s'agit du passif – et à gauche l'utilisation faite de celles-ci (les emplois) – il s'agit de l'actif. Les ressources regroupent, d'une part, les capitaux propres, formés des apports de capitaux effectués par les associés augmentés des bénéfices non distribués laissés à la disposition de l'entreprise, et

les capitaux étrangers (ou dettes) qui comprennent l'ensemble des crédits octroyés par des tiers (crédits bancaires, emprunts obligataires, crédits fournisseurs, crédits accordés par l'État...). Les emplois comprennent les frais d'établissement, l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations financières), l'actif circulant (les stocks et

encours, les créances, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités), les primes de remboursement des obligations.

Bilan consolidé [Compt.]

Bilan correspondant à l'image financière d'un groupe de sociétés et dont l'obligation d'établissement en Europe est réglementée par la 7^e directive sur les comptes consolidés.

➤ *Comptes consolidés.*

Bilan de compétences [Gest. ress. Hum.]

Ouvert aux salariés à partir de deux ans d'ancienneté, il leur permet d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations, en vue de définir un projet personnel et/ou professionnel dont éventuellement une évaluation des possibilités d'évolution professionnelle. Les bilans de compétences sont réalisés par des CIBC (centres inter-institutionnels de bilans de compétences) ou des cabinets spécialisés.

Bilan de liquidation [Fin.]

Bilan établi lors de la cessation d'activité d'une société ou d'une entreprise. Il permet de connaître la valeur résiduelle de l'entreprise une fois déduit le passif exigible.

Bilan écologique [Compt.]

Document fournissant des données chiffrées concernant les relations de l'entreprise avec son environnement, en prenant en compte les problèmes de pollution et de diminution de ressources naturelles liés à l'activité de celle-ci. Il devrait prendre en compte l'acquisition et l'utilisation du matériel

permettant la dépollution, le recyclage, les économies d'énergies et de matières premières. L'établissement du bilan écologique, dont le ministère de l'Environnement (1978) et le Conseil national de la comptabilité (1980) fournissent des modèles de tableaux, est toujours dans la phase expérimentale.

Bilan financier [Fin.]

➤ *Bilan patrimonial.*

Bilan fonctionnel [Fin.]

Bilan présenté en regroupant les emplois et les ressources selon le cycle auxquels ils se rattachent. Dans ce cadre, le solde des emplois et ressources liés au cycle d'investissement donne le fonds de roulement défini comme l'excédent des ressources stables sur l'actif immobilisé. Le solde des emplois et ressources liés au cycle d'exploitation correspond au besoin en fonds de roulement. La différence entre ces deux soldes définit la trésorerie de l'entreprise.

➤ *Bilan patrimonial.*

Bilan intégré (ou développé)

➤ *Bilan consolidé.*

Bilan patrimonial [Fin.]

Bilan présenté en valeur actuelle (et non en valeur historique comme le bilan comptable) dans lequel les actifs sont jugés en fonction de leur liquidité (capacité à être transformé en monnaie) et les passifs en fonction de leur exigibilité (durée s'écoulant jusqu'à leur échéance). Ainsi, les dettes comprennent les dettes à long terme (dont l'échéance est supérieure à un an) et les dettes à court terme (dont l'échéance est inférieure à un an). De même, les actifs sont scindés en actifs

à plus d'an et actifs à moins d'un an. Le bilan patrimonial est aussi connu sous le terme de bilan financier ou bilan liquidité/exigibilité. Essentiellement utilisé en analyse financière, il permet une bonne mesure de la liquidité et de la solvabilité de l'entreprise.

Bilan prévisionnel [Cont.]

Bilan montrant la situation financière prévue de l'entreprise à une date future, compte tenu des objectifs recherchés et des contraintes envisagées. Il constitue avec le compte de résultat prévisionnel le budget général.

Bilan proforma

➤ *Comptes pro forma.*

Bilan social [Gest. ress. hum.]

Ensemble d'indicateurs sociaux relatifs à la vie de l'entreprise de plus de 300 salariés établi chaque année sur une période de 3 ans, dont les règles de présentation et de diffusion sont définies par la loi du 12 juillet 1977.

Bilans (Centrale des) [Compt.]

Organisme centralisant les documents comptables transmis par les entreprises. Il se charge de classer ces documents suivant une nomenclature, à partir desquels il calcule un certain nombre de ratios.

Billet à ordre [Fin.]

Effet de commerce par lequel une personne (le souscripteur) s'engage à payer, à une autre personne (le bénéficiaire), une somme déterminée, à une date déterminée. À la différence de la lettre de change, l'initiative dans le billet à ordre appartient au tiré et non au tireur.

Billet de trésorerie [Fin.]

Billet à ordre émis par une entreprise et négociable sur le marché de l'argent à court terme.

Angl. : *Commercial Paper*.

➤ *Paper.*

Billets de fonds [Fin.]

Billets à ordre qui ont la particularité d'être souscrits lors de l'achat d'un fonds de commerce, lorsque l'acquéreur ne paye pas celui-ci au comptant.

BIT [Dr./Méth.]

Unité élémentaire d'information qui ne peut prendre que deux valeurs (Angl. : *Binary digit*) distinctes.

Black et Scholes (Modèle de) [Fin.]

Modèle conçu [A36] en 1973 pour déterminer la valeur théorique du prix (ou prime) d'une option. Dans un article, qui leur vaudra le prix Nobel (« The Pricing of Options and the Corporate Liabilities », Journal of Political Economy, mai-juin 1973), les Américains Fisher Black et Myron Scholes ont développé ce modèle d'évaluation qui permet d'intégrer la probabilité de variation du cours de l'action. Son principe est de constituer un portefeuille sans risque comprenant des options et la devise sur laquelle porte l'option, en vue de couvrir une position d'option par une position sur la devise. L'efficacité de la couverture suppose une corrélation positive (voir coefficient delta) entre la variation du cours de change et la variation de la prime. Toutefois le delta, qui est la pente de la courbe d'évolution du prix de l'option en fonction du cours de la devise, varie de 0 à 1 au fur et à mesure

B

que le cours comptant, d'abord très éloigné du prix d'exercice, se rapproche pour être égal au prix d'exercice. La variation du cours suit une loi normale (N) avec une moyenne et écart type σ . Sur ces bases, les formules de calcul des primes sont : ($\bar{x}$)

$$P_A = \frac{C \times N(d_1)}{e^{r_1 \times t}} - \frac{E \times N(d_2)}{e^{r_2 \times t}}$$

pour l'option d'achat (*call*) : pour l'option de vente (*put*) :

$$P_V = \frac{C(N(d_1)-1)}{e^{r_1 \times t}} - \frac{E(N(d_2)-1)}{e^{r_2 \times t}}$$

avec :

$$d_1 = \frac{\text{Log}(C/E)}{s\sqrt{t}} + \frac{[r_2 - r_1 + s^2/2]t}{s\sqrt{t}}$$

$$d_2 = d_1 - s\sqrt{t}$$

σ = écart type des variations du cours de la devise (volatilité).

C = cours comptant de la devise.

E = prix d'exercice.

r_1 = taux d'intérêt de la devise sur la période t .

r_2 = taux d'intérêt domestique sur la période t .

t = durée de l'option.

N = fonction de densité cumulée de la loi normale.

Le modèle de Black et Scholes s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses.

1° Le marché est efficace : les cours reflètent toute l'information disponible.

2° Les frais de transaction, impôts et taxes, sont négligés dans le calcul des résultats.

3° Les options sont de type européen, c'est-à-dire non exerçables avant la date d'échéance.

4° Le taux d'intérêt sans risque est supposé connu et constant.

5° L'action ne donne lieu à aucune distribution de dividendes au cours de la durée de vie de l'option.

6° La variation relative du cours de l'action suit une loi normale.

Le modèle complexe présenté ci-dessus pour la valorisation d'un contrat d'option et élaboré à partir de ces différentes hypothèses a rencontré des limites, comme l'a montré la quasi-faillite en 1998 de LTCM (*Long Term Capital Management*), un hedge fund lancé en 1994 et auquel étaient associés Myron Scholes et Robert Merton (autre lauréat du prix Nobel). Malgré ces déboires, le modèle sert toujours de base à de nombreux travaux pour valoriser les produits dérivés.

Blake et Mouton

➤ *Grille du management.*

Blanchiment (de l'argent, des profits illégaux) [Fin./Dr.]

Opération qui consiste à transformer de « l'argent sale » en créances afin de masquer le caractère illégal de sa provenance.

Blue chip [Fin.]

Valeur vedette dont la capitalisation est très élevée. En 2008, on estime que la capitalisation est supérieure à 3 milliards d'euros. L'expression « *blue chip* » trouve son origine dans la salle bleue de la Bourse de New York où étaient cotées les principales valeurs américaines.

BTMN [Fin.]

Bon à moyen terme négociable. C'est, en France, un titre de créance négociable sur le marché monétaire.

Bogof (ou Bogoff) [Gest. comm.]

Acronyme de la technique de promotion « Buy one, get one free » (ou « buy one, get one for free ») qui signifie : pour un produit acheté, l'autre est gratuit.

Boîte à idées [Gest. ress. hum.]

Système de suggestion permettant d'obtenir de la part des salariés des propositions d'amélioration des techniques de productions ou de la qualité du produit.

Bon de caisse [Fin.]

Titre de créance remis à un prêteur. Il est utilisé généralement par les entreprises et les banques afin de se procurer des moyens de financement à court et moyen terme (échéance de six mois à deux ans).

Son avantage pour l'acquéreur réside dans « l'anonymat » car seule la banque connaît le créancier.

Bon de capitalisation [Fin.]

Titre financier. Il repose sur la capitalisation annuelle des intérêts du (ou des) versement(s) effectué(s). Sa durée, dans la pratique actuelle, n'excède pas dix ans.

Bon de livraison [Log.]

Document remis avec la marchandise livrée par le vendeur à l'acheteur. Les prix ne figurent pas sur cette pièce destinée au magasinier du client. Il est établi en deux exemplaires dont l'un, signé par l'acheteur, est conservé par le vendeur et tient lieu de bon de réception.

Bon de réception [Log.]

Document provenant du service « réception » donnant une description détaillée des entrées en magasin à la suite de commandes externes (à des entreprises fournisseurs) ou de commandes internes (produits fabriqués par les ateliers de l'entreprise).

Bon de réintégration [Log.]

Document destiné à noter en détail les retours en magasin d'articles non utilisés par les services qui les ont demandés (y compris les retours des clients pour le service commercial).

Bon de sortie [Log.]

Document utilisé pour constater les sorties ordinaires de stocks. Il est rempli avec toutes les précisions utiles par les services demandeurs (y compris les services commerciaux pour les produits finis, marchandises... destinés aux clients) afin qu'ils puissent se procurer les matières, fournitures, articles... qui leur sont nécessaires pour leur activité.

Bon de retour ou de refus [Log.]

Document employé pour constater le retour de marchandises, matières, articles... aux fournisseurs, ou le refus de produits élaborés par les services de fabrication de l'entreprise, en raison de leur non-conformité avec les exigences (de qualité par ex.) précisées lors des commandes externes ou internes.

Bon de souscription de parts de créateur (BSPC) [Fin.]

Bon conférant à des salariés et dirigeants le droit de souscrire une part du capital de leur entreprise à un prix définitivement fixé lors de leur attribution.

Les gains réalisés lors de la cession des titres acquis au moyen de ces bons échappent entièrement au régime fiscal et social des salaires et sont imposés selon le régime des plus-values de cession de valeurs mobilières.

➤ *Stock option.*

Bon de souscription d'obligations [Fin.]

Ces bons permettent de souscrire ultérieurement à une (ou à des) date(s) et à un prix fixés à l'avance à des titres présentant les mêmes caractéristiques que les obligations initiales.

Les marchés sont étroits, et le nombre de bons traités faible, ce qui explique que la formule soit appelée à ne pas se perpétuer.

Bon de travail [Compt.]

Document relevant les heures de travail consacrées par différents salariés à une commande, à un produit, à une série de produits.

Boni de liquidation [Fin.]

Lors de la liquidation d'une société, le solde de l'actif net social, après déduction des apports correspond au boni de liquidation. Sauf dispositions particulières, le boni est réparti entre les actionnaires.

Boni de suractivité [Compt.]

Différence entre le montant des charges fixes du coût complet réel et celui résultant de la méthode de l'imputation rationnelle des frais fixes, qui sera proportionnellement plus important en cas de suractivité.

Bonification [Gest. comm.]

Dans le langage commercial, la bonification est un rabais ou une remise sur un prix marqué.

Bonification d'intérêt [Fin.]

En matière de crédit, certaines opérations supportent des bonifications d'intérêt, c'est-à-dire que la banque accorde des taux préférentiels à quelques clients.

Bon matière [Log.]

Appelé aussi « bon de sortie de matières », ils désignent la matière à extraire du magasin, son emplacement de stockage, le poste utilisateur. Ils tiennent lieu de pièce justificative pour le magasinier. Ils sont établis par le bureau d'ordonnancement.

Bons du Trésor négociables (BTN) [Fin.]

Bons du Trésor émis par adjudication pour des durées allant du très court terme (13 semaines) jusqu'au moyen terme (5 ans).

Bons IFS [Fin.]

Bons des institutions financières spécialisées admis au marché des titres de créances négociables.

Bonus [Gest. comm.]

Remise consentie dans la pratique commerciale, ainsi que lors du paiement d'une prime d'assurance.

Book building [Fin.]

Forme de placement de titres par constitution d'un livre d'ordres d'intentions d'achat. L'intention d'achat se distingue de la prise ferme (Angl. : *bought deal*), qui est l'autre forme de placement.

BoP (Bottom of the Pyramid)

[Strat. Man. Gest. com]

Désigne le bas ou la base de la pyramide économique mondiale. Celle-ci stratifie la population mondiale selon les revenus moyens par tête : le sommet

de la pyramide identifie la population la plus aisée (0,5 milliard de personnes dispose d'un revenu supérieur à 100 \$ par jour), le bas de la pyramide représente la population la plus pauvre (4,5 milliards de personnes ayant moins de 10 \$ par jour). « BoP » est devenu un qualificatif attribué aux populations, aux pays, aux marchés, etc. pour signifier leur situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté. En management stratégique, l'acronyme BoP a été associé à des stratégies menées par des entreprises qui conçoivent des produits ou services à prix bas à destination des plus démunis (jusqu'à dix fois inférieurs aux prix pratiqués dans les pays développés). Ces stratégies BoP nécessitent le plus souvent des innovations d'offres et de process. Il s'agit en effet de proposer des offres adaptées au besoin des plus pauvres en termes de prix, de disponibilité, de compréhension d'usage, d'utilité d'usage, et d'autre part de reconfigurer les activités de la chaîne de valeur pour atteindre l'ensemble de ces objectifs. Des stratégies BoP peuvent avoir aussi l'objectif d'inclure les plus démunis dans les activités de la chaîne de valeur afin de leur procurer une formation, un revenu, et ainsi espérer augmenter leur niveau de vie.

Bought deal [Fin.]

Trad. : Achat ferme, Prise ferme.

Bourse de commerce, Bourse de marchandises [Env./Gén.]

Institution en un lieu physique ou virtuel, qui a pour rôle d'organiser le fonctionnement des marchés de biens et services. Comme pour les bourses des

valeurs mobilières, les offres et demandes relèvent donnent lieu à des contrats au comptant, contrats à termes (futures, forwards, option).

Les marchandises sur lesquelles portent les contrats peuvent être des matières premières industrielles et agricoles : pétrole, nickel, blé, coton, sucre, etc.

➤ *Marchandises.*

Bourse des valeurs mobilières [Fin.]

Marché où sont négociées et cotées les valeurs mobilières inscrites à la cote. Les entreprises, privées ou publiques, et l'État au sens large, peuvent ainsi recueillir les capitaux nécessaires au financement de leurs investissements.

Bovespa (indice) [Fin.]

Indice de la Bourse des valeurs mobilières de São Paulo (acronyme en portugais qui donne Bovespa).

Bowley (Duopole de)

➤ *Oligopole.*

Box and Jenkins [Méth.]

Méthode utilisée pour la prévision des chroniques s'appuyant sur des données passées et reposant sur une démarche d'identification des composantes d'une chronique, privilégiant, d'une part, l'utilisation des filtres « différence » pour parvenir à une estimation de la composante aléatoire, et d'autre part, l'utilisation des corrélogrammes et corrélogrammes partiels pour identifier les processus stationnaires.

Brainstorming [Méth.]

Expression anglaise, littéralement traduite par « assaut d'imagination ». Elle consiste à réunir des individus de

l'entreprise invités à donner leur avis sur un sujet, afin d'exploiter au maximum les facultés d'imagination de chacun et d'en tirer profit pour l'avenir.

Terme français : *Remue-ménages*.

Branche (accord de)

➤ *Accord de branche.*

Branche (d'activité) [Env./Gén.]

Ensemble des entreprises ou fraction d'entreprise d'un pays qui concourent à la production d'un ensemble homogène de biens et services.

Branduit [Gest. comm.]

Désigne un *produit-marque*, par exemple : Frigidaire, Klaxon, Fermeture Éclair.

Brand switching [Dr., Gest. comm.]

Comportement d'infidélité d'un *consommateur* qui procède à un changement de marque lors de l'achat d'un produit.

Brevet d'invention [Gest. prod.]

Titre de propriété industrielle conférant un monopole d'exploitation temporaire (20 ans) qui, en contrepartie d'un paiement d'annuités, protège à la fois l'invention d'un produit ou d'un procédé de toute reproduction et surtout les droits de son ou de ses auteurs en cas d'exploitation industrielle. Au delà des 20 ans, le brevet tombe dans le domaine public et chacun peut l'exploiter librement. Pour être brevetable, une invention doit être nouvelle (recherche d'antériorité qui peut représenter un coût élevé), ne pas découler de manière évidente de l'état de la technique et être susceptible d'application industrielle. L'appréciation de la brevetabilité reste soumise à

l'appréciation souveraine des tribunaux. L'état des techniques désigne l'ensemble des informations (brevets, autres documents techniques ou commerciaux, communications écrites ou orales...) accessibles au public, de manière écrite ou orale, antérieurement à la date de dépôt d'une demande de brevet et permettant d'apprécier la nouveauté et l'activité inventive d'une solution technique.

Ne sont pas brevetables :

- les théories scientifiques, les modèles mathématiques ;
 - les dessins et modèles ;
 - les jeux, les méthodes abstraites ;
 - les obtentions végétales, les races animales ;
 - les méthodes de traitement chirurgical ;
 - les inventions contraires aux bonnes mœurs ;
 - les logiciels d'ordinateur, mais le double click a pu être breveté en 2004.
- Plus généralement, si l'objet revendiqué apporte une réponse à caractère technique, la brevetabilité ne devrait pas être déniée pour la simple raison qu'un programme d'ordinateur est impliqué dans la mise en œuvre comme c'est le cas, par exemple, avec une machine à commande numérique.

Brevet européen [Gest. prod.]

Titre délivré par l'Office européen des brevets (OEB) au terme d'une procédure d'examen unique. Le brevet européen produit les mêmes effets qu'un brevet national dans l'ensemble des pays désignés.

Brevetabilité

➤ *Brevet d'invention.*

Brevets (Management stratégique des)

[Man. Strat.]

Le management des brevets implique à la fois de mettre en place des critères de décision concernant leur dépôt, leur extension à l'étranger, leur maintien ou leur abandon et de processus permettant d'assurer la mise en œuvre de ces décisions, le plus souvent en relation avec des conseils en propriété industrielle. Il est à noter que le brevet n'a pas seulement pour fonction de protéger des caractéristiques des produits ou procédés de production d'une entreprise. Il peut parfois être utilisé pour gêner des concurrents, même quand l'invention brevetée n'est pas utilisée, mais il peut aussi être un moyen d'accès aux technologies des autres (via des accords de licences croisées), et plus globalement de préserver sa liberté d'exploitation (la détention d'un portefeuille de brevets peut dissuader les attaques juridiques). C'est aussi un outil de communication, de motivation du personnel de R&D, de veille technologique et de créativité. Enfin, en accordant des licences, une entreprise peut utiliser ses brevets pour générer des revenus directs. Souvent relativement secondaires dans les entreprises industrielles, ces derniers peuvent parfois être considérables et même représenter le fondement du modèle d'affaires de certaines entreprises. Il est donc important de relier le management des brevets à la stratégie de l'entreprise.

Brick and mortar [Gén.]

Entreprise traditionnelle (littéralement de briques et de mortier).

Bricolage, Bricolage entrepreneurial

[Gén.]

Le concept de bricolage fait son apparition vers le milieu des années 90 en sciences de gestion, irriguant des domaines aussi divers que le comportement organisationnel, l'innovation, les systèmes d'information ou l'entrepreneuriat. Trouvant son origine dans l'ouvrage de l'anthropologue français Claude Levi-Strauss intitulé *La Pensée Sauvage*, il décrit un art de faire avec les moyens du bord, une forme d'ingéniosité individuelle et collective apte à maintenir en état des dispositifs organisationnels en crise mais aussi à même de générer des innovations. C'est en particulier sous la désignation de « bricolage entrepreneurial » (Baker & Nelson) qu'il connaît un certain succès, en tant que processus par lequel l'entrepreneur en phase de création mobilise son stock de connaissances (ideational bricolage), son réseau de relations (network bricolage) et son stock de ressources matérielles (physical bricolage) plutôt qu'il ne cherche à accéder aux ressources qui seraient idéalement adaptées aux besoins de son projet.

Brief

➤ *Campagne de communication.*

Broker [Fin.]

Trad. : Courtier.

➤ *Courtier.*

Brouillard [Compt.]

Document servant à la notation des opérations comptables au fur et à mesure qu'elles se présentent et qui seront ultérieurement enregistrées dans les livres comptables officiels. De nos

B

jours le ruban de la caisse enregistreuse tient lieu de brouillard de caisse. Dans l'hôtellerie, on utilise l'expression « main courante ».

Bruit (Ordre par le) [Strat. man.]

Le principe d'ordre par le bruit a été énoncé dans les années 50 par Von Foerster, et a été renommé « complexité à partir du bruit » par le biologiste H. Atlan dans les années 70. Pour obtenir un état stable et évoluer, un système « puise tout ou partie de l'information nécessaire dans le bruit (le désordre), c'est-à-dire dans une immense variété de signaux dépourvus de signification au niveau global (...) ce qui a une signification à un niveau peut être du bruit à un autre niveau et inversement » (Mélèse, 1979). C'est un principe d'auto-organisation, engendré par l'ambiguïté qui peut exister dans les relations qu'entretiennent entre elles à différents niveaux les composantes d'un système. Selon J.-L. Le Moigne (1990) deux conditions sont nécessaires à l'ordre par le bruit :

- que le système soit ouvert à des perturbations aléatoires de son environnement ;
- que le système présente quelques redondances internes, c'est-à-dire qu'il existe des ressources qui ne soient pas toutes mobilisées par son fonctionnement.

Brundtland (Rapport)

- *Développement durable.*

Brut [Méth.]

Utilisé pour désigner une grandeur évaluée sans aucune déduction. Exemple :

- Salaire brut (salaire avant déduction des cotisations de sécurité sociale).
 - Poids brut (le poids de l'emballage n'est pas soustrait).
- Contraire : *Net*.

BSC (Balanced Scorecard)

- *Tableau de bord prospectif.*

Budget [Cont.]

État prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par une unité économique. L'établissement d'un budget implique des choix, puis le respect de ceux-ci lors de l'exécution, mais au préalable, une information sur l'avenir la plus satisfaisante possible est nécessaire. La qualité de cette information dépend de la nature de l'unité économique, de l'horizon temporel dans lequel s'inscrit le budget. L'horizon d'un budget d'un ménage peut être d'un mois, celui d'une entreprise de trois mois à un an, selon son activité et sa dimension. Celui de l'État est, en principe, d'un an, c'est la règle de l'annualité. Celui de la nation peut être d'un an ou de deux ans.

- *Budget de l'entreprise, Budget flexible.*

Budget base zéro (BBZ) [Cont.]

Principe et méthode de construction budgétaire consistant à justifier chaque poste budgétaire ; il s'agit d'éviter la reconduction automatique des budgets d'une année sur l'autre majorée de la hausse des prix ou des coûts et de l'augmentation prévisible du niveau d'activité. Ainsi, chaque responsable d'un budget doit montrer la nécessité des différents moyens qu'ils demandent.

Budget de trésorerie [Fin.]

Instrument de prévision financière à court terme permettant de connaître mois par mois l'évolution de la position de trésorerie de l'entreprise.

Le budget de trésorerie reprend l'ensemble des recettes et des dépenses. Elles sont classées en deux catégories : celles liées à l'exploitation et celles hors exploitation, ces dernières étant les conséquences des politiques d'investissement et de financement de l'entreprise.

Les recettes d'exploitation proviennent principalement des recettes sur ventes. Les principales dépenses d'exploitation résultent des achats, des charges de personnel, des règlements de TVA et de diverses autres charges.

Budget d'orientation [Cont./Strat.]

Budget utilisé comme un moyen de transmettre les stratégies et les programmes émanant de la direction, ainsi que comme un outil de diagnostic utile pour suivre les dépenses globales. Son caractère n'est pas contractuel, mais indicatif.

Budget étiré (Stretch budget)

[Cont./Strat.]

Méthode de gestion qui consiste à fixer des cibles qui sont *a priori* inaccessibles, mais l'entreprise investira des ressources additionnelles et facilitera la réorganisation nécessaire des processus en vue de les atteindre.

Budget flexible [Cont.]

Budget qui tient compte de plusieurs hypothèses de niveau d'activité. Plusieurs budgets sont établis, chacun correspondant à une hypothèse différente. La flexibilité est réelle lorsqu'il est pos-

sible de passer automatiquement de l'un à l'autre, quand l'hypothèse retenue en premier lieu n'est plus conforme avec les dernières informations disponibles. La méthode des budgets flexibles permet donc à l'entreprise de s'adapter rapidement aux circonstances.

Le budget flexible ne doit pas être confondu avec le budget variable qui est un budget intégrant des variations d'origine externe telles que les prix.

Budgétisation avec compte de capital

[Compt.]

Procédure comptable qui tient compte des éléments d'actif autant que de passif. État prévisionnel des recettes et des dépenses de l'entreprise pour une période donnée, généralement l'année. Il peut être décomposé dans le temps, par produits, par responsables, par nature, etc.

Il se décompose généralement en, budget des ventes, budget de publicité, budget de production, budget des charges, budgets des approvisionnements, budget des investissements, budget de trésorerie.

Le budget des ventes est fait à la suite d'une étude de marché et de l'analyse d'un certain nombre d'informations économiques internes et externes à l'entreprise.

Le budget de production est établi en fonction du budget des ventes en tenant compte des capacités de production disponibles.

Le budget des approvisionnements dépend du précédent mais tient compte des stocks disponibles et des délais de livraison.

Le budget des charges dépend des budgets des ventes et de production. Il peut être fixe, échelonné ou flexible.

➤ *Budget flexible.*

Le budget des investissements est établi en fonction du budget de production.

Le budget de trésorerie regroupe en tableaux périodiques la situation prévisible des valeurs à réaliser et à payer.

Le budget général est la synthèse de l'ensemble. Il comprend le compte de résultat prévisionnel et le bilan prévisionnel.

Budget publicitaire [Gest. comm.]

Le budget publicitaire correspond au montant global d'investissement que l'entreprise décide de consacrer à une telle activité. Les méthodes d'évaluation du budget publicitaire se fondent sur les ressources disponibles, le pourcentage de chiffre d'affaires, l'alignement sur la concurrence ou sur les objectifs et les moyens.

Budgets financiers [Cont./Fin.]

Ensemble des informations comprenant l'état des résultats prévisionnels, le budget de caisse, le bilan pro forma et l'état de l'évolution prévisionnelle de la situation financière.

Build-Own-Operate [Dr.]

Contrat de concession dans lequel l'entreprise privée concessionnaire possède son investissement et en est responsable.

Bundle, Bundling [Gest. comm.]

Lot d'articles (littéralement paquet) destiné à la vente dans le cadre d'une offre.

Bureaucratie

➤ Crozier M., Weber (Max).

Bureautique [Gest. adm.]

Ensembles des machines, logiciels, méthodes et processus qui concourent à l'automatisation du travail de bureau.

Bureaux [Gén.]

Désigne dans la théorie économique de la bureaucratie, les organisations non-marchandes qui sont financées, au moins en partie, sur les fonds publics et qui offrent un *output global* en échange d'un budget, opposées aux unités de production qui produisent contre un prix.

➤ Weber (Max).

Burns T., Stalker G.-M. (Théorie de)

[Strat. man.]

Sociologues anglais ayant travaillé dans le cadre de la théorie de la contingence. Sur la base de leurs recherches cliniques, ils ont établi que les structures d'organisation dépendaient essentiellement de l'incertitude de l'environnement des entreprises, mesuré par la fréquence des changements de la technique et du marché. Dans des conditions d'environnement stables, la structure la plus efficace est de type mécanique. Ses caractéristiques sont très proches de celles de l'organisation bureaucratique de M. Weber. Lorsque l'environnement est instable il est préférable de recourir à une structure de type organique :

- les définitions de tâches ne sont pas figées ;
- la participation de chacun va au-delà de ses limites de responsabilité ;
- les communications internes et plus particulièrement latérales sont très nombreuses ;
- la compétence est plus appréciée que la loyauté.

Business intelligence

Syn. : *Informatique décisionnelle*.

Business model (modèle économique d'entreprise, modèle d'affaires)

Cadre décrivant la logique selon laquelle une entreprise crée de la valeur et la redistribue entre les différentes parties prenantes. A. Osterwalder (<http://nonlinearthinking.typepad.com/nonlinearthinking/2008/07/the-business-model-canvas.html>), présente ce cadre sous la forme d'un canevas de 9 cases : proposition de valeur faite aux clients, segmentation de la clientèle, relation avec elle, canaux de distribution, activités à maîtriser, ressources clés accessibles, réseaux de partenaires nécessaires, coût de la structure de l'entreprise, les flux de revenus.

Business plan

➤ *Plan de développement commercial et financier.*

Business politics [Strat.]

Expression anglaise pour politique d'entreprise.

➤ *Politique, Politique générale de l'entreprise.*

Business strategy [Strat.]

Expression anglaise pour stratégie d'entreprise.

➤ *Stratégie, Stratégie de groupe.*

Business to Business (B to B) [Gest. comm.]

(D'entreprise à entreprise). Expression utilisée en marketing industriel concer-

nant toute forme d'échange entre professionnels.

➤ *B2B, B to B.*

Business to Consumer

➤ *B2C, B to C.*

Business to retail [Gest. comm.]

Relations commerciales menées auprès d'une cible de distributeurs/revendeurs.

Buy and sell back [Fin.]

Technique consistant en l'achat *spot* et la vente à terme simultanés d'un titre (ou vice versa). Elle est financièrement équivalente au REPO à taux fixe, mais s'en distingue par les aspects juridiques.

Buy back [Gest. comm.]

Trad. : Achat en retour.

Buzz, Buzzing [Gest. comm.]

Bruit autour d'un sujet de communication qui accroît sa notoriété. Technique de communication consistant à inciter une personnalité en vue à utiliser une marque ou un produit lors de soirées VIP et de susciter ainsi un effet de bouche-à-oreille.

BVP [Gest. comm.]

Bureau de vérification de la publicité. Il est devenu en 2008 l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité).



C (Quatre, 4) *[Gest. comm.]*

Expression mnémotechnique proposée par Robert Lauterborn comme éléments du plan de marchéage (marketing mix) qui se seraient substitués au 4P (produit, prix, place, promotion) entre 1960 et 1990 :

- client (désirs, besoins) ;
- communication ;
- convenance pour l'acquisition du produit ;
- coûts pour satisfaire ces besoins.

CAC (Indice) *[Fin.]*

Indice boursier de la bourse des valeurs de Paris conçu en juin 1988 par la Société des bourses françaises (SBF). L'indice CAC 40 (Cotation assistée en continu), avec une base 1 000 fin 1987, porte sur 40 valeurs du premier marché parmi les cent premières capitalisations boursières françaises, relevant de tous les secteurs économiques. Il est pondéré par la capitalisation boursière des valeurs entrant dans sa composition. Cependant, suite à la constitution de la bourse paneuropéenne Euronext, le critère de la pondération reposant sur le flottant entre en vigueur fin 2003.

L'indice CAC 40 sert de support à des contrats à terme. Il existe aussi un contrat d'option à maturité longue sur

le CAC 40, et des contrats d'options négociables portant sur le CAC 40.

Cadre *[Gest. ress. hum.]*

Salarié exerçant un poste de responsabilités dans l'entreprise ou dans la fonction publique. Il dispose généralement d'une formation supérieure, mais des salariés sans diplôme de l'enseignement supérieur peuvent accéder à un emploi de cadre grâce à leurs capacités.

➤ *Catégorie socioprofessionnelle.*

CAF (Coût, assurance et fret) ou CIF **(Cost, Insurance and Freight)**

➤ *Incoterms.*

Cahier des charges *[Gest. adm.]*

Ensemble des conditions imposées dans le cadre des concessions par le concédant (maître d'ouvrage) et que doit respecter le concessionnaire (maître d'œuvre).

Par extension, dans le langage courant, le cahier des charges est l'ensemble des conditions ou contraintes liées à la réalisation d'un certain ouvrage ou d'une prestation.

Caisse (Crédit par) *[Fin.]*

Terme de comptabilité correspondant à des avances ou des prêts accordés par une entreprise à un client.

Calcul à la marge *[Méth.]*

Calcul conduisant à apprécier l'influence d'une petite variation d'un des facteurs, tous les autres restants fixes, sur un résultat.

Calcul des besoins *[Gest. prod.]*

Dernière étape d'un système de planification de la production conduisant à

l'élaboration du programme des besoins en matières et composants.

➤ *MRP, Planification de la production.*

Calcul économique [Méth.]

Ensemble des opérations effectuées par un agent afin de comparer les coûts et les avantages liés à une action quelconque.

Californien (Modèle) [Gest. ress. hum.]

Terminologie du courant de l'économie de la régulation (Danielle Leborge et Alain Lipietz) pour désigner un mode nouveau d'organisation du travail se caractérisant par une implication du travailleur négociée de manière individuelle.

➤ *Fordisme, Taylorisme.*

Call [Fin.]

Terme anglais signifiant Option d'achat.

➤ *Monep, Option.*

Call center (Centre d'appel) [Gest. comm.]

Unité économique (qui peut être un service interne à une entreprise ou une entreprise à part entière) spécialisée dans le traitement et le suivi des appels téléphoniques entrants suite à des opérations marketing et/ou dans l'activation via des appels téléphoniques de clients effectifs ou potentiels (prospects), en vue de vendre un produit ou service, collecter des informations, effectuer une étude de marché, etc.

Call of more

➤ *Option du double.*

Cambiste [Fin./Rel. int.]

Terme boursier désignant un agent qui effectue des opérations de change et de trésorerie en devises.

CAMM (Customer Attributes Management Method) [Gest. comm.]

Méthode d'évaluation des attributs d'une offre reposant sur des interviews en profondeur de clients auxquels sont proposés des arbitrages simples.

Campagne (Crédit de) [Fin.]

La « campagne » est un cycle complet d'une entreprise à caractère saisonnier, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la vente. Les exploitations agricoles, les fabricants de jouets, les sucriers, les conservateurs, constituent les principales activités qui connaissent ce phénomène de cycle.

Ces entreprises sont confrontées à des problèmes délicats de trésorerie. Elles dépensent sur une longue période et font une importante recette en un court moment. Cette caractéristique justifie l'existence du crédit de campagne. Celui-ci peut être une avance en compte courant, un crédit mobilisé, un crédit documentaire, un crédit contre effet de commerce (billet à ordre, lettre de change, warrant).

Campagne de communication

[Gest. comm.]

Une campagne de communication aussi bien institutionnelle que publicitaire met en relation un annonceur et une agence de communication et elle est destinée à un public précis en vue de modifier le comportement de celui-ci. Elle se déroule durant une période donnée et recourt à plusieurs types de supports (média et hors média) et techniques de communication (relations publiques, exposition, réunion d'information, communiqué de presse, etc.). La campagne de communication

efficace prend appui sur le *brief*, qui est un document précisant le public cible, les comportements cibles et les objectifs de communication.

Canal de distribution [Gest. comm.]

Combinaison des intermédiaires utilisés pour rendre disponible un produit sur le marché.

➤ *Distribution (Commerce).*

Candidathèque [Gest. ress. hum.]

Syn : *CVthèque*.

Base de données de candidatures à un emploi. Les candidathèques se sont développées sur le réseau Internet. Elles regroupent les *curricula vitae* de candidats. L'intérêt d'une base de donnée structurée est de permettre des recherches multicritères : âge, formation, langues parlées, expériences, possibilité de déplacement à l'étranger, etc.

Cannibalisation (produit, canal, point de vente, chalandise, clientèle, marque) [Gest. comm.]

D'un certain point de vue, la cannibalisation produit est l'augmentation des ventes d'un produit au détriment d'un autre proposé par la même entreprise. D'un autre point de vue le mot désigne la chute des ventes, voire la disparition, d'un produit engendrée par un autre produit de la même entreprise. Par extension, on parle de la cannibalisation canal pour le développement d'un canal de vente pour une entreprise qui se fait au détriment d'un autre canal plus ancien. Ce phénomène est quelquefois désigné par l'expression de cannibalisation de clientèle, comme par exemple le développement du drive au détriment de la fréquentation du magasin. De

même, lorsque deux zones de chalandise se recouvrent partiellement, le phénomène de cannibalisation est possible. On parle de zone de cannibalisation pour la zone de recouvrement. Le phénomène peut être appliqué aux points de ventes de la même enseigne. Il s'observe aussi aux marques d'un même type de produit d'une entreprise donnée.

Cap [Fin.]

Cap, Floor, Collar sont des opérations sur les marchés des options qui ont pour but de se prémunir contre une hausse ou une baisse de taux moyennant une prime.

Le *cap* permet à l'acheteur de s'assurer un taux plafond correspondant à un coût d'endettement maximal qu'il ne souhaite pas dépasser, compte tenu du montant de la prime, et tout en conservant le bénéfice d'une baisse de taux éventuelle.

Le floor est l'opération opposée au *cap*.

Le collar est la combinaison de l'achat d'un *cap* et de la vente d'un *floor*, permettant de garantir un taux d'intérêt à l'intérieur d'une fourchette définie par le taux plafond (*cap*) et le taux plancher (*floor*).

Capacité (de production) [Gest. prod.]

Synonyme de potentiel de production. Elle se mesure par le volume maximal de produits (extrants) qu'il est possible d'obtenir dans une structure ou un cadre donné.

Capacité d'absorption (*Absortive capacity*) [Strat. man.]

Concept développé par M. D. Cohen et D. Levinthal (1990) pour expliquer que

la capacité d'une firme à reconnaître la valeur d'une information externe nouvelle et sa capacité à l'exploiter dépendent de la base de connaissances dont elle dispose déjà dans le même domaine. Une faiblesse d'investissement dans une zone d'expertise particulière compromettrait la capacité future à développer une compétence technique dans ce domaine. Ainsi, l'apprentissage connaîtrait une dépendance de sentier et serait alors essentiellement localisé. On remet alors en cause la vision épidémiologique de l'innovation.

Capacité d'autofinancement (CAF)

[Fin.]

Flux de liquidités potentiel sécrété au cours d'un exercice et imputable à l'activité globale de l'entreprise. La CAF mesure l'aptitude de l'entreprise à financer par ses propres ressources le paiement des dividendes de l'exercice, les investissements et le remboursement des emprunts. Elle permet également d'estimer la capacité de remboursement, mesurée par le ratio Dettes financières stables/CAF. Définie par le Plan comptable général, la CAF est calculée, soit de manière soustractive à partir de l'excédent brut d'exploitation, soit de manière additive à partir du résultat net de l'exercice.

Capacité d'endettement [Fin.]

Concept qualitatif pour certains (Tabatoni), quantitatif pour d'autres et indiquant, dans ce cas, la capacité de remboursement des dettes mesurée notamment par la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le rapport entre les dettes à plus d'un an et la marge brute d'autofinancement (cash-flow).

Capacité productive [Gest. prod.]

Ressources directement engagées dans la fabrication d'un produit ou la prestation d'un service.

Capacités [Strat.]

Dans l'approche par les ressources (*resource based view*), les capacités désignent des configurations particulières de ressources et de compétences, permettant à l'entreprise de faire face aux changements de l'environnement. Pour développer des capacités, l'entreprise doit construire, intégrer voire reconfigurer des ressources et des compétences.

Capacité théorique [Gest. prod.]

Volume maximal de produits (extrants) qu'une entité peut produire en fonction de l'hypothèse selon laquelle il n'y a aucun arrêt de production, aucun gaspillage, etc.

Capital [Gén.]

Étymologiquement, vient du latin *capitalis*, dérivé du *caput* qui veut dire tête, chef.

Il désigne originellement le principal d'une dette, c'est-à-dire une somme placée qui procure des intérêts et, par extension, tout patrimoine ou richesse susceptible de procurer un revenu. C'est un stock, par opposition aux flux tels que la production, le revenu, la consommation, etc., qui se constitue par investissement ou accumulation. Il existe plusieurs classifications des capitaux. Plus positivement le capital désigne à la fois le stock des infrastructures et des équipements utilisés à des fins de production (actif immobilisé ou actif fixe) et les fonds (capitaux propres, réserves)

permettant le financement de ce capital défini en termes d'infrastructures et d'équipement.

C

Capital amorçage [Fin.]

Opération en capital investissement consistant en apport en capital, en réseaux, etc. pour le lancement d'un projet entrepreneurial fondé sur la mise au point d'un prototype avant son industrialisation, qui exigera quant à elle le recours à d'autres formes de capital investissement : du capital-risque et du capital développement.

Capital appelé [Fin.]

Partie du capital qui n'a pas encore été libérée lors de la souscription et dont le versement est réclamé aux actionnaires.

Capital circulant-fixe

➤ *Actif circulant, Actif stable.*

Capital clientèle

➤ *Capital immatériel*

Capital comptable, technique, social

[Gén.]

Distinction courante. Le capital technique désigne l'ensemble des biens de production fixes et circulants, variables et constants, matériels et immatériels, réels et monétaires.

Le capital comptable est l'ensemble des valeurs, que la pratique de l'amortissement rend constant.

Le capital social, ou capital juridique, est l'ensemble des droits qui donnent lieu à une rémunération sans travail et représenté par la valeur des apports en nature, en numéraire et en industrie faits à l'entreprise d'une façon permanente par les propriétaires ou associés.

Capital coté [Fin.]

Synonyme de capital ouvert et correspondant aux sociétés cotées en Bourse des valeurs mobilières qui font appel public à l'épargne. L'expression en anglais est public equity.

Capital développement [Fin.]

Opération en capital investissement consistant en apport en capital aux entreprises généralement non cotées qui ont un besoin de financements additionnels en vue d'assurer dans de bonnes conditions leur croissance interne (financement du besoin en fonds de roulement) et/ou leur croissance externe.

Capital économique [Fin.]

Syn. : *Actif économique.*

Capital fermé

➤ *Capital investissement, Capital non coté.*

Capital humain de l'entreprise

➤ *Capital immatériel*

Capital immatériel [Gén.]

Ensemble des éléments non monétaires et non tangibles dans une organisation, partiellement appréhendé d'un point de vue comptable par l'expression actif immatériel. Il s'agit de la combinaison des actifs intangibles, des savoirs, des connaissances, des compétences individuelles et des technologies qui participent dans l'entreprise à la production de la richesse et permettent avoir un avantage concurrentiel sur le marché.

Le capital immatériel est présent dans trois dimensions de l'entreprise- son

personnel, ses structures et ses clients, se traduisant respectivement par un capital humain, un capital structurel ou organisationnel et un capital relationnel, dont fait partie le capital clientèle.

Le capital humain désigne l'ensemble des talents, savoirs explicites et implicites des membres du personnel (capacités individuelles, connaissances, expériences...)

Le capital structurel ou capital organisationnel correspond aux routines et aux structures de l'organisation qui permettent aux employés d'être efficaces et efficaces

Le capital relationnel désigne les relations de l'entreprise avec les acteurs externes tels que les fournisseurs, les actionnaires, les partenaires externes, les alliances, mais aussi les clients.

Capital innovation [Fin.]

Expression qui désigne le financement du développement et la commercialisation des premiers produits de l'entreprise à sa création.

Capital investissement [Fin.]

Opération financière qui consiste à prendre une participation générale dans des sociétés non cotées en Bourse des valeurs mobilières, dites encore sociétés au capital fermé. L'investisseur du capital investissement intervient à différents stades de la vie de l'entreprise : en amorçage, en développement et en transmission. Le capital investissement (private equity) correspond aux activités de capital-risque et de LBO.

Capital juridique

➤ Capital social.

Capital libéré et non libéré [Fin.]

Capital libéré : part du capital souscrit mis à la disposition de l'entreprise par les associés.

Au contraire le capital non libéré est la partie souscrite également mais dont l'entreprise n'a pas exigé le versement immédiat. Dans ce cas, l'entreprise peut, à tout moment, faire appel au versement du solde dû.

Capital marque [Gest. comm.]

Effet positif de la marque sur le prix que le client accepte de payer lorsqu'il connaît la marque apposée sur un produit ou à un service donné.

Capital non coté [Fin.]

Synonyme de capital fermé et désignant les sociétés non cotées à la Bourse des valeurs mobilières. L'expression anglaise est private equity.

➤ Capital investissement.

Capital organisationnel

➤ Capital immatériel.

Capital ouvert

➤ Capital coté, Société cotée.

Capital propre

➤ Capitaux propres.

Capital relationnel

➤ Capital immatériel.

Capital retournement [Fin.]

Institution financière spécialisée dans la reprise et le redressement des entreprises en difficulté.

Syn. Fonds de retournement

Capital-risque, Capital retournement

[Fin.]

Fonds d'investissement en capitaux propres spécialisé dans le financement d'activités spéculatives, les activités nouvelles, les opérations à risque élevé. Les spécialistes de capital-risque considèrent que cette activité a existé de tout temps. Le financement par Isabelle et Ferdinand d'Espagne de l'expédition de Christophe Colomb constitue la référence historique classique. En effet, un certain nombre d'ingrédients du capital-risque moderne sont déjà rassemblés. L'aventure demande du temps et de l'argent avant de devenir, éventuellement, un succès. Son financement est à haut risque. Accordé sans garantie, il est assis sur la réputation du « capitaine » et motivé par la perspective de résultats extraordinaires.

Pour le grand public, aujourd'hui, ce mode de financement est associé aux nouvelles technologies et à des réussites célèbres : Apple, Intel, Microsoft. Il est devenu l'affaire de spécialistes qui rejoignent d'autres acteurs financiers, les investisseurs institutionnels, un mandat pour apporter des capitaux à de jeunes entreprises innovantes. Le capital-risque peut se définir ainsi : c'est une source de financement en fonds propres qui concerne un nombre très restreint d'entreprises nouvelles et non-cotées. Le capital-risqueur est un intermédiaire financier original : il se positionne entre l'investisseur institutionnel et l'entreprise, sa rémunération vient essentiellement de la plus-value réalisée lorsqu'il revend la prise de participation sur un marché financier spécialisé dans les valeurs de croissance (NASDAQ, AIM, Alternext) ou à une

grande entreprise (*trade sale*), il donne des conseils de nature stratégique aux dirigeants des entreprises de son portefeuille.

Capital social [Fin./Socio.]

1° Du point juridique et comptable : montant des apports en numéraires (espèces monétaires), en industrie (travail) et en nature (valeur des biens, des brevets...) faits à une société lors de sa constitution et de leurs accroissements ultérieurs. Le capital social figure au passif du bilan, c'est-à-dire qu'il correspond à une dette de l'entreprise à l'égard de ses propriétaires. Il constitue un élément du capital propre avec les réserves (➤ *Capitaux propres*).

Syn. : *Capital juridique*.

2° Du point de vue sociologique, dans la conception de P. Bourdieu : ensemble des réseaux de relations sociales dont peut profiter un individu.

Capital structurel

➤ *Capital immatériel*.

Capital technique

➤ *Capital comptable, Capital technique, Capital social*.

Capital technologique

➤ *Patrimoine technologique*.

Capitalisation [Fin.]

1° Opération consistant à l'incorporation d'intérêts pour la constitution ou l'accroissement d'un capital déjà existant ; on parle dans ce cas d'anatocisme.

2° Système de gestion des capitaux dans le domaine de l'assurance-vie ou des caisses de retraite, s'opposant au système de répartition.

Capitalisation (Société de) [Fin.]

Sociétés ayant pour objet d'effectuer des placements dans le public, remboursables soit à dates fixes, soit à des dates tirées au sort. Ces sociétés fonctionnent à l'image des compagnies d'assurance-vie, mais sans offrir de garantie.

Capitalisation boursière (ou Valeur boursière) [Fin.]

Estimation d'une entreprise obtenue en multipliant la valeur de ses actions cotées en Bourse par le nombre des actions.

Capitaux empruntés [Fin.]

Ensemble des moyens financiers mis à la disposition d'une entreprise par des tiers (sous forme de prêts) donnant lieu à intérêt fixe. Il s'oppose au capital-risque dont le coût et la rémunération sont liés au résultat positif ou négatif de l'entreprise.

Capitaux engagés [Fin.]

Ensemble des moyens d'exploitation mis en œuvre dans l'entreprise ou dans une partie de l'entreprise (établissement, division, centre de rentabilité ou d'investissement...) pour réaliser son activité quels que soient leur rangement dans le bilan (actif immobilisé ou actif circulant) ou leur degré d'acquisition (achat ou location).

Capitaux investis [Fin.]

Montant des capitaux engagés dans l'activité productive sous forme d'immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) et dans le cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement). La notion de capitaux investis est plus restreinte que celle d'actif économique

qui recouvre l'ensemble des biens utilisés par l'entreprise qu'elle en soit propriétaire ou locataire.

Capitaux permanents nécessaires à l'exploitation (CPNE) [Fin.]

Notion utilisée dans les formules d'évaluation des entreprises pour désigner les ressources permanentes affectées aux biens et fonds engagés dans l'exploitation. Cette notion est la contrepartie au niveau des ressources de l'entreprise de celle d'actif économique.

Les capitaux permanents nécessaires à l'exploitation sont utilisés pour l'évaluation goodwill. On calcule ce dernier en actualisant le super-bénéfice obtenu par différence entre le bénéfice dégagé et la rémunération jugée normale des capitaux permanents nécessaires à l'exploitation.

➤ *Valeur substantielle brute.*

Capitaux propres [Fin.]

Sommes engagées par les fondateurs et actionnaires d'une entreprise à l'exclusion des dettes et emprunts à moyen et long terme, et comprenant :

- le capital social ;
- les primes d'émission d'action ;
- les réserves ;
- le report à nouveau positif ;
- les fonds de renouvellement ;
- les profits, jusqu'à leur répartition ;
- les écarts de réévaluation ;
- les plus-values réalisées à l'occasion de certaines opérations (fusion, etc.) ;
- les subventions d'investissements.

Les capitaux propres, ou fonds propres désignent ainsi les ressources de l'entreprise – autofinancement – ou de ses propriétaires – apport en numéraire des actionnaires. L'ampleur des capitaux

propres influe sur la solvabilité de l'entreprise, sur sa capacité à régler ses dettes et sur son indépendance financière.

C

Capitaux stables

➤ *Capitaux permanents.*

Capitaux tournants

➤ *Actif circulant.*

Capping (Taux de) [Gest. comm.]

Sur Internet, nombre d'affichages d'un bandeau par visiteur. Il nécessite l'utilisation de cookies.

Capture de la réglementation [Strat.]

Situation dans laquelle le régulateur est dépendant de l'opérateur, en raison d'une asymétrie d'information ou de la dépendance des agents contrôleurs eux-mêmes vis-à-vis de l'opérateur (perspective de carrière dans l'entreprise).

Caractéristiques de distribution

statistique [Méth.]

Une distribution statistique (appelée aussi sous certaines conditions série statistique) est le résultat d'une mise en ordre de données observées. Cette mise en ordre peut consister par exemple, à la constitution d'une ou plusieurs classes de valeurs identiques (n valeurs observées).

La caractéristique d'une distribution statistique est représentée par une valeur type représentative pour permettre des comparaisons avec une ou plusieurs autres séries de même nature. Les caractéristiques d'une distribution pouvant ainsi être : la médiane, le mode, le quartile, la moyenne...

Carry-back

➤ *Report du déficit.*

Carte cognitive [Méth./Gest. ress. hum.]

Mode de représentation du discours d'un individu mettant en évidence les concepts utilisés et les liens, notamment de causalité, unissant ces concepts.

Elle sert, entre autres, à révéler la vision ou le paradigme des cadres dirigeants d'une entreprise et à communiquer, de façon à les faire partager, ces schémas fondamentaux de réflexion.

Carte d'exportateur [Rel. int.]

Instituée par un décret du 10 août 1957, la carte d'exportation a pour objectif de développer la mentalité d'exportateur chez les dirigeants des grandes entreprises françaises. Cette carte octroie en effet à ses détenteurs de nombreux avantages financiers, fiscaux, chaque fois que des ventes à l'étranger sont réalisées par des nationaux.

Cartel [Rel. int./Gén.]

Association ou entente horizontale d'entreprises de même nature, mettant en commun certains services ou certaines politiques dans le but de contrôler un marché, une zone, un produit et de pratiquer un système de prix hors concurrence. Les entreprises restent toutefois indépendantes les unes des autres, juridiquement.

Cash, cash and carry [Gén.]

1° En gestion commerciale, achat ou vente de marchandises ferme ou au comptant. (Trad. : Payer et prendre). Très utilisé aux États-Unis, ce terme se répand en France, sous deux aspects :

– paiement cash : paiement au comptant en totalité ;

– magasin cash : contraction de *cash and carry* – magasin d'approvisionnement (épicerie en gros) où les détaillants viennent se fournir eux-mêmes, dans le style des supermarchés.

2° En finance, opérations d'arbitrage par achat des titres au comptant et vente simultanée des contrats à terme correspondants en vue de bénéficier des décalages de cours.

3° *Cash market* : marché au comptant.

Cash back [Gest. comm.]

Trad. : Achat en retour.

Cash flow [Fin.]

Trad. : Marge brute d'autofinancement.

Se réfère au solde des entrées et sorties de fonds dans l'entreprise. Le cash flow brut comprend :

- amortissement ;
- impôt sur bénéfice ;
- bénéfice net après impôt ;
- provisions non exigibles.

L'étude du *cash flow* permet d'éclairer la politique d'autofinancement de l'entreprise. Pour cela, on peut aussi distinguer :

- le *cash flow* opérationnel découlant des dépenses et encaissements occasionnés par la conduite même de l'entreprise ;
- le *cash flow* extra-opérationnel découlant d'entrées et sorties de fonds provenant d'opérations occasionnelles ;
- le *cash flow* actualisé permettant en cas d'investissement de choisir par exemple entre plusieurs équipements.

Le *pré-tax cash flow*, quant à lui est la différence entre la marge d'exploitation et les charges de gestion générale.

On définit par ailleurs la notion de *cash flow disponible* ou *cash flow libre* qui désigne le flux de trésorerie disponible. Il est obtenu de la manière suivante :

Cash flow disponible = Excédent brut d'exploitation – Frais financiers + Produits financiers – Participation des salariés – Impôt sur Sociétés +/- variation du besoin en fonds de roulement – remboursement en capital des emprunts

Cash flow libre, Cash flow disponible

➤ *Cash flow*.

Casseur de prix

Syn. : Discompteur spécialisé.

Castors

➤ *Coopérative*

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)

[Gén.]

Ensemble d'individus ayant la même activité professionnelle (commerce, agriculture, fonction publique, etc.), le même statut (patron, salarié...) en distinguant éventuellement les niveaux de formation. En France, l'INSEE, à l'origine de la nomenclature CSP en 1954, a remplacé celle-ci par celle des professions et catégories socioprofessionnelles (les PCS) en 1982, comprenant huit grandes catégories subdivisibles en vingt-quatre postes, puis quarante-deux postes plus fins.

1° Agriculteurs exploitants.

2° Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

3° Cadres, professions intellectuelles supérieures.

4° Professions intermédiaires (enseignement, santé, fonction publique,

administration, commerce des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise).

5° Employés.

6° Ouvriers (y compris ouvriers agricoles).

7° Retraités.

8° Autres personnes sans activité professionnelle.

Category buster (Discompteur spécialisé)

[Gest. comm.]

Magasin spécialisé dans une catégorie de produits, dont l'objectif est d'éliminer la concurrence en pratiquant des marges très faibles. La commission de terminologie (liste officielle publiée au J.O. du 12 mai 2000) propose la traduction « discompteur spécialisé ». C'est donc un casseur de prix dans des catégories particulières de produits.

Category killer (Casseur de prix)

[Gest. comm.]

Grande surface spécialisée pratiquant des prix très agressifs pour dominer le marché dans une zone de chalandise donnée.

Caution, Cautionnement [Fin.]

Caution : du latin *cavere* « prendre garde ».

Engagement pris par une personne de satisfaire à une obligation souscrite par une autre personne en cas de défaillance de celle-ci. Expression : se porter caution de quelqu'un.

Cautionnement : somme d'argent ou valeur déposée en garantie d'une obligation contractive (peut se confondre avec gage).

➤ *Acceptation.*

Cautions de marché [Ass.]

Le crédit-caution et l'assurance-crédit sont des techniques associées sur le marché intérieur et international. Les cautions sont demandées pour se prémunir contre l'insolvabilité des intermédiaires, entreprises ou acquéreurs particuliers (crédit à la consommation). L'assurance-caution concerne les ventes de biens d'équipement à l'étranger et les opérations de transferts technologiques, tels que les livraisons d'usines clés en main.

Cavalerie (Effet de)

➤ *Effet de cavalerie.*

CBO (Collateralised Bond Obligations)

[Fin.]

Catégorie de CDO où le portefeuille sous-jacent est composé d'obligations.

C-commerce (Collaborative commerce)

[Gest. comm.]

Commerce collaboratif ou communautaire, facilitant la gestion des achats et des approvisionnements par des échanges d'informations au sein d'une communauté.

CDD, CDI [Gest. ress. hum.]

Sigles pour contrat (de travail) à durée déterminée et contrat (de travail) à durée indéterminée.

Dans d'autres contextes, le CDD désigne un disque compact interactif, et le CDI peut être un centre de documentation et d'information d'une organisation.

CDO (Collateralised Debt Obligations)

[Fin.]

Titres représentatifs de portefeuilles d'instruments ou d'actifs financiers de

nature diverse destinés au transfert de risque de crédit par une institution financière. Comme c'est souvent le cas dans les opérations de titrisation, les CDO combinent généralement trois mécanismes :

- la construction d'un portefeuille de référence composé de créances bancaires et/ou d'instruments financiers négociables (obligations, autres titres de créances...) et/ou de dérivés de crédit ;
- la déconnexion entre le risque de crédit du portefeuille et celui de l'initiateur du montage via le recours à un véhicule *ad hoc* qui peut être en France, un fonds commun de créances ;
- le découpage en plusieurs tranches – *senior*, *mezzanine*, *equity* – de l'émission des CDO adossés à ce portefeuille. À ce découpage correspond une hiérarchie décroissante quant aux droits des différentes tranches émises sur les revenus tirés des actifs ou des dérivés de crédit sous-jacents, mais symétriquement les niveaux de risque sont croissants.

D'après Olivier Cousseran et Imène Rahmouni, « Le marché des CDO. Modalités de fonctionnement et implications en termes de stabilité financière », *Revue de la stabilité financière*, n° 6, Banque de France, juin 2005.

CDO 2 (CDO de CDO) [Fin.]

Catégorie de CDO où le portefeuille sous-jacent est lui-même composé de tranches de CDO.

CDS (Credit Default Swap) [Fin.]

Contrat financier bilatéral par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime en échange de l'engagement du vendeur de protection à

l'indemniser en cas d'événement de crédit sur l'entité référencée par le contrat.

CECEI (Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) [Fin.]

Autorité administrative collégiale dont le rôle est de délivrer des agréments, des autorisations ou des dérogations aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui souhaitent exercer leurs activités en France. Il est aussi chargé de gérer les procédures d'exercice du libre établissement et la libre prestation de service au sein de l'Espace économique européen.

Centrale d'achat

➤ *Achat (Centrale d')*.

Centrale de bilans [Fin.]

Source d'informations utilisée en analyse financière pour la réalisation de comparaisons intrasectorielles. Les documents publiés par une centrale de bilans permettent de comparer les performances d'une entreprise particulière en les rapprochant des ratios établis à partir de la centralisation des documents individuels.

Centralisation-décentralisation

[Gén./Dr.]

1° La centralisation est l'exercice du pouvoir de décision dans un système hiérarchique, par l'échelon supérieur de cette hiérarchie ou par des autorités médiatement ou immédiatement soumises à cet échelon supérieur.

2° La décentralisation est un système dans lequel une collectivité humaine ou un service disposent d'une autonomie de décision vis-à-vis d'un organe

central ayant une fonction de fédérateur des différentes collectivités humaines du territoire ou des différents services de l'administration ou de l'entreprise.

➤ *Centre, Structure fonctionnelle, Structure hiérarchico-fonctionnelle, Structure hiérarchique.*

Centre auxiliaire [Compt.]

Centre d'analyse dont la quasi-totalité des coûts totaux est destinée à d'autres centres d'analyse (sous-répartition ou répartition secondaire).

Centre d'affaires [Gest. comm.]

Lieu spécifique où sont regroupés des entreprises et des services de toute nature. Équivalent français de *Business center* proposé par la commission de terminologie « Économie et finances ».

Centre d'analyse [Cont. de Gest.]

Correspond à une division de l'unité comptable dans laquelle seront analysés des éléments de charges indirectes avant leur imputation aux coûts des produits intéressés. Les opérations d'analyse comprennent :

- l'affectation des charges pouvant directement être rattachées aux centres (charges semi-directes) ;
 - la répartition entre les centres des autres charges qui les concernent (charges indirectes au sens étroit) ;
 - la cession de prestations entre centres (qu'elles soient réciproques ou simples).
- Au terme de ces opérations, le coût total de chaque centre peut être imputé aux coûts de production intéressés grâce au procédé de l'unité d'œuvre ou au procédé du taux de frais.

Les centres d'analyse sont des centres de travail ou des sections.

Centre d'appel (Call center)

[Gest. comm.]

Structure interne (service) d'une organisation, ou entreprise autonome spécialisée, qui réalise le traitement et le suivi des appels téléphoniques entrants, suite à des opérations marketing, ou d'activation via des appels téléphoniques de clients et/ou prospects, en vue de vendre un produit ou service, collecter des informations, effectuer une étude de marché, etc.

➤ *Call center.*

Centre d'évaluation [Gest. ress. hum.]

Traduction de *assessment center* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne l'organisme ou le « service chargé d'évaluer les compétences et les aptitudes du personnel notamment par des mises en situations ».

Centre d'investissement [Compt.]

Centre de responsabilité mais dans lequel son responsable n'a pas la possibilité de décider lui-même de ses investissements : ceux-ci s'inséreront dans le processus habituel de décision des investissements de l'entreprise. Toutefois, il peut être amené à participer avec les autres responsables de centres d'investissement et la direction générale à la prise de décision dans le domaine des investissements à entreprendre par l'entreprise au cours de la prochaine année. Dans la plupart des cas, les responsables de centres d'investissement peuvent se voir confier les préétudes de rentabilité des investissements qu'ils souhaitent.

➤ *Centre de rentabilité.*

Centre de calcul

➤ *Sections de calcul.*

Centre de chiffre d'affaires [Compt.]

Centre de responsabilité dont le responsable doit réaliser un chiffre d'affaires fixé ou un volume de ventes donné. Le responsable d'un centre de chiffre d'affaires n'a pas d'objectif de profit, ni la maîtrise des prix de vente (qui sont déterminés par ses supérieurs) ni celle de ses coûts.

Centre de coût [Compt.]

Groupement de charges en fonction d'un critère particulier tel qu'une période, un atelier, un chantier, un produit, une commande... facilitant le rapprochement des réalisations avec les prévisions. Les centres de coût sont aussi définis comme des centres de responsabilité sans objectif de profit (exemples des centres de dépenses, des centres de chiffre d'affaires et des centres de frais).

Centre de dépenses [Compt.]

Centre de responsabilité dont les prestations fournies sont très difficiles à mesurer (grande hétérogénéité des moyens de production employés et de la production réalisée) rendant de ce fait toute prévision de consommation en fonction des prestations attendues quasi impossible. Le responsable d'un centre de dépenses n'a donc pas d'objectif de profit et sa responsabilité financière se limitera au respect du budget de consommations (appelé encore budget de dépenses) alloué (ce qui ne doit pas exclure la recherche de la production du meilleur service possible sous cette contrainte financière).

Centre de frais [Compt.]

Centre de responsabilité sans objectif de profit dont la production est mesurable. Il sera donc possible de déterminer les consommations de moyens alloués au centre pour effectuer la production réelle selon la technique du budget flexible. Le responsable d'un centre de frais devra :

- atteindre l'objectif de production fixé;
- respecter les normes de consommation (qu'elles soient établies en coûts complets ou coûts d'activité unique-ment);
- ne pas dépasser le budget de charges de structure prévu (lorsque ces charges sont exclues des normes de consommation et contrôlées élément de coût par élément de coût).

Centre de gestion agréé [Fin.]

Organisme qui fournit aux PME, aux professions libérales, une assistance technique et de formation en matière de gestion, et qui dans le domaine fiscal vérifie la cohérence et la vraisemblance des données fournies. En contrepartie, les adhérents bénéficient d'un abattement de 10 % sur leur déclaration. En contrepartie, les adhérents au centre bénéficient d'un abattement fiscal de 10 % sur leur déclaration de revenu. Les associations agréées constituent pour les professions libérales et les titulaires de charges et offices l'équivalent des centres de gestion agréés (catégorie des BNC).

Centre de profit [Compt.]

Centre de responsabilité pour lequel a été fixé un objectif de profit ou de marge. La performance de ce centre

C

étant déterminée par le profit ou la marge dégagée, il est dès lors possible de donner à son responsable toute liberté dans le domaine des prix (dans la mesure toutefois où la fixation des prix n'est pas incompatible avec la stratégie marketing de l'entreprise...) et de l'engagement des coûts (inutilité d'un budget détaillé imposé). Un centre de profit doit être de préférence en contact avec le marché, ce qui n'élimine pas les cessions d'une partie de ses prestations à d'autres divisions de l'entreprise (ces transactions internes s'effectuant alors à des prix de cessions internes).

Centre de rentabilité [Compt.]

Centre de responsabilité qui possède un objectif de rentabilité des capitaux qu'il emploie. L'objectif fixé peut être l'atteinte d'un taux de rentabilité des capitaux engagés dans le centre obtenu par le rapport :

Résultat ou contribution du centre à la couverture des charges communes des capitaux engagés dans le centre.

Il peut encore s'agir de faire supporter au centre une rémunération des capitaux engagés qui viendra grever ses coûts. Cette rémunération calculée à partir d'un taux fixé par la direction (après éventuelle participation du responsable du centre) représente une charge supplétive pour le centre dont le résultat final sera net de ces intérêts des capitaux utilisés.

Centre de responsabilité [Compt.]

Centre d'analyse qui peut être un centre de travail, un centre de coût, un centre de profit ou de rentabilité ou un centre d'investissement conçu pour corres-

pondre à un échelon de responsabilité dans l'entreprise. Un centre de responsabilité sera donc caractérisé par :

- des objectifs spécifiques compatibles avec les objectifs généraux de l'entreprise;
- des moyens propres pour atteindre ses objectifs;
- une certaine indépendance pour l'utilisation de ses moyens, faisant du centre de responsabilité un centre de décision dont les performances seront contrôlées.

Le centre de responsabilité recevra donc toutes les charges le concernant qu'elles soient directes ou indirectes (sens Plan comptable général).

Centre de structure [Cont. de Gest.]

Centre d'analyse pour lequel aucune unité d'œuvre physique ne peut être définie. L'imputation aux coûts des produits ou des commandes se fera donc obligatoirement au moyen d'une clé de répartition adéquate.

Centre de travail [Gest. adm.]

Centre d'analyse correspondant à une division de l'organigramme de l'entreprise telle que bureau, service, atelier, magasin... Les centres de travail peuvent être des centres opérationnels ou des centres de structure. Les centres de travail opérationnels peuvent à leur tour être distingués en centres principaux et centres auxiliaires. Enfin, un centre de travail peut être composé de plusieurs sections.

Centre opérationnel [Compt.]

Centre d'analyse dont l'unité d'œuvre est physique (heure ouvrier, heure machine, tonne consommée...). Les

centres opérationnels peuvent être principaux ou auxiliaires.

Centres principaux [Compt.]

Centres d'analyse dont l'essentiel des œuvres est imputé aux coûts des produits ou des commandes, quelques œuvres pouvant être destinées à d'autres centres d'analyse.

Cercle de qualité [Strat. man.]

Petit groupe de salariés, ouvriers ou employés, animé par le supérieur hiérarchique direct et composé de cinq ou dix volontaires appartenant à un même secteur de l'entreprise, atelier ou bureau. Structure permanente ou temporaire chargée de résoudre des problèmes quotidiens qui concernent l'ensemble des membres du cercle.

Le travail en groupe s'appuie sur des méthodes et des outils simples d'analyse de problèmes et de créativité. Les membres des cercles se réunissent régulièrement à raison d'une fois par semaine ou par quinzaine jusqu'à ce qu'ils soient à même de présenter des propositions d'amélioration de la qualité des produits, des procédés ou des conditions de vie au travail.

Certificat d'investissement [Fin.]

Valeur mobilière donnant droit à un dividende comme une action mais ne comportant pas de droit de vote. Il s'agit d'une extension des certificats pétroliers émis dans les années 50 par la Compagnie française des pétroles et Elf Aquitaine.

Institués par la loi du 31/1983, les certificats d'investissement permettent à la société nationalisée qui les émet de collecter des fonds. Étant représentatifs des

actions composant le capital de la société, ils procurent le versement du dividende normal, mais ils ne donnent pas le droit de voter ou de participer aux assemblées.

Certificat d'origine [Rel. int.]

Document attestant l'origine d'une marchandise vendue. Il peut être exigé à des fins commerciales (label) ou administratives liées à la réglementation du commerce extérieur. En France les certificats d'origine sont généralement délivrés par les Chambres de commerce et quelquefois par l'administration des douanes.

Certificat d'utilité

➤ *Brevet d'invention.*

Certificat de dépôts

Titres courts librement négociables que des établissements de crédit émettent. Accessibles à tout investisseur, leur durée se situe entre dix jours et sept ans. Depuis juillet 1988 le montant minimum a été ramené à un million de francs.

Certificat de qualification [Gest. comm.]

Toute inscription, tout signe distinctif, tout document tendant à attester, à des fins commerciales, qu'un produit industriel, un produit agricole non alimentaire transformé ou un bien d'équipement commercialisé en France, présente certaines caractéristiques spécifiques ayant fait l'objet d'un contrôle par un organisme distinct du fabricant, de l'importateur ou du vendeur.

Certificat de valeur garantie (CVG)

➤ *CVG.*

Certification [*Gest. prod./Strat.*]

Opération par laquelle un organisme indépendant atteste qu'un produit ou qu'une organisation présente des caractéristiques reconnues : conformité à des normes, respect de dispositions contractuelles... À l'origine la certification se rapportait au produit ; l'article 22 de la loi du 10 janvier 1978 précise ainsi : « constitue un certificat de qualification, quelle que soit la dénomination qui lui est donnée, toute inscription, tout signe distinctif, tout document, ou tout titre joint tendant à attester à des fins commerciales, qu'un produit industriel, un produit agricole non alimentaire transformé ou un bien d'équipement commercialisé en France, présente certaines caractéristiques spécifiques ayant fait l'objet d'un contrôle par un organisme distinct du fabricant, de l'importateur ou du vendeur ».

Certification (comptable) [*Compt.*]

La certification comptable a pour objet de garantir aux actionnaires et aux tiers qu'un professionnel qualifié a acquis la conviction, au terme d'une mission d'audit, que les comptes sont réguliers, sincères et qu'ils reflètent une image fidèle des résultats, de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise. En France, cette certification est assurée par des commissaires aux comptes généralement dans le cadre d'une mission légale.

CESP (Centre d'études des supports de la publicité) [*Gest. comm.*]

Organisme fondé en 1957 par des agences de publicité qui a pour mission de mesurer l'audience des médias et des supports. Les résultats de ces mesures

servent de base de négociation entre annonceurs et médias pour les contrats de publicité.

Cessation de paiements [*Dr.*]

Situation d'une entreprise incapable d'honorer par son actif disponible ses dettes à court terme et qui a épuisé toutes ses disponibilités de recours aux avances des institutions de crédit. Elle se distingue de l'insolvabilité par son caractère irrémédiable.

La conséquence de la cessation de paiements est la mise en état de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Cession-bail [*Fin.*]

Technique de crédit-bail dans laquelle, dès le départ, l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien qu'il rachète progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse unilatérale de vente.

➤ *Crédit-bail.*

Cession de créance [*Dr.*]

Convention par laquelle un créancier (cédant) cède son droit de créance sur ses débiteurs à un tiers (cessionnaire) qui devient créancier.

Cessions internes [*Compt.*]

Cessions de produits intermédiaires, de produits finis, de prestations de services, d'immobilisations... entre deux ou plusieurs établissements ou centres d'analyse distincts d'une même entreprise.

CFE (cotisation foncière des entreprises)

[*Dr.*]

Une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET)

avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). la CFE est basée sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Chaîne (de fabrication, Production à la, Travail à la) [Gest. prod.]

Technique de production développée en premier lieu dans les usines d'automobiles Ford et se caractérisant par une installation productive formée de plusieurs postes successifs de travail, avec un convoyeur qui transporte le produit sur lequel les travailleurs opèrent.

Chaîne (volontaire de distribution) [Gest. comm.]

Contrat passé entre un (ou des) gros(siste(s) situé(s) en tête de chaîne, et les détaillants choisis en fonction de l'importance de leurs commandes, dans l'optique de lutter contre la concurrence d'association de détaillants.

Chaîne de transport [Log.]

Un maillon de transport est un couple (vecteur de transport, lot transporté). Un changement de vecteur de transport dans un maillon de transport est une rupture de charge. Une chaîne de transport est une succession de maillon de transport et de ruptures de charge.

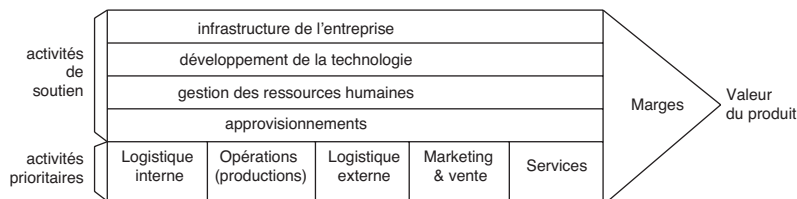
Chaîne de valeur [Strat. man.]

Outil de découpage et d'analyse des activités de toute entreprise. Elle décompose une firme en activités de telle façon qu'il soit possible de repérer les avantages ou les handicaps en termes de coûts ainsi que les sources présentes ou potentielles de différenciation. M.-E. Porter, qui est à l'origine de cette notion (*L'Avantage concurrentiel : comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*, 1982), distingue des activités principales (logistique interne et externe, production, commercialisation, services) et des activités de soutien (infrastructures, gestion des ressources humaines, développement technologique, approvisionnements).

La notion de chaîne de valeur répond à la préoccupation du positionnement de l'entreprise dans un environnement concurrentiel.

La firme est considérée sous cet angle comme un lieu de combinaison des ressources (matérielles, humaines, financières, d'information) pour produire des biens et des services ayant la plus grande valeur possible.

Plus tard, Porter (1986) recense à l'intérieur de chaque catégorie d'activité créatrice de valeur trois types d'activité classées selon le rôle joué dans l'obtention de l'avantage concurrentiel :



Chaîne de valeur de M. Porter (1982)

- les activités directes engagées principalement dans la création de la valeur pour le client;
 - les activités indirectes qui permettent d'exécuter de façon continue les activités directes;
 - les activités permettant de garantir la qualité des autres activités.
- *ABC, Coûts à base d'activité, Valeur.*

Chalandise

- *Achalandise, Clientèle, Zone de chalandise.*

Chambre d'agriculture [Env./Gén.]

Organisme départemental à statut d'établissement public composé d'élus issus des différentes catégories agricoles et des organismes, ayant pour fonction de représenter les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics et fournir des services aux agriculteurs, telle que la promotion, la vulgarisation des techniques, etc. L'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture constitue l'organisme national.

Chambre de commerce et d'industrie [Env./Gén.]

Organisme professionnel local ou départemental ou régional à statut d'établissement public, composé de commerçants et d'industriels élus, dont la fonction est de représenter la profession et de développer les activités commerciales et industrielles par des services d'animation technique, de formation, d'information, de promotion, etc.

Chambre des métiers [Env./Gén.]

Organisme départemental à statut d'établissement public composé d'élus maître-artisans et compagnons, chargé

de représenter les intérêts collectifs des artisans.

Chandelier [Fin.]

En analyse technique, représentation graphique complète des cours d'une séance boursière, mise au point initialement par le Japonais Munehisa Homma pour analyser les prix des contrats sur le riz, affichant les cours d'ouverture et de clôture ainsi que les extrêmes (plus-haut et plus-bas) de la journée.

Change

- *Cambiste, Change à terme, Risque de change.*

Change (Risque de)

- *Risque de change.*

Change à terme [Fin.]

Technique financière combinant une opération de change au comptant et une double opération de trésorerie à prix connus dès le départ, garantissant un cours de change futur.

Chaos (Théorie du) [Méth.]

Théorie mathématique qui a investi un grand nombre de disciplines, dont l'économie, pour rendre compte de systèmes dynamiques qui, à partir d'un état d'équilibre initial, évoluent de manière anarchique à la suite d'un choc aussi faible soit-il. Ce dernier aspect est illustré par le phénomène dit « effet papillon » présenté par le météorologue Lorenz : les petits battements de l'aile d'un papillon à Pékin en Chine peut déclencher une tornade à Miami en Floride, comme il peut au contraire éviter qu'une tornade annoncée ne se déclenche.

Charge [Compt.]

1° En comptabilité, toute dépense dont l'effet est inférieur à la durée de l'exercice. Les charges font l'objet de plusieurs classifications :

- Charges incorporables et charges non incorporables ;
- Charges supplétives et charges constatées ;
- Charges directes et charges indirectes ;
- Charges fixes ou de structures et charges variables (proportionnelles ou non). Cette distinction est utilisée dans les méthodes du direct costing de l'imputation rationnelle ;
- Charges par nature et charges par destination. On distingue les charges d'exploitation, les charges financières et les charges exceptionnelles.

2° Quantité de travail exprimée en heures de travail ou en nombre ou en volume de produits que doit fournir un sous-ensemble de l'entreprise – usine, atelier, services, un poste de travail, etc., pour satisfaire au carnet de commande en cours dans des délais donnés.

➤ *Coût.*

Charges à payer [Compt.]

Charges nettement précisées quant à leur objet qui doivent être rattachées à l'exercice qu'elles concernent au moment de ses écritures d'inventaire bien que leur échéance ou leur montant puissent être incertain du fait de la non-réception des pièces justificatives par exemple. Elles vont donc intervenir dans le compte résultat (par le biais des comptes de charges par nature correspondante) et dans le bilan (en tant que dette) de l'exercice en question.

Charges à répartir sur plusieurs**exercices** [Compt.]

Elles se composent des charges différées et de certains frais concernant plusieurs exercices tels que les frais d'émission d'un emprunt qui peuvent être répartis sur la durée de l'emprunt qui les a générés. Il s'agit donc d'une exception au principe de déduction du résultat d'un exercice de toutes les charges qui ont été consommées durant cet exercice. Autre exemple : les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, commissions...).

Charges abonnées

➤ *Abonnement.*

Charges calculées [Compt.]

Les charges calculées sont des charges dont le montant est évalué selon des critères appropriés.

En comptabilité analytique, pour le calcul des coûts seront distinguées :

- les charges de substitution parmi lesquelles figurent :
 - les charges d'usage qui se substituent aux amortissements fiscaux ;
 - les charges étalées qui remplacent les dotations aux provisions de la comptabilité générale ;
 - valeur de remplacement des matières ou une valeur conventionnelle de sortie qui prend la place de la valeur des matières à utiliser en comptabilité générale ;
 - les charges supplétives.

Charges constatées d'avance [Compt.]

Charges enregistrées durant un exercice mais se ne rapportant pas à cet exercice car la fourniture ou la prestation

n'interviendra qu'au cours de l'exercice (ou d'un exercice) suivant. Ne concernant pas l'activité de l'exercice qui s'est terminé, les montants correspondants sont enlevés des charges et mis à l'actif du bilan dans un compte équivalent à un compte de créance sur l'exercice (ou un des exercices) suivant(s) – compte intitulé «charges constatées d'avance» –, puis repris (par écriture inverse) dans les comptes de charges adéquates dès l'ouverture du prochain exercice. Le compte «charges constatées d'avance» est utile pour affecter à un exercice les seules charges qui l'intéressent.

Charges d'activité

➤ *Charges opérationnelles.*

Charges d'usage [Compt.]

En comptabilité analytique, les charges d'usage sont des charges qui se substituent, pour le calcul des coûts, aux charges d'amortissement constatées en comptabilité générale. Les charges d'usage diffèrent des dotations aux amortissements sur trois points fondamentaux :

- la charge d'usage d'une immobilisation est obtenue à partir de sa valeur actualisée et non de sa valeur d'acquisition. La charge d'usage tend donc à fournir une dotation pour un renouvellement effectif de l'immobilisation ;
- la charge d'usage retient la durée probable d'utilisation de l'immobilisation, au moment où elle est calculée. Cette durée est donc souvent différente de la durée fiscale retenue pour calculer les amortissements de la comptabilité générale ;
- la charge d'usage est incorporée aux coûts tant que l'immobilisation est en

service quelle que soit sa situation vis-à-vis de l'amortissement fiscal.

Charges de structure [Compt.]

Charges liées à l'existence même de l'entreprise et de son outil de production et/ou de distribution. Elles correspondent, pour chaque période, à une capacité de production déterminée. Les charges de structure varient par paliers, chaque palier indiquant un changement de structure augmentant (investissement) ou réduisant (désinvestissement), la capacité de production de l'entreprise ou d'une partie de l'entreprise (d'un centre de responsabilité par ex.). Entre deux paliers, l'hypothèse de fixité des charges de structure est couramment admise (ignorance des changements de prix ou de coût de certaines natures de charges fixes).

Charges directes [Compt.]

Le Plan comptable général les définit comme des charges qu'il est possible d'affecter immédiatement sans calcul intermédiaire au coût d'un produit déterminé. Par extension, les charges seront considérées comme directes lorsqu'elles sont susceptibles d'être affectées sans ambiguïté non seulement à un produit, mais à une commande, ou une famille de produits, à une activité particulière, à un centre d'analyse (➤ *Charges semi-directes*)...

Charges étalées [Compt.]

Charges qui, en comptabilité analytique, se substituent aux dotations aux provisions inscrites en comptabilité générale.

Charges fixes

➤ *Charges de structure.*

Charges incorporables [Compt.]

Charges dont l'incorporation aux coûts est jugée raisonnable par le chef d'entreprise. Elles peuvent comprendre aussi bien des charges enregistrées en comptabilité générale que des charges fictives (par ex., la rémunération du travail de l'exploitant dans les entreprises individuelles ou la rémunération conventionnelle des capitaux propres) ou des charges qui se substituent aux charges de la comptabilité générale (cas des amortissements calculés sur la valeur de remplacement...).

Charges incorporées [Compt.]

Montant des charges à retenir pour déterminer les coûts d'une période.

Charges indirectes [Compt.]

Charges qui nécessitent un calcul intermédiaire pour être imputées au coût d'un produit déterminé. Le verbe « imputer » se rapporte donc exclusivement aux charges indirectes.

➤ *Imputation.*

Charges mixtes [Compt.]

Charges qui, pour des raisons de commodité, d'économie, d'organisation, se composent à la fois de charges fixes et de charges variables dont la part respective non saisie à l'origine sera déterminée par l'utilisation de méthodes diverses (graphique, statistiques...).

Charges modulables [Compt.]

Charges qui, comme les charges de structure, n'évoluent pas avec le niveau d'activité de l'entreprise ou celui d'une de ses parties, mais qui peuvent être diminuées sans modifier le potentiel de production existant (contrairement à

une contraction des charges de structure). Il s'agit donc de charges fixes réversibles telles que les dépenses de réception, de publicité, de déplacements, de recherche...

Charges non incorporables [Compt.]

Charges qui, du fait de leur caractère, ne doivent pas intervenir dans le calcul des coûts de l'entreprise désirant obtenir des coûts significatifs d'une période à une autre. Seront donc exclues des charges à incorporer aux coûts les charges présentant un caractère exceptionnel ou ne relevant pas de l'exploitation normale et courante de l'entreprise d'après l'appréciation de son responsable (exemples des charges exceptionnelles, des dépenses ne restant pas à la charge de l'entreprise, des impôts sur les bénéfices, de la participation des salariés...). Ces charges non incorporables enregistrées en comptabilité générale viendront gonfler les différences de traitement comptable qui, en fin d'exercice, permettront de vérifier que le résultat de la comptabilité analytique correspond bien au résultat de la comptabilité générale.

Charges opérationnelles [Compt.]

Charges liées au fonctionnement de l'outil de production et/ou de distribution de l'entreprise. Elles sont donc fonction notamment du degré d'utilisation et du rendement des moyens employés pour mettre en activité le potentiel productif de l'entreprise ou celui d'une de ses parties. Les charges opérationnelles sont le plus souvent variables avec le niveau d'activité de l'entreprise ou de la division de l'entreprise suivie sans que cette variation soit

nécessairement proportionnelle (si toutefois, c'est le cas – rare en pratique – les charges opérationnelles sont appelées charges proportionnelles).

Charges par destination [Compt.]

Charge reclassée en comptabilité analytique, affectée ou imputée à un coût.

Charges par nature [Compt.]

Charge correspondant à un compte du plan comptable.

Charges payées d'avance [Compt.]

À la fin d'un exercice, charges qui ont été comptabilisées dans cet exercice alors qu'elles concernent en tout ou en partie un exercice ultérieur.

Charges proportionnelles

➤ *Charges opérationnelles.*

Charges récurrentes [Compt.]

Syn.: *Dépense de fonctionnement et d'entretien, Dépense liée.*

Elle est la conséquence d'une dépense initiale.

Charges semi-directes [Compt.]

Il s'agit de charges incorporables fixes ou variables, indirectes par rapport aux produits dont il faut calculer les coûts, mais directes par rapport aux centres d'analyse ou aux sections aux coûts desquels elles peuvent être rattachées sans aucune répartition préalable.

Charges semi-variables [Compt.]

Certaines charges comprennent une partie fixe et une partie variable. La modélisation des coûts implique de différencier ces deux catégories de charges soit par une analyse *a priori*, par

exemple, séparer la partie abonnement (fixe) de la partie consommation (variable) d'une quittance de téléphone, soit d'effectuer un ajustement linéaire à partir d'un échantillon de l'évolution des charges en fonction de l'activité.

Charges sociales [Fin.]

Charges qui correspondent aux cotisations patronales et aux cotisations salariales qui ont pour affectation en France :

- les assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, décès, assurance vieillesse et assurance veuvage);

- les allocations familiales;
- l'assurance chômage;
- l'assurance accidents du travail;
- les retraites complémentaires;
- la participation des employeurs à la construction et au logement.

À cela s'ajoutent d'autres charges obligatoires sur les salaires : la participation à la formation professionnelle continue, la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, parfois le versement transport.

Charges supplétives [Compt.]

Charges n'apparaissant pas en comptabilité générale (pour des raisons fiscales ou, plus généralement, juridiques) mais que la recherche de coûts normaux et économiques comparables avec ceux d'autres entreprises (non soumises aux mêmes contraintes juridiques), exerçant le même type d'activité, exige de retenir (par ex., rémunération du travail de l'exploitant, rémunération conventionnelle des capitaux propres).

Les charges supplétives font partir des différences de traitement comptable qui permettent en fin d'exercice de vérifier l'égalité Résultat de la comptabilité

analytique = Résultat de la comptabilité générale.

Charges variables

➤ *Charges opérationnelles, Coût, Coût variable.*

Chargement [Fin.]

En matière d'assurance, désigne la fraction de la prime visant à couvrir les frais de commercialisation et de gestion pesant sur l'assureur.

Chartisme [Méth.]

Méthode d'analyse graphique des cours se basant sur l'apparition périodique de certaines figures (par ex., tête-épaule), ce qui peut faciliter la prévision des cours d'une valeur pour le futur.

Chef d'entreprise [Dr./Strat. man.]

Expression désignant le responsable de l'entreprise, sans qu'il soit nécessairement propriétaire de celle-ci. Sa fonction est d'assurer la cohérence de la firme pour atteindre avec efficacité les buts qu'il a fixés à cette firme.

➤ *Entrepreneur, Politique générale, Stratégie.*

Chef de file [Fin.]

Les banques peuvent se grouper en pool bancaire offrant ainsi à leur clientèle une puissance d'intervention considérable. Le chef de file joue le rôle de leader parmi les banquiers de l'entreprise. Souvent il y a même des co-chefs de file provenant de luttes d'influence entre les banques et leurs clients.

Chef de produit [Gest. comm.]

Dans l'organisation commerciale de l'entreprise le chef de produit est le res-

pensable de la gestion stratégique d'un produit ou d'une ligne de produits. Il gère donc dans une optique moyen ou long terme, alors que la force de vente gère dans une optique court terme. Équivalent étranger : *Product manager*.

Chemin critique (Méthode du) ou CPM

[Méth.]

Méthode d'ordonnancement d'un ensemble de tâches conduisant à définir les tâches critiques, c'est-à-dire celles dont la durée totale détermine celle de l'ensemble du projet : les tâches sont représentées par les arcs d'un graphe dont les sommets sont les événements « fin » et « début » de ces tâches.

Le chemin critique est la suite des arcs représentant les tâches critiques.

Les tâches non critiques peuvent être plus ou moins déplacées ou allongées dans le temps sans augmenter la durée totale du projet, ce qui peut permettre une économie de moyens et de coûts.

➤ *Ordonnancement, PERT.*

Chèque [Fin.]

Écrit au moyen duquel une personne (le « tireur ») donne l'ordre à une autre personne (par ex., le « tiré » – banque) de payer une certaine somme à une tierce personne (le « bénéficiaire ») du chèque.

Chèque certifié [Fin.]

Chèque assorti de la garantie par la banque du tireur, que la provision correspondante est bloquée et affectée au paiement de ce chèque jusqu'au terme légal de présentation.

Chèque-emploi-service [Compt.]

Instrument mis en place en 1993 (loi Giraud) simplifiant la déclaration et le

règlement des cotisations sociales pour les emplois de service et de proximité à caractères familiaux (garde d'enfants, soutien scolaire, aides ménagères...). Il a pour fonction de limiter le « travail au noir », d'augmenter le nombre de cotisants et le montant des cotisations sociales. Il est également une incitation à la création de tels emplois en accordant des déductions fiscales à l'employeur.

Chèque-restaurant [*Gest. ress. hum.*]

Permet aux entreprises astreintes à prévoir une cantine ou une salle de réfectoire de s'y soustraire en remettant en quelque sorte à leur personnel des tickets-restaurant cofinancés.

Chi 2 (ou Khi carré, Khi deux)

➤ *Pearson (Critère χ^2 de).*

Chiffre d'affaires [*Gest. comm./Compt.*]

Montant des ventes au cours d'une période donnée pour un espace géographique donné. Il est généralement établi pour l'ensemble des produits de l'entreprise, mais il est possible d'établir un chiffre d'affaires analytique par produit et par client pour une période donnée. Dans ce cas, le chiffre d'affaires pour un produit est la recette moyenne (prix de vente) multipliée par la quantité vendue. Mais comme une entreprise peut faire une discrimination en pratiquant des prix différents pour différents clients, le prix de vente n'est plus une donnée, il est plutôt le résultat de la division du chiffre d'affaires par les quantités vendues. Le chiffre d'affaires peut être établi hors taxes (CA HT) ou pour toutes taxes comprises (CA TTC).

Le chiffre d'affaires critique, ou seuil de rentabilité, est le chiffre d'affaires

pour lequel le bénéfice est nul. Il correspond au chiffre d'affaires pour lequel la marge sur coût variable (MCV) est égale aux charges fixes, sachant que la MCV est égale au chiffre d'affaires moins les charges variables. Le point mort en volume est le nombre d'unités physiques vendues qui correspond au seuil de rentabilité en valeur.

Chiffre d'affaires critique

➤ *Seuil de rentabilité.*

Choix [*Gén.*]

Adoption de quelque chose, de préférence aux autres possibilités. Fondamentalement, dans le calcul économique, le choix se traduit par le coût d'opportunité ou coût de renonciation. Autrement dit, choisir c'est renoncer.

➤ *Décision.*

Choix de portefeuille

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Choix des investissements (Méthodes de) [*Fin.*]

Méthodes de calcul économique permettant d'éclairer la décision de l'investisseur par comparaison des coûts et des recettes liés à un ou plusieurs investissements.

Il existe des méthodes avec ou sans actualisation, avec ou sans prise en considération de l'incertitude et du risque.

– Les critères de choix sans recours à l'actualisation sont notamment : les bénéfices, le coût initial de chaque projet, le délai de récupération qui est le rapport entre les bénéfices attendus et le coût initial du projet, etc. ;

- Les critères de choix avec actualisation (préférence pour le présent et dépréciation du futur) sont principalement : la maximisation du bénéfice actualisé ou de la valeur actuelle nette, et la maximisation du taux interne de rendement ou taux de rentabilité interne ou taux de rentabilité actuarielle (taux auquel l'actualisation des bénéfices soit égale à la valeur initiale de l'investissement);
- L'introduction du risque se traduit par l'affectation de probabilité aux différentes prévisions de bénéfices et on applique les critères précédents;
- L'incertitude conduit à des critères élaborés par la théorie des jeux;
- La théorie du choix s'est développée avec la prise en compte de critères multiples. Les méthodes multicritères de choix les plus courantes sont : la méthode Marsan, les méthodes Électre.

Choix multicritères (Méthode des)

- *Choix d'investissement, Multicritère (Choix).*

Choix stratégiques [Strat.]

Expression qui recouvre la pratique stratégique dans ses différents champs. Par exemple, les choix stratégiques selon les marchés se résument à l'alternative spécialisation ou diversification. À l'intérieur de chaque aire, plusieurs choix sont possibles. Par exemple, dans l'aire de la diversification, on peut envisager le développement de produits de remplacement, la diversification dans les activités nouvelles, la diversification dans les activités traditionnelles.

Dans l'aire de la spécialisation, l'expansion peut être obtenue par la conquête

de nouveaux marchés (expansion géographique, par l'accentuation de la pénétration [marketing]).

Chronique ou Série chronologique

[Méth.]

Ensemble de valeurs prises par une variable pour des périodes, ou à des dates successives, régulièrement espacées dans le temps. Se dit d'une suite d'observations d'un même processus, espacé régulièrement dans le temps. (Par ex., produit des ventes chaque mois.)

Chronométrage [Gest. ress. hum.]

Élément introduit par le taylorisme, le chronométrage est la mesure des temps nécessaires à l'élaboration d'un produit et permettant après analyse d'aboutir aux meilleures méthodes de fabrication en éliminant les travaux inutiles et à une meilleure productivité en réduisant les temps trop longs.

C'est encore une pratique employée néo-taylorisme dans les entreprises utilisant des formules de rémunération au rendement.

- *Standard de temps et de mouvements.*

CHSCT

- *Comité pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.*

Churns [Gest. comm.]

Consommateurs qui abandonnent une marque et se tournent vers une autre. Traduction proposée : Abandonnistes.

Cible [Gest. comm.]

S'applique à des clients à l'intérieur d'un segment ou à des segments à l'intérieur d'un marché; indique que les clients ou segments auxquels le terme s'applique

C

sont ceux sur lesquels l'entreprise fait porter ses efforts.

C

CIF (Congé individuel de formation)

➤ *Congé individuel de formation.*

CIF (*Cost, Insurance and Freight*)

➤ *Incoterms.*

Cinq forces concurrentielles

➤ *Forces concurrentielles de M. Porter.*

Cinq zéro [Man.]

Slogan correspond aux : zéro défaut, zéro papier, zéro stock, zéro délai, zéro panne. On ajoute un sixième zéro en GRH pour le zéro mépris.

➤ *Qualité totale.*

Circuit de distribution [Gest. comm./Log.]

Ensemble des canaux ou des intermédiaires ou des étapes empruntés par les produits pour transiter du centre de production au consommateur.

On dit qu'un circuit est long ou court selon qu'il comporte ou non des intermédiaires nombreux entre le producteur et l'utilisateur.

➤ *Canal de distribution, Chaîne de distribution.*

Circuit de fabrication [Gest. prod.]

Succession des étapes depuis les matières premières jusqu'au produit commercialisé pour une série de fabrication.

À ne pas confondre avec le cycle de fabrication qui désigne la période ou le temps nécessaire au circuit. Il commence aux dates de passation des commandes de matières premières et se termine après les essais de contrôle de la série fabriquée.

Circularisation [Compt.]

➤ *Confirmation directe.*

CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) [Gén.]

Comité d'étude et d'octroi des concours financiers accordés par l'État aux entreprises en difficulté de grande taille (effectifs supérieurs à 400 salariés).

City [Fin.]

Bourse des valeurs de Londres. Elle constitue, par sa capitalisation et par le nombre de sociétés cotées, la principale place financière européenne.

Classe (Statistique) [Méth.]

Une classe d'objets caractérisés par une variable continue, comprend tous ceux pour lesquels la variable est dans un intervalle donné. La répartition en classe peut se faire soit sur la base d'intervalles successifs égaux soit en choisissant les intervalles de façon à avoir le même nombre d'objets dans chaque classe.

Pour la suite des calculs, on considère que tous les objets d'une classe ont la valeur moyenne de la variable.

Classification des emplois

[Gest. ress. hum.]

Grille ou tableau permettant de positionner l'ensemble des fonctions de la société selon des critères. La classification des emplois est prévue par chaque convention collective en fonction des spécificités de la branche d'activité concernée. L'employeur doit positionner chaque salarié dans cette grille afin de pouvoir lui attribuer un coefficient hiérarchique, et/ou un niveau, une position. Ce mécanisme sert notamment à

déterminer le salaire minimum auquel peut prétendre le salarié.

➤ *Parodi (grille), Qualification professionnelle.*

Classification des emplois (Grille de)

➤ *Classification des emplois, Parodi (Grille de), Qualification professionnelle.*

Clause de forfait [Fin.]

Traduction de *walk-away clause* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne la clause contractuelle précisant, dans une convention de compensation avec déchéance du terme, que la partie non défaillante est libérée de ses obligations, totalement ou partiellement, vis-à-vis de la partie défaillante.

Clearing

➤ *Compensation.*

Clearing house [Fin.]

Chambre de compensation centralisant les ordres financiers (achat, vente), les règlements, et assurant les fonctions de garantie financières.

Clé de répartition [Compt.]

Règle adoptée pour la répartition des frais d'un centre comptable entre d'autres.

Par exemple, les frais d'entretien peuvent être répartis au *prorata* du volume de production de chaque atelier.

➤ *Sections homogènes (Méthodes des).*

Clés en main [Rel. int.]

Caractéristique d'opérations de transferts de technologies dans lesquelles le vendeur s'engage à fournir effective-

ment (usine clés en main), un certain niveau de production ou de productivité (produits clés en main) ou à assurer des débouchés à la production réalisée (marchés clés en main).

Clic (Taux de) [Gest. comm.]

Indice de performance d'une campagne de publicité obtenu en faisant le rapport entre le nombre de clics constaté sur une publicité et le nombre d'expositions.

Click and mortar [Gén.]

Entreprise distribuant ses produits à la fois sur Internet (*click*) et par des canaux traditionnels (*mortar* : mortier).

Client

➤ *Achalandage, Acheteur, Clientèle, Client mystère.*

Clientèle [Gest. comm.]

Ensemble d'individus ou de sociétés ayant l'habitude de se fournir chez un commerçant ou auprès d'une industrie.

Élément du fonds de commerce. La clientèle potentielle est encore appelée « prospects ».

➤ *Achalandage.*

Clientèle (Effet de) [Gén.]

Explication donnée aux comportements destinés à accroître la clientèle effective de l'agent agissant.

L'effet de clientèle a été mis en évidence dans diverses recherches portant sur des problèmes différents.

En théorie financière, par exemple, F. Modigliani et M. Miller décrivaient un effet de clientèle à propos de la politique de distribution des dividendes de

la firme face aux préférences des actionnaires ou investisseurs potentiels. Les différentes clientèles de la firme pour une opération d'émission d'actions sont constituées d'investisseurs qui préfèrent des gains en capital, des investisseurs qui préfèrent percevoir un dividende maximum chaque année, des investisseurs qui envisagent des gains en capital et des dividendes substantiels. La firme par sa politique de distribution des dividendes donnera satisfaction à l'une de ces clientèles.

Client mystère

➤ *Acheteur muet.*

Client potentiel [Gest. comm.]

Personne susceptible d'être transformée en client effectif.

Syn : *Prospect*.

« Client/serveur » (Architecture) [Info.]

Mode de communication entre des ordinateurs et des logiciels. Les mots « serveur » et « client » désignent les logiciels dans cette architecture, logiciels fonctionnant sur les ordinateurs dont les uns sont des ordinateurs serveurs (stockent et traitent l'information) et les autres sont des postes clients (expression de requête, consultation des résultats affichés sur l'écran du client). Le Web est une représentation de cette architecture.

Climat social [Gest. ress. hum.]

Notion quantitative se rapportant à l'ambiance générale dans un milieu de tension sociale ou d'harmonie dans un groupe social. Un bon climat social est jugé comme une situation caractérisée par des rapports sociaux non conflic-

tuels et non tendus et qui favorise l'effort et l'accroissement de la productivité.

➤ *Bilan social, Concertation, Indicateurs sociaux.*

CLO (Collateralised Loan Obligations) [Fin.]

Catégorie de CDO où le portefeuille sous-jacent est composé de prêts bancaires.

Closed-end [Fin.]

Sociétés d'investissements fermées, à capital fixe, chargées de gérer des portefeuilles d'actions ou de titres.

➤ *SICAV.*

Closed-shop [Gest. ress. hum.]

Pratique du monopole d'embauche par les syndicats dans les pays anglo-saxons et, dans une certaine mesure, par le syndicat unique du livre en France et le syndicat des dockers. La première interdiction officielle de cette pratique, aujourd'hui abandonnée partout, eut lieu aux États-Unis à la suite de la loi Taft-Hartley en 1947. On oppose l'*open shop* à *closed shop*.

Close-out netting

➤ *Compensation avec déchéance du terme.*

Club (Effet de)

➤ *Effet de Club.*

Club de Londres [Rel. int./Fin.]

Organisme qui réunit les banques créancières et qui gère la dette privée mondiale et la dette commerciale sans garantie publique.

➤ *Dilemme bancaire.*

Club de Paris [Rel. int./Fin.]

Organisation fondée en 1956 qui réunit les créanciers publics des pays en voie de développement pour tenter de trouver une solution aux difficultés de paiements que l'un de ces pays peut rencontrer. Le Club de Paris ne se contente pas de gérer la dette publique par des procédures de rééchelonnement ou de refinancement, il a également pris des initiatives d'annulation d'une partie de la dette des pays les pauvres.

➤ *Dilemme bancaire.*

CMA-CMP [Fin.]

Abréviation boursière pour cours modifié argent et cours modifié papier. Le CMA est un cours offert (acheteurs sans vendeurs), le CMP est un cours laissé (vendeur sans acheteur).

CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities) [Fin.]

Titres représentatifs d'un portefeuille de prêts hypothécaires liés au financement de biens immobiliers non résidentiels.

CMPC (Coût moyen pondéré du capital)

➤ *Création de valeur.*

CMS (Constant Maturity Swap) [Fin.]

Swap dans lequel l'une au moins des jambes est indexée sur un taux de swap long terme, réévalué périodiquement. L'autre jambe peut être à taux fixe, indexée sur un taux monétaire ou sur un autre taux de swap. Par extension, un taux CMS est un taux de swap long terme, réévalué périodiquement.

CNC

➤ *Conseil national de la comptabilité.*

CNCC

➤ *Conseil national des commissaires aux comptes.*

CNPF [Gest. ress. hum.]

Conseil national du patronat français. Depuis novembre 1998, le CNPF a été transformé en MEDEF : Mouvement des entreprises de France.

Coaching [Gest. ress. hum.]

Terme anglais qui désigne un style de management qui s'inspire du modèle de l'entraîneur sportif et qui privilégie des fonctions de soutien vis-à-vis des collaborateurs et des équipes de travail.

Coase (Théorème de Ronald) [Éco. gén.]

Théorème implicite déduit de l'analyse des déséconomies externes par R. Coase en 1960 (« *The problem of social cost* », *Journal of Law and Economics*) et des solutions éventuelles pour arriver à une meilleure allocation des ressources. La solution coasienne (celle qu'on attribue à Coase, même si celui-ci n'a pas donné la solution) consiste à attribuer un droit de propriété, indifféremment soit au producteur ou au consommateur de l'externalité négative, ce droit étant négociable sur le marché pour des coûts de transaction nuls. Reformulé sous l'expression de théorème de l'invariance, notamment par J.-L. Coleman (« *Economics and the law* », *Ethics*, 1984), le théorème de Coase peut alors s'énoncer ainsi : « Lorsque les coûts de transaction sont nuls et que les individus agissent de manière coopérative,

C

aucune définition des droits de propriété sera efficace ». Le cas de l'entreprise qui pollue une rivière en amont des consommateurs d'eau, ou bien celui proposé par Coase comportant un éleveur de bétail et un producteur de blé mitoyen, mais sans barrière séparant les deux exploitations pour empêcher le bétail de paître le blé en herbe, sont les exemples les plus utilisés pour illustrer ce théorème. Dans ce dernier cas, les deux solutions équivalentes en termes de volume du cheptel sont : soit l'éleveur paie une indemnité au céréalier, ce qui élève le coût de production obligeant à réduire le cheptel, soit le céréalier indemnise l'éleveur pour qu'il réduise son cheptel.

COB

➤ *Autorité des marchés financiers (AMF).*

Code APE, Code NAF

➤ *APE (Code), NAF (Code).*

Code barres [Gest. comm.]

Système de codification à lecture optique utilisant une succession de chiffres et de barres imprimées de largeurs différentes permettant une identification rapide des caractéristiques et du prix des produits. Utilisation généralisée de ce procédé pour les produits de grande distribution et extension rapide à de nombreuses activités liées à la gestion : production, logistique, sécurité...

Code de déontologie [Gén./Dr.]

Ensemble des règles écrites qui énoncent les obligations et les devoirs des membres d'une profession.

Code de la propriété intellectuelle (CPI)

[Dr.]

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à la propriété littéraire et artistique, dont relève le droit d'auteur, et à la propriété industrielle qui concerne la protection des dessins et modèles, la protection des inventions et connaissances techniques, ainsi que la protection des marques.

CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) [Env.]

Comité d'étude et d'octroi des concours financiers accordés par l'État aux entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus (les grandes entreprises sont traitées par le CIRI) et qui connaissent des difficultés d'origines structurelles ou conjoncturelles.

Code ISO [Fin.]

Code standard pour désigner chaque devise par trois lettres. En général, les deux premières codent le pays et la troisième le nom de la devise. Les codes ISO des principales devises sont :

- CAD : dollar canadien ;
- CHF : franc suisse ;
- EUR : euro ;
- GBP : livre sterling ;
- JPY : yen ;
- USD : dollar américain.

Coefficient Bêta

➤ *Bêta (coefficient), Medaf.*

Coefficient d'activité ou Coefficient d'imputation [Compt.]

Rapport entre l'activité réelle et l'activité normale. On le calcule notamment pour déterminer le montant

d'imputation des frais fixes dans la méthode de l'imputation rationnelle.

Coefficient d'élasticité [Méth.]

Rapport entre la variation relative d'une variable Y et la variation relative de la variable X. On parle du coefficient d'élasticité de Y par rapport à X. l'élasticité mesure la sensibilité d'une variable déterminée à la variation d'une variable déterminante. Par exemple, on peut calculer l'élasticité du montant des ventes (Y) par rapport au budget publicitaire (X), l'élasticité des ventes (Y) par rapport au nombre de passages (X) du spot de publicité à la télévision, l'élasticité de la demande (Y) par rapport au prix (X), l'élasticité-revenu des dépenses de loisirs (le revenu étant la variable X et les dépenses étant Y), etc. Mathématiquement le coefficient d'élasticité correspond à la dérivée logarithmique. Si (d) désigne la variation ($dY = Y_1 - Y_0$), si Y_0 et X_0 désignent les valeurs au départ, alors le coefficient d'élasticité de Y par rapport à X se calcule ainsi :

$$E_{Y/X} = (dY / Y_0) / (dX / X_0)$$

Coefficient d'équivalence

➤ *Méthode des équivalences.*

Coefficient d'intensité capitalistique

[Éco. gén.]

Rapport entre le stock de capital en valeur disponible pour une production donnée et la valeur de la force de travail employée pour cette production.

Coefficient de capitalisation des résultats

(CCR) [Fin.]

Quotient entre le cours boursier et le bénéfice par action.

Angl. : *Price Earning Ratio (PER)*.

Coefficient ou Indice de concentration de Gini [Méth.]

Mesure le degré du voisinage entre les observations dans une distribution. Il est égal au quotient de l'aire entre la courbe de Lorenz à 45°, d'une part, et l'aire en dessous de la bissectrice à 45°.

➤ *Concentration (Courbe de), Indice de concentration.*

Coefficient de confiance [Méth.]

Probabilité associée à un intervalle de valeurs que l'on s'attend à observer pour une variable aléatoire à l'issue d'une épreuve ou pour un paramètre calculable sur un échantillon aléatoire ou, enfin, pour l'estimation d'un paramètre inconnu de la population mère.

Coefficient de corrélation

➤ *Corrélation.*

Coefficient de corrélation des rangs (ou

Coefficient de Spearman) [Méth.]

Coefficient de corrélation calculé sur les numéros d'ordre respectifs des deux variables étudiées, chacune d'entre elles ayant préalablement fait l'objet d'un tri par valeur croissante.

Coefficient de dispersion [Méth.]

Rapport de l'écart-type σ à la moyenne ($\bar{x}$).

On parle encore de coefficient de variation $V = \sigma / \bar{x}$.

Coefficient de variation

➤ *Coefficient de dispersion.*

Coefficient de volatilité ou Levier

opérationnel [Fin./Compt.]

1° En finance, le coefficient de volatilité correspond au Bêta qui indique le

pourcentage de variation d'un titre, d'une devise, etc. par rapport à la variation d'un indice du marché correspondant. Par exemple un coefficient β_z de l'action Z de 1,4 signifie que si le taux de rentabilité du marché varie de 1 %, le taux de rentabilité requis sur l'action Z variera de 1,4 %. Son calcul s'obtient par application de la formule suivante :

$$\beta_z = [\text{Cov}(\tau_i, \tau_m)] / [\text{Var}(r_m)]$$

où :

Cov est la covariance, Var est la variance, (r_i) est le taux de rentabilité du titre, (r_m) est le taux de rentabilité du marché.

➤ *Bêta, Medaf.*

2° En contrôle de gestion, on désigne par coefficient de volatilité du résultat par rapport au chiffre d'affaires le levier opérationnel qui se calcule comme un coefficient d'élasticité du résultat par rapport au chiffre d'affaires, soit :
(% de variation du résultat)/(% de variation du chiffre d'affaires)

On le calcule également en faisant le rapport entre la marge sur coût variable prévisionnelle et le résultat prévisionnel.

➤ *Levier d'exploitation.*

Cœur de compétences ou compétences clés [Strat. man.]

Ce que l'entreprise fait mieux que les entreprises rivales. Synonyme : Compétences distinctives. Elles constituent le « domaine d'expertise qui résulte de l'harmonisation de technologies et d'activités professionnelles complexes », selon G. Hamel et C. K. Prahalad ("The Core Competence of the Corporation", H.B.R., vol. 68, n° 3 1990, voir aussi *Competing for the Future*, H.B.S. Publication, 1994). Le cœur de compétences :

- permet d'accéder à de nombreux marchés ;
- augmente les avantages perçus par les clients ;
- est difficilement imitable.

➤ *Approche par les ressources et les compétences.*

Cœur (d'un jeu) [Strat. man.]

Solution d'un jeu dans lequel des coalitions entre joueurs sont possibles. Le cœur est alors une coalition formée par des joueurs dont aucun ne peut améliorer ses gains ou sa position en entrant dans l'une quelconque des autres coalitions possibles. On dit que le cœur correspond à une coalition non dominée.

➤ *Concept de solution, Optimum, Théorie des jeux.*

Coface

➤ *Compagnie française d'assurance du commerce extérieur.*

Cogestion [Gest. ress. hum.]

Forme de participation des salariés à la gestion des entreprises développée en Allemagne de l'Ouest à partir de 1951 et dans d'autres pays européens sous des modalités diverses. Elle implique à la fois l'information et la consultation des représentants des salariés et également un pouvoir effectif d'intervention dans les décisions.

En Allemagne, la cogestion paritaire – représentation en nombre égal des salariés et des propriétaires du capital dans le conseil de surveillance – prévu en 1951 pour les entreprises de plus de 1000 salariés a été complétée en 1952 par une loi généralisant la cogestion à toutes les entreprises mais dans le rapport un tiers-deux tiers en faveur du capital. En

1976 une nouvelle loi relance la cogestion paritaire, mais elle rencontre les obstacles du côté syndical qui y voit un recul par rapport au projet de 1951.

Colinéarité [Méth.]

Liaison statistique entre des variables explicatives d'une régression linéaire multiple, à l'origine de problèmes rencontrés dans la détermination des coefficients de régression.

Collaboratif (commerce)

➤ *C.-Commerce.*

Collaboratif (travail)

➤ *Travail collaboratif.*

Collar [Fin.]

Option de taux. Contrat de gré à gré dans lequel l'une des contreparties, l'acheteur du *collar*, achète un cap et vend un floor à l'autre contrepartie, le vendeur du *collar*, moyennant le versement d'une prime de l'une à l'autre des deux contreparties. Cette prime du *collar* correspond au différentiel entre la prime du *cap* et celle du *floor*. Le taux plafond du *collar* est le prix d'exercice du *cap*, et le taux plancher du *collar* est le prix d'exercice du *floor*. Généralement, les prix d'exercice à la hausse et à la baisse, compte tenu du niveau du taux du marché monétaire, sont choisis de telle façon que la prime du *collar* soit nulle.

➤ *Cap.*

Collatéralisation (Contrat de) [Fin.]

Convention de versements réguliers d'appels de marges entre deux parties afin de réduire le risque de contrepartie. Cette technique est inspirée des marchés organisés.

Collège [Gest. ress. hum.]

Il s'agit de la catégorie des salariés affiliés à un contrat collectif (cadres, employés, ouvriers, agents de maîtrise, etc.). Le collège peut comporter des critères d'ancienneté. Il peut préciser un niveau de rémunération (salariés ayant un niveau de salaire compris entre 1 fois et 4 fois le plafond de la Sécurité sociale). Il peut enfin faire référence à la convention collective dont relève l'entreprise en utilisant des coefficients ou des positions hiérarchiques définis dans la convention.

Cols bleus, Cols blancs

➤ *Division horizontale du travail, Division verticale du travail.*

Combinaison productive ou Combinaison des facteurs de production [Gest. prod.]

Réunion des facteurs de production dans une certaine proportion. Une combinaison productive est capitalistique, pour une production d'un bien donné, si le facteur capital est utilisé de manière intensive. La combinaison est travaillistique lorsque le facteur travail est utilisé de manière intensive. La combinaison productive est économique si pour une production donnée, une augmentation de l'un des facteurs implique de réduire la quantité de l'autre facteur afin d'éviter un gaspillage. L'augmentation de l'ensemble des facteurs doit, par conséquent, être suivie par l'augmentation de la production.

Comité d'entreprise, d'établissement

[Gest. ress. hum.]

Organisme de représentation au sein des entreprises et des établissements

occupant au moins cinquante salariés (ordonnance du 22 février 1947 et du 16 mai 1966). Il est présidé par le chef d'entreprise ou le directeur de l'établissement et comprend les représentants des différentes catégories de personnel élus à partir des listes proposées par les organisations syndicales représentatives.

C'est un organisme de consultation mais qui doit être informé sur toutes les décisions importantes : concentration, licenciements, organisation, gestion et marche de l'entreprise.

Il est doté d'un budget pour l'action sociale et participe en coopération avec la direction à l'amélioration des conditions de vie au travail.

➤ *Participation.*

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

[*Gest. ress. hum.*]

Organisme consultatif obligatoire dans les établissements industriels occupant au moins cinquante personnes et dans les établissements administratifs et commerciaux de trois cents personnes et au-delà.

Il fonctionne comme commission du Comité d'entreprise, et il est autonome en cas d'absence de Comité d'entreprise.

Comité d'urgence [*Compt.*]

Comité institué au sein du Conseil national de la comptabilité (CNC) composé de onze membres, saisi par le président de ce dernier ou par le ministre chargé de l'Économie, chargé de répondre à toute question relative à l'interprétation ou à l'application d'une norme comptable nécessitant un avis

urgent. Il doit statuer dans un délai de trois mois.

Comité de la réglementation comptable (CRC) [*Compt.*]

Organisme associé au Conseil national de la comptabilité (CNC), composé de quinze membres, chargé d'établir des prescriptions comptables générales et sectorielles au vu des recommandations du CNC. Il est investi du pouvoir d'adopter des règlements qui seront homologués par arrêté ministériel pour avoir force obligatoire. La création de cette nouvelle institution répond à un triple besoin : contribuer à la transparence de l'information financière, rendre plus cohérent le processus d'élaboration des normes comptables et favoriser l'utilisation des règles internationales dans les comptes consolidés.

Commandes publiques (Financement des) [*Fin.*]

Les financements des commandes publiques concernent les commandes des marchés publics de l'État, des régions, des départements, des communes, des différents services publics et des sociétés d'économie mixte. Ils sont assurés par l'octroi de crédits bancaires à court terme.

Les besoins de trésorerie à couvrir résultent du décalage entre les dépenses supportées par le titulaire de la commande, consécutives à l'exécution des travaux, et les règlements correspondants.

On distingue les crédits de mobilisation et de préfinancement des crédits globalisés. Ces derniers sont accordés aux entreprises qui réalisent un volant d'activité permanent avec le secteur public.

Commandite [Dr.]

1° Forme commerciale d'entreprise en société dans laquelle le bailleur de fonds appelé commanditaire fait un apport au capital de la société exploitée par un entrepreneur appelé commandité, sans prendre part à la gestion. La responsabilité du commanditaire est limitée à ses apports. Il perçoit un revenu variable en fonction des bénéfices réalisés et en proportion de ses parts ou de ses actions dans la société.

Il existe deux sortes de sociétés en commandite :

- la société en commandite simple qui est une société de personnes dont les apports sont représentés par des parts sociales incessibles ;
- la société en commandite par action qui est une société de capitaux dont les apports sont représentés par des actions négociables.

2° Désigne également l'association coopérative d'ouvriers typographes.

Commerçant, Commerce [Dr.]

Au sens large et juridique : le commerçant est soit celui qui achète des biens, des services ou des valeurs, les transforme ou non, pour les revendre, les louer ou pour en céder l'usage ou l'avantage contre un prix, soit celui qui décide d'adopter une forme d'entreprise commerciale pour des activités de toute nature : société en nom collectif, société en commandite simple ou par action ; société à responsabilité limitée, société anonyme.

Le commerce désigne l'activité du commerçant. La qualité de commerçant au sens juridique est liée à l'inscription au registre du commerce. Elle implique un certain nombre d'obligations dans les

domaines de la comptabilité, de la fiscalité, de la législation sociale, etc.

Au sens étroit et commun, le commerce est l'activité de distribution ou commercialisation. On retrouve ce sens dans les entreprises avec la fonction commerciale, la gestion commerciale, le service commercial, la politique commerciale, la commercialisation. Dans le même sens on parle de commerce extérieur pour un pays.

➤ *Distributeur, Distribution.*

Commerce associé

➤ *Chaîne volontaire de distribution.*

Commerce de détail [Gest. comm.]

Point de vente de marchandises et fourniture de services connexes au consommateur final. Il se situe au bout de la chaîne de distribution, de sorte que les marchandises vendues au détail sont généralement sans transformation. Ce commerce de détail peut être un commerce de proximité (moins de 40 m² de surface de vente), une grande surface (supermarché, hypermarché généralement à la périphérie des agglomérations), un grand magasin, ou bien la vente peut se faire à distance (vente par correspondance, commerce électronique – *B2C* ou *B to C* –). L'établissement commercial peut relever d'un commerce indépendant (magasin qui appartient à une personne physique ou morale qui définit de manière autonome sa politique d'approvisionnement et sa gestion) ou d'un commerce intégré (les établissements sont affiliés à une enseigne commune, à une centrale d'achat, le commerce de gros et le commerce de détail sont alors cumulés).

C

Commerce de gros [*Gest. comm.*]

Établissement qui vend des produits aux détaillants (commerce de détail), aux industriels, aux agriculteurs et plus généralement à des acheteurs qui ne sont pas les consommateurs finals.

Commerce de proximité

➤ *Commerce de détail.*

Commerce électronique [*Gest. comm.*]

Ensemble des ventes ou des achats effectués par Internet que le paiement soit fait en direct ou non. Le rapport Lorentz consacré au commerce électronique (1998) donne une définition en extension qui « s'étend à l'ensemble des échanges électroniques liés aux activités commerciales. Il s'agit donc aussi bien de relations inter-entreprises que de relations entre entreprises et administrations et des échanges entre entreprises et consommateurs (...). Le commerce électronique couvre, à la fois, les échanges d'information et les transactions concernant des produits, équipements ou biens de consommation courante, et des services d'information, financiers, juridiques... Les moyens ou modes de transmission utilisés peuvent être divers : téléphone, télévision, Minitel, réseaux informatiques, Internet... Leur caractéristique commune est de traiter de l'information numérisée incluant données, texte, son et images ».

Commerce en ligne, Commerce hors

ligne [*Gest. comm.*]

Expressions proposées par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) pour désigner les techniques d'achat et de vente à

distance utilisant les procédés électroniques de liaison directe et instantanée (en ligne, se substituant à *on-line*) ou différée (hors ligne, se substituant à *off-line*) entre le vendeur et le client.

Commerce équitable [*Gén.*]

Selon la définition de synthèse que propose le site Artisans du Monde : « Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel ».

➤ *Consom'action.*

Commerce indépendant

➤ *Commerce de détail.*

Commerce intégré

➤ *Commerce de détail.*

Commerce parallèle [*Gest. comm.*]

Flux de marchandises et de services non prévus par le fabricant. Le risque existe lorsque l'entreprise applique une politique tarifaire différenciée ou lorsqu'elle décide de lancer le produit à des périodes différentes selon les marchés. Dans ces cas, les acheteurs peuvent être incités à s'approvisionner dans d'autres pays.

Commercialisation [Gest. comm.]

Opération de mise sur le marché qui suit la conception, la fabrication et la diffusion d'un produit.

Commissaire [Dr.]

Personne chargée de fonctions déléguées.

➤ *Commissaire aux comptes.*

Commissaire à la fusion [Dr.]

Désigné par le président du Tribunal de commerce et chargé de vérifier que les valeurs attribuées aux sociétés qui fusionnent sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, compte tenu de la méthode d'évaluation retenue.

Commissaire aux apports [Compt.]

Personne mandatée dans une SA ou une SARL pour apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature effectués dans le cadre d'une constitution, d'une augmentation de capital ou d'une fusion. Cette procédure de contrôle fait l'objet d'un rapport contenant une description des apports, le mode d'évaluation adopté ainsi qu'une opinion sur la sincérité et l'exactitude de l'évaluation des apports.

Les commissaires aux apports sont choisis parmi les commissaires aux comptes sur la liste prévue par la loi sur les sociétés commerciales ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établie par les cours et tribunaux.

Commissaire aux comptes [Compt.]

Professionnel qualifié chargé, dans le cadre d'une mission légale, de certifier que les comptes d'une entité (société, groupe, mutuelle, association, groupe-

ment sportif, établissement public...) soient réguliers, sincères et qu'ils reflètent une image fidèle des résultats, de la situation financière et du patrimoine.

L'opinion du commissaire aux comptes, exprimée dans un rapport présenté tous les ans à l'assemblée générale, prend la forme d'une certification, avec ou sans réserves, ou d'un refus de certifier les comptes.

Il est désigné par l'assemblée générale pour une durée de six exercices.

Commission [Gest. comm.]

1) Système de rémunération du vendeur qui accorde un pourcentage fixe ou variable sur les ventes ou sur les bénéfices réalisés.

2) Institution réunissant plusieurs personnes ayant le plus souvent un rôle consultatif et plus rarement un rôle décisionnel.

Commission des marchés à terme de marchandises [Fin.]

Organisme institué en octobre 1984, avec pour but, après l'élaboration d'une nouvelle réglementation des marchés à terme, d'une information améliorée de la clientèle privée, et d'un développement des marchés porteurs.

Commission des opérations de bourse (COB) [Fin.]

Instituée en 1967, sa mission consistait à veiller à la fois au bon fonctionnement des Bourses de valeurs, et aux informations données aux actionnaires par les sociétés faisant appel public à l'épargne. Sa compétence s'applique, depuis 1983, à tous les placements donnant lieu à appel public à l'épargne. La COB

C

donnait son agrément notamment aux sociétés de gestion de portefeuille, et aux Organismes de placements collectifs, en valeurs mobilières.

Depuis la loi sur la sécurité financière d'août 2003, la COB ainsi que le Conseil des marchés financiers (CMF) et le Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF) ont été fusionnés au sein de la nouvelle instance de régulation du marché français : l'Autorité des marchés financiers (AMF) entrée en vigueur depuis janvier 2004.

Commission de souscription

Syn. : *Droit d'entrée.*

➤ *Prix de souscription de part ou d'action d'OPCVM.*

Commissionnaire [Dr.]

Intermédiaire qui vend ou qui achète pour le compte d'autrui moyennant un revenu appelé soit remise soit commission.

La fonction de commissionnaire peut prendre un sens particulier dans les expressions suivantes :

- le commissionnaire en douane accomplit, pour autrui, les formalités de douane ;
- le commissionnaire de transport se charge, pour autrui, du transport des marchandises.

Communauté de pratique [Gén.]

Groupe ou réseau de professionnels qui partagent des informations, construisent et mutualisent des connaissances et des expériences relatives à leur domaine d'intervention, en vue de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés (adapté de : E. Wenger, R. Mc Dermott et W. Synder in

Cultivating Communities of Practice, 2002).

Communauté épistémique, Communauté de savoir [Méth.]

En épistémologie constructiviste, groupe d'experts qui partagent des valeurs communes, s'inscrivent dans le même paradigme scientifique et appréhendent, de façon identique, la résolution des problèmes. Ils adoptent les mêmes procédures (tests) de validation des théories.

➤ *Constructivisme.*

Communication [Gén.]

Processus d'échange entre deux pôles qui sont tour à tour émetteur et récepteur. La communication se distingue de l'information dans la mesure où cette dernière n'implique pas la bipolarisation.

Le schéma de la communication, d'un point de vue cybernétique, comprend en plus des pôles « émetteur-récepteur », un canal de transmission du message, le message lui-même, un système d'encodage, à l'émission, et de décodage, à la réception. La relation du récepteur à l'émetteur constitue une rétroaction (*feedback*). Le message, lors de la transmission, peut subir des déformations du fait de perturbations dues à l'environnement (bruits).

Au-delà du modèle cybernétique, la communication est souvent considérée comme étant toute action d'un agent destinée à modifier le comportement, l'attitude, l'opinion, les représentations du public cible (destinataire – remplaçant le terme récepteur). Les relations publiques internes (communication à l'égard des salariés) et externes, la publicité, les communiqués de presse, le

discours des vendeurs, l'emballage et l'apparence des produits, le service après-vente, l'accueil des clients, la manière de répondre au téléphone, etc. constituent autant de formes de communication de l'entreprise.

Communication commerciale

[Gest. comm.]

Ensemble des actions en vue de faire connaître un produit et/ou une marque (dimension cognitive), de faire aimer le dit produit et/ou la dite marque (dimension affective) et enfin de faire agir en déclenchant l'acte d'achat (dimension conative). Ces objectifs de la stratégie de communication commerciale s'inscrivent dans la stratégie marketing de la firme.

Par ses destinataires ou son public, on distingue la communication grand public dite encore, dans l'anglicisme, communication *B to C* ou *B2C*, et la communication vers un public industriel, dite communication *B to B* ou *B2B*. La mise en œuvre conduit à distinguer la communication hors média (marketing direct, promotion des ventes, relations publiques, mécénat, parrainage) et la communication média (affichage, cinéma, Internet, presse, radio, télévision).

Les étapes de cette mise en œuvre de la stratégie de communication commerciale sont notamment :

- 1° le diagnostic de la marque, de la communication passée et de celle des concurrents ;
- 2° le choix des stratégies : quel but, quel positionnement, quelles cibles ;
- 3° définition du plan média avec son budget ;
- 4° la mise en œuvre de la communication suivant le plan média ;

5° la mesure des effets avec proposition éventuelle de modification du plan média.

Communication corporate

➤ *Communication institutionnelle.*

Communication de crise

➤ *Communication externe.*

Communication d'entreprise

➤ *Communication, Communication commerciale, Communication institutionnelle, Communication externe, Communication interne, Communication hors média, Communication média, Communication de crise, Communication événementielle, Publicité, Mécénat, Parrainage, Marketing direct, Affichage.*

Communication événementielle

➤ *Communication externe.*

Communication externe

[Gest. comm./Fin./Strat.]

Communication en direction des partenaires, des différents publics ou différentes parties prenantes de l'organisation. Bien que les partenaires internes soient des vecteurs pour l'extérieur, en ce sens que les salariés participent ainsi à la diffusion d'une certaine image de leur entreprise à l'extérieur, néanmoins on distingue, parmi un grand nombre de typologies, les principales catégories de communication externe suivantes :

- Communication commerciale (communication hors média et communication média).
- Communication de recrutement (annonces, entretien dans les écoles et dans les universités).

- Communication financière (vers les milieux d'affaires, les autorités de régulation des marchés financiers, les épargnants, les banques, etc.).
- Communication d'influence (lobbying, syndicats, associations).
- Communication de crise (communication qui tente de réduire l'impact sur son image de problèmes de toute nature, industrielle, environnementale, financière, sociale, etc., liés à son activité et susceptibles de lui nuire gravement).
- Communication institutionnelle.
- Communication événementielle en vue d'accroître l'impact d'un événement programmé. Les moyens sont ceux de la communication hors média (relations publiques, mécénat, parainages, etc.).

Communication hors-médias

[Gest. comm.]

Forme de communication qui permet de toucher des cibles plus restreintes et d'établir des relations étroites avec le public visé. Elle inclut le marketing direct, la promotion des ventes, le parainage, les relations publiques et la communication événementielle.

Communication institutionnelle

[Strat.]

Communication qui, au lieu de porter sur un produit particulier, porte sur une marque, une entreprise ou, plus globalement, sur un groupe.

Communication interne

[Gest. ress. Hum.]

Dans un sens général, au sein d'une organisation, tout échange social aussi bien spontané qu'organisé et cela sous forme aussi bien verbale, gestuelle,

scripturale, qu'iconique. Du point de vue de la stratégie des responsables de l'organisation, la communication interne a pour objectif de développer la cohésion sociale, d'instaurer un climat social favorable à l'action collective en vue d'améliorer l'efficacité du travail dans l'organisation. En termes de contenu, la communication interne présente l'organisation aux salariés, en indiquant si possible ses buts, ses produits, ses marchés. En tant qu'instrument de motivation, la communication interne valorise les réussites de chacun, développe les actions qui renforcent la cohésion du groupe social que constituent l'entreprise et ses différentes composantes économiques ou techniques (filiale, division, atelier, etc.). Cette communication interne ne se limite cependant pas à la communication verticale hiérarchique descendante. La recherche de l'efficacité de cette dernière suppose pour le responsable d'être attentif aux besoins et aux idées des membres de l'organisation. La communication interne ascendante est ainsi préconisée dans cette perspective, sans oublier le développement des communications latérales. Ces différentes formes de communications internes font usage de médias les plus divers : livret d'accueil, journal d'entreprise ou journal interne, revue de presse, intranet, courriel, SMS ou texto, affichage, vidéo, notes de service, réunion, entretien individuel d'évaluation, boîte à idées, etc.

Communication médias [Gest. comm.]

Forme de communication qui couvre les formes de communication non interactives et qui permet de toucher un

large public. Six grands médias peuvent être distingués : la presse, la télévision, la radio, le cinéma, l'affichage et l'Internet.

Communication publicitaire (Stratégie de)

➤ *Stratégies publicitaires.*

Compagnie [Dr.]

Terme synonyme de société commerciale, plus souvent employé dans les activités de service assurances, transports, banque. Le terme ajouté après un nom de personne, désigne une société de personnes et résume les noms de tous les associés tenus solidairement responsables de la gestion commerciale et financière de l'entreprise indépendamment de leur apport.

Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE)

[Env./Gén.]

Société nationale constituée sous forme d'une société par actions, assumant pour le compte de l'État ou sous son contrôle, la gestion du service public de l'assurance-crédit et garantissant la bonne fin des opérations de commerce extérieur.

Les polices COFACE classiques sont de trois types :

- polices court terme pour les biens de consommation ;
- polices moyen terme pour biens d'équipements légers ;
- polices moyen et long termes pour biens d'équipements lourds et grands ensembles.

Pour chacun de ces types on peut envisager des subdivisions pour tenir compte de diverses situations : risque sur un acheteur étranger, risque couvert

avant ou après expédition, fait générateur politique ou commercial, crédit fournisseur ou crédit acheteur.

Il existe enfin des polices particulières pour couvrir le risque de change sur rapatriement, les risques économiques liés à la hausse des coûts de préfinancements, etc.

Compatibilité (Stratégie de la)

➤ *Effet de club, Effets de réseau.*

Compensation [Fin.]

Opération qui consiste à comptabiliser les dettes et les créances que se sont échangées mutuellement deux ou plusieurs parties pendant une période donnée, afin de déterminer le montant du solde final qui donne lieu à un règlement. Cela a pour effet de limiter les échanges de fonds par un simple jeu d'écritures.

Angl. : *Clearing.*

Compensation (Vente en) [Rel. int.]

Vente de marchandises contre des marchandises. On parle encore de troc. Forme impliquant souvent soit un pays sous-développé, soit un pays socialiste.

Compensation avec déchéance du terme, Compensation sans déchéance du terme [Fin.]

Expressions proposées par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désignent deux clauses contractuelles prévoyant, avec la première expression, la déchéance du terme de l'ensemble des obligations réciproques en cas de défaillance de l'une des parties et le paiement du solde net des obligations (Angl. :

C

close-out netting), et, avec la deuxième expression, des obligations réciproques par solde net au fur et à mesure de leur exigibilité (Angl. : *on-going netting*).

Compensation interentreprises [Fin.]

Au niveau international, accord financier entre deux entreprises, pour alléger les contraintes liées à l'entrée et aux sorties de capitaux dans un pays donné. Cette technique permet de contourner les barrières douanières du pays donné : par exemple, une société A demande à une autre société B un prêt dans une monnaie donnée, en échange la société A donnera à la société B un prêt équivalent dans une autre monnaie étrangère.

Compétence [Gest. ress. hum.]

Ensemble des savoirs et savoir-faire mobilisés et combinés par les individus dans un contexte productif qui ont fait preuve de leur efficacité et qui sont reconnus comme pertinents et performants par les tiers.

Les aptitudes qui recouvrent la compétence concernent aussi bien les activités de sélection, de mobilisation, de transfert de savoirs théoriques, méthodologiques (procéduraux) et de savoir-faire méthodologiques, relationnels et sociaux.

Compétences [Strat.]

Dans l'approche par les ressources (*resource based view*), les compétences désignent les capacités d'une organisation à déployer des ressources pour atteindre un objectif fixé. Pour réaliser une activité, l'entreprise doit ainsi combiner différents types de ressources (actifs tangibles et intangibles).

➤ *Cœur de compétences.*

Compétitif, Compétitivité [Strat. man.]

Aptitude pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à faire face à la concurrence effective ou potentielle. La compétitivité correspond à une position dominante sur un marché interne et/ou étranger.

Du point de vue microéconomique, il n'y a pas de critère unique définissant la compétitivité. On peut ainsi atteindre la compétitivité par les prix, par la qualité, par le service après-vente, flexibilité et élasticité de l'offre, etc.

Complaisance (Papier de)

➤ *Effet de cavalerie.*

Complétude

➤ *Information complète.*

Complexe (agroalimentaire, industriel, militaro-industriel) [Gén.]

Ensemble d'industries complémentaires concourant à une production particulière. Ce sens général correspond également à la définition de la notion de filière. Le complexe se distingue de la filière dans l'expression composée – complexe industriel – qui implique la combinaison en un même lieu d'industries complémentaires ou successives comme c'est le cas avec le combinat soviétique synonyme de complexe industriel. Le phénomène est encore plus clair avec l'expression de complexe sidérurgique.

Les activités intégrées dans une filière peuvent être quant à elles réparties sur tout le territoire national.

On retrouve l'idée de filière avec les expressions de complexe agroalimentaire et complexe agro-industriel.

La notion de complexe militaro-industriel due au président américain D. Eisenhower désigne les liaisons étroites aux États-Unis entre l'armée et l'industrie de l'armement.

Comportement d'achat [*Gest. comm.*]

Ensemble des manières d'agir ou de réagir d'un acheteur entre le moment où il est conscient du besoin et celui où il prend la décision d'acheter un produit identifié à un fournisseur identifié. Le comportement d'achat comprend des motifs d'achat, de nature rationnelle, et des motivations, qui relèvent de l'irrationnel.

Comportement organisationnel [*Méth.*]

Branche de la psychosociologie ou psychologie sociale qui étudie l'activité des membres (individus, groupes ou équipe) d'une organisation, leurs interactions au sein de l'organisation, les moyens que l'individu utilise pour régler les problèmes (conflits) et, enfin, la façon dont ces différents comportements affectent les performances de l'organisation.

Le manuel *Comportements organisationnels* de Stephen Robbins, Timothy Judge et Philippe Gabilliet pour l'édition française (Pearson Éducation, 12^e éd., 2006) indique que le comportement organisationnel oriente son modèle selon trois axes :

- l'individu (caractéristiques biographiques, personnalité et émotions, perception, valeurs et attitudes, motivation, prise de décision individuelle, compétences, apprentissage individuel) ;
- le groupe (communication, conflit, pouvoir et jeu politique, structure du groupe, équipes de travail, prise

de décision collective, leadership et confiance) ;

– l'organisation (gestion des ressources humaines, culture organisationnelle, structure et conception de l'organisation).

Parmi les thèmes d'analyse dans le champ du comportement organisationnel, on signalera : les styles des managers, le phénomène de leadership, la motivation dans le travail, les communications interpersonnelles dans l'entreprise, la dynamique de groupe et la dynamique entre les groupes, la culture d'entreprise et son évolution, l'apprentissage organisationnel, la gestion des conflits, le processus de prise de décision et de définition des objectifs (cf. Don Hellriegel, John W. Slocum, Richard W. Woodman, Michèle Truchan-Saporta, *Management des organisations*, De Boeck, 1992).

Composantes principales (Analyse en,

Méthode des) [*Méth.*]

Méthode d'analyse factorielle des données appliquées à un espace à n dimensions, dont chacune représente une des variables et chaque observation représentée par un point ayant pour coordonnées la valeur propre de l'individu étudié dans chacune de ces variables.

L'ensemble des points forme un nuage dont les axes permettent d'obtenir les coefficients des facteurs multiples.

Comptabilité [*Gén.*]

Technique de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité économique d'un agent économique, privé ou public, ou de la nation.

Elle est destinée à servir d'instrument d'information à l'agent lui-même, ou au

public, en vue soit de répondre à l'obligation légale et fiscale, soit de l'analyse de la gestion et de la prévision.

La comptabilité désigne aussi l'ensemble de livres et documents comptables d'une entreprise ou d'un particulier.

On distingue trois grandes catégories de comptabilité : privée, publique et nationale.

Comptabilité à base d'activité

➤ *ABC (coût à base d'activité).*

Comptabilité à partie simple, double

[Compt.]

Systèmes d'enregistrement des écritures comptables.

Dans la comptabilité à partie simple, il n'y a qu'un seul compte pour toute opération. Ainsi en cas d'achat de matières premières seul le compte fournisseur enregistre l'opération au crédit.

Dans la comptabilité à partie double, il y a écriture à la fois au débit d'un ou plusieurs comptes recevant les flux et au crédit d'un ou plusieurs comptes d'où émanent les flux. Ainsi l'achat, à crédit de matières premières entraîne un enregistrement au crédit du fournisseur et au débit des valeurs d'exploitation ou compte matières premières.

Comptabilité analytique [Compt.]

Système de saisie et de traitement de l'information permettant une analyse et un contrôle des coûts dans l'entreprise par des reclassements, regroupements, ventilations, abonnements, calculs de charges... en utilisant l'information comptable élémentaire rectifiée ou non. Elle a pour objectifs essentiels :

- de faire connaître les coûts des diverses fonctions assurées par l'entreprise
 - de déterminer la valeur de certains éléments du bilan de l'entreprise (stocks et en cours de toute nature, immobilisations créées par l'entreprise...) ou de coûts utiles dans l'application de modèles de gestion (exemple du coût de passation d'une commande en gestion scientifique des stocks...);
 - de fournir les éléments de coûts pouvant faciliter la fixation des prix de vente (choix des politiques de prix) – prix unique ou prix différenciés... et l'élaboration des devis (cas pour les sous-traitants...);
 - d'expliquer le résultat par calcul des coûts des produits pour les comparer aux prix de vente correspondants afin de faire apparaître des résultats par produits;
 - de mettre en évidence des rentabilités partielles par clientèle, circuit de distribution, saison, fonction, famille de produits, produit...;
 - d'établir des prévisions de charges et de produits (coûts préétablis, budgets d'exploitation...);
 - de rapprocher les réalisations des prévisions effectuées et d'expliquer les écarts qui en découlent (contrôle des coûts et des budgets...);
 - de permettre des comparaisons entre périodes et entre firmes concurrentes.
- Utilisant surtout des documents internes créés par l'entreprise elle-même pour suivre ses flux internes, la comptabilité analytique doit être organisée en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise et fournir des informations rapides et actuelles afin de donner tous les éléments

susceptibles de faciliter la prise de décision.

La comptabilité analytique n'est pas obligatoire au regard de la loi. Les outils de la comptabilité analytique sont aujourd'hui intégrés dans le champ de la comptabilité de gestion.

➤ *ABC (coûts à base d'activité).*

Comptabilité anglo-saxonne [Compt.]

Fortement influencées par le caractère coutumier du droit, les normes comptables anglo-saxonnes sont principalement issues des directives élaborées par la profession comptable. Aux États-Unis, celle-ci est représentée par l'*American Institute of Certified Public Accountants* (AICPA) qui joue un rôle primordial en matière de normalisation, surtout depuis que cet organisme a favorisé la création en 1973 d'un organisme indépendant de normalisation, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) qui constitue la principale source du droit comptable américain.

Contrairement au droit français, où la comptabilité sert les intérêts d'une multiplicité d'utilisateurs (créanciers, actionnaires, salariés, État, statisticiens...), l'information comptable dans les pays anglo-saxons doit surtout permettre aux investisseurs de prendre des décisions rationnelles. Dans ce contexte, la protection des actionnaires est un souci constant dans l'élaboration des états financiers.

La hiérarchie des objectifs et des principes comptables est également une source de disparités entre les deux systèmes. Dans les pays anglo-saxons, une plus grande liberté est accordée au chef d'entreprise dans l'élaboration et la pré-

sentation des états financiers, en raison du principe dominant de *true and fair view* auquel le droit comptable européen s'est rallié plus tardivement avec l'objectif d'« image fidèle », et du principe de l'importance relative (*materiality concept*), également repris en France, mais dont l'application ne concerne en pratique que l'établissement de l'annexe.

De cette volonté de traduire le plus exactement possible la réalité économique découle le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence (*substance over form*). Ce principe permet notamment aux entreprises anglo-saxonnes de déroger à une règle comptable lorsque son application aurait pour conséquence de fausser la réalité économique. Ce principe n'a été repris, ni dans les directives européennes, ni dans la réglementation française. Il est cependant indirectement appliqué en France, car l'objectif d'image fidèle permet également de déroger aux règles comptables lorsque la qualité de l'information en dépend, mais incontestablement avec moins de force. L'exemple du crédit-bail illustre bien les hésitations du droit comptable français qui préfère suivre l'apparence juridique (location) dans les comptes individuels, mais qui autorise les groupes, dans leurs comptes consolidés, à traduire la réalité économique (acquisition avec financement).

En revanche, le principe de prudence (*conservatism*), fortement ancré dans la culture comptable des pays d'Europe continentale (Allemagne, France, Italie, Espagne...), où la défense des intérêts des créanciers a toujours été privilégiée par rapport à celle des actionnaires, est

un principe secondaire dans les pays anglo-saxons.

Les autres principes fondamentaux anglo-saxons sont assez similaires à ceux que l'on trouve dans les pays d'Europe continentale :

- coût historique (*historical cost*);
- indépendance des exercices (*time period concept*);
- permanence des méthodes (*consistency*);
- continuité d'exploitation (*going concern*).

Concernant les obligations de tenue des livres comptables et d'établissement de documents de synthèse, celles-ci varient selon les lois sur les sociétés commerciales propres à chaque pays ou même chaque État (aux États-Unis). Comme en France, les livres comptables obligatoires consistent généralement en un livre-journal (*record general entry*) et un grand-livre général (*general ledger*). En revanche, il n'existe pas de plan comptable obligatoire dans les pays anglo-saxons, chaque entreprise pouvant déterminer le sien en fonction de ses besoins. Notons également que la comptabilité analytique est souvent intégrée dans la comptabilité générale ce qui facilite la rapidité de la production de situations financières intermédiaires.

Les états financiers (*financial statements*) obligatoires sont généralement les suivants :

- un bilan (*balance sheet*);
- un compte de résultat (*statement income*);
- un état des mouvements dans les comptes de réserves et de report à nouveau (*statement of changes in retained earnings*);

- un tableau de variation des capitaux propres (*statement of changes in stockholders equity*);
- un tableau des flux de trésorerie (*statement of cash flows*);
- des notes annexes (*notes to the financial statements*).

La certification des comptes annuels n'est pas, comme en Europe, une obligation légale. Cependant, les tiers (actionnaires, banquiers, fournisseurs...) ou la SEC aux États-Unis (pour les sociétés cotées) imposent le plus souvent que les états financiers annuels soient certifiés par des auditeurs indépendants.

S'agissant de la présentation des comptes, aucune forme stricte n'est exigée pour la présentation du bilan et du compte de résultat. Néanmoins, en pratique, les présentations sont assez standardisées, les sociétés pouvant regrouper certains postes lorsque le détail n'est pas significatif ou, au contraire, fournir une information plus complète quand elles l'estiment nécessaire. Toutefois, comme en Europe, chaque entreprise doit conserver la même présentation d'une année sur l'autre, les changements éventuels devant être expliqués dans l'annexe.

Comptabilité commerciale

➤ *Comptabilité générale.*

Comptabilité créative [Compt.]

Euphémisme désignant les pratiques comptables, légales ou illégales, destinées à rendre le tableau comptable différent de la réalité.

Comptabilité d'entreprise

➤ *Comptabilité privée.*

Comptabilité d'inflation [Compt.]

Comptabilité qui vise à tenir compte des effets de l'inflation en indexant les comptes annuels sur le niveau général des prix. En France, seule la comptabilité aux coûts historiques (coûts d'origine) est fiscalement admise, en cas d'inflation importante et durable la solution retenue est celle de la réévaluation des bilans.

Comptabilité de gestion [Compt.]

La comptabilité de gestion est un outil de management qui répond au besoin d'informations chiffrées externes et internes des dirigeants, en vue de mesurer la performance de l'organisation et de disposer de données pour aider à la prise de décisions. La comptabilité de gestion permet une action sur le comportement des personnes qui composent l'organisation, en particulier leur implication et leur motivation. Elle utilise les techniques de la comptabilité analytique en les actualisant (par ex., méthode des coûts à base d'activités) et en élargissant le champ d'analyse (par ex., coût de la qualité, coût caché, analyse de la valeur et coût cible).

➤ *Comptabilité analytique d'exploitation.*

Comptabilité de responsabilité [Compt.]

La *responsibility accounting* est un système de comptabilité managériale adapté à la structure de l'organisation de façon à ce que chaque manager ne visualise que le résultat des aspects dont il est responsable, c'est-à-dire qu'il est censé gérer.

Comptabilité financière

➤ *Comptabilité générale.*

Comptabilité générale [Compt.]

La comptabilité générale, encore appelée comptabilité financière, est à la fois une technique d'enregistrement, de stockage et de traitement de l'information et un système d'information normalisé et réglementé ayant pour objet d'offrir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

L'article 8 du Code de commerce oblige toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant de procéder à l'enregistrement des mouvements qui affectent son patrimoine et d'établir, au moins une fois tous les douzièmes mois, un jeu de comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe.

À la différence des pays anglo-saxons où l'information comptable est essentiellement destinée à aider les investisseurs à prendre des décisions rationnelles, en France, les états financiers ont pour objectif de répondre aux besoins d'une multiplicité d'utilisateurs : dirigeants, salariés, actionnaires, fisc, statisticiens, créanciers, etc.

Comptabilité industrielle

➤ *Comptabilité analytique d'exploitation.*

Comptabilité magasin

➤ *Comptabilité matière.*

Comptabilité matière [Compt.]

Souvent appelée comptabilité magasin, elle est tenue par le service magasin à partir des bons d'entrées (réception et réintégration) et de sorties (sorties ordinaires et retours aux fournisseurs et aux services de fabrication) et permet

C

de connaître en permanence les mouvements de stock et l'existant en quantité.

Elle concerne tous les éléments de stock et non exclusivement les matières comme son nom pourrait le laisser penser.

Comptabilité privée [Gén.]

La comptabilité privée comprend d'une part la comptabilité générale dite encore comptabilité commerciale ou comptabilité financière et, d'autre part, la comptabilité analytique ou comptabilité industrielle dite aujourd'hui comptabilité de gestion.

Comptabilité verte [Compt.]

Comptabilité qui fournit des informations relatives à l'environnement, par exemple les dépenses engendrées par le recyclage des produits vendus, par la remise en état des sites après usage, etc. Plus généralement, la comptabilité environnementale, fruit du concept de développement durable, est souvent dite « comptabilité verte ».

Comptant [Gén.]

On dit d'une opération qu'elle a été réalisée au comptant si elle a donné lieu à un règlement immédiat (en valeur monétaire).

Compte [Compt.]

Unité de classement en deux parties, enregistrant quantitativement les opérations selon un ordre défini.

Les entrées dans un compte apparaissent du côté où le compte est situé dans les documents comptables fondamentaux : bilan et comptes de résultats.

Compte courant [Fin.]

Contrat par lequel deux parties qui sont périodiquement créancières et débitrices réciproques, disposent que les différentes opérations de règlement (créance et dette) soient enregistrées dans un compte indivisible durant un certain délai, seul le solde étant dû après clôture, en vertu de la règle de la novation.

Le compte courant est un moyen de financement à court terme très employé par les entreprises industrielles et commerciales.

➤ *Avances.*

Compte d'attente [Compt.]

Compte utilisé dans le cas où une opération qui vient d'être réalisée ne peut être comptabilisée de façon définitive.

Compte d'exploitation fonctionnel

[Compt.]

Tableau permettant de connaître les coûts de chaque fonction de l'entreprise, de mettre en évidence les marges et le résultat.

Résultant d'une analyse verticale des charges, il est surtout employé dans les entreprises de faible dimension, peu structurées et à activité commerciale.

Compte d'exploitation générale

[Compt.]

Ancien document de synthèse issu du PCG 1957 qui regroupait l'ensemble des charges et des produits courants de l'exercice. En y ajoutant les éléments exceptionnels (qui étaient l'objet d'un état séparé dans le PCG 1957 appelé *compte de pertes et profits*), on obtient le *compte de résultat* du PCG actuel.

Compte de pertes et profits [Compt.]

Ancien document de synthèse issu du PCG 1957 qui comprenait l'ensemble des charges et des produits exceptionnels de l'exercice pour déterminer le résultat net de l'entreprise. À ne pas confondre avec le terme *profit and loss account* qui est l'expression anglo-saxonne utilisée, en particulier au Royaume-Uni, pour désigner le compte de résultat.

Compte de reclassement [Compt.]

Compte transitoire entre les comptes réfléchis et les comptes de coûts (des centres d'analyse ou des produits, commandes, familles de produits...).

Compte de résultat [Compt.]

Document de synthèse qui récapitule l'ensemble des produits et des charges de l'exercice en fonction de leur date d'engagement et non d'encaissement et de décaissement. Il fait apparaître, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Les charges et les produits sont ventilés en trois catégories : les éléments d'exploitation, les éléments financiers et les éléments exceptionnels. Les charges correspondent aux dépenses qui n'ont pas comme contrepartie une augmentation du patrimoine. Il s'agit donc uniquement de flux, et les stocks n'apparaissent ainsi que par leurs variations.

Les charges d'exploitations sont notamment : les variations de stocks, les marchandises, les approvisionnements, les impôts et taxes, les travaux et services utilisés par l'entreprise, les salaires, les charges sociales, la dotation aux amor-

tissements et aux provisions. Les charges financières correspondent aux intérêts et charges assimilées, dotations aux amortissements et provisions, charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement, différence négative de change. Les charges exceptionnelles concernent les opérations de gestion, les opérations en capital et les dotations aux amortissements et aux provisions. À ces trois catégories de charges s'ajoutent la participation des salariés, les résultats de l'entreprise et les impôts sur les bénéfices.

Les produits d'exploitation comprennent les ventes de marchandises, la production vendue, la production stockée, la production immobilisée, les subventions d'exploitation, la reprise sur provisions. Les produits financiers sont principalement les revenus des titres de participation, les revenus des valeurs mobilières de placement, la différence positive de change. Les produits exceptionnels portent sur les opérations de gestion, les opérations de capital et la reprise sur provisions et transferts de charges.

L'équilibre entre les produits et les charges est obtenu par l'adjonction d'un solde créditeur du côté des charges en cas de bénéfices (produits supérieurs aux charges), ou d'un solde débiteur ou négatif du côté des produits en cas de pertes. Toutefois différents soldes intermédiaires peuvent être dégagés : l'Excédent brut d'exploitation (EBE) en faisant la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation par la prise en compte des dotations aux amortissements et aux

C

provisions, le résultat financier pour les opérations financières, le résultat exceptionnel pour les opérations exceptionnelles.

Si l'article 9 du Code de commerce laisse la possibilité de présenter le compte de résultat, soit sous forme d'un tableau, soit en liste, la présentation la plus largement répandue en France, comme au niveau international, est la présentation en liste.

Compte de résultat anglo-saxon

[Compt.]

Les expressions pour désigner le compte de résultat aux États-Unis et au Royaume-Uni sont respectivement : *income statement* (ÉU) et *profit and loss account* (RU). Comme en France, on distingue plusieurs présentations :

- une présentation simplifiée (*single-step*), qui met en évidence uniquement le résultat global de l'exercice ;
- une présentation détaillée (*multiple-step*), qui distingue le résultat provenant de l'activité d'exploitation et celui provenant des éléments hors exploitation.

La deuxième forme est en pratique la plus souvent utilisée.

Comme en Europe, c'est la présentation en liste qui est généralement utilisée.

La différence essentielle avec le compte de résultat français est que les charges sont présentées par destination et non par nature. Ainsi, par exemple, les charges de personnel sont ventilées dans les coûts d'acquisition ou de production, de commercialisation et d'administration et n'apparaissent pas sur une ligne distincte. Les dotations aux amortissements quant à elles sont ventilées par destination ou apparaissent sur une ligne distincte.

Compte notionnel [Gest.ress.hum.]

En Suède et dans les pays qui ont imité la réforme suédoise des retraites, compte d'un assuré social sur lequel sont portées ses cotisations de retraite comme si elles étaient épargnées. En fait, s'agissant d'un système par répartition, ces cotisations servent à payer les pensions des retraités, mais le compte notionnel fournit la base sur laquelle sera calculée la pension de l'assuré social le jour où il partira à la retraite. La méthode des points en vigueur dans les régimes de retraite complémentaire français, plus ancienne, relève du même principe.

Compte-titres [Fin.]

Compte qui enregistre les opérations sur les titres représentatifs d'actions, d'obligations ou de bons qui sont la plupart dématérialisés : ils ne se présentent plus comme jadis sous la forme d'une feuille de papier imprimé indiquant les caractéristiques de la valeur (action, etc.), mais comme une inscription en compte – un compte de titres ou compte-titres. Un agent économique non financier dispose d'un compte-titres chez un « intermédiaire » (une banque ou une société de bourse) qui elle-même dispose de comptes-titres chez des « dépositaires » pratiquant ce qu'on appelle la conservation des titres. Pour les valeurs qui sont représentées par des titres papier au porteur, la conservation requiert des chambres fortes ; quand la dématérialisation est totale, c'est une opération purement comptable ; celle-ci requiert un système informatique aussi difficile à pénétrer qu'une chambre forte.

Comptes annuels [Compt.]

Ensemble indissociable comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe devant être établis à la clôture de chaque exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire par toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant. Établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, les comptes annuels doivent être réguliers et sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Comptes consolidés [Compt.]

La consolidation des comptes consiste à présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats d'un ensemble de sociétés formant un groupe, comme si celui-ci ne formait plus qu'une seule entité. Les comptes consolidés qui en résulte comprennent, comme pour les comptes individuels, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

La loi du 3 janvier 1985, qui constitue le texte d'adaptation de la 7^e directive européenne, a modifié la loi sur les sociétés commerciales du 24 juillet 1966 et a introduit en droit français les règles d'établissement et de publication des comptes consolidés. En vertu de ces textes, l'établissement des comptes consolidés est obligatoire pour toutes les sociétés cotées sur un marché réglementé ainsi que les autres sociétés commerciales et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) d'une certaine taille, déterminée par référence au dépassement de deux des trois critères suivants : total du bilan,

chiffres d'affaires net, effectif salariés, les niveaux étant définis pour chaque année.

Comptes de régularisation [Compt.]

Les bilans étant dressés à la fin de chaque exercice il se trouve que certaines charges sont réparties entre deux exercices.

Les comptes de régularisation interviendront pour répartir ces charges sur les deux exercices.

On y trouvera les charges à payées d'avance, les produits à recevoir ou perçus d'avance.

Ces comptes ont été abandonnés dans le PCG adopté en 1999.

Comptes de surplus

➤ *Surplus.*

Comptes pro forma [Compt.]

États financiers historiques d'une société, objets d'un retraitement en vue de leur comparabilité à la suite de diverses opérations qui peuvent être aussi bien une acquisition, une cession qu'un changement de méthodes comptables dans, par exemple, l'annexe. Ces comptes pro forma peuvent être des bilans (bilan pro forma), des comptes de résultats.

Comptes réfléchis [Compt.]

Comptes permettant le passage entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation.

Comptoir [Rel. int./Fin.]

1° Agence de commerce d'une nation en pays étranger. Forme ancienne des sociétés de commerce international.

2° Établissement de commerce (distribution) ou financier. On retrouve ce

C

sens avec le Comptoir des entrepreneurs qui est un établissement financier filiale du Crédit foncier de France, accordant des crédits à la construction.

3° Cartel de vente qui se substitue aux entreprises adhérentes dans les rapports avec la clientèle.

Concentration [Strat.]

Action de rassembler ou de réunir en un même centre, en un même point ou en un même espace, des éléments dispersés ou épars, aboutissant à donner plus de pouvoirs à ce centre, à ce point, ou à cet espace.

L'effet d'augmentation du pouvoir permet d'éviter de s'en tenir au seul sens courant de réduction des éléments ou du volume. La concentration est aussi une augmentation de la sphère d'influence économique de la taille d'un centre par fusion, par fission (création de filiales, succursales, prises de participation).

1° La concentration industrielle est la réunion et le développement de divers types d'industries en une même zone géographique.

2° La concentration technique est un rassemblement de moyens de production en un nombre réduit d'établissement de taille croissante. On parle encore de concentration de la production.

3° La concentration financière ou concentration du capital est la réunion d'entreprises qui se placent directement ou indirectement sous une direction financière commune qui est soit une banque contrôlant diverses sociétés, soit une société mère qui contrôle des filiales ou des entreprises où elle possède une prise de participation lui donnant une

minorité de blocage. La concentration financière prend le nom de Holding ou de Groupe et elle est souvent la forme conglomérale, c'est-à-dire d'un ensemble de filiales dans les produits sont sans aucun lien technique.

4° La concentration économique est au sens large l'ensemble des formes précédentes et au sens étroit la tendance à l'augmentation de la dimension des entreprises soit par l'élimination concurrentielle soit par extension sectorielle et géographique des activités et des débouchés de l'entreprise.

– L'élimination concurrentielle est une concentration horizontale. C'est le regroupement d'entreprises fabriquant le même produit, recherchant des économies d'échelles (pour abaisser les coûts de production) et l'augmentation du pouvoir de négociation (pouvoir de domination) face aux clients et aux fournisseurs. Le stade ultime de la concentration horizontale est le monopole.

– L'extension du circuit productif de l'entreprise peut prendre plusieurs formes :

– L'intégration ou concentration verticale qui est un regroupement des entreprises situées aux différents stades du processus productif (filières industrielles). Son objectif est d'une part la réduction des coûts par suppression des marges bénéficiaires des stades intermédiaires entre la matière première et le produit fini et, d'autre part, d'assurer la sécurité, soit des approvisionnements (intégration ascendante) soit des débouchés (intégration descendante) ;

– la diversification ou conglomérat est un regroupement d'entreprises dont les productions sont situées dans des

branches d'activités différentes et non complémentaires techniquement. L'objet est financier. Il s'agit d'améliorer la rentabilité des capitaux en répartissant les risques sur plusieurs activités en application de l'adage « ne jamais mettre ses œufs dans le même panier ». On parle de firme multiproduits ou de firmes multibranches, bien que ces expressions n'indiquent nullement l'absence de liens de complémentarité.

– Les modalités techniques, juridiques et financières des concentrations économiques sont nombreuses :

– fusion : les entreprises A et B disparaissent pour constituer une entreprise unique C ;

– fusion-scission : disparitions d'une société par la transmission de son patrimoine à des sociétés nouvelles ou pré-existantes, moyennant attribution aux associés de la société scindée de parts ou d'actions issues de la scission ;

– absorption : une entreprise transmet à une autre entreprise préexistante tout son patrimoine ;

– prise de participation : une entreprise acquiert des actions dans une autre entreprise sans en détenir la majorité

– la filialisation : détention par une société-mère de plus de 50 % du capital d'une société dite filiale ;

– la sous-traitance et l'impartition qui permettent d'avoir les avantages de la concentration verticale sans courir les risques liés à la concentration juridique du capital.

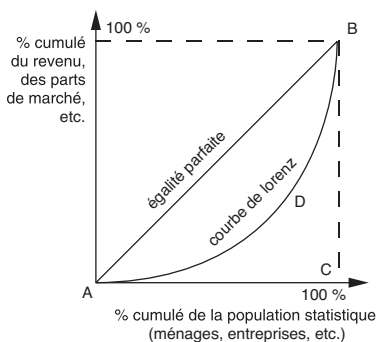
5° La concentration géographique est une concentration horizontale du point de vue de l'espace. Elle peut être une concentration horizontale au sens de production dans une seule branche par réduction de la concurrence sur plu-

sieurs espaces territoriaux (régionaux ou nationaux). Elle peut être une concentration horizontale et conglomérale par la production de différents biens dans plusieurs espaces. La concentration géographique au niveau international se manifeste par le phénomène de la firme multinationale. Les motivations de la multinationalisation sont multiples : recherche de biens au coût de production faible, à législation avantageuse, aux débouchés importants, à stabilité politique assurée, etc.

Concentration (Courbe et coefficient de)

[Méth.]

Méthode d'appréciation de l'inégalité de répartition d'une variable entre les individus d'une population statistique. Par exemple, pour les entreprises d'un même secteur, on indiquera que 20 % des entreprises réalisent 80 % du chiffre d'affaires du secteur.



coefficient de Gini = surface ABD / surface ABC
COURBE DE CONCENTRATION LORENZ-GINI

La courbe de concentration est établie en mettant, en abscisse, les pourcentages cumulés des entreprises par ordre de chiffres d'affaires croissants et, en ordonnée, les pourcentages cumulés

correspondants du chiffre d'affaires du secteur. La courbe s'écarte d'autant plus de la 1^{re} bissectrice que l'inégalité est plus grande entre les entreprises, c'est-à-dire que le secteur est plus concentré. La surface comprise entre la courbe et cette bissectrice mesure le coefficient de concentration de Gini.

➤ *Indice de concentration.*

Concentration (Focalisation) [Strat. man.]

Choix stratégique à l'intérieur d'une industrie ou d'un secteur d'activité consistant à ne retenir qu'un segment limité (niche). L'entreprise – le plus souvent de petite taille – qui suit une telle stratégie cherche à exploiter un avantage concurrentiel auprès d'une cible de clientèle relativement étroite.

Concentration conglomérale

➤ *Concentration.*

Concentration des entreprises

➤ *Concentration, Croissance externe.*

Concentration géographique

➤ *Concentration.*

Concentration horizontale

➤ *Concentration.*

Concentration industrielle

➤ *Concentration.*

Concentration verticale

➤ *Concentration, Intégration.*

Concept [Méth.]

Construction de l'esprit, être de raison ou encore notion abstraite fondée sur la généralisation permettant ainsi d'organiser les perceptions et les connaissances.

Dans la production scientifique le théoricien forge des concepts.

Dans la pratique de la gestion commerciale ou mercatique, le concept est la définition d'un besoin largement partagé dans la société et auquel peut correspondre un bien déjà existant ou nouveau.

Concept de produit [Gest. comm.]

Description verbale ou imagée d'une idée sous l'angle des avantages qui seront proposés aux acheteurs. Le concept de produit détermine la catégorie de produits dans laquelle le nouveau produit devra être positionné et la concurrence. Il est important de tester le concept élaboré auprès des acheteurs potentiels.

Concept de solution en théorie des jeux

[Méth.]

Représentation stylisée de la grande diversité de comportements humains (prises de décisions) présents dans des situations de conflit analysées en théorie des jeux et correspondant à un équilibre stable. Chaque définition de stabilité est un ensemble particulier d'hypothèses sur les conséquences d'une action unilatérale. Les principaux concepts de solution sont : l'équilibre de Nash, le cœur ou noyau, le stable set, la valeur de Shapley).

Conception du système

d'information [Méth.]

Étape capitale dans la mise en place d'une solution informatique. Indépendante d'une solution machine, elle consiste en :

– une réflexion préalable sur les besoins en information au sein de l'organisme et sur la nécessité de leur automatisation ;

– une phase d'élaboration du schéma conceptuel des données à automatiser.

L'application d'un *modèle de données* permet d'obtenir une représentation des données à gérer en ordinateur sous forme optimale, c'est-à-dire sans redondance et avec indication des liens sémantiques significatifs entre ces données;

– une phase de détermination des traitements à automatiser pour obtenir les besoins demandés et pour maintenir la fiabilité de la base de données.

Des méthodes d'analyse, telle que MERISE, décrivent la démarche complète de l'élaboration du schéma directeur informatique, de la conception du système d'information et du passage à la réalisation informatique.

Conception et fabrication assistées

par ordinateur (CFAO) [Gest. prod.]

Ensemble des aides apportées par l'informatique dans le processus d'élaboration d'un produit industriel depuis l'approche de sa définition jusqu'à sa mise en fabrication. Le dessin assisté par ordinateur (DAO) enregistre sous forme numérique des dessins qui seront restitués après traitement (changement d'échelle, rotation, coupe, mise à jour...) sur tables traçantes. La conception assistée par ordinateur (CAO) combine du calcul scientifique et des procédés de numération automatique des formes à des fins de simulation d'un article que l'on envisage de fabriquer. La fabrication assistée par ordinateur (FAO) vise à préparer des éléments pour le service de fabrication et l'aider dans ses tâches de préparation du travail et de pilotage du système productif.

Conception pour un coût objectif

[Cont.]

Méthode de gestion prévisionnelle des coûts permettant de respecter des contraintes budgétaires tout particulièrement dans le cas de projets ou de programmes pluriannuels (aéronautique, équipements militaires, grands chantiers...).

Concession [Dr.]

1° Autorisation accordée pour une durée déterminée, à un particulier ou à une entreprise, de réaliser un ouvrage public et de l'exploiter à ses risques ou de gérer un service public à ses risques par des perceptions prélevées sur les usagers.

2° Autorisation d'occupation d'une partie du domaine public pour un usage privatif en contrepartie d'une rémunération.

3° En Chine entre 1840 et 1914, affectation d'un quartier de ville aux étrangers qui y résident avec le droit pour eux d'avoir leur propre système administratif et juridique.

4° Monopole de vente accordé par une entreprise dans un rayon géographique donné. On parle encore de concession commerciale.

Concessionnaire [Gest. comm.]

Caractérise un distributeur par rapport à un fabricant. Le contrat de concession, complexe, s'articule autour de trois points essentiels :

- la durée, toujours longue et souvent non limitée;
- l'utilisation de la marque du fabricant; en milieu industriel, elle devient souvent l'une des enseignes du distributeur;

– l'exclusivité sur un secteur donné; le secteur est délimité de manière précise, étant entendu que le fabricant peut se réserver certains clients.

Dans les cas extrêmes, le contrat de concession s'apparente à une fran-chise.

Concordat [Fin.]

Accord amiable ou judiciaire conclu entre un débiteur et ses créanciers par lequel ceux-ci leur consentent des délais de paiement et/ou une remise partielle de sa dette.

Concours bancaires courants [Compt.]

Dettes bancaires contractées par les entreprises en raison de leurs besoins de trésorerie. Pour la présentation du bilan, ils se fondent avec l'ensemble des dettes bancaires dans le poste «Emprunts auprès des établissements de crédit». Le montant de ces concours de trésorerie, dans lequel le PCG inclut les découverts bancaires, fait l'objet d'un renvoi au pied du bilan.

Il convient de retrancher les concours bancaires courants des disponibilités pour déterminer la trésorerie d'une entreprise.

Concurrence [Gén.]

Structure d'un marché caractérisée par une confrontation libre d'un grand nombre d'offeurs et de demandeurs dans tout domaine, pour tout bien et service : matières premières, travail, biens d'équipement, fonds préalables etc. Dans le sens courant : situation correspondant à la présence de plusieurs entreprises sur le même marché.

Concurrence imparfaite

[Strat./Éco. ind.]

Forme de marché de concurrence par le grand nombre d'intervenant, soit du côté de l'offre, soit du côté de la demande, soit des deux côtés et auquel manque l'une (ou plusieurs) des autres conditions de la concurrence pure et parfaite. L'oligopole par le faible nombre d'offeurs, l'oligopsone, par le faible nombre de demandeurs, la concurrence monopolistique par l'hétérogénéité des produits sont les principales formes de concurrence imparfaites.

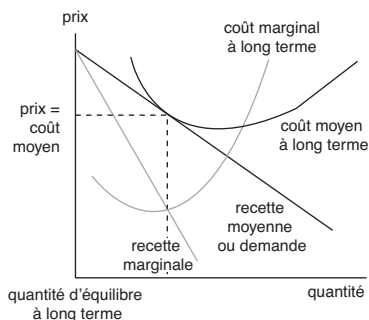
Concurrence monopolistique

[Strat./Éco. ind.]

Forme de marché de concurrence imparfaite par l'hétérogénéité de produits destinés à la satisfaction du même type de besoin. L'hétérogénéité est la conséquence de l'existence de différences dans les labels, les marques, les présentations, l'information (la publicité de marque), les conditions de crédit, de livraisons, d'accueil des clients, d'emballages. Cette forme a été étudiée par l'Américain Chamberlin et par la Britannique Robinson dans les années 30. L'équilibre en concurrence monopolistique, c'est-à-dire la production qui assure le bénéfice le plus élevé est obtenu par l'application du théorème fondamental de l'équilibre microéconomique par l'égalisation de la recette marginale avec le coût marginal. À long terme, par l'arrivée de concurrents, le profit disparaît et l'équilibre obtenu toujours par l'égalisation de la recette marginale et du coût marginal correspond à l'égalité entre la recette moyenne (prix de vente) et le coût moyen complet ou coût

synthétique moyen, comme le montre la figure ci-dessous.

Équilibre en concurrence monopolistique



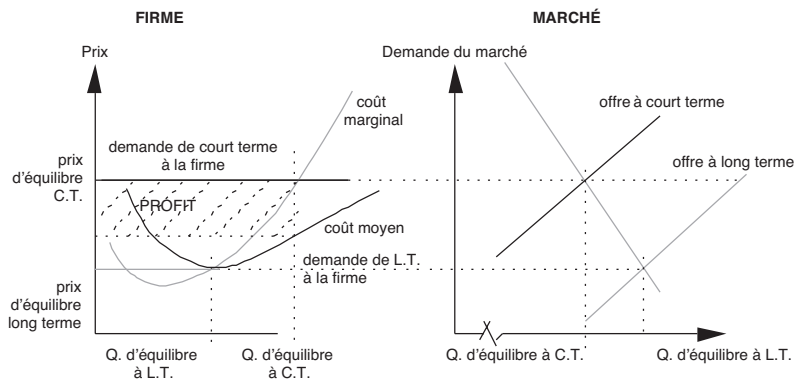
Concurrence pure et parfaite [Éco. ind.]

Forme théorique de marché se caractérisant par l'homogénéité des biens ou des services, l'atomicité des unités économiques (une multiplicité de vendeurs et une multiplicité d'acheteurs, tous de faible dimension), la transparence du marché (l'information se réduit au prix et se fait par le prix connu de tous), la fluidité sur marché (liberté totale pour

entrer et liberté totale pour sortir) et en conséquence la parfaite mobilité des facteurs. Dans ces conditions irréalistes, la quantité optimale de production à mettre sur le marché est déterminée par l'égalité de l'offre et de la demande sur le marché, sachant que la demande correspond à la recette moyenne ou prix du marché, l'offre correspond au coût marginal à la condition que celui-ci soit supérieur au coût complet moyen ou coût synthétique moyen.

Dans les figures ci-dessous sont représentés les équilibres à court et à long termes pour la firme – le prix est une donnée, la firme est preneur de prix – et pour le marché ou l'industrie (c'est-à-dire pour l'ensemble des entreprises), le prix n'est plus une donnée. L'égalité correspond à l'intersection du coût marginal et de la recette marginale qui est ici égale à la recette moyenne pour la firme. À court terme, la différence entre la recette moyenne ou prix et le coût complet constitue le profit. Ce profit est maximum lorsque la recette marginale est égale au coût marginal. L'existence du

Équilibres de concurrence pure et parfaite



profit attire de nouvelles entreprises dans l'industrie. Le prix baisse comme le montre la figure de droite et la part de marché de chaque firme diminue comme le montre la figure de gauche. Le processus s'arrête lorsque le profit est nul, ce qui correspond à la téra-égalité suivante : coût marginal = coût moyen complet = recette moyenne = recette marginale. C'est l'équilibre de long terme.

Concurrence virtuelle

➤ *Marché contestable.*

Concurrentiel [Gén.]

État d'un secteur ou d'une économie soumise à la concurrence interne ou externe, sans que l'affrontement soit conforme au modèle de concurrence pure et parfaite.

Concurrentiel (Univers, Contexte)

➤ *Univers concurrentiel, Contexte concurrentiel.*

Conditionnement [Gest. comm.]

Désigne l'enveloppe d'un lot de vente tel qu'il se présente sur le rayon d'un magasin.

Le conditionnement a un double rôle : de protection du contenu et de communication avec le consommateur.

Conditions de banque [Fin.]

Taux minimaux consentis par les banques à leurs meilleurs clients pour toutes les opérations de prêts et d'avances qu'elles leur accordent.

Les conditions minimales de banques correspondent au taux de base des banques américaines (*prime rate*).

➤ *Base (Taux de), Escompte, Lombard (Taux).*

Conditions de travail [Gest. ress. hum.]

Ensemble des règles et des variables matérielles du milieu ou cadre dans lequel s'exécute le travail.

On parle également de conditions de vie au travail. Les éléments constitutifs des conditions de travail matériels et juridiques sont notamment : la durée du travail, les rythmes de travail, le bruit, la lumière, l'humidité, la chaleur et la salubrité du cadre de travail, les conditions de sécurité, le règlement d'atelier, le système de l'horaire du travail (horaire souple ou à la carte, horaire fixe).

Certains auteurs font figurer le niveau et le système de rémunération dans les conditions de travail. Le comité d'hygiène et de sécurité, et le comité d'entreprise œuvrent en vue de l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

Confédération [Dr.]

Au sens du droit du travail, regroupement des fédérations de syndicats de travailleurs ou de syndicats professionnels et des Unions professionnelles.

Confirmation directe [Compt.]

Procédure de contrôle, souvent utilisée par les commissaires aux comptes visant à obtenir directement d'un tiers en relation d'affaires avec l'entreprise révisée, la confirmation écrite d'une information susceptible d'être recoupée avec une opération effectuée par l'entreprise et dont le réviseur cherche à vérifier l'exactitude (confirmation d'un solde bancaire, d'une créance sur un client, d'une dette envers un fournisseur, etc.). Cette procédure est également appelée *circularisation*.

Congé individuel de formation (CIF)*[Gest. ress. hum.]*

Possibilité offerte à tout salarié de suivre, au cours de sa vie professionnelle, à son initiative et à titre individuel, différentes formations, indépendamment des stages compris dans le plan de formation de l'entreprise où il est employé. Ces actions de formation, que ne peut refuser l'employeur, doivent permettre aux bénéficiaires aussi bien d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer de profession ou d'activité, que de s'intéresser plus ouvertement à la culture et à la vie sociale.

Conglomérat *[Strat.]*

Forme nouvelle de concentration dans les économies de marché se caractérisant par la diversification des produits afin d'éviter les aléas de la conjoncture. Le conglomérat est une firme multibranches ou multiproduits dont les différentes activités sont dénuées de toute complémentarité technique. Il correspond généralement à une stratégie financière et adopte la structure de holding.

Congruence *[Ass.]*

Contrainte financière imposée aux sociétés d'assurance, dans le but de préserver leur solvabilité, quand celles-ci prennent des engagements en devises étrangères.

Connaissance commune (Common Knowledge) *[Méth.]*

Notion empruntée au philosophe D. K. Lewis par les théoriciens des conventions et des jeux pour désigner l'information dont disposent tous les agents qui savent que cette information est connue de tous et qui savent que tous

savent que cette information est connue de tous.

Connaissance formalisée, Connaissance implicite

➤ *Gestion des connaissances.*

Connaissance implicite, Connaissance tacite, Connaissance formalisée, Connaissance explicite

➤ *Gestion des connaissances.*

Connaissance maritime *[Log.]*

Reconnaissance écrite des marchandises prises en charge par le capitaine d'un navire. Il vaut reçu de marchandises et contrat de transport.

Conseil d'administration, Conseil de surveillance *[Gest. adm.]*

1° Organe supérieur d'une société anonyme (de la loi 1867) dont les membres sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires et qui est investi du pouvoir de gestion.

Il choisit en son sein le président du conseil d'administration que la coutume appelle le président directeur général.

2° Dans les sociétés anonymes de la loi du 20 juillet 1966, le conseil d'administration est remplacé par un directoire contrôlé par un conseil de surveillance lui-même élu par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du directoire ne sont pas nécessairement des actionnaires, à la différence des membres du conseil d'administration.

Conseil des bourses de valeurs *[Fin.]*

Composé de douze membres, il est l'autorité morale de la place. Ses pouvoirs sont de trois types :

C

- organisationnel, donnant son agrément lors de la création de sociétés de bourse (possible seulement à compter du 1^{er} janv. 1992), et décidant de l'admission – et de la radiation – aux négociations de valeurs mobilières ;
- réglementaire avec l'établissement d'un règlement général ;
- disciplinaire, sanctionnant les infractions aux textes en vigueur, et le non respect aux obligations professionnelles.

Conseil du marché à terme (CMT) [Fin.]

À une compétence sur l'ensemble des marchés à terme, marchandises et produits financiers. Il en réglemente le fonctionnement.

Conseil national de la comptabilité

(CNC) [Compt.]

Organisme placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et première source doctrinale du droit comptable français, le CNC est investi d'une mission de coordination et de synthèse en ce qui concerne les recherches théoriques et méthodologiques menées en comptabilité ainsi que leurs applications pratiques.

Conseil national des commissaires aux comptes [Compt.]

Organisme chargé d'administrer la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, de définir et de faire respecter la déontologie de la profession, de représenter la Compagnie auprès des pouvoirs publics et de donner son avis sur des questions relatives à l'organisation professionnelle et à la mission des commissaires aux comptes.

Le CNCC est également un organisme de doctrine comptable qui élabore des

recommandations destinées à définir les normes de révision et de contrôle des comptes.

Consignation [Dr.]

Dépôt de valeurs ou de fonds effectués à titre de garanties ou en attendant la solution d'un litige.

Consolidation [Fin.]

1° Affermissement, renforcement, accroissement du pouvoir et de l'indépendance économique et financière d'un individu, d'une entreprise, d'un État, par le report de sa dette. On parle dans ce cas de consolidation d'un crédit lorsqu'un crédit à moyen ou long terme se substitue à un crédit à court terme.

2° En matière de comptabilité, la consolidation d'un compte, d'un chiffre d'affaires ou d'un bilan est le compte, le chiffre d'affaires ou le bilan obtenu pour un groupe d'entreprises ou pour un ensemble d'agents, décrivant leur activité ou leur patrimoine en annulant les opérations qu'ils effectuent entre eux.

➤ *Intégration globale, Intégration proportionnelle.*

Consolidation (Bourse) [Fin.]

Terme usuel utilisé en langage boursier pour illustrer, après un mouvement de hausse des cours, un certain tassement correspondant de la part des intervenants à une prise de bénéfices.

Consolidation fiscale

➤ *Intégration fiscale.*

Consom'acteur ou Consommacteur

[Gest. comm.]

Relation dans laquelle le consommateur est coproducteur grâce à son expérience

et à son expertise. Cela ne se confond pas avec le service, une relation qui suppose une coprésence nécessaire du prestataire et du bénéficiaire, comme par exemple le coiffeur et son client. La coprésence n'est pas la coproduction.

Consom'action [Gén.]

Néologisme consumériste, s'inscrivant dans la logique du développement durable et du commerce équitable.

➤ *Consummatique.*

Consommateur [Gest. comm.]

Toute personne qui consomme un bien considéré comme potentiel de satisfaction de ses besoins et désirs.

Par extension, un consommateur est un utilisateur et/ou un usager.

Consommation [Gén.]

Emploi d'un bien ou d'un service en vue soit de sa transformation dans la production (consommation intermédiaire), soit de la satisfaction d'un besoin (consommation finale) impliquant la destruction immédiate ou progressive du bien.

Les déterminants de la consommation finale sont à la fois économiques et socioculturels. Les principaux déterminants économiques sont le patrimoine, le revenu, le prix des produits, le taux d'intérêt (dans le cadre de l'arbitrage avec l'épargne). Les principaux déterminants socioculturels sont le sexe, l'âge, le niveau d'étude, la position sociale (profession), le lieu d'habitation, la religion, l'influence par les autres consommateurs, la publicité.

➤ *Lois d'Engel, effet de démonstration, effet de snobisme, effet Veblen, bien de Giffen, effet Tarde.*

Consommation (Bien de)

➤ *Bien de consommation.*

Consommation (Crédit à la, Papier de)

[Fin.]

Crédit consenti aux particuliers pour régler au comptant des biens de consommation pour lesquels ils se portent acquéreurs. Il constitue une des formes de crédits pour achats à tempérament.

Le papier de consommation désigne les effets de commerce tirés sur des particuliers en représentation des ventes à crédit.

Consommation collaborative

[Gest. comm.]

Phénomène qui consiste pour des consommateurs à partager sous forme payante ou gratuite l'usage d'un bien ou d'un service. Le covoiturage, la location d'un chalet en montagne à plusieurs, l'achat d'un camping-car à plusieurs, les échanges de compétence sur internet sont quelques exemples de cette consommation qui participe de l'économie collaborative.

Consommation de capital fixe

➤ *Amortissement.*

Consommation intermédiaire

➤ *Consommation.*

Consummatique [Gest. comm.]

Ensemble des études et recherches en matière de consommation.

Consummatisme [Gest. comm.]

Action des consommateurs, notamment au moyen d'associations ou d'organisations en vue de faire prendre leurs

points de vue en considération par les pouvoirs publics et par les professionnels.

Syn. : *Consommaction, Consommérisme*.
Angl. : *Consumerism*.

Consortial (Crédit)

➤ *Consortium*.

Consortium [Gén./Fin.]

Groupement d'entreprises ou de banques pour réaliser ensemble une commande, un crédit ou une opération bancaire dont l'importance ou les diversités des tâches dépasse les possibilités ou les compétences de chacune d'elles.

On trouve la forme de consortium dans la construction, l'importation, l'exportation (compromis de vente), les opérations de crédit (on parle de crédit consortial ou de consortium bancaire).

➤ *Cartel, Entente*.

Consortium bancaire

Syn. : *Pool bancaire*.

➤ *Consortium*.

Constructivisme [Méth.]

Attitude épistémologique et méthodologique qui considère que toute connaissance, notamment scientifique, est nécessairement une construction du sujet connaissant obtenue par interaction avec le monde ou l'objet qu'il étudie. Cette attitude se distingue du positivisme en ce sens qu'elle refuse la notion de connaissance objective de la réalité, « image fidèle » qui pourrait être obtenue par un sujet indépendant de cette réalité. Le philosophe Emmanuel Kant a donné une base fondamentale au constructivisme en argumentant que la réalité en soi (le « noumène ») était

inexorablement inconnaissable et que l'on ne pouvait prétendre connaître que la réalité telle que l'esprit humain est capable de la saisir à travers ses cadres mentaux (qu'il appelle « phénomène » ou réalité en soi).

Le constructivisme a reçu au XX^e siècle des impulsions majeures en philosophie des sciences avec Gaston Bachelard et en psychologie avec Jean Piaget. Pour ce dernier, la construction scientifique est un processus semblable à la construction de l'intelligence chez l'enfant. Nous procédons tous par assimilation-accommodation, c'est-à-dire que nous essayons d'assimiler les données nouvelles de l'expérience dans nos schémas mentaux. Lorsque nous n'y parvenons pas, nous sommes amenés à reconstruire de nouveaux schèmes mentaux.

Les spécialistes des « nouvelles sciences » (cybernétique, informatique, intelligence artificielle...) ont beaucoup contribué depuis 1950 à la légitimation du constructivisme. En France, Jean-Louis Le Moigne et Edgar Morin en particulier, lui ont consacré de nombreux travaux.

➤ *Communauté épistémique*.

Consultation [Gén.]

Opération qui consiste à obtenir, d'un ou plusieurs fournisseurs connus, une proposition concernant un besoin précis. En tant que procédure, la consultation s'oppose à l'appel d'offres.

Consumerism

➤ *Consummatisme*.

Contact [Gest. comm.]

En communication commerciale, exposition d'un individu au message publicitaire contenu par un support. Pour la

presse, on parle d'occasion de voir (ODV), pour la radio d'occasion d'entendre (ODE).

Contact utile, Contact argumenté

[Gest. comm.]

Contact en marketing téléphonique avec la bonne personne dans lequel l'argumentaire est présenté en entier, peu importe la nature de la réponse du prospect par la suite.

Content Management System (CMS)

➤ Logiciel de gestion de contenu (SGC).

Contexte concurrentiel

➤ Univers concurrentiel, Tableau de Stackelberg.

Contingence [Méth.]

Corrélation entre deux caractères qualitatifs ou quantitatifs.

Contingence

➤ Burns-Stalker, Lauwrence P. R. et Lorsch J. W. (*Théorie de la*), Tableau de *contingence*.

Continuité de l'exploitation (Principe de)

[Compt.]

Principe comptable énoncé dans le Code de commerce (art. 14) selon lequel les comptes annuels doivent être établis en présumant que l'entreprise poursuivra normalement son activité. Ce principe est à la base des règles d'évaluation des actifs préconisées par le PCG. Il implique la prise en compte d'une perspective économique sans perturbation grave de l'activité. Lorsque la continuité de l'exploitation n'est plus assurée (cession d'une branche d'activité, interruption de l'exploitation, liquidation judiciaire,

etc.), le recours à d'autres hypothèses d'évaluation devra être envisagé (valeur de marché ou valeur liquidative).

Contrainte [Méth.]

Limitations physiques, économiques, légales ou contractuelles à l'exercice de l'activité d'un agent économique.

En recherche opérationnelle, les contraintes sont représentées par des inéquations: par exemple, dans un programme de production, des contraintes proviennent des disponibilités en capital, matières premières ou personnel, de contrats obligeant à un niveau minimum de production de certains biens, d'impératifs budgétaires, etc.

Contrainte budgétaire [Gén.]

Limite imposée par le revenu à la dépense. Une contrainte budgétaire intertemporelle est une contrainte budgétaire affectant la dépense et le revenu pendant plus d'une période de temps.

Contrainte cumulative [Méth.]

Désigne, dans les méthodes « potentiel-tâches » ou « potentiel-étapes », une contrainte liée à l'utilisation simultanée par plusieurs tâches et sur une même période, d'un facteur productif disponible en quantité limitée.

Contrainte de financement [Fin.]

Limitation du volume des financements qu'une firme peut trouver, notamment par l'emprunt, en vue d'acheter des biens de d'équipement durables (immobilisations).

Contrainte de liquidité [Fin.]

Restriction de la quantité qu'il est possible d'emprunter auprès des institutions

C

financières, qui limite la capacité de ceux et celles qui en font l'objet de dépenser aujourd'hui leurs revenus futurs; appelée aussi restriction ou rationnement du crédit.

Contrainte de localisation temporelle

[Méth.]

Désigne, dans les méthodes « potentiel-tâches » ou « potentiel-étapes », des contraintes portant sur les dates de programmation d'une tâche d'un projet. Ces contraintes sont généralement liées à une indisponibilité de certains facteurs productifs sur certaines périodes.

Contrainte de succession [Méth.]

Désigne, dans les méthodes « potentiel-tâches » ou « potentiel-étapes », l'impossibilité de débiter une tâche i avant que ne soient achevées toutes les tâches considérées comme ancêtre de cette tâche i.

Contrainte disjonctive [Méth.]

Désigne, dans les méthodes « potentiel-tâches » ou « potentiel-étapes », l'impossibilité de programmer simultanément deux (ou plusieurs) tâches sur une même période.

Contrainte potentielle [Méth.]

Désigne, dans les méthodes « potentiel-tâches » ou « potentiel-étapes », une contrainte de succession ou une contrainte de localisation temporelle.

Contrat [Dr.]

Convention (écrite ou verbale) par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à faire ou ne pas faire quelque chose.

Contrat à coût remboursé (Cost plus contract) [Dr.]

Contrat de concession, dit à incitations faibles, dans lequel le producteur a l'assurance que ses coûts seront couverts.

Contrat à terme [Dr., Fin.]

Engagement ferme sur un marché à terme organisé de livrer à une date (ou échéance) et à un lieu donnés, d'une quantité déterminée d'un actif sous-jacent défini. En anglais: Future. Lorsque le contrat à terme n'est pas standardisé et ne relève pas d'un marché organisé, il ne s'agit plus de future mais de contrat forward (*forward agreement*)

Contrat contingent [Dr.]

Ce type de contrat porte sur une combinaison bien-date-événement appelé bien-contingent qui spécifie la quantité du bien à livrer et la date si tel événement s'est réalisé. La police d'assurance est le type même du contrat contingent.

Contrat de gré à gré [Dr.]

Accord à l'amiable entre deux parties informées et libre de contracter.

➤ *Gré à gré, Marché de gré à gré.*

Contrat de réglementation par les prix (Cost of service regulation) [Dr.]

Contrat de concession, dit à incitations faibles, dans lequel le prix à la consommation est fixé à niveau qui permet de couvrir les coûts du producteur.

Contrat forward

➤ *Contrat à terme.*

Contrat psychologique

[Gest. Ress. Hum.]

Théorie ou cadre d'analyse des nouvelles relations de travail fondée « sur les perceptions des obligations entre employeur et salarié nées des promesses réciproques » (V. Rogard & L. Perez-Becerra, *Revue Pto*, vol. 17, 2013) et diffusée *via* le courant nommé « Comportement Organisationnel » ou « OB », *Organizational Behavior*.

Dans les sociétés fondées sur le libre choix (*free will*), la coopération ne s'obtient ni par violence, ni par obéissance mécanique à un ordre ou à une autorité (ce que J.-J. Rousseau appelait des « contrats de soumission » en 1762). Chacun décide volontairement de s'engager et de respecter ses engagements, de croire ou ne pas croire aux promesses faites. Nous contractons ainsi des obligations et des devoirs perçus comme plus ou moins impliquant d'un individu et d'une situation l'autre, à partir de nos expériences d'engagements antérieurs et de la perception de ce qui nous semble juste d'attendre, de recevoir et de donner. D'où la diversité des réactions individuelles à un même événement : certains maintiennent leur contrat psychologique tandis que d'autres considèrent qu'il y a violation contractuelle, voire rupture lors d'une fusion-acquisition, un changement de contrat, une fermeture d'usine, un changement d'objectifs, de hiérarchie... Cette incertitude sociétale est le dilemme de gestion ordinaire du manager dans les organisations, d'où l'intérêt d'une théorie anthropologique du contrat qui ne le limite pas aux coûts de transaction ou à la limitation de l'opportunisme individuel.

Denise M. Rousseau décrit ce phénomène dans les entreprises américaines contemporaines et montre que coopérer correspond à de multiples contrats psychologiques qui s'élaborent et prennent sens au niveau individuel (ils sont subjectifs et idiosyncratiques), même s'ils sont influencés par le droit du travail, la stratégie de l'entreprise, les réseaux sociaux et les médias, les instruments de gestion, etc. La crise financière et la médiatisation de l'affaire Kerviel (trader qui a fait perdre 5 milliards d'€ à sa banque) depuis 2008 ont durablement modifié les contrats psychologiques des employés de la Société Générale, ce qu'ils attendaient/pensaient pouvoir attendre de leur organisation et étaient prêts à faire et donner en contrepartie.

Références Rousseau, D., De Rozario, P., Jardat, R., Pesqueux, Y., 2014, *Contrat Psychologique et Organisations. Comprendre les accords écrits et non-écrits*, Pearson, 320 p. (Édition originale de 1995).

Contrats (Économie des, Théorie de)

[Strat./Éco. ind.]

Théorie des relations entre un nombre limité d'individus (généralement deux) qui, tout en ayant des intérêts spécifiques, ont cependant un intérêt plus important à collaborer, bien que chacun cherche à être le principal ou même l'unique bénéficiaire de cette coopération forcée. L'asymétrie de l'information et ses effets de sélection adverse et de risque moral avec le phénomène de comportements opportunistes (> *Opportunisme*) sont les principaux phénomènes analysés par la théorie des contrats, dont les développements les

C

plus importants sont la théorie de l'agence, la théorie des incitations, et la théorie des contrats implicites de travail.

C

Contrefaçon [Dr./Gest. comm.]

Usurpation du droit de propriété intellectuelle d'autrui par la fabrication, la vente ou l'usage d'un bien, service, modèle, marque ou œuvre ressemblant. La contrefaçon d'une invention ou innovation brevetée ainsi que d'une marque, œuvre ou modèle déposé peut faire l'objet d'une action judiciaire et donner lieu à des sanctions pénales et civiles en dommages-intérêts.

Contremaître [Gest. ress. hum.]

Salarié qui dirige les ouvriers dans leur travail.

➤ *Maîtrise.*

Contrepartie [Fin.]

Ordre de bourse aux mêmes cours, sur les mêmes quantités, mais de sens opposé à un autre ordre de bourse, dans le but d'assurer l'exécution de l'ordre. Soumise au règlement général du Conseil des bourses de valeurs, elle ne peut qu'être effectuée par un contrepartiste, intermédiaire agréé appartenant à une catégorie prévue.

Contrepartiste

➤ *Contrepartie.*

Contribution 0,3 % [Compt./Fin.]

Contribution versée au bénéfice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cette contribution, additionnelle au prélèvement social de 2 %, frappe les produits de placement et revenus du patrimoine soumis à la CSG.

La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) est prélevée sur les retraités au taux de 0,3 % à partir du 1^{er} avril 2013.

Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) [Dr.]

Prélèvement fiscal à la source sur tous les revenus créé en 1996 à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014 pour contribuer à résorber la dette de la Sécurité Sociale, mais maintenue après cette date au taux unique 0,5 %.

Contribution sociale généralisée (CSG) [Fin.]

Prélèvement fiscal, institué depuis le 1^{er} février 1991, et destiné à diversifier le financement de la sécurité sociale. Il est assis sur l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine ainsi que sur les produits de placements soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu (revenus professionnels non salariés, pensions de retraite, allocations chômage, revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers, plus-values, etc.). Sont assujetties à la CSG, les personnes physiques domiciliées en France. Depuis 2015, son taux dépend à la fois de la nature du revenu et de la situation fiscale des déclarants.

Contrôlabilité [Gest. ress. hum.]

Principe qui garantit au subordonné mandaté qu'il ne sera évalué par son supérieur que sur des éléments dont il a la maîtrise.

Contrôle [Cont.]

Examen des opérations successives afin de s'assurer de leur régularité et de leur conformité au but poursuivi.

On parle d'audit pour la vérification des documents comptables d'une société par une personne ou un organisme extérieurs à celle-ci. L'expression d'audit interne s'applique à un contrôle par un service spécialisé d'une société, de la gestion de celle-ci ou d'un de ses services. Dans ce dernier cas, la commission de terminologie économique et financière propose de remplacer audit interne par contrôle ou par vérification.

Contrôle budgétaire [Cont.]

Contrôle de gestion par la méthode budgétaire, c'est-à-dire par comparaison entre les objectifs assignés et les résultats obtenus.

Contrôle conjoint [Compt.]

Se dit d'un contrôle d'une société sur une autre, caractérisé par le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les décisions sont prises d'un commun accord. Cette notion est utilisée pour déterminer le périmètre de consolidation d'un groupe ainsi que la méthode applicable, en l'occurrence l'intégration proportionnelle.

Contrôle d'exploitation

➤ *Contrôle de gestion.*

Contrôle de gestion [Cont.]

Étude, préparation et coordination des décisions de gestion qui s'assure que les ressources de l'entreprise sont acquises et utilisées efficacement afin d'atteindre les objectifs fixés.

C'est le contrôle « de ce qui est par rapport à ce qui doit être » dans les domaines de l'exploitation (achat de

matières jusqu'à la vente du produit) des investissements et de la trésorerie.

Le contrôle de gestion est assuré par un contrôleur de gestion qui a aussi la tâche de proposer des solutions pour corriger les coûts constatés.

Contrôle de la qualité [Gest. prod.]

Acte technique permettant de déterminer la conformité d'un produit aux exigences préalablement spécifiées avec indications des tolérances pour les écarts. Le contrôle technique est suivi d'une décision pour accepter le produit conforme en l'état, pour refuser le produit non conforme, pour retoucher le produit non conforme ou pour l'accepter en dérogation lorsque le dépassement des tolérances est négligeable.

➤ *Diagramme de Pareto, Qualité.*

Contrôle exclusif [Compt.]

Forme de contrôle utilisée pour déterminer le périmètre de consolidation d'un groupe ainsi que la méthode applicable, en l'occurrence l'intégration globale. Elle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration ou de direction (elle est présumée lorsque la société consolidante dispose d'un pourcentage de contrôle d'au moins 40 % sans qu'aucun autre associé en détienne plus) ;
- soit de l'exercice d'une influence dominante en vertu d'un contrat (la société consolidante doit toutefois détenir une participation dans la société consolidée).

Contrôle interne➤ *Contrôle.***Contrôle résiduel (droit de)**➤ *Droit de contrôle résiduel, Bénéfice résiduel.***Contrôle total de la qualité** [*Gest. prod.*]

Gestion de la qualité étendue à l'ensemble de l'entreprise, dans toutes les activités et pour l'ensemble des fonctions et personnes. NF X 50 – 120.

Convention [*Gén.*]

« Forme d'accord entre individus ; résultats de leurs actions, elle est, en même temps, un cadre s'imposant à eux et contraignant la coordination de leurs comportements » (R. Salais).

➤ *Conventions (Économie des).***Convention collective**[*Dr./Gest. res. hum.*]

Accord conclu entre un employeur ou un groupement d'employeurs et une ou plusieurs organisations syndicales de salariés (à caractère représentatif) en vue de fixer les conditions minimales de travail.

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle [*Rel. int.*]

Convention intégrée dans l'Organisation mondiale de la protection industrielle (OMPI). Elle a été adoptée le 20 mars 1883, révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967, et modifiée le 28 septembre 1979. L'article premier de cette convention précise en quoi consiste la protection de

la propriété industrielle du 2^e au 4^e alinéa :

« (2) La protection de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'invention, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce, les marques de service, le nom commercial et les indications de provenance ou appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale.

(3) La propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large et s'applique non seulement à l'industrie et au commerce proprement dits, mais également au domaine des industries agricoles et extractives et à tous produits fabriqués ou naturels, par exemple : vins, grains, feuilles de tabac, fruits, bétails, minéraux, eaux minérales, bières, fleurs, farines.

(4) Parmi les brevets d'invention sont comprises les diverses espèces de brevets industriels admises par les législations des pays de l'Union, telles que brevets d'importation, brevets de perfectionnement, brevets et certificats d'addition, etc. ».

Conventions (Économie des) [*Gén.*]

Courant d'analyse économique qui a pris naissance au milieu des années quatre-vingt en France et qui s'est développé à la suite de la publication collective du numéro spécial de la *Revue économique* de mars 1989. Puisant ses racines dans les travaux précurseurs des institutionnalistes américains (T. Veblen, J. R. Commons, etc.), de J. M. Keynes et ceux qui se sont intéressés à l'économie des organisations, les mouvements de recherche conventionnalistes, ont conduit à renouveler les thèses

institutionnalistes en faisant du marché une convention sociale, avec des acteurs qui agissent en ayant des représentations collectives de ce qui est convenable et ne l'est pas, sans que cela soit exprimé dans des règles formalisées.

Ce caractère tacite trouve sa justification, entre autres, dans la distinction opérée par K. Arrow (*Les limites de l'organisation*, Dunod, 1974) lorsqu'il soutenait l'existence de deux formes d'institutions sociales : les institutions visibles et les institutions invisibles comme les règles de droit, les principes éthiques ou les relations de confiance, de loyauté, de franchise entre des individus.

Pour les auteurs de l'économie des conventions, « l'accord entre des individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive » (*Revue économique*, n° spéc. mars 1989). Il existe donc une variété de formes de coordination, non exclusivement marchandes, qui vont des institutions, aux organisations, des standards techniques aux comportements, règles, normes et accords les plus divers que l'on a regroupé sous le vocable de conventions (A. Orléan, *Analyse économique de conventions*, PUF, 1994).

À l'inverse des normes, les conventions ont toujours un caractère explicite qui font que les premières restent tributaires de considérations morales, alors que les secondes ont avant tout un rôle cognitif. Pour les promoteurs de l'économie des conventions, les conventions sont des « repères cognitifs » qui permettent aux membres d'un réseau économique de coordonner leurs actions. T. C. Schelling

(1960) souligne que les conventions font office de « point focal » dont la force intrinsèque les conduit à s'imposer à tous comme une évidence. Les conventions engendrent réellement des performances cognitives collectives par le biais de « dispositifs cognitifs collectifs » (O. Favereau, RE, 1989) sorte de capital cognitif engendré par les expériences et les apprentissages communs. On parle alors de conventions au sens « d'objets construits dans l'interaction et qui engendrent une production cognitive collective ».

Ainsi, l'économie des conventions propose un projet de recherche qui met l'accent sur l'analyse du rôle des règles et conventions dans la coordination économique. Or un tel postulat pose en retour des interrogations quant à l'hypothèse de rationalité qu'il convient de prêter aux agents. Celle-ci appelle elle-même une théorie de l'émergence et de la dynamique des conventions (P. Y. Gomez, *Le gouvernement de l'entreprise*, Interéditions, 1996).

Les conventionnalistes s'accordent sur le fait que la place admise à une convention commune ne doit pas conduire à renoncer aux préceptes de l'individualisme méthodologique : les seuls acteurs sont des personnes, qu'on les saisisse ou non comme membres d'un collectif ou d'une institution, ou dans l'exercice d'une fonction de représentation d'un groupe. L'individu est la plus petite partie du corps social, doté de facultés de décision, d'adaptation et d'action (échanger des biens et des services, produire des biens et services).

On retient la posture de l'individu rationnel, mais avec une prise en compte des facultés cognitive de l'acteur,

basculant d'une logique interprétative de l'action vers une logique cognitive qui laisse prise à l'analyse et l'explication : on remplace par conséquent l'hypothèse de rationalité instrumentale parfaite et substantielle par celle de rationalité limitée et procédurale, mais néanmoins instrumentale.

En définitive, l'entreprise ainsi que le marché, véritables constructions sociales, exigent une sorte d'entente conventionnelle entre les acteurs sociaux. C'est ce que L. Thévenot (1986) a appelé les investissements de forme. Le marché est désormais inscrit dans la société et la durée par la convention tacite ou par un contrat juridique implicite ou explicite. Autrement dit, «la réconciliation des intérêts privés grâce au marché repose sur l'existence d'un accord préalable concernant la définition des produits soumis à l'échange» (A. Orléan, 1991). Cette mise en forme des marchandises est une des dimensions essentielles de la convention fondatrice qui permet l'accord marchand.

Conversion [Gén./Fin.]

1° Au sens large :

Transformation, mutation, changement dans les éléments constitutifs d'un patrimoine réel, monétaire, ou intellectuel et professionnel.

2° Au sens étroit on distingue :

– La conversion d'une dette ou d'un emprunt. Opération financière qui consiste à remplacer une dette antérieure ou un emprunt antérieur par une dette ou un emprunt comportant de nouvelles conditions (taux, échéance, avantages fiscaux, personne du débiteur) ;

– La conversion industrielle ou conversion économique est la transformation ou le changement de production rendu nécessaire par la modification des conditions de l'économie (progrès technique, concurrence, etc.).

– La conversion professionnelle pour un individu pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail.

La formation professionnelle permanente est un moyen de faciliter sans heurts les opérations de conversion professionnelle ;

– La conversion d'une monnaie est l'échange d'une monnaie nationale contre une autre monnaie étrangère. L'aptitude à la conversion est la convertibilité.

Convexité [Méth.]

Deux ensembles envisageables sont convexes lorsque toute combinaison intermédiaire de ces deux ensembles est également envisageable.

COOC [Gest. Ress. Hum.]

Acronyme de *Corporate Open Online Course* qui désigne une formation en ligne dans l'entreprise, sur le mode du MOOC, pour éventuellement faire connaître la culture de l'entreprise, de permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences. Il comprend les caractéristiques suivantes : mélange de théorie et de pratique, aspect ludique, communauté de partage regroupant apprenants et animateurs. Il récompense les meilleurs participants avec des certifications symboliques qui attestent de la validation de l'ensemble ou d'une partie de la formation.

Coopérative [Gén./Dr.]

«Groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs communs par le moyen d'une entreprise» (Charles Gide) géré par ses membres et à leurs risques, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations.

L'égalité des droits et des obligations, selon le principe «un homme, une voix», la fonction non exclusivement économique et le système de rémunération éloignent la coopérative de l'entreprise capitaliste. La propriété collective mais qui demeure privée (réduite à un groupe d'individus, et non étendue à la nation tout entière) n'en fait pas une entreprise socialiste. Elle constitue avec la mutuelle, le syndicat et l'association, le secteur économique dit de l'économie sociale ou tiers secteur.

À l'origine la coopérative est liée aux courants socialistes idéalistes (Fourier, Owen, Saint Simon, Cabet) qui a inspiré le mouvement des coopératives ouvrières de production (SCOP).

1° La société coopérative ouvrière de production ou SCOP est une société à capital variable ayant la forme de la société anonyme ou de société à responsabilité limitée, constituée par des salariés en vue de l'exercice en commun d'activités de production ou de service. Elle peut faire appel au capital de sociétaires, non coopérateurs, qui demeurent minoritaires dans les organes de gestion.

2° La coopérative de production est une société à capital variable constituée par les petits entrepreneurs soucieux de faire face à la concurrence. L'action en commun peut porter sur

les achats ou approvisionnements, l'utilisation du matériel ou des équipements, la vente, la transformation du produit.

C'est généralement dans le secteur agricole que les coopératives sont le plus développées : coopérative d'achat de matériel agricole, coopérative de transformation et de vente des produits agricoles, coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA), coopératives d'exploitations en commun (appelé groupement agricole d'exploitation en commun : GAEC).

3° La coopérative de consommateurs ou de consommation est une société à capital variable ayant pour fonction l'approvisionnement de ses membres en vue de satisfaire à meilleur compte leurs besoins propres. Les bénéfices sont répartis entre les membres (ristournes) ou investis dans le secteur social.

La première forme de coopérative de consommateurs est la coopérative des «Équitables pionniers de Rochdale» apparue en Angleterre en 1844.

4° À ces trois formes dominantes de coopérations s'ajoutent :

- des coopératives d'habitations : HLM, mouvement des castors (groupement de personnes construisant leur maison) etc.,
- des coopératives de crédit.

Cook (Ratio)

➤ *Ratio Cook.*

Cookies (Mouchards)

[Info./Gest. comm.]

Fichiers envoyés par les serveurs sur le disque dur de l'utilisateur pour dresser son profil, connaître la dernière page qu'il a consultée et le reconnaître à

C

chaque nouvelle arrivée (au cours d'une même session). L'éditeur est tenu de prévenir l'internaute de l'utilisation de *cookies*.

Coopétition [Info./Gest. comm.]

Stratégie de collaboration et d'entente entre plusieurs concurrents. Nalebuff et Brandenburger sont à l'origine de l'introduction de ce concept en management stratégique (G. B. Dagnino, La dynamique des stratégies de coopération, *RFG*, n° 176, 2007, p.87). Pour formaliser la coopétition, un modèle dit « maillage de la valeur » a été développé. Il comprend les concurrents, les fournisseurs, les clients et les complémentaires. L'analyse dans ce modèle est inversée par rapport au modèle de Porter : on recherche des sources d'opportunités plutôt que des sources de menaces.

Copartnership [Gest. ress. hum.]

Association désignant plusieurs formules de participations des travailleurs aux résultats de l'entreprise. Peut être traduit par intérêt.

COQ

➤ *Coût d'obtention de la qualité.*

Corbeille [Fin.]

Marché boursier où sont traités les titres cotés à terme et au comptant. La corbeille se différencie du parquet par la possibilité d'établir plusieurs cours par séance boursière. Le Parquet est un marché uniquement au comptant.

Corporate governance

➤ *Gouvernement d'entreprise.*

Corporate strategy [Strat.]

Équivalent français proposé par la commission de terminologie « Économie et finances » : stratégie de groupe. Expression qui désigne le choix des orientations structurelles et concurrentielles communes à plusieurs unités ou entreprises appartenant à un même groupe économique (financier ou industriel).

➤ *Stratégie.*

Corporation [Gén.]

Sous l'Ancien Régime, union professionnelle regroupant tous les membres d'un même métier, leur imposant une discipline collective dans les domaines de la qualité et des prix et de la solidarité.

Le mot semble avoir été employé pour la première fois par Turgot dans l'Édit de prescription de la maîtrise et des Jurandes (1776). Il s'appliquait à la réalité ancienne de ces corps de métiers organisés qui tendaient à freiner le développement de la production, en bloquant les passages de compagnons à maîtres, en réduisant de plus en plus les entrées nouvelles dans le métier. C'étaient des pratiques restrictives qui entraînaient la vie chère qui ont motivé les mesures de prescription contenues dans l'Édit de Turgot et plus tard l'abolition des corporations par la loi Le Chapelier (1791).

Corporatisme [Gén.]

Doctrines et régime économique dirigiste faisant de la corporation la structure fondamentale de la société. Comme doctrine, l'inspirateur en fût le marquis de La Tour du Pin (1836-1924). Il proposait que chaque corporation soit dotée d'un patrimoine collectif et

d'un pouvoir judiciaire. La corporation est un corps formé par les patrons, les ouvriers, les techniciens de la même industrie. La doctrine corporatiste préconise ainsi la collaboration et l'entente entre les différentes catégories sociales. Comme régime, certains auteurs assimilent au corporatisme les expériences fascistes italiennes, portugaises, et nationales socialistes allemandes apparues entre 1926 et 1934.

Corrélation [Méth.]

Intensité de la relation entre deux ou plusieurs variables. Il y a corrélation lorsqu'à la variation de l'un, ou des unes, correspond une variation de l'autre, ou des autres, de même sens ou de sens opposé.

Les variations dans le même sens forment une corrélation positive. Les variations de sens inverse forment une corrélation négative. Le coefficient de corrélation varie de -1 à $+1$. La valeur nulle indique une indépendance entre les variables.

Il existe plusieurs formules de coefficients de corrélation dont le choix est fonction de la nature des variables, du nombre des variables et de ce qu'on veut mettre en évidence. Il y a ainsi :

- la corrélation linéaire simple (entre deux variables) ;
- la corrélation des rangs (s'applique à des classements ordinaux) ;
- la corrélation multiple (entre une variable endogène et plusieurs variables exogènes) ;
- l'autocorrélation (entre deux variables aléatoires d'une chronique stationnaire, séparées par un temps T).

La corrélation ne doit pas être confondue avec la régression. L'une mesure

l'intensité de la relation, l'autre est l'établissement de la nature de la liaison.

Corrélogramme [Méth.]

Graphique donnant les coefficients d'autocorrélation d'ordre k (en ordonnée) pour les différentes valeurs retenues pour le décalage k (en abscisse).

➤ *Indice.*

Corridor (Obligation) [Fin.]

Produit structuré (le plus souvent, obligation corridor) qui offre un paiement proportionnel au nombre de constatations, sur une période prédéterminée, pour lesquelles l'indice de référence choisi vérifie certaines conditions (par exemple l'inclusion dans un intervalle donné).

Cotation [Fin.]

Détermination du prix auquel les transactions se font sur un marché. La cotation en bourse est l'inscription à la cote du cours constaté pour une valeur mobilière admise à la bourse des valeurs. Il existe plusieurs méthodes de cotations :

- la cotation à la criée, par débats publics entre agents de change qui achètent et vendent pour le compte des clients ;
- la cotation par opposition s'applique aux titres moins traités. Les propositions de vente et d'achat sont remises à des agents de changes et qui en fin de bourse, déterminent les offres et les demandes qui seront satisfaites compte tenu des cours indiqués ;
- la cotation par casiers : les ordres d'achat et de vente, établis sur des fiches, sont déposés dans des casiers de

l'armoire métallique dont dispose chaque agent de change. La confrontation a lieu en fin de bourse. Cette cotation s'applique surtout aux obligations.

Cotation des postes [Gest. ress. hum.]

Classification des postes – on dit encore classification des emplois – pour le personnel d'exécution, pour les techniciens et les agents de maîtrise en vue de déterminer les rémunérations pour chaque poste. Il existe plusieurs méthodes de classification dont les deux plus représentatives sont :

- La méthode normative qui repose sur une convention collective, des grilles de classification comme les points Bedeaux, la grille Parodi. Cette méthode a l'inconvénient de ne pas pouvoir s'adapter aisément aux évolutions technologiques.
- La méthode analytique qui prend en compte une diversité de critères parmi lesquels on signalera l'aptitude à tenir le poste, l'autonomie de décision, la difficulté des relations, la diversité des tâches, le niveau de responsabilité.

Cotation en continu [Fin.]

À la différence de la pratique du *fixing* conduisant à collecter tous les ordres accumulés sur chaque valeur entre la clôture précédente et la séance en cours, et à fixer pour chacune d'elles un seul cours par jour, à heure prééta-

blie, cette nouvelle méthode de cotation enregistre sans interruption durant la journée une succession de prix sur chaque action ou obligation admise.

Introduit le 23 juin 1986, le marché continu s'est considérablement développé depuis.

Cote (Bourse) ou Cote officielle [Fin.]

Document public de référence, faisant apparaître le cours officiel des valeurs cotées à la bourse.

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

➤ CFE

Cotisation sociale [Fin./Gest. ress. hum.]

Versement à caractère obligatoire effectué au profit des organismes de Sécurité Sociale ou de l'État, en contrepartie des droits à prestations sociales.

Le recouvrement est assuré par les Unions de recouvrement de la Sécurité sociale et des Allocations familiales (URSSAF). Les assujettis sont des travailleurs indépendants, les salariés et les employeurs. Les versements sont effectués par les employeurs et les travailleurs indépendants.

La base de la cotisation sociale est le revenu pour les travailleurs indépendants, le salaire pour les salariés et la masse salariale pour les employeurs. Le taux de la cotisation est variable selon la nature du risque ou du besoin social à

Client \ Produit	Actuel	Nouveau
Actuel	Pénétration	Extension de gamme
Nouveau	Expansion du marché	Diversification

couvrir et s'applique soit à la totalité de la base soit à une partie seulement.

Coulage [Gest. comm.]

Se dit des vols, disparitions, destructions, dommages concernant les produits dont sont victimes les entreprises, notamment les magasins en libre service. Ce coulage donne lieu à une comptabilité qui s'appelle un taux de démarque inconnue.

Coulisse [Fin.]

Marché de valeurs non inscrites à la cote officielle de la bourse de Paris, avant janvier 1962.

Couple produit/marché [Gest. comm.]

Ensemble des clients actuels ou potentiels utilisateurs d'un produit donné. Chaque couple produit/marché est donc différent des autres sur les deux dimensions; en corollaire, le couple produit/marché relève d'une stratégie d'approche commerciale et d'un marketing mix spécifique.

Les stratégies de croissance en fonction du couple produit x marché présentées par Igor Ansoff sont au nombre de quatre: la pénétration, l'extension de gamme, l'expansion du marché et la diversification.

Coupon [Fin.]

Partie détachable d'une valeur mobilière et qui représente le droit d'encaisser le dividende ou l'intérêt correspondant au revenu de cette valeur.

Coupon couru [Fin.]

Pour une obligation désigne la fraction du coupon acquise depuis la date de détachement du dernier coupon. Les

intérêts courus s'expriment en % de la valeur nominale, variant chaque jour de 1/365^e de l'intérêt annuel.

Coupon zéro (Obligation à)

➤ *Obligation à coupon zéro, Zéro-coupon.*

Couponnage (Couponning)

[Gest. comm.]

Technique de promotion des ventes consistant en l'attribution de coupons au consommateur, c'est-à-dire de bons de réduction.

Cour des comptes [Dr.]

Juridiction administrative française, soumise au contrôle du Conseil d'État, qui juge les comptes des comptables publics, et exerce un contrôle sur les ordonnateurs. Depuis 1977 elle contrôle aussi la gestion et les résultats des entreprises publiques. Il existe depuis la loi sur la régionalisation (1982) des cours régionales des comptes appelées chambres régionales des comptes.

Courbe d'apprentissage

➤ *Apprentissage.*

Courbe de Gauss (ou de Laplace-Gauss, ou en cloche) [Méth.]

Courbe de fréquences distribuées d'une manière synthétique selon la loi normale ou loi de Laplace-Gauss, ayant une forme en cloche ou de courbe normale. Le sommet de la courbe est à la fois le point de plus grande fréquence et la moyenne des fréquences.

Les deux paramètres fondamentaux sont: la moyenne et l'écart-type. Celui-ci est la distance qui sépare les points d'inflexion de l'axe symétrique

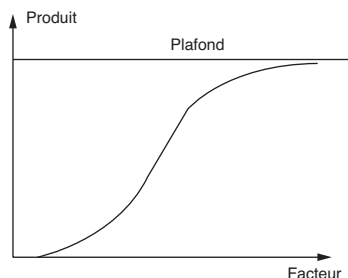
dont l'abscisse représente la moyenne et le point de plus grande fréquence.

C

Courbe en S ou logistique [Méth.]

Courbe représentative d'une croissance logistique, donnant une forme de S majuscule étirée.

La courbe en S décrit la phase d'expansion dans le phénomène des fluctuations économiques: la reprise se fait d'une manière exponentielle, puis une inflexion se produit, le taux de croissance diminue et l'évolution tend vers une limite asymptotique.



Cournot (Duopole de)

➤ *Oligopole.*

Cournot-Nash (Équilibre de)

➤ *Équilibre de Cournot-Nash.*

Courrier (Crédit de) [Fin.]

Découvert consenti par une banque à ses correspondants étrangers (généralement une autre banque) en attendant l'arrivée de la couverture.

Cours [Gén.]

Prix unitaire, susceptible de varier dans le temps, établi sur un marché pour des biens ou des valeurs d'usages polyvalents (fongibilité) qui font l'objet de nombreux échanges.

Cours-acheteur, Cours-vendeur [Fin.]

Pour une devise, le cours acheteur est le cours auquel la banque est prête à acheter. C'est le cours demandé. Il est le plus bas.

Le cours vendeur est le cours auquel la banque est prête à le vendre. C'est le cours offert. C'est le cours le plus élevé.

Cours demandé, Cours offert

➤ *Cours acheteur, Cours vendeur.*

Court terme [Méth.]

Période pendant laquelle les structures et les équipements demeurent constants et où seuls peuvent varier les actifs circulants et la durée du travail. Notion variable selon les opérations et les entreprises.

Courtage, Courtier [Dr.]

Contrat commercial par lequel une personne appelée Courtier met en relation deux personnes qui désirent contracter et en contrepartie d'une rémunération. Les domaines du courtage et du courtier sont divers.

Courtage international [Rel. int.]

Opérations de commerce international sur des marchandises qui donnent lieu à des achats à l'étranger non suivis d'importation, et à la revente de ces marchandises à d'autres pays.

Courte (Position)

➤ *Position de change.*

Courtier [Dr.]

Commerçant qui met en relation deux personnes qui souhaitent conclure en sens opposé un même contrat. Le courtier n'est jamais le représentant de l'une des parties. Sa rémunération est dénommée commission de courtage.

Coût [Compt.]

Un coût est une somme de charges réelles ou supplétives ou de substitution ou abonnées concernant un moyen d'exploitation ou un produit (bien ou service) ou un stade d'élaboration du produit... Parce qu'il est une accumulation de charges, un coût est toujours spécifique à l'entreprise qui le détermine. Il s'agit donc d'un terme utilisé pour qualifier les regroupements de charges à l'intérieur de l'entreprise.

Il convient encore de préciser que le terme de coût n'est pas réservé exclusivement aux produits mais «à toute chose désignée pour laquelle il est jugé utile d'attribuer des charges et d'en faire le total» (Plan comptable général), que ce soit a posteriori (coûts constatés) ou dans le cadre de prévisions (coûts préétablis).

Un coût est donc défini au moyen de trois caractéristiques indépendantes les unes des autres : le moment de son calcul (ex-post ou ex-ante), son contenu

(coût complet, coût partiel) et son champ d'application (coût par fonction, centre de responsabilité, magasin, rayon, atelier, usine...).

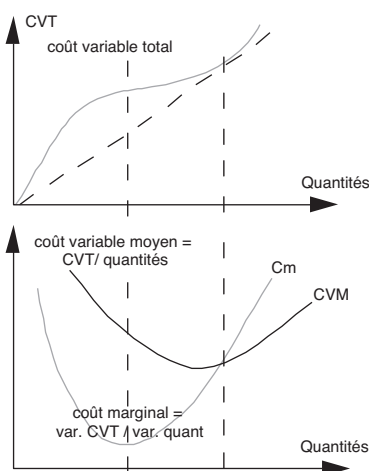
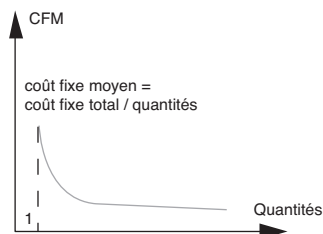
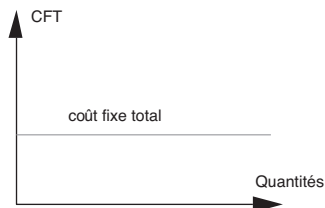
En théorie microéconomique, on calcule le coût total variable, le coût total fixe, le coût total synthétique (somme des deux précédents), les coûts moyens ou coûts unitaires soit variable, soit fixe, soit synthétique et le coût marginal.

Coût à base d'activités

➤ ABC (coûts à base d'activité).

Coût approché [Compt.]

Coût théorique estimé, proche du coût réel, utilisé en cours de période pour des raisons de commodité et parce que souvent le coût réel n'est pas connu. Ce coût est employé à des fins de calculs et non en vue d'analyses de gestion. Le coût approché est fréquemment déterminé en retenant le coût réel de la période précédente éventuellement modifié, ou en prenant le prix de vente de l'élément



concerné et en y déduisant un taux forfaitaire correspondant aux frais de distribution et à la marge bénéficiaire...

C

Ce coût est notamment utilisé pour valoriser les sorties de stocks en cours de période alors que la méthode du coût unitaire moyen pondéré préconisée par le Plan comptable général exige la fin de la période pour donner le coût d'évaluation des sorties. Une régularisation sera effectuée en fin de période pour constater l'écart entre le coût approché et le coût réel, dans le compte d'inventaire permanent considéré avec pour contrepartie un compte d'écart qui, après divers regroupements, viendra influencer le résultat de la comptabilité analytique.

Coût administré [Compt.]

Coût imposé de l'extérieur de l'organisation par l'administration ou les pouvoirs publics (charges fiscales, sociales...).

Coût-avantage

➤ *Analyse Coût-Avantage.*

Coût budgété [Compt.]

Coût, complet ou partiel, déterminé *a priori* à partir de prévisions réalisées dans le contexte de budgets.

Coût caché [Gest. ress. hum./Compt.]

Traduction de *hidden cost* qui désigne le coût dû à des phénomènes habituellement non pris en compte par les systèmes comptables officiels. Les coûts cachés désignent à la fois des coûts qui sont pris en compte mais dilués dans différents postes et des coûts qui ne sont pas pris en compte et qui correspondent à

des manques à gagner (coûts d'opportunité). Les coûts cachés trouvent leur origine dans des dysfonctionnements organisationnels résultant souvent de comportements humains. Absentéisme, rotation excessive du personnel, produits de mauvaise qualité, délais non respectés... sont des indicateurs de dysfonctionnements qui engendrent des coûts pour leur régulation. La diminution des dysfonctionnements réduit le montant des coûts cachés et des outils d'analyse plus précis permettent de révéler et évaluer les coûts qui demeurent diffus dans la masse des charges.

Coût cible

➤ *Coût objectif.*

Coût complet [Compt.]

Traduction de *full cost*. Méthode de calcul des coûts qui a chaque stade du processus industriel ou commercial prend en compte la totalité des charges le concernant. Par exemple, le coût complet d'acquisition est la somme de l'ensemble des charges concernant la fonction d'approvisionnement, qu'elles soient directes, indirectes, variables ou fixes, chacune de ces charges constituant un coût partiel. Le coût complet sera dit traditionnel s'il est calculé exclusivement à partir des charges de la comptabilité générale. Il sera dit économique s'il intègre des modifications de charges permettant de mieux cerner la réalité de l'entreprise. Le coût complet correspond à l'ancienne expression de prix de revient qui a été remplacée par celle de coût de revient. (P. Lassègue *Lexique de comptabilité*, Dunod) attire l'attention sur la distinction corrélatrice entre marge qui résulte de la différence entre

un prix et un coût partiel et résultat qui est la différence entre un prix et le coût complet.

➤ *Coût d'absorption, Coût de revient.*

Coût constant

Syn. : *Coût fixe.*

➤ *Coût.*

Coût constaté

➤ *Coût historique, Coût réel.*

Coût contrôlable [Compt.]

Coût dont le responsable a l'entière maîtrise sur les facteurs qui en sont à l'origine.

Coût d'absorption [Compt.]

Coût calculé par la méthode des centres d'analyse intégrant la totalité des charges.

Syn. : *Coût complet.*

Coût d'achat [Compt.]

Le coût d'achat est constitué de tout ce qu'a coûté l'élément pour lequel il est calculé, hors taxes récupérables, jusqu'à son entrée en magasin ou sa mise en état d'utilisation. Il est donc composé :

- du montant figurant sur les factures d'achat nettes de réductions commerciales et hors taxes récupérables ;
- de tous les frais liés à l'achat (frais accessoires à l'achat) tels que les transports réalisés par des tiers (par ex., départ usine), les droits de douane, commissions et courtages, les frais de montage et d'installation... retenus hors taxes également ;
- et, éventuellement, des frais d'approvisionnement (frais d'acquisition, de réception, de manutention, de comptabilité...) dont certains composants

posent des problèmes pour leur imputation.

La détermination des coûts d'achat est indispensable par bien, nature de marchandises ou de matières ou de fournitures (exceptionnellement par groupe de marchandises ou de matières)... afin de permettre l'enregistrement dans les comptes d'immobilisations ou de stocks conformément aux directives de la loi comptable de 1983.

Coût d'acquisition [Compt.]

Le Plan comptable général utilise de préférence coût d'acquisition à *coût d'achat*. Le coût d'achat s'identifiant au coût d'acquisition lorsque l'opération d'acquisition stipule un prix d'achat.

Coût d'obtention de la qualité (COQ)

[Gest. prod.]

Coût correspondant à la somme des coûts de prévention, d'évaluation et de défaillance. La prévention et l'évaluation sont des coûts de conformité, tandis que la défaillance est un coût de non-conformité.

Coût d'opportunité [Compt.]

Gains auxquels on renonce du fait de ne pas placer une somme donnée ou de ne pas pouvoir investir ailleurs une somme déjà immobilisée ou de ne pas employer ou pouvoir utiliser ailleurs un facteur de production particulier. Le coût d'opportunité ne correspond pas à une charge réelle enregistrée en comptabilité générale mais n'en demeure pas moins un concept économique de première importance pour aider à la prise de décision dans l'entreprise.

➤ Syn. : *Coût d'option, Coût de substitution.*

Coût d'internalisation, Coût de coordination

➤ *Théorie des coûts de transaction.*

Coût de coordination

➤ *Théorie des coûts de transaction.*

Coût de détection

➤ *Coût de la non-qualité.*

Coût de détention [Gest. prod.]

Coût utilisé principalement dans les modèles d'optimisation de la gestion des approvisionnements. Si l'on a affaire à des références de type «stock à rotation nulle», le coût est égal au coût d'acquisition, net de la valeur de récupération. Si l'on a affaire à une référence de type «stock à rotation non nulle», ce coût se définit comme un coût d'opportunité.

Coût de lancement [Gest. prod.]

Coût de commande associé au lancement en fabrication d'une référence ou d'une série de la même référence. Par rapport à la définition du coût de commande, le coût de lancement inclut le coût de changement d'outillage et de réglage préalables au lancement d'une série, ainsi que les pertes de matières liées à ces opérations; les problèmes posés par la standardisation de certaines charges fixes restent les mêmes.

Coût de la non-qualité [Compt.]

Catégorie de coût caché correspondant aux pertes consécutives par une mauvaise qualité. Leur suppression devient un facteur clé de succès en termes de compétitivité. Encore faut-il identifier les facteurs de la non-qualité et analyser

les coûts spécifiques pour prendre les mesures appropriées. Ces coûts sont notamment :

- le coût de détection : dépenses engagées pour vérifier la conformité des produits aux exigences de qualité;
- le coût de prévention : investissements de toute nature engagés pour vérifier, prévenir et réduire les anomalies;
- le coût des anomalies internes qui correspond à un produit non satisfaisant au regard des exigences avant d'avoir quitté l'entreprise;
- le coût des anomalies externes pour le produit qui ne répond pas aux exigences de qualité après avoir quitté l'entreprise.

Coût de la qualité [Compt.]

Se conformer à des critères élevés de qualité implique un coût maîtrisable de prévention et de détection des anomalies.

La non qualité a également un coût, résultant d'une part du coût des défaillances et malfaçons dû aux insuffisances de la prévention et d'autre part du coût indirect, difficilement mesurable, induit par l'insatisfaction des clients.

L'élévation du coût consacré à la prévention et la détection entraînent une diminution du coût de la non-qualité. L'entreprise devra arbitrer pour que la somme des coûts liés à la qualité soit minimale.

Coût de la sous-activité

➤ *Imputation rationnelle.*

Coût de menu [Strat.]

Coût de modification d'un prix.

Coût de portage [Fin.]

Coût de détention d'un actif financier pendant une certaine période. Cet actif doit alors être financé par des emprunts de liquidité.

On appelle également portage l'écart entre le taux de financement sur la période et le taux de rendement de l'actif.

Coût de la non-qualité.

Coût de possession des stocks [Compt.]

Il est constitué de l'ensemble des frais se rapportant à la détention des stocks : primes d'assurances, location ou amortissement du local servant de magasin ou d'entrepôt, frais de garde, de chauffage, de nettoyage, de manutention en cours de stockage ou pour la mise à disposition des services demandeurs... et perte due à l'immobilisation des capitaux dans les stocks qui pourraient être placés ailleurs. Dans la pratique, le coût de possession des stocks est souvent imputé aux sorties de chaque période et vient donc majorer les coûts de production ou de revient concernés.

➤ *Gestion des stocks.*

Coût de prévention [Compt.]

Coût des processus mis en œuvre pour éliminer les sources de non qualité dès la conception des produits et des processus de production, puis dans les processus eux-mêmes (formation du personnel, maintenance, traitement des commandes). Le coût de prévention est un des éléments du coût d'obtention de la qualité.

➤ *Coût de la non-qualité.*

Coût de production [Compt.]

Coût d'achat majoré de toutes les charges directes et indirectes de fabrica-

tion jusqu'au stade qui précède immédiatement celui de la vente.

Coût de remplacement [Compt.]

Méthode de calcul des coûts consistant pour chaque élément de coût à retenir la somme qu'il serait indispensable de payer pour obtenir les mêmes services le jour de leur utilisation ou de leur consommation. Cette méthode présente l'intérêt de permettre à l'entreprise qui l'utilise et qui vend à des prix au moins égaux à ses coûts de revient complets de connaître son véritable résultat c'est-à-dire son bénéfice ou sa perte en l'absence de toute ponction sur sa valeur réelle. L'évaluation au coût de remplacement, appelée également méthode NIFO (*next in, first out*) peut être utilisée pour la valorisation des sorties de stocks.

Coût de revient [Compt.]

C'est le dernier stade dans le calcul des coûts de l'entreprise. Le coût de revient représente tout ce qu'a coûté un produit, une commande... au stade final, distribution comprise. Il est donc une somme de coûts n'intéressant par définition que des produits, commandes... vendus.

Le coût de revient est un coût complet dans lequel il convient de distinguer pour chaque catégorie de produits, chaque commande... vendus :

- le coût de production ;
- le coût hors production qui regroupe le coût de la distribution, les charges d'administration générale, de gestion financière, le coût de la recherche développement, pour une quote-part obtenue par utilisation d'une clé de répartition appropriée.

C

Comme tous les autres coûts, le coût de revient peut être calculé *a posteriori* (coût de revient constaté) ou *a priori* (coût de revient préétabli). Enfin il convient de noter que l'expression «coût de revient» a remplacé celle de «prix de revient» dans la terminologie officielle du Plan comptable général 1982.

Syn.: Coût complet.

Coût des anomalies internes, Coût des anomalies externes

➤ *Coût de la non-qualité.*

Coût de transaction

➤ *Théorie des coûts de transaction.*

Coût différentiel

➤ *Coût marginal.*

Coût discrétionnaire [Compt.]

Coût qui ne peut pas être mesuré avec objectivité et dont le responsable peut user selon son appréciation. C'est souvent le cas pour le coût d'administration en raison du lien indirect entre la consommation de ressource et le service rendu.

Coût du capital [Fin.]

Notion définie en 1958, par deux économistes américains : F. Modigliani et H. Miller, comme la rentabilité minimale exigée par les pourvoyeurs de fonds qui acceptent de courir le risque de l'entreprise. Utilisé dans la méthode du taux interne de rentabilité (TRI), le coût du capital définit le taux de rejet des projets d'investissement. Autrement dit, le coût du capital proprement dit est le coût moyen pondéré des différentes sources de financement à la disposition de l'en-

treprise affectée au financement de son actif. Le coût du capital est déterminé à partir d'une certaine structure de capital. Toute modification de cette structure est de nature à influencer son coût.

Coût du stockage [Gest. prod.]

Il peut sommairement être défini comme la somme du coût de passation des commandes, et du coût de possession du stock.

➤ *Quantités économiques des commandes.*

Coût-efficacité

➤ *Analyse Coût-Efficacité.*

Coût estimé [Compt.]

Prévision de ce que serait le coût complet sur la base des techniques et de l'organisation existante et en fonction d'un volume de production déterminé. Le coût estimé étant le plus souvent supérieur au coût cible, il convient de l'abaisser en modifiant des caractéristiques du bien ou service sans en altérer la valeur attribuée par le consommateur et en améliorant les conditions d'approvisionnement, de fabrication et de commercialisation actuelles.

Coût évitable [Compt.]

Ensemble des charges que l'entreprise peut éviter d'engager en optant pour une solution de gestion ou d'organisation plutôt qu'une autre.

Coût externe [Compt.]

Coût provoqué par une action de l'organisation, mais supporté en totalité ou en partie, par un ou plusieurs autres agents économiques. Ce concept est semblable à celui de déséconomie externes.

Coût externe de décision [Méth.]

Différence entre les niveaux d'utilité qui auraient été atteints pour une minorité dans une assemblée qui engage une procédure de vote pour prendre une décision avec la règle d'unanimité et ceux qui sont atteints sans cette règle. La règle de l'unanimité quant à elle impose des coûts en termes de temps de négociation pour arriver à emporter la conviction ou l'adhésion de tous.

Coût fixe [Compt.]

Coût constitué de charges réputées non variables pendant une période déterminée.

Syn.: Charge fixe, Frais fixes, Coût constant, Charge de structure.

Coût global [Compt./Cont.]

Ensemble des dépenses engagées par l'utilisateur d'un bien durable tout au long de sa vie depuis son acquisition. Il recouvre le coût d'achat, le coût de maintenance et le coût de destruction éventuel de ce produit. Il sert de plus en plus souvent comme critère de choix d'investissement.

Coût historique ou à l'origine [Compt.]

Coût du bien constaté au moment où il entre dans la comptabilité. Il est synonyme de coût d'acquisition ou coût d'achat ou encore de coût de production si c'est l'entreprise qui le produit.

Coût hors production [Compt.]

Ensemble de coûts qui ne peuvent qu'être imputés aux coûts de revient des produits vendus. Il s'agit traditionnellement des coûts de distribution et depuis le Plan comptable général 1982 des charges à caractère très général (admi-

nistration générale, gestion financière, autres frais à couvrir...). Ceci afin de réduire l'arbitraire du calcul des coûts de production et aussi d'inclure la totalité de ces charges d'une période dans les coûts de revient de la même période, du fait de leur exclusion du calcul de la valeur des stocks.

Coût irrécupérable, Coût irrécouvrable

[Strat./Éco. ind.]

Traduction de *sunk cost*. Dépenses effectuées pour entrer sur un marché ou une industrie qu'il n'est pas possible de récupérer en sortant de l'industrie en cas d'échec. Ainsi la construction d'un bâtiment peut toujours donner lieu à une récupération par la vente de ce bâtiment pour faire éventuellement une autre activité. En revanche les dépenses en équipements spécifiques, les dépenses d'information et de documentation, d'étude de marché, etc. sont des dépenses irrécupérables. Celles-ci, en rendant la sortie du marché difficile puisque coûteuse, participent par leur montant élevé à la constitution de barrières à l'entrée.

➤ Coûts irrécupérables.

Coût irréversible [Compt.]

Dépense sur laquelle il n'est plus possible de revenir sans dommage excessif pour l'organisation.

Coût joint (ou Coût lié ou Coût indivi)

[Compt.]

Coût qui résulte de la production simultanée de plusieurs produits distincts, en raison des caractéristiques des techniques de fabrication ou des qualités des matières premières. Dans cette situation le coût de production est commun à tous les

produits joints. Les méthodes de répartition du coût joint entre les différents produits présentent une part d'arbitraire.

C

Coût marginal [Compt.]

Coût d'une série supplémentaire lancée en fabrication. Le coût marginal est également utilisé pour calculer le coût prévisionnel de nouveaux produits ou de produits fabriqués grâce à une extension de la capacité de production ou en prévision de développements d'activités.

Le coût marginal comprend toujours des charges variables supplémentaires (directes et indirectes) et, en cas de modification de structure, il comportera aussi des charges fixes généralement liées directement à la production. En adoptant l'hypothèse simplificatrice de la continuité de la fonction de coût avec pour variable déterminante les quantités produites, on peut alors assimiler le coût marginal ou différentiel à la dérivée du coût total. On le calcule en faisant le rapport entre la variation du coût variable total et la variation des quantités produites. Il est égal au coût moyen lorsque celui-ci est à son minimum, ce qui détermine le niveau de production pour lequel le bénéfice unitaire est maximum, appelé optimum technique ou optimum de productivité. Le bénéfice global est maximum quand le coût marginal est égal à la recette marginale, ce niveau de production est appelé optimum économique ou optimum de rentabilité.

➤ *Concurrence monopolistique, Concurrence pure et parfaite, Coût monopole.*

Coût moyen [Compt.]

Coût total divisé par le nombre d'unité. Ce coût moyen peut être obtenu pour

un coût partiel comme le coût fixe total qui en le divisant par les quantités totales d'un bien donne le coût fixe moyen, et le coût variable total qui divisé par les quantités totales d'un bien donne le coût variable moyen. Il peut être calculé aussi pour un coût complet ou synthétique. Dans ce cas le coût complet ou synthétique moyen est la somme des coûts partiels moyens ou le rapport entre, d'une part, la somme des coûts partiels totaux (coût fixe total + coût variable total = coût complet total ou synthétique total) et d'autre part, les quantités totales du bien.

Syn. : *Coût unitaire.*

➤ *Coût.*

Coût moyen pondéré (Méthode)

[Compt.]

Méthode de valorisation des sorties de stocks en faisant le rapport entre la somme des valeurs et la somme des quantités pour le stock initial et les entrées.

➤ *FIFO, LIFO.*

Coût moyen pondéré du capital (CMPC)

➤ *Création de valeur.*

Coût objectif ou coût cible [Compt.]

Niveau de coût qui tient compte du prix acceptable par la clientèle cible d'un produit à développer et de la marge attendue sur ce produit.

Il constitue alors une référence et une base de négociation dès la phase de conception vis-à-vis des fournisseurs et des services de développement industriel et de fabrication.

Le coût global objectif peut être décomposé en coût objectif pour chacun des principaux éléments constitutifs d'un

produit, d'un équipement, d'un système.

Le recours au coût objectif vise à instaurer un processus continu de réduction des coûts qui s'appuie très souvent sur l'analyse de la valeur.

Coût partiel [Compt.]

Partie du coût complet ou synthétique. Un coût fixe lorsque les coûts de production comportent en outre des coûts qui varient avec les quantités produites constitue un coût partiel. Si seul le coût variable est pris en compte en négligeant le coût fixe, il s'agit encore d'un coût partiel. La différence entre un prix et un coût partiel est une marge, alors que la différence entre un prix et un coût complet est un résultat (P. Las-sègue : *Lexique de comptabilité*, Dunod).

Coût pertinent [Compt.]

C'est le choix de la méthode de calcul des coûts la plus adaptée pour répondre aux problèmes posés. La pertinence d'un coût ne résulte donc pas des qualités intrinsèques de celui-ci.

Coût préétabli [Compt.]

Coût calculé *a priori* c'est-à-dire antérieurement aux faits qui pourraient le faire naître. Ce coût, partiel ou complet, a pour objectif de rendre plus aisés certains traitements analytiques et/ou de permettre le contrôle de la gestion par l'analyse des écarts notamment. Un coût préétabli est déterminé sur la base d'hypothèses rationnelles.

Coût prévisionnel [Compt.]

Nom donné à tout coût calculé *ex ante* à partir de prévisions, sur la période envisagée.

Coût proportionnel ou variable

(Méthode du) [Compt.]

Méthode de calcul du prix de revient direct (ou *Direct costing*) qui ne prend pas en compte les charges fixes. Celles-ci sont imputées au profit marginal correspondant à la différence entre le prix de vente et le prix de revient direct.

À ne pas confondre avec le coût direct.

Coût rationnel [Compt.]

Coût préétabli obtenu à partir des normes relatives aux charges variables et aux charges fixes.

Coût réel [Compt.]

Coût (complet ou partiel) calculé postérieurement aux faits qui l'ont impliqué, par opposition aux coûts préétablis.

Coût spécifique [Compt.]

Méthode de calcul des coûts prenant en compte l'ensemble des charges identifiables se rapportant à un produit, une activité, un centre de responsabilité... à savoir les coûts variables directs et indirects et la partie directe des coûts fixes. Un produit, une activité, un centre de profit seront qualifiés de rentables s'ils dégagent une marge sur coût spécifique contribuant à la couverture des charges fixes indirectes (communes).

Syn. : *Coût direct*, *Direct costing évolué*, *Coût variable évolué*.

Coût standard

Coût préétabli présentant souvent le caractère d'une « norme » du fait de l'analyse détaillée, sur les plans technique et économique, qui a servi à sa détermination. Il s'agit donc d'un coût préétabli partiel ou complet, correspondant

Coû

généralement à des conditions normales d'exploitation.

C

Coût sur le cycle de vie [Compt.]

Prend en compte la totalité des coûts des différentes phases de l'existence d'un bien ou service. Les décisions prises lors des phases de conception et de mise en place de la structure productive (industrialisation) ont des conséquences importantes et souvent irréversibles sur la phase de production elle-même. La différenciation des périodes permet de mieux appréhender qu'aujourd'hui environ 80 % des coûts sont engagés et 20 % réellement supportés lors des premières phases du cycle de vie, alors qu'à l'inverse environ 20 % des coûts sont engagés et 80 % réellement supportés lors de la phase de production proprement dite. Cette méthode qui permet de comparer des produits similaires et de rechercher celui dont le coût total sur le cycle de vie sera le moins élevé ou le plus en adéquation avec le prix de marché éventuel est un outil d'aide pertinent à la prise de décision.

Coût synthétique [Gén.]

Somme des coûts variables et coûts fixes.

Syn : Coût complet.

Coût total

➤ *Coût de revient.*

Coût unitaire [Compt.]

Coût calculé à partir du coût d'un ensemble ou d'un sous-ensemble par le quotient : coût de l'ensemble/nb d'unités de l'ensemble.

Syn. : Coût moyen.

Coût variable

Coût composé de charges réputées variables en fonction de l'activité, cette variabilité peut être proportionnelle ou non.

➤ *Coûts.*

Syn. : Charge opérationnelle, Charge proportionnelle, Charge variable, Coût proportionnel, Frais variables.

Coûts de structure [Compt.]

Charges incorporables évoluant par paliers successifs en fonction des décisions de modification de la structure productive de l'entreprise ou d'une de ses divisions (investissements ou désinvestissements).

Coûts de transaction [Gén./Compt.]

La firme opérant sur un marché supporte une série de coûts liés à l'échange de biens. On distingue deux types de coûts. Les premiers ont trait au transfert physique de la possession, nécessitant des opérations de stockage, de transport, d'assurance dont le coût s'ajoute à ceux de la production. Les coûts de transaction concernent plus précisément les ressources utilisées pour effectuer le transfert des droits de propriété qui incluent la recherche de l'information, la négociation des contrats, la standardisation des biens, les honoraires des conseils juridiques, la fiscalité appliquée à ces transactions. Le choix entre faire (internalisation) et « faire faire » (recours au marché) dépend de la fréquence des commandes et de l'éventuelle spécificité du produit acheté.

Coûts directs (Méthodes des) [Compt.]

Méthode de calcul de coûts partiels reposant sur la distinction entre les

charges directes et les charges indirectes, consistant à retenir pour déterminer les coûts de produits, familles de produits, activités... les charges directes et les charges transitant par les centres d'analyse (charges indirectes) qui leur sont imputables sans ambiguïté (qu'elles soient opérationnelles ou de structure). Le chiffre d'affaires réalisé par produit, famille de produits, activité... diminué du coût direct correspondant ainsi calculé, donne la marge sur coût « direct » ou marge de contribution à la couverture des charges indirectes non imputables sans ambiguïté (frais communs). Les charges indirectes communes sont donc des charges de période qui viennent réduire la somme des marges sur coût direct afin de fournir le résultat de la période (qui sera différent du résultat pour la même période de la comptabilité générale du fait outre des différences de traitement comptable habituelles), du non-stockage ou de l'absence de déstockage des charges indirectes communes lorsque les quantités produites ne sont pas égales aux quantités vendues.

À ne pas confondre avec la méthode du direct costing ou méthode des coûts variables.

Coûts historiques (Principe des)

[Compt.]

Principe comptable énoncé dans le Code de commerce (art. 12) selon lequel, à l'entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux doivent être enregistrés à leur coût d'acquisition et les biens produits à leur coût de production. Il consiste donc à respecter la valeur nominale de la monnaie sans tenir compte des variations de son pou-

voir d'achat dues à l'évolution du niveau général des prix. La réévaluation des bilans constitue une exception à ce principe, autorisée de manière restrictive.

Coûts irrécupérables [Compt.]

Coûts qui ne peuvent être éliminés, même par cessation complète de l'activité. Une fois engagés, ils ne sont plus considérés comme des coûts alternatifs de la firme car ils n'ont pas d'utilisation alternative. Des coûts de ce type créent une asymétrie entre la firme déjà installée et la firme entrante. Pour la première, cette part de l'investissement n'est plus comptée comme une dépense contrairement à la firme entrante qui doit la comptabiliser. Cette dernière estime que la valeur de cessation de son investissement sera inférieure par rapport à son coût initial ou nulle; en conséquence elle doit s'assurer que le profit attendu permettra de couvrir le risque qu'elle prend de perdre une part irréversible de son capital.

Coûts opérationnels [Compt.]

Charges incorporables liées aux opérations d'exploitation de l'outil de production existant dans l'entreprise ou dans une de ses divisions. Ces coûts sont étroitement fonction de l'entité analysée. Toutefois, leur évolution demeure souvent complexe.

Coûts variables (Méthode des) [Compt.]

Fondée sur la distinction entre les charges de structure et les charges opérationnelles, cette méthode ne retient dans le calcul des coûts que les charges d'activité qu'elles soient directes ou indirectes. Les charges de structure jouent globalement en diminution des marges sur coût

variable obtenues pour chaque produit, famille de produits, activité... Autrement dit, la méthode des coûts variables est une méthode de calcul de coûts partiels mesurant la performance des produits, familles de produits, activités, marchés... par une marge de contribution à la couverture des charges fixes non retenues dans les coûts. Elle élimine donc toute ventilation des charges de structure communes (qui deviennent des charges de période) et permet de déterminer aisément le ou les seuils de rentabilité grâce aux marges sur coût variable qu'elle dégage. Enfin, elle permet de contrôler la gestion des responsables opérationnels sur les seules charges sur lesquelles ils ont un pouvoir d'action, à savoir les charges variables (élimination des effets d'une variation d'activité sur les coûts des prestations des centres de responsabilité provenant de l'étalement de la masse des charges fixes sur le nombre de prestations fournies).

Coûts variables directs (Méthode des)

[Compt.]

Fondée sur la double distinction entre les charges de structure et les charges opérationnelles d'une part, les charges directes et les charges indirectes d'autre part, cette méthode ne retient dans les coûts calculés que les charges variables directes. Elle permet donc de dégager pour chaque produit, famille de produits, activité, marché... une marge sur coût variable direct. L'ensemble des charges variables indirectes et des charges fixes vient réduire la somme des marges sur coût variable direct ainsi mises en évidence afin de faire apparaître le résultat de la période (qui sera en général différent du résultat de la

comptabilité générale car les charges indirectes et les charges fixes sont considérées comme des coûts de période et, par conséquent, non stockées). Enfin, la méthode des coûts variables directs élimine un grand nombre de difficultés de répartition ou d'imputation des charges indirectes et/ou fixes, ainsi que les effets d'une variation d'activité sur les coûts des produits, familles de produits, activités, marchés...

« Coût, volume, profit » [Compt.]

Modèle élémentaire qui repose sur la distinction entre les charges opérationnelles qui sont supposées varier proportionnellement aux quantités produites et les charges de structure indépendantes à court terme du niveau d'activité. La méthode du coût variable procure les éléments constants de ce modèle (frais fixes et taux de marge sur coût variable) et met en évidence le seuil de rentabilité.

Couverture du risque de change

➤ *Risque de change.*

Covariance [Méth.]

Moyenne (ou espérance mathématique) du produit des écarts de deux variables statistiques (ou de deux variables aléatoires) à leurs moyennes respectives.

CPMPAP (Coût pour mille pages avec publicité vues) [Gest. comm.]

Coût d'achat de l'espace publicitaire sur un site Internet, ramené à une base de 1 000 pages vues avec publicité.

CRC [Compt.]

➤ *Comité de la réglementation comptable.*

CRDS [Dr.]

➤ *Contribution au remboursement de la dette sociale.*

Créance, Créancier (chirographaire, privilégié) [Dr.]

Contrepartie d'une dette et se traduisant par un droit d'exiger soit la remise d'une somme d'argent soit l'exécution d'une prestation en nature.

Les créances d'un agent constituent des éléments de l'actif de son patrimoine (bilan).

Le titulaire d'une créance est un créancier. S'il ne possède aucune garantie pour le recouvrement de son dû, il est un créancier chirographaire.

Un créancier privilégié est celui qui peut obtenir paiement avant d'autres créanciers.

Créances nées [Fin.]

Créances devenues effectives après exécution des travaux ou livraison des marchandises.

Elles sont exigées dans certaines opérations de financement. Le préfinancement précède en revanche la naissance des créances.

Création d'entreprise [Dr.]

Mise en œuvre de nouveaux moyens de production, selon la définition harmonisée européenne.

En France, les statistiques de l'INSEE retiennent comme situation conforme au concept :

- Les nouvelles immatriculations au répertoire SIRENE.
- La reprise d'activité après plus d'un an d'interruption.
- La reprise totale ou partielle des activités et moyens de production par une

nouvelle entité à la condition que la composition ou la localisation aient été modifiées.

« Création de valeur » [Fin.]

Rentabilité recherchée et/ou constatée supérieure à celle du marché. La notion de « création de valeur » est étroitement liée au coût du capital. Une condition *sine qua non* de « création de valeur » est, pour n'importe quelle firme, de servir une rémunération qui soit au moins égale au rendement d'un placement sans risque augmenté d'une prime de risque. En dépit de cette apparente simplicité, les méthodes comptables traditionnelles peuvent s'avérer insuffisantes, voire inadaptées pour rendre compte de la « création de valeur ».

La première et la principale difficulté réside dans l'hétérogénéité des normes comptables utilisées d'un pays à l'autre. En outre, la variation des régimes fiscaux ne fait qu'amplifier ces distorsions comptables. Dans ces conditions, comparer les performances des firmes de même secteur et/ou de taille semblable mais obéissant à des régimes comptables et fiscaux différents s'apparente à de l'approximation. C'est pourquoi les firmes multinationales qui cherchent à accroître leur notoriété ainsi que la base de leur clientèle (et donc de leurs ressources) par le biais de la cotation sur le plus grand marché du monde, qui est le marché américain, doivent-elles au préalable présenter leurs comptes conformément aux règles fixées par la SEC (*security exchange commission*). De ce fait, le recours à un indicateur très utilisé tel que le bénéfice net par action peut être sujet à caution.

C

Enfin, la méthode de calcul du résultat comptable semble contestable et, en tout état de cause, inappropriée pour rendre compte de la « création de valeur ». Dans le résultat comptable, la rémunération prise en compte correspond au seul coût de la dette. La rémunération des fonds propres est par conséquent ignorée. Or le coût réel du capital est un coût global dans lequel figure la composante fonds propres. Pour le déterminer, on utilise le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est une moyenne pondérée par les quantités relatives de dettes et de fonds propres entrant dans le financement total. Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) est une expression du rendement qu'une firme doit atteindre pour prétendre obtenir le capital financier qu'elle sollicite. Il exprime le coût d'opportunité de l'actif ainsi immobilisé. Le CMPC établit donc, « le taux étalon correspondant par rapport auquel la performance doit être mesurée » (A. Black *et al.*, p. 46). Cette mesure du risque pondéré est donc sensible à la variation de la structure financière et notamment le ratio dettes/fonds propres. Mais plus fondamentalement, il montre que la création de valeur suppose pour chaque entreprise d'atteindre des rendements supérieurs à son CMPC.

Étant donnée les insuffisances et autres imperfections des mesures comptables traditionnelles, d'autres approches de mesure de la valeur créée, telles le CFROI, l'EVA et la MVA sont apparues. Loin de se baser sur les indicateurs classiques tels que le profit, elles privilégient les flux de *cash flows*.

➤ *EVA, MVA, Q de Tobin.*

Créativité [Gest. ress. hum.]

Aptitude particulière de l'esprit permettant d'assurer l'efficacité dans les articles les plus variés. Parmi de nombreuses méthodes de créativité citons :

- remue-ménages (*brainstorming*) ;
- eurématique (appliquée à l'analyse de la valeur) ;
- méthode synapse (décomposer un problème complexe en une multitude de problèmes élémentaires pour aboutir à la solution).

Crédit [Fin.]

1° En comptabilité, partie droite d'un compte où l'on écrit ce qui est dû ou ce qu'a donné le titulaire du compte. Il s'oppose au débit. Il est aussi synonyme de avoir : le crédit d'impôt est un avoir fiscal.

2° En finances publiques, a) ensemble des sommes qui peuvent être dépensées en vertu de la loi de finances (autorisation de dépenses) et b) délai accordé pour le règlement de certains droits ou taxes normalement payables au comptant.

3° Acte de confiance se traduisant par un prêt en nature ou en espèces consenti en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu à l'avance. Crédit implique donc une réputation de solvabilité.

La classification des différents crédits peut se faire selon plusieurs critères : leur durée, leur objet, des garanties dont ils sont assortis, etc.

Le critère le plus utilisé, la durée, permet de distinguer :

- les crédits au jour le jour (moins d'un mois) ;
- les crédits à court terme (moins de trois mois, peut aller jusqu'à deux ans),

mais il perd la possibilité du réescompte sauf autorisation préalable de la Banque centrale;

- les crédits à moyen terme (de deux à cinq ou sept ans) sont destinés au financement des investissements. Ils peuvent être mobilisés moyennant certaines garanties;
- les crédits à long terme (au-delà de sept ans).

Le critère de l'objet ou de la destination peut s'illustrer par les exemples suivants :

- crédit de trésorerie;
- crédit à l'exportation;
- crédit d'équipement;
- crédit à la construction;
- crédit à la consommation;
- crédit de campagne.

Le critère de la garantie correspond aux exemples suivants :

- crédit documentaire (contre remise des documents représentatifs de la propriété des marchandises);
- crédit hypothécaire (garanti par des bâtiments ou des terrains).

Sur la base de la garantie on oppose le crédit personnel et le crédit réel. Le crédit personnel est consenti en fonction de la personnalité de l'emprunteur, le crédit réel est attaché aux choses à financer. Le crédit personnel et le crédit réel peuvent être assortis ou non de garanties.

Crédit à court terme [Fin.]

Crédit dont la durée est inférieure à deux ans généralement consenti par les banques de dépôts.

Peuvent rentrer dans cette catégorie : les Bons du Trésor, les engagements par signature (aval, caution, acceptation) les crédits par caisse (escompte, avance en

compte courant – facilités de caisse ou découverts), les crédits de campagne.

Syn. : *Crédit commercial*.

Crédit à l'exportation

- *Crédit acheteur, Crédit fournisseur, Crédit à moyen terme.*

Crédit à l'importation

- *Crédit documentaire.*

Crédit à long terme [Fin.]

Crédit consenti dans le cadre du marché financier pour une durée supérieure à sept ans. Les différentes opérations de cette catégorie sont :

- le financement d'investissements;
- la mobilisation de créances commerciales détenues sur l'étranger.

Les formes du crédit à long terme pour le financement des investissements sont :

- emprunt obligataire;
- prêt du FDES;
- prêt direct du Crédit national;
- prêts des intermédiaires spécialisés et des banques.

Crédit à moyen terme [Fin.]

Crédit consenti dans le cadre du marché financier pour une échéance comprise entre deux et cinq ans ou sept ans pour les crédits d'équipement.

Rentrent dans cette catégorie :

- les crédits d'équipement destinés à financer un investissement;
- les crédits d'exportation qui sont des crédits de mobilisation d'une créance commerciale.

Crédit acheteur [Fin./Rel. int.]

Crédit à l'exportation octroyé par la banque du pays exportateur aux acheteurs étrangers qui se traduit par un

C

paiement au comptant à l'exportateur. Il est complété en France par un contrat d'assurances crédit entre la banque et la COFACE qui donne une garantie à la banque à concurrence de 95 % du crédit accordé.

Crédit-bail [Fin.]

Contrat de louage assorti de promesse de vente au profit du locataire. Pour le locataire, le crédit-bail est un financement des investissements avec possibilité de disposer du matériel de son choix sans avoir à immobiliser au départ des fonds propres ou empruntés.

Angl. : *leasing*.

Crédit bancaire [Fin.]

Financement consenti par les banques à des personnes physiques (particuliers) et à des personnes morales (entreprises). Un crédit bancaire aux personnes physiques peut être un crédit à la consommation (ex. : crédit pour l'achat d'un appareil électroménager, celui d'une automobile), un crédit-bail, un crédit immobilier, une garantie bancaire. La catégorie crédit aux entreprises comprend les crédits d'exploitation (escompte, facilité de caisse, affacturage, crédit documentaire, etc.), les crédits d'investissement pour l'équipement, le *crédit-bail*, etc.

Au-delà de leur destination, les crédits bancaires sont aussi classés :

- par leur durée (très court terme – moins de 3 mois –, court terme – de 3 mois à 2 ans –, moyen terme – de 2 à 7 ans –, long terme – de 7 à 20 ans – et très long terme pour les crédits de plus de 20 ans) ;
- par leur forme qui porte sur la nature de la monnaie, sur le mode d'amortisse-

ment de la dette (annuité constante, progressive, remboursement *in fine*), sur la nature du taux d'intérêt (fixe, variable, etc.), sur le nombre de banques impliquées, etc.

➤ *Crédit 3^e*.

Crédit client [Fin.]

Crédit à court terme correspondant au délai de paiement accordé par l'entreprise à ses clients.

Crédit consenti sur créances commerciales [Fin.]

Nouvelle forme de financement du cycle d'exploitation qui repose sur une formule simplifiée de mobilisation du compte clients et qui a été conçue par les banques spécialement en faveur de petites et moyennes entreprises.

Le crédit consenti sur créances commerciales met en œuvre certaines des facilités apportées à la loi du 2 janvier 1981, dite Loi Dailly, et par la loi bancaire du 24 janvier 1984.

Financièrement dissociée des instruments de recouvrement, cette procédure de financement correspond à un crédit à court terme renouvelable et non mobilisable, utilisable par escompte de billets à échéance comprise entre dix et quatre-vingt-dix jours.

Crédit consortial [Fin.]

Crédit accordé par un consortium bancaire (ou pool bancaire) réunissant plusieurs établissements financiers sous l'autorité d'une banque arrangeuse mandatée. Syn : crédit syndiqué.

Crédit d'escompte

➤ *Crédit à court terme, Escompte.*

Crédit d'exploitation [Fin.]

Crédit à court terme adossé à une recette anticipée et dont les formes principales sont l'escompte et l'affacturage.

Crédit d'impôt [Fin.]

Créance sur le *Trésor* bénéficiant aux personnes ayant des produits d'obligations ou de placements ayant subi une retenue à la source. Cette perception anticipée est à valoir, sous forme de crédit d'impôt, sur l'impôt personnel ultérieurement à verser par le bénéficiaire des revenus.

➤ *Avoir fiscal.*

Crédit de campagne

➤ *Campagne (Crédit de), Embouche (Crédit d').*

Crédit de comptes courant

➤ *Avances, Comptes courants.*

Crédit de mobilisation de créances commerciales (CMCC) [Fin.]

Technique destinée à se substituer à l'escompte dont elle constitue une variété. La banque escompte un billet à ordre souscrit par l'entreprise qui fait l'emprunt en représentation d'un certain nombre de créances qu'elle a sur ses clients et dont les échéances sont à dix jours au plus. Certains auteurs parlent d'escompte collectif.

Ainsi au lieu d'escompter les effets, un à un, l'entreprise escompte un ensemble. L'opération est plus simple pour elle et pour la banque et elle est moins coûteuse.

Crédit de trésorerie

➤ *Avances, Crédit à court terme.*

Crédit documentaire [Fin.]

Mode de financement des opérations d'un importateur. L'ouverture d'un cré-

dit documentaire correspond à l'acte par lequel un banquier accepte de se substituer à un importateur pour régler à un exportateur étranger (ou à son banquier à l'étranger), en devises ou en francs, le prix des marchandises expédiées de l'étranger par voie maritime, aérienne ou terrestre. Le crédit documentaire prend fin à la remise des documents à l'importateur, au plus tard à l'arrivée des marchandises en douane.

Crédit fournisseur [Fin.]

Forme de crédit inter-entreprises correspondant aux délais de paiement accordés à l'entreprise par son fournisseur.

Crédit inter-entreprise [Fin.]

Crédit à court terme correspondant à deux catégories de délais de paiement : le crédit client et le crédit fournisseur.

Crédit mobilisable [Fin.]

Crédit offrant à la banque une possibilité de refinancement spécifique auprès de la Banque centrale par mobilisation de l'effet représentatif du crédit accordé.

Crédit moyen terme innovation [Fin.]

Crédit à moyen terme accordé aux entreprises innovantes pour financer les dépenses engendrées par l'industrialisation et la commercialisation d'un produit nouveau. Dans ces dépenses, sont inclus les besoins en fonds de roulement afférents. D'une durée de deux à sept ans, le crédit à moyen terme innovation couvre 70 % du montant du besoin.

Crédit revolving [Fin.]

Autorisation accordée par un banquier à un client de pouvoir effectuer de nou-

veaux retraits d'un montant équivalent aux premiers paiements.

C

Crédit par caisse

➤ *Crédit à court terme.*

Crédit par signature

➤ *Signature (engagement).*

Crédit populaire [Fin.]

Réseau de banques en forme de Sociétés coopératives.

Credit pool

➤ *Crédit syndiqué.*

Credit scoring

➤ *Score (Méthode des).*

Crédit syndiqué [Fin.]

Crédit accordé par un syndicat bancaire – ou consortium bancaire ou pool bancaire; on dit aussi crédit consortial et, plus rarement cependant, *credit pool* – réunissant plusieurs établissements financiers pour financer un projet donné ou une entreprise donnée. Le chef de file de ce syndicat bancaire est appelé banque arrangeuse. Elle est le plus souvent la banque principale du client.

Créneau [Strat.]

Partie de marché où la concurrence est réduite. La stratégie industrielle de créneau est une stratégie de spécialisation étroite. On l'oppose à la stratégie de filière qui est une spécialisation plus large puisqu'elle touche tout un secteur depuis les matières premières jusqu'aux différents débouchés en produits finis.

➤ *Segmentation.*

Critère de décision

➤ *Choix des investissements, Incertitude.*

CRM (Customer Relationship Management)

➤ *Gestion de la relation client.*

Croissance contractuelle [Strat.]

Stratégie de croissance des firmes sous forme d'alliance, de coopération entre entreprises qui gardent leur indépendance juridique.

Croissance interne, Croissance externe

[Strat.]

1° Croissance interne est un processus de développement par lequel des unités économiques se développent en investissant dans des capacités nouvelles de production et de vente en utilisant des ressources propres ou empruntées (sans l'intervention d'autres acteurs).

La croissance interne peut se traduire par des investissements autofinancés ou financés par emprunt, l'augmentation des effectifs par l'embauche, l'implantation de nouveaux sites, etc.

2° Croissance externe est une modalité de développement qui implique plusieurs entreprises concurrentes (stratégie de spécialisation) ou non (stratégie de diversification), qui aboutit à un transfert d'actifs existants, d'un acteur vers un autre et se traduit finalement par une acquisition/cession de droits de propriété. Juridiquement, elle peut prendre la forme de fusion, absorption, fusion-scission, apport partiel d'actifs.

➤ *Concentration, Franchisage.*

Crowdfunding

➤ *Financement participatif.*

Crowdsourcing [Strat. man]

Littéralement approvisionnement par la foule ou par un grand nombre de personnes. Les traductions qui reflètent le sens de cette notion sont « Impartition à grande échelle » « externalisation distribuée à grande échelle » ou « externalisation ouverte ». Il s'agit du développement du travail collaboratif de masse que permet l'internet et la technologie du Web 2.0.

➤ *Impartition, Sous-traitance, Externalisation.*

Crozier M. (Méthode de) [Strat. man.]

Sociologue des organisations françaises (1922-2013) ayant étudié les caractéristiques des organisations bureaucratiques. Il a souligné les dysfonctions qui se développent au sein des grandes organisations, la bureaucratie étant un système d'organisation incapable de se corriger en fonction de ses erreurs et dont les dysfonctions constituent une condition même d'équilibre.

Michel Crozier intègre le raisonnement stratégique – au sens de stratégie des acteurs – et le raisonnement systémique pour comprendre le fonctionnement réel des organisations.

Analyse stratégique des organisations, zone d'incertitude.

CSG

➤ *Contribution sociale généralisée.*

CSO (Collateralised Synthetic**Obligations)** [Fin.]

Catégorie de CDO où le portefeuille sous-jacent est composé de dérivés de crédit.

CSP (Catégorie socioprofessionnelle)

[Méth./Socio.]

Code dans une grille sociale qui permet de classer les individus. En France, l'INSEE a élaboré une première nomenclature au début des années cinquante. Une deuxième nomenclature est mise au point en 1982 et diffusée sous le nom de « nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS).

➤ *Catégorie socioprofessionnelle.*

CUB (Contacts uniques bandeaux)

[Gest. comm.]

Nombre de personnes différentes, donc identifiées, qui ont visualisé le bandeau publicitaire sur un site Internet au moins une fois.

Culture d'entreprise [Strat. man.]

Ensemble des attitudes communes à la plupart des membres d'une entreprise et des principales valeurs partagées. La *corporate* culture s'exprime à travers un système de valeurs, des rites, des symboles, des mythes... qui résultent de l'histoire des dirigeants et des salariés. Elle influence, le plus souvent de façon inconsciente, les pratiques des entreprises, en particulier dans le domaine de la gestion.

CVG (Certificat de valeur garantie)

[Fin.]

Valeur mobilière émise par une personne morale de droit privé, négociable et transmissible par inscription en compte. Elle confère un droit de créance sur le patrimoine de la société émettrice. La variation de cours du CVG est en principe inverse du cours de l'action support.

C

CVM (*Customer Value Management* = Gestion de la valeur client)

[Gest. comm.]

Stratégie et application effective de celle-ci plaçant les valeurs du client au cœur des préoccupations de l'entreprise.

Cx⁺ [Gest. comm.]

Fraction (exprimée en %) de la cible ayant au moins *x* occasions de voir un message.

Cycle d'exploitation [Fin.]

Ensemble des opérations successives contribuant à l'activité productive de l'entreprise, (phases d'approvisionnement de production et de commercialisation). On parle de cycle d'exploitation compte tenu du caractère répétitif et ordonné des différentes phases.

➤ *Besoin en fonds de roulement.*

Cycle de fabrication

➤ *Circuit de fabrication.*

Cycle de vie (Théorie du)

[Gén./Gest. comm.]

À l'origine théorie libérale des échanges internationaux de R. Vernon. Elle fut ensuite appliquée à différents domaines. Sa forme la plus popularisée est le cycle de vie du produit pour lequel on dis-

tingue quatre phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin.

Cyert R.-M. et March J.-G. (Théorie de)

[Strat. man.]

Spécialistes de science politique et science économique, ils proposent une théorie de l'entreprise ou plus précisément de la prise de décision au sein des entreprises. Leurs travaux recoupent ceux de H. A. Simon avec lequel J.-G. March a collaboré à plusieurs reprises. L'entreprise est un corps social composé d'individus et de groupes ayant des buts et des contraintes assez divers. Les buts sont le résultat de négociations entre des coalitions plus ou moins stables et revêtent un caractère flou qui les rend acceptables pour le plus grand nombre. La fixation du niveau des objectifs dépend, quant à elle, en grande partie, de l'apprentissage de l'organisation et de ses membres.

Cyert et March mettent également en évidence le fait que toute firme cherche à réduire l'incertitude qui pèse sur elle et à traiter les problèmes de façon séquentielle et non globale.

Cycliques (Ressources)

Syn. : *Ressources à court terme ou dettes à court terme.*

D

DAFIC [Fin.]

Disponible après financement interne de la croissance. Il est égal au EBE moins variations du BFR moins investissements (hors croissance externe).

DAGMAR [Gest. comm.]

Acronyme de l'expression anglaise *defining advertising goals for measuring advertising research* qui correspond au modèle de comportement du consommateur que l'on résume en quatre étapes : 1° Attirer l'attention, 2° Favoriser la compréhension, 3° Susciter la conviction, 4° Entraîner l'action.

➤ *AIDA.*

Dailly (Loi) [Fin.]

Loi du 2 janvier 1981 qui permet la mise en œuvre d'un mode simplifié de cession et de nantissement des créances commerciales par la remise d'un simple bordereau pouvant regrouper plusieurs créances.

➤ *Mobilisation des créances commerciales.*

Dans la monnaie [Fin.]

Position pour une option d'achat, lorsque le cours de l'actif sous-jacent est supérieur au prix d'exercice. Traduction pour : *in the money*.

DAR (Day After Recall) [Gest. comm.]

Évaluation de l'efficacité d'une annonce publicitaire par sondage le lendemain de cette annonce. On parle aussi de mémorisation un jour après, de test du lendemain.

Darwinisme (Néo) [Strat. man.]

Courant de pensée fondé sur la théorie de l'évolution des espèces énoncée par Ch. Darwin dans la première moitié du XIX^e siècle et sur les algorithmes génétiques de G. Mendel puis de H. de Vries. Les mécanismes mis en œuvre intéressent de manière analogique des théories traitant de l'évolution des systèmes sociaux. Ainsi certaines approches en théorie des organisations considèrent une firme comme un système ouvert sur son environnement, en compétition pour y obtenir les ressources rares nécessaires à sa survie. Sa capacité à obtenir ces ressources dépend de la qualité de son organisation, et de son aptitude à réagir dans son milieu. L'évolution des formes organisationnelles est le produit d'un mécanisme de sélection naturelle. Le néodarwinisme considère que les phénotypes (qui déterminent les caractères visibles de l'être) sont influencés à la fois par les génotypes (les gènes héréditaires de l'être) et par l'expérience qu'a le système de son milieu. Cependant, cette expérience n'a pas d'influence à rebours sur les génotypes. On considère que les génotypes peuvent connaître une mutation lors de la combinaison des informations issue de la reproduction. Ce sont les transformations qui se révéleront par chance les plus pertinentes par rapport au milieu qui pourront être perpétuées par la descendance

D

des vainqueurs dans la lutte pour la survie. En théorie des organisations, les routines jouent le rôle des gènes héréditaires, transmis aux différentes générations d'individus qui rejoignent l'entreprise. Le néodarwinisme considère alors que les apprentissages locaux faits dans le milieu d'activité ne sont pas susceptibles de transformer les routines foncières de l'organisation. Avec le temps, celles-ci deviennent trop interdépendantes pour pouvoir être modifiées. L'évolution au niveau de l'individu n'est possible qu'au travers de la mutation aléatoire des routines, généralement par « accident », et non en fonction d'un programme volontariste de changement. L'évolution est essentiellement analysée au niveau des populations de firmes où des formes d'organisation concurrentes entrent en compétition pour obtenir des ressources vitales. Le changement d'organisation dans un domaine d'activité s'explique par l'intrusion de nouveaux entrants dont l'organisation s'est révélée plus performante, et qui ont éliminé les firmes caractérisées par les anciennes structures organisationnelles. Les formes anciennes ne pourront survivre que dans des zones protégées de l'entrée des concurrents, comme certaines formes animales avaient pu survivre sur des îles éloignées.

Une vision alternative de l'évolution, utilisée en sciences sociales, est le Lamarckisme.

➤ Écologie des populations d'organisation, Évolutionnisme.

DAS

➤ Domaine d'activité stratégique.

Datamart [Syst. inf.]

Terme anglais que l'on traduit par mini entrepôt de données et qui désigne un sous-ensemble d'un entrepôt de données lié à un métier particulier de l'organisation.

Datamining [Syst. inf./Log.]

Littéralement: forage de données. Logiciel de découverte de données par l'accroissement des performances de l'exploitation des informations d'un entrepôt de données ou d'une base de données.

Date d'exercice [Fin.]

Date à laquelle peut être acheté ou vendu l'actif sous-jacent d'une option d'achat (call) ou d'une option de vente (put) par le détenteur de l'option.

Dates de valeur [Fin.]

Il s'agit, d'une part, de la date à partir de laquelle une somme créditée à un compte peut être soit retirée sans paiement d'agios débiteurs (compte à vue), soit porte intérêt lors d'un encaissement (compte rémunéré), et, d'autre part, de la date à partir de laquelle une somme débitée en compte soit devient indisponible (compte à vue), soit cesse de porter un intérêt (compte rémunéré) lors d'un décaissement. Ainsi la date pour une somme créditée est postérieure à l'opération, et une somme débitée comporte une date de valeur antérieure à l'opération.

Syn. : Jours de valeur.

DAU [Gest. comm./Log.]

Document administratif unique qui regroupe l'ensemble des déclarations en douane pour les importations et les

exportations de marchandises au sein de l'Union européenne.

DAX 30

➤ *Indice boursier.*

Day After Recall

➤ *DAR.*

DCF (*Discounted Cash-Flows*) [Fin.]

Méthode fondamentale de valorisation de l'actif économique d'une entreprise. En français, il s'agit de l'actualisation des flux de trésorerie disponible. Les flux de trésorerie disponible après impôt sont la différence entre l'excédent brut d'exploitation et la somme constituée par l'impôt théorique sur les sociétés, la variation du besoin en fonds de roulement et les investissements nets des désinvestissements.

DEA (*Data Envelopment Analysis*)

[Méth.]

Traduction : Analyse d'enveloppement des données (AED). Méthode non paramétrique utilisée afin d'évaluer l'efficacité ou l'efficience des organisations avec convexité de la frontière de production. Par enveloppement on entend le fait que la frontière d'efficacité est obtenue en reliant les résultats des meilleures organisations. Sur une idée de Farell (1957) cette méthode a été développée par Charnes A., Cooper W.W., Rhodes E. (1978), « Measuring the Efficiency of Decision Making Units », *European Journal of Operational Research*, 2, pp. 429-444. Son intérêt est de pouvoir prendre en compte une multitude de facteurs de production, différentes productions, les rendements d'échelle, etc. pour voir dans quelle

mesure l'activité d'une organisation (firme, administration, etc.) se situe à la frontière des possibilités de production ou en deçà de celle-ci. Deprins *et al.* (1984) ont proposé une analyse de l'efficacité par une approche non paramétrique sans l'hypothèse de convexité, dite analyse Free Disposal Hull (FDH).

DEA (*Durée d'écoute par auditeur*)

[Gest. comm.]

Durée moyenne d'écoute mesurée sur les interviewés ayant regardé la télévision ou écouté la radio au moins 1/4 d'heure.

➤ *Audience.*

Débauche-embauche [Gest. ress. hum.]

Traduction (avec modification de l'ordre des mots) de *hiring and firing* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne la pratique d'ajustement des effectifs des entreprises en fonction de la conjoncture, en licenciant (*firing*) et en recrutant (*hiring*).

Debet [Dr.]

Ce qui reste dû après l'arrêt d'un compte. C'est le constat d'un déficit. Arrêt pris par la Cour des comptes à l'égard des comptables publics en faute. Le comptable est mis « en debet », c'est-à-dire avec obligation de rembourser sur ses ressources personnelles, en cas de déficit ou d'irrégularités commises et non réparées.

Débit [Compt.]

En comptabilité en partie double chaque opération est enregistrée dans

D

un compte divisé en deux parties (compte en T). La colonne de gauche des comptes en T s'appelle toujours le débit, il représente l'acquisition d'un bien ou d'un service, la constatation d'une entrée en numéraire ou de valeurs, ou celle d'une charge supportée par l'entreprise.

En théorie microéconomique, dans l'expression « loi du débit » de A. A. Cournot (1838), le débit est synonyme de la demande.

Débiteur [Compt./Fin.]

Un compte est débiteur lorsque la valeur inscrite au débit est supérieure à celle inscrite au crédit.

Un agent économique est débiteur vis-à-vis d'un autre, lorsqu'il possède une dette vis-à-vis de cet autre agent.

Débordement publicitaire [Gest. comm.]

Diffusion publicitaire au-delà de la zone prévue dans le plan de campagne.

Débouché [Env.]

Marché où il existe une demande non encore satisfaite.

Débrayage

➤ *Grève.*

Debriefing [Gén.]

Réunion d'échange d'informations et d'opinions à la suite d'une action ou d'une opération.

Décentralisation [Gest. adm.]

Délégation du pouvoir de décision aux échelons hiérarchiques inférieurs. Dans le cas d'une entreprise on ne parlera de décentralisation que si les responsables des différentes unités locales peuvent

exercer un pouvoir de décision véritable.

➤ *Déconcentration.*

Déchets [Compt.]

➤ *Produits résiduels.*

Déciles [Méth.]

Intervalles successifs sur une variable observée sur un ensemble d'individus de façon que chaque intervalle contienne un dixième des individus. On utilise de la même façon les quartiles (par quart ou 25 %), centiles (par centième)...

Décimalisation [Fin.]

Opération sur un OPCVM et correspondant à une décision de fractionnement des parts ou actions de l'OPCVM, rendant possible l'acquisition des fractions de parts exprimées en 1/1 000, 1/100 000, etc. Cette opération ne change pas la valeur liquidative de la part ou action mais le nombre de parts de l'OPCVM qui sera exprimé avec des décimales. À l'occasion d'une opération de decimalisation affectant un OPCVM, le code ISIN de l'OPCVM change.

Décision [Méth./Strat.]

1° Action mentale volontaire de faire le choix d'une solution à un problème identifié. Le processus décisionnel comporte quatre étapes :

- identification du problème ;
- étude des réponses possibles ;
- choix de la solution soit optimale, soit seulement satisfaisante ;
- mise en œuvre de la décision et contrôle des effets.

On distingue les macro et les micro décisions. Les premières sont prises par des

unités économiques complexes (État, groupe d'entreprises...) et les secondes sont le fait d'unités économiques simples (entreprise, individu...). La procédure de prise de décision peut être, dans chaque cas, soit individuelle, soit collective. La décision individuelle au niveau d'une macrodécision étatique peut être par exemple celle d'un dictateur ou de tout autocrate. La décision collective au niveau de l'entreprise peut être par exemple celle adoptée après la recherche d'un consensus parmi les différents responsables fonctionnels.

2° D'un point de vue théorique, on peut distinguer trois grands types de modèle de prise de décisions :

- le modèle du décideur individuel rationnel, sans histoire et sans épaisseur sociale, de la théorie économique néo-classique et de la théorie des jeux. La rationalité substantive dans ce modèle est compatible avec les situations d'incertitude et de risque, via le critère de décision retenu (maximisation ; de l'espérance mathématique, minimax, etc.). Le processus de décision est logique et linéaire. Toutes les conséquences pour chaque stratégie possible sont identifiées et évaluées. La solution choisie est optimale. Les modèles de planification stratégique, comme ceux de LCAG et d'Igor H. Ansoff, dans les entreprises dans les années 60, sont très proches de ce modèle rationnel ;

- le modèle organisationnel de rationalité limitée plus réaliste, selon H. A. Simon, car l'individu ne peut pas connaître toutes les conséquences pour tout choix, avec une évaluation objective de ces conséquences. La recherche de solutions empiriques, satisfaisantes et non pas optimales, caractérise le

modèle décisionnel de rationalité limitée ;

- le modèle décision de type politique qui, confronté au phénomène de multi-rationalité et de multidimensionnalité dans les choix collectifs, tente de concilier des intérêts plus ou moins divergents des divers acteurs au pouvoir inégal (cf. groupe de pression).

À ces trois grands types, on peut ajouter le point de vue contestaire de l'idée de décision intentionnelle dans les organisations de James March. Le modèle de la poubelle (*garbage can*), qui caractérise les anarchies organisées du type établissements universitaires étudiés par March, indique que la prise de décision est le produit du hasard en présence concomitante de décideurs, de problèmes ou de questions et de solutions. Au mieux, les problèmes sont posés en fonction des solutions disponibles.

Les outils d'aide à la décision, pertinents pour les deux grands types de modèles et pour les décisions aussi bien individuelles que collectives, comprennent notamment : les arbres de décisions, les SIAD (Système interactif d'aide à la décision ou *Decision Support System* proposé par Scott Morton).

Dans l'entreprise les décisions ont fait l'objet de plusieurs essais de classifications dont rend compte J.-L. Le Moigne (*Les systèmes de décisions dans les organisations*, PUF, coll. SD, 1974).

3° La classification la plus traditionnelle par niveau (proposée notamment par J. Darden en 1964, et R. N. Anthony en 1965) distingue : les décisions opérationnelles les décisions tactiques et les décisions stratégiques : les premières sont prises à la base, et elles correspondent aux petites décisions ; les

deuxièmes dites moyennes, intermédiaires ou de gestion consistent à choisir entre un petit nombre d'actions possibles qui rentrent dans le cadre des grandes lignes définies par les décisions stratégiques prises au niveau le plus élevé de la hiérarchie. À titre d'exemple, la décision d'investir à l'étranger est une décision stratégique, le recrutement du personnel pour cette implantation nouvelle (choisir entre une mobilité interne avec expatriation et le recrutement sur place) est une décision tactique, la publication de l'annonce d'offre d'emploi pour ce recrutement est une décision opérationnelle.

4° La classification par la méthode de prise de décision la plus souvent reprise est celle de H. A. Simon (*The New Science of Management Decision*, Harper & Row, Publishers, 1960) qui aboutit à deux catégories : Les décisions programmables, et les décisions non programmables. Par cette distinction, H. A. Simon désigne :

- les décisions répétitives, routinières, obéissant à des procédures standards et réglementaires, susceptibles de relever d'une démarche de calcul économique et de recherche opérationnelle, suivant une logique algorithmique, d'une part, et,
- les décisions moins courantes voire imprévisibles, plus ou moins faiblement structurées, faisant appel à l'intuition du décideur dans un environnement marqué par une information imparfaite et incomplète, qui exigent une procédure particulière de nature donc plus heuristique qu'algorithmique, d'autre part. Les décisions non programmables peuvent être subdivisées en séparant les décisions structurées et les décisions non structurées.

5° Des tentatives ont été effectuées pour combiner les deux classifications précédentes, comme celle de G.C. Gorry et MS. Scott-Morton (1971) et celle de J.-L. Le Moigne (1974) conduisant au tableau type suivant :

Par niveau Par méthode	Décision opérationnelle ou d'exploitation	Décision tactique ou de gestion	Décision stratégique ou planification
Décisions programmables			
Décisions non programmables structurées			
Décisions non programmables non structurées			

Décision (Arbre de)

➤ *Arbre de décision.*

Décision (Système interactif d'aide à la)

➤ *Système interactif d'aide à la décision (SIAD).*

Décision d'exploitation ou opérationnelle

➤ *Décision.*

Décision non programmable, Décision programmable

➤ *Décision.*

Décision stratégique

➤ *Décision.*

Décision tactique

➤ *Décision.*

Décisionnaire [Gest. comm.]

En mercatique, personne qui prend la décision d'achat. le décisionnaire n'est pas nécessairement l'acheteur.

Décision stratégique [Strat.]

« Comportement de l'homme qui opère des choix dans une situation d'information partielle. », Jacques Mélése, *Approches systémiques des organisations. Vers l'entreprise à complexité humaine*, 1979.

Déclin [Gest. comm.]

Il s'agit de la 4^e et dernière phase de la courbe de cycle de vie du produit au cours de laquelle le produit devient obsolète. Dès lors l'entreprise opère un désinvestissement et une reconversion en dégageant le produit du marché.

Syn. : Sénescence.

Décomposition des tâches

➤ *Division du travail, Taylorisme.*

Déconcentration [Gest. adm.]

Délégation de pouvoir aux échelons hiérarchiques inférieurs dont les décisions restent soumises à l'approbation du pouvoir central.

➤ *Centralisation, Décentralisation.*

Décorrélée (Gestion)

➤ *Gestion alternative.*

Décote [Fin.]

Abattement sur une valeur faisant généralement l'objet d'une évaluation offi-

cielle. La décote permet de rendre cette valeur plus proche de la réalité du marché. Il existe plusieurs types de décote (source : P. Quiry et Y. Le Fur : *Pierre Vernimmen Finance d'entreprise*, Dalloz, 2002) :

– décote de liquidité lors d'une introduction en bourse pour le vendeur. On l'observe aussi pour les sociétés non cotées, pour les sociétés cotées mais au flottant réduit et dont le capital est verrouillé;

– décote de holding en ce sens que la valeur du holding est inférieure à la somme de ses participations, en raison soit du portefeuille d'activité imposé par le holding, soit du verrouillage du capital du holding dont le flottant est limité ne facilitant pas la sortie, soit en raison de divers frottements fiscaux (multiplicité des impositions, lenteur des calculs et des versements des dividendes) et administratifs (frais gestion lourds);

– décote de conglomérat qui est assez analogue à la décote de holding.

Découvert [Fin.]

Compte bancaire débiteur. Le découvert correspond à une opération de crédit par laquelle une banque autorise son client à tirer des chèques pour un montant supérieur à la provision de son compte.

Découvert (Vendre à) [Fin.]

➤ *Vente à découvert*

Découverte de données

➤ *Datamining.*

Décroissance externe

➤ *Croissance externe, Désinvestissement.*

D

Décroissance interne

➤ *Croissance interne, Désinvestissement.*

Decrutement [Gest. ress. hum.]

Réduction des effectifs obtenue par des départs en préretraite, des contrats avec le Fonds national pour l'emploi, des retours aidés dans leurs pays d'origine pour les immigrés... et éventuellement des licenciements « secs ».

Dédit [Dr.]

Somme versée par un débiteur s'il use de la faculté qui lui est reconnue de ne pas exécuter son obligation.

Déductions (fiscales) [Fin.]

Correspondent aux « charges à déduire du revenu », donc aux sommes que le contribuable retrace de son revenu imposable avant le calcul de l'impôt.

Comme elles profitaient davantage aux détenteurs de revenus élevés, depuis 1983 en France leur champ d'action fut peu à peu réduit au profit des réductions.

Défaillance [Fin./Dr.]

Carence ou défaut de paiement d'un débiteur. La défaillance est synonyme de faillite au sens financier : la valeur des dettes est supérieure à la valeur des actifs. On se sert de techniques statistiques (le scoring) et qualitatives (notation) pour mesurer le risque de défaillance dit encore risque de défaut de paiement, risque de défaut de créances, risque de faillite.

Défaillance transactionnelle, Défaillance du marché [Éco. ind.]

Traduction proposée par Michel Glais de *market failure* (plus souvent traduit

par échec du marché) dans l'analyse de O. E. Williamson pour justifier l'intégration verticale (« *The Vertical Integration of Production : Market Failure Considerations* », AER, mai 1971).

Défaisance (Defeasance [in substance]) [Fin.]

Opération financière consistant en un transfert simultané à une entreprise, de valeurs mobilières ou de liquidités et d'un emprunt obligataire. Ce qui permet de garantir un remboursement de l'emprunt (amortissement et intérêts) sans risque de non-paiement pour les obligataires. Ce type d'opération est actuellement peu pratiqué en France.

L'expression anglaise *in-substance defeasance* ou plus simplement *defeasance* est encore largement utilisée, malgré la francisation proche de la forme originelle. La commission de terminologie propose cependant une traduction plus longue : désendettement de fait qui a l'avantage d'être plus explicite.

Défaut de coordination [Strat.]

Situation dans laquelle les décideurs obtiennent un résultat moins bon pour chacun d'entre eux, en raison de leur incapacité conjointe à choisir des stratégies qui offriraient à tous un résultat meilleur.

Défense des consommateurs

➤ *Consommatisme.*

Deferred liabilities [Fin.]

Dettes dont on a différé le règlement au-delà du délai qui caractérise les dettes à court terme et qui, de plus, ne peuvent être qualifiées de dettes à long terme. En

Grande-Bretagne, elles font l'objet d'une inscription distincte au bilan.

Defining Advertising Goals for Measuring Advertising Research

➤ *DAGMAR.*

Déficit [Compt.]

Différence positive entre les charges et les produits d'un agent ou entre les besoins et les ressources. Le déficit fait ressortir une insuffisance des produits ou des ressources de cet agent au cours d'un exercice donné.

➤ *Pénurie.*

Définition de poste [Gest. ress. hum.]

Ensemble des exigences en termes de missions principales et secondaires affectées à un métier en vue de permettre la description du profil requis tant sur le plan des compétences que sur celui de la personnalité.

Déflateur [Méth.]

Coefficient par lequel il faut corriger la valeur d'un ensemble de biens pour en estimer la variation globale en volume par rapport à une autre date, en éliminant de la variation en valeur, la composante simplement due à l'élévation des prix.

Degré de liquidité [Fin.]

Aptitude d'un bien ou d'une opération à se transformer plus ou moins rapidement en monnaie.

Critère de classement des postes de l'actif du bilan (degré de liquidité croissante). Ainsi, les immobilisations sont classées dans le haut du bilan et les comptes « banque » et « caisse » dans le bas du bilan.

➤ *Liquidité (Coefficient ou Ratio de).*

Dégrèvement [Fin.]

Diminution d'un impôt, d'une taxe ou d'une charge fiscale pouvant avoir un caractère général ou particulier.

Dégroupage

➤ *Allotissement.*

DEI (Durée d'écoute par individu)

[Gest. comm.]

Temps moyen passé devant la télévision ou à l'écoute de la radio par individu et par jour. Cette notion est à distinguer de la durée d'écoute par auditeur (DEA) qui est le temps moyen quotidien passé devant la télévision ou à l'écoute de la radio par les seuls individus ayant effectivement regardé la télévision ou écouté la radio.

➤ *Audience.*

Délai d'écoulement [Gest. comm./Log]

Nombre de jours nécessaires pour écouler la totalité du stock. Il est calculé suivant l'une ou l'autre des deux formules ci-après :

$(\text{Stock moyen en valeur}) \times (\text{nombre de jours de la période de référence}) / \text{le chiffre d'affaires.}$

$(\text{Stock moyen en volume}) \times (\text{nombre de jours de la période de référence}) / \text{nb d'unités vendues.}$

Syn. : Couverture-stock.

Délai de planche

➤ *Starie.*

Délai de priorité [Fin.]

Délai au cours duquel, lors d'augmentation de capital, les anciens actionnaires ont la faculté de souscrire par priorité aux actions nouvelles, et cela de manière proportionnelle. Ce délai

D

de priorité n'est pas négociable sur le marché.

Délai de récupération (Payback) [Fin.]

Délai nécessaire pour que les bénéfices attendus d'un investissement remboursent le capital engagé.

Délégation

➤ *Décentralisation, Théorie de l'agence.*

Délégué du personnel [Gest. ress. hum.]

Représentant élu disposant d'un crédit d'heures chargé d'exposer à l'employeur les revendications individuelles et collectives du personnel. Peut remplacer le comité d'entreprise si celui-ci n'existe pas et peut saisir l'inspection du travail pour tout ce qui est relatif aux prescriptions légales et réglementaires et notamment l'hygiène, la sécurité et la prévoyance sociale. L'obligation d'avoir un délégué du personnel élu s'applique à tous les établissements industriels, commerciaux ou agricoles, les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels, les sociétés mutualistes, les organismes de Sécurité sociale (à l'exception de ceux qui ont le caractère d'établissement public administratif) et les associations ou tout organisme de droit privé, quels que soient leur forme et leur objet, où sont occupés au moins onze salariés.

Délégué syndical [Gest. ress. hum.]

Représentant d'un syndicat représentatif auprès du chef d'entreprise.

Délit d'initié [Dr.]

Fait, pour une personne, d'utiliser une information précise non connue du

public, obtenue dans le cadre de sa profession ou de ses fonctions (on parle ainsi d'information privilégiée), pour acheter ou vendre, directement ou par personne interposée, les titres d'une société cotée avant que le marché en ait connaissance.

➤ *Initié.*

Delivery order [Log.]

Document émanant du propriétaire d'un chargement en cours de transport maritime qui donne ordre au capitaine du navire de livrer à une personne désignée, une partie de la marchandise transportée.

➤ *Connaissance.*

Délocalisation [Strat.]

Transfert d'activités d'un espace à un autre pour profiter des différences de coûts de production, pour se rapprocher des consommateurs, ou pour contourner des barrières à l'entrée sur un marché.

➤ *Filiale, Firme multinationale.*

Delphi (Méthode) [Méth./Strat.]

Méthode de prévision qualitative à long ou très long terme (prospective) ayant pour fondement le point de vue des experts qui expriment un avis dans l'anonymat, puis prennent connaissance de l'avis des autres pour ensuite reformuler éventuellement le leur. Le processus itératif peut se poursuivre jusqu'à entente ou en tout cas jusqu'à ce que la convergence est jugée suffisante. Cette recherche du consensus qui peut s'appliquer à divers problèmes (technologiques, économiques, politiques, etc.) a produit d'excellents résultats comme, par exemple, l'indication, au début des

années 60, de la date à partir de laquelle il sera possible d'envisager d'envoyer des Américains marcher sur la lune, mais c'est une méthode longue et coûteuse, susceptible de renforcer l'opinion majoritaire qui n'est pas nécessairement celle qui sera confirmée par les faits.

➤ *Prospective.*

Delta d'une option [Fin.]

Indicateur de la sensibilité du prix d'une option (d'achat ou call, de vente ou put) à l'évolution du cours de son support. Il correspond au rapport entre la variation de la prime de l'option, i.e. le prix de celle-ci, et la variation du cours du support, i.e. le cours de la valeur sous-jacente. Le delta d'un call varie de 0 à 1. Le delta d'un put varie de -1 à 0. Le delta d'une option dans la monnaie (*in the money*) peut être très proche de 1 (call) et de -1 (put). Cela signifie que toute variation du support est répercutée quasi intégralement sur la prime de l'option. En revanche, le delta d'une option en dehors de la monnaie (*out of the money*) peut être proche de 0 (call et put), autrement dit un mouvement sur le cours du sous-jacent est quasiment sans effet significatif sur la prime de l'option. Le delta d'une option à la monnaie (*at the money* ou à parité) est proche de 0,5 pour le call et de -0,5 pour le put.

Le calcul du delta permet au vendeur d'option de déterminer le ratio de couverture optimale.

Demande [Gén./Gest. comm.]

1° Intention d'achat qui, dans l'analyse microéconomique, dépend du prix, en raisonnant avec l'hypothèse toutes choses étant égales par ailleurs.

Dans les faits, les variables déterminantes de la demande sont beaucoup plus nombreuses. Pour demander, si l'on limite l'analyse de la demande au comportement du consommateur, il faut déjà le désir de consommer le produit (bien ou service) à condition de savoir que le produit existe et qu'il est territorialement accessible : la publicité et les aspects qui relèvent de la distribution commerciale sont donc des variables déterminantes non négligeables. Le désir lui-même est à la fois un phénomène individuel (le goût, les préférences) et un phénomène socialement déterminé : le sexe, l'âge, la religion, la culture, le lieu d'habitation, la période de l'année, sont de ce point de vue des variables exogènes à prendre en compte comme le font les spécialistes des analyses en termes de styles de vie.

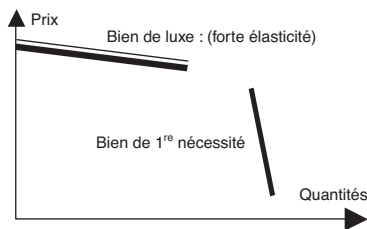
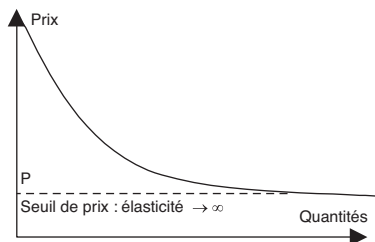
Les phénomènes de complémentarité et de substituabilité obligent à intégrer le prix des autres produits dans la fonction de demande. Par exemple, avec le phénomène de complémentarité, si le prix de l'essence augmente fortement, la demande d'automobiles peut diminuer malgré des prix promotionnels, surtout si le prix des produits de substitution comme les transports en commun sur longue distance sont à la baisse en raison de la forte concurrence dans le secteur du transport de voyageurs. Il faut enfin disposer de ressources à offrir en contrepartie du prix, ce qui conduit à retenir le patrimoine et/ou le revenu comme autres variables déterminantes.

Si l'on s'en tient au modèle fondamental dont la seule variable déterminante est le prix, il est généralement admis que la demande en volume varie dans le sens

D

inverse du prix comme le montrent les courbes de demande ci-après.

D



Cette courbe indique que si le prix baisse, la demande augmente. Une baisse du prix rend le produit plus accessible à une population dont les ressources sont moins importantes. Elle est synonyme d'augmentation du pouvoir d'achat du demandeur potentiel ou effet de revenu positif. Elle peut susciter une attraction des demandeurs de produits concurrents plus onéreux qui seront alors abandonnés (effet de substitution). La sensibilité de la demande à la variation du prix, ou élasticité de la demande par rapport au prix, est variable selon la nature du produit et le niveau de la demande déjà satisfaite. Pour les produits de luxe une faible variation des prix s'accompagne d'une croissance de la demande (forte élasticité-prix). Il en est de même pour un produit au début de sa diffusion et au contraire pour un produit banal susceptible d'avoir des usages multiples

lorsque son prix est déjà très bas. Dans ce dernier cas, on ne peut pas envisager un prix nul, car en dessous d'un certain seuil de prix, la demande est infiniment élastique : par exemple si, par le phénomène de subvention des produits de première nécessité dans certains pays, le prix du pain est inférieur au prix des aliments pour les animaux de basse-cour, la demande de pain pour ce prix aboutit à un gaspillage qui consiste à nourrir les poules et les canards des fermes au détriment de la population des villes. La demande lorsqu'elle est représentée par une droite n'a pas une élasticité constante. Celle-ci est plutôt représentée par une branche d'une hyperbole. La demande coudée, étudiée par P. Sweezy dans le cadre d'un marché oligopolistique, comporte une partie fortement élastique et une autre faiblement élastique. Au lancement d'un produit, la faible demande est fortement élastique. Une fois le produit plus diffusé, la demande est moins sensible à la variation du prix.

Cette tendance générale, souvent appelée loi de la demande ou loi du débit chez Cournot (1838), comporte cependant des exceptions :

- Les biens inférieurs sont des produits de première nécessité qui représentent une part importante dans le budget du ménage : une hausse (une baisse) des prix est un effet de revenu négatif (positif) se traduisant par l'augmentation (la diminution) de la demande pour ces produits (effet Giffen) ;
- A. Cournot signale que la loi du débit n'est pas vérifiée pour les biens de luxe qui sont quelquefois demandés pour leur cherté. Ce phénomène fera l'objet d'une analyse empirique par le

fondateur de l'institutionnalisme américain Th. Veblen, et constitue l'effet Veblen ou effet de snobisme, dit encore effet d'ostentation. Il arrive que l'on évoque dans le même esprit l'effet de démonstration étudié par Duesenberry, mais il s'agit moins d'une fonction de demande que d'une fonction de consommation, c'est-à-dire d'une relation entre la dépense ou consommation et le revenu : les catégories sociales de niveau de revenu inférieur imitent pour la partie socialement visible le comportement d'achat de la classe de revenu supérieur (effet de Duesenberry);

- Pour les biens de luxe, dont le prix de départ est très élevé, une baisse du prix peut ne pas s'accompagner d'une augmentation de la demande, car ceux qui peuvent se procurer ces biens pour ce nouveau prix ne sont pas plus nombreux. On dit que l'effet de revenu est nul pour cette baisse de prix;

- En situation d'asymétrie informationnelle, le prix élevé peut être interprété comme un signe de qualité. C'est l'une des réponses au phénomène de sélection adverse étudié par G. Akerlof en 1970 sur le marché des voitures d'occasion;

- L'effet externe que constitue la pression de la vie en société conduit à être demandeur de produits dont le prix s'élève. L'effet d'imitation analysé par Gabriel Tarde est l'expression de cette relative indépendance de la demande par rapport au prix;

- Par le jeu de l'effet d'anticipation, une hausse de prix peut susciter une augmentation de la demande en vue de se protéger contre une hausse future, et une baisse de prix peut ne pas s'accompagner d'une augmentation de la

demande, dans l'attente d'une baisse future plus importante;

- L'effet de seuil psychologique, dit prix magique, qui se traduit par la discontinuité de la courbe de demande : la demande est la même par exemple pour un prix d'un produit compris entre 800 et 899, elle diminue à 900 euros pour rester stable jusqu'à 999 euros. Il en résulte un prix qui est souvent juste sous le seuil. Ce phénomène, déjà analysé depuis longtemps par Jean Stoetzel, a donné lieu à un titre d'un livre à succès (99 F) de F. Beigbeider à la fin des années 90;

- On peut évoquer en dernier lieu, sans être véritablement une exception de nature différente de la sélection adverse pour le risque de mauvaise qualité, le phénomène du prix psychologique ou prix d'acceptabilité qui établit une limite inférieure au-dessous laquelle 100 % des prospects sondés considèrent que le produit risque d'être de mauvaise qualité et ne l'achèteront pas, une limite supérieure au dessus laquelle 100 % des prospects sondés considèrent que le produit est trop cher et ne l'achèteront pas.

2° En *marketing*, selon Ph. Kotler, la demande pour un produit relève de trois dimensions d'analyse, dont chacune comporte plusieurs positions :

- le produit se rapporte à : l'article, le modèle, la gamme, l'entreprise, le marché, les ventes totales;

- l'espace comporte : le point de vente, le secteur, la région, le pays, le monde;

- le temps correspond au court terme, moyen terme, ou long terme.

On distingue plusieurs niveaux de demande :

- la Demande du besoin potentiel (DBP) qui est la somme des ventes possibles sur l'ensemble des produits

D

destinés à satisfaire le même type de besoin ;

- la Demande du besoin ressenti (DBR) qui est obtenue à partir de DBP par soustraction des non-consommateurs absolus (individus définitivement incapables de consommer le produit en question, comme par ex., la conduite d'une automobile par un aveugle) ;

- la Demande potentielle (DP) qui est la somme des ventes possibles sur un marché, pour une période pour tous les produits et toutes les marques destinés à la satisfaction du même type de besoin. Elle correspond à la différence entre DBR et les non-consommateurs volontaires (pour des raisons culturelles, politiques, sociales, éthiques) ;

- la Demande effective (DE) est la somme des ventes réalisées pour une période pour tous les produits et toutes les marques destinés à la satisfaction du même type de besoin. C'est la DP sans les non-consommateurs involontaires (pour des raisons économiques, d'éloignement géographique, etc.). Ceux-ci forment avec les non-consommateurs volontaires le sous-ensemble des non-consommateurs relatifs, qui se distingue ainsi du sous-ensemble des non-consommateurs absolus défini plus haut ;

- la demande du marché correspond aux ventes totales pour un produit particulier pour toutes les marques. C'est donc la différence entre DE et les produits substituables. Cette demande au marché comprend la demande à l'entreprise et la demande à la concurrence.

➤ *Besoin, Consommation.*

Demandé [Fin.]

Qualificatif pour un titre pour lequel il y a une demande nette, i.e. avec beaucoup

trop d'acheteurs par rapport aux vendeurs. En conséquence, il n'a pas été possible d'établir un cours permettant d'effectuer des transactions. Le titre est réservé à la hausse.

Demande coudée (Courbe de Sweezy)

➤ *Demande.*

Demande de différence

➤ *Différenciation.*

Demande dérivée ou Demande induite

[Gest. comm.]

Demande de produits complémentaires du produit principal offert par l'entreprise.

➤ *Produit dérivé (1°).*

Demande du besoin potentiel (DBP), relatif (DBR)

➤ *Demande.*

Demande du marché

➤ *Demande.*

Demande effective

➤ *Demande.*

Demande induite

➤ *Demande dérivée.*

Demande nette

➤ *Demandé.*

Demande potentielle

➤ *Demande.*

Demande préférentielle

[Éco. ind./Gest. comm.]

Clientèle attachée à une entreprise sur un marché concurrentiel (un grand nombre de petites entreprises), qui est

alors un marché de concurrence imparfaite ou un polypole imparfait en raison de cette faible mobilité de la clientèle.

Demande solvable [*Éco. ind./Gest. comm.*]

Demande exprimée par ceux qui peuvent acquitter le prix réclamé en contrepartie de l'offre du bien ou du service.

Démarchage [*Gest. comm.*]

Opération de prospection de futurs clients et éventuellement de vente soit en faisant des visites à domicile (démarchage à domicile), soit à distance, par téléphone (démarchage téléphonique traduction de *phone marketing*), par courrier, etc. Une législation protectrice pour le prospect accorde un délai de réflexion avant la conclusion définitive du contrat de vente obtenu par démarchage à domicile ou par tout moyen de démarchage à distance.

Démarche [*Méth.*]

Du point de vue méthodologique, la démarche est synonyme de méthode, approche. On parle ainsi de démarche heuristique, de démarche empirique, démarche inductive, etc.

Démarcheting [*Gest. comm.*]

Notion attribuée à Ph. Kotler et S. Levy (Demarketing, Yes, Demarketing, HBR, nov-déc. 1971). qui désigne les actions ou mesures adoptées lorsque les produits de l'entreprise sont trop sollicités. Elles peuvent notamment se traduire par des réductions de la gamme, lorsque celle-ci est trop étendue.

Démarque connue [*Gest. comm.*]

Évaluation de la dépréciation applicable au prix de vente de produits du fait de leur obsolescence, leur détérioration physique ou d'erreurs de gestion.

Démarque inconnue [*Gest. comm.*]

Exprime la différence entre les inventaires théoriques et physiques due à des vols, à la casse par les clients, par les employés, par les fournisseurs et/ou des erreurs de gestion (par ex., mauvais enregistrement).

Dématérialisation des titres [*Fin.*]

Depuis le 3 novembre 1984 toutes les actions et les obligations – sauf celles amortissables par tirage au sort d'un numéro – ont perdu leurs représentations matérielles remplacées par l'inscription en compte au nom de leurs propriétaires, auprès de la personne morale émettrice ou d'un intermédiaire habilité.

Cette nouvelle pratique qui ne fait pas disparaître les titres au porteur et les titres nominatifs, permet de décharger le titulaire des soucis de la gestion courante des titres, et lui assure une information complète.

Démembrement [*Dr.*]

Pour un actif réel (bâtiment, terrain, etc.) ou un actif financier (obligation, titres de propriété), séparation de l'usufruit et de la nue-propriété pour les affecter à des bénéficiaires différents.

Demerger [*Strat. man.*]

Terme anglais qui signifie scission.

Démérite [*Méth.*]

Indice correspondant à une moyenne pondérée du nombre de défauts

D

observés dans un échantillon. La pondération se justifie par la diversité des défauts en termes d'importance ou de gravité. L'échelle de pondération tient compte, le plus souvent des conséquences économiques des défauts.

D

Démonstration (Effet de)

➤ *Demande.*

Démurage

➤ *Surestarie.*

Dénomination de vente, Dénomination commerciale [Gest. comm.]

Données informatives précises, autre que la marque, souvent de nature réglementaire, permettant d'identifier un produit de consommation courante.

Dénomination sociale [Dr./Gest. comm.]

Nom librement choisi, protégé contre les usurpations, par lequel une entreprise est identifiée dans le public. Pour les sociétés commerciales, la dénomination sociale comporte en plus la désignation de la forme de la société et le montant du capital social pour les sociétés de capitaux.

Départ d'usine (Prix) [Compt.]

Prix de la marchandise hors transport.

Dépense [Compt.]

Du point de vue comptable, charge qui vient en déduction de la trésorerie. Du point de vue de l'économiste, fait de s'acquitter d'une somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service.

Dépendance [Méth./Strat.]

1° État d'une variable qui est déterminée par une autre. Variable dépendante

est synonyme de variable endogène, ou de variable induite.

➤ *Corrélation.*

2° État d'infériorité ou défavorable pour un agent assujéti à l'égard d'un autre. Lorsque la relation asymétrique introduit le phénomène du pouvoir dans les rapports sociaux, qui vont jusqu'aux rapports entre les nations, il s'agit alors de la domination chez F. Perroux et de l'exploitation chez K. Marx.

S'agissant des entreprises, on peut évoquer de multiples dépendances : à l'égard des divers acteurs de leur environnement (État, système financier, fournisseurs, concurrents, clients, etc.) et des technologies utilisées. Un exemple de ce type de dépendance est le cas de la relation avec un client, avec lequel l'entreprise réalise une grande partie de son chiffre d'affaires, et qui impose des remises importantes discriminatoires que ne peut refuser la direction commerciale dans l'immédiat. Des relations de dépendance existent également au sein même des firmes, entre établissements, entre les équipes, entre les filiales et la maison mère, etc.

Le conseil de la concurrence en France peut être saisi par les responsables d'une firme pour éventuellement faire cesser un abus de dépendance économique qu'exercent un client ou un fournisseur à l'égard de leur firme.

Dépendance de sentier (*Path dependency*)

[Strat. man./Éco. ind.]

Concept développé notamment en économie de l'innovation mettant en évidence que le sentier d'expansion d'un système a une dimension historique, c'est-à-dire que son évolution est en partie fonction de son état passé. L'intérêt de

ce concept est d'offrir une alternative à la dichotomie entre déterminisme et libre-arbitre en théorie de la décision. Les décideurs sont considérés comme responsables de l'orientation de la trajectoire, mais leur degré de liberté se réduit à mesure qu'ils prennent des décisions. Plus ils utilisent leur liberté de choix, plus elle se réduit. Les choix faits dans les périodes initiales, en situation d'incertitude technique, conditionnent l'orientation des choix futurs, et pourront de ce fait conduire à négliger des solutions préférables. Ce concept a notamment été utilisé pour expliquer les phénomènes de standardisation technique qui peuvent donner en référence des solutions moins satisfaisantes que d'autres, pourtant disponibles. Des recherches en psychologie proposent que la dépendance n'est pas uniquement « externe », c'est-à-dire liée aux caractéristiques des technologies en compétition, mais qu'elle peut être « interne » au processus de décision. C'est ce que H. A. Simon (1983) appelle un « mécanisme de continuité » selon lequel « une fois orientés dans une direction particulière, l'attention et le comportement ont tendance à persister durablement dans la même voie. Cela reste vrai même quand le choix initial est relativement indifférent ».

➤ *Capacité d'absorption, Pièges de compétences, Polyd.*

Dépense, Décaissement [Compt.]

Sortie de liquidités, i.e. d'argent ou flux monétaires, en contrepartie de l'acquisition d'un bien ou de la prestation d'un service. Une dépense n'est pas nécessairement une charge, comme c'est par exemple le cas du paiement des dividendes aux actionnaires.

Dépenses publicitaires

➤ *Investissement publicitaire.*

Déplace (Effet de commerce) [Fin.]

Effet de commerce négocié dans un lieu (« place ») différent de celui où il peut être encaissé. Par opposition, un effet « sur place » est payable sur le lieu où il a été négocié.

D

Dépliant (publicitaire) [Gest. comm.]

Document publi-promotionnel de faible pagination, remis directement aux clients ou distribué à domicile, présentant par des photos, des dessins et peu de texte, un produit, un service, une activité, une région, etc.

Déploiement de la fonction qualité (Quality function deployment)

[Gest. prod.]

Méthode visant à traduire les exigences du consommateur en spécifications de conception des produits, puis, à traduire ces spécifications au niveau des composants et ainsi de suite jusqu'au niveau du processus de production... Elle s'appuie essentiellement sur des matrices appelées « maisons de qualité ».

Déport [Fin.]

Désigne un report négatif. En bourse rémunère le prêt des titres d'une liquidation à l'autre quand il y a de nombreux vendeurs à découvert. Pour une devise, le déport est constaté lorsque le cours sur le marché au comptant pour cette devise est supérieur à son cours sur le marché à terme.

Dépositaire [Gest. comm.]

Commerçant vendant des marchandises qui lui ont été confiées par un déposant.

Dépôt [Fin.]

Somme versée par l'acheteur à la conclusion d'un contrat d'achat à terme et correspondant à une fraction du prix de la marchandise vendue.

Dépôt [Fin./Log.]

1° Liquidités confiées à une banque par une personne physique ou morale. On distingue les dépôts à vue dont le propriétaire dispose à tout moment de la somme correspondante et les dépôts à terme qui sont des fonds que le déposant s'engage à ne pas réclamer avant un certain délai moyennant le versement d'un intérêt par la banque.

Quelle que soit la forme du dépôt, la banque a le droit d'en disposer pour les besoins de son activité mais à l'obligation d'assurer au déposant un service de caisse.

2° Lieu de stockage des marchandises destinées à la vente.

➤ *Entrepôt, Magasin.*

Dépôt à terme, Dépôt à vue

➤ *Dépôt.*

Dépôt de (ou du) bilan [Fin.]

Procédure auprès du Tribunal commercial à la suite de l'insolvabilité immédiate (crise de trésorerie, cessation de paiement), alors même que l'entreprise est éventuellement rentable.

➤ *Cessation de paiement.*

Dépôt de garantie

➤ *Dépôtite.*

Dépôt et cautionnement [Dr.]

Selon le PCG, sommes versées à des tiers à titre de garantie d'exécution de contrat et indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive.

Dépréciation [Compt.]

Perte de valeur d'un élément de l'actif (*impairment of assets*). En comptabilité d'entreprise, l'usure certaine donc programmée des matériels et des machines est prise en compte dans l'amortissement. Le risque de dépréciation de certains éléments d'actif (titres de participation ou de placement, stock de marchandises...) est enregistré par la constitution d'une provision. La valeur comptable nette est alors obtenue par la différence entre le coût historique ou valeur brute et le montant des dépréciations.

Déréférencement [Gest. comm.]

Suppression d'un produit et/ou du nom d'un fournisseur sur la liste références ou des références d'une centrale d'achat ou d'une entreprise de distribution.

Déréglementation [Dr./Éco. ind.]

Passage d'une économie dans laquelle la puissance publique limitait la marge de liberté des entreprises privées, lorsque certaines décisions de leur dirigeant risquaient de porter atteinte à l'intérêt général, à une économie plus ouverte à l'initiative privée dans tous les secteurs concurrentiels. Mais les marchés ne peuvent pas fonctionner sans règles, la déréglementation ne peut donc jamais totale.

Dérive des ventes [Gest. comm.]

Achat de produits à forte marge autres que ceux pour lesquels la publi-promotion a été effectuée. Effet recherché par la pratique des prix d'appel et des produits d'appel.

Dérivé (Produit)

➤ *Demande dérivée, Produit dérivé.*

Dérivé de crédit [Fin.]

Catégorie particulière d'instruments financiers destinés à la gestion dynamique du risque crédit assimilable à un contrat d'assurance négociable de gré à gré. Il permet de déconnecter la gestion d'un risque de crédit sur un actif ou un passif de la détention de cet actif ou de ce passif. Plus précisément, les dérivés de crédit sont des contrats financiers prévoyant, entre contreparties, des échanges de flux liés à la performance ou au défaut d'un crédit de référence.

➤ *Produit dérivé.*

Dernier entré, premier sorti

(DEPS) [Compt.]

Méthode de valorisation des sorties de stocks fondée sur l'inverse de la chronologie d'entrée des différents lots. Autrement dit, les sorties de stocks seront sensées être puisées dans les lots les plus récemment acquis et, donc, valorisées aux coûts d'entrée de ces lots (coûts d'achat ou de production). Les principales conséquences de la méthode « Dernier entré, premier sorti » sont :

- une valorisation des stocks en magasin aux coûts les plus anciens,
- une évaluation des sorties qui suit la tendance générale d'évolution des coûts.

Si cette méthode n'est pas admise par l'administration fiscale pour valoriser les existants en stock, elle reste néanmoins très utilisée pour évaluer les sorties à des coûts relativement actuels.

Angl. : *Last In, First Out (LIFO)*.

Désactivation comptable [Compt.]

Transformation des biens de faible valeur de l'actif en emploi consommé au cours de l'exercice, ce qui évite leur comptabilisation en immobilisations.

Désaisonnalisation [Méth.]

Suite de transformations algébriques destinées à épurer une chronique mensuelle ou trimestrielle de ses composantes saisonnières et aléatoires de façon à exprimer la tendance à moyen terme.

Déséconomie externe [Gén.]

Effet externe négatif ou externalité négative consistant en une nuisance, une gêne, un désagrément, une charge, un coût occasionnés par l'action d'un agent de l'environnement de l'entreprise qui subit cette nuisance, cette gêne, ce coût et qui peut donner lieu à une dépense. Par exemple l'installation d'un grand immeuble devant une entreprise peut empêcher le public de voir le nom de l'entreprise. Celle-ci sera alors conduite à augmenter ses dépenses pour être mieux connue. Les nuisances, pollutions engendrées par l'activité de certaines firmes, constituent des externalités négatives pour l'économie et le voisinage.

L'entreprise, de son côté, peut être à son tour à l'origine d'effets externes négatifs et être soumise soit à l'obligation de réparer, soit à une taxe (taxe pollueur-payeur), soit à acheter sur le marché des permis de polluer ou marché des droits à polluer un volume de pollution auprès des entreprises qui sont au-dessous du volume autorisé.

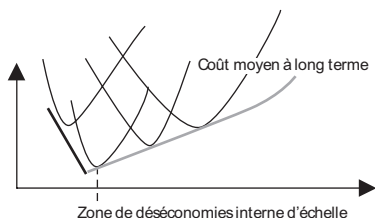
Déséconomie interne d'échelle [Gén.]

Augmentation du coût moyen complet (ou coût moyen global, coût synthétique

D

moyen), à la suite de l'augmentation de la taille ou dimension de l'entreprise.

Ainsi les déséconomies internes d'échelle ou de dimension sont le versant du côté des coûts moyens croissants à long terme des rendements d'échelle décroissants, associés à la croissance interne de l'entreprise monoproductrice. Ce phénomène peut être la conséquence de l'augmentation des coûts de la coordination, des coûts consécutifs aux dysfonctionnements dans la grande taille, au développement du sentiment de l'anonymat dans le personnel conduisant à la diminution de la motivation au travail, et à d'autres éléments difficiles à identifier que l'on désigne sous l'expression inefficience X ou inefficacité X proposée par H. Leibenstein.



➤ **Économie d'échelle**

Désendettement de fait [Compt.]

Traduction proposée pour In-Substance defeasance.

Déséquilibre [Compt.]

Situation qui correspond à une inégalité des forces ou des éléments dans une confrontation, dans un système comptable, dans un système d'échange. Un déséquilibre économique correspond à une inégalité entre l'offre et la demande en prévision (ex-ante).

Design [Gest. comm.]

Activité de conception dont le but est de déterminer les qualités formelles, ou esthétiques, des objets produits industriellement, tout en respectant leurs fonctionnalités. Le *design*, terme employé pour la première fois dans ce sens par l'Anglais H. Cole en 1849, s'applique principalement au produit, à l'environnement (de travail, commercial...), au conditionnement, au graphisme...

Traduction proposée : stylique.

Design environnemental [Gest. Ress.

Hum. ; Gest. Com.]

Activité qui consiste à imaginer, concevoir et organiser l'aménagement des lieux de vie, de loisir et de travail. Il peut s'agir des bureaux, de la zone de production, des espaces communs comme une cafetteria, l'accueil ou la salle de repos, mais aussi des *show-rooms*, des corners (ou emplacement promotionnel) ou de l'architecture commerciale.

Design graphique [Gest. Com.]

Activité qui consiste à créer, et à articuler des signes visuels favorables à l'appropriation par les consommateurs, usagers ou utilisateurs, des lieux, des produits, des services et de données générales (y compris sur le web). Quatre dimensions guident cette activité. La première est le dialogue : le design graphique doit favoriser l'identification de la marque et l'interaction. La deuxième est le partage de point de vue sur un même objet, et la production parfois d'une performance artistique. La valorisation de la marque et l'objet du design graphique est la troisième dimension ; cela se traduit par la PLV, la scénographie, la signalétique, la

communication institutionnelle. La quatrième est l'immersion par la narration développée à travers les signes visuels fixes ou animés.

Design management [Gest. comm.]

Organisation de gestion du processus de conception et développement des produits réalisés industriellement. Le *design management* s'intéresse à l'entreprise en tant que système de communication dont les produits et services sont des vecteurs.

Design organisationnel [Strat. man.]

Extension du *design* à la définition et aux choix des structures internes de l'entreprise mises en cohérence avec la stratégie.

Design produit [Gest. comm.]

Activité qui consiste à donner forme à un objet industriel en vue de sa commercialisation sur le marché. Trois dimensions sont à prendre en compte de manière simultanée : la technique, l'économique et l'opératoire. Par technique, on entend l'usage des technologies disponibles (dans l'entreprise ou sur le marché), le respect du cadre juridique (par exemple les normes ISO), l'ingénierie de la conception, mais aussi les volumes, surfaces et aspects du produit et la qualité perçue par le client. Par économique, il est attendu de viser un marché (existant ou non), de le segmenter, de créer un positionnement marketing, d'identifier les zones de distribution et d'évaluer les volumes projetés de ventes. La dimension opératoire impose, enfin, de penser aux fonctions du produit et à ses usages, ce qui prend en compte l'utilisateur.

Design sensoriel [Gest. com]

Activité prenant en compte dans l'expérience du consommateur, les cinq sens : la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût. Le design sensoriel renforce l'identité d'une marque, facilite l'immersion du consommateur dans l'expérience.

Désintermédiation financière [Fin.]

Substitution de la finance directe à la finance indirecte : les agents à besoin de financement s'adressent directement aux agents à capacité de financement, par l'intermédiaire des établissements financiers qui abandonnent dès lors leur fonction d'intermédiation financière, c'est-à-dire qu'ils louent leur guichet mais ne se portent pas acquéreur des titres émis par les entreprises. Ce mouvement constaté dans le secteur des banques et organismes financiers ces vingt dernières années traduit un début de modification essentielle de leur mission traditionnelle, exprimant l'effacement progressif de l'économie d'endettement devant l'économie de marchés financiers, selon les expressions de J. R. Hicks. Les établissements financiers, qui jouent le rôle principal dans le financement des entreprises par des prêts et des crédits consentis aux entreprises (économie d'endettement) sont appelés à prêter de moins en moins directement dans une économie de marchés financiers, mais à jouer un rôle sophistiqué de prestataire de services plus particulièrement à l'égard des entreprises.

Désinvestissement [Strat. man.]

Abandon d'une des activités d'une entreprise, qui sera ou non remplacée. Il

D

peut être interne (vente des éléments de l'actif, notamment les biens d'équipement dont l'exploitation n'est plus rentable), ou externe (vente de titres de participation). Il s'agit d'une manœuvre de retrait qui peut se justifier par la mauvaise situation concurrentielle de l'entreprise et la faible attractivité du domaine d'activité stratégique qui est abandonné. Il est freiné par l'existence de barrières à la sortie.

Despécialisation [Dr.]

Possibilité offerte à un commerçant d'adjoindre à l'activité prévue au bail des activités connexes ou complémentaires (despécialisation partielle) ou même pour des raisons tenant aux circonstances économiques modifier complètement l'activité de son commerce (despécialisation plénière).

Dessins et modèles [Compt.]

Éléments incorporels qui, lorsqu'ils sont considérés comme originaux et déposés auprès d'un organisme de protection de la propriété industrielle (comme l'INPI en France), bénéficient d'une protection juridique contre les contrefaçons pendant vingt-cinq ans renouvelable une fois.

Destruction créatrice [Gén.]

Expression forgée par Joseph Schumpeter dans son livre *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942) pour désigner le processus d'évolution du capitalisme qui se caractérise par des firmes en concurrence qui recherchent une position monopoliste obtenue par des innovations technologiques. Le monopole est temporaire en raison de la diffusion de l'innovation par imitation, ce qui

oblige à mettre en œuvre de nouvelles innovations qui détruisent les anciennes.

Désuétude [Gén.]

Synonyme d'obsolescence. La désuétude calculée is consiste à susciter le renouvellement rapide des achats.

➤ *Obsolescence*.

Désutilité [Gén.]

Terme de l'analyse économique néo-classique qui correspond au sacrifice à consentir, à l'effort à faire, à la pénibilité ou tout simplement la peine à supporter, au coût à prendre en charge pour obtenir un bien rare, pour satisfaire un besoin avec des biens rares. La désutilité est donc le prix à payer, sous une forme ou une autre, pour se procurer des biens rares utiles.

Détaillant indépendant [Gest. comm.]

Forme de commerce isolé qui présente les caractéristiques suivantes : spécialisation de magasins de petite taille situés au stade final de la distribution de type traditionnel.

Détente fiscale [Fin.]

Traduction de *Tax cut* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » et qui désigne une réduction de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Déterminants de la consommation

➤ *Consommation*.

Déterminisme situationnel [Méth.]

Cadre théorique par lequel on explique le comportement d'un individu ou d'une organisation en fonction de la

seule situation externe (Latsis 1972, 1976). C'est, selon A. Leijonhufvud (1994) ce qui aurait permis aux économistes néoclassiques d'ignorer le développement des sciences cognitives.

Dette [Fin.]

Obligation contractée à l'égard d'un tiers de payer une somme d'argent. On distingue les dettes à court terme (dont l'échéance se situe dans un délai inférieur à un an) et les dettes à long terme qui regroupent l'ensemble des emprunts à plus d'un an.

Le financement par endettement peut se justifier par la recherche de l'effet de levier financier. Il peut comporter en plus d'un financement bancaire classique, un financement par dettes subordonnées et par dettes mezzanine. Cette dernière correspond à un financement intermédiaire (financement mezzanine) entre les capitaux propres et la dette classique. La dette subordonnée ou dette junior est une dette dont le remboursement se fera après celui de la dette classique dite alors dette senior : le remboursement est subordonné au remboursement de la dette senior. La dette mezzanine est remboursée en dernier, après la dette junior, ce qui signifie qu'elle est aussi une dette subordonnée. On voit donc que les mezzaneurs prennent plus de risques que tous les autres créanciers, ce qui explique leurs plus fortes exigences en termes de rémunération et de participation à la gestion.

Dette junior

➤ *Dette.*

Dette mezzanine

➤ *Dette.*

Dette senior

➤ *Dette.*

Dette subordonnée

➤ *Dette.*

Dettes provisionnées

Syn. : Charges à payer.

Développement [Gén./Gest. prod.]

1° Dernière phase dans la recherche appliquée consistant en la mise au point d'un produit ou d'un procédé.

➤ *Recherche.*

2° Pour un espace social (par ex., un pays), « combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (F. Perroux).

Développement durable [Gén.]

Développement soucieux à la fois des besoins présents de la population, de l'environnement et des besoins des générations futures qui devront pouvoir disposer des ressources nécessaires et suffisantes.

Notion introduite par le rapport de Mme Brundtland devant l'ONU (*Notre avenir à tous*, 1987) pour désigner un développement qui cherche à satisfaire les « besoins présents sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire leurs propres besoins ».

Les impératifs stratégiques ou objectifs critiques du développement durable selon le rapport *Notre avenir à tous* (p. 58) sont les suivants :

1° reprise de la croissance ;

2° modification de la qualité de croissance ;

3° satisfaction des besoins essentiels en matière d'emploi, d'alimentation, d'énergie, d'eau et de salubrité;

4° maîtrise de la démographie;

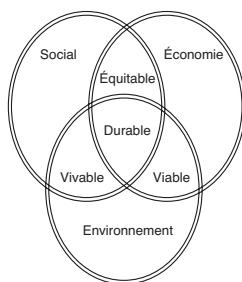
5° préservation et mise en valeur de la base de ressources;

6° réorientation des techniques et gestion des risques;

7° et intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions.

Par la prise en compte des contraintes économiques, sociales et environnementales, le développement durable correspond à l'intersection de trois préoccupations ou piliers. Il doit être équitable, du point de vue social et économique, vivable du point de vue social et environnemental et viable du point de vue environnemental et économique.

Les trois piliers constitutifs du développement durable



Développement organisationnel (DO ou en anglais OD) [Strat. man.]

Démarche de changement global impliquant les individus et les groupes constituant l'organisation avec une remise en cause des objectifs et des modes de fonctionnement des différents partenaires concernés. Sont abordés dans une telle approche les systèmes

d'organisation, d'animation, de finalisation et de gestion mais aussi les caractéristiques culturelles et les modes de fonctionnement réels de l'organisme considéré.

➤ *Culture, Structure, Système de gestion.*

Devis [Compt./Gest. comm.]

Évaluation des travaux à exécuter présentée à un client, ou remise par un fournisseur, avant la commande de ces travaux, et comportant l'indication des prix détaillés pour la main-d'œuvre, pour les matériaux et éventuellement l'indication des délais, des conditions commerciales et financières (remises, modalités de financement, etc.) et des prestations connexes (service après vente, garanties, etc.).

Devises [Rel. int.]

Moyens de paiement sur l'étranger, monnaies étrangères convertibles, utilisables dans les paiements internationaux. Les devises peuvent être sous forme fiduciaire (billet), mais il s'agit surtout de monnaie scripturale (comptes créditeurs auprès des institutions monétaires, banques, etc.) et des titres de créances en monnaies étrangères.

Devise-Titre [Fin.]

Sous ce régime les intermédiaires agréés, pour régler les achats de titres étrangers, ne peuvent utiliser que des devises obtenues en vendant d'autres titres étrangers.

Diachronique (Analyse, Approche, Étude, Méthode) [Méth.]

Qui se fait en prenant en compte le temps. Synonyme de Dynamique,

Historique, Longitudinale. S'oppose à Synchronique, Statique.

Diagnostic [Strat./Fin.]

Jugement porté sur la santé d'un individu et, par extension, sur le fonctionnement d'un système ou la situation d'une organisation, en identifiant les causes de cet état et les perspectives possibles liées à cet état. Le diagnostic est ainsi l'un des éléments d'un audit.

Le diagnostic peut être global, comme le diagnostic stratégique, ou partiel en privilégiant certaines activités ou fonctions de l'entreprise.

Le diagnostic stratégique (A.-Ch. Martinet, *Diagnostic stratégique*, Vuibert, 1988), sur le paradigme du modèle LCAG, comporte, d'une part, un diagnostic externe ou d'environnement (analyse de la demande, de l'offre, de la concurrence, de l'approvisionnement en facteurs, de l'environnement technologique, de l'environnement socio-politique) et, d'autre part, un diagnostic interne par fonction (soit un ensemble de diagnostics partiels mais établis en cohérence avec les buts et les objectifs globaux de l'organisation) :

- un diagnostic financier qui est établi au regard du souci de solvabilité, de rentabilité, de la préservation ou de l'augmentation de la valeur de l'entreprise (É. Cohen, *Analyse financière*, Économica, 1994) ;

- un diagnostic informationnel qui consiste à évaluer la qualité de l'information – le produit – et la circulation de l'information – le processus – (H. et E. Lesca, *Gestion de l'information, qualité de l'information et performances de l'entreprise*, Litec, 1995) ;

- un diagnostic commercial par l'analyse du portefeuille de produits, le diagnostic par produit, analyse de l'organisation commerciale, analyse de la stratégie commerciale, des opinions de la clientèle sur les produits et de sa fidélité, évolution prévisible des procédés de distribution (A. Desreumaux, *Stratégie*, Dalloz, 1993) ;

- un diagnostic de la fonction production : capacités disponibles et qualité des équipements, flexibilité de l'appareil productif, localisations, coûts de production, qualité des produits et délai de fabrication, etc. (V. Giard, *Gestion de la production*, Économica, 1988). Lorsque la fonction existe, on fera un diagnostic de la fonction recherche et développement (potentiel de recherche, efficacité du service, etc.) ;

- un diagnostic de la fonction personnel en termes de composition des effectifs, compétences, motivation. Il peut être complété par un diagnostic de la culture de l'organisation.

Cette liste non limitative indique que l'établissement d'un diagnostic global n'est pas aisé, car on a affaire à un objet complexe comportant à la fois des éléments quantifiables (par ex., en finance) et des éléments qualitatifs, et dans tous les cas, la liste des critères à prendre en compte et les appréciations qui résulteraient du recueil des données sont de nature fortement subjectives (A. Marion *et al.*, *Le diagnostic d'entreprise, cadre méthodologique*, Économica, 1993).

➤ ADL (matrice), Audit, BCG, MOFF (SWOT).

Diagnostic commercial

➤ *Diagnostic*.

D

Diagnostic de la fonction de production➤ *Diagnostic.***Diagnostic externe**➤ *Diagnostic.***Diagnostic financier**➤ *Diagnostic.***Diagnostic informationnel**➤ *Diagnostic.***Diagnostic interne**➤ *Diagnostic.***Diagnostic stratégique**➤ *Diagnostic.***Diagramme** [Méth.]

Représentation graphique de l'information, facilitant l'analyse des données pour porter éventuellement un diagnostic, et dont il existe une variété de formes : diagramme en bâtons, diagramme d'Euler-Venn, diagramme circulaire, etc.

Diagramme « cause et effet » [Gén.]

Représentation schématique, sous forme « d'arêtes de poisson », de l'ensemble des causes d'un dysfonctionnement. Il s'agit d'un outil d'analyse de problèmes fréquemment utilisé dans des groupes tels que les cercles de qualité ou de progrès.

Syn. : Diagramme d'Ishikawa.

Diagramme de Gantt [Méth.]

Outil d'ordonnancement sous forme graphique inventé par l'ingénieur américain Henry L. Gantt en 1917 et qui permet de modéliser sur un tableau la planification de tâches nécessaires à la

réalisation d'un projet, de déterminer les dates de réalisation d'un projet, d'identifier les marges existantes sur certaines tâches et, enfin, de visualiser d'un seul coup d'œil le retard ou l'avancement des travaux.

Sont représentés en abscisse les unités de temps (exprimées en mois, en semaine ou en jours) et en ordonnée les différents postes de travail (ou les différentes tâches). La durée d'utilisation d'un poste de travail (ou la durée d'exécution d'une tâche) est matérialisée par une barre horizontale. Des flèches éventuelles matérialisent les liens de dépendance entre les tâches (la flèche relie la tâche précédente à la tâche suivante). Le diagramme peut être complété en ligne par la liste des ressources affectées à chacune des tâches et d'autres indicateurs utiles pour suivre l'état d'avancement du projet.

Diagramme de Pareto [Méth.]

Diagramme conçu par l'Américain Joseph Juran en 1941 pour représenter la distribution de Pareto (loi de Pareto dite encore loi des 20/80) appliquée à la gestion industrielle et en particulier pour le contrôle de la qualité. Cette intuition correspond au principe général suivant : 20 % des causes produisent 80 % des effets. En termes de rapport volume/valeur, la loi indique, aussi bien pour la gestion des stocks que pour la distribution de la clientèle, que 20 % des produits (clients) représentent 80 % de la valeur et que 80 % des produits (clients) font 20 % de la valeur. La répartition des défauts d'une production obéirait à cette loi.

➤ *ABC (méthode).*

Diagramme d'Ishikawa

➤ *Diagramme « cause et effet ».*

DIDADA ou DIPADA [Gest. comm.]

Expression mnémotechnique pour les différentes étapes dans une négociation ou un entretien de vente :

1° Définition de l'interlocuteur, de ses besoins, de ses motivations, de ses freins.

2° Identification par l'association d'un produit à la personnalité définie précédemment.

3° Démonstration du produit (pour diDada), ou Prouver les qualités du produit (pour diPada).

4° Rechercher l'acceptation par le client.

5° Provoquer le Désir d'acheter.

6° Conclure par l'Acte d'achat.

DIF (Droit individuel de formation)

➤ *Droit individuel de formation.*

Différée (Prime)

[Gest. adm./Gest. comm.]

Fournie au consommateur sur présentation d'une ou plusieurs preuves d'achats.

Différé d'amortissement [Compt.]

Dotation aux amortissements reportée sur les exercices bénéficiaires futurs, fiscalement autorisée et cela sans limitation de durée, lorsque le présent exercice est déficitaire, afin de bénéficier de la réduction d'impôt.

➤ *Franchise (crédit).*

Différences d'incorporation [Compt.]

Différences provenant :

– d'une part, de l'écart entre les charges enregistrées en comptabilité générale dans les comptes de la classe 6 et les

charges incorporées dans les coûts en comptabilité analytique ;

– d'autre part, de l'écart entre les produits (classe 7) de la comptabilité générale et les produits retenus en comptabilité analytique.

Les différences d'incorporation servent à vérifier que les retraitements opérés en comptabilité analytique à partir des données de la comptabilité générale ne sont fondés sur aucune erreur de report. En effet, la somme des résultats élémentaires de la comptabilité analytique $\pm$ les différences d'incorporation = résultat de la comptabilité analytique = résultat de la comptabilité générale.

Différence de première consolidation

[Compt.]

➤ *Écart de première consolidation.*

Différences de traitement comptable

➤ *Différences d'incorporation.*

Différenciation [Strat.]

Ensemble des choix stratégiques définis par une entreprise pour se démarquer de ses concurrents. La différenciation est présentée par Michael Porter comme l'une des trois stratégies génériques, avec la domination par les coûts et la focalisation, obtenues par croisement entre la nature de l'avantage concurrentiel et l'étendue du marché (M.E. Porter, *Choix stratégiques et concurrence*, Économica, 1982). La différenciation peut concerner tout ou partie des éléments de l'offre : produits, prix, services, ces derniers pouvant ou non être structurés par l'organisation. La différenciation est objective lorsque la modification porte sur l'aspect physique du produit, son conditionnement ou ses qualités intrinsèques.

D

Elle est subjective lorsque l'entreprise se limite à donner au consommateur une image différente pour un produit inchangé. On peut également distinguer la différenciation horizontale de la différenciation verticale. La première correspond à des produits comportant des combinaisons de caractéristiques non identiques mais en étant de qualités égales, la seconde se traduit par des différences de qualités qui permettent aux acheteurs potentiels de hiérarchiser les produits destinés au même type de besoin et qui peuvent avoir le même prix (M. Glais, *Différenciation des produits*, R. Le Duff, EGM, Dalloz, 1999).

L'efficacité de la différenciation pour fidéliser la clientèle, pour constituer une barrière à l'entrée pour des concurrents potentiels, pour autoriser éventuellement un prix plus élevé que les concurrents, suppose une politique de communication pour faire connaître les spécificités de l'offre.

En théorie économique, l'introduction de la différenciation des produits constitue les débuts de l'économie industrielle par l'abandon de quelques-unes des hypothèses irréalistes de la théorie néo-classique des marchés, à savoir l'homogénéité des produits, le prix unique sur un marché sans espace. Déjà avec J.A. Schumpeter, l'explication du profit de l'entrepreneur et du dynamisme de l'entreprise repose sur l'innovation technologique, qui consiste en une différenciation qui peut être radicale. Piero Sraffa dès 1923, puis J. Violet Robinson abordent l'hétérogénéité avec la concurrence imparfaite, qui sera formalisée en concurrence monopolistique par E. H. Chamberlin (1933). À la même époque riche en productions théoriques

fondamentales dans les sciences économiques, H. Hotelling (1929) introduit l'espace par la distance à parcourir pour un acheteur pour se procurer le produit, ce qui permet d'abandonner le prix unique. Plus récemment la théorie s'est enrichie par la prise en compte du consommateur qui tire l'entreprise (au lieu d'être poussé par elle) pour offrir des produits différents. C'est le phénomène de demande de différence qui explique, chez Bernard Lassudrie-Duchêne (1971), une part importante des échanges internationaux entre pays développés.

Différenciation des produits

➤ *Différenciation.*

Différenciation horizontale

➤ *Différenciation.*

Différenciation/intégration organisationnelle [Strat. man.]

Notions dérivées des travaux de Talcott Parsons et développées dans les travaux de P. Lawrence et J. Lorsch (*Adapting the structures de l'entreprise*, Éd. d'Organisation, rééd. 1989) dans le cadre du couple dialectique différenciation/intégration dans l'agencement structurel des organisations. La différenciation est à la fois un fractionnement de l'organisation en unités qui développent des spécificités dans leur relation avec leur environnement externe et des comportements spécifiques. Tandis que l'intégration a pour fonction de faciliter la coordination des différentes unités.

Différenciation retardée [Gest. prod.]

Action sur le processus de « création de variété » d'un produit de manière à

accroître sa productivité. Pour le producteur, il s'agit de reporter le plus possible vers l'aval du processus de production la « création de variété » (par ex., conception modulaire des produits).

Différenciation verticale

➤ *Différenciation.*

Différentiel (Bourse)

➤ *Bourses des valeurs mobilières.*

Différentiel sémantique (ou Différentiateur sémantique) [Méth., Gest. comm.]

Échelle d'*attitude* mise au point par Osgood.

Les répondants sont invités à situer une entité sur une échelle en sept intervalles égaux, séparant les extrêmes de chaque couple d'adjectifs antonymes supposés caractériser l'objet de l'étude (puissant-faible, chaud-froid...).

Diffusion [Gest. comm.]

1° Pour un produit, la diffusion est l'action de répandre et en même temps le résultat de cette action qui est la pénétration du produit sur le marché.

2° Dans le domaine des médias et de la publicité la notion de diffusion a deux usages différents selon que l'on parle de la presse ou des médias audiovisuels.

- Pour la presse, la diffusion est le nombre d'exemplaires du support parvenus à un destinataire. Pour le *média planner* et la tarification publicitaire, l'information utile est le taux de circulation du support (nombre de lecteurs par exemplaire obtenu par le rapport entre l'audience d'un titre et sa diffusion);
- Synonyme d'émission pour la radio et la télévision lorsqu'elle est destinée à

un public indistinct (diffus) de destinataires. La diffusion se distingue de la distribution, qui suppose des destinataires individualisés.

Diffusion de fausse information

[Dr./Fin]

Fait de répandre dans le public par des voies et moyens quelconques des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur dont les titres sont négociés sur un marché réglementé ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, informations de nature à agir sur les cours. Il est sanctionné par les tribunaux.

Diffusion numérique (SECODIP)

➤ *Distribution numérique.*

Diffusion valeur (SECODIP)

➤ *Distribution valeur.*

Digitologie [Méth./Fin.]

Étude des indices boursiers en vue d'anticiper les évolutions, dans le cadre de la gestion de portefeuille.

Dilemme (Produit) [Strat.]

Produit qui, dans la matrice d'analyse stratégique du BCG, présente les principaux caractères suivants :

- part de marché faible;
- taux de croissance du marché élevé;
- rentabilité présente faible.

Dilemme bancaire [Fin.]

Double risque des banques qui peuvent subir le retrait massif des déposants et la défaillance des débiteurs. Lorsque le débiteur est un État souverain, on parle

D

de risque souverain : si la banque suspend ses crédits, l'État cessera de rembourser les crédits antérieurs, si elle maintient ses lignes de crédits sans respecter les règles de gestion prudentielle ($\Rightarrow$ *Ratio cook*) elle est conduite à un krach. C'est pour répondre à ce type de dilemme qu'ont été établis les contre-pouvoirs que sont le Club de Paris regroupant les créanciers publics et le Club de Londres pour les créanciers privés.

Dilemme du prisonnier [Méth.]

Illustration d'une situation de jeu non coopératif dans laquelle la recherche de l'intérêt individuel par chacun des joueurs, en l'absence de concertation, conduit à un résultat collectivement désavantageux malgré la rationalité parfaite des joueurs.

Le tableau ci-après illustre ce dilemme avec un duopole. Chaque entreprise peut baisser les prix ou augmenter le budget publicitaire pour attirer les clients. Si une entreprise baisse son prix lorsque l'autre augmente le budget publicitaire, la première gagne 10, et la seconde perd 5. Cette répartition peut être justifiée par l'effet externe partiellement générique de la publicité, le comportement rationnel des consommateurs qui achèteront le produit le moins cher, et enfin l'augmentation des coûts pour l'annonceur non compensés par de plus fortes recettes. Si

les deux entreprises, baissent leur prix, elles perdront chacune 4, les clients peu nombreux, en raison d'une faible information, se répartissent à part égale entre les deux entreprises, les recettes n'arrivent pas à couvrir les coûts de production. Si les deux entreprises augmentent leur budget publicitaire, les bénéfices pour chacune sont de 6.

Chaque responsable ne sachant pas ce que va faire l'autre, la décision étant simultanée et à un seul coup, le choix de baisser le prix pour profiter de la communication publicitaire de l'autre s'impose dans cette situation, mais comme il est fait par tous les deux, les pertes collectives sont de 8, alors l'augmentation du budget par les deux firmes conduit à un bénéfice collectif de 12. Ce jeu qui traduit le phénomène de réverbération du doute, peut connaître une solution socialement avantageuse en introduisant l'hypothèse de l'existence de conventions sociales dont le non respect est lourdement pénalisé. Mais il y a eu des membres de la mafia qui n'ont pas respecté la convention de l'omerta (le silence en cas d'arrestation par la police) en acceptant de collaborer avec la police italienne en contrepartie d'un allègement de peine et la protection contre les représailles.

Dilution des bénéfices [Fin.]

Diminution du rapport bénéfice par action à la suite de l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions.

Entreprise A \ Entreprise B	Baisser le prix du produit	Augmenter le budget publicitaire
	Baisser le prix du produit	Augmenter le budget publicitaire
Baisser le prix du produit	-4, -4	+10, -5
Augmenter le budget publicitaire	-5, +10	+6, +6

DiMaggio Paul J.

➤ *Théorie néo-institutionnelle.*

Dimension (Économie, Déséconomie de)

➤ *Déséconomie interne d'échelle, Économie interne d'échelle.*

Dimension de l'entreprise [Gén.]

Notion appréhendable par différents critères, mais qui sont tous contingents en fonction du secteur d'activité, du pays, de la période d'analyse. Les effectifs en termes de personnel employé ou de collaborateurs, le chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, la part de marché dans la branche sont les usités. Néanmoins le critère le plus courant reste l'effectif qui permet de distinguer la très petite entreprise (TPE ou hypo-firme : moins de 10 travailleurs), la petite entreprise (moins de 50 travailleurs), la moyenne entreprise (de 50 à 499 travailleurs), et à 500 et plus la grande entreprise. L'expression PME (petite et moyenne entreprise) désigne en fait les entreprises de moins de 500 travailleurs.

➤ *Croissance de l'entreprise, Déséconomie interne d'échelle, Économie interne d'échelle, Effet de seuil, Taille (Effet de).*

DIN (Deutsches Institut für Normung)

[Méth.]

Institut allemand de normalisation.

Dircom [Gest. comm.]

Terme argotique pour directeur de la communication : personne ayant la responsabilité des communications externes et des moyens de communication interne (journal d'entreprise, affichage, intranet, etc.) dans une firme. Il

supervise la communication institutionnelle, la publicité et la promotion des ventes, les relations publiques et les relations presse.

Direct costing

➤ *Coûts variables (Méthode des).*

Direction de l'entreprise [Gest. adm.]

La direction est l'action de conduire. La direction de l'entreprise désigne alors le ou les responsables chargés de la conduite de cette entreprise. Elle constitue le niveau auquel sont prises les décisions stratégiques qui engagent l'avenir de l'entreprise. Organiquement on parle de la direction générale qui se distingue des directions fonctionnelles qui prennent des décisions de gestion : direction administrative, direction financière, direction des ressources humaines, direction de la production, direction commerciale, direction des approvisionnements, direction de la communication (dir-com), etc.

Direction par objectifs (DPO), Direction participative par objectifs

(DPPO) [Man.]

Direction participative par objectif. Style de *management* dans lequel les cadres sont motivés et évalués sur la base d'objectifs à réaliser. La DPO nécessite la décomposition hiérarchisée des objectifs globaux de l'entreprise pour que chaque cadre responsable d'un secteur d'activité puisse avoir des objectifs spécifiques rendant possible l'obtention des buts que s'est fixés la direction. La majorité des objectifs retenus sont de nature quantitative mais des préoccupations qualitatives peuvent également être

D

introduites dans ce système. Lorsque les objectifs et/ou les moyens accordés pour leur réalisation sont négociés entre l'individu concerné et ses supérieurs hiérarchiques on parle de Direction participative par objectifs (DPPO).

➤ *Centralisation, Décentralisation.*

Directive [Dr./Gest. adm.]

1° Ligne de conduite fixée par une autorité et pouvant comporter des indications chiffrées.

2° Une directive européenne est une instruction édictée par l'exécutif de l'Union européenne, après adoption par le Parlement européen, et applicable dans la forme et avec les moyens laissés à l'appréciation des instances nationales (art. 159 du traité de Rome). Elle est destinée à l'harmonisation des pratiques dans les pays membres. C'est ainsi que le 12 mars 2002, le Parlement européen a adopté le règlement sur l'application des normes comptables internationales concernant l'établissement des comptes consolidés.

Directoire [Gest. adm.]

Organisme collégial, composé de cinq membres au plus, chargés de la gestion de certaines sociétés anonymes. Les membres du directoire (directeurs) rendent compte de leur gestion devant un conseil de surveillance.

Dirigeant d'entreprise [Gest. adm.]

Personne qui dirige ou participe aux organes de direction et aux organes d'administration comme le directoire, le conseil d'administration, conseil de surveillance. Un dirigeant peut être directeur, administrateur dans les sociétés de capitaux (SA traditionnelle, SA à

directoire), le gérant dans les sociétés de personnes et les sociétés civiles, l'exploitant dans une entreprise individuelle. La responsabilité du dirigeant dépend du statut de l'entreprise. Pour l'exploitant individuel et le gérant majoritaire dans les sociétés de personnes, il est responsable sur ces biens personnels des dettes de l'entreprise. Les dirigeants non salariés dans les sociétés sont des mandataires sociaux dont les rémunérations apparaissent cependant dans le compte « charges du personnel ».

Discompte [Gest. comm.]

Pratique de bas prix avec de faibles marges bénéficiaires dans la distribution commerciale eu égard aux prix des concurrents dans le même espace de chalandise et pour des produits semblables. Traduction pour discount proposée par l'arrêté du 11 février 1993, mais qui peut vouloir dire aussi escompte. L'expression hard discount est traduite par maxidiscompte.

➤ *Discompteur spécialisé.*

Discompteur spécialisé [Gest. comm.]

Traduction unique pour category killer et category buster proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne un type de magasin spécialisé dans une catégorie de produits, dont l'objectif est d'éliminer la concurrence en pratiquant des marges très faibles.

Syn. : Casseur de prix, Magasin mini-marge, Discount.

➤ *Discompte, Escompte, Rabais.*

Discount (Hard)

➤ *Discompte.*

Discount house, Discount market [Fin.]

Respectivement banque d'affaires britanniques spécialisées dans l'escompte des effets de commerce, et marché du crédit à court terme dans lequel interviennent les banques dans ces opérations d'escompte.

Discount store (Magasin de discompte)

➤ *Discompteur.*

Discounted cash flow (Surplus monétaire actualisé)

➤ *Actualisation, Cash flow, Marge brute d'autofinancement, Valeur actuelle nette.*

Discrete (Variable) [Méth.]

Variable qui ne peut prendre que certaines valeurs, par opposition à la variable continue. La représentation graphique de ce phénomène se traduit par une évolution en marche d'escalier. Ainsi la variation des investissements est discontinue, car on ne peut pas investir en un millième de machine, les équipements étant des biens indivisibles. Par la location du matériel, il est évidemment possible d'introduire la continuité, le temps étant divisible, mais il est technologiquement souvent difficile d'imaginer de produire un bien en une picoseconde (unité qui est un million de millions de fois plus petite que la seconde), temps cependant pertinent dans les services informatiques.

Discriminant (Monopole) [Strat./Éco. ind.]

Unique vendeur face à des marchés différents par leur élasticité-prix de la demande qui pratique des prix diffé-

rents : un prix élevé lorsque l'élasticité-prix de la demande est faible, un prix bas lorsque l'élasticité est forte. Cette stratégie n'est rentable que si le coût de déplacement d'un marché vers l'autre est plus élevé que la différence de prix.

Discriminante (Fonction)

➤ *Fonction score.*

Discriminante (Variable) [Méth.]

Variable qui permet de constituer des sous ensembles distincts parmi les unités statistiques d'un échantillon.

➤ *Pearson (Critère χ^2 de).*

Discrimination

➤ *Discrimination par les prix, Discriminatoire (Pratique), Monopole.*

Discrimination par les prix

[Gest. comm.]

Stratégie de différenciation des prix pour le même type de bien ou de service en fonction des acheteurs. Le vendeur, souvent en situation de monopole, s'efforce de faire payer à chaque acheteur son prix de réservation (discrimination parfaite), ou du moins de diminuer le surplus du consommateur pour se l'approprier. Il segmente alors son marché, et pratique des prix différents sur chaque segment, en faisant payer plus cher les consommateurs qui attachent le plus de prix au bien.

De même, l'adjudication « à la hollandaise », pratiquée par le Trésor français pour l'émission de ses bons et de ses emprunts obligataires, fait payer à chaque soumissionnaire retenu, non pas le prix d'équilibre, mais le prix qu'il a proposé.

Discrimination tarifaire [Gest. comm.]

Stratégie de différenciation des droits de douanes en fonction des pays d'origine des importations.

➤ *Système généralisé de préférence.*

D

Discriminatoire (Pratique) [Dr.]

Traitement différencié en termes de prix, de conditions financières, de délai de paiement, de conditions de vente ou d'achat appliqué à un partenaire économique ou obtenu de lui. Ce fait est générateur de poursuites pénales s'il n'a pas de contreparties réelles qui justifient la discrimination.

Disparité [Méth.]

Absence d'harmonie ou d'égalité entre différents éléments.

Dispatching [Log.]

Du verbe anglais *to dispatch* (envoyer, expédier, dépêcher) ; action de répartir, distribuer ou diffuser des produits ou des informations.

Dispersion [Méth.]

Existence, en plus ou moins grand nombre, de valeurs prises par une variable aléatoire, qui s'écartent notablement de la valeur moyenne.

La dispersion est généralement appréciée par le rapport entre écart-type et la moyenne de la distribution (coefficient de dispersion).

Disponibilités, ou Liquidités, ou Valeurs disponibles ou Actif disponible [Fin.]

Valeurs dont on peut immédiatement disposer par opposition à celles qui sont immobilisées. En comptabilité générale l'actif disponible est constitué des avoirs en banque et en caisse.

➤ *Actif disponible.*

Disponibilité numérique

➤ *Distribution numérique.*

Disponible après financement interne de la croissance (DAFIC) [Compt.]

Indicateur objectif et opérationnel qui mesure les ressources libres à la fin de l'exercice.

Disposition marginale à payer [Fin.]

Valeur d'option ou ce que l'individu accepterait de payer afin de continuer à disposer de la possibilité de consommer dans le futur un bien privé non marchand ou comportant des externalités hors marché. La valeur d'option est différente du coût d'opportunité en ce sens que le prix ou coût de renoncement est connu. La valeur d'option associée aux décisions irréversibles et suppose un environnement incertain. Par l'irréversibilité décisionnelle, elle est différente du coût d'option ou prime pour une option qui réserve la possibilité de ne pas exécuter le contrat si les conditions prévues dans un précontrat ne sont pas réalisées de manière satisfaisante. C'est ce qui peut se passer pour une option d'achat (call) ou pour option de vente (put).

Dissonance cognitive (Théorie de la)

[Gén.]

Leon Festinger (*Theory of cognitive dissonance*, 1957) fonde sa théorie sur l'hypothèse que lorsque deux éléments de connaissance contradictoires entrent en conflit dans la conscience d'un individu, il en résulte un écart ou dissonance, que l'individu cherche à éliminer, soit en déformant ou en ignorant délibérément

l'information reçue, soit en modifiant son attitude.

Distorsion F (*F-twist*)

➤ *F-twist (Distorsion), Instrumentalisme.*

Distributeur [Gest. comm.]

Organisation qui met à la disposition d'une clientèle donnée un assortiment cohérent de produits. Pour les produits de grande consommation (produits de grand public), on distingue les commerçants traditionnels, les grands magasins et les grandes surfaces (supermarchés, hypermarchés) qui, avec les succursalistes, constituent ce qu'il est convenu d'appeler la « grande distribution ».

Pour les produits industriels, on distingue les généralistes, qui achètent pour revendre une grande diversité de produits peu spécialisés, et les spécialistes dont l'assortiment est spécifique d'une technologie amont (distribution d'aciers fins) ou d'une technologie aval (fournitures pour menuisiers-ébénistes).

Au sens large, on appelle distribution, toute entité qui gère l'une des tâches relevant de la fonction vente.

Distributeur (*Mix marketing* du)

➤ *Retailing Mix.*

Distributeur agréé [Gest. comm.]

Le distributeur agréé utilise comme enseigne la marque du fabricant, à la condition qu'il accepte un contrôle périodique de ses compétences techniques et commerciales.

Distribution (Canal de, Chaîne de, Réseau de)

➤ *Distribution (Commerce).*

Distribution (Commerce) [Gest. comm.]

Activité économique d'intermédiation qui s'inscrit entre la production et la consommation d'un produit. Sa principale fonction consiste à ajuster l'offre à la demande dans le temps et dans l'espace. La distribution permet de ventiler les produits en fonction des besoins des acheteurs, elle joue un rôle d'orientation de la production et de la consommation. En effet les réseaux de distribution sont des vecteurs d'information éclairant le producteur sur les besoins du marché et informant le consommateur de l'existence et des caractéristiques des produits. J. Lendrevie, D. Lindon, R. Laufer (*Mercurator, théorie et pratique du marketing*, Dalloz, 1^{re} éd., 1974) regroupent les différentes opérations de distribution autour de cinq fonctions, les trois premières correspondent à la distribution physique (transport, assortiment, stockage) :

- fonction transport (acheminement) de la production : « mettre les usines devant la porte de tous les clients » ;
 - fonction assortiment : « présenter la variété des produits que les clients désirent trouver en un même lieu » ;
 - fonction stockage qui amortit les effets des variations de l'offre et de la demande ;
 - la fonction de service (livraison, installation, entretien ou réparation assuré conformément à la garantie) ;
 - la fonction financement qui permet au producteur de disposer d'une trésorerie, avant même toute vente au client final, le distributeur prenant sur lui le risque de défaut de vente.
- Toutes ces fonctions justifient l'activité d'intermédiation du distributeur.

Néanmoins il existe quatre circuits de distribution plus ou moins long, et le plus long devient de plus en plus rare de nos jours, car malgré l'utilité des intermédiaires, un circuit trop long aboutit à des prix de détail élevé.

1° Le premier est constitué par les deux niveaux formant le commerce de gros et le commerce de détail.

Le commerce de gros se caractérise par des achats et un stockage de quantités importantes de façon à approvisionner régulièrement le commerce de détail. Ce dernier revend les produits directement au consommateur.

2° Le deuxième est plus court en évitant le grossiste, le producteur et le détaillant sont en relation directe.

3° Le troisième réseau comporte les centrales d'achat qui livrent les supermarchés, les hypermarchés, les grands magasins, et les magasins populaires, les sociétés à succursales multiples, les coopératives de consommation, tous ceux que l'on regroupe sous l'expression de commerces intégrés. Les autres formes de distribution qui constituent les commerces non intégrés comprennent les commerces isolés et les commerces associés qui sont des groupements volontaires de commerçants.

4° Le quatrième réseau est celui de la vente par correspondance.

Ils sont soit intégrés dans le réseau des grandes enseignes, soit non intégrés.

Distribution (Média)

➤ *Diffusion.*

Distribution (Statistique) [Méth.]

Relation qui lie le nombre des observations à la valeur du caractère observé

(variable). La distribution statistique se caractérise par la valeur centrale (moyenne) et par la dispersion autour de cette valeur (écart-type). Cette relation est représentée pour la Fonction de distribution dite encore Fonction de densité de probabilité.

Distribution (Taux de) [Fin.]

Rapport entre le dividende versé l'année $T + 1$ et le bénéfice de l'année T .

Distribution exclusive [Gest.]

L'implantation sur une région donnée est faite au travers de concessionnaires exclusifs sur des secteurs parfaitement délimités.

Distribution intensive [Gest. comm.]

Du point de vue de la stratégie marketing du fabricant, la distribution intensive consiste à obtenir le maximum de distributeur sur un secteur géographique donné.

Distribution numérique ou Disponibilité numérique (DN) [Gest. comm.]

Rapport entre le nombre de points de vente qui distribuent un produit donné et le nombre total des points de vente. Il est calculé par la société Nielsen avec ses panels de distributeurs. Secodip calcule avec un panel spécifique la diffusion numérique, expression fortement polysémique avec la diffusion numérique (au sens informatique) de la télévision.

Distribution physique

➤ *Distribution (Commerce).*

Distribution sélective [Gest. comm.]

Basée sur les mêmes principes et buts que la distribution exclusive, la

distribution sélective suppose en outre que les distributeurs soient choisis en fonction de leurs compétences techniques, afin d'offrir aux utilisateurs un éventail satisfaisant de services. Il s'agit encore de concessionnaires.

Distribution valeur ou Disponibilité

valeur (DV) [Gest. comm.]

Rapport entre le chiffre d'affaires des points de vente détenteurs d'un produit ou d'une marque et le chiffre d'affaires total du produit ou de la marque. C'est donc la part en pourcentage des magasins référant le produit ou la marque dans le chiffre d'affaires total de ce produit ou cette marque. Le rapport est calculé par la société Nielsen avec ses panels de distributeurs. Secodip calcule avec un panel spécifique la diffusion valeur.

District industriel [Strat./Éco. ind.]

Système de production, particulièrement développé dans les régions septentrionales de l'Italie, associant, autour d'une industrie dominante, diverses entreprises spécialisées, souvent familiales et de petite dimension. Le district industriel réalise ainsi une forme locale de quasi-intégration.

Diversification [Strat.]

Adjonction, dans le cadre d'une entreprise existante, d'une nouvelle activité aux activités traditionnelles ou implantation de la firme sur de nouveaux marchés. Plusieurs modalités de diversifications existent :

- diversification internationale ;
- intégration verticale ;
- diversification de proximité produits (nouveaux produits sur les marchés actuels) ;

- diversification de proximité marchés (nouvelles applications aux technologies développées par l'entreprise) ;
- diversification totale ou hétérogène (nouveaux produits sur de nouveaux marchés).

Ses justifications sont extrêmement variées allant de la volonté de mieux répartir les risques à la nécessité de survie.

Diversification concentrique

- *Diversification liée.*

Diversification conglomerale

- *Diversification non liée.*

Diversification liée, Diversification concentrique [Strat.]

La diversification liée (ou concentrique) consiste à se développer dans une activité qui présente un lien avec les activités existantes. Ce lien, qui peut concerner des domaines comme la technologie, la distribution, la clientèle et la marque, est susceptible de faciliter la réalisation de synergies.

Diversification non liée, Diversification conglomerale [Strat.]

Dans le cadre d'une diversification non liée (ou conglomerale), l'entreprise est amenée à se développer dans une activité qui ne présente aucun lien avec les activités existantes. Cette orientation étre principalement choisie pour des raisons d'équilibre entre plusieurs activités.

Dividende [Fin.]

Part des bénéfices distribués aux actionnaires d'une société de capitaux. Cette part est fonction des bénéfices dégagés

D

et également de la volonté des dirigeants de privilégier ou non l'autofinancement en distribuant une plus ou moins grande part des bénéfices. Cette part qui correspond au taux de distribution semble répondre à des pratiques nationales. C'est ainsi qu'elle est tendanciellement plus importante aux États-Unis ou en Grande Bretagne qu'en France, où les actionnaires semblent moins porter à des arbitrages sur la base du taux de distribution.

Dividende fictif [Fin.]

Dividende ne correspondant pas à une part du bénéfice réellement dégagé par la société. Cette sur-rémunération des actionnaires (qui est sanctionnée pénalement) repose sur une minoration artificielle des charges et/ou sur une majoration artificielle des produits de l'entreprise.

Dividende statutaire (Intérêt statutaire)

[Fin.]

Rémunération de l'actionnaire prévue par les statuts de la société et calculée sur la base d'un pourcentage du montant libéré et non remboursé des actions. À cette première rémunération, il peut s'ajouter un second paiement appelé « Superdividende ».

Division du travail [Gest. ress. hum.]

Spécialisation des travailleurs dans des étapes particulières du processus de production. On distingue la division technique, la division professionnelle et la division sociale du travail. La division technique ou manufacturière du travail est une décomposition de l'opération de production en tâches limitées et complémentaires. La division pro-

fessionnelle est la spécialisation par corps de métiers. La division sociale du travail peut reposer sur une base purement physiologique : l'âge, le sexe par exemple.

Division horizontale du travail, Division verticale du travail [Gest. ress. hum.]

Deux modalités d'organisation scientifique du travail dans le système taylorien. La division horizontale conduit à la parcellisation et à la spécialisation des tâches. La division verticale revient à distinguer strictement les exécutants (les « cols bleus ») des concepteurs du travail (les « cols blancs »).

Doctrine comptable [Compt.]

Ensemble des travaux théoriques (articles, rapports, ouvrages...) exprimant, d'une part, la pensée des auteurs sur les problèmes généraux de la discipline comptable et, d'autre part, les avis et recommandations donnés par différents organismes (CNC, OEC, CNCC, COB, etc.). La doctrine contribue à dégager des tendances et à trouver des solutions aux problèmes que les textes n'ont pas précisés. Elle sert de référence à la résolution de problèmes comptables souvent délicats que les textes ne pouvaient prévoir lorsqu'ils ont été élaborés. La doctrine comptable constitue ainsi le cadre conceptuel de la comptabilité.

Documentaire (crédit)

➤ *Crédit documentaire.*

Documentation [Gén.]

1° Processus de sélection, de classement, d'utilisation ou de diffusion des documents.

2° Ensemble des documents relatifs à un sujet, un problème, à une question.

3° Ensemble des moyens techniques qui permettent d'arriver à de tels résultats de collecte, de stockage et de diffusion des documents et de leur contenu (information).

Documents comptables [Compt.]

Ensemble des supports d'information comptable : livre-journal, grand-livre, livre d'inventaire, livre de paie.

Documents (comptables) de

synthèse [Compt.]

États périodiques (à établir au moins une fois par an) présentant la situation et les résultats de l'entreprise. Ils se composent au moins du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe, et peuvent être complétés par un tableau de financement se rapportant à l'exercice qui s'est achevé. Le bilan et le compte de résultat font l'objet d'une présentation normalisée, ordonnée en rubriques et en postes (le poste, position la plus détaillée du bilan et compte de résultat, correspond à chaque ligne de ces documents), sous forme de tableaux ou de listes.

Les documents de synthèse sont appelés « comptes annuels » par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983. « Ils forment un tout indissociable » (art. L. 123-12 C. com.).

Dodo (Produit) [Strat.]

Expression du BCG pour désigner les produits anciens à faible rentabilité, ne disposant d'aucun avantage concurrentiel.

Doit [Compt.]

En comptabilité en partie double, sous la colonne Doit est consigné ce que les

tiers doivent à l'entreprise qui tient les comptes. Le « Doit » correspond donc à des créances de l'entreprise.

➤ *Avoir.*

Domaine d'activité stratégique (DAS) (*Strategic Business Area, Strategic Business Unit*) [Strat.]

Encore appelé segment stratégique, car résultant d'un processus de segmentation, il est constitué d'un ensemble homogène de biens et/ou services de l'entreprise, destinés à un marché spécifique ayant des concurrents déterminés et pour lequel il est possible de formuler une stratégie.

Deux activités appartiennent à deux segments distincts, si, et seulement si entre elles n'existe aucune synergie industrielle, technologique et commerciale...

Pratiquement doivent être définis les critères d'indépendance qui permettent d'effectuer la segmentation. Cette opération de découpage est d'autant plus délicate et importante qu'elle conditionne la représentation des matrices d'analyse stratégique et les recommandations qui résultent de leur interprétation.

Domiciliation [Fin.]

1° Pour un effet de commerce : signifie le rendre payable chez un tiers, en général une banque. Par un avis de domiciliation, l'entreprise autorise alors sa banque à payer par le débit du compte de l'entreprise.

2° Pour le commerce extérieur : à l'importation comme à l'exportation permet ainsi aux intermédiaires agréés de contrôler la régularité des règlements financiers.

D

Dominante (Position)➤ *Position dominante.***Domination par les coûts** [Strat.]

Manœuvre stratégique s'appuyant pour une entreprise sur la recherche des coûts les plus bas, par rapport à la concurrence.

Les avantages en termes de coût peuvent être recherchés aux différents stades de la vie du produit (de la conception au service après vente en passant par la production et la distribution).

➤ *Différenciation.***Données primaires** [Méth./Gest. comm.]

Données collectées par l'entreprise dans le cadre d'une étude spécifique (enquête). Le recueil d'informations primaires est généralement nécessaire lorsque les données disponibles (données secondaires) sont insuffisantes pour répondre aux questions posées. La collecte de données primaires offre la possibilité de récolter des informations détaillées. Toutefois, elle comporte des biais principalement liés à l'obtention de l'information (échantillonnage, biais de mesure, questions posées, etc.), car certaines données risquent de ne pas correspondre à la réalité.

Données secondaires [Méth./Gest. comm.]

Données disponibles ou publiées, par exemple par les chambres de commerce et d'industrie, des organismes professionnels ou la presse spécialisée. Les données secondaires présentent l'avantage d'être facilement accessibles et permettent d'éviter les biais dus à la récolte de données primaires. En

revanche, elles sont souvent agrégées et peuvent masquer certaines informations.

Dont➤ *Marché à primes.***Dossier Client** [Gest. comm.]

Document des la gestion de la relation client qui comporte les informations sur les principales caractéristiques socio-économiques du client, les copies des correspondances et des contrats, les dates des entretiens ou relance téléphonique, la liste des interventions du service après vente, etc. Le dossier client peut donner à une fiche de synthèse plus brève dite fiche client.

Dotations de l'exercice aux amortissements [Compt.]

Charges correspondant à l'estimation de la perte de valeur subie de façon irréversible par les éléments d'actif. Elles sont souvent égales en comptabilité générale à l'annuité d'amortissement admise par le fisc pour les dépréciations subies par les immobilisations non financières.

Dotations de l'exercice aux provisions [Compt.]

Charges correspondant à l'estimation de dépréciations jugées non irréversibles d'éléments de l'actif, ou de charges potentielles dont la vocation à se transformer en dettes n'est pas irréversible.

Douane [Rel. int.]

Administration ayant pour fonction d'assurer le contrôle et la taxation des marchandises franchissant les frontières.

Dans le cas de la France et de nombreux pays, la douane joue un rôle important en matière d'analyse statistique de la nature, de l'origine et de la valeur des produits échangés avec l'étranger.

Douane (Entrepôts de)

➤ *Entrepôt.*

Double branding [Gest. comm.]

Trad. : Marque source.

Double coïncidence des besoins [Gest. comm.]

Situation dans laquelle deux individus possèdent précisément le bien que l'autre souhaite avoir.

Double écriture [Compt.]

Enregistrement de l'information dans la comptabilité en partie double. Toute sortie d'un compte est une entrée pour un autre compte. Les deux écritures peuvent porter sur plus de deux comptes, l'essentiel est que les valeurs en débit à la suite de l'opération correspondent aux contrevaleurs en crédit dues à la même opération. Par exemple, l'entrée d'une valeur de marchandises payées 100, avec un crédit fournisseur de 40 et un paiement par chèque bancaire de 60, est enregistrée ainsi, sachant que les comptes à gauche (au bilan et compte de résultat) augmentent à gauche, les comptes à droite augmentent à droite. La dette fournisseur qui est à droite dans le bilan augmente de 60, les avoirs à la banque, compte à gauche dans le bilan, diminuent de 40, les achats, qui sont à gauche dans le compte de résultat augmentent de 100 :

Achat		Fournisseur		Banque	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
100			40		60

Selon cette même règle, il y a la double mesure du résultat : par le bilan et par le compte de résultat.

Double mesure du résultat

➤ *Double écriture.*

Dow Charles (1851-1902) [Fin.]

Analyste financier américain, fondateur en 1889 avec Edward D. Jones, Charles Dow du *Wall Street Journal* et de l'indice Dow Jones. Il est l'auteur d'une théorie d'analyse technique développée en six éléments :

- le prix d'une action est le résultat de toutes les informations disponibles sur le titre ;
- un marché est composé de trois tendances (primaire, secondaire, mineure) ;
- la tendance primaire est subdivisée en trois phases ;
- les indices doivent se retourner ensemble pour qu'un changement de tendance soit validé ;
- le volume doit confirmer le changement de tendance ;
- une tendance n'est remise en cause que par un signal net de retournement.

Dow Jones (Indice) [Fin.]

Indice boursier reposant sur trente titres négociés à la Bourse de Wall Street. Il existe aussi l'indice Nikkei Dow Jones à la Bourse de Tokyo.

À Paris, la Société des Bourses Françaises calcule un indice boursier CAC/SBF. L'INSEE et l'AGEFI publient aussi des indices de cours boursiers.

D

Dow Jones Sustainability Group Index

(DJSGL) [Fin.]

Indice portant l'investissement éthique de plus de 200 entreprises internationales aux plus fortes capitalisations boursières, qui sont les plus performantes dans le monde, notamment au regard des critères de la responsabilité sociale de l'entreprise et du développement durable. Il a été conçu en 1999 par Dow Jones en partenariat avec SAM.

Down sizing [Strat.]

Procédure de restructuration opérationnelle des entreprises qui se traduit par une baisse des coûts, une réduction des effectifs et un aménagement de l'organisation du travail en conséquence.

➤ *Dégraissage des effectifs.*

DPA [Fin.]

Dividende par action.

DPH (Produits) [Gest. comm.]

Notion utilisée dans la grande distribution pour désigner les produits qui relèvent de la Droguerie, la Parfumerie et l'Hygiène.

DPO, DPPO Droit d'attribution

➤ *Direction par objectif.*

Drapeau [Fin.]

En analyse technique graphique, configuration formée de deux petites droites parallèles formant un canal, et dont l'orientation est l'inverse de la tendance principale. Avec une tendance baissière le drapeau est orienté à la hausse, et pour une tendance haussière le drapeau sera à la baisse.

Drawback [Env.]

Mécanisme fiscal d'aide aux entreprises exportatrices, par lequel une entreprise se voit rembourser par l'État les droits de douane payés sur les *inputs* qu'elle a importés, lorsque ceux-ci ont servi à la production de biens industriels exportés.

Drawdown [Fin.]

Mesure de la perte provisoire maximum (pouvant être récupérée) enregistrée au cours d'une période, pendant la durée de vie totale d'un investissement, s'écoulant du début de la tendance baissière la plus longue jusqu'à ce que l'investissement atteigne le niveau de départ.

DRH (Direction des ressources humaines)

➤ *Gestion des ressources humaines.*

Droit [Dr.]

1° Ensemble des règles fixant ce qui est exigible et ce qui est permis dans le cadre d'une société donnée.

2° Montant de ce qu'il faut acquitter pour bénéficier d'un bien, d'un service ou pour exercer une activité.

Droit (Bourse) [Fin.]

Possibilité (généralement matérialisée par un coupon) pour un actionnaire de recevoir des actions supplémentaires lors d'une augmentation de capital.

Droit d'asile [Gest. comm.]

Prix à payer pour une publicité encartée dans un support presse, dans le colis livré à la suite d'une commande de produits par correspondance, ou pour une présentation des produits lors d'une émission de jeu télévisé.

Droit d'attribution [Fin.]

Droit cessible qui permet à l'actionnaire de recevoir gratuitement, lors d'une augmentation de capital, de nouvelles actions.

➤ *Droit (bourse).*

Droit d'entrée [Fin.]

« Commission de souscription », autre dénomination, correspondant aux frais à payer pour l'achat de parts ou d'actions d'OPCVM.

➤ *Prix de souscription de part ou d'action d'OPCVM.*

Droit d'expression des salariés

[Gest. ress. hum.]

Droit, prévu par la loi Auroux du 4 août 1982, pour les salariés de dire sans intermédiaire ce qu'ils pensent du contenu et de l'organisation de leur travail sans qu'ils courent une sanction quelconque. En fait, ce droit ne peut être exercé de manière anarchique. Aussi, la loi a-t-elle prévu que l'entreprise organise le droit d'expression.

Droit de contrôle résiduel [Fin. Dr.]

Droit de décider de l'utilisation d'un actif, lorsque rien n'est prévu par la loi ou par contrat. Dans les sociétés par action, le contrôle résiduel est assuré par les dirigeants

Droit de douane (ou Tarif douanier)

[Rel. int.]

Le droit de douane *ad valorem* ou tarif nominal est une taxe imposée sur les importations en pourcentage de leur valeur. Cette taxe est payée par les consommateurs nationaux et perçue par l'État. Elle augmente le prix du produit importé.

Le droit de douane spécifique est un montant fixe qui vient s'ajouter au prix du produit importé. Il exige une nomenclature, précise des importations et se dévalorise en fonction de l'inflation. Pour ces raisons la protection nominale est plus pratiquée que la protection spécifique.

Droit de garde [Fin.]

Montant des frais que prélève un intermédiaire financier pour la tenue des comptes-titres.

Droit de propriété [Dr.]

Droit par lequel une chose est possédée en propre par une personne (physique ou morale) se traduisant par un droit d'user et de disposer d'un bien, d'une façon exclusive et absolue, sous réserve des limitations édictées par la loi. La nature de ces limitations détermine celle du régime économique. Le droit de propriété comporte donc trois aspects : *usus, fructus, abusus*. Il s'applique à des biens physiques et aux aspects immatériels qui suivent, selon certains, ou qui sont à l'origine de ces biens matériels. Pour ces aspects immatériels, on parle de droits de propriété intellectuelle. Ils revêtent plusieurs formes, comme l'indique l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en présentant l'ADPIC (Accords sur les droits de Propriété intellectuelle liés au commerce; Angl. : TRIPS) : droit d'auteur, par exemple pour les livres, tableaux et films; brevets pour les inventions; marques de fabrique ou de commerce pour les noms de marque et les logos de produits, etc.

On distingue la propriété des biens de consommation et la propriété des biens de production. L'une disparaît avec la

D

consommation du bien, l'autre est plus durable.

➤ *Droits de propriété (Théorie des).*

Droit de propriété intellectuelle

Droits de propriété (Théorie des), Droits de propriété intellectuelle (Management des).

Droit de souscription [Fin.]

Faculté ouverte à un actionnaire de recevoir des actions supplémentaires suite à une augmentation du capital en numéraire. La valeur de ce droit de souscription (représenté par un coupon) est fonction de l'offre et de la demande.

Droit des affaires [Dr.]

Ensemble des différents droits privés et publics spécialisés applicable partiellement ou totalement à l'entreprise. Les branches du droit privé sollicitées sont notamment le droit civil (droit des obligations...), le droit commercial, le droit du travail, le droit des assurances; celles du droit public sont en particulier le droit fiscal, le droit administratif.

Droit du travail [Gest. ress. hum.]

Ensemble des règles régissant les relations de travail entre un employeur et ses salariés.

Droit individuel à la formation

(DIF) [Gest. ress. hum.]

Droit établi par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Chaque salarié (en CDI ou en CDD), quelle que soit la taille de son entreprise, a droit chaque année à vingt heures de formation dont le contenu

doit faire l'objet d'un accord avec l'employeur. Si la formation n'est pas réalisée, le crédit d'heures peut être cumulé durant six ans. Elle donne alors droit au versement par l'employeur d'une allocation égale à la moitié du salaire net.

Droite de budget [Gén.]

Ensemble des combinaisons de deux biens dont la consommation épuise le revenu d'un agent compte tenu des prix respectifs des deux biens.

Syn. : *Isocoût*.

Droite de résistance [Fin.]

En analyse technique, droite tracée en reliant au moins deux plus hauts cours successifs.

Droite des moindres carrés (Droite de Henry) [Méth.]

Droite représentative d'une expression linéaire approximative d'une variable Y en fonction d'une variable X : les variables étant mesurées sur n individus, les coefficients de la fonction linéaire $Y = aX + b$ doivent être tels que la somme des carrés des écarts entre les Y_i et les $(aX_i + b)$ soit la plus faible possible.

➤ *Régression linéaire.*

Droite de support [Fin.]

En analyse technique, droite tracée en reliant au moins deux plus-bas de séance successifs.

Droite du marché [Fin.]

Représentation graphique de l'équation de la droite de régression établie à partir de la relation entre la rentabilité d'une action et la rentabilité du marché.

La pente de la droite de marché mesure le coefficient bêta qui reflète la sensibilité de la rentabilité d'une action aux fluctuations du marché.

➤ *Théorie du portefeuille.*

Droits de polluer (Marché des)

➤ *Déséconomie externe, Marché des droits ou des permis de polluer.*

Droits de propriété intellectuelle (Management des) [Man. Strat.]

Les droits de la propriété intellectuelle sont constitués d'une part des droits de la propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin et modèle et quelques droits plus spécialisés) et, d'autre part, des droits de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droits voisins). Ils jouent un rôle important dans la stratégie des entreprises, dans la mesure où, en empêchant juridiquement la copie d'inventions, de signes distinctifs, de caractéristiques esthétiques ou d'œuvres de l'esprit, ils viennent en appui des stratégies de différenciation. Via les licences, ils peuvent également être des moyens d'internationalisation ou de diversification des activités. Ils donnent lieu à une gestion de plus en plus active et fine dans les entreprises, en particulier dans les secteurs à forte densité d'innovations technologiques.

Droits de propriété (Théorie des) [Gén.]

Théorie économique néoinstitutionnaliste qui, prenant acte de la réalité de plus en plus manifeste de la séparation de la propriété et la gestion dans les grandes firmes révélée par le travail pionnier (1932) de Berle et Means (mais débouchant chez eux sur la théorie de la

firme managériale), démontre que les droits de propriété sont efficaces pour la gestion des rapports humains («rapports entre les hommes et qui ont des rapports à l'usage des choses» selon la définition des H. Demsetz de 1967). Le développement de la TDP a pour base les travaux de A. Alchian (*Private Property and the Relative Cost of Tenure*, 1959, *Some Economics of Property Rights*, 1961) R. Coase (*The Problem of Social Cost*, 1960), H. Demsetz (*Some Aspects of Property Rights*, 1966, *Toward a Theory of Property Rights*, 1967). La première synthèse de la littérature en anglais est celle de E. Furubotn et S. Pejovitch dans le *JEL*, déc. 1972. En France, Y. Simon et H. Tezenas du Montcel (1977) ont participé à sa diffusion. Les principales hypothèses de la TDP introduisent plus de réalisme par rapport à la théorie néoclassique standard :

- les agents économiques recherchent la maximisation de leur intérêt individuel qui peut être aussi bien le profit que tout autre argument et cela quel que soit le système économique ;
- le marché est le lieu de la révélation des préférences des individus ;
- l'information n'est jamais parfaite ;
- les coûts de transaction ne sont pas nuls.

Sur ces bases, la séparation entre actionnaires et dirigeants constitue, certes, une atténuation des droits de propriété, comme l'indique la théorie de l'agence, mais le comportement discrétionnaire de l'agent (le dirigeant) n'est toléré que si son coût est inférieur au coût consécutif aux mesures de correction qu'adopterait le principal (les propriétaires).

Droits dérivés [*Gest. comm.*]

Prix à payer par un annonceur, ou par tous ceux qui proposent des supports à large diffusion, pour l'utilisation de représentations auxquelles s'applique un droit de propriété. Les droits dérivés sont équivalents aux crédits-photos.

Drucker Peter Ferdinand [*Strat. man.*]

Journaliste, professeur de philosophie, professeur de management, consultant, économiste libéral américain d'origine autrichienne (1909-2005) qui s'est intéressé tout à la fois à l'évolution de l'environnement socio-économico-politique des entreprises et au management des organisations.

Une de ses principales contributions réside dans la définition qu'il propose du *manager* : individu capable de fixer des objectifs, de mettre en place les structures adéquates et d'obtenir un fonctionnement efficace de l'organisation grâce à la communication, la formation, la motivation et le contrôle des performances.

Il préconise, comme le Français Octave Gélénier avec lequel on l'associe comme représentant de l'école néoclassique, un management décentralisé sous la forme de la direction par objectif (DPO). En cela, il reste fidèle aux enseignements de l'école autrichienne d'économie : l'information ne peut pas être centralisée, aucune personne ne peut tout savoir, ce que lui-même expose dans son premier livre critiquant le système socialiste : *The End of Economic Man* (1939), alors qu'il suivait les cours de Keynes à Cambridge, avec une distance critique très autrichienne. Il est aussi très critique sur les stratégies de diversification. Pour Peter Drucker, « il faut s'en tenir à ce que

l'on sait faire » et sous-traiter ce que l'on ne sait pas faire.

Drugstore [*Gest. comm.*]

Point de vente composé de nombreux stands présentant notamment des produits de première nécessité, des articles de luxe et également des services (agences de voyage, cinéma, changes...). Le *drugstore* comprend aussi un restaurant ou un bar et reste généralement ouvert plus de 20 heures sur 24 tous les jours de la semaine.

Dualité [*Méth.*]

Relation entre deux programmes linéaires tels que, à l'optimum :

- les fonctions objectif des deux programmes prennent la même valeur ;
- les valeurs optimales non nulles des variables de l'un soient égales aux coefficients, dans la fonction objective, des variables qui s'annulent à l'optimum dans l'autre programme.

Dubreuil H. (Doctrine de)

[*Gest. ress. hum.*]

Ouvrier jusqu'à l'âge de 45 ans, le syndicaliste H. Dubreuil (1883-1971) a popularisé une forme particulière d'organisation du travail : les groupes autonomes ou équipes autonomes. De telles expériences présentent les caractéristiques suivantes :

- l'ensemble des salariés ont une activité intellectuelle et un travail dont ils se sentent responsables ;
- les responsabilités sont très centralisées ;
- chaque équipe de travail dispose d'une grande autonomie pour les décisions techniques, économiques mais également en matière de gestion du personnel.

Ducroire [Fin.]

Technique de crédit, généralement utilisée en matière de commerce extérieur et garantissant le vendeur contre le risque d'insolvabilité de l'acheteur. C'est alors le commissionnaire ou l'agent commercial qui prend à sa charge ce risque.

Duesenberry (Effet)

➤ *Demande.*

Dumping [Rel. int.]

Le *dumping* consiste pour une entreprise à vendre moins cher sur les marchés extérieurs qu'intérieurs un produit identique.

Le *dumping* entraîne une détérioration des termes de l'échange, et ne sera pratiqué que si cette détérioration est plus que compensée par l'augmentation de la quantité demandée par l'extérieur (forte élasticité des prix). Il peut susciter des mesures de représailles chez les nations importatrices (par ex., droits compensatoires du *Trade Act* aux États-Unis).

Dunning (Modèle, Paradigme de)

➤ *OLI (paradigme, modèle).*

Duopole (de Bertrand, Bowley, Cournot, Strackelberg)

➤ *Oligopole.*

Durable (Bien, Élément) [Gén.]

Élément ou bien qui n'est pas détruit par le premier usage et qui ne se consomme pas entièrement dans l'exercice de sa mise en service. Dans le bilan, les éléments durables correspondants aux valeurs immobilisées, qui sont par ailleurs définis comme les emplois stables qui sont déduits des ressources durables

pour définir le Fonds de roulement net global (FRNG), dans le PCG 1982.

Durable (Développement)

➤ *Développement durable.*

Durables (Ressources) [Compt./Fin.]

Expression dans le PCG 1982 dans sa définition du Fonds de roulement net global (FNRG). Elles correspondent aux capitaux propres (y compris les fonds propres), les amortissements et les provisions, les dettes financières autres que les concours bancaires courants. La notion est donc légèrement différente de celle de capitaux permanents du PCG 1957 qui se définissent par les ressources à plus d'un an.

Duration [Fin.]

Durée moyenne actualisée de l'ensemble des flux d'une opération de prêt ou d'emprunt. La durée d'une obligation à coupon zéro est égale à sa durée de vie (période qui sépare son émission et son remboursement).

Durée de vie d'une obligation, d'une option

➤ *Duration, Obligation, Option.*

Durée moyenne d'écoute [Gest. comm.]

Indicateur de mesure d'audience pour les radios et les chaînes de diffusion de programmes télévisés qui sert au calcul des parts de marché respectives des stations et chaînes. On distingue trois durées d'écoute moyenne :

- 1° Durée d'écoute par foyer (DEF);
- 2° Durée d'écoute moyenne par auditeur (DEMA);
- 3° Durée d'écoute moyenne par individu (DEMI).

D

DV

➤ *Disponibilité valeur.***Dynamique (Analyse)** [Méth.]

Analyse des phénomènes dans leur évolution, c'est-à-dire qui prend en compte le temps, par opposition à l'analyse statique qui est faite avec le temps arrêté. Dans les sciences sociales, et plus spécifiquement en linguistique, on utilise plutôt le terme de diachronie ou l'expression analyse diachronique ou longitudinale pour caractériser une analyse des phénomènes dans le temps, et le terme synchronie ou l'expression analyse synchronique, transversale ou encore horizontale pour les analyses des phénomènes à un moment donné et dans l'espace.

Dynamique de groupe [Gest. ress. hum.]

Expression apparue pour la première fois en 1944 dans un article de Kurt Lewin. Il s'agit d'un domaine de la psychologie sociale où la recherche théorique et la pratique thérapeutique sont étroitement liées. Il s'agit de l'étude des changements observés au cours des interactions dans un groupe restreint. La connaissance de cette dynamique permet des interventions thérapeu-

tiques pour réguler et renforcer l'unité du groupe.

Dynamique ponctuelle [Strat. man.]

Mode d'évolution caractérisé par de longues périodes de transformation graduelle, « ponctuées » de moments de changement radical. Certains courants de la théorie des organisations utilisent cette représentation pour expliquer que l'ampleur d'un changement n'est pas uniquement fonction de l'importance intrinsèque d'une décision. Cette dernière pourra ne donner lieu qu'à des transformations à la marge en dehors de périodes propices au changement. Inversement, des décisions *a priori* secondaires peuvent faire basculer l'organisation lorsqu'elles sont prises dans une « zone de bifurcation », c'est-à-dire dans un contexte où les boucles d'asservissement du système en place sont relâchées.

Dysfonctionnement organisationnel

[Compt./Gest. ress. hum.]

Anomalies qui empêchent l'organisation de réaliser ses objectifs et qui entraînent des gaspillages. Les dysfonctionnements sont à l'origine des coûts cachés.

E

d'actifs immobilisés + reprise d'amortissement et de provisions.

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) [Fin.]

Revenu opérationnel d'une société, avant les dépenses non relatives à l'exploitation. Il peut être rapproché de l'Excédent brut d'exploitation (EBE).

E

Earn-out (Clause) [Fin.]

Clause d'ajustement de prix qui consiste à indexer tout ou partie du prix de cession d'une entreprise sur ses performances futures qui peuvent être le chiffre d'affaires, le résultat net ou d'autres critères objectifs de performance. Dans tous les cas, le prix de cession définitif de la société est inconnu.

➤ *Évaluation d'entreprise.*

EBE (Excédent brut d'exploitation)

➤ *Soldes intermédiaires de gestion EBIT, EBITDA.*

EBIT (Earning Before Interests and Taxes) [Fin.]

Marge opérationnelle ou résultat opérationnel d'une société. EBIT a pour équivalent français : résultat d'exploitation, tandis que l'EBITDA correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE). On le calcule ainsi, en commençant par l'EBITDA (ou EBE) :

1° EBE = valeur ajoutée + subventions d'exploitation – frais de personnel – impôts et taxes.

2° Résultat d'exploitation : EBE – autres charges d'exploitation + autres produits d'exploitation + transfert de charges – dotations aux amortissements et variations des provisions pour dépréciation

E-business [Gest. comm.]

Toute forme d'activité commerciale et notamment la vente, par l'intermédiaire d'un moyen électronique, plus particulièrement par l'utilisation du réseau Internet.

E-réputation [Gest. com, Strat.]

Une des facettes de la veille stratégique, dite également veille image, qui comporte trois phases : écouter, analyser et dialoguer sur le web social. Les expressions anglaises associées sont : *Online Management Reputation, Corporate Reputation, Social media monitoring.*

E-veille [Strat.]

Veille stratégique via le réseau internet. Par exemple, pour réaliser la veille brevets, on peut interroger des bases de données gratuites (Espacenet, Patentscope) ou payantes (Matheo Patent, Questel,...) sur les brevets en fonction du domaine technique surveillé, de traiter automatiquement ces brevets et d'analyser les évolutions techniques dans le but d'identifier des niches de développement technologiques ou de trouver des alternatives stratégiques comme le contournement de brevets.

Écart [Méth.]

Terme utilisé dans différents contextes signifiant différence, pénurie, manque,

lacune ou retard. Les exemples d'application les plus courants sont :

- analyse des écarts : différence entre prévisions et réalisations. Le calcul peut porter sur les quantités, la valeur et l'activité;
- écart technologique: retard d'un espace économique (pays ou continent) par rapport à un autre domaine technologique (connaissance, maîtrise et application des techniques);
- écart en statistique : notion permettant de mesurer la dispersion des observations par rapport à une valeur centrale. Il existe plusieurs écarts : écart absolu moyen dit encore écart arithmétique ou écart à la moyenne arithmétique, l'écart à la médiane, l'écart géométrique, l'écart interquartile, l'écart médian appelé encore écart probable, l'écart réduit, l'écart-type appelé aussi écart quadratique moyen.

Écarts (Analyse des) [Cont.]

En contrôle budgétaire, un écart global peut être expliqué par divers écarts partiels eux-mêmes décomposés en fonction de différents éléments. L'analyse des écarts consiste à déceler l'incidence de chacun de ces éléments en isolant ses effets. Par exemple, l'analyse d'un écart sur coût de production d'un atelier érigé en centre des responsabilités, se fera dans un premier temps en déterminant un écart de rendement et un écart sur coût de l'unité d'œuvre du centre. Une deuxième étape permettra d'expliquer l'écart sur coût de l'unité d'œuvre en isolant :

- les effets d'un niveau d'activité ne correspondant pas à l'activité normale prévue (écart d'activité);
- les conséquences de dépassements ou d'économies de dépenses obtenues

en rapprochant les dépenses réelles du budget flexible adapté à l'activité réelle du centre par exemple (écart de budget). Ce dernier écart peut à son tour être décomposé en écart sur budget de charges fixes et écart sur budget de charges variables, chacun de ces deux écarts étant analysé pour chaque élément de charge qui le compose en écart de prix ou de coût et écart de quantités. Le calcul de ces différents écarts ne se fait pas à partir de relations acceptées par tous et il fait encore l'objet aujourd'hui de nombreux débats.

Écart d'acquisition [Fin.]

Différence entre le prix payé pour acquérir une valeur mobilière et sa quote part dans les capitaux propres. Lorsque cet écart est positif, ce qui correspond par exemple à une capitalisation boursière supérieure à la valeur des capitaux propres. On parle de survaleur ou en anglais de goodwill. L'écart négatif est désigné par l'expression anglaise de badwill.

Écart de première consolidation

[Compt.]

Différence existant, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale.

Selon le PCG cet écart comprend :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.);

– un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

S'il est positif l'écart d'acquisition représente un supplément de prix payé par la société consolidante, par rapport à la valeur de l'actif net réévalué des sociétés consolidées, qui rémunère des éléments intangibles ne figurant pas à son actif. Il peut représenter la prime payée en contrepartie de l'avantage procuré par la prise de contrôle. Cette prime, souvent appelée survaleur ou goodwill est inscrite à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Écart d'acquisition ». Celle-ci doit être amortie selon un plan dont la durée n'est pas précisée par le PCG.

S'il est négatif, l'écart d'acquisition représente un abattement par rapport à la valeur de l'actif net réévalué de la filiale, souvent justifié par les sombres perspectives d'avenir de l'entreprise. L'écart est alors inscrit en provisions pour risques au passif du bilan consolidé.

Écart de réévaluation [Compt.]

Contrepartie des plus-values dégagées sur les immobilisations dans le cadre d'opérations de réévaluation des bilans. Les écarts de réévaluation sont inscrits dans les capitaux propres du bilan et peuvent être incorporés au capital en tout ou partie.

Écart-type [Méth.]

Indicateur de dispersion égal à la racine carrée de la variance, autrement dit la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts par rapport à la moyenne arithmétique. On parle encore d'écart quadratique ou de déviation standard (anglicisme).

Le symbole de l'écart-type est le sigma minuscule, tandis que le sigma majuscule est le symbole de la somme :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum_i^n n_i (X_i - X)^2}{N}}$$

E

Échantillon [Méth.]

Groupe d'éléments prélevés dans un ensemble (ou population) suivant un procédé bien défini. Selon la nature du procédé de prélèvement (méthode d'échantillonnage) on aura :

– l'échantillon au hasard dans lequel tout élément de la population a les mêmes chances de figurer dans l'échantillon. On parle de méthode d'échantillonnage probabiliste, encore de sondage au hasard, ou sondage scientifique, ou encore de sondage probabiliste ou à tirage aléatoire;

– l'échantillon empirique dans lequel les prélèvements résultent du sentiment plus ou moins intuitif que les éléments observés sont plus représentatifs que les autres. On parle encore de sondage empirique, ou de sondage par choix raisonné. La technique des sondages par quota est une forme particulière de cette méthode empirique. Elle définit *a priori* les différents caractères de la population et prélève des éléments tels que l'échantillon reproduisant en plus petit cette population avec une distribution homothétique des caractères.

➤ Échantillonnage.

Échantillon exhaustif [Méth.]

Échantillon prélevé sans remise dans une population-mère.

Syn. : Échantillon sans remise.

Échantillon sans remise [Méth.]Syn. : *Échantillon exhaustif*.**Échantillons appariés** [Méth.]

Se dit de deux échantillons de même taille dont les éléments sont liés deux à deux par une relation limitant les risques d'incidence de facteurs susceptibles d'affecter la variable aléatoire à laquelle on s'intéresse, autre que celui dont on veut garder le contrôle.

Échantillonnage [Méth.]

Constitution d'un échantillon. Les méthodes d'échantillonnage sont soit scientifiques, soit empiriques.

1° Les méthodes d'échantillonnage scientifiques sont dites également méthodes d'échantillonnage probabilistes, ou aléatoires, ou au hasard : les unités constitutives de l'échantillon sont tirées au hasard. Elles regroupent les techniques qui font intervenir le hasard pour désigner les éléments de l'échantillon. Elles nécessitent une base de sondage (liste de tous les individus de la population mère), sont plus coûteuses et longues que les méthodes empiriques. Les échantillons obtenus par ces techniques sont : les échantillons aléatoires simples, les échantillons systématiques, les échantillons par grappe, les échantillons stratifiés (proportionnels ou non proportionnels).

2° Les méthodes d'échantillonnage empiriques regroupent les techniques où les éléments de l'échantillon sont choisis sur le terrain en fonction de jugements sur les caractéristiques de la population ou bien en reconstituant le hasard. Elles ne nécessitent pas de base

de sondage, elles sont rapides, et peu onéreuses. Les échantillons obtenus à l'aide de ces méthodes sont les suivants : les échantillons par quotas ou proportionnel, les échantillons « accidentels », les échantillons de volontaires. La méthode empirique la plus courante est la méthode d'échantillonnage par quotas. On construit un échantillon qui sera à l'identique de la population mère dans sa structure sur certains caractères, mais en plus petit (homomorphisme). Ainsi, si le critère est le sexe, on comptera le même pourcentage de personnes de sexe féminin dans la population mère que dans l'échantillon.

Échantillonnage aléatoire par grappes [Méth.]

Méthode d'échantillonnage dont les unités tirées au sort de manière probabiliste sont des ensembles ou grappes d'unités voisines ayant un lien naturel entre elles (par ex., habitants d'un même immeuble, entreprises de la même zone, etc.). La base de l'échantillon est alors la liste de tous ces groupes. Le tirage aléatoire sélectionne des grappes dans lesquelles toutes les unités seront interrogées.

Échantillonnage aléatoire stratifié [Méth.]

Méthode d'échantillonnage ayant pour base une population à sonder qui puisse être divisée en strates (aire géographique, revenu, niveau d'études, etc., le critère de stratification étant lié à l'objet de la recherche ou de l'étude). Chaque strate constitue un sous-ensemble, dont on extrait un échantillon. Un tirage aléatoire est réalisé séparément dans chaque strate, celles-ci devant être le

plus homogène possible. L'échantillon final est la réunion d'échantillons prélevés indépendamment dans chacune des strates.

Échantillonnage aléatoire systématique

[Méth.]

Méthode d'échantillonnage utilisée lorsque l'on dispose d'une liste ou d'un fichier d'unités d'enquête et qui permet d'éviter de numérotiser préalablement toutes les unités. Il est ainsi possible de procéder à un tirage systématique d'unités à intervalle régulier. Un échantillon systématique est équivalent à un échantillon aléatoire simple si la première personne interrogée est tirée au hasard.

Échéance [Dr.]

Terme auquel une obligation devient exécutoire. Pour un paiement, l'échéance est la date d'exigibilité.

Échéancier [Compt.]

Registre sur lequel sont notés, leurs dates d'échéances, les règlements à effectuer et à recevoir. Par usage, l'échéancier correspond au calendrier, c'est-à-dire un ensemble de dates.

Échec du marché (Market failure)

[Eco. Ind.]

Constat de l'impossibilité de réaliser l'allocation optimale des ressources par le marché. L'offre et la demande ne s'équilibrent pas pour différentes raisons : existence d'un monopole, d'externalités, de comportements opportunistes associés à l'asymétrie de l'information, à l'intervention trop importante de l'État.

➤ *Défaillance transactionnelle.*

Échelle (Déséconomie d', Économie d', Rendement d')

➤ *Économie d'échelle.*

Échelle (Marché à) [Gest. comm.]

Accord commercial prévoyant que les marchandises commandées à un prix déterminé seront livrées progressivement à différentes dates préalablement fixées.

Échelle d'attitude [Gest. comm.]

Échelle de mesure permettant d'analyser à la fois l'intensité et le contenu des attitudes des répondants à l'égard d'une entité définie (pays, homme, produit, marque, etc.).

Les échelles les plus fréquemment utilisées sont l'échelle de Likert, l'échelle à supports sémantiques de Thurstone et l'échelle sémantique différentielle d'Osgood.

– L'échelle de Likert : échelle d'intervalles qui mesure l'attitude d'un individu auquel on demande d'exprimer l'intensité de son approbation ou de son désaccord à l'égard d'un énoncé en choisissant l'un des degrés de l'échelle qu'on lui présente. D'un pôle à l'autre de l'échelle, les affirmations ont une signification opposée.

Ex. : Cette émission de télévision est passionnante : Tout à fait d'accord – D'accord – Ni en accord ni en désaccord – Pas d'accord – Nullement d'accord. En nuanciant encore les positions de l'échelle à chaque énoncé proposé on obtient l'échelle à supports sémantiques de Thurstone.

– L'échelle d'Osgood est une variante de l'échelle de Likert. Deux qualificatifs à la signification opposée (fiable/non fiable, certain/incertain, solide/fragile, simple/

complicé, bon/mauvais, moderne/ancien, etc.) sont inscrits à chaque extrémité d'un même axe. Entre ces deux termes, plusieurs cases intermédiaires sont sélectionnables. Plusieurs items peuvent être retenus pour caractériser l'attitude à l'égard d'un produit ou un phénomène donné.

➤ *Différentiel sémantique.*

Échelle d'intérêt (ou d'agios) [Fin.]

Arrêté de compte trimestriel permettant à la banque le calcul des intérêts – en considérant le montant et la date de valeur de chaque opération – et celui des commissions.

Deux méthodes bien utilisées :

- méthode hambourgeoise – on classe les opérations dans l'ordre de leurs dates de valeur afin de calculer les intérêts pour chacune des sous-périodes, et on en fait la somme en fin de période ;
- méthode des nombres – ainsi qualifiée, le nombre étant égal au solde (débit ou créditeur) multiplié par le nombre de jours.

Échelle mobile [Dr.]

Clause en vertu de laquelle un loyer peut être automatiquement calculé selon la variation d'un indice déterminé ou d'un produit, sans qu'il y ait lieu de recourir à une mesure d'expertise.

Échelon de cotation [Fin.]

Écart minimal autorisé entre deux cours d'une même valeur ou actif financier sur un marché et établi en valeur ou en pourcentage. L'adoption des échelons élevés permet de :

- renforcer les règles de priorité au niveau du carnet d'ordres, en obligeant les donneurs d'ordres à cours limités à

payer un coût élevé pour gagner la priorité ;

- réduire les coûts de négociation, en limitant le nombre de prix ;
- protéger les donneurs d'ordres à cours limité de la sélection adverse ;
- améliorer la liquidité du marché.

Par contre un échelon faible peut être bénéfique aux demandeurs de liquidité car la concurrence entre les fournisseurs de la liquidité réduit la fourchette et ainsi leurs coûts de transaction.

➤ *Syn. : Tick, Pas de cotation.*

Éco-activité [Gen.]

Activité d'une entreprise spécialisée dans la protection de l'environnement.

École classique [Méth.]

Appellation du groupe disparate des fondateurs réunissant des sociologues, des ingénieurs ou des praticiens considérés comme les premiers théoriciens des sciences de gestion et du management des organisations. Les travaux caractérisant ce courant ou école sont :

- l'analyse de l'autorité et de la bureaucratie par Max Weber (1824-1920) dans son livre posthume : *Économie et société*, 1922 ;

- la division horizontale du travail, la structure fonctionnelle, les rémunérations stimulantes : salaires différentiels aux pièces par Frederic Winslow Taylor (1886-1915) développé dans *The Principles of Scientific Management*, 1911. Les continuateurs et disciples de Taylor, comme Gilbreth, peuvent être retenus dans ce courant du management scientifique classique ;

- les fondements théoriques du management, la définition des fonctions de l'administration, la structure

hiérarchique avec passerelle par Henri Fayol (1841-1925) et présentées dans *Administration Industrielle et Générale*, 1916. Henri Fayol a eu pour continuateurs Urwick et Gulick. Le premier propose dix principes de management, le second s'en tient à sept principes qui complètent ou précisent les quatorze principes de Fayol.

Aux trois premiers auteurs on associe Chester I. Barnard pour son analyse des fonctions des dirigeants dont on retient la description des méthodes aboutissant à la coopération pacifique des membres de l'organisation (*The Functions of Executive*, 1928) et Mary Parker Follett (1868-1933) qui, dans *The New State* (1918), annonce le courant des ressources humaines par l'analyse du processus continu de coordination des équipes, la légitimation de l'autorité et la résolution des conflits.

École comportementaliste [Méth.]

L'étiquette école comportementaliste ou behavioriste désigne trois mouvements différents : les travaux en comportement organisationnel, les travaux sur les effets des messages et de tout stimulus sur le comportement des individus (la publicité et le comportement du consommateur, récompense et sanction dans le travail, etc.), ceux de l'école des relations humaines. Il faut signaler que si le terme comportement est explicite dans les travaux de Herbert Alexander Simon, dans le livre publié par Richard Cyert et James G. March dans *A Behavioral Theory of the Firm* (1963), il est généralement admis de classer ces auteurs dans le cadre spécifique de l'école des systèmes sociaux.

➤ Likert, Maslow, *Relations Humaines, Théories X-Y, Enrichissement des tâches, Pyramide des besoins*.

École des relations humaines [Méth.]

Ensemble des auteurs (Elton Mayo, Douglas Mac Gregor, Abraham Maslow, Frederic Herzberg, etc.) qui, en réaction aux dérives d'un rationalisme mécaniste de l'école classique réduite à l'OST (organisation scientifique du travail), proposent de prendre en compte le bien être de l'homme au travail pour le rendre plus productif. C'est une autre forme d'OST, mais il s'agit cette fois de l'obtention de la sympathie des travailleurs, dont la forme extrême et caricaturale est le paternalisme.

➤ Hawthorne (*Effet*), *Relations humaines (École des)*.

École des systèmes sociaux [Méth.]

Ensemble des auteurs – essentiellement Herbert A. Simon, Richard Cyert et James G. March – qui se proposent d'étudier les facteurs psychosociologiques et décisionnels susceptibles d'expliquer les performances de l'organisation. Ces performances sont d'autant plus satisfaisantes et conformes aux objectifs que l'organisation procure suffisamment de satisfaction à ses membres.

Les décisions importantes dans les organisations sont fonction d'un grand nombre de facteurs, dont l'état des motivations et de la perception de l'environnement par ceux qui prennent de telles décisions.

L'analyse que proposent March et Simon dans *Organizations* (Dunod, 1964 pour la traduction française)

postule que cette perception est fonction notamment de la place et du rôle qu'occupe le décideur dans la structure.

Richard Cyert et James G. March, dans *A Behavioral Theory of the Firm* (1963), développent l'analyse de Simon en montrant que toutes les organisations sont des systèmes sociaux qui se caractérisent par des processus dynamiques et continus de prises de décisions. Mais, on est loin de la théorie microéconomique néo-classique.

Pour Cyert, March et Simon, les êtres réels, contrairement à l'*homo oeconomicus* des instrumentalistes positivistes (sujet libre, informé et parfaitement rationnel), ne disposent que d'informations imparfaites et d'une capacité de raisonnement limitée. En outre, ils n'ont pas un comportement de maximisation (ou d'optimisation) des fonctions d'utilité ou de production, ils se contentent simplement d'agir pour améliorer leur situation. L'agent économique fait certes des calculs, des choix, il a de ce fait une rationalité procédurale ; mais c'est une « rationalité limitée », car il ne dispose que d'informations incomplètes et imparfaites. L'optimum associé à la rationalité substantive de l'*homo oeconomicus* étant inaccessible, l'être réel se limite à des solutions acceptables (*satisficing*) i.e. qui ne sont pas forcément les meilleures. Mais chacun tout comme les entreprises disposent des compétences informationnelles et décisionnelles distinctives.

La faiblesse reconnue dans cette approche est de n'avoir pas suffisamment tenu compte des facteurs culturels.

École néoclassique ou Approche empirique [Méth.]

Ensemble des auteurs qui tentent de réaliser la synthèse entre ce que l'on désigne par école classique (Taylor, Fayol, Weber...), dite encore école scientifique, mais jugée aussi comme étant parcellaire car spécialisée dans un aspect du management et le comportement effectif des chefs d'entreprise qui ont réussi. Les principaux représentants sont : Alfred Sloan (1875-1966, ancien directeur général de General Motors), A. Chandler (historien de l'entreprise), Octave Gélénier (1916-2004, ancien directeur général de la Cegos) et Peter Drucker (1909-2006).

➤ *Néoclassique.*

École quantitative ou mathématique, « Management science approach »

[Méth.]

Ensemble des auteurs qui ont développé des recherches et des techniques faisant appel aux méthodes quantitatives, parmi lesquelles l'économétrie, les statistiques, les systèmes informatiques de gestion (*management information systems*: MIS), la recherche opérationnelle. Le terme école est ici impropre, car il n'y a pas de références communes à un auteur, à une livre fondateur. Il s'agit d'avantage d'un ensemble de travaux qui appliquent des méthodes quantitatives pour résoudre des problèmes de management, conformément à la définition anglo-saxonne dont les limites portent sur la conception étroite de ce que peut être une approche scientifique. Néanmoins, il convient de distinguer d'une part, cette approche scientifique du management et, d'autre part, celle du management scientifique qui désigne le système de Taylor.

Écologie des populations

d'organisations [Strat. man.]

L'écologie est en biologie la science qui a pour objet l'étude des rapports entretenus entre les êtres vivants et leur milieu. Ce terme a été construit au milieu du xix^e afin de rendre compte de « l'économie de la nature » (ce qui a conduit à garder le même préfixe « éco »), et notamment des formes prises par la régulation naturelle des populations.

L'écologie des populations d'organisations est un courant théorique américain en sociologie des organisations notamment initié par M. T. Hannan et J. Freeman (1977) qui utilise par analogie les mécanismes essentiels du néodarwinisme. Ils rendent compte de l'évolution des organisations au niveau des populations de firmes ayant des formes organisationnelles similaires.

Ces travaux considèrent les organisations comme des systèmes structurés de procédures d'action enchâssées dans un réseau d'interactions avec l'environnement externe. Après leur création, se nouent très rapidement des complémentarités entre les procédures d'action, et avec l'environnement. Les capacités d'évolution disparaissent au niveau de l'individu (la firme) pour être transférées au niveau de la population. Si l'environnement évolue ou si l'on change certaines procédures, les risques de disparition augmentent fortement.

M. T. Hannan et J. Freeman (1984) précisent ce dernier point en expliquant que l'organisation a pour vocation de réaliser collectivement des produits avec un niveau de qualité que ses clients peuvent prévoir avec confiance. Ensuite,

une organisation doit être en mesure de justifier ses actions quant à l'utilisation de ses ressources en permettant notamment de reconstruire des séquences de décision. Le « monde moderne » favorise les acteurs collectifs qui présentent ces deux caractéristiques. Or une tentative de transformation perturbe le système de production et mécontente les clients. Ensuite, elle occasionne une très forte déperdition de ressources qu'il est difficile de justifier. On fragilise l'organisation et on augmente le risque de disparition.

En somme, le processus de sélection naturelle élimine les organisations les moins bien adaptées à l'environnement et celles qui se rendent vulnérables pour changer.

Le processus d'évolution décrit est explicitement néodarwinisme dans la mesure où :

1° En matière de variation, les firmes ne sont pas supposées évoluer de manière significative par la volonté de leurs membres. Les pratiques organisationnelles n'évoluent que par accident, de manière aléatoire, et non par apprentissage dans le milieu. On fait abstraction des « individus » que sont les firmes, pour ne les considérer que comme des véhicules pour les gènes dont elles n'ont finalement pas la maîtrise.

2° La sélection naturelle conduit le processus d'évolution, en ne retenant que les populations qui ont l'organisation la mieux adaptée pour s'approprier des ressources dans l'environnement. La sélection opère notamment dans le cadre d'une lutte pour la survie lorsque des nouveaux entrants viennent disputer les ressources à la population en place.

E

3° La rétention des caractères organisationnels les mieux adaptés se fait par l'expansion des entreprises en place qui en disposaient déjà, et par l'arrivée des nouveaux entrants.

Ecomarketing [Gest. comm.]

Technique mercatique utilisant des arguments écologiques. Traduction proposée par la commission de terminologie : mercatique écologique.

Économie [Gén.]

Étymologiquement loi ou règle (*nomie*) du domaine ou maison ou milieu (*eco*). Le mot comporte en pratique plusieurs sens :

1° Science de l'administration du patrimoine de la maison ou de l'entreprise ou plus généralement science de l'administration du patrimoine de la collectivité qui peut être la cité ou la Nation. Dans ce dernier cas, on parle depuis Antoine de Montchrestien d'économie politique (*politikos* signifiant cité). Lorsqu'on s'en tient à l'administration du patrimoine de l'entreprise on parle plus généralement de gestion.

Les économistes et les gestionnaires ne sont cependant pas unanimes pour accepter ces définitions. Ainsi pour les marxistes l'économie politique est l'étude des rapports sociaux de production. Pour les néoclassiques c'est la science de l'allocation des ressources rares entre des fins alternatives. Pour une grande majorité, la définition de J.-B. Say demeure la plus acceptable : science qui étudie la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses dans la société. Il y a ainsi des définitions en termes de méthode (école néoclassique) et des

définitions en termes de contenu ou de finalité. Pour les définitions de la gestion.

2° Système ou régime général dans lequel vit une nation. Ex. : Économie française, Économie américaine, Économie soviétique, etc. Le système général de la nation peut être encore plus caractérisé en parlant par exemple d'économie de marché, économie dirigée, économie libérale, économie concertée, économie informée, économie centralisée, économie décentralisée, économie planifiée, économie capitaliste, économie socialiste, économie dualiste, économie sous-développée, économie développée, économie des besoins, etc.

3° Synonyme d'épargne, réduction des dépenses, réduction des coûts volontaires ou involontaires. L'économie peut être le résultat d'une organisation interne plus efficiente : on parle alors d'économie interne. L'économie peut résulter d'un phénomène extérieur au pouvoir de décision de l'agent : on parle alors d'économie externe ou effet externe positif ou externalité positive. Les conséquences négatives de la réorganisation interne ou de l'action des autres agents externes sont des déséconomies externes.

Économie d'apprentissage [Gén.]

Plus grande efficience (diminution du temps de travail) due à l'expérience.

Économie d'échelle [Strat. man.]

Réductions des coûts unitaires explicables par une meilleure répartition des coûts fixes et dont peuvent bénéficier les entreprises qui augmentant leur capacité de production. Les économies sont

observables aussi bien en production qu'en distribution ou en conception. Elles ne se réalisent que dans la mesure où la firme peut effectivement écouler le supplément de production qui résulte de l'utilisation d'une capacité plus élevée. Au-delà d'une certaine taille peuvent apparaître des phénomènes inverses à savoir des déséconomies d'échelle. L'accroissement des surfaces, des effectifs... rend en effet plus difficiles les circulations de produits et des informations dans l'entreprise, nécessite la mise en place de circuits de communication.

La diminution du coût moyen par l'augmentation de la production consécutive à l'augmentation de la dimension de l'entreprise constitue une économie interne d'échelle ou économie d'échelle interne qui est de nature technologique. Celle-ci est à distinguer de l'économie d'échelle externe dont la nature est monétaire : les coûts des approvisionnements de l'entreprise baissent à la suite des progrès dans les autres firmes, ils baissent aussi en raison du développement des infrastructures de transport public. L'économie d'échelle monétaire peut aussi résulter d'une résistance face à la clientèle en permettant des prix rémunérateurs, d'un pouvoir de marché face au banquier en obtenant des délais de paiement plus longs et des taux de d'intérêt avantageux pour les financements négociés.

➤ *Économie de dimension, Effet de taille positif, Rendement à l'échelle croissant.*

Économie d'échelle externe

Syn. : *Économie d'échelle monétaire.*

➤ *Économie d'échelle.*

Économie d'échelle interne

➤ *Économie d'échelle.*

Économie d'échelle monétaire

Syn. : *Économie d'échelle externe.*

➤ *Économie d'échelle.*

Économie d'endettement, Économie des marchés financiers

➤ *Désintermédiation financière, Économie des marchés financiers.*

Économie d'envergure, de variété, de champs, de diversification

[Strat./Éco. ind.]

L'économie d'envergure (Angl. : *Scope economy*, étudiée par l'historien Alfred Chandler) désigne le phénomène de sous-additivité des coûts résultant de la production de plusieurs biens complémentaires dans la même entreprise. La production isolée de chaque bien par des entreprises spécialisées est plus coûteuse que la production de l'ensemble des biens complémentaires par une seule entreprise. Les économies d'envergure se réalisent donc lorsqu'il est plus avantageux de fabriquer et/ou vendre certains produits conjointement que séparément. L'existence d'économies d'envergure autorise la production à petite échelle d'une grande variété de produits différents mais relevant du même champ d'activité. Cet aspect conduit à reconnaître plusieurs expressions synonymes : économie de champ, économie de variété, économie de diversification.

Les économies d'envergure peuvent justifier la concentration d'entreprises du même secteur mais dont les produits ne sont pas identiques, comme c'est le cas dans l'édition. Les avantages qui

E

résultent de cette concentration sont notamment : (a) en cas d'une jeune firme, la participation à un marché en développement, (b) bénéficier des effets d'expérience de la firme qui maîtrise un segment et une technique, (c) permettre une gestion plus souple de la ressource humaine en ouvrant de plus larges perspectives de carrière, (d) aboutir enfin à un effet de synergie, c'est-à-dire à ce que le tout soit supérieur à la somme des firmes prises séparément. (Cf., P.-A. Julien et M. Marchesnay, *Économie et stratégie industrielle*, Économica, 1997, p. 59).

Économie de marchés financiers,

Économie d'endettement [Fin.]

Traductions approximatives des expressions (*auto-economy* et *overdraft economy*) de J. R. Hicks (*The Crisis in Keynesian Economics*, Oxford U.P., 1974) pour désigner, avec économie des marchés financiers une économie dans laquelle l'essentiel des besoins de financement est couvert par l'appel direct à l'épargne, par l'émission par les entreprises de titres souscrits par les investisseurs. Elle se distingue de l'économie d'endettement qui est une économie dans laquelle prédomine le financement par crédit bancaire. Le marché financier est peu développé, dès lors une faible part des besoins des entreprises est financée par émission de titres financiers, entraînant un fort endettement des entreprises auprès des banques qui se refinancent auprès de la banque centrale.

Économie de volume [Gest. appr.]

Diminution des coûts d'achat avec l'augmentation du volume des achats.

Économie externe

➤ *Économie, Économies externes.*

Économie industrielle

[Méth./Strat. man.]

À la jonction de la microéconomie et de la stratégie, en tenant compte de l'environnement (les conditions de base qui déterminent l'offre et la demande), l'économie industrielle étudie la façon dont les entreprises se comportent (prix, choix de produits, moyens juridiques) dans des structures de marché (nombre de vendeurs, structures de coûts, etc.) et déduit les performances atteintes par les acteurs.

➤ *SCP (Modèle).*

Économie informelle [Gén.]

Ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent à la régulation par l'État. Elle comprend l'économie au noir, l'économie criminelle, le travail domestique ainsi que le volontariat, autrement dit des activités légales et des activités illégales.

L'économie informelle semble être invisible du fait de sa congruence avec la vie en société. Le terme « informel » a été utilisé pour la première fois par K. Hart lors d'une étude sur le Ghana (« Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, 1973.), rompant avec l'idéologie du dualisme « secteur formel – secteur traditionnel ». La dénomination est sujette à des variations quand elle est qualifiée d'« économie parallèle » ou d'« économie souterraine », variations mettant l'accent sur la clandestinité. Malgré son importance majeure, l'économie informelle est considérée comme étant

cantonnée à des activités économiques et commerciales qui seraient effectuées par des personnes, donc en dehors du champ des organisations.

L'économie informelle est aujourd'hui le lieu archétypique de la division des rôles sociaux et des frontières (« hommes/femmes », « enfants/adultes », « intérieur/extérieur », « officiel/irrégulier », « institutionnalisé/non institutionnalisé », « contrôlé/incontrôlé », « structuré/inorganisé », « urbain/rural », « riches/pauvres », « légal/illégal », « juste/injuste », « vie professionnelle/vie privée »). Les entités qui la constituent sont flexibles, mobiles, transformables et durables, marquées par un fort lien social et d'entraide mutuelle. C'est le lieu miroir des évolutions structurelles de la société, en particulier des migrations (vers les villes, des pays pauvres vers les pays riches).

Économie interne d'échelle

➤ *Économie d'échelle, Économies de dimension.*

Économie managériale [Gén.]

Branche de la microéconomie centrée sur l'analyse de la prise de décision dans la firme.

Économies de dimension [Gén.]

Avantages associés à la grande taille comprenant :

- les économies internes d'échelle (ou économies d'échelle internes) qui se traduisent par la dilution des coûts fixes ;
- les économies de réseaux (externalités de réseaux) ;
- un renforcement du pouvoir de marché à l'égard des fournisseurs condui-

sant à une baisse des coûts des approvisionnements, un meilleur accès aux financements (bancaire et obligataire), une réduction de la concurrence et une résistance face aux pouvoirs des clients.

➤ *Économie d'échelle.*

Économie sociale, Économie sociale et solidaire (ESS) [Gén.]

Secteur économique désignant selon Charles Gide « toutes les formes de libre association » : coopérative mutuelle, association de consommateur, syndicat.

Le portail <http://www.economie.gouv.fr/cedef/> propose la définition plus détaillée suivante : « ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est pros crit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a été publiée au *Journal officiel* le 1^{er} août 2014 ».

Syn. : Tiers secteur.

Économie solidaire [Gén.]

Aspect de l'économie sociale qui correspond à une diversité de manifestations qui rend délicate une définition en compréhension. L'économie

solidaire c'est à la fois le commerce équitable, la finance éthique, le micro-crédit, la microassurance, l'économie de partage de biens et de savoirs, les services de proximité d'aide aux personnes en difficultés, les organisations de réinsertion professionnelle de personnes en difficulté, les différentes formes entrepreneuriales collectives, les actions en faveur du développement durable, etc.

Économie souterraine [Gén.]

Ensemble des activités économiques non déclarées et qui échappent au contrôle des pouvoirs publics. L'autarcie, le troc, l'inefficacité du contrôle des pouvoirs publics, des activités illégales, la volonté d'échapper aux prélèvements obligatoires sont des causes de l'économie souterraine qui peut être très significative dans certains pays.

Économies externes [Gén.]

Retombées positives dont bénéficie un agent du fait des actions d'un autre agent.

Syn. : *Effet externe positif*, *Externalités positives*.

Les déséconomies externes sont des retombées négatives.

Économétrie [Méth.]

L'économétrie consiste en la mise en forme mathématique des théories économiques, en recueil des données correspondantes et à l'évaluation de la pertinence des équations et des paramètres qui y figurent, de façon à les rendre utilisables pour la prévision et la définition des conséquences éventuelles d'une action sur le système ainsi modélisé.

Écrémage [Gest. comm.]

Stratégie de prix mise en œuvre par l'entreprise qui consiste, pour la phase de lancement du produit, à fixer un prix élevé de manière à ne cibler qu'une clientèle limitée.

Écrire une option [Fin.]

Vendre une option à découvert.

Écriture [Compt.]

Inscription d'une opération sur un journal comptable ou dans des comptes.

EDI (Electronic Data Interchange ou Échange de données informatisé) [Gén.]

Technique qui permet de remplacer les échanges d'informations papier (commandes, factures) par des échanges interordinateurs grâce à des réseaux de télécommunications.

L'EDI renvoie à un ensemble de normes pour la communication d'ordinateur à ordinateur de messages électroniques normalisés par l'intermédiaire d'un réseau de télécommunication. L'EDI en Europe repose sur deux normes essentielles : « EDIFACT » et « X-400 ».

Le besoin de compatibilité dans le domaine de l'informatique est tel, que certains utilisateurs se sont engagés dans des réseaux d'EDI, comme, par exemple, ODETTE (automobile), ESTEREL (tourisme), SWIFT.

En France, le pôle de compétence est EDIFRANCE qui a débuté en 1990. Placé sous l'égide de l'AFNOR, il rassemble les acteurs privés et publics de tous les secteurs de l'économie française impliqués dans la mise en place de l'EDI et commercialise les outils normatifs EDIFACT, l'EDI appliqué à l'administration, au commerce et au transport et

mis au point par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. La syntaxe et le vocabulaire de base de ce langage unique normalisé, condition préalable au développement mondial de l'EDI, ont été reconnus par l'ISO.

EFAC (Compte) [Gest. comm.]

Signifiant « compte-exportation, frais accessoires » établi en devises auquel les exportateurs ont le droit de conserver un certain pourcentage du montant de leurs recettes en devises. C'est de ce fait un système indicatif au développement des exportations.

Effet [Méth./Fin.]

1° Conséquence considérée comme automatique d'une décision ou de l'évolution d'une variable économique. L'effet porte le nom de son inventeur ou du mécanisme reliant la cause et la conséquence.

2° Syn. : *Papier*.

➤ *Effet de commerce, Effet X..., Loi*.

Effet aimant

➤ *Seuil de réservation*.

Effet balançoire [Fin.]

Relation inverse entre l'évolution du taux d'intérêt et le cours des valeurs mobilières sur le marché de l'occasion des titres ou marché secondaire. L'effet balançoire est un effet de compensation : la baisse du taux d'intérêt sur les nouvelles émissions conduit les épargnants qui veulent placer leurs liquidités à rechercher les anciens titres mieux rémunérés : cette demande nouvelle entraîne le relèvement de leur cours qui, pour un intérêt fixe en valeur absolue, conduit à la diminution du taux jusqu'à

atteindre le taux du marché. Ce phénomène s'étend au marché des actions. En effet, les cours boursiers ont tendance à refléter de manière inverse l'évolution des taux d'intérêt : la baisse des rémunérations sur le marché obligataire suscite un report sur le marché des actions dont les cours s'envolent. La baisse des taux d'intérêt engendre un effet de richesse réel positif en élevant la valeur du patrimoine des ménages, ce qui peut entraîner une augmentation de la consommation des ménages. Ce raisonnement peut être repris avec des conclusions opposées en cas de hausse des taux d'intérêt.

Effet cliquet [Fin./Gest. comm.]

1° En finance, l'effet cliquet désigne le mécanisme qui permet de figer une performance même si l'actif correspondant baisse par la suite.

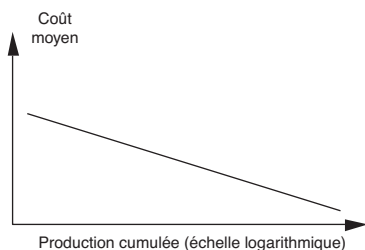
2° En mercatique, l'effet cliquet de la dépense est le phénomène de résistance à la baisse de la dépense malgré la diminution du revenu du ménage.

Effet d'effectif [Compt.]

Taux de variation de la masse salariale causé par la variation de l'effectif des salariés.

Effet d'expérience [Strat.]

Phénomène de diminution du coût moyen ou coût unitaire d'un pourcentage constant à chaque doublement de l'expérience de l'entreprise du secteur manufacturier par la conjugaison de la réalisation d'économies d'échelle et de l'effet d'apprentissage. Ce phénomène identifié par le *Boston Consulting Group* peut être représenté par la figure ci-dessous.



Effet d'imitation ou Effet Tarde

➤ *Demande.*

Effet d'ostentation, effet de snobisme, Effet Veblen

➤ *Demande.*

Effet de cavalerie [Fin.]

Effet de commerce irrégulier comportant de fausses signatures ou tiré sur des personnes qui ne doivent rien au tireur ou ne correspondant pas à l'opération commerciale à laquelle il est censé se référer.

Lorsque deux commerçants, réciproquement en difficultés dans leurs affaires, se rendent le service de tirer l'un sur l'autre des effets de cavalerie, on parle d'« effets croisés ».

Syn. : *Effet, Papier ou Traite de cavalerie, Traite ou Papier de complaisance.*

Effet de club, Effet de réseau [Éco. ind.]

Forme particulière d'effet externe associé au phénomène des réseaux. En l'absence de seuil de congestion à partir duquel les effets négatifs l'emportent sur les effets positifs, l'usage d'un réseau (téléphone, Internet, etc.) ou de certains types de biens ou services de loisir (club de danse, soirée de rallye, club de chasse, club de bridge ou de belote, etc.) suscite une satisfaction croissante avec le

nombre d'utilisateurs ou d'adhérents ou encore de demandeurs. Cet effet de réseau direct, ou effet de club, est une externalité de demande. Lorsque le réseau concerne les relais de production, de concession et de réparation des biens, le demandeur est incité à acheter les produits qui sont soutenus par le réseau le plus étendu pour prendre en charge les réparations nécessaires en cas de besoin (sauf si les biens concurrents sont compatibles entre eux et peuvent être réparés ou remplacés par n'importe quelle firme). Il s'agit ici, d'un effet de réseau indirect ou d'une externalité d'offre sans effets de club.

➤ *Metcalfe (Loi de Robert).*

Effet de commerce [Fin.]

Titre de créance négociable et cessible par voie d'endossement, c'est-à-dire par signature au dos. Un effet de commerce est un moyen de règlement de crédit et de mobilisation.

Les différents effets de commerce sont : la lettre de change ou traite, le billet à ordre, le chèque, le warrant et le mandat.

La lettre de change est représentative de fournitures. Elle fait intervenir trois partenaires : le tireur qui donne l'ordre de payer, le tiré qui reçoit généralement les fournitures et les bénéficiaires qui ont reçu la commande de fournitures.

Le billet à ordre est une promesse de payer à terme. Il ne comporte que deux signatures : celle du débiteur qui est tireur et tiré et celle du bénéficiaire.

Le warrant est un billet à ordre garanti par des sûretés qui sont des marchandises que le commerçant dépose dans un magasin général ou qu'il s'engage à conserver chez lui.

Le mandat est également un ordre à payer.

Le chèque est un prélèvement sur un avoir en compte.

Syn.: *Papier, Traite.*

Effet de complaisance

➤ *Effet de cavalerie.*

Effet de levier financier [Fin.]

Accroissement de la rentabilité des capitaux propres par l'utilisation intensive de capitaux empruntés, lorsque le coût de l'endettement (intérêt plus commissions) est inférieur à la rentabilité économique (le bénéfice). Il mesure l'influence de l'endettement (dettes financières) sur la rentabilité des capitaux propres, ou rentabilité financière. Il est positif, lorsque la rentabilité de l'ensemble des capitaux investis (capitaux propres + dettes financières), ou rentabilité économique, est supérieure au coût de l'endettement. Dans cette hypothèse, l'endettement accroît la rentabilité financière et cet accroissement est d'autant plus élevé que, d'une part, le levier d'endettement (rapport Dettes financières/Capitaux propres) est lui-même élevé, et, d'autre part, l'écart entre la rentabilité économique et le coût de l'endettement est important. Il est négatif dans le cas inverse et signifie alors que l'endettement dégrade la rentabilité financière. On parle alors d'effet de massue.

Notons que si l'endettement permet d'accroître la rentabilité des capitaux propres, il accroît également la variabilité de cette rentabilité, appelée risque financier. La formulation de l'effet de levier s'exprime de la façon suivante :

$$R_f = R_e(1-t) + (R_e - i) \times (1-t) \times D / CP$$

avec :

R_f = Taux de rentabilité financière.

R_e = Taux de rentabilité économique.

t = Taux de l'impôt sur les sociétés.

i = Taux d'intérêt moyen des emprunts.

D = Dettes financières.

CP = Capitaux propres.

Effet de massue

➤ *Effet de levier financier.*

Effet de noria [Gest. ress. hum.]

Réduction de la masse salariale à effectif constant, qui s'explique par le remplacement de salariés anciens par d'autres plus jeunes dont la rémunération est plus faible.

➤ *Noria.*

Effet de seuil [Gén.]

Niveau minimal ou quantité minimale à partir desquels une variation d'un phénomène s'accompagne d'un changement de celui-ci ou entraîne une modification du comportement d'un agent économique.

En matière de recrutement un effet de seuil est observable pour dix salariés et cinquante salariés compte tenu de la réglementation sociale qui prévoit des contraintes et charges sociales supplémentaires à compter du 10^e, puis du 50^e salarié.

Effet de snobisme, Effet d'ostentation, Effet Veblen

➤ *Demande.*

Effet de substitution

➤ *Demande, Effet prix.*

Effet de structure [Compt./Gest. ress. hum.]

Taux de variation de la masse salariale engendré par la variation de la répartition des salariés, à effectif et à ancienneté constants, entre les différentes catégories professionnelles. Effet connu des statisticiens qui parlent de paradoxe de structure lorsque des sous-groupes d'un même ensemble font apparaître des évolutions contraires.

➤ *Glissement, Technicité, Vieillesse.*

Effet délutif [Fin.]

Qui diminue le bénéfice par action. Il peut notamment être obtenu par l'émission de nouvelles actions par la société cotée. Le contraire est l'effet relutif.

Effet externe

➤ *Déséconomie externe, Économie externe, Externalité.*

Effet Giffen [Gest. comm.]

Phénomène de demande atypique qui caractérise les biens inférieurs : une augmentation de leur prix engendre une croissance de la demande pour ces biens, une baisse des prix s'accompagne d'une diminution de la demande. Cela s'explique par un effet revenu pour des consommateurs à faible revenu, pour lesquels les biens inférieurs constituent le poste de dépense le plus important, c'est-à-dire celui sur lequel les ajustements sont à faire : une amélioration du revenu par la baisse du prix permet d'acheter des biens d'un niveau supérieur, en délaissant les biens inférieurs, et inversement.

Effet Merton

➤ *Prévision autoréalisatrice.*

Effet millefeuille

➤ *Millefeuille (effet, théorie du).*

Effet papillon

➤ *Chaos (Théorie du).*

Effet prix [Gest. comm./Gest. prod.]

Désigne deux phénomènes différents à la suite de la variation du prix relatif d'un produit de consommation finale ou d'un facteur de production : un effet de revenu (augmentation ou baisse du pouvoir d'achat à la suite de la baisse ou de la hausse du prix), un effet de substitution par la modification des volumes relatifs des produits ou facteurs acquis (le produit ou le facteur de production dont le prix relatif a baissé voit sa part augmentée dans le panier du consommateur ou dans la combinaison productive).

➤ *Demande.*

Effet relutif [Fin.]

Qui accroît le bénéfice par action. Il peut notamment être obtenu par le rachat d'actions par la société cotée. Le contraire de l'effet relutif est l'effet dilutif.

Effet report [Compt./Gest. ress. hum.]

Dans le cadre d'une politique salariale l'effet report représente l'incidence des augmentations de salaire survenues au cours d'une année sur la progression de la masse salariale de l'année suivante.

Effet revenu ou Effet de revenu

➤ *Demande, Effet prix.*

Effet Slutsky-Yule

➤ *Yule-Slutsky (Effet).*

Effet Tarde ou Effet d'imitation

➤ *Demande.*

Effet Veblen, Effet de snobisme, Effet d'ostentation

➤ *Demande.*

Effets croisés

➤ *Effet de cavalerie.*

Efficacité [Méth.]

Rapprochement des résultats obtenus et des objectifs fixés. Un responsable efficace est un responsable qui parvient à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

➤ *Efficience.*

Efficacité X

➤ *Gains de productivité, Inefficacité X.*

Efficience [Méth.]

Rapport entre les moyens de production employés et les résultats obtenus. On dit qu'une combinaison de moyens est efficiente si les résultats sont obtenus avec une utilisation rationnelle des moyens. La solution efficiente est celle qui utilise le moins de moyens, ou tout simplement la moins coûteuse. Il est possible pour un responsable d'être efficace et inefficace (atteinte des objectifs mais surconsommation de moyens par rapport aux normes prévues), efficace et efficient (respect des objectifs et des normes de consommation), inefficace mais efficient (consommation de moyens conforme aux normes compte tenu de l'activité réalisée qui est inférieure à l'objectif fixé), inefficace et inefficient (objectif non atteint et surconsommation de moyens par rapport à l'activité effective du centre).

Quasi-synonyme de rendement, de productivité, de rationalité.

Efficience du marché, Efficient

(Marché) [Fin.]

Il convient de distinguer l'efficience allocative et l'efficience informationnelle. Dans le premier cas, on retrouve le sens général de la notion d'efficience : le meilleur usage des moyens. Comme l'indique R. Lucas, l'efficience allocative signifie que les ressources disponibles se dirigent vers les secteurs les plus rentables lorsque les prix sont établis dans la liberté.

Dans le second cas, on dit qu'un marché est efficient informationnellement si les cours boursiers reflètent l'intégralité des informations pertinentes (événements passés et événements anticipés) à l'évaluation des actifs financiers. Cela veut dire que le cours actuel est à tout instant égal au juste prix, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque ou fondamentale de l'actif. Il en résulte l'impossibilité de prévoir les variations des cours. Seuls des événements imprévisibles, donc non anticipés, peuvent faire varier les cours et cela de manière instantanée. Dans ces conditions, les gains anormaux sont soit accidentels, soit le fruit d'informations privilégiées.

Toutefois, E. Fama distingue trois degrés d'efficience informationnelle des marchés : efficience forte qui correspond à la définition précédente (les individus disposent de toute l'information nécessaire), l'efficience semi-forte (il ne manque que quelques analyses de spécialistes) et l'efficience faible qui correspond aux seules informations légales diffusées sur la place et par les médias.

Les théoriciens de la finance de marché invitent quelquefois à abandonner les modèles mathématiques sophistiqués au profit de modèles conventionnels, en faisant référence à J. M. Keynes. Celui-ci faisait observer que les anticipations dans le domaine financier ressemblent aux « concours organisés par la presse dans lesquels les concurrents doivent choisir parmi des centaines de photographies les six plus jolies filles, le prix allant à celui dont le choix correspond le plus près aux choix de l'ensemble des autres concurrents, et non pas à ses propres préférences. Chacun est ainsi amené à essayer de deviner les goûts des autres joueurs, et réciproquement... On atteint ainsi une sorte de troisième degré dans lequel nous consacrons nos intelligences à prévoir ce que l'opinion moyenne pense que sera la moyenne des opinions. Et certains de pratiquer très probablement le quatrième, le cinquième ou le sixième degré » (*Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936).

Efficient (Portefeuille) [Fin.]

Portefeuille présentant l'espérance de rendement la plus élevée pour un niveau de risque donné, ce risque étant mesuré par la variance ou par l'écart-type de son taux de rendement prévisionnel.

➤ *Théorie du portefeuille.*

Élargissement des tâches, Enrichissement des tâches [Gest. ress. hum.]

Méthode d'organisation du travail consistant à confier à un exécutant ou à une équipe dont les membres ont des affinités, des tâches dont les éléments avaient été précédemment isolés. En principe l'élargissement des tâches ne

porte que sur un regroupement d'opérations très élémentaires. Il doit donc être distingué de l'enrichissement des tâches préconisé par F. Herzberg.

L'enrichissement des tâches n'est pas qu'un regroupement d'opérations élémentaires. Il comprend aussi une idée d'autonomie, de contrôle par l'ouvrier lui-même ou par l'équipe. L'enrichissement des tâches est donc inséparable du travail en équipe autonome ou semi-autonome, systématisé par la pratique japonaise des cercles de qualité.

L'élargissement et l'enrichissement des tâches se traduisent tous deux par la suppression du travail à la chaîne, la diminution de la monotonie du travail.

Élasticité [Méth.]

Variation relative de la variable x par rapport à celle d'une autre variable y qui en est supposée la cause :

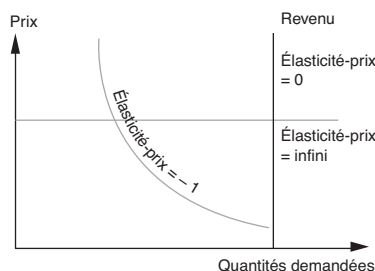
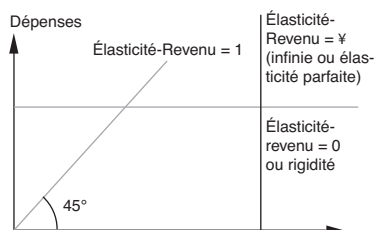
$$e(x/y) = \frac{\Delta x / y}{\Delta y / y}$$

où Δx et Δy représentent de faibles variations de x et y , généralement prises en valeurs absolues. Par exemple, l'élasticité prix de la demande d'un bien, mesure de combien, en pourcentage, diminuera la demande (sauf pour les exceptions à la loi de la demande) si le prix augmente de 1 %. Si l'élasticité est inférieure à un, on dit que la demande est inélastique (ou rigide) : elle diminuera moins vite que le prix n'augmentera, et le chiffre d'affaires augmentera avec le prix. Si la demande est très élastique ($e > 1$ en valeurs absolues ou bien $e < -1$) le chiffre d'affaires diminuera lorsque les prix augmentent. L'élasticité croisée mesure la variation de la demande d'un bien lorsque le prix

d'un autre bien varie : si ce bien est complémentaire, l'élasticité croisée, prise ici en valeur algébrique, est négative ; elle est positive lorsque les biens sont substituables.

En gestion commerciale, on tente d'estimer l'élasticité de la demande par rapport aux différentes variables du marketing mix.

De la même manière, à titre également d'exemple, on peut calculer l'élasticité-prix de l'offre. Le coefficient d'élasticité est ici positif, contrairement à l'élasticité de la demande, sauf en cas d'offre atypique.



Élasticité-prix de la demande, Élasticité-prix de l'offre

➤ *Élasticité.*

Élasticités (Coefficient d')

➤ *Élasticité.*

Électre (Méthode)

➤ *Multicritères (Choix de).*

Éléments supplétifs

➤ *Charges supplétives, Produits supplétifs.*

Éligible (Papier ou Effet) [Fin.]

Qui peut bénéficier des interventions à taux variables de la Banque Centrale sur le marché monétaire.

Angl. : *Open-marketable.*

Elliott Ralph Nelson [Fin.]

Théoricien américain (1871-1948), spécialisé dans l'analyse technique des cours boursiers. Sa contribution est une analyse en termes de cycles que l'on désigne par l'expression de vagues d'Elliott. Sa théorie s'appuie sur les travaux de Charles Dow et sur la suite mathématique de Leonardo Fibonacci.

Un cycle boursier, selon Elliott, est composé de huit mouvements qui se décomposent en cinq mouvements de tendance et trois de correction. Quand le marché monte, il progresse en cinq vagues successives : hausse, baisse, hausse, baisse et hausse. La phase de baisse est composée de trois vagues successives : baisse, hausse et baisse.

Emballages commerciaux [Compt.]

Le PCG entend par emballages commerciaux tous les « objets destinés à contenir les produits ou marchandises livrés à la clientèle en même temps que leur contenu » et, par extension, tous les « objets employés dans le conditionnement de ce qui est livré » (c'est-à-dire y compris l'emballage qui est directement en contact avec le produit – cas du tube pour le dentifrice).

Les emballages commerciaux comme tous les éléments de stocks doivent faire l'objet d'un suivi attentif du fait

notamment des consignations (emballages récupérables chez les clients mais dont l'entreprise est propriétaire; emballages à rendre aux fournisseurs mais présents dans les locaux de l'entreprise; différence de prix éventuelle entre le prix de consignment et le prix de reprise) et des prêts (emballages prêtés ne laissant par conséquent aucune trace en comptabilité générale...).

E

Embouche (Crédit d') [Fin.]

Forme de crédit de campagne octroyé par une banque à un éleveur d'animaux destinés à la boucherie, en contrepartie généralement de billets à ordre souscrits par l'éleveur à l'ordre du banquier.

Emery F.-E., Trist E. L. [Strat. man.]

Psychosociologues, à l'origine de la création à Londres en 1946 du Tavistock Institute. Leur approche sociotechnique consiste à analyser l'organisation comme la résultante de contraintes techniques et psychosociologiques qui réagissent les unes sur les autres. Par conséquent, il n'existe pas une liaison bi-univoque entre la technologie et l'organisation : pour une technologie donnée plusieurs choix organisationnels sont possible; la structure d'organisation mise en place sera alors d'autant plus efficace qu'elle tiendra comptes des caractéristiques des membres de l'entreprise.

L'approche sociotechnique a favorisé l'implantation des nouvelles formes d'organisation du travail : enrichissement des tâches, groupes autonomes...

Émission de titres [Fin.]

Appel à l'épargne en contrepartie d'actions ou d'obligations remises aux souscripteurs. Généralement l'émission se

fait par l'intermédiaire de banques qui souscrivent ces titres puis revendent au public les titres à leurs guichets.

Emotional selling point

➤ *Argument émotionnel de vente.*

Emplacement promotionnel

[Gest. comm.]

Traduction de *corner* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne l'espace réservé dans un magasin à la promotion d'un type de produits.

Emploi [Gén./Compt.]

1° Dans le sens courant et microéconomique l'emploi désigne à la fois l'exercice d'une activité économique et le poste de travail. On dit ainsi pour un individu qui travaille, il a un emploi ou il occupe un emploi quel que soit le statut de la personne (employeur, salarié, aide familiale). Dans le sens courant et macroéconomique, l'emploi est un élément de la conjoncture économique. De ce point de vue le volume de l'emploi s'appréhende par les statistiques des effectifs occupés et la durée réelle du travail.

2° Dans le sens comptable, l'emploi est une utilisation des ressources en biens et services. Dans ce cas le terme apparaît souvent au pluriel. Il correspond au débit d'un compte. Dans le bilan, les emplois correspondent à l'actif.

Emploi typique, Emploi atypique

[Gest. ress. hum.]

Traditionnellement, et ce depuis le recensement de 1896 où une distinction

est faite entre les personnes au chômage et celles déclarées sans profession, l'emploi typique se définit par trois critères principaux : un temps plein, un contrat à durée indéterminée, une protection garantie par la convention collective. Tous les emplois ne remplissant pas ces conditions constituent des emplois atypiques. Ainsi, le temps partiel, les emplois à durée déterminée, les emplois indépendants sont les principaux exemples d'emplois atypiques qui ont connu un important développement depuis le début des années 70.

Employabilité [Gest. ress. hum.]

Capacité d'un salarié à garder ou obtenir un emploi. Ce qui suppose de sa part la connaissance du marché du travail, de ses propres compétences, de son adéquation avec un poste, de ses possibilités de formation de sa mobilité et de toute opportunité de carrière.

Employés [Gest. ress. hum.]

Catégorie socioprofessionnelle regroupant des salariés exerçant un travail non manuel ou non directement productif de qualifications variées : de vendeur sans diplôme à aide-comptable qui dispose d'un certificat d'aptitude professionnel.

Employeur [Dr./Gest. ress. hum.]

Personne physique ou morale qui est, avec le salarié, signataire du contrat de travail. Le Code du travail définit les droits et devoirs des employeurs et des salariés. Dans la pratique, quand l'entreprise n'est pas de petite taille, une partie des rôles de l'employeur sont dévolus au chef d'unité (directeur de magasin, directeur d'usine) et

au chef hiérarchique direct du salarié.

Emprunt [Fin.]

« Expression comptable de la dette résultant de l'octroi de prêts remboursables à terme, à l'exception des concours bancaires courants » (PCG). Les emprunts regroupent les crédits à moyen terme, les prêts à long terme, les emprunts obligataires (convertibles ou non) et les prêts participatifs.

Emprunteur (dans un swap) [Fin.]

Emprunteur qui dans le swap paie le taux fixe, sachant qu'un swap est assimilable à une opération de prêt/emprunt par chaque contrepartie.

Emprunt Jumbo [Fin.]

Emprunt de grande taille sur l'euromarché.

Enbamm [Fin.]

Établissement non bancaire admis au marché monétaire. Les Enbamm sont principalement les sociétés de bourses, les compagnies d'assurances, les caisses de retraites et quelques grandes entreprises publiques.

Encadrement [Gest. ress. hum.]

Personnel salarié occupant une fonction de responsabilité et de commandement dans une entreprise. En France la notion assez floue désigne les cadres, les responsables ou chefs d'ateliers, les contremaîtres et quelquefois les chefs d'équipes.

Encaisse [Fin.]

Quantité (ou montant) de monnaie détenue « en caisse », c'est-à-dire

immédiatement disponible ou liquide pour un paiement, un remboursement ou toute autre opération courante de règlement. Elle constitue la trésorerie. L'encaisse est un élément de l'actif financier ou patrimoine de l'agent économique.

E

Encaisse zéro (Gestion de l') [Fin.]

Ensemble des moyens techniques qui permettent de réduire les utilisations de crédits bancaires à court terme en s'efforçant de supprimer les doubles emplois de fonds. C'est pourquoi, l'on parle d'encaisse zéro, l'entreprise cherchant à ne pas disposer de fonds oisifs. L'encaisse zéro constitue en fait, un objectif que le trésorier s'efforce d'approcher en recourant à un ensemble de techniques qui permettent de minimiser les amplitudes de fluctuations des soldes des comptes en banque. Ce résultat est obtenu en jouant sur les dates de remise de l'escompte, en recourant aux virements interbancaires et en procédant constamment à un arbitrage entre l'escompte et le découvert.

Encaissement documentaire [Fin.]

Opération bancaire par laquelle un créancier confie à son banquier une « remise documentaire » pour le recouvrement de sa créance sur son débiteur. L'opération concerne généralement une exportation de marchandises.
➤ *Crédit documentaire.*

Encaissement en compte [Fin.]

Avance bancaire contre remise d'effets de commerce non échus conservés à titre de simple garantie sans être escomptés véritablement.
Syn. : *Avance sur différé.*

Encan (Vente à l') [Dr./Gest. comm.]

Syn. : *vente aux enchères.*

Encanteur [Gest. comm.]

Celui qui vend à l'encan, i.e. de la vente aux enchères.

Encastrement

➤ *Théorie néo-institutionnelle.*

Enchères (Ventes aux) [Éco./Gén.]

Le marché type de la vente dite « aux enchères » est celui de la vente de biens par les commissaires priseurs. Le produit est cédé à la personne dont l'offre d'achat est la plus élevée. On emploie également l'expression de « vente à la crie » pour désigner des marchés similaires, pour la vente du poisson, des objets d'art ou de collection.

W. Vickrey préconise, dans l'intérêt de l'offreur, le système d'enchères au deuxième prix. Les acheteurs ont intérêt à ne pas dépasser leur possibilité de paiement. On parle d'enchères à la Vickrey.

➤ *Adjudication, Hollandaise (Adjudication à la), Vickrey (Enchères à la).*

Encours [Fin.]

Valeur de l'ensemble des titres représentatifs d'engagement financiers en circulation. Il y a ainsi des encours de crédit, des encours d'escompte, des encours de monnaie, etc.

L'encours de crédit pour une banque est l'ensemble des effets escomptés par la banque au profit d'un même client et non encore échus.

Encours d'escompte [Fin.]

➤ *Encours.*

Encours de crédit [Fin.]➤ *Encours.***Encours mathématique d'assurance**➤ *Provision mathématique.***En dedans, En dehors**➤ *Obligation.***Endettement (Coefficient ou Ratio)**

[Fin.]

Ratio mettant en évidence, au passif du bilan, la part des capitaux propres et celles des capitaux empruntés.

Syn. : *Ratio d'autonomie financière.*

➤ *Effet de levier.***Endettement financier** [Fin.]

Solde de l'endettement global, qui comprend toutes les dettes quelles qu'en soient la nature et l'échéance, après déduction des dettes induites par l'exploitation prises en compte dans le calcul des besoins en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation.

L'endettement financier comprend les emprunts, les dettes financières, les comptes d'associés créditeurs et les concours bancaires de trésorerie.

Endigement (Hedging) [Fin./Rel. int.]

Opération de couvertures à terme sur des instruments financiers de toute nature. Ainsi pour les devises, l'endiguement est une opération par laquelle une entreprise protège la valeur de ses actifs à l'extérieur des variations de change. Par exemple, en cas de craintes de baisse du dollar, une entreprise française qui a des actifs aux États-Unis vendra à terme des dollars correspondant à la valeur de son capital, qu'elle revendra après, une fois la baisse survenue, réalisant ainsi un

bénéfice compensant la perte encourue sur son capital.

Si la baisse du dollar n'a pas eu lieu, l'entreprise subit le coût du *hedging* égal aux frais de l'opération plus la différence entre le taux à terme et le taux au comptant au moment du dénouement de l'opération.

Endogène (Variable) [Méth.]

Variable qui prend naissance (gène) à l'intérieur (endo) du système. Dans la formulation générale suivante d'un modèle linéaire :

$$Y_n = a + bx_n + u_n$$

Ou $n = 1, \dots N$.

Y : représente la variable endogène (aléatoire). On dit encore variable expliquée ou variable dépendante ou régres-sante.

x : est la variable exogène (non aléatoire) c'est-à-dire une variable qui provient de l'extérieur. On dit encore variable explicative ou régresseur.

u : est la perturbation (ou erreur). Elle a un statut de variable aléatoire. a et b sont des paramètres (ou coefficients) non aléatoires.

Endossement, Endos [Fin.]

Apposition, par le porteur, d'un effet de commerce à son ordre, de sa signature au dos de l'effet pour le transmettre à un tiers qui devient le nouveau bénéficiaire.

Engagement [Fin.]

Acte ou fait juridique dont naît à l'encontre d'une personne une obligation à l'égard de tous et qui se résoudra en une charge supplémentaire.

Pour une entreprise ses engagements apparaissent au passif du bilan sous les

postes impliquant des tiers (dettes à long, moyen et court termes.).

Pour une banque, un engagement est aussi un élément de l'actif se traduisant par des crédits accordés auxquels il faut trouver les ressources nécessaires. L'engagement par signature est un crédit sans décaissement de la part du banquier.

En finances publiques, l'engagement d'une dépense précède l'exécution. C'est par exemple le recrutement d'un agent, ou la signature d'un marché public.

Engagement par signature [Fin.]

➤ *Engagement.*

Engel (Lois de) [Gest. comm.]

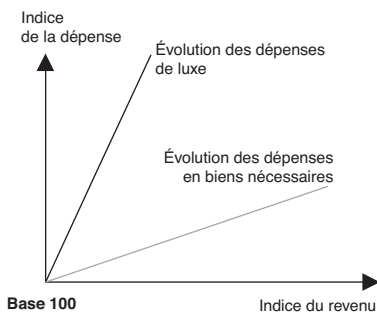
Structure du budget familial ou du comportement du consommateur établie par le sociologue et statisticien allemand E. Engel en 1857 après l'étude de budgets ouvriers de plusieurs pays européens confirmant les observations plus limitées du français Frédéric Le Play faites cinq ans plus tôt.

La première loi (la seule à être authentiquement engelienne), toujours vérifiée, s'énonce ainsi :

« La part des dépenses alimentaires dans le budget familial diminue au fur et à mesure que le revenu s'élève », c'est-à-dire que l'élasticité-revenu de l'alimentation est inférieure à 1.

La deuxième loi, non vérifiée de nos jours, s'énonce ainsi :

« La part des dépenses d'habillement et de logement dans le budget familial est stable lorsque le revenu augmente ». En d'autres termes l'élasticité-revenu pour habillement et le logement est égal à 1.



La troisième loi, vérifiée déclare que :

« La part des autres dépenses (hygiène, santé, transport, loisirs, culture) dans le budget familial augmente au fur et à mesure que le revenu s'élève ». Ceci signifie que l'élasticité-revenu pour ces dépenses est supérieure à 1.

Engineering

➤ *Ingénierie.*

Enlèvement (Crédit d') [Fin.]

Crédit accordé par l'Administration des douanes permettant la prise de possession des marchandises importées avant paiement des droits.

Enquête [Méth.]

Étymologiquement, enquêter c'est chercher à découvrir. En sciences sociales l'enquête s'inscrit dans la phase de validation empirique des hypothèses et des théories préalablement élaborées. Cependant il existe d'autres objectifs à portée moins scientifiques. On distingue ainsi :

– l'enquête monographique qui est l'étude exhaustive d'un aspect, d'un élément : étude d'une entreprise, d'un village, etc. En science de gestion on utilise l'expression d'analyse clinique *sui*

recouvre pratiquement les mêmes objectifs que l'enquête monographique;

– l'enquête statistique qui étudie un ensemble d'éléments. Sans être aussi détaillée et exhaustive que la monographie, l'enquête statistique peut être considérée comme un regroupement de plusieurs monographies ayant le même objet : population, branche d'activité, etc. L'enquête peut être qualitative (typologie, classification, hiérarchie, etc.) ou quantitative.

Enregistrement [Fin.]

Formalité obligatoire quand elle s'applique à des actes et mutations concernant principalement des opérations de caractère patrimonial (par ex., ventes d'immeubles, successions, actes des sociétés). Elle peut aussi être volontaire, donnant date certaine aux actes.

Elle se réduit aujourd'hui en général au paiement (préalable) de l'impôt.

Enrichissement des tâches

➤ *Élargissement des tâches.*

Enseigne [Gest. comm.]

Dispositif supportant un signe (emblème, inscription, objet symbolique), servant à identifier une organisation.

Ensemble de production [Gest. prod.]

Notion qui se substitue à celle de fonction de production. C'est aussi l'ensemble des programmes de production techniquement possible pour un centre de décision et à un moment donné.

Entente [Strat.]

Accord implicite ou explicite, limité ou global entre deux ou plusieurs entre-

prises ou groupes d'entreprises qui, tout en conservant leur personnalité juridique, harmonisent leurs politiques pour réduire la concurrence dans une branche d'activité.

Les entreprises peuvent prendre les formes de cartel, consortium, corner, konzern, pool, trust. Elles sont aussi bien nationales ou internationales. Elles portent sur les conditions de vente, les prix, le volume de production, la répartition des zones géographiques de marché, la nature de la production. Les effets des ententes sont de nature variable. L'entente qui aboutit à une meilleure spécialisation, évitant les gaspillages et la pléthore d'où tout le monde sort ruiné, est une bonne entente. Les pouvoirs publics prennent les décisions en leur faveur. Mais il arrive que l'entente cherche la pénurie artificielle assurant une rente économique aux entreprises participantes par des pratiques de gel des brevets, de prix imposé, du refus de vente, des contrats d'exclusivité, des discriminations diverses (prix, qualité), des restrictions de l'offre, etc. Dans ce cas l'entente est condamnable ce qui justifie l'adoption de textes de loi dans plusieurs pays visant à contrôler les ententes et à pénaliser l'abus des positions dominantes : le Sherman Antitrust Act (1890), le Clayton act (1914) aux États-Unis, la commission des monopoles (créée en 1948) au Royaume-Uni, la loi de juillet 1957 en Allemagne, le décret du 9 août 1953 en France ou la loi Le Chapelier de 1791 (supprimée en 1864) interdisaient déjà les ententes ou corporations. À ces mesures nationales peuvent s'ajouter des textes internationaux : la charte de La Havane (1948),

l'article 85 du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (actuel art. 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – TFUE).

Enterprise Resources Planning

(ERP) [Info./Gest. prod.]

Progiciels de gestion intégrés (PGI) dont la fonction est de coordonner l'ensemble des activités d'une entreprise (activités verticales telles que la production, l'approvisionnement, et activités horizontales comme le marketing, les forces de vente, la gestion des ressources humaines, etc.) autour d'un même système d'information (au sens des informaticiens).

Les progiciels de gestion intégrés proposent généralement des outils de groupware et de workflow afin d'assurer la transversalité et la circulation de l'information entre les différents services de l'entreprise.

Le terme « ERP » provient du nom de la méthode MRP (*Manufacturing Resource Planning*) utilisée depuis les années 70 pour la gestion et la planification de la production industrielle.

Entreposage

➤ *Logistique, Réseau de distribution.*

Entrepôt

➤ *Entrepôt de données, Entrepôt de douane, Logistique, Réseau de distribution.*

Entrepôt (de douane) [Fin.]

Au sens restreint, local où sont stockés temporairement les marchandises importées sans subir les droits et taxes à l'importation. Au sens large, l'entrepôt

de douane est le régime douanier suspensif de droits correspondants.

L'entrepôt peut être public (réel) ou privé (fictif) et le régime suspensif de droits peut s'appliquer d'une part aux marchandises importées destinées à l'exportation après transformation (entrepôt industriel) et d'autre part aux produits destinés aux « usines exercées par les douanes », jusqu'à l'introduction de leurs produits sur le marché.

Entrepôt de données (Datawarehouse)

[Log.]

Collection de données orientées sujets (domaines clés et informations fondamentales actualisées de l'entreprise) susceptibles d'intéresser plusieurs services de l'entreprise, exploitables au moyen d'outils informatiques. Lorsque, dans cette collection, on isole un sous-ensemble qui ne concerne qu'un service de l'entreprise, on constitue alors un mini entrepôt de données ou un datamar.

Entrepreneur [Gén.]

Personne ou groupe de personnes qui assume les risques de créer et de gérer une entreprise en mettant en œuvre les divers facteurs de production – ressources naturelles, ressources humaines ou travail, capital – en vue de produire et de vendre sur un marché des biens et des services. L'assomption des risques conduit à distinguer dans certains cas l'entrepreneur du chef d'entreprise, qui peut être un salarié, et du capitaliste qui n'est qu'un bailleur de fonds.

Les risques de la fonction d'entreprise sont nombreux : apparition de nouveaux concurrents, demande plus

faisable que prévue, rupture d'approvisionnement, coûts des facteurs plus élevés, changement de la politique économique et d'autres variables de l'environnement.

Si certains de ces risques peuvent être couverts par des assurances, d'autres demeurent attachés à la fonction d'entreprise. Pour la théorie économique classique (J.-B. Say) et néoclassique (Knight, Schumpeter), l'assomption du risque est la justification du profit conçue comme la rémunération de l'entrepreneur, c'est-à-dire de sa fonction d'entreprise. Pour ces mêmes courants, l'entrepreneur ou plus généralement la propension à entreprendre (W. Rostow) constitue l'agent principal du dynamisme économique.

Entrepreneur individuel [Gén.]

Personne physique exerçant une activité d'entreprise pour son propre compte. En fiscalité les revenus de l'entrepreneur individuel – bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux et bénéfices agricoles – sont soumis au régime d'imposition des personnes physiques.

Entrepreneur institutionnel

[Strat. Man.]

Acteur organisé qui envisage de nouvelles institutions comme moyen de faire progresser des intérêts auxquels il tient particulièrement. Concept issu des théories néo-institutionnelles sociologiques proposé par DiMaggio (1998) à la suite d'Eisenstadt (1980).

Entrepreneur Innovateur [Strat. Man.]

Selon J. A. Schumpeter (1911), l'entrepreneur-innovateur est celui qui intro-

duit des innovations qui contribuent et expliquent une part importante de l'évolution cyclique de l'économie. L'entrepreneur-innovateur bénéficie d'une position de quasi-monopole pendant une certaine période durant laquelle il dispose d'un pouvoir de marché l'autorisant à fixer ses prix uniquement en fonction de la réactivité de la demande, au dessus de la tarification marginale. Ces prix sont plus élevés qu'en situation de concurrence. Ce comportement crée des effets d'aubaine qui attireront des entrepreneurs-imitateurs.

Entrepreneur imitateur [Strat. Man.]

Pour J. A. Schumpeter (1911), à la suite des entrepreneurs-innovateurs, apparaissent des entrepreneurs-imitateurs, attirés par le surprofit engrangé par les premiers. Leur apparition crée deux types d'effets : d'abord une diffusion de l'innovation réussie à travers la branche économique dans laquelle elle s'applique par effet de polarisation ; ensuite une diminution progressive de la rente de quasi-monopole de l'entrepreneur-innovateur à travers la baisse de son pouvoir de marché. Ceci le conduit progressivement vers le principe d'une tarification en situation de concurrence (au coût marginal), des prix des produits que l'imitation engendre.

Entrepreneuriat [Gen.]

« Exploitation d'une opportunité » (à partir d'une idée), dans le cadre d'une organisation impulsée, créée de toute pièce ou reprise dans un premier temps, puis développée ensuite, par une personne physique seule ou en équipe..., selon un processus qui aboutit à la

création d'une valeur nouvelle ou à l'économie de gaspillage de valeur existante» (Robert Paturel, «Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat», *Revue internationale de psychosociologie* 31/2007, Vol. XIII, p. 27-43).

L'analyse théorique du phénomène doit beaucoup à J. A. Schumpeter et plus généralement à l'école autrichienne avec notamment Israel Kirzner, Peter F. Drucker. On peut l'étendre à Frank Knight, le fondateur de l'école de Chicago. Les auteurs francophones contemporains sont notamment A. Fayolle, L. J. Filion, R. Paturel, Th. Vestraete.

Entreprise [Gén.]

Unité économique autonome combinant divers facteurs de production, produisant pour la vente des biens et des services et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs. En ce sens, les organisations à activité marchande telles que société anonyme, banque, exploitation agricole, coopérative de production, constituent des entreprises. En revanche, les unités à caractère non marchand tel qu'un ministère ne peuvent pas être des entreprises. Il s'agit dans ce cas d'espèce, d'une administration publique.

Il existe cependant plusieurs conceptions de l'entreprise. On se limitera ici à donner la définition dominante qui relève de l'approche systémique : l'entreprise est un système socio-économique structuré ouvert sur son environnement, finalisé devant satisfaire des exigences de pérennité et de flexibilité, et tenter d'assurer la réalisation des objectifs des différentes parties prenantes (propriétaires, salariés, fournisseurs, clients, puissance publique).

Il existe plusieurs formes d'entreprises et divers critères de classification :

- critère juridique : on oppose entreprises publiques aux entreprises privées. Dans chaque catégorie, on peut envisager des classifications plus fines. Ainsi pour les entreprises privées, on distinguera les entreprises en fonction de leur forme (société, entreprise individuelle) et/ou en fonction de leur objet : commercial ou civil. Notons que depuis le 11 juillet 1985 le droit français reconnaît la société unipersonnelle : EURL ;
- critères économiques. Il s'agit de la taille ou dimension (chiffre d'affaires, effectifs, employés, etc.), du secteur d'activité ;
- critères socio-économiques : on distingue l'artisanat, l'exploitation précapitaliste, l'entreprise capitaliste, la coopérative, l'exploitation ou entreprise postcapitaliste.

Entreprise commerciale [Gén.]

1° Au sens juridique : entreprise qui par la nature de son activité (achat pour revendre) ou sa forme (société anonyme, société en commandite, société en nom collectif, société à responsabilité limitée) est soumise aux règles du droit commercial. Par conséquent, une telle entreprise peut appartenir à n'importe quel secteur d'activité (agriculture, industrie, service).

2° Au sens courant : entreprise spécialisée dans la distribution de marchandises.

Entreprise commune [Gén.]

Entreprise constituée par plusieurs sociétés. On peut dire coentreprise. Le terme anglais joint venture désigne, quant à lui, aussi bien l'entreprise

commune de droit que l'association de fait appelée opération conjointe.

Entreprise d'économie mixte

➤ *Société d'économie mixte.*

Entreprise de taille intermédiaire

(ETI) [Gén.]

Entreprise intermédiaire entre la PME et la grande entreprise (GE). La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 définit la taille de l'ETI à partir des critères des effectifs et du chiffre d'affaires. L'ETI doit être comprise entre 250 et 4 999 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'€ pour un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'€.

Entreprise financière [Gén.]

Unité économique à caractère marchand fournissant des services financiers, c'est-à-dire exécutant des opérations portant sur des créances et des dettes.

Entreprise individuelle [Gén.]

Activité de production de biens et de services marchands exercée par une personne physique pour son propre compte.

L'entreprise individuelle peut avoir des salariés sans indication de nombre. C'est une catégorie plus globale que la notion d'artisanat dont la nature de l'activité et le nombre de salariés sont définis.

➤ *Société unipersonnelle.*

Entreprise nationalisée [Gén.]

Entreprises dont la propriété est exclusivement entre les mains de l'État, par transfert de propriété à la

suite d'une décision de nationalisation. Plusieurs raisons président à la nationalisation.

– des raisons idéologiques : l'État est considéré comme étant porteur d'une autre rationalité que la recherche du profit immédiat comme introduire une dimension sociale : politique des prix, localisation, droits d'expression des salariés, etc.;

– des raisons politiques : nationalisations-sanctions du type de celles qui ont eu lieu à la Libération en France et qui ont touché des entreprises ayant travaillé pour les forces ennemies (Renault, Snecma);

– gestion de monopoles naturels ou de fait : dans certains secteurs, la gestion par l'État de ces monopoles permet d'éviter les abus procurés par les positions dominantes;

– des raisons économiques : contrôle des entreprises non rentables ou des industries montantes nécessitant de forts investissements initiaux.

Entreprise privée

➤ *Entreprise.*

Entreprise publique [Gén.]

Organisation à caractère industriel et commercial placée sous l'autorité ou la tutelle de l'État ou d'une collectivité publique. La fonction est de produire des biens et des services pour un marché. L'entreprise publique dispose d'une certaine autonomie de gestion.

On distingue par degré croissant de l'autonomie financière et de gestion, les formes suivantes d'entreprises publiques :

– la concession;

– la société d'économie mixte;

E

- l'entreprise nationale ou nationalisée et la régie autonome;
- l'office;
- la régie directe.

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [Dr.]

Entreprise individuelle autorisée depuis la loi de juillet 1985.

➤ EURL.

Entretien (annuel) d'évaluation

[Gest. Ress. Hu.]

Entretien en face-à-face entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, ou d'un rang plus élevé en cas de conflit, destinée à évaluer les compétences professionnelles du salarié, identifier ses points forts et ceux à améliorer, de fixer des objectifs pour les mois suivants.

Entretien non-directif [Méth.]

Entretien libre dans lequel la personne interrogée s'exprime librement sur un sujet déterminé sans qu'on lui pose des questions précises. Le thème traité est défini de manière générale et il appartient à l'enquêteur de relancer la conversation de temps à autre.

Entretien préalable [Dr./Gest. ress. hum.]

Obligation faite à l'employeur de convoquer pour un entretien préalable, avant toute décision de licenciement, le salarié. Le licenciement doit être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit énoncer les motifs du licenciement lorsqu'il s'agit d'un licenciement disciplinaire ou pour motif économique. Dans les autres cas, le salarié doit en faire la demande (art. L. 122-14-2 nouv. C. trav.). Cette lettre doit

mentionner l'objet de l'entretien, la date, le lieu et l'heure de l'entretien, la possibilité pour le salarié de se faire assister lors de l'entretien par une personne de l'entreprise (art. L. 122-14 nouv. C. trav.).

Entretien semi-directif [Méth.]

Entretien associatif qui s'appuie sur un guide d'entretien qui précise les thèmes que l'enquêteur souhaite aborder. Pour chaque thème, la personne interrogée est invitée à exprimer librement leurs idées.

Entropie [Méth.]

Notion utilisée dans deux acceptions différentes :

- en thermodynamique, principe indiquant que, lors de toute transformation d'énergie, une partie de celle-ci se retrouve inévitablement sous forme de chaleur. C'est donc un principe de dégradation de l'énergie empêchant de refaire le chemin inverse en vue de retrouver la totalité des facteurs originaux,
- du point de vue de la théorie de l'information de Claude Shannon, l'entropie mesure le degré d'incertitude. Par extension, l'indice d'entropie sert à mesurer la concentration ou une distribution statistique.

Si $S(V)$ est le cumul des valeurs d'une variable donnée sur laquelle s'effectue la mesure de la concentration (chiffre d'affaires, effectifs...), p_i est le poids relatif de l'unité i dans l'ensemble comprenant n unités ; alors l'indice de Shannon est :

$$S(V) = \sum_{i=1}^n p_i(V) \log 1 / p_i(V)$$

Enveloppe Soleau [Gest. prod.]

Procédé de préconstitution de la preuve d'antériorité dans le cadre de la protection de la propriété industrielle et proposée par Soleau sous la forme d'une enveloppe à deux compartiments. Chaque compartiment reçoit un exemplaire de l'objet à protéger (dessin, photographie, description...). L'enveloppe scellée est envoyée à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) où elle est enregistrée. L'INPI en renvoie un compartiment au déposant et conserve l'autre pendant une durée de 5 ans renouvelable une fois. Même après la période de gardiennage, le volet resté en la possession du déposant garde une valeur probante. L'enveloppe Soleau n'est pas un titre de propriété industrielle. Elle ne confère pas à son titulaire le droit de s'opposer à l'exploitation de sa création effectuée sans son consentement.

Environnement [Env./Gén.]

1° Dans le sens le plus général, ensemble des éléments constitutifs du milieu où vit l'homme (eau douce, eau courante, terre arable, couverture végétale, etc.).

2° En science de gestion, ensemble de facteurs socio-économiques qui influent sur la vie de l'entreprise : la concurrence, l'État, la législation sociale, financière, commerciale, les groupes de pression, lobbies, syndicats, associations de consommateurs, etc. Il y a ainsi un environnement politique, un environnement économique, un environnement juridique, un environnement social, un environnement technique...

➤ *Pestel, Macroenvironnement, Microenvironnement.*

Environnement spécifique

➤ *Microenvironnement.*

Environnement interne [Strat. man.]

Concept développé par S. J. Latsis (1976) représentant l'ensemble des hypothèses qui se réfèrent aux règles de décision, aux règles de collecte d'information, aux procédures d'apprentissage et aux théories psychologiques ou psychosociales qui concernent de façon fondamentale le processus de prise de décision.

EONIA (Euro OverNight Index Average)

[Fin.]

Taux de référence européen qui correspond à l'acronyme français de Tempé qui signifie Taux moyen pondéré en euros. Il correspond au taux effectif moyen pondéré de toutes les transactions au jour le jour exécutées par les banques de référence sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Ce taux est calculé par le SEBC (Système européen de banques centrales) et représente le taux effectif moyen auxquels les banques du panel EURIBOR effectuent leurs transactions – en blanc – au jour le jour, pondérées par les montants. L'EONIA est diffusé en J+1 (comme le TMP), avant l'ouverture de Target à 7 h.

Épargne [Gén.]

Part du revenu non consommé. Du point de vue de l'entreprise, on peut assimiler les différentes *réserves* comme une épargne.

Épargne retraite [Gest. ress. hum.]

Épargne volontaire, ouverte à tous par la loi du 21 août 2003, qui complète le

régime de retraite par répartition. Hors régimes particuliers, les produits d'épargne retraite sont de deux types : le PERP (Plan d'épargne retraite populaire) qui est un produit individuel, et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif) qui peut être proposé par les entreprises à leurs salariés.

E

Épargne salariale [Gest. ress. hum.]

Terme générique regroupant les dispositifs collectifs d'épargne mis en place par les entreprises en faveur de leurs salariés. Ces dispositifs sont : la participation, l'intéressement, les stock options, le compte épargne temps, le Plan d'épargne entreprise (le PEE) et le plan d'épargne entreprise long-terme. Leur objet est de permettre aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières avec une franchise d'impôts sur les revenus et les plus-values tirées de ces placements, fait par l'entreprise, sous réserve d'une période d'indisponibilité des fonds prédéterminée.

La loi française sur l'épargne salariale prévoit que les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) «auxquelles sont affectés les fonds recueillis par les plans d'épargne d'entreprise, interentreprises et les plans partenariaux d'épargne salariale volontaire sont tenus de rendre compte annuellement de la mesure dans laquelle ils prennent compte des considérations sociales environnementales ou éthique, tant dans la sélection, la conservation et la liquidation des titres».

EPRG (Modèle) [Strat.]

Modèle descriptif des formes de multinationalisation des firmes (*Firme multi-*

nationale (théorie de la)). Il a pour base les trois catégories proposées en 1969 par Howard V. Perlmutter («The Tortuous Evolution of Multinational Corporation», *Columbia Journal of World Business*, Jan.-Feb. 1969, pp. 9-18) : ethnocentrisme, polycentrisme, géocentrisme. Le modèle EPRG, en tant tel, est conçu par l'adjonction en 1979 d'une étape intermédiaire entre le polycentrisme et le géocentrisme : celle du R pour régiocentrisme. Ce modèle a été conçu par H. V. Perlmutter associé à David A. Heenan (*Multinational Organizational Development : A Social Architecture Perspective*, Reading, Mass. : Addison-Wesley, 1979).

L'ethnocentrisme désigne une conception du management dans laquelle toutes les décisions stratégiques sont guidées par les valeurs et intérêts de la société mère. La firme ethnocentrique est caractérisée par l'unification des systèmes et stratégies, le modèle appliqué aux filiales est celui de la société mère. Par exemple, dans le domaine commercial, l'entreprise ethnocentrique n'adopte pas de démarche spécifique pour conquérir les marchés étrangers et applique la même stratégie que celle élaborée pour le marché domestique.

Le polycentrisme correspond à une conception du management où l'entreprise prête une attention particulière aux spécificités des marchés étrangers. La structure organisationnelle est décentralisée et chaque filiale peut agir de manière assez autonome et tenir compte des particularités de son marché local.

Le régiocentrisme constitue une conception du management qui est orientée vers une ou plusieurs zones

géographiques, chaque région correspondant à un groupe de pays. L'entreprise est amenée à considérer chaque région géographique comme un seul marché, développant ainsi une stratégie régionale intégrée. La stratégie mise en place s'appuie sur les similarités entre pays appartenant à une même région géographique et les décisions sont standardisées à l'échelle régionale.

Le géocentrisme est une conception du management qui est centrée sur le marché mondial. L'entreprise considère le marché mondial comme un seul marché et cherche à standardiser les décisions stratégiques à l'échelle internationale. En règle générale, le processus de prise de décision est centralisé.

Équilibre [Gén./Compt.]

Au sens comptable désigne l'égalité entre les deux parties d'un compte (actif/passif, débit/crédit).

Au sens économique, signifie l'obtention de résultats « acceptables ».

Équilibre de Cournot-Nash [Strat.]

Part de marché acceptable sur un marché par chaque duopoleur qui définit son niveau de production en fonction de la production de l'autre duopoleur. Il s'agit d'une solution au duopole de double dépendance (correspondant à un jeu non coopératif). Avec deux entreprises A et B qui produisent des quantités Q_a et Q_b , un couple (Q_a, Q_b) est un équilibre de Cournot-Nash si, d'une part, Q_a maximise le profit de A étant donné Q_b et si, d'autre part, Q_b maximise le profit de B étant donné Q_a . L'équilibre de Cournot-Nash n'est pas nécessairement un optimum, car chacun fait du mieux

qu'il peut en fonction du comportement de l'autre.

➤ *Oligopole.*

Équilibre financier (Règle de l') [Fin.]

Dite encore règle d'or de la gestion financière classique. Elle consiste en une égalité entre le passif permanent et l'actif fixe. Mais pour des raisons de sécurité, afin d'éviter l'insolvabilité, on recommande d'avoir un fonds de roulement net positif.

Équilibre ponctué [Strat. Man, Socio.]

Changement organisationnel par rupture ou chaos (Tushman et Romanelli, 1994).

Équipe [Gest Prod; Socio.]

Une équipe est un ensemble de personnes dont les tâches dépendent les uns des autres – on dit alors qu'elles sont interdépendantes – en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs communs. Fréquemment, les membres d'une équipe ont des rôles et responsabilités distincts, et ils doivent donc collaborer afin de s'assurer que les activités de chacun contribuent (ou n'empêchent pas) aux activités des autres, permettant ainsi la réalisation des objectifs fixés.

Équipe (management d')

[Strat. Man, Socio.]

Le management d'une équipe désigne l'ensemble des activités visant à définir l'équipe et à structurer son travail – définition de sa composition, de ses objectifs, de son organisation, des tâches de chacun, des moyens à disposition pour ce faire, des modalités de communication, des méthodes et critères d'évaluation –, mais également à permettre et

faciliter au quotidien les échanges et dynamiques favorables à la collaboration et l'atteinte des objectifs – résoudre les conflits, motiver les membres, encourager l'apprentissage et l'innovation par exemple.

E Équipe autonome

➤ *Dubreuil (H.).*

Équipement [Gén.]

Dans le sens le plus courant : facteur de production technique résultant d'un investissement et constitué de biens durables ou permanents : matériel, outillage, aménagement de locaux, machines, installations électriques, etc. Les facteurs consommables dans le cycle de production ne sont pas des équipements.

Équipement (Crédit d') [Fin.]

Financement bancaire à moyen terme ou à court terme des immobilisations des entreprises.

Equity (Tranche) [Fin.]

En titrisation, désigne la tranche qui supporte les premières pertes dues à des défauts au sein du portefeuille sous-jacent.

➤ *CDO.*

Ergologie [Gest. ress. hum.]

Science générale du travail qui étudie, analyse et mesure l'activité professionnelle, en vue de son amélioration (sciences de l'homme) et discipline qui étudie les muscles (physiologie).

Ergonomie [Gest. ress. hum.]

Étymologiquement loi du travail ou science du travail. L'ergonomie est l'étude scientifique de l'homme au tra-

vail sous les aspects physiologiques, anatomiques, psychologiques et sociaux. Sa finalité est de rompre avec le taylorisme vulgaire ou la vulgarisation erronée de l'organisation scientifique du travail sous forme de l'adaptation de l'homme à la machine ou au travail. Elle propose de substituer la philosophie inverse : l'adaptation des machines et du travail à l'homme. C'est le sens de l'expression anglaise *human engineering*.

➤ *Élargissement, Enrichissement des tâches, Taylorisme.*

ERP

➤ *Enterprise Resources Planning*

Erreur (Théorie de l') [Méth.]

Compensations des erreurs avec la croissance des observations.

Escompte [Fin.]

Opération de mobilisation des effets de commerce, c'est-à-dire opération par laquelle une banque verse au porteur d'un effet de commerce non échu le montant de celui-ci diminué de l'agio (taux d'escompte additionné des frais divers).

Escompte à forfait, en ducroire [Fin.]

Système d'escompte auquel ne s'applique pas la clause « Sauf bonne fin » (SBF). Le cédant est garanti de ne pas être poursuivi au cas où les effets escomptés ne sont pas payés par le tiré. Syn. : *Escompte en ducroire*.

Escompte de règlement

➤ *Achat, Réductions sur ventes.*

Escompte en compte [Fin.]

Crédit à court terme accordé sous forme de découvert (aussi appelé avance en

compte) dans lequel l'entreprise remet en garantie du crédit à la banque, les effets de commerce dont elle est en possession. Les effets ne sont pas escomptés mais conservés jusqu'à leur encaissement. L'escompte en compte permet à l'entreprise de bénéficier de conditions avantageuses puisqu'elle ne supporte pas la commission de plus fort découvert.

Escompte en ducroire [Fin.]

➤ *Escompte à forfait.*

Esomar (Indice) [Gest. comm.]

Indice de l'*European Society for Opinion and Marketing Research* ou « indice de mode de vie », mesure le nombre de biens d'équipement présents dans le foyer parmi une liste de dix articles : téléviseur couleur, appareil photo, magnétoscope, caméra vidéo, radioreveil, perceuse électrique, friteuse électrique, deux voitures et plus, micro-ordinateur, résidence secondaire.

Espace (publicitaire) [Gest. comm.]

Intervalle de temps (radio, télévision), longueur (cinéma), ou surface (presse, affichage), offert à la vente dans un support.

Espérance mathématique [Méth.]

Indicateur de tendance centrale d'une variable aléatoire. Elle est synonyme de moyenne arithmétique, à la différence près que l'espérance mathématique s'applique en calcul de probabilités et la moyenne arithmétique relève de la statistique descriptive. Elle se calcule de la manière suivante :

$$E(X) = x_1 p_1 + \dots + x_m p_m = \sum_{i=1}^m x_i p_i$$

pour une variable discrète (x) dont les valeurs successives sont (x_1)...(x_m) avec les probabilités respectives (p_1)...(p_m) : pour une variable continue (X) qui peut varier entre (a) et (b) avec $P(x)$ comme densité de probabilité de la distribution :

$$E(X) = \int_a^b P(x) dx$$

Espérance mathématique (Critère de l')

[Méth.]

Dit encore critère de Laplace, consistant dans la théorie des jeux à choisir la stratégie qui maximise l'espérance mathématique des gains.

➤ *Incertitude.*

Essaimage [Strat. man.]

De l'anglais *spin off*. Opération par laquelle une entreprise encourage et aide ses salariés en termes financiers, techniques et juridiques, à créer une entreprise. Il prend souvent la forme d'aides passagères qui facilite le départ du personnel ayant un projet de création d'entreprise. L'essaimage peut répondre à deux logiques : économique, lorsqu'une entreprise est contrainte de réduire ses effectifs ; sociétales, lorsque la firme met en valeur, dans ses principes, l'encouragement des initiatives venant du personnel. La logique économique apparaît notamment dans les firmes qui connaissent d'importantes innovations technologiques. L'essaimage se traduit alors par l'émergence de nouvelles organisations, généralement des petites firmes dans le secteur des hautes technologies qui développent les applications d'une découverte sur un segment particulier, ce que la grande firme, dont elles sont issues,

ne pourrait pas faire sans supporter des coûts élevés.

➤ *Innovation.*

Essieu (Taxe à l') [Fin.]

Les propriétaires de véhicules routiers d'un poids en charge total excédant seize tonnes servant aux transports autres que des personnes sont soumis à une taxe – dite taxe de l'essieu – pour compenser les dépenses supplémentaires d'entretien des routes.

La taxe peut être calculée à la journée ou par trimestre.

Estarie

➤ *Starie, Surestarie.*

Estimateur [Méth.]

Fonction statistique des valeurs observées sur un échantillon permettant d'effectuer une estimation statistique ponctuelle.

La fonction statistique définit une variable aléatoire dont la loi de distribution sert à déterminer un intervalle de confiance, c'est-à-dire une « fourchette » dans laquelle on a la valeur vraie du paramètre pour une certaine probabilité.

Estimateur convergent [Méth.]

Estimateur dont la variance tend vers zéro lorsque la taille de l'échantillon tend vers la taille de la population-mère.

Estimateur efficace [Méth.]

Estimateur sans biais ayant la plus faible variance possible.

Estimateur sans biais [Méth.]

Se dit d'un estimateur dont l'espérance mathématique est égale au paramètre que l'on cherche à estimer.

Estimation statistique [Méth.]

Ensemble des méthodes basées sur le calcul des probabilités permettant de déduire, à partir des caractéristiques d'un échantillon d'unités statistiques tirées au hasard dans une certaine population statistique, les lois de distribution variables considérées, la validité ou non des hypothèses faites, le degré de confiance (intervalle de confiance) à leur accorder.

L'estimation statistique est encore appelée induction statistique.

Établissement [Gest. prod.]

Unité technique de production de biens et de services marchands ou non marchands situés en un lieu donné par opposition à une unité économique telle que l'entreprise qui peut être une entité composée de plusieurs établissements répartis dans l'espace. Cependant on parle d'établissement financier ou de crédit dans le sens d'entreprise financière.

Établissement de crédit [Fin.]

Institution financière monétaire (IFM) agréée par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). L'agrément accordé peut-être soit limité, comme c'est le cas pour les institutions financières spécialisées, soit plus étendu comme c'est le cas des banques qui peuvent exercer tous les métiers de la finance : réception de fonds du public, opérations de crédit, services bancaires de paiement, opérations connexes telles que la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier...

Établissement financier [Fin.]

Personne ou entreprise qui sans être inscrite sur la liste des banques fait

profession habituelle d'accomplir des opérations financières sans recevoir des fonds du public.

L'établissement financier travail avec ses fonds propres ou avec des capitaux empruntés. Ce sont généralement des maisons de titres, des établissements de vente à crédit (financement des ventes à tempérament), de crédit immobilier et des sociétés financières.

État des techniques

➤ *Brevet d'invention.*

État major *[Gest. adm.]*

Groupe d'individus, d'un niveau élevé dans l'entreprise, sans autorité propre, agissant pas délégation du chef d'entreprise auquel il apporte une aide. L'état-major est l'équivalent du cabinet pour les activités ministérielles.

Étude de marché *[Gest. comm.]*

Aspect de la gestion commerciale et de la mercatique désignant l'ensemble des travaux (enquête, analyse, etc.) qui permettent de recueillir toutes les informations pertinentes sur les possibilités de vente d'un produit (offre et demande relatives à un bien déterminé), telles qu'elles se manifestent dans un certain espace géographique à une époque donnée et de leur évolution dans un avenir plus ou moins éloigné.

Euribor (*European InterBank Offered Rate*) *[Fin.]*

Taux interbancaire offert dans la zone euro. L'Euribor est établi à partir d'un panel composé de 57 banques (dont 51 européennes). Les taux sont diffusés quotidiennement. Les intérêts sont cal-

culés sur une base de calcul EXACT/360. La fixation du taux est effectuée en J-2.

EURL *[Dr.]*

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée créée par la loi du 11 juillet 1985. Elle présente les mêmes avantages que la SARL tout en étant une entreprise individuelle.

Euro-devises *[Rel. int.]*

Monnaies étrangères négociées dans les différentes places financières européennes. Il y aurait les euro-dollars qui sont des dollars échangés en Europe, des euro-sterlings qui sont des sterlings détenus par des non-résidents au Royaume-Uni et échangés dans les autres pays européens, etc.

Euro-émission *[Fin./Rel. int.]*

Émission d'obligations à moyen ou long terme, libellées en euro-devises, ou devises convertibles.

Euro-notes *[Fin./Rel. int.]*

Titres à court terme servant de moyens de financement sur les marchés internationaux. Les euro-notes sont émis directement par l'emprunteur aux taux du marché, les banques intervenant seulement pour garantir la liquidité si le papier ne peut être placé. Il existe un grand nombre de formules d'euro-notes dont :

- les RUF (*Revolving Underwriting Facility*);
- les NIF (*Note Issuance Facility*);
- les MOFF (*Multi Option Financing Facility*).

On peut dire que les euro-notes sont l'équivalent au niveau international des billets de trésorerie domestiques.

Euro-obligation [Fin./Rel. int.]

Valeur mobilière à revenu fixe, représentative d'un prêt à long terme émise par un emprunteur public ou privé, en dehors de son pays d'origine et libellée en euro-devises ou devises convertibles.

E Euronext [Fin.]

Bourse des valeurs mobilières nées de la fusion des places de Paris, d'Amsterdam et de Bruxelles. Cet ensemble est subdivisé en trois segments de marché : le segment des valeurs vedettes, le segment des valeurs technologiques dénommé « *next economy* », le segment des valeurs moyennes ou « *M. prime* ».

Européenne (Option) [Fin.]

Option que l'acheteur ne peut exercer qu'à une date donnée, la date de maturité de l'option.

EVA® = Valeur ajoutée économique
(*Economic Value Added*) [Fin.]

Modèle d'évaluation stratégique de l'entreprise conçu par et développée par le cabinet de consultants américains S. Stewart en 1984. L'EVA® (*Economic Value Added*) ou valeur ajoutée économique est une approche qui vise à mesurer la valeur ajoutée effective obtenue par une entreprise au cours d'un exercice. Sa formulation est la suivante :

$$\text{EVA}^{\circ} = \text{Capital total} \times (\text{rendement du capital total} - \text{CMPC}).$$

La première remarque qui ressort de cette formulation est relative au coût du capital. Le coût considéré dans la détermination de l'EVA® est le CMPC (coût moyen pondéré du capital), ce qui implique la prise en compte du coût des fonds propres. Dans l'esprit de l'EVA®, une entreprise

dont les profits suffisent à peine à couvrir le CMPC ne « crée » pas de valeur.

L'EVA® tout comme la MVA (*Market Value Added* = valeur ajoutée marchande) ou d'autres modèles de la valeur actionnariale, est fondée sur les flux de trésorerie futurs. Ces modèles constituent de ce fait une généralisation des modèles de valeur actualisée nette (VAN) dont ils se distinguent néanmoins sur certains aspects. Alors que l'approche VAN standard souffre d'un manque de clarté par rapport au choix du taux d'actualisation, ces nouveaux modèles de la valeur actionnariale privilégient une approche qui combine les analyses *ex post* et *ex ante* du marché. En outre, au lieu d'observer une situation sur plusieurs années, ces modèles sont construits sur une analyse fine de la situation d'une firme année après année. Chaque année, une marge, entre le rendement économique que réalise une entreprise et le coût de ses ressources financières, est calculée. La somme de ces marges équivaut aux valeurs actuelles nettes positives des modèles multipériodiques tels le modèle FCE (*Free Cash Flows*) de la trésorerie disponible.

Parallèlement à l'EVA® et à la MVA subsistent d'autres mesures de la « création de valeur ».

➤ *Q de Tobin.*

Évaluation [Fin./Compt.]

Mesure de la valeur d'un bien ou d'un revenu (pour l'établissement de la base d'imposition). Il existe quatre procédés d'évaluation d'un bien :

– l'évaluation du prix du marché, à condition qu'il y ait un marché, un prix déterminé par le seul jeu de la loi de

l'offre et de la demande sans intervention publique. L'évaluation au prix du marché a pour équivalent anglais : *Market to market* ;

- P'évaluation comptable qui tient compte du vieillissement du bien, à condition que l'amortissement soit économique et non fiscal et qu'une actualisation des actifs ait lieu pour prendre en compte la hausse du prix d'acquisition ;

- P'évaluation au coût de production s'applique aux biens sans marché, ancien, non produits au moment de l'évaluation, à condition que les facteurs soient toujours disponibles et qu'il n'y ait pas de produit substituable qui bénéficie du progrès technique ;

- P'évaluation subjective ou évaluation théorique qui correspond à la somme des revenus nets actualisés que le propriétaire escompte obtenir avec son bien. Ce procédé s'applique dans le problème ou la théorie des choix des investissements. Il s'applique aux investissements en éducation et par là même à l'évaluation du capital humain ou valeur de la vie humaine.

Les procédés d'établissement de la base fiscale, pour les entrepreneurs individuels et les professions libérales, sont principalement :

- P'évaluation forfaitaire. Le forfait ou montant de la base d'imposition est lui-même établi selon diverses méthodes : par la loi, par convention, par l'administration (évaluation administrative) ;

- P'évaluation aux frais réels. La base correspond au revenu brut diminué des frais avec justification des factures ;

- P'évaluation indiciaire : le revenu déclaré est corrigé par des indices appliqués aux signes extérieurs de richesse.

Évaluation à 360° Euro-obligation

[Gest. Ress. Hu.]

Méthode d'évaluation utilisée en RH qui permet d'évaluer les compétences managériales. Il est possible de se faire une idée de la perception de son « leadership » par l'intéressé lui-même (auto-évaluation), les supérieurs hiérarchiques, les collaborateurs directs et les collatéraux.

E

Évaluation d'action [Fin.]

Détermination de la valeur économique d'une action. En principe la valeur de l'action est le rapport entre la valeur de l'entreprise et le nombre d'actions. Par conséquent, il faut commencer par déterminer la valeur de l'entreprise (Évaluation d'entreprise). Il existe plusieurs méthodes parmi lesquelles on signalera la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles, la somme actualisée des revenus futurs, les méthodes des multiples boursiers.

En théorie, comme pour toute évaluation d'un bien économique durable, la valeur économique d'une action est égale à la somme actualisée des revenus futurs (ici des dividendes futurs) que l'action est susceptible de rapporter. La valeur financière de l'action est cette valeur économique augmentée de la valeur finale de revente de la dite société. L'opération d'évaluation est délicate, car elle dépend du taux d'actualisation retenu, du fait que les dividendes sont aléatoires car dépendants de la conjoncture et de la politique de distribution décidée par la direction générale.

Évaluation d'entreprise [Fin.]

Détermination de la valeur d'une entreprise. Il existe un grand nombre de méthodes d'évaluation :

- la méthode patrimoniale (montant des fonds propres ou capitaux propres comptables, actif net réévalué ou corrigé) ;
- la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles (*free cash flows*), l'analyse EVA ;
- les méthodes des multiples boursiers, des multiples de transaction, des multiples du résultat d'exploitation ou de l'excédent brut d'exploitation.

Toutes ces méthodes, qui peuvent être complétées par la prise en compte des spécificités de l'entreprise en termes d'organisation et de capital humain, ne donnent pas la même valeur et ne débouchent pas sur la même prescription. Par exemple, l'évaluation par les dividendes valorise indirectement l'effet de levier et la politique de distribution de l'entreprise alors que l'évaluation par les flux de trésorerie disponibles mesure la valeur de l'actif économique indépendamment de la structure financière et de la politique de distribution.

Évaluation des emplois

[Gest. ress. hum.]

Détermination de la valeur relative de chacun des postes de travail de l'entreprise par rapport aux autres dans l'entreprise ou dans la branche et, sur cette base, affectation à chacun d'eux d'une rémunération convenable représentant le salaire de base du poste ou de la tâche garanti à tout individu.

L'évaluation des emplois s'inscrit dans un système de rémunération stimulante en vue d'accroître la productivité au-delà de la norme établie pour le salaire de base.

Syn. : *Classification des fonctions, Évaluation des tâches.*

Évaluation d'office

➤ *Taxation d'office.*

Évaluation par score [Fin.]

Technique d'évaluation qualitative d'un client emprunteur principalement par l'examen de sa solvabilité.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice [Compt.]

Événements susceptibles d'entraîner des risques ou des pertes, intervenus au cours de l'exercice, mais qui ne sont connus qu'entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes annuels. En vertu du principe d'indépendance des exercices, les comptes annuels doivent être ajustés (modifications des comptes ou informations dans l'annexe), lorsque ces événements sont rattachables à l'exercice clos, notamment lorsqu'il existe un lien de causalité direct et prépondérant entre l'événement et une situation antérieure. En vertu du principe de prudence, ces ajustements doivent être limités aux événements ayant des conséquences défavorables (risques ou pertes).

Evening up [Fin.]

Ajustement ou équilibrage des positions dans un marché ouvert en achetant ou en vendant.

Évolutionnisme [Strat. man.]

Doctrine scientifique fondée sur le principe d'évolution et qui regroupe différentes théories explicatives de la transformation des êtres vivants. En sciences sociales, il s'agit de l'ensemble des théories considérant l'évolution des systèmes organisés comme analogue à

celle des systèmes vivants, quel que soit le cadre de référence retenu (néo-darwinisme, lamarckisme...). Pour Van de Ven et Poole (1995) les théories évolutionnistes peuvent être identifiées par la métaphore essentielle qu'elles utilisent, la compétition pour la survie et la logique de changement qui est celle d'une *sélection naturelle* entre des firmes en compétition au niveau des populations.

Déjà, l'économiste A. Marshall (1898) suggéra que l'analogie biologique pouvait devenir « la Mecque de l'économiste » en proposant que « dans les étapes avancées de l'investigation économique, lorsque nous nous rapprochons des conditions de la vie, les analogies biologiques sont préférables aux analogies mécaniques ». Il proposa que les firmes connaissent un cycle de vie, supposant qu'elles naissent, croissent et meurent, et qu'une loi de compétition pour la survie détermine cette évolution. Le programme de recherche des institutionnalistes américains d'avant guerre aura également une dimension évolutionniste, et T. Veblen notamment cherchera des réponses évolutionnistes darwiniennes pour la compréhension des origines et du développement des institutions. Il voulut transformer la théorie économique en une théorie biologique et s'est profondément interrogé sur les raisons qui ont fait que l'économie n'est pas devenue une science relevant de la biologie.

S.G. Winter propose, à l'instar de la sélection écologique des espèces qui agit à long terme, que c'est aux structures des firmes qu'il faut se référer pour comprendre leur évolution. Cette

structure est généralement considérée dans les approches évolutionnistes comme un système de règles de décision qu'elles appliquent de manière routinières, les routines organisationnelles.

Les trois principes d'évolution que partagent les approches évolutionnistes sont :

- un principe de variation, expliquant la source des nouvelles structures organisationnelles ;
- un principe de sélection, expliquant les formes de compétition qui vont conduire à la disparition des firmes n'ayant pas de structures adaptées ;
- un principe de rétention, expliquant comment les nouvelles structures se diffusent dans la population.

Les différentes théories évolutionnistes donnent un contenu différent à ces trois principes. Par exemple, le néo-darwinisme de l'écologie des populations d'organisations considère que la variation est une mutation aléatoire alors que le lamarckisme de l'école néoschumpeterienne en économie, fondée par R. R. Nelson et S. G. Winter (1982) proposera que l'apprentissage et l'innovation sont des sources de variation possibles.

Excédent [Compt.]

Solde ou différence entre les produits et les charges, les entrées et les sorties, les avoirs et les dettes, les ressources et les emplois, les recettes et les dépenses d'une entreprise, d'une administration de l'État, d'un ménage, ou de la collectivité nationale. Il s'oppose à déficit et pénurie, mais il arrive qu'il ait un sens plus général de solde algébrique qui peut être négatif ou positif.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

➤ *Soldes intermédiaires de gestion EBIT, EBITDA.*

Excédent de trésorerie d'exploitation

(ETE) [Fin.]

Indicateur financier permettant d'apprécier le flux de liquidité dégagé par l'activité de l'entreprise. L'ETE est obtenu en retranchant de l'excédent brut d'exploitation, la variation des besoins en fonds de roulement de l'exercice.

L'ETE doit être positif sur moyenne période. Cette situation implique que l'entreprise consomme moins de capitaux qu'elle n'en génère.

Exceptions à la loi générale de la

demande [Gest. comm.]

Situations dans lesquelles la demande est soit insensible à la variation des prix, soit augmente lorsque le prix augmente et baisse lorsque le prix baisse. Ces situations correspondent à l'effet Giffen (pour les biens inférieurs, l'effet Veblen ou de snobisme mis en relief par Cournot en 1838 mais longuement analysé par T. Veblen à la fin du xix^e siècle et début du xx^e), l'effet d'anticipation (attente d'une baisse des prix plus importante avant de se porter acquéreur, on se porte acquéreur dès que le prix remonte, pour ne pas subir une hausse plus importante), l'effet de revenu nul (la baisse du prix même importante pour un produit onéreux réservé à une minorité n'élargit pas ses débouchés à d'autres segments de la population dont les revenus trop bas ne permettent pas l'acquisition de ce bien de luxe), l'absence de produit substituable pour un produit jugé nécessaire, l'effet qualité (le prix serait un indicateur de la qualité du produit, la marque avec une

forte notoriété et un prix élevé permet d'éviter la sélection adverse), l'effet Tarde ou effet d'imitation (les individus accordent moins d'importance au prix qu'à la socialisation). On évoquera encore le phénomène du prix magique, la demande est sensiblement peu variable dans des plages de prix, pour changer brutalement avec le phénomène des seuils de valeurs symboliques. Ainsi la demande peut être la même pour un produit de 90 à 99,9 euros, alors qu'elle risque de baisser pour un prix de 100 euros et ne pas augmenter si le prix diminue en passant de 99,9 euros à 99 euros ou même pour un prix encore plus bas.

Ex-coupon [Fin.]

Qualification d'un titre lorsqu'il ne comprend pas le montant du dividende qui sera payé par opposition au « coupon attaché ».

Ex-droit [Fin.]

Droit négocié sur un marché spécifique. Il s'applique à une valeur négociée après le détachement d'un droit d'attribution ou d'un droit de souscription. Il n'entre pas dans le cours boursier du titre.

Ex-ship [Log.]

Terme de vente maritime « à l'arrivée » par opposition aux ventes FAB (Franco à bord, FOB), C et F (Coût et fret) et CAF (Coût assurance fret) qui sont des ventes à l'embarquement.

Exclusif [Gest. comm.]

Se dit d'un VRR, salarié d'une seule organisation, à laquelle il est lié par un contrat de travail.

Ant. : *Multicarte*.

Exemption [Fin.]

Dispense d'une obligation fiscale, telle que le dépôt d'un document.

Exercer une option [Fin.]

Appliquer ou faire jouer le droit d'acheter ou de vendre l'option au prix convenu au contrat.

Exercice [Fin.]

Période pour laquelle est établi l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes prévues ou réalisées, dans une unité de gestion, une entreprise ou un organisme public.

La période est généralement de douze mois, sans qu'il y ait nulle part une obligation de faire coïncider l'exercice avec l'année civile.

Pour les entreprises on parle d'exercice comptable pour la période séparant deux inventaires ou deux bilans successifs.

Pour l'État et d'administration publique, on parle d'exercice budgétaire pour la période dans laquelle le budget est exécutable.

Exigible [Fin.]

Ensemble des dettes à court terme apparaissant au passif du bilan. La différence entre l'actif circulant ou de roulement et le passif exigible constitue le fonds de roulement net de l'entreprise.

Exogène (Variable)

➤ *Endogène (Variable).*

Exonération [Fin.]

Dispense d'impôt (totale ou partielle), sous certaines conditions fixées par la loi.

Exotique (Option) [Fin.]

Option dont le calcul du pay-off est plus complexe que celui d'une option plain vanilla de type européen ou américain. La composante exotique peut avoir des origines très diverses : mode de calcul du prix d'exercice ou du sous-jacent, conditions sur la valeur du pay-off.

Expérience (Courbe et Effet) [Strat. man.]

L'effet d'expérience correspond à la diminution des coûts de production, de distribution mais aussi de service après-vente et d'administration à mesure que la production s'accumule.

Cette liaison entre production cumulée et coût unitaire peut être représentée par une courbe. Les études effectuées en particuliers par le BCG ont mis en évidence la diminution d'un pourcentage constant à chaque doublement d'expérience du coût unitaire total d'un produit.

L'effet d'expérience, variable d'une activité à l'autre, s'explique par l'accumulation de savoir-faire, les améliorations possibles des processus de production...

Dans le cas d'une courbe d'expérience à 80 % chaque doublement de la production se traduit par une diminution du coût unitaire du produit ou du service considéré de 20 %.

➤ *Apprentissage.*

Expert (Système)

➤ *Système expert.*

Expert-comptable [Compt.]

Profession indépendante réglementée par une ordonnance du 19 septembre 1945, dont la mission contractuelle vise

à réviser, apprécier ou attester les comptabilités d'entreprises et d'organismes. Les experts-comptables exercent également un rôle de conseil et d'assistance envers leurs clients : conseils financiers, patrimoniaux, juridiques ou fiscaux, assistance dans la conception et le suivi d'outils de gestion, conseil en management, etc.

Les experts-comptables sont membres de l'Ordre des experts-comptables (OEC) qui exerce un pouvoir déontologique et disciplinaire sur l'ensemble de la profession.

Expertise [Cont.]

1° Vérification, contrôle.

2° Habileté, qualification, compétence. Dans le sens de vérification, contrôle, on parle également d'audit.

Exploitation [Gén.]

Notion comportant plusieurs sens. Action de faire valoir, ou mettre en valeur, de tirer profit, d'abuser, de spolier ; c'est le contexte qui est alors signifiant.

1° On parle dans le sens de technique :

- d'exploitation agricole pour une unité technique agricole qui met en valeur les terres agricoles et du cheptel vif ;
- d'exploitation minière pour l'unité technique de mise en valeur des ressources du sous-sol ;
- d'exploitation d'une liaison aérienne ou maritime ou ferroviaire ou routière pour l'activité d'une firme de transport.

2° Ce sens technique se double d'un sens fonctionnel. L'exploitation est alors une unité de production précapitaliste, au système de gestion rudimentaire ne travaillant pas pour un marché et qui s'op-

pose à l'entreprise qui est une unité économique plus moderne, plus dynamique, produisant pour le marché. F. Perroux suggère également d'appeler exploitation toute unité de production non capitaliste comme par exemple les coopératives, les unités de production étatisées, socialisées ou nationalisées, l'entreprise demeurant l'institution cardinale du capitalisme.

3° Au sens marxiste, on parle d'exploitation de l'homme par l'homme, à propos du fait, pour une classe détenant les moyens de production, de tirer profit (un surproduit) du travail d'autres hommes, qui ne disposent que de leur force de travailler, en les faisant travailler au-delà du temps nécessaire à la reproduction de cette force de travail.

Exploitation (Compte d') [Compt.]

En comptabilité générale, compte de résultats regroupant les différents comptes de gestion et permettant de déterminer le résultat d'exploitation. L'appellation ancienne était précisément Compte d'exploitation général (CEG) avec, au crédit (ressources), les produits comprenant le stock en fin d'exercice, les ventes, etc. et, au débit, les charges, c'est-à-dire le stock en début d'exercice, les achats, les salaires, dota-tions aux amortissements, etc. Un compte d'exploitation analytique est un compte de résultat par marchandise.

Exponentiel [Méth.]

Caractère d'une quantité qui varie d'un taux constant au cours d'un intervalle de temps donné et dont la nouvelle valeur suit le même processus pour l'intervalle de temps suivant et ainsi de suite.

Une variation ou une croissance exceptionnelle est synonyme de tendance explosive.

Exportation [Rel. int.]

L'exportation correspond à la vente de produits et de services à l'étranger. Elle constitue souvent une première étape dans l'expansion internationale de l'entreprise. En fonction de la nature du contrôle que l'entreprise souhaite exercer sur la commercialisation de ses produits et services, elle peut choisir l'exportation indirecte, l'exportation directe ou l'exportation concertée.

L'exportation indirecte conduit l'entreprise à confier la vente de ses produits et services à des tiers : la fonction commerciale y est « sous-traitée » à des intermédiaires qui sont localisés dans le pays d'origine de l'entreprise (par exemple, un commissionnaire, un négociant exportateur).

Dans le cadre de l'exportation directe, l'entreprise est amenée à nouer des relations commerciales à l'étranger. L'exportation directe permet généralement une meilleure maîtrise de la commercialisation des produits et services exportés par l'entreprise. Celle-ci peut choisir de vendre directement à ses clients, mais elle peut également confier la vente de ses produits et services à des intermédiaires localisés à l'étranger (agent commercial, importateur distributeur).

L'exportation concertée se traduit par des actions collectives à l'exportation dans le but de répartir les coûts et les risques entre les différents partenaires associés. La collaboration peut porter sur différentes activités liées à l'exportation telles que la réalisation d'études de

marché, la représentation commerciale, la promotion, les formalités administratives et le service après-vente.

Expression des salariés

➤ *Droit d'expression des salariés.*

Externalisation [Gén.]

Notion qui a différents sens pratiques :

1° Synonyme de faire-faire, ce qui revient à de la sous-traitance ou au recours au marché (➤ *Impartition*), par opposition à l'intégration ou au faire dans l'organisation.

2° Prise en charge par l'environnement des économies et des coûts liés à une activité.

➤ *Coût de transaction, Effet externe, Externalité, Outplacement.*

Externalité [Gén.]

Phénomène qui a trait à l'activité d'un agent économique et à ses conséquences positives ou négatives sur l'activité d'un autre agent sans qu'il y ait une possibilité de compensation. De ce fait l'externalité est une interdépendance hors marché (W. Baumol), un aspect de l'échec du marché (*failures of market*).

L'externalité est négative si un acteur engendre un coût chez un autre qui n'a pas de possibilité de se faire payer ou dédommager par le premier. Il s'agit d'une déséconomie externe. L'externalité positive apparaît quand un acteur engendre un gain pour un autre sans qu'il soit en mesure de lui faire payer cet avantage. Cette fois c'est une économie externe. A. Marshall a introduit la notion d'externalités positives technologiques à propos d'une entreprise qui, par son implantation géographique,

E

bénéficie d'aménités (transport, accessibilité, proximité des marchés, des concurrents) au-delà de sa contribution fiscale ou marchande. La part de la croissance de la firme qui ne relève pas de l'accumulation du capital et du travail, mais de la technique, s'explique par ces externalités technologiques.

E

Externalité de connaissance [Gén.]

Désigne le fait que la productivité des idées croît avec le stock d'idées disponibles. C'est le sens de la fameuse expression d'Isaac Newton : « Si j'ai vu plus loin que les autres, c'est parce que j'étais assis sur les épaules de géants ». Ainsi, les inventions ont-elles non seulement un bénéfice social supérieur à leur bénéfice privé de façon statique, mais elles facilitent également les innovations futures, une externalité dynamique. L'externalité de connaissance est « non pécuniaire ».

Externalité de demande [Gén.]

Satisfaction croissante des consommateurs ou des usagers qui se manifeste avec le développement du nombre de pratiquants, d'adhérents ou d'abonnés à un réseau, à un club. L'usage d'un réseau (téléphone, Internet, etc.) ou de certains types de biens ou services de loisir (club de danse, soirée de rallye, club de bridge, de belote, de domino, etc.) sont quelques exemples pour lesquels la satisfaction est croissante avec le nombre de pratiquants. On parle encore d'effet de réseau direct ou effet de club.

Externalité de duplication [Gén.]

Correspond au phénomène par lequel l'augmentation du nombre de cher-

cheurs provoque la découverte simultanée d'une même idée par plusieurs équipes.

Externalité de la demande agrégée

[Gén.]

Impact macroéconomique de l'ajustement de son prix par une entreprise sur la demande des produits de toutes les autres entreprises.

Externalité de Recherche & Développement [Gén.]

L'activité de recherche & développement (R & D) d'une entreprise, lorsqu'elle est productive, engendre non seulement des bénéfices pour l'entreprise elle-même, mais aussi des bénéfices diffus pour d'autres agents économiques. Il s'ensuit que le bénéfice social de la R & D est supérieur à son bénéfice privé. La R & D est donc à l'origine d'externalités positives.

Externalité de réseau [Gén.]

Bénéfice lié à l'augmentation de l'utilisation d'un bien de réseau ou des biens complémentaires à ce bien.

Externalité d'offre [Gén.]

Avantage pour le client associé au développement d'un réseau commercial et d'entretien pour les biens durables susceptibles d'être réparés dans des délais courts pour un coût faible. Lorsque le réseau concerne les relais de production, de concession et de réparation des biens, le demandeur est alors incité à acheter les produits qui sont soutenus par le réseau le plus étendu pour prendre en charge les réparations nécessaires en cas de besoin (sauf si les biens concurrents sont compatibles entre eux

et peuvent être réparés ou remplacés par n'importe quelle firme). Il s'agit ici, d'un effet de réseau indirect, alors que l'externalité de demande est un effet de réseau direct.

Externalité géographique/ d'agglomération [Gén.]

Augmentation de la productivité d'une entreprise liée au fait qu'elle est localisée dans un cluster.

Extourne [Fin.]

Remboursement d'agios d'une banque à son client, suite à la rectification d'une erreur commise ou à une ristourne accordée au client.

Extranet [Méth.]

Extension de l'intranet utilisant la technologie du *world wide web* pour faciliter les communications de la firme avec ses

fournisseurs et ses clients (d'après le dictionnaire de la société Microsoft).

Extrapolation [Méth.]

Utilisation des résultats d'une série d'observations pour estimer le résultat qui pourrait donner une autre observation, située en dehors du domaine déjà exploré. La procédure algébrique consiste dans le cas d'un phénomène quantifiable, à ajuster sur les observations réalisées une fonction qui sert au calcul des variables endogènes si on se donne la valeur des variables exogènes.

E

F

F

F (Test, Test de Fisher)

➤ *Fisher (Loi de, Test).*

F-twist (Distorsion F) [Méth.]

Expression de P. A. Samuelson pour critiquer l'*instrumentalisme* de M. Friedman qui non seulement ne se soucie pas du réalisme des hypothèses (distorsion faible), qui ne sont que des instruments pour faire des théories à capacités prédictives, mais tend à considérer l'irréalisme des hypothèses comme le critère de scientificité de la théorie.

FAB (franco à bord) ou FOB (*free on board*)

➤ *Incoterms.*

Fabrication [Gest. prod.]

Réalisation d'un produit par transformation ou assemblage dans le cadre artisanal ou industriel, individuel ou collectif.

Fabrication assistée par ordinateur (FAO)

➤ *Conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO), Productique.*

Fabrique [Gest. prod.]

Lieu où un groupe de personnes (salariés et employeur) concourent à la fabri-

cation d'un ou plusieurs produits par utilisation d'outils, de matières premières et de matériaux.

Façade [Ass.]

Garantie qu'offre une société d'assurance dont le risque réel est cédé à un tiers non partie au contrat.

Facilité de caisse [Fin.]

Découvert (encore appelé avance en compte) de très courte durée (généralement quelques jours) utilisé par une entreprise pour faire face aux paiements de charges périodiques (salaires, échéances des fournisseurs).

Façonnier [Gest. prod.]

Personne recevant des produits bruts afin de les transformer en produits ouverts ou semi-ouverts.

Facteur clé de succès (FCS) [Strat. man.]

Compétence qu'une entreprise se doit de posséder pour espérer être durablement compétitive dans un domaine d'activité considéré. Il peut se rapporter à des dimensions directement perceptibles par les clients (prix, pression publicitaire, qualité...) mais aussi aux compétences en termes d'organisation, de systèmes de gestion, de qualifications... L'identification des facteurs clés de succès pour un segment stratégique particulier aboutit indirectement à une hiérarchisation des fonctions.

Facteur de concordance [Fin.]

Facteur multiplicatif à appliquer au prix d'un titre appartenant au gisement pour le rendre équivalent au cours du notionnel.

Facteurs de production [Gest. prod.]

Éléments nécessaires à la réalisation de biens et services destinés au marché. Leur combinaison permet la production. Ils sont au nombre de deux à six selon les auteurs. Dans les pays anglo-saxons ils sont définis comme les « six M » :

- *Materials* : matières ;
- *Men* : main-d'œuvre ;
- *Machines* : machines ;
- *Managers* : cadres dirigeants ;
- *Money* : capital ;
- *Market* : marché.

Factoring

➤ *Affacturage.*

Facture [Gest. comm.]

Document établi par le vendeur pour l'acheteur et récapitulant les éléments essentiels de la vente : nom du vendeur et de l'acheteur ; liste des produits vendus ; prix unitaire ; quantité ; prix total hors taxes ; TVA ; prix total TTC (toutes taxes comprises).

Facture consulaire [Rel. int./Gest. appr.]

Facture de forme officielle exigée par certains pays pour toute importation et qui doit être visée par les autorités consulaires dans le pays exportateur.

Facture pro forma [Gest. adm.]

Document précédant la facture proprement dite (dont il reprend la forme et les termes) permettant à l'acheteur d'obtenir divers documents (par ex., autorisation d'importation ou d'exportation).

Facture protestable [Gest. adm.]

Facture pouvant comporter des délais de paiement et qui pouvait être cédée,

contre crédit, à un établissement financier. Ce type de facture a été supprimé par une loi du 23 janvier 1981.

Facultatif obligatoire (FACOB) [Ass.]

Convention de réassurance par laquelle le réassureur s'engage à couvrir les risques que l'assureur acceptera discrétionnairement, et dans la limite de la convention, de lui céder.

FAF (Fonds d'assurance formation)

[Gest. ress. hum.]

Institution paritaire agréée par l'État et créée par accord-cadre ou accord collectif, interprofessionnel ou de branche mise en place dans le cadre de la loi de 1971 pour la gestion de la participation financière à la formation des entreprises.

Faillite [Dr.]

Depuis 1967, n'existe plus sous ce vocable pour l'entreprise.

Situation d'un débiteur se trouvant dans l'impossibilité de faire face aux échéances de ses dettes (cessation de paiement) ; le tribunal va régler sa situation par diverses procédures. De ce point de vue, la loi du 25 janvier 1985 sur les procédures de redressement et la liquidation judiciaires a été modifiée par la loi du 10 juin 1994. Dans ce nouveau cadre :

- la procédure de règlement amiable est valorisée ;
- le président du tribunal de commerce est informé des difficultés des entreprises avant qu'elles ne soient en cessa-
tion de paiements ;
- les procédures de redressement judi-
ciaire et de liquidation judiciaire sont autonomes. Cela signifie que la

procédure de liquidation judiciaire peut être ouverte directement sans passer par la procédure de redressement judiciaire.

Faire le marché [Éco. ind.]

Expression qui caractérise l'offre (ou la demande) représentée par un faible nombre d'intervenants très puissants face à un grand nombre de demandeurs (ou offreurs). Un faiseur de marché (*market maker*) est en fait un faiseur de prix (*price-maker*). En concurrence pure et parfaite, chacun des offreurs, en raison de leur grand nombre et de leur faible taille (atomicité), est un preneur de prix (*price-taker*).

➤ *Monopole, Oligopole.*

Faire valoir (Mode de) [Dr.]

Modes d'exploitation des terres :

- direct : l'exploitant est le propriétaire des terres ;
- associé : divers propriétaires s'associent afin d'exploiter en commun l'ensemble de leurs terres ;
- métayage : l'exploitant partage les fruits de l'exploitation avec le propriétaire des terres ; ce partage se fait selon les modalités prévues dans le contrat de métayage ;
- fermage : l'exploitant est titulaire d'un bail et verse une redevance fixe au propriétaire. Ainsi il conserve l'entière jouissance des fruits de l'exploitation. La nature et les modalités des « baux ruraux » ont été sérieusement définis par le législateur.

Faire valoir associé

➤ *Faire valoir (Modes de).*

Faire valoir direct

➤ *Faire valoir (Modes de).*

Faisabilité (Étude de) [Méth.]

Étude particulière s'attachant à faire ressortir les aspects techniques et économiques d'un projet afin d'en définir les possibilités d'exploitation commerciale.

Famille de produit [Gest. comm.]

Groupe de lignes de produits couvrant des applications voisines.

➤ *Ligne de produits.*

Fanion [Méth./Fin.]

En analyse technique, graphique, configuration à la forme d'un triangle dans lequel le cours évolue entre la droite de support et la droite de résistance qui se rejoignent.

FASB [Compt.]

➤ *Financial Accounting Standards Committee.*

Fayol (Doctrine de Henri), Fayolisme

[Gest. adm.]

Doctrine d'organisation et d'administration des entreprises exposée par l'ingénieur Henri Fayol (1842-1925) dans *Administration générale et industrielle* (1916) et qui repose sur une organisation hiérarchique de l'entreprise en six pôles ou fonctions :

- technique : production, fabrication, transformation ;
- commerciale : achat, vent, échange ;
- financière : recherche et gestion des capitaux ;
- sécurité : protection des biens et des personnes ;
- comptabilité : inventaires et bilans ;
- administration : prévoyance, organisation, commandement, coordination, contrôle (les cinq critères que doit réunir tout administrateur d'entreprise). Pour

Fayol la fonction administrative est la fonction primordiale de l'entreprise.

Fayol a établi quatorze principes d'administration dont les principes d'autorité, de l'unité de commandement, de l'unité de la direction pour l'entreprise, de l'organisation hiérarchique de l'entreprise mais avec la possibilité de passerelles entre services. Le premier principe est posé comme « le droit de commander et le pouvoir de se faire obéir ». L'autorité est inconcevable sans responsabilité, c'est-à-dire sans une sanction – récompense ou pénalité – qui accompagne l'exercice du pouvoir. Le second est une critique de la structure taylorienne qui aboutit à la multiplicité des responsables hiérarchiques pour une même personne qui ne sait plus à qui obéir en cas d'ordres contradictoires reçus de plusieurs chefs différents. Pour Fayol, « pour une action quelconque, un agent ne doit recevoir des ordres que d'un seul chef ». L'unité de commandement, au contraire, permet la sûreté et la rapidité de l'exécution. À ce principe, Fayol ajoute celui de l'unité de direction, qui concerne la structure globale de l'entreprise. Fayol précise que : « L'unité de commandement ne peut exister sans l'unité de direction, mais elle n'en découle pas ». Enfin, Fayol préconise le principe de la « passerelle » indispensable pour économiser du temps et prendre les bonnes décisions rapidement. Il s'agit de prévoir, dans la voie hiérarchique avec l'accord et l'autorisation préalables des supérieurs directs des agents, des passages directs d'un service à un autre, sans que l'on soit obligé de remonter jusqu'au chef suprême.

Lyndall F. Urwick, continuateur de Fayol, propose 10 principes, en prenant

en compte le principe taylorien de la spécialisation.

Ce sont :

- finalité de l'organisation et de ses parties;
- spécialisation des activités de chaque personne;
- coordination;
- autorité (et existence d'une ligne claire d'autorité);
- responsabilité du supérieur pour les actes du subordonné;
- définition des positions de la structure;
- correspondance de la responsabilité et de l'autorité;
- supervision limitée à 5 ou 6 subordonnés;
- équilibre des diverses unités d'une organisation;
- continuité du processus de réorganisation en fonction des buts.

De son côté Luther H. Gulick, autre continuateur, propose sept principes :

- planification et programmation qui consistent à définir les tâches et les moyens;
- organisation au sens de concevoir et mettre en place une structure formelle de subordination;
- développer la ressource humaine (*staffing*) par le recrutement d'un personnel choisi et en formant les cadres;
- direction au sens de décider en permanence en donnant des ordres et des instructions;
- coordination qui consiste à obtenir une action concertée des unités constitutives de l'entreprise;
- analyse des activités vers le haut et vers le bas (*reporting*);
- contrôle budgétaire de toutes les activités.

FCIMT (Fonds commun d'intervention sur les marchés à terme) [Fin.]

Fonds spécialisés agréés sur les marchés à terme d'instruments financiers et de marchandises. Ces fonds sont peu développés car une part de FCIMT est de 10 000 € minimum et le démarchage de clientèle leur est interdit.

F

FCP [Fin.]

Fonds commun de placement

FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) [Fin.]

OPCVM réservé aux salariés d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises et destiné à recevoir leur épargne salariale. Tous les FCPE sont agréés par l'AMF.

FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) [Fin.]

Catégorie particulière de FCPR, ayant pour objectif de favoriser le développement des fonds propres des PME françaises dites « innovantes » (selon les critères fixés par l'administration).

FCPR (Fonds commun de placement à risques) [Fin.]

Fonds dont l'actif est composé, pour 50 % au moins, de valeurs mobilières non admises à la négociation sur un marché réglementé français ou étranger (entreprises non cotées) ou de parts de SARL.

FDH (Free Disposal Hull)

➤ DEA.

Fed funds [Fin.]

Marché de l'argent interbancaire aux États-Unis. Le taux *Fed funds* est le taux au jour le jour.

Feed back [Méth.]

Terme anglais pour rétroaction.

Ferme [Fin.]

(Adjectif.)

1° Finance : la prise « ferme » d'un emprunt par un organisme financier signifie que ce dernier souscrit l'entier emprunt et le répercute à sa clientèle à ses risques (souscripteurs insuffisants).

2° Bourse : les opérations à terme « ferme » sont celles qui seront dénouées au terme prévu sans conditions de situations particulières.

Fermière (Société)

➤ *Gestion (Société de).*

Feu de paille [Gest. comm.]

Produit dont le cycle de vie est caractérisé par une phase de lancement suivie d'un déclin rapide.

Feuille d'attachement [Compt.]

Document sur lequel se trouve récapitulé, pour une personne, le temps consacré à ses diverses activités durant une période déterminée. Ce document peut servir :

- à reprendre les bons de travail par personne (surtout pour les entreprises travaillant à la commande) ;
- à saisir directement les temps productifs (dans les entreprises ayant une production continue par exemple) ;
- à la ventilation des frais de main d'œuvre entre divers comptes de coûts (de centres d'analyse par exemple) ;
- à la facturation des coûts de la main d'œuvre (honoraires par exemple) consacrée à des activités précises destinées à des clients particuliers ;
- au calcul de la paie.

Feuille d'affectation

➤ *Feuille d'attachement.*

Feuille de temps

➤ *Feuille d'attachement.*

Fiabilité [Gén.]

Qualité d'un matériel dont la probabilité de défaillance est faible.

Fibonacci Leonardo (1170-1245) [Méth.]

Mathématicien italien qui a introduit en Occident, dès 1202, les chiffres arabes, le zéro, la notation algébrique et le calcul décimal. Il est à l'origine d'une suite mathématique (1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 21, 34...) où chaque terme est égal à la somme des deux nombres qui l'ont immédiatement précédé. Cette suite permet de calculer le nombre d'or ou son inverse.

➤ *Analyse technique.*

Fiche de stock [Compt.]

Document (souvent tenu par le magasinier) permettant de suivre par article stocké les mouvements affectant l'existant en magasin.

Il comprendra donc des renseignements permanents (désignation précise, localisation, code, point de commande...), la date des entrées et des sorties notées en quantité avec indications de la référence des documents ayant justifié les mouvements, et le stock restant qui en découle.

Fiche de temps

➤ *Feuille d'attachement.*

Fictif (Bénéfice) [Compt.]

Bénéfice apparent dû à la sous-estimation des charges (amortissement au coût d'acquisition au lieu du coût de

remplacement) ou à la surestimation des recettes.

Fictif (Prix)

➤ *Prix.*

Fidélisation [Gest. comm.]

Mise en œuvre d'une stratégie permettant d'établir la relation de confiance qu'un consommateur peut avoir avec une entreprise, une marque ou un produit.

Fiduciaire (Société) [Dr.]

Société s'occupant, pour le compte de tiers, de l'organisation commerciale, comptable, administrative et fiscale.

➤ *Fiduciant.*

Fiduciant [Dr.]

En Suisse, personne non connue des tiers donnant des instructions à une autre personne (fiduciaire) en laquelle elle a confiance (*trustee*). Celle-ci agit en son propre nom mais pour le compte du fiduciant.

Fifo (Méthode)

➤ *Premier entré, Premier sorti.*

Files d'attente [Méth.]

La théorie des files d'attente conduit à définir la longueur de la file et la longueur de l'attente moyenne, connaissant le taux d'arrivée moyen et le taux de service, ou débit. On en déduira, par exemple, le taux de service optimal, ou le nombre de serveurs, qui rend minimal le coût total lié à la gestion de la file.

Filiale [Strat.]

Société dont au moins 50% du capital est détenu par une autre société appelée « société-mère ».

Le contrôle de la filiale est ainsi absolu (au moins la moitié des droits de vote appartiennent à la même personne). Pour les firmes multinationales, on distingue la filiale relais qui s'inscrit dans une stratégie de diffusion commerciale des produits, et la filiale atelier qui relève d'une stratégie de délocalisation de la production.

F

Filière [Strat.]

Ensemble articulé des activités productrices qui alimentent un marché final donné. Dans un autre sens, la filière est l'ensemble articulé des activités liées par des relations de fournisseurs à clients. Ces deux conceptions débouchent sur des stratégies industrielles opposées. La première conduit à des stratégies de différenciation, la seconde à celle de l'intégration.

➤ *Intégration.*

Filtrage adaptatif [Méth.]

Se dit de toute technique de filtre linéaire dont les paramètres se modifient automatiquement en fonction de l'écart plus ou moins grand entre les prévisions et les réalisations.

Filtre différence [Méth.]

Filtre linéaire se traduisant par la création d'une chronique obtenue en retranchant à l'observation d'une période t , celle de la période $t-k$, où k est un décalage constant caractérisant le filtre.

L'utilisation en cascade de filtres différence permet d'éliminer la composante tendancielle et/ou saisonnière de certaines chroniques; cette démarche est l'un des fondements de l'approche. Box & Jenkins dans l'analyse des chroniques.

Filtre empirique [Méth.]

Filtre linéaire dont les coefficients de pondération sont définis selon une logique qui ne cherche pas à optimiser un indicateur d'écart entre le filtre linéaire et la chronique d'origine (comme c'est le cas pour les filtres linéaires optimaux au sens des moindres carrés du type régression locale).

Filtre linéaire [Méth.]

Chronique créée à partir d'une combinaison linéaire d'observations consécutives d'une autre chronique. La somme des coefficients de pondération est égale à 1, sauf pour les filtres « différence » où elle est égale à 0.

Finance [Fin.]

Mot qui vient du latin *finare* qui veut dire fixer une indemnité ou une amende (du saxon *fine* qui veut dire amende) et qui désigne ce qui se rapporte à l'argent. Les finances publiques sont ainsi les revenus et les dépenses de la puissance publique et c'est la science de l'administration de ces revenus et dépenses. La finance de marché se rapporte aux placements sur les marchés dits financiers (bourse des valeurs mobilières, marché des options), elle est l'objet de la théorie financière de choix de portefeuille. La finance d'entreprise se rapporte aux flux et aux modes de financement de l'entreprise, elle est l'objet de la gestion financière.

Finance carbone [Gén.]

Finance associée au développement du marché de carbone dans les pays signataires du protocole de Kyoto en

vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) et applicable sur la période 2008-2012. Il existe, d'une part, de nombreux fonds publics et privés d'investissement en actifs carbone (Fonds de la Banque mondiale, Fonds Carbone Européen, *Japan GHG Reduction Fund*, etc.), d'autre part, de nouvelles places de cotation (Powernext Carbone en France, ECX Amsterdam et Londres, *Nordpool* en Norvège, EXAA en Autriche) et, enfin, de nouveaux teneurs de registre comme la Caisse des Dépôts en France.

Finance comportementale [Fin.]

Application de la psychologie à la finance. Elle porte notamment sur la détection, l'analyse des travers de comportements des opérateurs (investisseurs, emprunteurs...) et de leurs effets sur les marchés financiers sous forme d'anomalies de prix et de rendements, en vue de définir des stratégies de placement. La finance comportementale, par l'étude de ces anomalies et des rendements non conformes aux prévisions faites avec des modèles standards inspirés du CAPM ou Medaf, abandonne l'hypothèse de l'efficacité des marchés. Ces anomalies ont pour principales explications (cf. A. Shleifer, *Inefficient Markets – An Introduction to Behavioral Finance*, Oxford University Press, 1999) : les biais cognitifs (mnésiques, attentionnels, de jugement, de raisonnement) étudiés notamment par Daniel Kahneman (prix Nobel 2002), les comportements émotionnels, le mimétisme (cf. la théorie des conventions d'André Orléan), le jeu des

anticipations autoréalisatrices (ou prophéties autoréalisatrices).

Finance directe, Finance indirecte

[Fin.]

Système de financement de l'économie ou d'un agent de l'économie se faisant soit par le marché, sans intermédiation financière créant des liquidités, et on parle dans ce cas de finance directe ou de financement direct par émission de titres négociables sur le marché financier, soit par endettement auprès du secteur bancaire, et on parle dans ce cas d'intermédiation bancaire ou intermédiation de bilan. Le financement direct suppose qu'il existe des agents à capacité de financement susceptibles de satisfaire les besoins en financement des autres agents sans création monétaire. La finance directe correspond à la notion d'économie de marché financier proposée par J. R. Hicks, et la finance indirecte à celle d'économie à découvert ou économie d'endettement.

Finance islamique [Fin.]

Pratiques et institutions financières qui respectent les principes coraniques et plus particulièrement l'interdiction de l'usure. L'Islam interdit en effet la riba. Le mot, traduit généralement par « usure », signifie littéralement « augmentation ». Mais, pour certains commentateurs du Coran, l'interdiction de la riba porte sur toutes les formes d'« intérêt fixe » ; pour d'autres l'interdiction doit se limiter à l'intérêt excessif. Le contournement de la riba peut prendre l'une des formes suivantes : Ijara, Mudharaba, Musharaka. Ces formes correspondent aux principes de

la commandite, du crédit-bail et du capital-risque de la finance traditionnelle.

Financement [Fin.]

Méthode nécessaire à toute acquisition d'actifs, elle en permet le paiement.

Il existe divers modes de financement :

Pour le secteur privé :

- autofinancement : financement par l'épargne personnelle réalisée ;
- recours au marché financier : émission d'actions et d'obligations ;
- recours au crédit bancaire : emprunts, obtention de prêts et de crédits.

Pour le secteur public :

- emprunts obligataires, émission de Bons du Trésor ;
- impôts.

On distingue plus généralement, le financement direct et le financement indirect. L'autofinancement est par exemple un financement direct. Le financement indirect se décompose à son tour en financement monétaire (entraînant une création de monnaie) et financement non monétaire (par ex., les emprunts à long terme auprès des établissements de crédit spécialisés).

Financement de projet [Fin.]

Apport de fonds pour des projets exigeant des montants élevés. Dans le financement de projet, l'actif constitué par ce financement sert de garantie, et le remboursement des fonds apportés repose sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du dit actif dont les revenus n'ont aucun caractère aléatoire. Les compétences de l'emprunteur, maître d'œuvre du projet, la prise en compte des multiples variables de l'environnement économique, politique,

législatif, social, technologique et écologique sont un préalable pour être assuré du remboursement du prêt.

Financement inter-groupe [Fin.]

Une société-mère peut participer au financement et au développement d'une de ses filiales, en lui accordant des conditions avantageuses de crédit sur les marchandises qu'elle lui vend. Cette technique se traduit en fait par un accroissement du compte fournisseur de la filiale. Une modification des délais de paiement peut donc être considérée dans ce cas comme un instrument de financement du fonds de roulement. La société-mère peut également octroyer des prêts à court et moyen termes (crédits swaps). Comme une autre technique de financement utilisée on peut citer la sous-facturation : la société-mère cède à sa filiale les produits à prix de revient. Ce procédé de financement bien qu'utilisé au niveau international par les formes est en principe soumis à l'autorisation préalable des administrations fiscales.

Financement interne

➤ *Autofinancement.*

Financement participatif [Fin.]

Financement désintermédié qui s'est développé dans le cadre de l'économie collaborative par le biais des réseaux sociaux sur internet. Il peut se limiter à un don (donation crowdfunding) ou s'étendre à des opérations lucratives comme par exemple un prêt (credit crowdfunding) ou un investissement en capital (equity crowdfunding).

Financement (Plan de)

➤ *Plan de financement.*

Financement (Tableau de/ou Tableau des ressources et emplois)

➤ *Tableau de financement.*

Finance Ponzi [Fin.]

Comportement financier qui consiste à pratiquer la fuite en avant par des emprunts destinés à rembourser des emprunts précédents, ce qui se traduit par un endettement croissant.

Syn. : *Cavalerie*. On parle indifféremment d'arrangement, de finance, de jeu, de pyramide, de schéma, de système Ponzi.

Financial Accounting Standards**Committee (FASB)** [Compt.]

Principal organisme de normalisation comptable aux États-Unis, il est composé de sept membres nommés à plein temps pour une durée de cinq ans renouvelable. La mission du FASB est d'établir et d'améliorer les normes comptables dans le but de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de l'information financière. La procédure qui régit la conception des normes du FASB fait d'ailleurs une large place aux avis des utilisateurs et ce, conformément à l'esprit des usages en vigueur dans les pays anglo-saxons où la doctrine comptable s'appuie fortement sur l'expérience et les pratiques professionnelles.

Financiarisation [Gén./Fin.]

1° Dans un sens macroéconomique : développement de la sphère financière, avec les bourses des valeurs mobilières accueillant de plus en plus d'entreprises dans la cote, les services financiers dans

les banques, les fonds de pension, les assurances y compris la protection sociale pour laquelle on parle de financiarisation du social par le recours à la capitalisation au détriment de la répartition. Le financiarisation signifie que le financement direct l'emporte sur le financement indirect, en d'autres termes l'économie des marchés financiers l'emporte sur l'économie d'endettement dans laquelle la banque joue un rôle essentiel.

2° Dans un sens gestionnaire : valorisation des entreprises sur la base des seuls résultats financiers à court terme aux dépens des valorisations plus stratégiques à long terme. Toutefois, dans un sens moins étroit, la financiarisation dans la perspective de la RES et du développement durable conduit à la valorisation des externalités, positives ou négatives, d'ordre social ou environnemental notamment.

Firme [Gén.]

Entreprise industrielle ou commerciale telle que désignée par la raison sociale.

Syn. : *Entreprise*.

Firme (Nouvelles théories de la) [Gén.]

Sous cette expression on regroupe le plus souvent les théories qui abandonnent une ou plusieurs hypothèses irréalistes de la théorie classique de la firme dite encore théorie traditionnelle ou encore théorie marginaliste de la firme. Ces théories dites nouvelles, auxquelles sont associés les noms d'auteurs anglo-saxons (F. Knight – 1921 –, R. Coase – 1937 –, A. Alchian – 1952 –, H. Demsetz – 1972 –, H. Leibenstein – 1966 –, O. Williamson – 1975 –, etc.) sont notamment : la théorie de l'agence, la théorie des coûts de

transaction, la théorie des conventions. Elles introduisent de nouvelles notions comme le risque, l'incertitude, l'asymétrie informationnelle, les comportements de tricherie, les comportements opportunistes, les coûts de l'information, les coûts de transaction.

Pour les plus récentes, ces théories prennent appui sur la théorie de la firme de Ronald H. Coase (*La nature de la firme*, 1937) et la théorie de la rationalité limitée et rationalité procédurale de Herbert A. Simon (*Modèle de l'homme*, 1957) pour expliquer le choix du comportement coopératif au sein des organisations, plutôt que le recours au marché. Le postulat qui est celui d'Armen Alchian et Harold Demsetz (« *Production, Information Costs, and Economic Organisation* », *American Economic Review*, 62, 1972) est que, dans une économie capitaliste où les agents privés possèdent les ressources et se chargent de leur allocation, le comportement de maximisation les conduit à décider des formes d'organisation les plus efficaces. La « spécialisation coopérative » justifie ainsi, au nom de l'efficacité, le travail collectif et donc l'apparition des organisations. Plus récemment encore certaines nouvelles théories de la firme intègrent le phénomène de l'apprentissage organisationnelle, les ressources, les compétences et les processeurs de connaissances internes à l'organisation...

➤ *Entreprise, Firme A et Firme J, Firme managériale.*

Firme A et Firme J (Théorie de la)

[Éco. ind.]

Théorie proposée par le Japonais M. Aoki qui, en partant d'une analyse de la structure de l'entreprise et de ses per-

formances identifie deux types de firmes : la firme A (pour américaine) et la firme J (pour japonaise). Chacune réagit selon les conditions du marché et les opportunités technologiques et possède sa structure d'échange de l'information. La firme de type A possède une structure hiérarchique rigide. On parle encore d'une coordination verticale : l'information remonte par les différents niveaux hiérarchiques jusqu'aux dirigeants, qui la centralisent, contrôlent et décident. Ses règles et ses fonctions sont préétablies de façon précise. La firme de type J au contraire possède une organisation du travail souple et sans fonction figée. Son degré d'intégration est moindre, d'où un recours important à la sous-traitance. La coordination dans la firme J serait surtout horizontale, et seules les informations à finalité stratégiques remontent (i.e. qui engagent l'avenir de la firme comme les investissements en recherche-développement, l'implantation d'un nouveau site de production, l'achat d'équipements lourds, etc.). Les autres problèmes sont traités à la base, sans délais. Chacune possède ses domaines et conditions d'efficacité. Par exemple, en univers incertain, la firme J serait plus efficace que la firme A car l'organisation étant plus souple et les postes de travail définis de façon moins stricte, et le personnel peut s'adapter plus facilement au changement.

Firme éthnocentrique

➤ *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme géocentrique

➤ *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme internationale

➤ *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme managériale ou directoriale

[Éco. ind.]

Théorie ayant pour origine l'important travail de A. Berle et G. Means analysant les structures des entreprises américaines en 1932 et conduisant à la distinction entre propriétaires et gestionnaires ou managers dans les grandes sociétés modernes (A. Berle et G. Means : *Modern corporation and private property*, 1932). Cette théorie revient à la remise en question de la théorie néoclassique de la firme, celle du producteur-entrepreneur-propriétaire unique qui prend les décisions d'achat ou de location des facteurs de production pour produire dans une entreprise atomistique en vue de la vente sur le marché en définissant le volume de production (l'atomicité en fait un preneur de prix) qui permet de réaliser le profit maximum.

La firme managériale est une grande firme dans laquelle la direction est confiée à une technostructure (J. K. Galbraith), distincte des propriétaires. Les cadres dirigeants (managers) qui forment cette technostructure sont là pour leurs compétences. Les objectifs de la technostructure (défense de l'emploi dans l'entreprise à commencer par le leur, rémunération élevée des dirigeants, dépenses de prestige, croissance du chiffre d'affaires et de la taille de l'entreprise, augmentation de la part de marché) peuvent être contradictoires avec ceux des propriétaires actionnaires. La possible contestation de leur pouvoir dans les assemblées générales des

actionnaires, les risques d'OPA dans lesquelles les responsables de l'entreprise qui prend l'initiative de l'absorption peuvent licencier les directeurs de l'entreprise absorbée obligent les directeurs en question ou managers à infléchir leur position dans un sens plus favorable aux actionnaires. Ces craintes peuvent conduire à une gestion qui recherche les dividendes les plus élevés à court terme, négligeant ainsi les choix stratégiques de long terme. La théorie des parties prenantes (stakeholders) montre donc que la dégradation des droits de propriétés des actionnaires (*shareholders*) a des limites. Les principaux auteurs qui ont analysé ce phénomène après Berle et Means sont : J. Burnham (*Managerial revolution*, 1944 trad. fr. *L'ère des organisateurs*), J. K. Galbraith (*Le nouvel État industriel*, 1967).

Firme mondiale

➤ *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme multinationale (FMN)

[Gest./Rel. int.]

Entreprise implantée dans plusieurs pays. La plupart des FMN sont originaires des pays développés (États-Unis, Europe de l'Ouest, Japon), mais les années 70 ont vu l'apparition des multinationales issues des pays en voie de développement les plus avancés (les MDC : *Multinational of Developing Countries*). Elles jouent un rôle croissant dans les échanges internationaux, dans les exportations de ces pays, aussi bien de produits primaires que de produits manufacturés, et par le commerce captif (échanges internationaux mais entre entreprises, filiales et

société-mère, d'une même multinationale) où les prix pratiqués (dits prix de cession interne ou prix de transfert) ont peu à voir avec la théorie des prix et peuvent être fixés de façon à rapatrier des profits (surfacturation des produits importés par une filiale).

Les stratégies d'implantation des FMN sont les suivantes : la stratégie productive ou délocalisation, la firme s'implante à l'extérieur, parce que ses coûts de production y sont plus faibles, pour y produire et réexporter l'essentiel de sa production ; la stratégie commerciale : la firme s'implante à l'extérieur pour y vendre sur place. Elle évite ainsi les barrières douanières, et contrôle l'apparition et/ou le développement de nouveaux concurrents ; la stratégie de fragmentation dans laquelle la firme vise le marché mondial et répartit ses activités entre différents pays en fonction des avantages divers qu'elle va y trouver (procédés requérant beaucoup de main-d'œuvre là où celle-ci est bon marché, activités polluantes là où la réglementation est laxiste en la matière, apparition des profits là où les impôts sont les plus faibles...).

Les FMN jouent un rôle important dans l'évolution de la Division internationale du travail (DIT), dans l'uniformisation des modes de production et de consommation à travers le monde et dans la propagation et la diffusion des techniques. Elles peuvent contribuer de façon positive au développement économique des Pays en voie de développement (PVD), par un apport de capital, l'augmentation de la production et des revenus distribués.

Les arguments en sens inverse sont les suivants : les investissements et les choix

de production ne correspondent pas nécessairement aux besoins réels des pays d'accueil (par ex., production de biens de luxe accessibles à une infime minorité). Elles peuvent ainsi contribuer à y maintenir une structure fortement inégalitaire des revenus. L'apport de technologie est limité car les techniques les plus élaborées sont conservées par les pays d'origine. L'augmentation de la production peut ne pas survenir si la FMN remplace les producteurs locaux en les rachetant ou en les acculant à la faillite. Enfin elles peuvent être, dans certains cas, un obstacle à l'indépendance économique et même politique des États hôtes.

Firme multinationale (Typologie de la)

[Rel. inter.]

Les classifications les plus courantes sont celles de Perlmutter et de Bartlett et Ghoshal.

En 1970, Perlmutter distingue la firme ethnocentrique (le siège est le centre de l'autorité, la source principale des informations), la firme polycentrique (les filiales sont autonomes pour s'adapter aux contextes locaux), la firme géocentrique (intégration de plusieurs régions du monde dans un système de prise de décision).

En 1979, Perlmutter ajoute la firme régiocentrique qui caractérise la division du monde en régions, avec des sièges régionaux, une mobilité géographique entre filiales d'une même région et la recherche de synergies entre pays voisins.

De leur côté, Bartlett et Ghoshal (*Management sans frontière*, 1991) proposent de distinguer suivant les critères de la structure, des processus

administratifs et des mentalités de management, la firme multinationale (FMN), la firme mondiale (FM), la firme internationale (FI) et la firme transnationale (FT). Dans la FMN, les opérations étrangères sont considérées comme un portefeuille d'affaires indépendantes à gérer, les responsabilités et les décisions sont décentralisées, les relations sont informelles entre le siège et les filiales, avec un contrôle financier simple. Dans la FM, les opérations sont envisagées dans la perspective d'un marché mondial unifié, le système de gestion et les responsabilités sont centralisés, avec un contrôle strict des ressources et des informations. La FI est une extension de la firme domestique mais, si le contrôle du siège demeure, bon nombre d'actifs, de ressources, de responsabilités et de décisions sont décentralisés. La FT relève d'un processus de coordination et de coopération, avec partage dans tous les domaines (prise de décision, ressources, capacités) se traduisant par des flux importants de composants, de produits, d'hommes et d'informations entre les unités de la FT.

Firme néoclassique (Théorie de la)

- *Optimum du producteur, Producteur.*

Firme polycentrique

- *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme réiocentrique

- *Firme multinationale (Typologie de la).*

Firme représentative [Gén.]

Firme, caractéristique de l'industrie ou du secteur de l'économie analysés.

Firme-réseau [Strat.]

Ensemble d'entreprises reliées verticalement (sous-traitance, impartition, partenariat), souvent à la suite d'une externalisation de certaines activités. Dans une communication au colloque du GERPISA (Paris, juin 2002), Liana Carleial et *alii* indiquent « ce que nous appelons firme-réseau peut être considérée comme la firme J... Ce qui est important, c'est que la firme-réseau n'a pas isolément la capacité d'organiser, de produire et de distribuer son produit sauf en établissant des liens de coopération avec d'autres firmes à différents niveaux et différents degrés. De plus, cette firme-réseau a besoin d'organiser différentes ressources qui ne lui appartiennent pas directement et doit encore savoir bien gérer les différents groupes de force de travail qui sont directement ou indirectement sous ses ordres » (*Source* : « Modèles industriels et quelques éléments de la relation salariale dans les firmes réseaux... »).

Firme transnationale

- *Firme multinationale (Typologie de la).*

First mover advantage [Eco. Ind.]

Prime ou avantage au premier entrant sur le marché. Et s'il a les moyens de résister à la concurrence et de poursuivre les investissements sur la voie des innovations, il se pourrait qu'il finisse par dominer largement le marché (« winner takes all market » : le gagnant prend tout le marché).

Fiscalité

- *Impôt.*

Fisher (Méthode d'évaluation, Modèle d'évaluation d'Irving-) [Fin.]

Méthode ou modèle permettant de calculer la valeur d'un actif dont les revenus sont échelonnés dans le temps. Selon ce modèle, proposé en 1930 dans *The Theory of Interest*, Irving Fisher (1867-1947) indique que « la valeur de tout capital est égale à la somme actuelle de son rendement futur ».

Fisher (Test de, Loi de) [Méth.]

Loi établie par sir Ronald Aylmer Fisher (1890-1982) pour une estimation de deux variances (test F ou test de variances), leur comparaison à une valeur donnée, une estimation d'une proportion et une comparaison de deux proportions. Le test F de Fisher consiste en une comparaison des variances de deux distributions gaussiennes (i.e. suivant une loi normale). Les hypothèses à tester sont H_0 les variances sont égales et H_1 les variances sont différentes. Avec N_1 et $(S_1)^2$ sont la taille et la variance non biaisée du premier échantillon, et N_2 et $(S_2)^2$ sont celles du second échantillon, la statistique du test de Fisher est:

$$F = [N_1 * (S_1)^2 / (N_1 - 1)] / [N_2 * (S_2)^2 / (N_2 - 1)]$$

Si $F < 1$, on se sert du rapport inverse. Si F est $>$ à la valeur tabulaire d'une loi de F de paramètre N_1 et N_2 au risque de 0,05, on rejette H_0 .

Fitrex (Flux interne de trésorerie d'exploitation) [Fin.]

Indicateur financier défini par J. Guillou pour apprécier la capacité d'endettement d'une entreprise à court, moyen et long termes.

Le *fitrex* est calculé en retranchant de la capacité d'autofinancement (avant

impôt sur les bénéfices), la variation des besoins en fonds de roulement de l'exercice. Le solde obtenu, appelé flux interne de trésorerie d'exploitation (*fitrex*), est censé donner une mesure du montant de frais financiers que l'entreprise peut supporter sans risque pour sa pérennité et le maintien de son équilibre financier. Les frais financiers que doit couvrir le *fitrex* correspondent aux seuls agios, les remboursements du capital n'étant pas à prendre en compte dans la mesure où les entreprises empruntent régulièrement chaque année de nouveaux capitaux qui remplacent ceux qu'elles doivent contractuellement rembourser.

Fixed-trust [Fin.]

Société d'investissement fermée dont le portefeuille est fixé d'une manière immuable à la différence des *closed Ends* orientée vers la spéculation.

Fixité (ou variabilité) des charges

➤ *Charges.*

Flexibilité [Strat./Gest. ress. hum.]

Aptitude à s'adapter aux évolutions.

Ant. : *Fixité.*

Syn. : *Souplesse, Variabilité.*

On parle de flexibilité des prix, flexibilité du travail, etc. Un prix flexible est un prix qui baisse lorsque la demande est plus faible que l'offre et, bien évidemment, qui s'élève lorsque l'offre est plus faible que la demande. L'expression flexibilité du travail a, en revanche un grand nombre de significations : adaptabilité aux changements des conditions du travail, variabilité des horaires, baisse du salaire en cas de difficultés rencontrées pour écouler la production et maintenir le niveau de l'emploi, possibilité de

réduire les effectifs en cas de difficultés conjoncturelles, etc.

➤ *Budget flexible, Élasticité.*

Flipping [Fin.]

Fait de souscrire à l'offre d'un nouveau titre, suivi d'une revente rapide sur le marché secondaire dit encore marché de l'occasion.

Floor

➤ *Cap.*

Flottant [Fin.]

Part du capital social détenue par le public sous la forme d'actions. Les indices boursiers de plus en plus, au lieu de reposer sur la capitalisation boursière, adoptent le critère du flottant, davantage objectif et concret.

Flux d'exploitation [Compt.]

Pour le PCCG, il s'agit de l'ensemble de mouvements partant d'un ou plusieurs points à destination d'un ou plusieurs autres points mesurés pour une période déterminée. En comptabilité analytique, le terme de flux est appliqué aux valeurs se rapportant au processus d'exploitation de l'entreprise telles que les charges courantes, les coûts, les produits courants.

Flux financiers [Fin.]

Ensemble des mouvements ayant un impact immédiat ou différé sur la trésorerie de l'entreprise.

On distingue :

– les flux financiers, contrepartie de flux physiques (le règlement des biens et services achetés, l'encaissement du montant de la vente de biens et services...);

– les flux financiers autonomes (le paiement de l'impôt sur les bénéfices, le service de la dette, l'émission d'un emprunt, une augmentation de capital).

➤ *Tableau pluriannuel des flux financiers.*

Flux tendus [Gest. prod.]

Principes de gestion de la production, d'inspiration nippone ou toyotisme, qui évite des stocks lourds aussi bien des pièces détachées, de matières consommables, que de produits finis. Le flux tendu complète le principe du « juste à temps » : celui-ci permet de ne produire que les marchandises qui sont commandées, et le flux tendu adapte le volume des pièces et des matières consommables au volume des marchandises à produire pour satisfaire la demande dans les délais convenus entre le vendeur et le client.

FOB (free on board)

➤ *Incoterms.*

Focalisation

➤ *Avantage concurrentiel, Concentration (focalisation).*

Focalisation des processus industriels

[Gest. prod.]

Action visant à rechercher la plus grande homogénéité possible entre les caractéristiques des produits réalisés dans un même processus industriel et à augmenter, simultanément, l'adéquation entre ces caractéristiques des produits et celles des processus qui les réalisent. La focalisation conduit à segmenter le système productif en familles homogènes d'activités industrielles

(«Faire des usines dans l'usine» selon l'expression célèbre de W. Skinner en 1974) : segment homogène par les caractéristiques des technologies utilisées, par les objectifs dominants de production, par les volumes de production, etc.

F

Foire [Gest. comm./Gest. appr.]

Forme de marché concret de présentation d'échantillons de produits ou de nouveaux procédés avec, éventuellement, vente de produits soit à d'autres entreprises, soit directement aux consommateurs.

On appelle Salon une foire spécialisée et limitée dans son objet : salon du jouet, salon de l'automobile, salon des arts ménagers, etc.

Follett Mary Parker

➤ *École Classique.*

Fonction [Gén.]

1° Rôle que joue une personne dans une organisation et qui participe à son fonctionnement.

2° Dans l'entreprise : ensemble des opérations permettant à l'entité d'atteindre ses objectifs (fonction production, fonction sociale, fonction comptable, fonction commerciale, fonction financière, etc.).

Fonction achats

➤ *Approvisionnement.*

Fonction approvisionnements

➤ *Approvisionnement.*

Fonction commerciale [Gest. comm.]

Fonction dont l'objet est de vendre le produit résultant de l'activité de l'entre-

prise. Certains auteurs distinguent la fonction vente plus limitée, de la fonction commerciale plus englobante, intégrant la mercatique et d'autres sous-fonctions. D'autres considèrent au contraire que la fonction commerciale est une composante du *marketing* ou *mercatique*.

Fonction complémentaire [Gén.]

Fonction, non principale, mais se rapportant à l'exécution des opérations de la fonction principale comme par exemple l'achat et la vente pour la fonction de production dans les entreprises industrielles. Dans certains cas, la fonction principale et la fonction complémentaire se confondent.

Fonction(s) copule(s) [Méth./Fin.]

Fonction(s) qui, en finance appliquée, permet (tent) l'utilisation d'une gamme plus étendue et plus réaliste de lois décrivant les liens de dépendance entre plusieurs variables.

Fonction de production

➤ *Production (Fonction de).*

Fonction discriminante

➤ *Fonction score.*

Fonction financière

➤ *Gestion financière.*

Fonction personnel

➤ *Gestion des ressources humaines, Personnel (Fonction).*

Fonction principale [Gén.]

Fonction se rapportant à l'activité principale exercée par l'entreprise. Ainsi dans l'industrie de transformation, la

fonction « production » est la fonction principale, tandis que dans les entreprises de distribution commerciale ce sont les fonctions achat et vente.

Fonction production

➤ *Gestion de la production.*

Fonction score [Fin.]

Indicateur synthétique, obtenu par combinaison de plusieurs ratios financiers dans une perspective historique et dans une perspective prévisionnelle, pour évaluer le risque de défaillance d'une entreprise parmi un échantillon. Une telle démarche comparative justifie l'autre nom – fonction discriminante – de cet indicateur synthétique.

Fonction sociale dans l'entreprise

➤ *Personnel (Fonction).*

Fonction vente

➤ *Vente (Fonction).*

Fonctions générales [Gén.]

Fonctions non spécifiques et présentes dans toute entreprise : fonctions personnel, administration, financière. Elles se distinguent des fonctions principales et des fonctions complémentaires.

Fondamentaux [Gén.]

Anglicisme de certains commentateurs de données économiques désignant des indicateurs particuliers qu'ils estiment avoir une grande importance pour le moyen terme.

Fondation [Dr.]

Organisme possédant la personnalité civile et administrant des biens affectés

par des personnes, physiques ou morales, à une œuvre désintéressée. Ces biens sont souvent des terres, des bâtiments, mais de plus en plus souvent des capitaux.

Fonds [Fin.]

Somme mise à l'écart en vue d'une utilisation déterminée (terme souvent suivi du nom désignant son utilisation).

Ext. : organisme ayant à gérer des sommes dans un but défini.

Fonds à formule

➤ *OPCVM.*

Fonds alternatif [Fin.]

Fonds pratiquant la gestion alternative, c'est-à-dire ne se contentant pas d'acheter des titres dont ils espèrent la hausse, mais vendant à découvert (➤ *Vente à découvert*) des titres qu'ils estiment devoir baisser, et opérant sur les produits dérivés. Parfois synonyme de fonds d'arbitrage.

Fonds commercial [Dr.]

Terme remplaçant fonds de commerce. Il est constitué par les éléments incorporels (dont le droit au bail) ne faisant pas l'objet d'une évaluation ou d'une comptabilisation distincte. Le fonds commercial contribue à maintenir et à développer le potentiel d'activité de l'entreprise. Il fait partie de l'actif du bilan de l'entreprise et figure dans les immobilisations incorporelles.

Fonds commun de créances [Fin.]

Il est mis en place dans le cadre de la titrisation. Le FCC bénéficiera des paiements effectués par les emprunteurs initiaux, et en contrepartie créera des parts

négociables sur le marché financier proches des obligations.

Fonds commun de placement (FCP)

[Fin.]

Forme particulière d'OPCVM (organisme de placements collectifs en valeurs mobilières). Introduits en 1979, ils ont comme les SICAV pour mission de constituer et de gérer un portefeuille de valeurs mobilières. Les différences notables avec les SICAV sont notamment :

- définition juridique : les FCP sont des copropriétés de valeurs mobilières ;
- les FCP n'ont pas accès au marché monétaire ;
- le prix de liquidation des FCP n'est pas fixé chaque jour ;
- les FCP n'ont pas l'obligation de détenir 30% au moins de leur portefeuille en obligations et liquidités ;
- les FCP ont un plafond de souscription, et exigent une mise initiale plus élevée.

Les FCP se sont beaucoup développés : leur spécialisation et leur gestion assouplie n'y sont pas étrangères.

Fonds commun de placement à risques

[Fin.]

Ce sont des FCP avec des actifs comportant constamment pour 40% au moins des titres non cotés.

Dans ces fonds, obligatoirement dénommés « fonds à risques », aucune demande de rachat ne peut être reçue pendant une période de trois ans au moins et de dix ans au plus.

Fonds commun de placement dans l'innovation

➤ *FCPI.*

Fonds commun de placement d'entreprise

➤ *FCPE.*

Fonds communs de trésorerie [Fin.]

Sont l'équivalent des SICAV de trésorerie.

➤ *FCP.*

Fonds commun d'intervention sur les marchés à terme

➤ *FCIMT.*

Fonds d'arbitrage [Fin.]

Fonds spécialisés dans les opérations d'arbitrage, par exemple sur les taux de change, les taux d'intérêt, les actions et obligations convertibles, et pratiquant beaucoup d'opérations sur produits dérivés. Plus connus sous leur nom anglo-saxon : hedge funds, qui fait référence à la couverture (hedge) des risques financiers. Ces fonds se portent en effet contrepartie lorsque des agents qui cherchent à se couvrir d'un risque de change, d'un risque de taux, etc. cherchent des vendeurs (ou acheteurs) pour les options, warrants ou futures qu'ils veulent acheter (ou vendre) dans ce but. La croissance du nombre des hedge funds et des capitaux qu'ils mobilisent a été impressionnante depuis les années 1990. Les fonds d'arbitrage prennent souvent de gros risques et visent des taux de profit très élevés, ce qui les fait considérer comme spéculatifs.

Fonds d'associés [Compt.]

Ensemble des fonds mis ou laissés par les associés à leur compte dans l'entreprise. Ces fonds exigent une analyse en comptes bloqués, comptes courant et autres comptes.

Fonds d'assurance formation

➤ *FAF.*

Fonds d'investissement [Fin.]

Organisme rassemblant des capitaux propres, complétés le cas échéant par des emprunts, pour acheter des actifs financiers ou immobiliers, des matières premières, etc. dans le but de les revendre ultérieurement à un prix plus élevé. Tel fonds d'investissement se spécialisera dans le non-coté, tel autre dans les obligations convertibles, ou dans les actions de sociétés minières, ou celles cotées dans des pays émergents, etc.

Fonds de commerce [Dr.]

➤ *Fonds commercial.*

Fonds de concours [Fin.]

Sommes versées, facultativement ou obligatoirement, par une personne, publique ou privée, à un organisme public en vue d'une utilisation spécifiée dans l'acte de versement.

Fonds de fonds

➤ *OPCVM d'OPCVM.*

Fonds de partage [Fin.]

Catégorie d'OPCVM constituée essentiellement en produits obligataires et/ou monétaires. Avec une souscription à un fonds de partage, l'investisseur renonce à tout ou partie des revenus du placement qui est reversé à une association caritative ou à une organisation humanitaire préalablement définie. Selon les fonds, il s'agit d'organismes dédiés par exemple au développement dans les pays du Sud, à la lutte contre l'exclusion ou à la création

d'emplois... En contrepartie, le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôt.

Fonds de placement [Fin.]

Sommes d'argent ou de valeurs mobilières destinées à être investies dans les placements à court terme ou à vue.

Fonds de pension [Fin./Gest. ress. hum.]

Terme générique recouvrant les organismes gérant collectivement en capitalisation, les retraites et l'épargne salariale. Les fonds de pension sont alimentés par l'épargne des salariés, souvent complétée par l'entreprise et dotée d'avantages fiscaux. Lors de sa retraite, le bénéficiaire reçoit une rente viagère. Ces fonds de pension organisés dans un cadre collectif par une entreprise, une profession ou une collectivité ont pris une importance considérable sur les marchés financiers, à la suite des difficultés prévisibles des régimes de retraite par répartition.

Fonds de propre assureur [Ass.]

Le PCG distingue :

- la provision de propre assureur qui est une provision destinée à couvrir la part de risque non prise en considération par une assurance lorsque ce risque est à rattacher aux exercices clos. Elle fait partie des dettes provisionnées lorsqu'elle concerne une obligation à l'égard des tiers ;
- la réserve de propre assureur qui couvre la part de risque non couverte par une assurance lorsque ce risque n'est pas rattachable aux exercices clos. Cette réserve appartient aux capitaux propres dans le bilan de l'entreprise.

F

Fonds de roulement [Fin.]

Notion d'analyse financière permettant d'apprécier dans quelle mesure :

- les emplois d'argent à long terme sont effectivement financés par des origines d'argent à long terme (fonds de roulement financier) ;
- les dettes à court terme peuvent être couvertes par des entrées prochaines en trésorerie (fonds de roulement de trésorerie).

Cet outil est important et sa nature (négatif, positif) va dépendre de celle de l'entreprise (beaucoup ou peu d'immobilisations par exemple).

Le fonds de roulement net est la différence entre les capitaux permanents et l'actif fixe ou, d'une autre manière, la différence entre l'actif circulant et les dettes à court terme.

Le fonds de roulement total ou brut est l'ensemble des actifs circulants. Le fonds de roulement propre est la part du fonds de roulement net financé par les capitaux propres, le complément étant le fonds de roulement étranger.

Le rapport entre le fonds de roulement net et les dettes à court terme est le ratio de solvabilité à court terme.

Fonds de roulement net global (FRNG)

[Fin.]

Différence entre les ressources stables et les emplois stables, le fonds de roulement net global est un indicateur issu de l'approche fonctionnelle du PCG qui exprime la capacité de l'entreprise à financer, par des ressources stables, non seulement l'intégralité de ses investissements immobiliers, mais également une partie de son actif circulant. En principe, une structure financière équilibrée ménage un certain excédent de ressources stables sur les

emplois stables de façon à apporter au cycle d'exploitation une garantie de stabilité. Notons cependant que le niveau du fonds de roulement dépend essentiellement du secteur d'activité de l'entreprise. Certains secteurs du commerce (grande distribution notamment), jouissant d'un crédit fournisseurs long et d'une quasi-absence de crédit-clients, disposent d'une ressource de fonds de roulement (c'est-à-dire un besoin en fonds de roulement négatif) qui autorise un fonds de roulement négatif sans mettre en danger la pérennité de l'entreprise.

Fonds de retournement

➤ *Capital retournement.*

Fonds éthique [Fin.]

Placement financier qui, tout en fonctionnant selon les mêmes principes financiers que n'importe quel autre fonds investi en actions, présente la particularité d'être constitué par une sélection des entreprises établie en fonction de critères dits éthiques, en plus du souci de rentabilité financière.

Originellement, les fonds éthiques répondaient aux souhaits de certaines congrégations religieuses de ne pas investir dans des *sin stocks* ou « valeurs du péché » (des entreprises d'armement, des fabricants de tabacs ou d'alcools, des valeurs de sociétés dont l'activité repose sur les jeux d'argent...). Aujourd'hui, les fonds éthiques se soucient de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises), du développement durable.

Fonds industriel de modernisation

(FIM) [Env.]

Créé en 1983 par l'État, et géré par l'ANVAR, le FIM accorde aux entreprises

industrielles des prêts participatifs technologiques. En octobre 2011 a été lancé le Fonds d'investissement pour la modernisation de l'industrie électronique, électrique et de communication (Fimieec). Il a pour objet d'aider les PME de ce secteur à se développer via des investissements en fonds propres.

Fonds propres [Fin.]

Somme en valeur monétaire des postes suivant au passif du bilan :

- capital ;
- réserves ;
- provisions long terme non affectées.

On distingue : les fonds propres bruts, les fonds propres nets, les quasi fonds propres...

➤ *Capitaux propres.*

Fonds socialement responsable [Fin.]

Fonds investissant de préférence en actions et obligations d'entreprises respectant des critères de développement durable.

Fonds solidaire [Fin.]

Fonds investissant en partie dans des entreprises ou associations reconnues comme solidaires.

➤ *Économie solidaire.*

Fonds souverains [Fin.]

Capitaux publics à la recherche de placements financiers. Comme le signalent Jean-Hervé Lorenzi et Philippe Trainar, dans *Comprendre la finance contemporaine* (La Découverte, 2008), les fonds souverains tirent leurs ressources des réserves des banques centrales (Chine), des réserves pour les retraites (Norvège) ou des fonds tirés de l'exploitation de matières premières (Norvège, Russie,

Qatar) par exemple. Les fonds alimentés par le pétrole représentent deux tiers des montants gérés.

Footsie [Fin.]

Indice boursier de référence de la City à Londres comprenant 100 valeurs, il est également désigné par le sigle FTSE 100 pour *Financial Times Stock Exchange 100*.

Force [Gest. comm.]

Pour une agglomération donnée, la force mesure le rapport du nombre de passages quotidiens des personnes de plus de quinze ans devant les points d'affichage, sur le nombre total d'habitants.

On parle de campagnes d'affichage de force 1, 2, 3, etc., les indices de force sont établis par le « CESP » (Centre d'études des supports publicitaires).

Force de vente [Gest. comm.]

Ensemble des vendeurs de l'entreprise, de leur encadrement et de leur organisation de travail. La force de vente peut être organisée par secteurs géographiques, par produits, par marchés, ou une combinaison du premier avec les deux autres.

Dans certaines entreprises avancées, la force de vente peut être organisée par produits s'il y a des chefs de marchés et par marchés s'il y a des chefs de produits.

Force motrice

➤ *Formule stratégique.*

Force productive [Gest. ress. hum.]

Désigne, dans le vocabulaire de K. Marx, l'ensemble formé par la force de travail et les moyens matériels (bâtiments,

machines...) qui participent à la production.

Syn. : *Facteur de production*.

Forces concurrentielles de M. Porter

[Strat./Éco. ind.]

M. Porter distingue cinq déterminants de la concurrence dans l'industrie. La force la plus évidente est la lutte interne à l'industrie. Mais, celle-ci est influencée par quatre autres forces : la menace de nouveaux concurrents, le pouvoir des clients, le pouvoir des fournisseurs et la menace des produits de substitution.

Fordisme [Gest. ress. hum.]

Doctrine et théorie économique inspirées des méthodes de Henry Ford (1863-1947). Les méthodes s'inscrivent dans le prolongement du taylorisme par l'ajout du convoyeur (qui déplace les produits devant les travailleurs postés : travail à la chaîne), la standardisation du produit et une augmentation des rémunérations (les travailleurs mieux payés sont plus appliqués et plus impliqués). Il en résulte que la production en grande série et à la chaîne abaisse les coûts de production et les prix de vente, ce qui augmente la demande et permet une nouvelle augmentation du niveau de production.

Forfait (fiscal)

➤ *Bénéfice industriel et commercial*.

Forfait d'escompte

➤ *Escompte à forfait*.

Formation (permanente ou continue)

[Gest. ress. hum.]

Formation complémentaire ou réorientation destinée aux salariés actifs ou aux chômeurs et destinée à leur

apporter une plus grande efficacité dans leur vie professionnelle. Cette formation est régie par la loi du 16 juillet 1971.

Formation professionnelle continue (Participation des employeurs à la)

[Fin.]

Complète les effets de la taxe d'apprentissage en procurant des avantages à d'autres catégories de bénéficiaires : adultes et jeunes gens.

Cette participation concerne les employeurs occupant au moins dix salariés, quelle que soit la nature de l'activité, même non commerciale ou agricole (quelques exceptions, dont l'État).

Forme M, Forme U [Man.]

Structures d'entreprises modélisées par l'historien des firmes Chandler, et reprises par O. Williamson. Chandler, dans *Strategy and structure* (1962), présente l'entreprise moderne comme une institution complexe, fondée sur une structure hiérarchique. Il distingue :

- l'organisation fonctionnelle centralisée ou « forme U » : l'organisation est construite autour d'une séparation verticale entre les unités opérationnelles et la direction, entourée de départements fonctionnels. Elle repose sur le développement de la division du travail dans la fonction de gestion, avec des départements spécialisés ;
- l'organisation multidivisionnelle en centres de profit autonomes ou « forme M », qui lui succède, est l'aboutissement d'un long processus d'innovations organisationnelles. L'entreprise est décentralisée en « divisions autonomes », spécialisées par lignes de

produits ou par régions. Chaque division a sa propre direction, sa structure fonctionnelle. La flexibilité stratégique, la mise en œuvre d'économies d'échelle et une bonne coordination des stades du processus de production par l'intégration verticale en sont les conséquences.

Formes de salaires [Gest. ress. hum.]

Modalités de détermination du salaire.

Syn. : *Système de salaire, Système de rémunération du travail.*

On distingue le salaire forfaitaire au temps, le salaire aux pièces ou au rendement et des salaires mixtes combinant une partie fixe (forfait) et une partie variable (prime de rendement).

1° Le salaire forfaitaire peut être horaire, journalier, mensuel ou annuel. La mensualisation tend de plus en plus à se généraliser. Mais on commence déjà à calculer en termes de salaires annuels, même si celui-ci ne constitue encore que très rarement un salaire forfaitaire. L'augmentation de l'unité de base (temps) dont le forfait est généralement considéré comme un progrès social. Ainsi un salaire horaire faible conduit à faire des heures supplémentaires.

2° Le salaire aux pièces ou à la tâche est proportionnel au nombre de pièces produites. C'est un système productiviste fortement critiqué par ses effets sociaux. Le salaire différentiel aux pièces de Taylor propose deux prix de pièces : un prix faible permettant d'avoir un salaire moyen pour un travailleur respectant la cadence moyenne et, au-dessus du nombre moyen ou norme, les pièces supplémentaires sont rémunérées à un prix plus élevé.

3° Le salaire à prime est généralement un salaire à l'économie de temps. Le salaire différentiel de Taylor peut être intégré dans ce cadre. On réserve cette expression de salaire à prime ou à l'économie de temps aux systèmes suivants :

- salaire Emerson (assez proche du système de Taylor, mais la prime est variable);
- salaire Gantt (dérivé du salaire différentiel de Taylor);
- salaire ou système Bedaux dit salaires aux points-minutes. Le point est la quantité de travail qu'un ouvrier adapté exécute en une minute. La prime est attribuée lorsque l'ouvrier dépasse 60 points par heure;
- le salaire à prime Chevalier, le salaire à prime Rowan, le salaire à prime Towne-Halsey et le salaire à prime York sont tous des salaires à économie de temps distinguant le temps passé et le temps alloué. La prime est attribuée, selon des formules diverses, lorsque le temps passé est plus faible que le temps alloué.

Formule de Gordon et Shapiro

➤ *Gordon et Shapiro (Formule, méthode, modèle).*

Formule d'exploitation [Strat.]

Exprime la supériorité possédée et exercée par une entreprise. Elle comprend :

- le territoire de l'entreprise, c'est-à-dire le (ou les) marché(s), créneau(x) qu'elle tente de dominer;
- les produits, services ou systèmes fournis au territoire;
- les ressources et les conditions internes de l'entreprise, par lesquelles la domination est exercée.

Elle décrit le processus par lequel une firme développe des compétences spécifiques, des avantages distinctifs, et concrétise cette supériorité sur le marché. Elle résulte de la possession d'un savoir faire spécifique, unique.

Formule de Sharpe

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Formule stratégique [Strat.]

Type générique de formule d'exploitation qui constitue un référentiel pour les choix stratégiques en définissant des critères de décision et participe à la construction de l'identité de l'entreprise. Elle assure la cohérence de la stratégie, des choix structurels et des pratiques d'animation.

Neuf catégories de formules stratégiques sont généralement retenues :

- produits offerts ;
- besoins du marché ;
- technologie ;
- capacité de production ;
- méthodes de ventes ;
- méthodes de distribution ;
- ressources naturelles ;
- taille/croissance ;
- rendement bénéfice.

Forward [Fin.]

Opération de prêt ou d'emprunt à une date de valeur départ différée dans le futur, à un taux et pour une période déterminée.

Forward (Marché) [Fin.]

Marché sur lequel un prix est conclu immédiatement pour une livraison échéance différée.

Forward agreement

➤ *Contrat à terme.*

Fourchette [Méth./Fin.]

1° Terme qui peut désigner un « intervalle de confiance ».

➤ *Estimation.*

2° Couple de valeurs désignant l'une le prix auquel l'agent propose d'acheter un certain bien, l'autre le prix auquel il propose de le vendre. Soit par exemple une banque qui assume le rôle de « faiseur de marché » (*market maker*) pour une obligation : si elle affiche la fourchette 96,57/96,72, cela veut dire qu'elle s'engage à acheter cette obligation à 96,57 % du nominal et à la vendre à 96,72 % du nominal.

Fournisseur (Papier)

➤ *Papier Fournisseur.*

FRA (Future Rate Agreement) [Fin.]

Accord sur un taux d'intérêt avec un établissement financier, sans obligation de réalisation du prêt ou de l'emprunt. Seule est payable par l'une ou par l'autre des parties la différence entre le taux fixé par l'accord garanti par la banque et le taux du marché au début de la période. Cet accord peut avoir un caractère de couverture ou un caractère spéculatif.

Fragmentation

➤ *Firmes multinationales.*

Frais [Compt.]

Ensemble des dépenses annexes entraînées par l'exécution d'une dépense principale.

➤ *Charge.*

Frais d'établissement [Compt.]

Ensemble des dépenses, hors prix d'acquisition d'immobilisation, qui sont nécessaires à la création d'une entreprise

(par ex., frais d'enregistrement et de constitution, frais d'émission des titres sociaux, frais attachés à l'acquisition des immobilisations, etc.).

Frais d'exploitation [Compt.]

Ensemble des dépenses engagées lors du processus de production. Ils peuvent être variables (suivant le niveau de la production) ou fixes. Quelle que soit leur nature, ils entrent dans le coût de revient des marchandises produites.

➤ *Coût.*

Frais de section

➤ *Section homogène.*

Frais fixes, variables [Compt.]

➤ *Charge, Coût, Frais d'exploitation.*

Franchisage, Franchise [Gest. comm.]

Selon les lignes directrices du 24 mai 2000 qui accompagnent le règlement n° 2790/1999 du 22 décembre 1999, applicable depuis le 1^{er} juin 2000, les accords de franchise consistent en des licences de droits de propriété intellectuelle concernant des marques, des signes distinctifs ou du savoir-faire pour la vente et la distribution de biens ou de services. L'accord de franchise est un contrat de distribution qui associe une entreprise, propriétaire d'une marque ou d'une enseigne, *le franchiseur*, à un ou plusieurs commerçants indépendants, *les franchiseés*. En contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte, le franchiseur met à la disposition du franchiseé sa marque et/ou son enseigne, ses produits, son savoir-faire et une assistance technique.

La franchise est une relation contractuelle qui se caractérise notamment par :

– la propriété ou le droit d'usage de signes de ralliement de la clientèle par le franchiseur : marque de fabrique, de commerce ou de service, enseigne, raison sociale, nom commercial, sigles, symboles, logos ;

– la transmission par le franchiseur de son expérience et de son savoir-faire au franchiseé. Traditionnellement, le savoir-faire consiste en un ensemble d'informations pratiques non brevetées, résultant de l'expérience du franchiseur. Il doit être testé par celui-ci, et être secret, substantiel et identifié ;

– la fourniture par le franchiseur au franchiseé d'une assistance commerciale ou technique pendant toute la durée de validité du contrat.

La Cour de justice des Communautés européennes (arrêt Pronuptia du 28 janvier 1986) distingue trois types de franchise :

– les contrats de franchise de *service*, « en vertu desquels le franchiseé offre un service sous l'enseigne, le nom commercial voire la marque du franchiseur, et en se conformant aux directives de ce dernier » ;

– les contrats de franchise de *production*, « en vertu desquels le franchiseé fabrique, lui-même, selon les indications du franchiseur, des produits qu'il vend sous la marque de celui-ci » ;

– les contrats de franchise de *distribution*, « en vertu desquels le franchiseé se borne à vendre certains produits dans un magasin qui porte l'enseigne du franchiseur ».

(Définition adaptée du site du ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, 05/2007).

Franchise (Crédit) [Fin.]

Pendant une période donnée, l'emprunteur ne rembourse par le capital, supportant seulement une partie des intérêts (franchise partielle) ou pas du tout (franchise totale), ce qui accroît plus fortement alors la dette pour l'avenir.

Syn. : *Franchise de remboursement*.

À différencier du différé d'amortissement, l'emprunteur supportant l'intégralité des intérêts durant la période du différé.

Franchise de remboursement

➤ *Franchise (Crédit)*.

Franchises (Systèmes des) [Ass.]

Somme que l'assureur laisse à la charge de l'assuré pour certains dommages, cela évite le remboursement de faibles sommes. Ces franchises sont :

- absolues : l'assuré aura à sa charge une certaine somme quel que soit le montant du dommage ;
- simples : c'est alors un niveau au-delà duquel le dommage est entièrement remboursé à l'assuré.

Franco [Rel. int.]

Sans frais pour le destinataire. Le terme est utilisé dans plusieurs expressions composées appliquées aux contrats de vente internationale.

➤ *Incoterms*.

Franco de courtage [Fin.]

Facturation d'un seul courtage lorsqu'un client effectue un achat et une vente concernant une même valeur lors de la même séance de bourse.

Free Disposal Hull (FDH)

➤ *DEA*.

Freinte [Gest. prod.]

Ensemble des pertes de quantité (volume, poids...) subies par certaines matières ou produits au cours du processus de fabrication, pendant le transport ou toute manipulation.

Fréquence [Méth.]

1° Dans une population ou un échantillon, nombre d'individus présentant un caractère rapporté à l'effectif.

2° Nombre de cycles périodiques au cours d'un intervalle de temps choisi comme unité.

Fréquence cumulée [Méth.]

S'utilise dans l'étude d'une variable statistique quantitative; est égale à la somme des fréquences associées aux valeurs de x inférieurs à x_i .

Fret [Log.]

Prix du transport de marchandises effectué par un vaisseau et par extension par tout autre mode de transport.

Dans le langage courant « Fret » désigne la cargaison transportée.

Fréteur [Log.]

Propriétaire de navire qui, moyennant rémunération, s'engage au transport des marchandises d'un tiers (affréteur) d'un port à un autre.

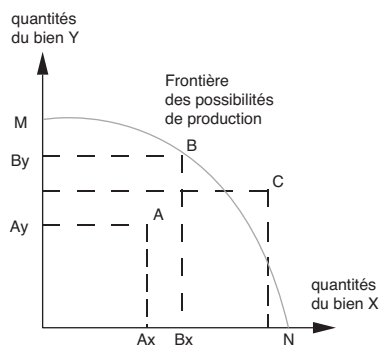
FRNG

➤ *Fonds de roulement net global*.

Frontière des possibilités de production

[Gest. prod.]

Ensemble des combinaisons de deux biens (X et Y) qui peut être produit en utilisant toutes les ressources disponibles.



La frontière traduit un arbitrage. Compte tenu des ressources limitées, accroître la production du bien X implique de diminuer celle du bien Y. Dans le graphe représentatif, les combinaisons productives A (soit les quantités A_x du bien X et A_y du bien Y), B et toutes celles qui sont sur l'arc MN sont accessibles. En revanche la combinaison C est inaccessible. MN est la frontière des possibilités de production. Les combinaisons situées à l'intérieur de l'espace compris entre MN et les axes sont non efficientes, tandis que celles qui sont sur la frontière sont efficientes : on ne peut augmenter la production de l'un des biens sans diminuer celle de l'autre, alors qu'à partir de A on peut avec les mêmes moyens augmenter les deux productions à la fois.

➤ *Coût d'opportunité, Efficience, Fonction de production, Optimum.*

Front office [Fin.]

Par opposition au *back office*, désigne le département d'un établissement financier responsable des relations commerciales avec la clientèle.

Funding [Fin.]

Trad. : Consolidation.

Fusion [Dr./Fin.]

Concentration industrielle ou commerciale aboutissant à la constitution d'une nouvelle entreprise par l'apport des actifs des anciennes entreprises qui disparaissent dans cette opération.

➤ *Concentration.*

Future [Fin.]

Terme anglais pour contrat (ferme d'achat ou de vente) à terme. Il s'agit d'un produit financier standardisé et coté portant sur des actifs référents et qui permet à un acheteur et à un vendeur de s'engager l'un à acheter, l'autre à vendre, à une échéance fixée, un instrument financier à un prix décidé le jour de l'engagement.

G

G

Gâchage de prix [Gest. comm.]

Pratique commerciale de vente de produits à vil prix.

Gage [Fin.]

Contrat par lequel un débiteur remet un objet mobilier qui lui appartient entre les mains de son créancier, en garantie du paiement de la dette. Par extension, l'objet remis constitue un gage. Lorsque l'objet est immobilier, on parle d'antichrèse.

Au pluriel : salaire d'un domestique.

GAFA [Strat.]

L'acronyme GAFA pour Google, Amazon, Facebook et Apple est utilisé pour rendre compte du pouvoir de marché mondial conquis en quelques années par ces entreprises américaines dont le point commun est d'être d'abord riches de l'audience considérable de leurs plateformes. Sous l'impulsion de mythiques fondateurs (Éric Schmidt, Jeff Bezos, Mark Zuckerberg ou encore Steve Jobs) souvent présentés comme des « under-dogs », l'entreprise Apple est par exemple devenue à l'été 2010 la première valorisation boursière mondiale, grâce à ses produits tels les iMacs, iPod, iPhone, iPad ou encore à sa plateforme iTunes. Sa valeur boursière était estimée à plus de

700 milliards de dollars début 2015, ce qui en fait l'entreprise la plus valorisée de l'histoire même du capitalisme.

Gains de productivité [Gest. prod.]

Croissance de la productivité au cours d'une période donnée.

Syn. : *Surplus de productivité*.

Ils résultent du progrès technique incorporé dans les équipements, de la qualification accrue, de la meilleure organisation du travail, des meilleures relations du travail.

Dans ce dernier cas, il est difficile de donner une valeur positive au facteur insaisissable qu'est le climat social et ses effets sur la motivation au travail. C'est la raison pour laquelle Harvey Leibenstein parle, dans ce cas, de l'efficacité X, étant donné que les gains de productivité peuvent avoir pour origine divers facteurs difficiles à identifier.

➤ *Apprentissage, Climat social, Formation, Productivité, Surplus.*

Gamma [Fin.]

Variation du delta d'une option en fonction de la variation du cours de l'actif sous-jacent. Mathématiquement, c'est la dérivée première du delta sur le sous-jacent, et également la dérivée seconde de la prime de l'option sur le sous-jacent.

Gamme de fabrication [Gest. prod.]

Document décrivant en détail la séquence d'opérations de fabrication, d'assemblage, d'inspection ou de transport nécessaires à la fabrication d'un composant ou d'un produit fini. Ce document définit avec précision les temps opératoires, les centres de production requis, les outils, le nombre et la qualification des ouvriers

effectuant le travail et les composants et/ou matières premières nécessaires à ces opérations.

Gamme de produits [*Gest. comm./Strat.*]

Groupe de produits légèrement différenciés. Assortiment orienté stratégiquement, c'est-à-dire constitué pour atteindre un segment donné de clientèle. Par rapport à l'assortiment, (notion purement descriptive) la gamme est donc la concrétisation du positionnement. La gamme de produit est également un ensemble de lignes de produits.

Gantt (Graphique ou Diagramme de)

[*Méth.*]

Graphique permettant de suivre des réalisations par rapport à des prévisions. En colonne on représente les unités de temps, et en ligne chaque événement ou opération étudiés.

Gantt (Système ou Salaire de)

[*Gest. ress. hum.*]

Salaire à primes dérivé du salaire différentiel de Taylor et ayant pour base le « taux d'affrètement » au lieu du prix de la pièce. Le salarié reçoit un bonus lorsque le temps passé est égal ou inférieur au temps alloué.

Gap [*Méth.*]

Trad : trou, fossé, intervalle, écart.

En analyse technique, les gaps sur des graphiques en bar charts ou en chandelières mettent en évidence des zones où il n'y a pas eu de transactions sur certains niveaux de prix.

Garantie [*Fin.*]

Synonyme de sûreté accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance.

On distingue la sûreté personnelle et la sûreté réelle.

Dans la sûreté personnelle, la garantie résulte de l'engagement d'une autre personne au côté du débiteur.

Dans la sûreté réelle, la garantie repose sur certains biens du débiteur qui seront vendus, en cas de défaillance de celui-ci, pour payer les créanciers.

La garantie par sûreté réelle est un gage lorsque le bien est mobilier, et une antichrèse si le bien est immobilier. On parle encore de nantissement. Cependant, il est préférable de réserver la notion de nantissement pour les garanties sans dépossession du débiteur. Le nantissement est ainsi synonyme d'hypothèque mobilière.

Gaspillage [*Gest. prod.*]

Perte de produits attribuable à des opérations de production inefficaces et ne respectant pas les normes établies. Généralement, le coût de ces produits n'est pas incorporé au coût des produits fabriqués.

Gauss (Courbe de, Distribution de, Loi de)

➤ *Courbe de Gauss, Loi normale.*

Gazelle [*Gén.*]

Nom imagé donné aux PME dont la croissance est particulièrement rapide.

Gearing [*Fin.*]

Ratio financier correspondant au rapport entre l'endettement net et les fonds propres.

Généralisations X, Y, Z [*Socio.*]

Classification sociologique proposée par William Strauss et Neil Howe (*Generations : The History of America's*

Future, 1584 to 2069, Harper & Collins, 1992) appliquée originellement aux Américains. Ceux de la génération X (13^e génération depuis 1584) sont nés entre 1960 et 1980. Ils se caractérisent par le nomadisme, un manque de confiance dans les institutions, le développement du travail féminin, l'augmentation des divorces. Ceux de la génération Y sont nés entre 1981 et 1994, avec le développement de l'informatique, la mondialisation, le phénomène de tribu, la préférence pour l'économie collaborative et de l'usage au lieu de la propriété. La génération Z est celle des individus nés depuis 1995. Elle est aussi dite nouvelle génération silencieuse ou génération C : communication, connexion, créativité, collaboration (éléments déjà présents en Y).». Ce découpage en génération reste contesté par de nombreux travaux de recherche qui n'ont pas démontré une telle homogénéité dans les vécus des individus nés dans un intervalle de 20 ans. En revanche, une application dans le champ du marketing permet de cerner des modes de consommation qui évoluent en fonction du temps.

Génie logiciel [Méth.]

Ensemble des méthodes, modèles, langages et outils logiciels utilisés lors de la conception et de la réalisation d'une solution informatique en vue d'améliorer sa mise en place et sa qualité. Un atelier de génie logiciel automatise partiellement la construction du système d'information et la production de logiciels associés.

Géomercatique [Gest. comm.]

Traduction de *geomarketing* proposée par la commission de terminologie

« Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne l'application de la mercatique fondée sur des critères géographiques. La géomercatique relève d'une politique de délocalisation pour se rapprocher du client au niveau local, en développant un système d'information détaillé et précis, qui va jusqu'à la cartographie des zones de chalandise, en prenant en compte les éléments démographiques.

Gérant [Dr.]

1° Mandataire social dans la SARL et dans une société en commandite qui jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société. C'est toujours une personne physique, associée ou non. Le gérant minoritaire est salarié et il peut exercer une ou plusieurs fonctions techniques dans la société. Le gérant majoritaire (plus de 50 % du capital social) a un statut de commerçant.

2° Locataire gérant : locataire d'un fonds de commerce qui l'exploite à ses risques et périls.

➤ *Gérant, Société à responsabilité limitée, société en commandite.*

Gérant minoritaire, Gérant majoritaire Gauss

➤ *Gérant, Société à responsabilité limitée, Société en commandite.*

Gestion [Gén.]

1° – Science des décisions stratégiques et tactiques dans les organisations.

– Science permettant de déterminer la combinaison la plus satisfaisante en termes de rendement et de productivité des moyens matériels et de la ressource humaine dans les organisations.

En tant que science, la gestion s'est automatisée récemment de l'économie politique dans laquelle elle a été longtemps confondue avec l'économie de l'entreprise. La seconde définition traduit l'étroite liaison qui existe entre les deux disciplines. La formulation proposée pourrait s'appliquer à la théorie microéconomique des choix. La différence qui existe tient dans le caractère plus appliqué et plus explicitement normatif de la gestion.

Certains spécialistes des sciences de gestion réduisent l'objet de la gestion à l'entreprise, d'autres l'élargissent à toute organisation humaine.

2°– Techniques d'administration des organisations reposant notamment sur un système d'information comptable. Si on assimile l'organisation à un ménage, la gestion est synonyme du vieux mot français ménagement réimporté des États-Unis sous forme de *management*. Dans ce cas, la gestion est « la mise en œuvre des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les *objectifs* préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée » (PCG 1982).

– En comptabilité publique, période de temps pour laquelle un comptable public justifie des opérations qu'il a exécutées.

3° Dans le sens de sciences et de techniques d'administration, la gestion s'est départementalisée en suivant le découpage en fonction dans les organisations (gestion commerciale, financière, de production, des ressources humaines...).

4° Le terme gestion est employé dans le sens de traitement dans différentes tâches et activités telles que :

- assistée par ordinateur (GPAO);
- de facturations;

- de l'environnement;
- des achats;
- des appels d'offres;
- des besoins;
- des commandes;
- des contrats, des licences;
- des données;
- des emplacements de magasins (*warehouse management*);
- des expéditions/livraisons;
- des flux (soit flux poussés par l'amont, soit flux tirés par la demande, et flux tendus poussés ou tirés);
- des gammes;
- des historiques;
- des maintenances (traitement des ordres);
- des nomenclatures;
- des prix;
- des promotions;
- des réapprovisionnements;
- des réclamations (fournisseurs/clients);
- des remises commerciales;
- des réparations;
- des risques;
- des transports (rentrants/sortants);
- du cycle de vie du produit (*product life cycle management*);
- du système d'information
- commercial;
- etc.

G

Gestion (Société de) [Gén./Strat.]

Société créée pour diriger une autre entreprise.

Gestion (Technique de) [Méth.]

Ensemble de techniques utilisées dans les organisations en vue d'atteindre les objectifs que ces organisations se sont fixés. Les principales techniques de gestion sont :

- la comptabilité générale et analytique;
- le contrôle budgétaire;
- le contrôle de gestion;
- l'analyse financière;
- la statistique;
- la recherche opérationnelle;
- l'informatique (informatique de gestion);
- [...].

G

Gestion actif-passif [Fin.]

Gestion qui consiste à déceler les risques provenant des différences de composition entre l'actif et le passif du bilan, et à prendre des dispositions pour limiter ces risques. Les plus connus d'entre eux sont les risques de change, risques de taux, risques de liquidité, risques de contrepartie et d'options cachées. Il y a risque de change dès que les créances et les dettes ne sont pas équilibrées devise par devise; lorsqu'un prêt à long terme à taux fixe est financé par un emprunt à court terme, il y a risque de taux (le taux court peut augmenter lors du renouvellement de l'emprunt, réduisant la marge d'intérêt, voire même la rendant négative) et risque de liquidité (possibilité de ne pas trouver à renouveler l'emprunt); les contreparties peuvent être défaillantes; et certains contrats comportent des clauses qui constituent des options concédées au client (par exemple, droit qu'a celui-ci de proroger un plan d'épargne en continuant à bénéficier du même taux d'intérêt : cette «option cachée» implique un risque de taux, le rendement des emplois ayant pu baisser entre-temps).

➤ *Actif-passif (Gestion), ALM.*

Gestion à horizon [Fin.]

Mode de gestion par lequel la société de gestion a pour tâche la sécurisation progressive du capital investi au fur et à mesure que le souscripteur approche de l'âge de la retraite.

Gestion alternative [Fin.]

Ensemble de méthodes visant à obtenir une performance absolue (indépendante, à la hausse comme à la baisse, de l'évolution des marchés à terme). Il s'agit d'alterner ou d'associer des positions acheteuses ou vendeuses sur les différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières...).

Il existe plusieurs stratégies possibles parmi lesquelles apparaissent l'arbitrage (*relative value*), la stratégie *long/short*, les stratégies directionnelles, etc.

La stratégie long/short consiste à être à l'achat (*long*) sur des actifs considérés comme décotés et à se couvrir contre la baisse des marchés en adoptant des positions vendeuses (*short*) sur des actifs équivalents considérés comme surévalués.

Quant aux stratégies directionnelles globales, il s'agit de tirer avantage de l'anticipation des orientations haussières ou baissières de différents marchés (actions, obligations, devises, matières premières...) en prenant appui sur des analyses macroéconomiques (global macro) et/ou sur une analyse technique des tendances des marchés.

La gestion alternative est une gestion décorrélée des marchés financiers, selon l'AMF, visant à offrir aux porteurs une performance régulière et absolue quelle que soit l'évolution de ces marchés (à la hausse ou à la baisse). Gestion décorrélée signifie que les performances ne sont

pas dépendantes des mouvements de marchés, qu'il n'est pas tenu compte des indices du marché ou tout autre étalon (*benchmark*). Une telle gestion revient à douter de l'efficience des marchés financiers.

La gestion alternative porte sur des fonds alternatifs. Les spécialistes reconnaissent que les fonds alternatifs sont réservés aux investisseurs avertis, car la gestion alternative est très risquée.

➤ *OPCVM.*

Gestion budgétaire [Cont.]

Procédé de gestion administrative reposant sur la décentralisation des attributions, des responsabilités et des pouvoirs qui organise, assure et interprète la comparaison entre les objectifs assignés et les résultats obtenus en vue d'engager les responsabilités, prendre des mesures correctives et des sanctions.

Gestion calendaire des stocks

[Gest. prod.]

Se dit de tout système de réapprovisionnement caractérisé par un déclenchement possible d'une commande à des dates fixées à l'avance et généralement séparées par un même intervalle de temps.

Gestion collective de portefeuille

➤ *Gestion de portefeuille, SICAV.*

Gestion de carrière [Gest. ress. hum.]

Actions menées, au sein d'une organisation sociale, en vue d'anticiper et de rationaliser les évolutions professionnelles, d'assurer la mobilité interne (de poste en poste), d'assister et d'encourager les salariés à participer activement au pilotage de leur propre parcours professionnel.

Gestion décorrélée

➤ *Gestion alternative.*

Gestion de la production [Gest. prod.]

Organisation et contrôle de la fonction production d'une entreprise en considérant les résultats économiques comme objectifs et les données techniques comme des contraintes : ensemble de décisions à prendre pour assurer la production des quantités et qualités requises par la demande, dans les délais voulus et au minimum de coût.

On peut classer les opérations de gestion de la production en trois catégories :

- les décisions stratégiques à plus de deux ans et concernant les investissements ;
- les décisions tactiques pour l'année à venir : organisation de la production compte tenu du carnet de commande et des moyens productifs disponibles : planning des opérations, politique de gestion des stocks, maintenance du matériel... ;
- les décisions opérationnelles : adaptation quotidienne, affectation des moyens en matériel et personnel, gestion courante des stocks...

On peut également opposer les décisions préalables et les décisions d'accompagnement de la production :

- décisions préalables au lancement de la production : mise en place des équipements, organisation des ateliers, planning des opérations et établissement des processus productifs... ;
- décisions d'accompagnement : contrôle de la production en quantité et qualité, gestion des stocks et maintenance...

On peut considérer enfin dans la gestion de la production la définition des

G

produits pour faciliter leur fabrication, le système d'évaluation des tâches comme base de leur rétribution, la décision de sous-traiter une partie des travaux si l'objectif économique de l'entreprise peut ainsi être amélioré.

Dans la pratique, la gestion de la production utilise les méthodes et techniques de la recherche opérationnelle appliquée à l'entreprise, avec laquelle elle a été, confondue jusqu'à une période récente.

Gestion de la qualité [Gest. prod.]

Ensemble des activités de la fonction générale de gestion ou de management qui déterminent la politique qualité, les objectifs et les responsabilités, et les mettent en œuvre par des moyens tels que la planification de la qualité, la maîtrise de la qualité, l'assurance de la qualité, l'amélioration de la qualité dans le cadre du système qualité.

Gestion de la relation client (Customer Relationship Management : CRM)

[Gest. comm.]

Ensemble de méthodes, de logiciels, de bases de données mercatiques et d'outils (courrier, fax, téléphone, e-mail, Internet, etc.) structurant et réorientant la stratégie de l'entreprise autour d'une meilleure connaissance des besoins et des désirs du client en vue de sa fidélisation par un ajustement de l'offre de manière à répondre au mieux à ses attentes.

La GRC repose sur une centralisation des données recueillies lors de tous les contacts entre l'entreprise et ses clients. Elle fournit à son personnel une information complète qui l'aide à reconnaître et comprendre chaque client

pour lui apporter un meilleur niveau de service et développer des opérations commerciales mieux ciblées. Elle permet une communication personnalisée (marketing one to one).

L'hypothèse fondatrice de la GRC est que la fidélisation est moins coûteuse et plus rentable que la conquête d'un nouveau client pour compenser la perte d'un ancien.

Gestion déléguée [Fin.]

Mode de gestion qui laisse à la société de gestion la mission de répartir le capital de l'investisseur entre les différentes classes d'actifs en fonction de son échéance de placement.

Gestion de portefeuille [Fin.]

1°) Service bancaire rendu aux clients peu familiarisés avec les opérations boursières.

La gestion particulière de portefeuille est un service payant, mais le banquier ne peut être tenu responsable des moins-values possibles. La gestion collective de portefeuille est assurée par des Sociétés de portefeuille du type : SICAV, les fonds de placement à termes (*Investment, Trust*), etc.

2°) Il existe différents modèles théoriques (CAPM, APT, finance comportementale) et de styles de gestion de portefeuille (gestion active passive, gestion alternative, etc.) qui confrontent le risque et le rendement (ratio de Sharpe, ratio de Treynor, ratio Jensen).

Gestion de projet [Gest. prod.]

Au sens étroit, la gestion de projet est l'ensemble des opérations constitué par la planification, l'organisation et le contrôle systématique des ressources

affectées en vue de la réalisation des objectifs du projet, en ce qui concerne le coût, les délais et le rendement. Elle concerne des activités précises, non répétitives, d'une durée déterminée, présentant un certain niveau de risques et sortant du cadre du programme opérationnel normal.

Au sens large, elle correspond à l'ensemble des dispositifs et des outils qui permettent le suivi contractuel d'un projet, l'identification du domaine de responsabilité et de réalisation de chacun des acteurs intervenant dans le projet, d'avoir toutes les informations utiles pour assurer le respect de ces spécifications techniques, la détermination et le suivi des délais pour la réalisation de l'ensemble du projet, la mise en évidence et le suivi des ressources nécessaires à la réalisation de chacune des étapes du projet, l'établissement des estimations, des plans de financement, des budgets et le contrôle des coûts de réalisation du projet en liaison avec le planning.

Le management par projet désigne le choix fait de gérer un ensemble d'activités innovantes qui doivent déboucher sur un produit spécifique, livré à un client identifié, dans un délai donné et à un coût objectif fixé.

Gestion des compétences

[Gest. ress. hum.]

Aspect de la gestion des ressources humaines consistant dans le repérage des compétences clés et la facilitation de leur développement dans l'intérêt de l'organisation.

Gestion des connaissances [Strat. man.]

Traduction de *Knowledge management* (sigle : KM) qui désigne la gestion de

l'information à caractère non publique en ce que cette information n'est pas initialement partagée. À ce titre la gestion des connaissances est un aspect à la fois de l'intelligence économique, de la gestion des ressources humaines tout en en constituant aussi un aspect de la gestion des systèmes techniques d'information. En d'autres termes, elle doit permettre d'obtenir le meilleur résultat possible de l'association homme-ordinateur en utilisant de manière consciente, ordonnée, partagée et opérationnelle l'ensemble des connaissances pertinentes des hommes dans une organisation en vue d'atteindre les objectifs attribués à cette organisation. La gestion des connaissances ou, indifféremment, la gestion des savoirs peut donner lieu à quatre types d'analyses, selon C. Despres et D. Chauvel (« Cartographier le management des connaissances », *L'Art du management de l'information*, Supplément de *Les Échos*, 17 décembre 1999) : le processus cognitif, la nature des connaissances (explicites ou formalisées, d'une part, et tacites ou implicites, d'autre part) l'acteur pris en compte (connaissances individuelles, connaissances partagées ou connaissances collectives ou encore du groupe, de l'organisation), le contexte de l'utilisation des connaissances. Les auteurs insistent sur l'importance du savoir tacite, qui est non codifiable et donc non facilement diffusable et partageable dans l'organisation. Le savoir opératif individuel, ou connaissance pratique, est attaché à la personne dans l'exercice normal de son activité devient un savoir spécifique crucial qui risque de manquer à l'entreprise en cas de départ de l'acteur qui détient ce capital. Ce savoir implicite

ou tacite est mis en œuvre facilement, mais le plus souvent de manière inconsciente, avec la difficulté de pouvoir en rendre compte. Comme l'indique M. Polanyi (*Personal Knowledge*, U. Chicago Press, 1962) le savoir tacite est difficilement exprimable et communicable. Cela signifie que « nous savons plus que ce que nous pouvons dire » (cf., J.-L. Ermine « la gestion des connaissances : pour passer de l'information à la connaissance », *Bases*, avr. 1999). Le problème important est donc, en termes de gestion des connaissances passer du tacite à l'explicite, c'est ce que Nonaka appelle l'articulation ou la formalisation dans sa matrice des quatre états de la connaissance. Le deuxième état important est la socialisation qui suppose que l'explicite soit d'abord intériorisé (troisième état) par chacun après qu'il ait été combiné avec d'autres connaissances explicites (quatrième état). Le plus difficile dans cette opération de la socialisation des connaissances, pour ceux qui analysent les rapports de pouvoir dans les organisations, est d'obtenir l'adhésion du salarié qui en faisant partager ses connaissances réduit sa zone de pouvoir. La gestion des connaissances ne se réduit pas à cette seule perspective. On peut en effet opérer d'autres distinctions comme celles du *Forrester Research Institute* qui propose trois types de connaissances : le *know-what* (faits, observations et opinions), le *know-how* (le savoir-faire, le métier de l'entreprise), le *know-who* (répartition des compétences).

Gestion des emplois [Gest. ress. hum.]

Démarche permettant à une organisation d'atteindre l'adéquation quantita-

tive et qualitative, entre ses besoins et ses ressources en personnel pour différents horizons de son activité (court, moyen ou long terme).

Gestion des ressources humaines (GRH)

[Gest. ress. hum.]

Fonction de l'entreprise, qui remplace depuis le début des années 80 l'expression fonction Personnel qui n'évoque pas le potentiel de la notion de ressources ni sa dimension stratégique, pour désigner à la fois, d'une part, l'ensemble des pratiques et des outils de gestion du personnel dans les organisations aussi bien privées que publiques et, d'autre part, une jeune branche pluridisciplinaire (démographie, sociologie du travail et des organisations, droit du travail, économie du travail, nouvelle microéconomie de l'information avec la théorie de l'agence et des incitations, psychologie, etc.) au sein du champ interdisciplinaire des sciences de gestion.

Son territoire de compétences comporte l'administration du personnel, l'organisation du travail et la structuration des entreprises, les relations professionnelles dites encore relations industrielles ou relations sociales.

Plus analytiquement, l'administration du personnel est l'ensemble des activités comprenant : la gestion de la paie qui inclut la gestion des rémunérations des salariés de l'entreprise (salaire de base, prime, les déductions de type cotisations sociales), la gestion des congés payés, la gestion des indemnités de licenciement et de mise à la retraite, etc. L'administration du personnel doit respecter les obligations juridiques, réglementaires et conventionnelles parmi

lesquelles : SMIC, délégué du personnel, section syndicale d'entreprise, comité d'établissement et comité d'entreprise, intéressement, droit d'expression, etc. Le Code du travail est donc un outil indispensable dans cette tâche.

La gestion du personnel consiste à aller au-delà de l'administration (rémunérer en respectant la loi et les conventions), introduisant une démarche plus active, plus rationnelle, comme l'indique P. Romelaer (« Gestion du personnel et des ressources humaines », *Encyclopédie de l'économie et de la gestion*, Hachette, 1995). Les principales techniques de la gestion du personnel sont : l'étude des postes de travail, le système d'appréciation ou d'évaluation du personnel, la procédure de recrutement, la gestion de la formation, la gestion prévisionnelle du personnel et la gestion des carrières et des promotions. La GRH intègre l'administration et la gestion du personnel en ajoutant la communication et en adoptant une approche holistique (globale) et intégrée.

Si les outils de la GRH s'ouvrent aux techniques transfrontalières des cabinets de consultants internationaux, ou s'harmonisent progressivement à la suite des recommandations des instances internationales comme le BIT, ils sont néanmoins encore marqués par les contingences sociales des territoires d'implantation, comme le fait remarquer J.-F. Amadiou (« Actualité de la gestion des ressources humaines », *Le Duff EGM*, Dalloz, 1999). Il illustre ce dernier caractère avec les techniques de recrutement en usage dans les différents espaces. En revanche, des pratiques et des outils semblables sont observables avec les systèmes de classification des

emplois, les systèmes de retraite, la participation directe des salariés, les formes d'aménagement du temps de travail, la presse d'entreprise comme outil de communication interne, etc.

À la tête de la fonction ressource humaine, se trouve le DRH, le directeur des ressources humaines dont le rôle est de « conduire une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des ressources humaines qui tienne compte à la fois de l'évolution nécessaire des compétences et des impératifs de la flexibilité de l'organisation » (B. Sire « Fonction ressources humaines », *Le Duff, EGM Dalloz*, 1999).

Gestion des résultats

➤ *Gestion stratégique des résultats.*

Gestion des risques (*Risk-management*)

[Ass.]

Le développement des assurances de l'entreprise a progressivement déplacé les frontières entre les risques de marché, risques commerciaux ou financiers assumés par l'entreprise, les risques techniques ou technologiques et les risques aléatoires ou accidentels.

Les services de gestion des risques dans les grandes entreprises sont chargés de coordonner et de rationaliser la politique de sécurité. En effet, la maîtrise du risque, associant les assureurs et *risk-managers*, procède autant de la prévention que du montage des garanties.

L'inventaire des risques, l'évaluation de leur probabilité simple et composée, le chiffrage du plein du risque (notamment en matière de responsabilité) dicteront la politique d'assurance. Les petits risques pourront être gérés en auto-assurance. Les franchises réduisent

les primes d'assurance, en association l'entreprise à la charge des sinistres. Enfin le budget d'assurance peut être réparti entre des assureurs captifs, des sociétés de courtage, des assureurs directs et le marché de la réassurance.

Gestion des stocks [Log./Gest. prod.]

1° Détermination de la date des commandes, des *quantités à réapprovisionner* de la planification de la production... qui rendent minimal le coût total des frais et des opérations liées à la détention et à l'entretien des stocks nécessaires à l'entreprise. On parle, dans ce cas, de gestion économique des stocks, dans le passé, on parlait de gestion scientifique des stocks.

2° Organisation matérielle de la réception, du stockage dans le magasin, en tenant compte des qualités des marchandises (poids, volume, etc.), du rythme de la demande, etc. On parle, dans ce cas, de gestion matérielle des stocks ou magasinage.

➤ *ABC (Analyse), Pareto (Loi de), Quantité économique de commande.*

Gestion du personnel

➤ *Gestion des ressources humaines.*

Gestion du résultat

➤ *Gestion stratégique des résultats.*

Gestion économique des stocks

➤ *ABC (analyse), Gestion des stocks, Pareto (Loi de), Quantité économique de commande.*

Gestion éthique [Strat. man.]

Gestion qui a pour objectif de respecter des critères moraux, environnementaux ou socialement responsables.

Gestion flexible

➤ *Gestion réactive ou flexible.*

Gestion financière [Fin.]

Ensemble des décisions et des activités qui, assurent la régulation des flux financiers de l'entreprise. Elle implique que l'entreprise :

- se procure au moindre coût, les fonds nécessaires à son activité, sans risque de rupture pour son équilibre financier ;
- assure un contrôle constant de la bonne utilisation des fonds (contrainte de rentabilité).

Dans cette optique, la gestion financière se distingue de la politique financière dont relèvent les choix portant sur les structures financières.

Le domaine d'action de la gestion financière est très vaste. En relèvent notamment les opérations financières suivantes : établissement des budgets de trésorerie, choix des crédits à court terme, gestion de l'encaisse en date de valeur, analyse de la rentabilité et de l'équilibre financier, l'analyse financière des projets d'investissement.

Gestion « growth » [Fin.]

Méthode de gestion, notamment dans les OPCVM, qui consiste à investir dans des entreprises à fort potentiel de croissance sur le moyen ou long terme, i.e. dans des entreprises susceptibles de se développer fortement et donc de voir leurs actions prendre de la valeur. La gestion « growth » s'oppose à la gestion « value » qui mise sur le rattrapage de sociétés temporairement sous-évaluées.

Gestion indicielle [Fin.]

Gestion de portefeuille, plus souvent assurée par des OPCVM, qui consiste en

un portefeuille qui reproduit à l'identique des indices nationaux ou internationaux de type CAC 40, FTSE 100, Euro Stoxx 50, MSCI World, Nasdaq, etc.

Gestion intégrée [Gén.]

Mode de gestion recherchant le plus de cohérence et d'efficacité possible des décisions par l'intégration des systèmes d'information des différents départements ou services de l'organisation.

Gestion libre [Fin.]

Mode de gestion par lequel l'investisseur a la possibilité de choisir ses supports de placement en fonction de son aversion au risque et de son horizon de placement.

Gestion matérielle des stocks

➤ *Gestion des stocks.*

Gestion par objectifs

➤ *Centralisation, Décentralisation.*

Gestion participative par objectifs

➤ *Centralisation, Décentralisation.*

Gestion particulière de portefeuille

➤ *Gestion de portefeuille.*

Gestion prévisionnelle [Strat.]

Établissement de prévisions et de comparaison systématiques des réalisations aux prévisions.

La gestion prévisionnelle détermine les objectifs à long terme conformes à la politique générale ou stratégie globale définie au sommet. Dans une seconde phase, elle définit les stratégies financières et commerciales adaptées aux objectifs à long terme. Dans une troi-

sième phase, elle fixe les programmes et le budget de chaque responsable qui dans son domaine décompose le programme à long terme et le budget notifiés en programme à court terme et budgets détaillés par service.

La gestion prévisionnelle reproduit ainsi le schéma classique → *but* → *objectif* → *moyens*.

Gestion prévisionnelle des effectifs

[Gest. ress. hum.]

Démarche de définition des besoins en recrutement, de planification des recrutements ou, en situation de sureffectif, de définition des mesures de réduction de l'emploi. La gestion prévisionnelle des effectifs prend donc appui sur des prévisions de production, de productivité et des hypothèses chiffrées concernant les départs de salariés en poste (licenciement, démission, retraite, etc.).

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

[Gest. ress. hum.]

Recherche de l'adéquation qualitative (les compétences et les emplois) et quantitative (les effectifs), généralement à moyen terme, entre les besoins et les ressources en personnel dans une organisation.

Gestion quantitative [Fin.]

Gestion de portefeuille automatique par ordinateur. Malgré la prise en compte du passé par des modèles économétriques sophistiqués, cette gestion, par sa nature même, n'anticipe pas les krachs, i.e. ce qui n'est pas prévisible car n'est pas encore connu, ce qui est sans référence dans le passé.

Gestion réactive ou flexible [Fin.]

Gestion totalement prise en charge par le gérant mandaté pour s'adapter au mieux aux configurations des marchés. Cette prise en charge concerne aussi bien le choix des zones géographiques que la répartition entre actions, obligations, monétaires ou autres.

Gestion stratégique [Strat.]

Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise, i.e. celles qui déterminent la performance à long terme. Les choix pour les années à venir en matière de produits, marchés, technologies sont arrêtés en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, politiques et organisationnelles. À partir d'une analyse de l'environnement de la firme, l'analyse de ses forces et faiblesses face aux occasions d'affaires et aux menaces externes, la gestion stratégique comporte la formulation de stratégies (planification stratégique), la mise en œuvre du plan stratégique, l'évaluation et le contrôle, ces derniers aspects étant appréciés en fonction des objectifs et la mission préalablement fixés.

Gestion stratégique des résultats**(earnings management)** [Compt.]

«Intervention délibérée dans le processus de présentation de l'information financière dans le but de s'approprier des gains personnels», adaptée de Katherine Schipper, «Commentary on Earnings Management», *Accounting Horizons*, December 1989, p.92.

Cette manipulation de l'information comptable peut conduire à masquer la réalité des résultats, induire les investisseurs en erreur, comme cela s'était produit pour les scandales finan-

ciers du début des années 2000 (Enron, Worldcom, Parmalat, etc.).

Gestion totale de la qualité [Gest. prod.]

Mode de gestion centré sur la qualité, basé sur la participation de tous ses membres et visant au succès à long terme par la satisfaction du client.

Gestion «value» [Fin.]

Méthode de gestion, notamment dans des OPCVM, qui consiste, après avoir identifié des entreprises temporairement délaissées par le marché et dont les actions sont sous-évaluées, à acheter les actions dont la valorisation est faible pour les revendre quand l'entreprise a retrouvé les faveurs du marché et que le cours de l'action a remonté.

GIE

➤ *Groupement d'intérêt économique.*

Gini (Coefficient ou Indice de)

➤ *Indice de concentration.*

Gisement [Fin.]

Ensemble de titres non figés livrables à l'échéance de contrats à terme sur taux d'intérêt.

Glissement [Méth.]

1° Variation de la valeur d'un agrégat due aux modifications de sa structure.

2° Variation de la valeur d'une grandeur économique entre deux dates. Dans ce sens on parle de glissement des prix, glissement des salaires ou de glissement catégoriel.

Glissement vieillesse technicité (GVT)

[Gest. ress. hum.]

Augmentation annuelle de la masse salariale indépendamment des augmen-

tations générales ou catégorielles de salaires, du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de corps ou du vieillissement des personnels en place. Ces augmentations sont la conséquence des garanties de carrière dans la fonction publique et découlent du statut.

Globalisation [Rel. int.]

Anglicisme pour mondialisation, dont l'avantage est d'éviter la connotation de supranationalité attachée à ce terme, et signifiant, d'une part, intégration des productions et interconnexions des marchés des biens et des services (globalisation réelle), et des marchés financiers (globalisation financière) au niveau mondial et, d'autre part, définition de la stratégie des acteurs et des entreprises à un niveau mondial. La globalisation a aussi pour synonyme la transnationalisation, qu'il faut distinguer de l'internationalisation « ou processus conduisant à l'intensification des échanges de toute nature entre États nationaux définis en référence à un territoire » (Y. Crozet, *et al.*, *De l'économie internationale*, Nathan, 1997).

Globalisation financière [Rel. int./Fin.]

État et processus d'interconnexion des marchés financiers nationaux, à l'aide des technologies informatiques autorisant une circulation instantanée des capitaux, pour déboucher sur un marché financier mondial unifié.

➤ *Globalisation.*

Globex [Fin.]

Plateforme de transactions électroniques de contrats traités sur des marchés à terme d'instruments finan-

ciers, Globex appartient au *Chicago Mercantile Exchange*.

Glocalisation (*Global localization*)

[Strat.]

Stratégie qui consiste à être à la fois partout (global) mais dans le cadre d'un système cohérent de réseaux de production de proximité en termes de marché (localisation) et flexible de telle sorte l'on peut faire tourner les usines selon les taux de change.

Gondole [Gest. comm.]

Meuble de présentation des *produits* dans un magasin en libre-service.

Goodwill [Gén.]

Est traduit par survaloir par la commission de terminologie économique et financière.

Selon le contexte, le survaloir ou *goodwill* est interprété soit comme une rente, une plus-value, un gain lié à la bonne image de la firme, au climat de confiance réciproque entre acheteur et vendeur, soit il désigne les éléments qualitatifs : image, climat de confiance, la paix sociale dans l'entreprise, la compétence et le sérieux des hommes qui travaillent dans l'entreprise.

➤ *Capitaux permanents nécessaires à l'exploitation (CPNE), Valeur substantielle brute (VSB).*

Gordon et Shapiro (Formule, Méthode, Modèle) [Fin.]

Reprenant la méthode d'évaluation préconisée par Irving Fisher, M. J. Gordon et E. Shapiro proposent en 1956 (*cf.* « Capital Equipment Analysis : The Required Rate of Profit », *Management Science* 2 : 102-110) une méthode

d'évaluation qui peut s'appliquer à tout actif sur la base du principe selon lequel la valeur actuelle de cet actif est déterminée par l'actualisation des flux des revenus futurs pour cet actif, sous l'hypothèse d'une croissance perpétuelle des revenus à un taux constant « g ».

Cette hypothèse supprime de la sorte l'impact de plus-values éventuelles sur la valeur de l'actif. Si celui-ci est une action, on dira alors que le cours actuel (V) d'une action, pour laquelle on fait l'hypothèse supplémentaire que le taux de distribution des bénéfices est identique tous les ans, n'est que l'actualisation au taux « r » des flux des dividendes futurs attendus pour l'action.

La formule de Gordon et Shapiro se présente ainsi :

$$V = R / (r - g)$$

Avec :

V : valeur théorique de l'actif (action) ;

R : revenu (dividende) attendu en année n ;

r : taux de rendement attendu ou exigé par l'investisseur (actionnaire) ;

g : taux de croissance du revenu (dividende).

Les hypothèses trop simplificatrices du modèle (croissance perpétuelle, distribution constante des dividendes, r nécessairement plus grand que g) obligent à faire appel à des méthodes complémentaires ou différentes d'évaluation.

➤ *Évaluation, Fisher.*

Goulet d'étranglement [Gest. prod.]

Secteur de production dont la carence gêne l'ensemble du développement économique. Par extension, tout secteur de l'entreprise qui en cas de ralentissement, freine son activité générale.

Gouvernance [Man-Strat.]

1° Dans le domaine macroéconomique et politique, la gouvernance est un ensemble de transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées.

2° Du point de vue de la gestion des firmes, la gouvernance est le mécanisme de contrôle interne (par le conseil d'administration, conseil de surveillance), externe (par les fusions et acquisitions) et direct (par les propositions des actionnaires envoyées aux dirigeants) permettant d'orienter et d'évaluer la gestion d'une société par ses dirigeants. Ce mécanisme porte sur l'examen et l'approbation des plans stratégiques, la promptitude et l'exactitude des informations que doit fournir l'entreprise, l'évaluation périodique des performances de la direction. Michel Aglietta attire l'attention sur le fait que « les discours actuels réduisent le problème de la gouvernance d'entreprise à la relation financière, et plus particulièrement à la relation actionnaires-managers ». Le modèle de la souveraineté actionnariale (*shareholder value*), à la fois discours et pratique, entend promouvoir l'intérêt des actionnaires en facilitant leurs moyens de contrôle, formels et non formels, sur les dirigeants de l'entreprise. Parallèlement, est assignée comme seule responsabilité sociale de la firme la création de « valeur actionnariale » (« Régimes de gouvernement d'entreprise, différences nationales et stratégies d'entreprises », Projet n° 16, *Appel d'offres du Commissariat général du plan*, 2000). La gouvernance résulte d'une évolution récente : la participation plus marquée des actionnaires à la direction

de l'entreprise et l'exigence de transparence sur leur gestion. La gouvernance a pour objectif de gagner la confiance des marchés, des analystes et des investisseurs, notamment depuis les différents scandales financiers des années 90. Cette nouvelle attitude implique un rôle plus actif des administrateurs, une gestion qui veille à la valeur actionnariale, une participation active aux assemblées, ainsi que d'éventuelles actions en justice en cas d'atteinte au droit des actionnaires. La gouvernance d'entreprise est devenue un critère de notation de la valeur de l'entreprise, une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. La représentation de la firme comme nœud contractuel conduit à deux approches traditionnelles de la gouvernance d'entreprise : la gouvernance actionnariale (modèle shareholders) et la gouvernance partenariale (modèle stakeholders).

3° Du point de vue environnemental, la gouvernance est élargie à la prise en compte de l'impact de la gestion sur l'environnement et sur le développement durable.

Gouvernance actionnariale

[Fin.Man-Strat.]

Gouvernance qui accorde la priorité aux intérêts des actionnaires dans le processus de décision. Elle trouve son origine dans les travaux de Berle A. et Means G. (1932). Elle connaît des développements récents depuis l'émergence de la théorie de l'agence qui privilégie une conception légale de la propriété de la firme où seuls les actionnaires sont assimilés à des propriétaires. Le système de gouvernance a donc pour rôle essentiel

de « sécuriser la rentabilité de l'investissement financier » suivant Shleifer et Vishny (1997). En ce sens, il détermine la manière dont un apporteur de capitaux s'assure de l'obtention d'un revenu sur son investissement.

Gouvernement de l'entreprise

[Strat.man.]

Traduction de *corporate governance* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne l'organisation du pouvoir au sein d'une entreprise visant à un meilleur équilibre entre les instances de direction, les instances de contrôle et les actionnaires ou sociétaires. Le gouvernement d'entreprise a trait aux moyens que les fournisseurs de capitaux aux entreprises ont à leur disposition pour que leurs intérêts soient respectés : juste rémunération, bonnes décisions des dirigeants, etc. (cf. rapports Cadbury et Viénot sur la protection des actionnaires et des créanciers dans le cadre du gouvernement d'entreprise, du développement des marchés financiers).

Pour Gérard Charreaux, « au sens large, le champ du gouvernement de l'entreprise dépasse l'étude des seules relations entre les actionnaires et les dirigeants et recouvre les questions liées à la répartition des pouvoirs dans l'entreprise. Il a pour objet l'étude des systèmes qui délimitent les pouvoirs décisionnels des dirigeants. Cette définition conduit à étudier l'ensemble des relations qu'entretient une entreprise avec ses différents stakeholders, c'est-à-dire l'ensemble des agents détenant une « créance légitime » sur l'entreprise, liée à l'existence d'une

relation d'échange. Les *stakeholders* incluent ainsi les salariés, les clients, les fournisseurs, les créanciers financiers mais également les Pouvoirs publics, les hommes politiques, les médias et plus généralement l'environnement sociétal... Cette conception correspond à la gouvernance partenariale qui est plus large que la gouvernance actionnariale réduite aux seuls apporteurs de capitaux.

G

Gouvernance partenariale

[Fin. Man-Strat.]

Gouvernance intègre l'ensemble des parties prenantes au nœud de contrat productif : salariés, fournisseurs, sous-traitants, clients, syndicats, organisations non gouvernementales... Cette approche trouve son fondement dans la redéfinition de la notion de propriété, qui se définit aussi bien par les droits de décision résiduels que par l'appropriation des gains résiduels.

Grand-Livre [Compt.]

Ensemble des comptes ouverts dans l'entreprise. Dans le système centralisateur se trouvent distingués les Grands-Livres auxiliaires (qui reçoivent quotidiennement les reports des sommes les concernant enregistrées dans les journaux auxiliaires) tels que le Grand-Livre auxiliaire des clients et le Grand-Livre auxiliaire des fournisseurs, et le Grand-Livre général qui est mis à jour à partir du Journal général (dont le rôle est de centraliser par période et pour chaque journal auxiliaire les comptes mouvementés durant la période) en utilisant exclusivement des comptes généraux (par ex., capital, charges de personnel...) et des

comptes collectifs individuels détaillés figurant dans les grands livres auxiliaires.

Grand magasin [Gest. comm.]

Forme de distribution pour les produits de grande consommation, se distinguant des grandes surfaces de types supermarché, hypermarché, par l'implantation des caisses près des étalages ou gondoles, au lieu d'être regroupées à la sortie. À ne pas confondre avec le grand magasin «junior» qui désigne l'hypermarché généralement situé à la périphérie urbaine.

➤ *Commerce de détail.*

Grande surface [Gest. comm.]

Forme de distribution commerciale comprenant les supérettes, les supermarchés et les hypermarchés.

➤ *Commerce de détail.*

Grande surface spécialisée

[Gest. comm.]

Magasin en libre-service, spécialisé dans un domaine particulier tel que le bricolage, l'électroménager, les meubles et les articles de sport. Sa surface de vente est généralement comprise entre 1 000 et 3 000 m².

Graphe [Méth.]

Extension à la théorie des ensembles de la notion de représentation graphique d'une fonction.

Le graphe utilise des points, appelés sommets, et des segments de courbe ou de droite, appelés arcs, joignant ces sommets.

Graphe « potentiels-étapes » [Méth.]

Représentation graphique d'un problème d'ordonnancement de la série

unitaire dans lequel des étapes figurent aux nœuds du graphe et/ou les arcs représentent à la fois des activités et des relations d'antériorité ; cette représentation graphique est celle retenue dans la méthode « classique » PERT mais elle présente entre autres inconvénients celui de générer des tâches fictives pour respecter la double vocation des arcs.

Graphe « potentiels-tâches » [Méth.]

Représentation graphique d'un problème d'ordonnement de la série unitaire dans lequel les activités figurent aux nœuds du graphe et ou les arcs représentent les relations d'antériorité.

Graphes (Théorie des) [Méth.]

La théorie des graphes est utilisée pour résoudre certains problèmes de gestion : ordonnement, programmation dynamique ; etc. Ainsi le graphe PERT est utilisé lorsque le processus de production est complexe : un grand nombre d'opérations qu'il convient de coordonner afin d'éviter des retards coûteux.

Graphique [Méth.]

Système d'information visuelle représentant par le dessin des observations ou des résultats statistiques.

Il existe plusieurs formes de graphiques en fonction de critères de regroupement différents.

Grappe technologique

➤ *Innovation.*

Grappes (Sondage par, Échantillonnage aléatoire par)

➤ *Aréolaire (Sondage), Échantillonnage aléatoire par grappes.*

Gravitation (Loi de) [Gest. comm.]

Loi de Reilly qui en 1930 appliqua la loi physique d'attraction formulée par Newton au commerce de détail entre les agglomérations. Elle peut s'énoncer ainsi : le chiffre d'affaires réalisé par un centre situé en zone 1 avec les habitants d'une zone différente 2 est, d'une part, directement proportionnel au produit de la masse M_1 des biens que le centre offre et de la masse des habitants M_2 de l'autre zone et, d'autre part, inversement proportionnel au carré de la distance (d) séparant les deux zones à une constante structurelle près : k

$$CA_{12} = \frac{kM_1M_2}{d_{12}^2}$$

GRC

➤ *Gestion de la relation client.*

Gré à gré (De) [Dr.]

À l'amiable. Un marché de gré à gré se distingue d'un marché organisé comme peut l'être la bourse.

➤ *Marché de gré à gré.*

Grecs (Les) [Fin.]

Indicateurs représentés par des lettres grecques qui mesurent la sensibilité de la prime d'une option par rapport à un déterminant donné :

- le cours du sous-jacent avec le Delta et le Gamma ;
- le temps avec le Thêta ;
- la volatilité avec le Vêga ;
- le taux d'intérêt avec le Rhô.

Grève [Gest. ress. hum.]

Cessation collective et concertée du travail par les salariés sans rupture du contrat de travail afin d'obtenir une

amélioration des conditions de travail ou de salaire ou de défendre des emplois menacés de disparition.

Interdit par la loi Le Chapelier de 1791 qui abolit les corporations et tout groupement d'individus « réunis pour défendre le soi-disant intérêt commun », le droit de grève est accepté par la constitution de 1946 après une période de reconnaissance implicite liée à l'abolition du délit de coalition (25 mai 1864).

La grève se manifeste selon diverses formes :

- grève perlée : ralentissement du travail (grève du rendement) ;
- grève symbolique : bref arrêt du travail (grève d'avertissement) ;
- grève illimitée : cessation du travail jusqu'à l'aboutissement des revendications, on dit encore grève au *finish* ;
- grève tournante : grève qui affecte successivement divers ateliers ou diverses catégories du personnel ;
- grève bouchon ou grève thrombose : grève limitée à un service, un atelier ou une catégorie de personnel qui entraîne le chômage technique pour l'ensemble du personnel ;
- grève de zèle : application stricte du règlement dans les administrations ;
- grève surprise : grève sans préavis ni avertissement ;
- grève sur le tas : grève avec occupation des lieux de travail pendant les heures de service ;
- grève sauvage : grève organisée hors des syndicats ;
- grève de solidarité : grève appuyant des revendications qui ne sont pas celles des grévistes ;
- grève politique : grève pour des motifs non professionnels ni économiques ;

– grève mixte : grève à la fois politique et professionnelle ;

– grève générale : grève de nature politique au niveau de l'ensemble des activités dans la nation. Elle est préconisée par les syndicats révolutionnaires comme instrument de conquête du pouvoir.

GRI (Global Reporting Initiative) [Gén.]

Initiative internationale lancée par une ONG américaine en 1997 et à laquelle participent des entreprises, des ONG, des cabinets de consultants, des universités, pour élaborer un cadre et des règles destinées aux entreprises soucieuses de développement durable. Son objectif est d'élaborer et de diffuser des lignes directrices pour aider les entreprises à produire des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services.

Griffe [Gest. comm.]

Marque nominative du fabricant apposée sur un vêtement ou un objet de luxe.

Grille de classification des emplois

➤ *Classification des emplois, Parodi, Qualification.*

Grille du management [Strat. man.]

Représentation graphique proposée par Blake et Mouton permettant de situer, en fonction du degré d'intérêt porté aux impératifs de gestion (verticalement) et du degré d'intérêt porté aux problèmes humains (horizontalement) les styles de gestion adoptés.

Dans cette grille chaque axe est gradué de 1 à 9, chaque style est une combinaison de deux chiffres : 1,1 en bas à gauche (intérêt minimal pour la production et

pour les hommes), 9,9 en haut à droite (intérêt maximal pour les deux), 5,5 au centre de la grille (position médiane pour les deux impératifs), etc.

Grille indiciaire [Gest. ress. hum.]

Système de hiérarchie des traitements et des salaires. Elle est intégrée au système d'évaluation des emplois, ou encore classification des fonctions ou classification par catégorie, qui en France a été proposé lors des accords Parodi en 1945, et révisé depuis.

Grille Parodi

➤ *Parodi (grille).*

Grossiste [Gest. comm.]

Intermédiaire dans la distribution commerciale faisant de la vente en gros ou en demi-gros, sur stocks constitués préalablement.

Groupe d'entreprises [Strat.]

Forme de concentration financière d'entreprises, disposant chacune d'une personnalité morale indépendante, dont l'institution dominante, ou tête de groupe, prend le nom de holding.

Groupe autonome

➤ *Dubreuil.*

Groupe d'appartenance [Gest. comm.]

Système socio-culturel auquel appartient un individu par son âge, son sexe, sa profession, son niveau d'instruction, sa religion, etc.

Groupe d'expression

➤ *Droit d'expression des salariés.*

Groupe de progrès

➤ *Cercle de qualité.*

Groupe de qualité, Groupe de réflexion

➤ *Cercle de qualité.*

Groupe de référence [Gest. comm.]

Groupe auquel appartient ou non une personne, et qui sert de référence positive ou négative, dans la détermination de ses *valeurs, attitudes et comportement*.

Groupe de travail [Gest. ress. hum.]

Équipe de travailleurs, élèves, etc., dirigée par un contrôleur institutionnel, chef, maître, etc., et dont les membres ont une tâche commune à accomplir.

Groupe de travail semi-autonome

➤ *Travail en groupe semi-autonome.*

Groupe financier

➤ *Groupe.*

Groupe ou corps intermédiaire

[Strat./Socio.]

Association porteuse de certaines attitudes communes, de certains intérêts spécifiques, de certains buts sociaux et qui développe une action en vue d'atteindre ces buts en exerçant certaines pressions sur les instances dépositaires de la puissance publique. Les moyens d'action de ces groupes (syndicat, association de défense de tel groupe social, etc.) sont l'information des décideurs, l'action sur les médias pour susciter un mouvement d'opinion, le lobbying, le financement des campagnes électorales.

➤ *Groupe de pression.*

Groupe latent [Socio.]

Désigne, dans la théorie de Mancur Olson (*logique de l'action collective*), un groupe réunissant un très grand nombre d'individus et dans lequel il est

aisé de profiter des bénéfices de l'appartenance au groupe sans en supporter les coûts.

Groupe stratégique [Strat.]

Groupe constitué par des entreprises qui appartiennent à un même secteur d'activité et qui suivent une stratégie similaire.

G **Groupement d'intérêt économique (GIE)** [Dr.]

Entité juridique dotée de la personnalité morale et de la capacité juridique, réunissant des personnes physiques ou morales en vue d'améliorer les résultats de l'activité économique de ses membres par la mise en commun de certains aspects de cette activité : commercialisation, services d'importation ou d'exportation, laboratoire de recherche, etc.

Groupement foncier agricole (GFA)

[Dr.]

Société civile ayant pour objet de faciliter la gestion des exploitations dont elle est propriétaire.

Groupement professionnel [Fin.]

1° Association d'entreprises d'une même branche d'activité en vue d'émettre dans le Public un emprunt obligataire dont elles sont solidairement

responsables et dont elles répartissent le montant entre leurs adhérents selon des quotes-parts préalablement définies.

2° Désigne quelquefois les unions professionnelles ou syndicats professionnels.

Groupware (Collecticiel) [Syst. inf.]

Ensemble des technologies et des méthodes de travail associées, qui, par l'intermédiaire de la communication électronique, permettent le partage de l'information sur un support numérique par un groupe engagé dans un travail collaboratif (définition de Jean-Claude Courbon).

GRP (Gross Rating Point) [Gest. comm.]

Nombre de contacts réalisés auprès de cent individus utiles exposés ou non à un message. En français le GRP est traduit par Point de couverture brut (PCB).

Le GRP se calcule de deux façons.

$\text{GRP} = \% \text{ de couverture} \times \text{répétition moyenne.}$

$$\text{GRP} = \frac{\text{nombre de contacts} \times 100}{\text{nombre d'individus appartenant à la cible}}$$

GVT

➤ *Glissement, Technicité, Vieillesse.*

H

Habillage de bilan [Compt.]

Ensemble des opérations réalisées en fin d'exercice par un gérant d'OPCVM ou une société de gestion afin de présenter un bilan plus flatteur aux actionnaires. La cession de titres aux performances inférieures à celle du marché en est une forme parmi d'autres.

Halo (Effet de) [Gén.]

Survalorisation d'un certain nombre d'événements. Tendance à accorder plus d'importance à aux événements les plus frais.

Hamel (Gary) et C. K. Prahalad

➤ *Cœur de compétences, Approche par les ressources et les compétences.*

Hang Seng (Indice) [Fin.]

Indice de référence de la Bourse des valeurs mobilières de Hong Kong.

Hard selling

➤ *Vente agressive.*

Harmonisation comptable [Compt.]

Elle est obtenue actuellement en France par l'application de normes définies par le Plan comptable général qui sont :
– communes : ensemble des prescriptions relatives à la terminologie, aux critères de classement, à la comptabilisation,

aux modes d'évaluation et à l'utilisation des données comptables ;

– particulières : en fonction de la structure et/ou de l'activité des entreprises (plans comptables professionnels, d'entreprise...).

Au niveau international elle est réalisée par les directives de la Commission de l'Union européenne, par exemple la IV^e directive est à l'origine du plan comptable français, par des normes et recommandations de l'*International Accounting Standards Committee* (IASC) et d'autres organismes internationaux.

Harvard (Modèle de) [Strat.]

Modèle de management stratégique dû à Learned, Christensen, Andrews et Guth et qui date de 1965. Il propose :

- une analyse des forces et faiblesses de la firme en fonction des données de l'environnement ;
- une mise en évidence des opportunités de la firme ;
- la sélection des actions en fonction des moyens de la firme ;
- mesurer les résultats en fonction des objectifs et « rectifier le tir » en cas de nécessité.

Hausse des prix (Provision pour)

➤ *Provision pour hausse des prix.*

Haut de gamme [Gest. comm.]

Produit de qualité supérieure et de prix élevé. Expression proposée comme l'équivalent français de *Full size* par la commission de terminologie « Économie et finances ».

Hawthorne (Effet) [Strat. man.]

Du nom d'une ville des États-Unis où était située une usine de la Western

Electric. F. G. Roethlisberger et W. J. Dickson (1939) y ont conduit des expériences visant à mettre en évidence l'importance des relations humaines dans la productivité du travail. L'expérience de la pièce d'assemblage des relais électriques est restée célèbre pour avoir proposé que la productivité de l'équipe de travail aurait augmenté non à cause de facteurs formels (comme l'éclairage de la pièce) mais du fait même de l'intérêt qui avait été porté aux employés qui auraient vu leur statut et leur cohésion s'améliorer. Les relations sociales forment une structure informelle qu'il ne faudrait pas éliminer sous peine de porter atteinte aux performances des individus. La chaîne causale comme le degré de corrélation ont largement été rediscutés, cependant ces travaux ont permis une remise en cause du postulat de la seule incitation pécuniaire émanant de la logique taylorienne. Ces travaux sont centraux dans le courant de l'École des relations humaines issu du mouvement de la sociologie industrielle aux États-Unis, et le chef de file en était Elton Mayo.

Hedging

➤ *Endiguement.*

Henry (Droite de) [Méth.]

➤ *Droite des moindres carrés*

Herfindahl (Indice de concentration de)

➤ *Indice de concentration.*

Héritage [Compt.]

Contribution de partenaires de l'entreprise à la formation du surplus de productivité.

➤ *Productivité, Surplus.*

Herzberg F. (Théorie de)

[Gest. ress. hum.]

Psychosociologue américain (né en 1923) qui a mis en évidence que les facteurs de satisfaction et d'insatisfaction par rapport au travail ne sont pas symétriques.

L'insatisfaction proviendrait essentiellement de la hiérarchie trop pesante, des salaires insuffisants, de la mauvaise qualité des relations entre individus et des conditions de travail en général. L'intérêt du travail, le niveau élevé de responsabilité, de reconnaissance et d'accomplissement de soi par le biais d'une activité productive représentent les principaux facteurs de satisfaction. Le nom de Herzberg est associé au mouvement de l'enrichissement des tâches.

Hétérarchie [Socio., Man. Strat]

Dans une organisation normale, les décisions sont prises dans un cadre hiérarchique : le supérieur compare les possibilités, les évalue, et il tranche. Pourtant, lorsque le contexte d'une organisation devient turbulent, très incertain, la situation se brouille. On commence à débattre sur ce qui compte. Des évaluations multiples et contradictoires apparaissent. Mais existe-t-il des organisations qui choisissent délibérément de créer ce type d'ambiguïté, des organisations recherchant l'intelligence distribuée entre des unités multiples qui se rendent des comptes mutuellement à partir de principes d'évaluation différents, sans qu'il y ait de relation hiérarchique entre elles? C'est ce que David Stark appelle des hétérarchies. Pour lui, la coopération s'opère souvent dans ce type de dissonance sans que l'on ait besoin de se comprendre.

Heures supplémentaires

[Gest. ress. hum.]

Heures de travail effectuées au-delà de l'horaire légal de travail.

Depuis 1982 le niveau des heures supplémentaires fait l'objet d'un forfait annuel légal ou conventionnel. Ces heures sont rémunérées par une majoration du taux horaire de salaire.

Heuristique [Méth.]

Méthode de résolution de problèmes complexes ne garantissant pas l'obtention d'une solution optimale mais fournissant dans un laps de temps raisonnable et à un coût acceptable, une solution dont les performances sont généralement assez bonnes.

Ant. : Algorithmique.

Hiérachico-fonctionnelle

➤ *Structure de l'entreprise.*

Hiérarchie des coûts [Compt.]

Classification des coûts en fonction des inducteurs de coûts qui leur sont propres : le nombre d'unités, le nombre de lots ou le nombre de modèles de produits finis ; les autres coûts sont associés aux unités d'exploitation de l'entreprise.

Hiérarchique (Structure)

➤ *Structure de l'entreprise.*

Hip-Hop management [Man. Strat.]

Le *Hip-Hop management* peut-être défini comme l'art de viser à faire exister ce qui n'aurait logiquement jamais dû. Ce terme a été forgé pour rendre compte des trois dynamiques fondamentales d'affrontement avec l'incertitude auxquelles peut recourir le stratège : le

calcul, le mimétisme et l'exemplarité. Il vise également à rendre compte de la dimension viscéralement transgressive de toute activité entrepreneuriale qui ne peut être autrement conçue que comme acte simultanément d'imagination de ce qui n'existe pas encore et d'acharnement à le faire advenir.

Partis de situations économiques et sociales extrêmement difficiles, des rappeurs américains comme Jay-Z, Dr Dre, Eminem, Snoop Doggy Dog ou encore, en France, Booba, sont ainsi devenus en quelques années des figures de référence du Hip-Hop management. Par-delà les talents musicaux, tous ces rappeurs ont eu en commun le souci de développements de capacités stratégiques et entrepreneuriales nourrissant des diversifications liées : maisons de productions indépendantes lignes de vêtements, casques audios. Le paradoxe de ces « *underdogs* » ayant été de parvenir à sécréter des revenus considérables pour leurs artistes et eux-mêmes alors dans un contexte où la dématérialisation des contenus et les téléchargements illégaux déstabilisaient profondément l'industrie musicale.

Si le rappeur Jay-Z a été régulièrement élu parmi les personnalités les plus influentes du monde, c'est avec le rachat par l'entreprise Apple pour plus de 3 milliards de dollars de Beats by Dre, marque de casques audio, d'écouteurs et de haut-parleurs co-fondée par Dr Dre et Jimmy Iovine que la nécessité de forger de nouveaux concepts, tels le « *hip-hop management* », est devenue d'évidence pour rendre compte de dynamiques stratégiques nouvelles d'hypercroissance que portaient en germes les transformations numériques et digitales.

Hirschman Albert Otto (1915-2012)

[Méth. Gest. com]

Économiste, philosophe, essayiste américain d'origine allemande. Après des travaux en 1945 sur le commerce extérieur américain avec mise en point d'un indice qui mesure le degré de concentration (Indice Hirschman) puis dans les années 1950 en économie du développement prenant des distances à l'égard des théories néoclassiques et keynésiennes en prenant en compte les spécificités des pays pauvres pour proposer des politiques sectorielles susceptibles d'avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, il publie en 1970 un très court, mais rapidement célèbre, livre sur les trois comportements possibles du consommateur mécontent d'un produit sur le marché (*Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, MA, Harvard University Press) :

- *exit* signifie le consommateur peut changer de marque de produit ;
- *loyalty*, signifie que consommateur reste fidèle à la marque ;
- *voice* est la prise de parole, la protestation

Hirschman (Indice de concentration de)

[Méth.]

Indice conçu par A. O. Hirschman et présenté dans le livre *National Power and the Structure of International Trade*. Berkeley: University of California Press, publié en 1945. Cet indice sera repris par Herfindahl dans sa thèse de doctorat en 1950 pour l'analyse de la concentration dans l'industrie de l'acier aux États-Unis (Columbia University).

- *Indice de concentration.*

Histogramme [Méth.]

Graphique où l'on représente, en abscisse, les intervalles successifs des valeurs prises par une variable et, en ordonnée, les fréquences observées dans un échantillon ou dans la population. Dans le cas d'une variable continue, si les intervalles considérés tendent vers zéro, l'histogramme devient la représentation graphique de la fonction de distribution.

Histoire des affaires [Méth.]

Courant de recherche, généralement empirique et positiviste. Le principal représentant de ce courant est Alfred D. Chandler qui a notamment publié : *Strategy and Structure* en 1962, *The Visible Hand* en 1979 et, avec Richard S. Tedlow, *The Coming of Managerial Capitalism : A Casebook on the History of American, Economic Institutions*, Homewood, IL : Richard D Irwin (1985).

Histoire du management

➤ École classique, École des relations humaines, École quantitative, École néo-classique, École des systèmes sociaux, Apprentissage organisationnel, École de l'apprentissage, École du pouvoir, Histoire des affaires, École de la contingence, Théorie institutionnelle et néo-institutionnelle, Économie de l'information, Théorie des coûts de transactions, Théorie de l'agence, Structure concurrentielle des marchés, Économie industrielle, Management stratégique, École des ressources, théories de la diffusion, Économie évolutionniste, Écologie des organisations, Sociologie des marchés, Management international, Post modernisme.

Hofstede Geert

- Théorie néo-institutionnelle.

Holding [Fin.]

Société financière ou industrielle dont l'objet est de contrôler diverses sociétés (à travers des prises de participation ou de création de filiales).

Holding de gestion [Fin.]

Intermédiaire entre une société mère et ses filiales; la décision de la création d'un *holding* de gestion a pour but de regrouper les différentes activités des filiales dans un même lieu géographique. Le *holding* peut détenir l'intégralité du capital des filiales ou une partie de celui-ci.

Holding de services [Gén.]

Holding dont l'activité consiste à mettre à la disposition des autres filiales du groupe un certain nombre de services (licences, brevets, marques de fabrique), en contrepartie des redevances qui ne seront pas imposées. Ce type de *holding* est généralement domicilié dans une région où la fiscalité est particulièrement favorable aux entreprises.

Selon les services offerts par le *holding*, on parlera de *holding* de brevets, ou de *holding* d'armements : (les flottes de navires, dans ce cas, battront les pavillons du Liberia ou de Panama...), de *holding* d'ingénierie spécialisés dans l'assistance technique aux filiales, de *holdings* de *leasing* dont le rôle est de mettre à la disposition des filiales du groupe des immeubles, des moyens de transports, de *holding* de financement qui misent à réunir des capitaux sur le marché financier international dans les conditions les plus favorables. Le *holding* de service peut se spécialiser également dans la refacturation où il joue ici le rôle de compensation pour réduire les risques de change.

Holisme et individualisme méthodologiques [Méth.]

Le holisme (du grec *holos* : entier) méthodologique est une démarche sociologique globalisante, par opposition à l'individualisme méthodologique, et selon laquelle « la cause déterminante d'un fait social doit être recherchée parmi les faits sociaux antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle » (cf., E. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, 1895). Fondamentalement, l'*individualisme méthodologique* considère que l'on ne peut accéder à la dimension globale que par le recueil des données au niveau des individus qui constituent cette société : telle est par exemple la méthode des enquêtes d'opinion. Comme l'écrit K. Arrow : « le point de départ du paradigme individualiste est le simple fait que toutes les interactions sociales peuvent se résumer à des interactions entre individus » (« Individualisme méthodologique et connaissance sociale », AER, 1994). En économie politique, la démarche holistique correspond à la macroéconomie, tandis que l'individualisme méthodologique correspond à la microéconomie : « un marché est l'illustration parfaite d'une situation résultant d'interaction entre individus » (K. Arrow). Toutefois, l'aspect méthodologique s'efface, chez un grand nombre de sociologues et d'économistes devant l'ontologique. Autrement dit, le holisme méthodologique devient un holisme ontologique à partir du moment où l'on ne reconnaît plus l'autonomie de l'individu par rapport à la société (déterminisme, marxisme), et l'individualisme

H

méthodologique devient ontologique à partir du moment où l'on considère que la société n'est que la somme des individus qui la composent. Ces aspects du passage du micro-macro correspondent en science économique au phénomène dit du sophisme de composition ou du *n° bridge*.

Hollandaise (Adjudication à la) [Fin.]

Utilisée pour les OAT et les BTN à la place de la technique de « prise ferme » longtemps en vigueur pour les emprunts d'État.

L'adjudication est publique, et met en concurrence totale tous les établissements de crédit selon le principe de l'appel d'offres. Les offres sont servies aux prix offerts par les adjudicataires, en servant d'abord les offres dont les prix sont plus élevés, jusqu'à concurrence du montant voulu par le Trésor public.

Homma Munehisa [Fin.]

Japonais, né au *xviii^e* siècle et décédé en 1803, passant pour probable concepteur de la représentation graphique en chandelières : résumé complet de la séance boursière utilisant le cours d'ouverture, de clôture, ainsi que les cours extrêmes (plus-haut et plus-bas) et mettant en évidence la pression acheteuse ou vendeuse sur le titre.

➤ *Analyse technique.*

Homo œconomicus [Méth.]

Modèle de l'homme économique de la théorie microéconomique classique et néoclassique se caractérisant par des hypothèses simplificatrices. L'homo œconomicus est un sujet abstrait, sans

épaisseur sociale (sans pays, sans religion, sans sexe, sans âge, etc.), informé, rationnel dans sa recherche du maximum de plaisir (maximisation de la production pour le producteur, ou des satisfactions pour le consommateur) pour le minimum de souffrance (minimisation des coûts).

Hongroise [Méth.]

Algorithme de recherche d'une *affectation optimale* d'un nombre fini de personnes, équipes, machines... entre un nombre égal de tâches à effectuer.

Honoraires [Gén.]

Revenu des professions libérales.

Horizons économiques [Méth.]

Limite dans le temps au-delà de laquelle le degré de précision des prévisions économiques devient très faible rendant ces dernières hypothétiques. La fixation de cet horizon dépend des informations (qualité et quantité) servant de base à ces prévisions que de la connaissance pertinente des agents économiques.

Horizontale (Analyse, Approche, Coupe)

➤ *Analyse transversale.*

Hors bilan [Fin., Compt.]

Engagements futurs qui correspondent à des activités sans encaissement ou décaissement, qui ne sont pas pris en compte dans le bilan des entreprises ou des banques. Ils font l'objet d'une comptabilisation spécifique dite « hors bilan ». Exemple : les contracts en cours d'exécution, les engagements par

signature, les opérations de change, les swaps, les options.

Hors rayon (Chèque) [Fin.]

Chèque tiré sure un guichet situé dans un département autre que celui du guichet où il est remis à l'encaissement.

Syn. : Hors-place.

Hotelling (Modèle de concurrence spatiale à la) [Strat.]

Modèle conçu en 1929 par H. Hotelling en vue d'étudier les stratégies de *localisation* et de prix de deux entreprises en concurrence qui vendent le même produit en supposant donnée la localisation des consommateurs (habitants le long d'une grande rue d'une ville, estivants sur une longue plage fréquentée, etc.). La décision d'achat du consommateur repose sur le prix du produit et le coût de transport entre sa place sur la plage ou son domicile et l'emplacement du vendeur. L'aire de marché d'une entreprise dépend donc de son prix. À la suite des travaux plus récents (notamment C. d'Apresmont, J. Gabszewicz et J.-F. Tisse en 1979; S. Scotchmer et J.-F. Tisse en 1993), le théorème de Hotelling, transformé en théorème de la différenciation, peut être énoncé de la manière suivante : les entreprises qui vendent un produit homogène tendent à s'implanter en des lieux géographiquement éloignés pour échapper à la concurrence par les prix.

➤ *Gravitation (Loi de).*

HTML [Méth.]

Hypertext Markup Language. Langage standard d'encodage de document

comportant du texte et des graphiques pour communiquer sur les pages Web.

➤ *Internet.*

Human engineering

➤ *Ergonomie.*

Hurwicz (Critère de)

➤ *Incertitude.*

Hypermarché [Gest. comm.]

➤ *Commerce de détail, Grandes surfaces.*

Hypocrisie organisationnelle

[Strat. Man.]

Comportement des responsables des entreprises dont les discours et les actions sont contradictoires ou ne sont pas en phase les uns avec les autres. Les principaux auteurs ayant mis en évidence ce phénomène et ses effets, qui relèvent du courant néo-institutionnaliste, sont Meyer et Rowan (1977), Cooper (1981), DiMaggio et Powell (1983), Brunsson (1985, 1989),

Hypothécaire (Marché) [Fin.]

➤ *Marché hypothécaire.*

Hypothécaire (Prêt)

➤ *Prêt hypothécaire.*

Hypothécaires à risques (Prêts) ou

« *Subprimes* »

➤ *Prêt hypothécaire.*

Hypothèque [Dr.]

Droit que possède un créancier sur un bien immobilier de son débiteur et qui, si la dette n'est pas levée à l'échéance et sans le rendre propriétaire, l'autorise à vendre, ou faire vendre, ledit bien et de

Hyp

se payer prioritairement aux autres créanciers du débiteur. La soultte éventuelle restant au débiteur. Pour être juridiquement valable une hypothèque doit faire l'objet d'une inscription à la Conservation des hypothèques.

Il existe quelques rares hypothèques portant sur des biens mobiliers (aéronefs, navires).

Hypothèse [Méth.]

Formulation d'une supposition (liée à un problème donné) et dont on se

propose de vérifier la pertinence, ou la non-pertinence, à travers la mise en œuvre de diverses méthodes de recherche.

Hystérésis [Compt.]

Décalage (ou retard) entre le moment de la décision et de sa mise en application et le moment où apparaissent les frais ou les charges récurrentes.

Syn. : *Rémanence*.

➤ *Écart*.

H



IASB (*International Accounting Standard Board*) [Compt.]

Organisme chargé d'établir des normes comptables au plan international, appelées normes IAS.

IBAN (*Identification Bank Account Number*) [Fin.]

Numéro de compte bancaire normalisé au niveau mondial.

IBEX (*Indice*) [Fin.]

Indice de référence de la Bourse des valeurs mobilières de Madrid.

ICPE (*Installations classées pour la protection de l'environnement*) [Gén.]

Classification des activités industrielles prévue par la loi du 19 juillet 1976 en vue de répertorier l'ensemble des risques potentiels. Selon le Code de l'environnement, les ICPE désignent « *les installations (...) qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments* ». C'est, dans la plupart des cas, aux préfets de mettre en œuvre cette réglementation, assistés des services

techniques de l'Inspection des installations classées. Ce sont donc principalement les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), qui s'en chargent.

IDC – *Intelligence Design Choice*

(Modèle) [Strat.]

Modèle de choix et de prise de décision proposé par H. A. Simon et décrivant la décision comme un processus en trois phases :

1° Identifier dans l'environnement des facteurs jugés sensibles.

2° Organiser les informations que le décideur juge utiles dans le but de disposer des solutions possibles pour résoudre son problème.

3° Permettre au décideur de faire un choix parmi les solutions établies ou en cas d'absence de solution ou d'apparition d'un problème dans une simulation, ce qui suppose une phase de contrôle, revenir sur l'une des phases précédentes.

La critique de ce modèle a porté principalement sur le fait d'avoir négligé des aspects psychologiques, notamment émotionnels. Intégrant davantage cette dimension psychologique, J. March et H. A. Simon ont cependant proposé un autre modèle conçu sur la corrélation négative entre niveau d'aspiration du décideur et son niveau de satisfaction.

➤ *Dissonance cognitive (Théorie de la).*

IDE (*Investissement direct à/de*

***l'étranger*)** [Rel. int.]

L'IDE comprend l'installation à l'étranger d'une unité autonome de production ou d'une succursale, l'acquisition de 10 % ou plus du capital social d'une entreprise, les prêts à plus

d'un an et avances par l'investisseur à la société investie dès lors qu'un lien de filialisation est établi entre les deux sociétés, les investissements immobiliers.

Idéal-type [Méth./Socio.]

Notion de la sociologie webérienne (Max Weber 1864-1920) et qui désigne un modèle théorique simplifié qui permet d'analyser la réalité sociale.

Identité [Strat.]

Caractéristiques mises en avant dans le but de donner une représentation spécifique de l'entreprise. L'identité est liée à la capacité de l'entreprise, par le biais de l'image qu'elle donne d'elle-même, à affirmer son unité et à assurer sa stabilité.

IFAC [Compt.]

➤ *International Federation of Accountants.*

IFRS (Normes) [Compt.]

Normes comptables internationales de l'*International Financial Reporting Standards*, inspirées des anciennes normes internationales IAS et des normes comptables américaines (US Gaap). Les normes IFRS sont des outils d'information destinés aux investisseurs, alors que la comptabilité française répond davantage aux besoins de l'administration fiscale.

L'un des principaux changements introduit par les normes IFRS est le recours à la « juste valeur » dans l'évaluation de nombreux actifs et passifs de l'entreprise, en ce sens que ces éléments sont évalués à leur valeur de marché. Ce n'est pas sans effets

pervers : la chute des cours entraîne la baisse de la valeur des actifs suscitant une aggravation de la chute des cours (cf. krach financier du 21 septembre 2008) Il faut aussi signaler les principes de la « prédominance de la substance » et de la réalité économique des transactions par rapport à leur apparence juridique. Cela signifie que les éléments que l'entreprise contrôle sans en détenir la propriété juridique peuvent être comptabilisés dans le bilan. Il s'en suit que le bilan reflète davantage la véritable valeur de l'entreprise à la différence de l'information associée à la comptabilité française. Les capitaux propres sont les plus affectés par les nouvelles normes. Ils perdent leur stabilité conférée par les anciennes normes. Par ailleurs, la comptabilisation des provisions est également affectée en ce que certains groupes peuvent voir leurs engagements sociaux futurs accrus (régimes de retraite à cotisations ou prestations définies, par exemple), du fait de leur comptabilisation dans le bilan à leur valeur de marché. On signalera également que des actifs qui n'étaient pas comptabilisés comme les biens en crédit-bail ou les frais de développement sont comptabilisables au bilan dans les normes IFRS.

IFS (Institutions financières spécialisées) [Fin.]

➤ *Bons IFS, Marché des titres de créances négociables.*

Ijara [Fin.]

En finance islamique, il désigne un accord de leasing par lequel une entreprise loue en crédit-bail un bien de

production durable à une institution financière. Cette dernière achète l'équipement ou le bâtiment et se rémunère par un loyer sur une période déterminée. Une promesse d'achat à l'issue du contrat peut être prévue (*ijara wa iqtina*).

Image [Gest. comm.]

Ensemble des représentations mentales, croyances ou connaissances liées à un « objet » (Pays, Ville, Organisation, Homme, Marque, etc.).

L'image de marque est strictement celle d'une marque. On dira l'image d'un pays, d'un homme, d'une entreprise, etc.

Image fidèle [Compt.]

Finalité vers laquelle tendent les documents de synthèse de l'entreprise. Pour cela, la comptabilité doit être tenue en respectant les principes fondamentaux sur lesquels elle est fondée à savoir :

- la prudence (enregistrement des plus-values lors de leur réalisation et des pertes dès que l'entreprise en a connaissance) ;
- la régularité et la sincérité (application de bonne foi des règles de procédures comptables en vigueur) ;
- la constance des méthodes (pour permettre les comparaisons d'une année sur l'autre) ;
- la continuité de l'exploitation ;
- l'évaluation aux coûts historiques.

Immatériel (Actif)

- *Actif immatériel, Immobilisation incorporelle.*

Immatériel (Capital)

- *Capital immatériel.*

Immatériel (Investissement)

- *Investissement immatériel.*

Immobilisations [Compt.]

Éléments de l'actif contribuant à plusieurs exercices (plusieurs cycles de production).

Le PCG distingue :

- les immobilisations non financières qui comprennent les immobilisations corporelles le (« choses sur lesquelles s'exerce un droit de propriété » telles que les terrains, constructions, installations techniques, matériels industriels et outillage, immobilisations en cours...) et les immobilisations incorporelles le (biens immatériels dont l'entreprise jouit pendant plus d'une année tels que les frais d'établissement, les études et recherches, les brevets et licences, le fonds commercial...), c'est-à-dire des éléments d'actif non consommés par le premier usage ;
- les immobilisations financières qui sont constituées de certaines créances et certains titres tels que les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation, les créances rattachées à des participations...

Immobilisations corporelles et incorporelles

- *Immobilisations.*

IMF (Institutions de microfinance)

- *Microfinance.*

Impact [Gest. comm.]

Somme des audiences de chaque support correspondant aux nombres de parutions d'un message.

- *Communication, publicité*

Impartition [Strat. man.]

Manœuvre de coopération entre plusieurs entreprises partenaires disposant de potentiels complémentaires et désireuses de concrétiser des synergies potentielles.

Elle revêt différentes formes, parmi lesquelles on peut citer :

- la fourniture spéciale ;
- la sous-traitance ;
- la cotraitance ;
- la commission ;
- la concession ;
- l'accord de licence ;
- le franchisage.

Impasse concurrentielle [Strat. man.]

Type d'environnement dans lequel les sources d'avantage concurrentiel sont limitées et l'avantage concurrentiel potentiel faible. Il correspond à des industries généralement mûres voire en déclin dans lesquelles les perspectives de rentabilité s'avèrent limitées.

Impayés d'escompte [Fin.]

Effets de commerce escomptés qui reviennent impayés. Le banquier en vertu de la clause « Sauf bonne fin » (SBF) restitue les effets au dernier cédant et débite le compte de celui-ci du montant des impayés, ou bien, en cas d'approvisionnement insuffisant, il poursuivra l'accepteur et les autres coobligés dont le cédant. La clause SBF ne s'applique pas à « l'escompte à forfait » dit encore escompte en ducroire, à l'égard du cédant. Le banquier ne peut poursuivre que les coobligés dont le tiré.

Importance relative (Principe de l')

[Compt.]

Principe comptable prééminent dans les pays anglo-saxons selon lequel les

états financiers doivent révéler les opérations dont l'importance peut affecter les évaluations ou les décisions. En vertu de ce principe, une information ne doit être révélée que lorsqu'elle est de nature à influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur l'entreprise. En France, ce principe n'a pas été explicitement repris dans le Code de commerce, mais il figure explicitement dans le PCG (art. 120-4) pour l'établissement des comptes annuels et plus particulièrement pour l'élaboration de l'annexe, puisque l'article 130-4 précise que se sont les informations d'importance significative qui doivent être révélées dans ce document.

Importateur distributeur [Rel. int.]

Commerçant localisé à l'étranger, qui achète et vend sous son propre nom (ou sa propre marque) les produits de l'exportateur.

Importation (de données)

[Info./Méth.]

Action d'ouvrir, avec une application, des données préalablement enregistrées par un autre programme.

Importation (de produits) [Rel. int.]

Achat par un résident (firme, personne physique) d'un bien produit à l'étranger par un non-résident.

Impôt [Fin.]

Prestation pécuniaire directe requise par voie d'autorité, à titre définitif, et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques ou pour permettre l'intervention économique et sociale de l'État.

Les impôts perçus en France sont aussi qualifiés de taxe (par ex., TVA), de droit (par ex., de timbre), de prélèvement (par ex., sur les bons anonymes), ou de contribution (par ex., sociale sur les revenus).

On peut citer la classification économique en quatre grandes catégories :

- impôts directs : restent à la charge exclusive des contribuables. Deux groupes :

- l'impôt sur le revenu et l'IS frappant les revenus ou les bénéfices ;

- les autres taxes au profit de l'État (par ex., taxe sur les salaires), ou des collectivités locales (les impôts directs locaux, taxe professionnelle, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation) ;

- impôts indirects : essentiellement la TVA mais aussi les contributions indirectes (essentiellement sur les boissons, les spectacles, les tabacs, la taxe à l'essieu et le droit de licence des débits de boisson) ;

- des droits d'enregistrement et de timbre ;

- l'impôt sur la fortune, le patrimoine ou le capital.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

[Fin.]

Impôt direct mis en place en 1989, reprenant une assiette comparable à celle de l'IGF, avec des taux de 0,5 % à 1,5 %.

Impôt sur le capital

➤ *Impôt, Impôt de solidarité sur la fortune.*

Impôt sur le revenu [Fin.]

Impôt assis sur le revenu des personnes physiques (IR) et des sociétés à caractère

commercial (Impôt sur les sociétés = IS).

L'IR est un impôt global généralement progressif et prélevé par l'État. Il s'applique aux salaires, aux bénéfices industriels et commerciaux des entrepreneurs non assujettis à l'IS, aux revenus financiers, aux revenus fonciers, aux bénéfices de caractère non industriel et non commercial d'un foyer comprenant le chef de famille, son épouse, les enfants mineurs ou en cours d'études, et de toute personne à la charge du chef de famille.

Impôt sur les bénéfices

➤ *Impôt sur le revenu.*

Impôt sur les opérations de bourse

[Fin.]

1° Bourses de valeur – classé parmi les droits de timbre –, il s'agit d'un impôt dégressif s'appliquant à l'achat comme à la vente de valeurs mobilières effectué par l'entreprise d'un intermédiaire professionnel (les obligations en francs inscrites à la Bourse de Paris sont exonérées, comme les opérations réalisées sur les bourses régionales).

2° Bourses de commerce – sont assujetties à cet impôt les intermédiaires professionnels –, les opérations sur marchandises devant pour cela être à terme et concerner une marchandise réglementée.

Impôt sur les sociétés (IS) [Fin.]

Il ne concerne que certaines personnes morales, avant tout les sociétés de capitaux quelle que soit la nature de leur activité (donc les sociétés anonymes, les commandites par actions et les sociétés à responsabilité limitée).

Parmi les autres assujettis, on peut citer les sociétés coopératives, les sociétés en nom collectif sur option (rare), les établissements et organismes publics et autres personnes morales se livrant à des activités lucratives.

Il existe des exemptions : par exemple possible pour les SARL de caractère familial, les GIE, les SICOMI.

L'IS frappe les bénéfices réalisés dans des entreprises exploitées en France et ceux dont l'imposition est attribuée à la France par une convention internationale relative aux doubles impositions.

L'impôt est dû sur « le bénéfice net, déterminé d'après les résultats d'ensemble des opérations de toute nature effectuées par les entreprises, y compris notamment les cessions d'éléments quelconques de l'actif, soit en cours soit en fin d'exploitation » (art. 38-1 Code général des impôts). Ainsi l'IS est exigible du seul fait de la réalisation du bénéfice, même si la société décide de le conserver pour son autofinancement.

Imprévision (Théorie de l') [Dr.]

En matière administrative, l'impossibilité de prévoir l'apparition de faits nouveaux constitue une excuse pour les actes qui en découlent.

➤ *Incertitude.*

Imputation [Compt.]

Dans le sens général l'imputation est l'affectation d'une écriture comptable exprimant une opération au compte (service ou fonction) qui correspond à la catégorie d'opérations concernées.

Dans des sens particuliers, l'imputation est une opération entrant dans le calcul

du prix de revient. Deux notions sont courantes :

- l'imputation des frais ou des charges indirectes qui concerne le transfert des coûts de sections homogènes au prix de revient ;
- l'imputation rationnelle qui est une méthode de calcul du prix de revient dans laquelle les charges de structures ou frais fixes sont incorporés en proportion de l'activité de l'entreprise par rapport à l'activité normale.

Imputation (des charges indirectes)

➤ *Imputation.*

Imputation rationnelle [Compt.]

Méthode de calcul des coûts, fondée sur la distinction entre les charges de structure et les charges opérationnelles, consistant à tous les niveaux à l'entreprise (centres d'analyse, produits...) à incorporer aux coûts (des centres d'analyse, des produits...) leurs charges de structure respectives multipliées par le rapport : Activité réelle / Activité normale (appelé rapport ou coefficient d'activité) les concernant. Les coûts rationnels unitaires des prestations fournies par les centres de responsabilité deviennent des indicateurs de gestion intéressants puisqu'en isolant les effets des variations d'activité, l'imputation rationnelle laisse apparaître des modifications de coûts unitaires provenant uniquement de la variation du coût variable unitaire (modification du rendement ou/et des prix ou coûts des moyens de production utilisés) et de la variation de la masse des frais de structure (changement du total des coûts fixes périodiques supportés). La méthode de

l'imputation rationnelle permet aussi de mettre en évidence les centres en sous-activité ou en suractivité et d'en chiffrer le coût ou le boni : des décisions pourront résulter de ces constatations afin d'aboutir à une meilleure utilisation de la structure productive de l'entreprise.

Incertain (Cotation à l') *[Fin.]*

On dit qu'une monnaie est cotée à l'incertain lorsque son taux de change est exprimé par référence à une unité de la monnaie étrangère (par ex., 1 \$ US = 0,90 ₣ en août 2000, cotation de l'euro à l'incertain). Toutes les monnaies sont cotées à l'incertain, sauf la livre sterling, à Londres, qui est cotée au certain (£ 1 = 1,6 \$ US).

Incertitude *[Méth.]*

Situation caractéristique d'un futur non prévisible. Elle se distingue du risque qui concerne une connaissance du futur représentable par une distribution de probabilités. L'incertitude rend difficile la décision dans le présent. La théorie de la décision en avenir incertain a cependant progressé, grâce à la théorie des jeux, pour faciliter la prise de la meilleure décision.

S'il est possible d'énumérer ou recenser tous les avènements possibles, c'est-à-dire les différents états de la nature susceptibles de se produire à la suite de la décision, mais sans qu'on puisse attribuer une probabilité à ces situations futures, la théorie des jeux indique alors qu'on peut employer l'un des cinq critères suivant pour faciliter la prise de décision :

- le critère de Laplace : pour chaque décision on calcule la moyenne arith-

métique des gains envisagés et on retient la décision qui présente la plus forte moyenne. Ceci revient à la maximisation de l'espérance mathématique avec une probabilité égale pour tous les états de la nature ;

- le critère de Wald ou du maximin : solution de prudence maximum. Pour chaque décision, on retient l'état de nature qui donne le gain le plus petit (minimum). Puis devant ces minima, le joueur choisit la décision pour laquelle le minimum est le plus élevé. Il maximise le minimum d'où le nom de maximin ;

- le critère du minimax s'applique au payeur. Il s'agit dans les états de la nature, de retenir pour chaque décision, ceux qui entraînent un paiement maximum. Puis de choisir la décision pour laquelle le maximum à payer est le minimum. Le joueur minimise le maximum de ses pertes ;

- le critère de Savage dit encore minimax regret : il consiste à établir un tableau des manques à gagner attachés à chaque décision la plus favorable pour chaque état de la nature. La décision à prendre est celle qui minimise le regret maximum ;

- le critère de Hurwicz : à chaque décision correspond une moyenne pondérée des conséquences extrêmes. La décision avantageuse est celle qui maximise cette moyenne.

Lorsque l'estimation de probabilités est réalisable, la meilleure décision est celle pour laquelle l'espérance mathématique du gain est la plus élevée. C'est la solution ou principe de Bernoulli. Cependant D. Bernoulli indique qu'il n'y a pas symétrie entre les évaluations en termes monétaires et les évaluations

en termes d'utilité. C'est le *paradoxe de Bernouilli* appelé encore *paradoxe de Saint-Petersbourg* : un billet qui a une chance sur deux de gagner 20 000 ducats et une chance sur deux de ne rien gagner, a une valeur mathématique de 10 000 ducats, mais il sera cédé pour 9 000 ducats ou encore moins si son propriétaire redoute au plus haut point de ne rien gagner. 9 000 ducats certains ont une plus grande utilité que 20 000 ducats aléatoires.

➤ *Jeux (Théorie des).*

I Incorporation de réserves et/ou de bénéfices [Fin.]

Opération qui consiste au moyen d'une écriture comptable à augmenter le capital social par intégration d'une fraction des réserves et ou de tout ou partie des bénéfices réalisés. Cette augmentation du capital social permet à l'entreprise qui la pratique de renforcer sa situation envers les prêteurs et à ses actionnaires de recevoir un intérêt statutaire plus important. L'opération implique soit la distribution d'actions gratuites aux anciens actionnaires, soit une augmentation du nominal figurant sur leurs actions actuelles.

➤ *Charges incorporables.*

Incorporel (Actif, Immobilisation)

➤ *Actif immatériel, Immobilisation incorporelle.*

Incoterms [Rel. int.]

Abréviation en anglais pour « termes de commerce international » qui définissent les droits et obligations des vendeurs et acheteurs de pays différents pour faciliter les échanges internationaux.

La réforme de 2010 a supprimé 4 termes au profit de deux nouveaux.

– Les termes DAF (*Delivered At Frontier*), DES (*Delivered At Ship*), DDU (*Delivered Duty Unpaid*) ont été remplacés par celui de DAP (*Delivered At Place*).

– Le terme DEQ (*Delivered Ex Quay*) a été remplacé par celui de DAT (*Delivered At Terminal*).

On compte 11 termes commerciaux répartis entre deux familles :

– Les termes utilisables pour le transport par mer et par voies navigables intérieures : FAS ou *Free Alongside Ship* (Franco le long du navire), FOB ou *Free On Board* (FAB : Franco à bord), CFR ou *Cost and Freight* (Coût et fret), CIF ou *Cost, Insurance and Freight* (CAF : Coût, assurance et fret).

– Les termes utilisables quel que soit le mode de transport : EXW ou *Ex-Works* (A l'usine), FCA ou *Free Carrier* (Franco transporteur), CPT ou *Carriage Paid To* (Port payé jusqu'à), CIP ou *Carriage and Insurance Paid To* (Port payé, assurance comprise, jusqu'à), DDP ou *Delivered Duty Paid* (Rendu droits acquittés), DAT et DAP.

Incubateur [Gén.]

Lieu d'accueil et d'accompagnement momentané, en attendant une place dans une pépinière d'entreprise ou d'implantation définitive et indépendante, de projets de création d'entreprises innovantes. Dans cet espace, le porteur de projet peut trouver des services utiles au démarrage de son projet dans les domaines de la formation, de conseil et de financement.

Indépendant [Dr./Strat.]

Personne établie à son compte, qui dirige son entreprise de manière propre, sans s'intégrer dans un réseau dominé par une grande firme.

Indépendance des exercices (Principe de l') [Compt.]

Principe comptable selon lequel, pour obtenir des résultats significatifs par exercice, chaque charge et chaque produit doit être rattaché à l'exercice qui le concerne et à cet exercice seulement. En conséquence, le résultat comptable n'est pas déterminé à partir des flux de trésorerie, mais à partir des dates d'engagement juridique.

Ainsi, par exemple, le produit d'une vente est rattaché à l'exercice au cours duquel le transfert de propriété a lieu, celui-ci résultant de la livraison. De même, les intérêts d'emprunts payés le 1^{er} avril N, alors que le capital a été emprunté le 1^{er} avril N-1, entraînent les rattachements, dans les charges de l'exercice N, des intérêts courus sur cet exercice, soit neuf mois d'intérêts.

Indépendance économique [Gén.]

Notion qualitative traduisant la situation d'une unité économique qui a pu se défaire ou se préserver de l'emprise de structure ou des effets de domination d'une ou des autres unités et, qui peut, elle-même, être considérée comme un pôle susceptible d'exercer une emprise de structure ou une domination sur d'autres.

Indépendance financière (Ratio d')

[Fin.]

Ratio entre capitaux propres et dettes à long terme.

Indépendance statistique [Méth.]

Absence de relation ou de *corrélation* entre deux phénomènes.

Indépendante (Variable)

➤ *Endogène (Variable).*

Indexation [Gén.]

Originellement, technique destinée à protéger le capital ou le revenu contre l'érosion monétaire en faisant varier la valeur du bien et de la rémunération en fonction d'un ou plusieurs indices de référence : prix de l'or, indice des prix de détail, prix du KW/h, cours du pétrole sur le marché libre de Rotterdam, etc.

➤ *Échelle mobile.*

Indicateur [Méth.]

Notion générale désignant un outil de mesure, d'évaluation ou un critère d'appréciation de l'état d'un phénomène à un moment donné.

Indicateur d'alerte [Méth.]

Indicateur qui, comparé à certaines valeurs qu'il est susceptible de dépasser lorsqu'un système fonctionne de façon déficiente, va automatiquement déclencher certaines actions préprogrammées pour redresser la situation (par ex., le niveau des stocks, le niveau des impayés, l'état de la trésorerie...).

Indicateur d'objectif [Méth.]

Indicateur qui permet de savoir dans quelle mesure la politique adoptée a conduit au résultat qu'elle s'était fixé.

Indicateur de gestion [Gén.]

Représentation chiffrée au niveau de l'entreprise ou d'un centre de responsabilité (par ex.) d'une variable

économique caractéristique de la gestion de l'entité concernée. Les indicateurs de gestion peuvent être déterminés *a priori* ou *a posteriori*, exprimés en unités physiques ou monétaires sous forme de ratios ou en valeur absolue.

Indicateur de performance

[Manag. stra.]

Donnée quantitative qui exprime l'efficacité et/ou l'efficience de tout ou partie d'un système, par rapport à une norme, un plan déterminé et accepté dans le cadre d'une stratégie d'entreprise (adaptée du *Dictionnaire des termes de gestion industrielle* -Afgi 92). On distingue quatre catégories :

- les indicateurs d'activité (volume de la production, chiffre d'affaires) ;
- les indicateurs financiers ;
- les indicateurs de rentabilité ;
- les indicateurs de qualité ;

Indicateur financier

➤ *Ratio.*

Indicateurs sociaux [Gén.]

Indicateurs apparus à la suite des travaux menés dans les années 60 aux États-Unis et destinés à décrire et à mesurer les phénomènes sociaux afin de compléter les indicateurs économiques qui, dans la phase de croissance générale de l'après deuxième guerre mondiale, conduisaient à oublier les finalités sociales de cette croissance.

L'intérêt pour les indicateurs sociaux s'est étendu au bilan social. En fait, l'élaboration d'indicateurs sociaux et de bilan social globalement significatifs se heurte à la difficulté méthodologique de construire un indicateur synthétique et de définir le champ du social. Que ce

soit dans l'entreprise ou dans la nation, les indicateurs sociaux sont des batteries d'éléments juxtaposés qui ne donnent aucune idée sur la tendance générale. La hausse des salaires (élément positif) et l'augmentation de la durée du travail (élément négatif) ne sont pas additives. De même l'augmentation du revenu des jeunes et l'augmentation des surpeuplements dans les logements ne sont pas additifs ou s'ils le sont alors un problème de pondération de chaque indicateur doit être résolu.

Dans l'état actuel, les indicateurs sociaux sont des indicateurs d'objectifs et de résultats pour l'action à entreprendre ou déjà entreprise dans des domaines que la puissance publique juge importants pour faciliter les changements sociaux.

Indice [Méth.]

Rapport caractéristique de la variation dans l'espace ou dans le temps d'une grandeur ou d'un ensemble de grandeurs. Le lieu ou l'instant de la première mesure constitue la référence ou la base de l'indice. La comparaison du même lieu avec lui-même ou du même instant avec lui-même donne l'indice-base qui est nécessairement égal 100 pour le lieu ou pour l'instant. Par exemple : si on compare les salaires moyens dans le monde, à une date donnée, en choisissant comme référence la France, la comparaison donne pour un salaire moyen mensuel de 1 100 euros un indice pour la France de :

$$(1\,200/1\,100) \times 100 = 109$$

Pour un autre pays si le salaire après application du taux de change est de 1 500 euros, l'indice sera :

$$(1\,500/1\,200) \times 100 = 125$$

La mesure de référence est toujours au dénominateur.

Au lieu d'un indice relatif à l'espace, on aurait pu établir les mêmes calculs pour indice relatif au temps en remplaçant la France par une année et les autres pays par d'autres années.

Ces illustrations portent sur des indices simples relatifs à une grandeur simple. Il existe une autre variété appelée indice complexe ou indice conceptuel comprenant des indices synthétiques et des indices composites.

L'indice complexe porte sur des ensembles d'éléments de même nature ou liés à un même concept dont on désire étudier l'évolution. C'est le cas de l'indice des prix de différents biens dont les volumes disponibles sont différents, de l'indice de la production industrielle qui regroupe des biens de nature différente, de degré de finition différent. Ces deux exemples sont des notions purement abstraites, c'est en cela qu'on parle d'indices conceptuels.

L'indice synthétique est une moyenne des indices simples de même nature. Par exemple : le salaire mensuel dans un pays est obtenu à partir des indices élémentaires par secteur et par région.

L'indice composite ou indice agrégatif est obtenu en faisant la synthèse de plusieurs indices synthétiques de nature différente. Les difficultés qui se posent dans l'indice complexe sont, d'une part, la pondération à effectuer entre les indices élémentaires et, d'autre part, la formule d'agrégation à retenir.

Plusieurs formules sont couramment employées, sans pour autant donner entièrement satisfaction. Prenons le cas de l'indice des prix :

– indice de Laspeyres (I_L) = moyenne arithmétique des indices élémentaires des prix P courants, pondérés par des coefficients (K) budgétaires pris à l'époque de base (0) ;

– indice de Paasche (I_P) = moyenne arithmétique des indices élémentaires (P_t) pondérée par des coefficients (K_t) pris à l'époque courante ;

– indice de Fisher (I_F) = moyenne géométrique des indices de Laspeyres et de Paasche (racine carrée du produit des deux indices).

Dans l'esprit de cette formule de Fisher on signalera :

– indice de Edgeworth faisant les sommes des coefficients de pondérations de base et courantes ;

– indice de Drobisch qui est une moyenne arithmétique de I^L et I^P .

Ces formules peuvent s'appliquer à des indices de quantités. Un indice peut être corrigé pour tenir compte des variations connues mais exogènes à l'ensemble étudiées (variation saisonnière pour l'emploi, variation du nombre de jours ouvrables pour la production industrielle, etc.).

On calcule également des indices chaînes pour des époques successives allant jusqu'à donner lieu à l'établissement de fonctions continues pour les prix et pour les quantités en fonction du temps (indice chaîne de Divisia, indice de Divisia-Roy).

Indice agrégatif

Syn. : *Indice composite*.

➤ *Indice*.

Indice annonceur

➤ *Indicateur d'alerte*.

Indice boursier

➤ *Bovespa, CAC (Indice), Dow Jones, Euronext, Flottant, Hang Sen (Indice), IBEX, Indice DAX, Indice FTSE 100, Indice Nikkei-Dow Jones, Masi (Indice), Madex (Indice), MIB 30, Nasdaq, SBF 240 (Indice), Tunindex.*

Indice Bovespa

➤ *Bovespa.*

Indice CAC

➤ *CAC (Indice).*

Indice Dax [Fin.]

Indice de la bourse des valeurs de Francfort. Il porte sur trente valeurs représentant environ 70 % de la capitalisation totale et 80 % des transactions sur les actions. C'est un indice pondéré mais, à la différence du CAC 40, et comme pour l'indice FTSE 100, la pondération se fait par la capitalisation à dividendes réinvestis (on fait l'hypothèse que les dividendes sont immédiatement réinvestis). La base de 1 000 points date du 1^{er} janvier 1989.

Indice de concentration

[Méth./Éco. ind.]

Outil de mesure de la concentration ou de la distribution statistique. Il existe un grand nombre de critères dans ce domaine. Les plus significatifs sont :

– le rapport entre la somme des poids des premières unités et la somme des poids de l'ensemble des unités. Par exemple, le critère C_1 peut indiquer la part de la première entreprise de la branche en pourcentage du chiffre d'affaires de toute la branche – où C_{10} qui indiquerait que les 10 premières entreprises représentent X % de la valeur ajoutée brute du secteur d'activité, etc.,

– le coefficient de Gini, calculé à partir d'une courbe de Lorenz :

$$G = \int_0^1 (x - f(x)) dx$$

– Où $f(x)$ est le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par les X % plus petites firmes ;

– l'indice de Herfindahl-Hirschmann qui correspond à la somme des carrés des poids P des unités notés de 1 à n pour une variable donnée V :

$$H = \sum_{i=1}^n p_i(V)^2$$

– Le montant des ventes peut être remplacé par n'importe quelle autre variable (effectifs salariés, le niveau des investissements, etc.). L'indicateur de Herfindahl est une fonction croissante de la concentration ou décroissante de la dispersion. Par exemple si H est égale à 1, cela signifie que les ventes sont effectuées en totalité dans un seul espace (pays). Si H est égal $1/n$, cela signifie que les ventes également réparties entre les différents espaces ou marché. L'indice de Herfindahl peut donc servir d'indice de mondialisation d'une firme ;

– l'indice d'entropie de Claude Shannon. (➤ *Entropie*).

Il convient de noter que la variable de concentration peut être aussi bien le chiffre d'affaires que la valeur ajoutée, les effectifs salariés, le montant des salaires, la capitalisation, etc.

➤ *Concentration (Courbe de).*

Indice de profitabilité [Fin.]

Méthode de calcul de la rentabilité des investissements obtenue par le rapport : somme des marges brutes d'autofinancement positives actualisée / Coût de

l'investissement. Cette méthode met en évidence l'aspect financement des investissements.

Indice de référence (*Benchmark*)

[Méth./Fin.]

Référence par rapport à laquelle s'apprécie la performance d'un actif, d'un OPCVM, etc. sur la durée d'investissement recommandée. L'indice de référence peut être pur (indice monétaire, obligataire, CAC 40, Dow Jones...) ou peut être composé d'un ensemble d'indices représentatifs de l'évolution de divers marchés et classes d'actifs; on parle alors d'indice composite notamment dans le cas d'une gestion diversifiée.

Indice de rentabilité [Fin.]

Synonyme de critère de rentabilité ou critère de choix pour les projets d'investissements faisant appel soit à la notion de productivité financière, soit à celle de productivité technique.

Cette dernière peut être la productivité du travail, la productivité du capital.

La première correspond à différents ratios financiers du type : chiffre d'affaires par rapport à la capitalisation boursière, marge brute d'autofinancement par rapport au chiffre d'affaires ou par rapport aux capitaux investis, etc.

Indice des prix [Env.]

Nombre indiquant de combien, en moyenne, les prix d'un ensemble de biens ont augmenté depuis une date prise comme base de référence. On utilise couramment l'indice des prix de détail, de gros, des produits agricoles, des salaires par catégories ou par secteur, du coût de la construction...

Indice Dow Jones

➤ *Dow Jones.*

Indice Esomar

➤ *Esomar.*

Indice Euro Stoxx 50

➤ *Dow Jones.*

Indice FTSE 100 [Fin.]

Indice des 100 valeurs les plus traitées à la bourse des valeurs de Londres (Financial times Stocks exchange). Les professionnels le désignent sous le terme de « footsie ». Il a été lancé le 31 décembre 1983. Il représente environ 80 % des transactions sur actions et 70 % de la capitalisation totale de la Bourse de Londres. Il est un indice de capitalisation à dividendes réinvestis comme le DAX de Francfort (on fait l'hypothèse que les dividendes sont immédiatement réinvestis).

Indice Hang Seng

➤ *Hang Seng (indice).*

Indice Masi (*Moroccan All Shares Index*), Indice Madex (*Moroccan Most Active Shares Index*)

➤ *Masi (indice).*

Indice Nikkei-Dow Jones [Fin.]

Indice de la bourse des valeurs de Tokyo, lancé le 16 mai 1949 par le quotidien économique, le Nihon Keizai, avec la collaboration du groupe de presse américain Dow Jones. L'échantillon de l'indice Nikkei-Dow Jones comprend 225 valeurs. Contrairement à l'indice CAC 40 de la bourse de Paris

qui est un indice pondéré par la capitalisation, la valeur du Nikkei dans sa première version était la somme des cours non pondérés par la capitalisation. Sa volatilité était alors inévitable. C'est ainsi que le Nikkei Dow Jones, base 1 000 en 1949, a dépassé 30 000 points en décembre 1988, puis il est passé de 38 700 au début 1990 à 20 000 en octobre. Ce défaut du Nikkei 225 a conduit au lancement d'un nouvel indice le 14 février 1994 : le Nikkei 300 qui est pondéré par les capitalisations boursières.

Indice SMI (*Swiss Exchange Index*)

➤ Voir SMI (indice).

Individualisation de masse

[Gest. comm.]

S'oppose à la production de masse en produits indifférenciés. L'individualisation de masse consiste à offrir des produits et des services totalement adaptés aux besoins et désirs spécifiques de chaque client, avec des cycles de production courts. Le développement d'Internet facilite cette relation commerciale (*marketing « one to one »*).

Individualisme méthodologique

[Méth.]

Démarche sociologique selon laquelle, pour rendre compte d'un phénomène social, il est indispensable de reconstituer les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations.

➤ *Holisme méthodologique.*

Inducteur d'activités [Compt.]

Unité de mesure de l'activité, utilisée dans la méthode des coûts basés sur les activités (ABC), permettant d'attribuer la consommation de ressources de l'activité aux produits et services de l'entreprise. Par exemple, le nombre de commandes pour mesurer l'activité du service achat.

Inducteur de coûts (*Cost Driver*)

[Compt.]

Cause profonde de la consommation de ressources par une activité. L'inducteur de coût se situe en général en amont de la réalisation de l'activité proprement dite. L'amélioration de l'activité, la diminution de sa consommation de ressources et sa place dans le processus global de création de valeur impliquent que l'inducteur de coût soit réellement la cause de l'existence de l'activité. À ne pas confondre avec l'inducteur d'activité qui n'est souvent qu'une cause superficielle, utilisé comme unité d'œuvre.

➤ *ABC (Coûts à base d'activité).*

Inducteur de performance [Compt.]

Facteur influant de façon significative sur la performance d'une activité. Il constitue un moyen de décliner la stratégie dans les activités courantes.

Inducteur de ressources [Compt.]

Facteur permettant d'estimer la consommation de ressources d'une activité. Ce concept est utilisé dans la méthode ABC (*Activity Based Costing*) ou il joue un rôle semblable à la clé de répartition utilisée dans la méthode des centres d'analyse.

Induction statistique

➤ *Estimation statistique.*

Induite (Variable)

➤ *Endogène (Variable).*

Industrialisation [Gén.]

En gestion, on parle d'industrialisation du produit pour désigner l'étude analytique des produits fabriqués dans l'entreprise et de leur conception, en vue d'utiliser les techniques les moins onéreuses avec le matériel existant dans l'entreprise, et de rattacher ces produits avec leurs éléments à des familles de produits susceptibles de bénéficier des mêmes solutions que pour les grandes séries continues.

Industrie de process [Gest. prod.]

Terme désignant des entreprises produisant des produits par des opérations de fusion, de séparation ou de transformations chimiques. Ces entreprises appartiennent principalement à la pétrochimie, la chimie lourde, la sidérurgie, mais on en trouve également dans le secteur des industries alimentaires.

Inefficacité X, Inefficience X

[Gest. prod.]

Expression de H. Leibenstein (1966) désignant les gaspillages, le manque d'efficacité des grandes entreprises et plus particulièrement, celles qui ne sont pas soumises à la concurrence et qui, par conséquent, ne sont pas incitées à minimiser leurs coûts de production.

L'absence de motivation pour rechercher une allocation efficace des ressources entraîne une diminution des profits par rapport aux profits théo-

riques résultant d'une situation de concurrence. L'écart entre les deux profits constitue l'inefficacité X. La lettre X signifie qu'on ne peut identifier et mesurer la contribution du facteur de cet écart.

➤ *Gains de productivité.*

Inégalité de Bienaymé-Tchebycheff

[Méth.]

Lemme selon lequel la probabilité pour que l'écart entre une variable aléatoire x et sa valeur moyenne $\bar{x}$ soit supérieur à k fois l'écart-type est, quelle que soit la distribution au plus égal à k^2 .

In fine (Amortissement) [Fin.]

Désigne le remboursement d'un emprunt à l'échéance, en une seule fois. Pendant toute la durée du prêt, il y a donc périodiquement versement seulement d'intérêts.

Infirmabilité, Infirmationnisme [Méth.]

Syn. : *Réfutabilité, Réfutationnisme.*

Ant. : *Vérificabilité, Vérificationnisme.*

➤ *Vérificationnisme.*

Influence notable [Compt.]

L'influence notable d'une société sur une autre est présumée, lorsqu'une société dispose d'un pourcentage de contrôle 20 %. Dans les faits, cette influence se manifeste généralement par l'existence d'une participation durable, la représentation au conseil d'administration ou la participation au processus de décision.

Cette notion est utilisée pour déterminer le périmètre de consolidation d'un groupe ainsi que la méthode applicable, en l'occurrence la mise en équivalence.

Infocentre [Méth.]

Ensemble des matériels, des logiciels et des services informatiques, sur mini ou gros systèmes, mis à la disposition des utilisateurs individuels.

Un infocentre offre un service comparable aux logiciels intégrés de bureautique sur micro-ordinateur, mais avec la puissance d'un gros système et la possibilité d'accéder aux bases de données centralisées.

Information [Gén.]

À la fois double processus (transmission et réception) et contenu (message) pertinent – pour le récepteur ou destinataire au regard de ses objectifs économiques, sociaux et culturels – composé de données structurées réduisant l'incertitude ou augmentant les connaissances du récepteur sur des faits et comportements, passés, présents ou projetés.

➤ *Gestion des connaissances.*

Information complète [Méth.]

Information des agents économiques sur les structures du système tel que chacun est en mesure de connaître ce que le modélisateur et les autres agents connaissent. Ainsi, un jeu est à information complète si chaque joueur connaît toutes les règles du jeu, toutes les stratégies possibles pour lui-même et pour les autres joueurs, les préférences des autres joueurs et toutes les actions antérieures à la présente phase du jeu. L'information est incomplète si au moins un des joueurs ne connaît pas une des composantes du jeu (nombre et identité des autres joueurs, stratégies qui sont à la disposition du joueur et des autres joueurs, gains qui leur sont associés) i.e. la structure complète du jeu.

➤ *Jeux (Théorie des).*

Information incomplète

➤ *Information complète, Jeux (Théorie des).*

Information parfaite [Méth.]

Information des agents économiques sur l'ensemble des décisions prises antérieurement par les autres agents dans un système économique donné. L'information est imparfaite lorsque les décisions sont simultanées avec absence de concertation préalable comme dans le *dilemme du prisonnier*, ou lorsque certains agissent dans le secret, et, plus généralement, dans un jeu lorsque l'un des joueurs ne connaît pas la stratégie adoptée par l'autre joueur.

➤ *Jeux (Théorie des).*

Information privilégiée [Dr./Fin]

Information non publique, précise, concernant une ou plusieurs sociétés cotées, une ou plusieurs valeurs mobilières, contrats à terme négociables ou produits financiers qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours de la valeur, du contrat ou du produit financier concerné. En France, il est interdit d'utiliser (en l'exploitant ou en la communiquant dans un but autre que celui pour lequel elle a été communiquée) une information privilégiée pour son compte ou pour le compte d'autrui, directement ou par personne interposée.

Informatique [Gén.]

Science, technique et activité économique de traitement automatique de l'information.

Informercial [Gest. comm.]

Néologisme qui désigne la publicité sous forme de reportage ou d'une longue interview à la télévision.

➤ *Publireportage.*

Ingénierie [Gén.]

Activité de conception, d'étude de coordination pour la réalisation, la modification ou la mise en service d'une installation technique ou industrielle.

Cette activité s'est fortement développée avec le mouvement des transferts de technologie Nord-Sud débouchant sur des contrats d'usines clés en main ou produits en main ou marchés en main. Remplace le mot anglais : *engineering*.

Ingénierie financière [Fin.]

Activité de développement et de mise en place de techniques financières et juridiques spécifiques à la résolution d'un problème financier (financement, valorisation, gestion de portefeuille, transmission d'entreprises, fusions-acquisitions...) pour tout investisseur (entreprise, actionnaire).

Ingénierie simultanée [Gest. prod.]

Démarche de conception de produits, appelée aussi ingénierie concourante, consistant à organiser un chevauchement des phases d'un projet de façon à diminuer le temps total de développement et à favoriser le processus d'intégration des savoirs nécessaires à la qualité de la conception.

Initié [Fin./Dr.]

Personne détenant des informations privilégiées sur le marché boursier. Il y a délit quant l'initié utilise de telles infor-

mations non encore rendues publiques. On distingue l'initié de droit et l'initié de fait.

L'initié de droit est celui qui détient des informations privilégiées en raison des fonctions qu'il exerce : les dirigeants de société, c'est-à-dire le président, les membres du directoire; les personnes physiques exerçant dans une société les fonctions d'administrateur ou de membres du conseil de surveillance et les représentants des personnes morales qui exercent ces fonctions.

L'initié de fait est toute personne qui dispose d'informations privilégiées à l'occasion de l'exercice de sa profession ou de ses fonctions (directeur financier, directeur administratif, employé ayant accès à des dossiers confidentiels, personne en relations professionnelles avec la société).

Initié de droit

➤ *Initié.*

Initié de fait

➤ *Initié.*

Innovation [Gén.]

Selon le portail du gouvernement français de la DGE, l'innovation est l'exploitation réussie de nouvelles idées. Le *Manuel d'Oslo* (OCDE) définit l'innovation comme l'ensemble des démarches scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales qui aboutissent, à la réalisation de produits ou procédés technologiquement nouveaux ou améliorés.

Plus analytiquement, l'innovation recouvre plusieurs formes qui intègrent l'innovation technologique et l'innovation

non technologique (organisationnelle et commerciale). J. A. Schumpeter distingue cinq formes : produit nouveau, procédé nouveau, d'un usage nouveau pour des produits et des équipements existants, de nouveaux débouchés ou de nouvelles organisations de l'entreprise. Plus couramment, on distingue les innovations de produits et les innovations de procédés, ainsi que plusieurs degrés d'innovation : les innovations de rupture ou majeures, les innovations incrémentales ou mineures.

Selon Schumpeter, en innovant, l'entrepreneur cherche à obtenir un avantage stratégique en créant à son profit de nouvelles règles de jeu qui détruisent l'ordre existant, dont les règles deviennent soudain obsolètes. Ainsi, l'innovation technologique (à distinguer de l'invention) se présente comme un facteur de crise pour les acteurs en place, mais constitue la principale source d'évolution des économies. C'est ce que l'auteur résume par « Destruction créatrice ».

Innovation d'efficacité [Strat.]

Innovation ayant pour objet de réduire les coûts.

➤ *Efficacité.*

Innovation d'offre [Strat.]

Innovation qui répond à une attente des clients sous différents angles : performance accrue, qualité supérieure ou plus régulière, de nouveaux usages fondés sur de nouvelles interfaces clients, conception modifiée (design), produits personnalisés (customisation), mise en valeur différente du produit ou service (marque, packaging). (cf. P. Morand & D. Manceau, *Pour une*

nouvelle vision de l'innovation, La Documentation française, mai 2009).

Innovation de procédé [Strat.]

Mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Elle implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel (*Manuel d'Oslo 1992, OCDE*).

Innovation de processus ou innovation de process [Gén.]

Innovation portant sur les procédés de fabrication, mais aussi sur des aspects organisationnels ayant pour effet des coûts de production inférieurs, une meilleure qualité ou fiabilité, une mise sur le marché plus rapide, des innovations d'offre.

Innovation de produit [Gén.]

Innovation qui concerne des modifications des produits et services proposés au client. Dans le cadre du développement de nouveaux produits, le service recherche et développement doit généralement élaborer un concept de produit avant de mettre au point un prototype. L'entreprise a ainsi la possibilité d'apporter certaines améliorations avant de lancer la fabrication et la commercialisation du nouveau produit.

Innovation disruptive ou innovation de rupture [Strat.]

Innovation qui crée un nouveau marché en proposant un produit qui ne correspond pas aux attentes des consommateurs, mais qui s'impose rapidement, comme ce fut le cas avec le smartphone, sans faire nécessairement appel à de nouvelles technologies. Il s'agit en fait

d'une rupture dans les usages et non point dans la technologie comme le signale Christensen, l'initiateur de cette expression (*The innovator's dilemma: when new technologies cause great firms to fail*, Harvard Business School Press, 1997). Il ne faut donc pas confondre innovation de rupture et technologie de rupture ou rupture technologique (*disruptive technology*).

Innovation frugale [Strat.]

Innovation qui consiste à faire « plus vite, mieux et moins cher » suivant les pratiques des firmes des pays émergents comme l'indiquent Simone Ahuja, Jaideep Prabhu et Navi Radjou dans leur livre *Jugaad Innovation : Think Frugal, Be Flexible*, Generate Breakthrough Growth Wiley, 2012.

➤ *Innovation efficiente.*

Innovation incrémentale [strat.]

Amélioration progressive des processus ou des produits et services proposés par l'entreprise. Il s'agit généralement des améliorations quotidiennes apportées par les différents services de l'entreprise dans le but de résoudre des problèmes clairement identifiés. Les modifications réalisées sont souvent modestes et peuvent passer inaperçues. L'innovation incrémentale qui passe inaperçue se distingue alors de l'innovation de rupture, dite encore innovation radicale, susceptible de déboucher sur une révolution industrielle.

Innovation ouverte, innovation

distribuée (Open innovation) [Strat.]

L'expression « *open innovation* » forgée par Henry Chesbrough (*Open Innovation: The New Imperative for Creating and*

Profiting from Technology, HBS Press, 2003), désigne une démarche relevant de l'économie solidaire qui, au-delà de la mobilisation des ressources internes, se base sur la coopération et l'échange de connaissances avec les acteurs de son environnement comme base d'innovation pour l'entreprise.

Innovation radicale [Gén.]

Modification substantielle des processus ou des produits et services offerts par l'entreprise. Il s'agit d'une innovation qui est susceptible de provoquer une rupture avec le passé. On parle dans ce sens d'innovation de rupture, pour la distinguer de l'innovation incrémentale peu apparente. Cette forme d'innovation peut également être qualifiée de « destruction créatrice » pour reprendre la terminologie de Schumpeter.

Innovation technologique

➤ *Innovation, Innovation de process, Innovation de produit, Innovation radicale.*

INPI (Institut national de la propriété industrielle) [Gest. prod.]

Organisme où sont déposées les inventions et marques commerciales de façon à protéger les droits des inventeurs pendant une période déterminée. Au-delà de cette période l'invention tombe dans le domaine public.

Input, Output

Syn. : *Entrée-Sortie* ou *Intrant-Extrant*, ou encore *Facteur-Produit*.

« Insider/outsider » (Théorie du marché du travail en termes d') [Gest. ress. hum.]

Qui est dans la firme (*insider*) et qui est hors de la firme (*outsider*). La théorie du

marché du travail en termes d'*insider/outsider* est due à A. Lindbeck et L. Snower (*The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, MIT 1989). Cette théorie explique l'augmentation des salaires de ceux qui travaillent (insiders) en période de chômage de masse (les chômeurs sont les « outsiders ») par l'existence d'un marché d'emplois stables dont les titulaires obtiennent, à la suite de négociations, des rémunérations croissantes... Il est en fait plus coûteux pour la firme d'embaucher ceux qui sont hors de la firme qui pourtant réclament un salaire nettement plus bas que ceux qui sont en poste depuis longtemps, car ces derniers risquent de réagir ainsi défavorablement pour l'entreprise.

Insolvabilité [Fin.]

Incapacité pour un agent, d'assumer ses obligations financières en vue de se libérer à échéance d'une ou des dettes contractées auprès d'un ou plusieurs créanciers. On emploie également ce terme dans le domaine bancaire, dans ce cas il est synonyme de banqueroute.

Inspection du travail [Dr.]

Corps de fonctionnaires, chargé de contrôler l'application des lois et règlements relatifs au travail. Les fonctionnaires sont les inspecteurs du travail. Ils interviennent à différents niveaux en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'amélioration des conditions de travail. Ils jouent le rôle de conseil auprès des employeurs et des salariés en ce qui concerne l'organisation des rapports sociaux dans l'entreprise. Ils sont aussi chargés de la conciliation lors des négociations de

conventions collectives ou de résolutions de conflits collectifs, ainsi que de l'arbitrage en cas de difficultés lors de la désignation des représentants du personnel. Plus généralement leur mission est de veiller à l'application des dispositions du code du Travail, des lois, des jurisprudences, des règlements relatifs au régime du travail, de même qu'à celles des conventions et accords collectifs.

Institutions financières spécialisées

(IFS) [Fin.]

Établissement de crédit s'étant vu octroyer par l'État une mission permanente d'intérêt public et – pour se faire seulement – pouvant effectuer des opérations de banque.

Instrumentalisme [Méth.]

Attitude méthodologique de nature positiviste qui est notamment défendue par M. Friedman (*Essais en économie positive*, Chicago, 1953), F. Machlup (auteur de nombreux articles sur le sujet dont « problèmes de méthodologie », AER, 1963), L. A. Boland (Critique de la critique de Friedman, JEL, 1979) et M. Allais. Ce dernier écrit notamment : « il n'y a de sciences que là où existent des régularités susceptibles d'être analysées et d'être prédites » (REP, 1989). Pour Friedman, le critère de validation d'une théorie ne réside pas dans le réalisme des hypothèses mais dans l'exactitude des prévisions que ces hypothèses permettent d'obtenir. Le réalisme est chimérique car un *modèle* est toujours une simplification de la réalité, et une théorie est d'autant plus pertinente qu'elle est générale, et que ses hypothèses, parce que simplificatrices, sont

irréalistes, comme le fait remarquer F. Machlup. C'est ce dernier aspect qui est critiqué par P. A. Samuelson sous l'expression de distorsion F (*F-twist*) forte. Le point de vue qui consiste à juger une théorie sur la base de ses prévisions n'est qu'une distorsion friedmannienne faible, c'est-à-dire acceptable, ce qui n'est pas le cas de l'affirmation selon laquelle l'irréalisme des hypothèses est le garant du caractère universel de la théorie (« Théorie et réalisme : une réponse », *AER*, 1964).

➤ *Sélection naturelle.*

Institutionnelle (Publicité)

[*Gest. comm.*]

Publicité destinée à promouvoir l'image d'une organisation.

In-substance defeasance [Compt.]

Technique d'ingénierie financière consistant pour une entreprise à transférer simultanément vers une entité juridique distincte, d'une part une dette et, d'autre part, des titres exempts de risques (liquidités, actifs monétaires, titres garantis par l'État...), dans le but de faire assurer, en toute sécurité pour les créanciers, le remboursement de la dette (capital et intérêts) par cette entité.

Intangible (actif)

➤ *Actif immatériel, Actif intangible.*

Intégration économique

➤ *Intégration verticale, Concentration.*

Intégration fiscale [Fin.]

Régime fiscal des groupes de sociétés, permettant à une société mère de se constituer seule redevable de l'Impôt sur les sociétés (IS), à raison du résultat

réalisé par l'ensemble du groupe. La définition fiscale du groupe est cependant plus restrictive qu'en droit des sociétés puisque seules les sociétés dont la société mère détient, directement ou indirectement, au moins 95 % du capital peuvent être intégrées. Ce régime permet une compensation intégrale des résultats bénéficiaires et déficitaires à l'intérieur d'un groupe, i.e. les résultats déficitaires d'une société du groupe ou du holding viennent compenser les bénéfices des autres sociétés.

Intégration globale [Compt.]

Méthode de consolidation des comptes pratiquée dès lors qu'une société consolidante, généralement une société mère, exerce sur une autre société, généralement une filiale, un contrôle excessif.

Dans le bilan consolidé, l'intégration globale consiste à remplacer les titres de participation détenus par la société mère dans les filiales par les actifs et les passifs correspondants et à répartir les capitaux propres entre les intérêts de la société mère et les intérêts des autres associés, appelés intérêts minoritaires, en proportion du pourcentage d'intérêts. L'écart de première consolidation qui en résulte éventuellement doit être ventilé entre les écarts d'évaluation et l'écart d'acquisition.

Dans le compte de résultat consolidé, les charges et les produits de la société mère et des filiales sont cumulés. Le résultat global qui en résulte intègre la part des associés minoritaires qui doit être retranchée pour obtenir le résultat revenant à la société mère. Cette méthode requiert l'élimination des opérations intragroupes.

Intégration organisationnelle

➤ *Différenciation organisationnelle.*

Intégration proportionnelle [Compt.]

Méthode de consolidation des comptes pratiquée dès lors qu'une société consolidante exerce sur une autre société, dite multigroupe, un contrôle conjoint. Dans le bilan consolidé, l'intégration proportionnelle consiste à remplacer les titres de participation détenus dans les sociétés multigroupes par les actifs et les dettes de ces sociétés, en fonction du pourcentage d'intérêts détenu dans celles-ci. Les opérations intragroupes et l'écart de première consolidation sont traités de la même façon que dans l'intégration globale. Toutefois, l'intégration étant limitée à la part de la société consolidante dans les sociétés multigroupes, les intérêts minoritaires n'apparaissent pas dans le bilan consolidé. De même dans le compte de résultat consolidé, les charges et les produits des sociétés multigroupes ne sont retenus qu'en proportion du pourcentage d'intérêts.

Intégration verticale [Strat. man.]

Stratégie de diversification à l'intérieur d'une même industrie ou dans le cadre d'une nouvelle industrie, qui permet à une entreprise de prendre des positions en amont et/ou en aval de son activité d'origine en lieu et place de ses achats ou ventes antérieurs, à des stades successifs et reliés du flux de fabrication d'un produit. Les stratégies de filiales constituent des exemples d'intégration verticale qui ont en outre comme motivation le développement des activités de l'entreprise; il s'agit d'opérations de diversification des produits fondées sur

des synergies technologiques et commerciales.

➤ *Concentration.*

Intelligence artificielle [Méth.]

Partie de l'informatique qui tente de simuler à l'aide de l'ordinateur des raisonnements humains complexes dont on ne sait décrire complètement le fonctionnement (par ex., raisonnement faisant appel au bon sens).

Intelligence collective [Man.]

Capacités cognitives d'une communauté résultant des interactions multiples entre ses membres. La perception partielle de l'environnement par chaque membre et l'ignorance de la totalité des éléments qui influencent le groupe n'empêche pas la réalisation de tâches très complexes par le biais du phénomène de synergie au sein du groupe dans lequel les membres ont des relations de collaboration. Le phénomène de synergie associé aux interactions dans le groupe suscite des facultés de représentation et d'apprentissage supérieures à celles des individus isolés.

Intelligence économique ou compétitive [Strat.]

Expression popularisée en France par le rapport du Commissariat général du plan « *Intelligence économique et stratégie des entreprises* » (Documentation française, 1994) qui en donne la définition suivante :

« Ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Toutes ces actions sont menées

légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine concurrentiel de l'entreprise dans les meilleures conditions de qualité, de délai et de coût ».

Les termes couramment employés depuis longtemps aux USA sont ceux de *business intelligence*, de *competitive intelligence*. La connotation de renseignement y est forte, induisant la distinction entre information ouverte (disponible) et celle d'information fermée (à se procurer par des moyens indirects).

En France, le terme d'intelligence économique a une connotation moins passive que celui de veille selon ceux qui l'ont adopté et il est proposé pour englober ceux de veille technologique, stratégique ou globale. Certes chacune de ces expressions insiste sur le rôle stratégique de l'information. C'est lorsque manque la bonne information que l'on peut mesurer son importance. Mais elles ne se rapportent qu'au seul processus de recueil des données, alors que l'intelligence économique se réfère à l'action de produire et pas seulement recueillir l'information, qui est certes une tâche essentielle dans le cycle complet de l'intelligence : acquérir, traiter et diffuser en anticipant la demande par une meilleure connaissance des besoins et donc des acteurs.

La finalité de l'activité d'intelligence est d'informer utilement, c'est-à-dire contribuer effectivement à l'amélioration des prises de décisions et à l'élaboration des stratégies des acteurs économiques, quelle que soit leur position. Ceci conduit les professionnels de l'intelligence à se préoccuper de plus en plus de la pertinence de l'information, la

valeur de l'information, l'attente en matière d'information et, au-delà, à s'intéresser aux processus d'interprétation, de conception et de décision des acteurs.

Brigitte Guyot (*Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information*, Ellipses, 1997) indique qu'en intelligence économique, l'exploitation des données prime sur leur collecte. Si, comme le suggère, par décalque de la loi de Pareto dite loi des 20-80, la loi de Bradford, 80 % des données utiles sont issues de 20 % des sources d'information, mieux vaut ne pas trop investir dans le recueil. En revanche, il faut veiller à une utilisation la plus poussée possible et, donc, une forte individualisation du service rendu.

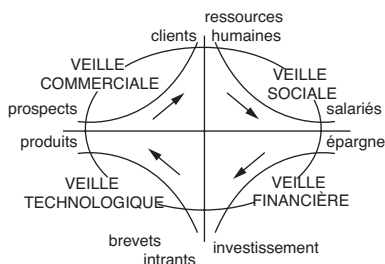
Dans une entreprise, il y a, schématiquement, trois niveaux où s'exerce une vigilance et où l'information est requise pour en alimenter le processus :

- le premier niveau est le lieu où se prennent les décisions centrales stratégiques, à moyen et long terme, dans un environnement complexe où viennent peser des tendances économiques ou politiques lourdes ;

- le deuxième niveau, opérationnel, est le fait du management intermédiaire. Les départements recherche-développement (innovation), marketing, production, commercial, et la direction de la gestion des ressources humaines ont besoin d'informations pour faire des choix sur leur fonctionnement et leurs projets d'avenir (voir schéma p. suivante : l'entreprise et son environnement). Le mérite du terme d'intelligence est d'insister sur la nécessité d'interconnecter tous les pôles, car aujourd'hui surveiller une technologie

émergente suppose aussi de suivre le marché et les produits voisins. Cette convergence de plusieurs regards est primordiale pour définir les points à surveiller.

L'entreprise et ses quatre marchés fondamentaux



Toute opération de veille est un processus qui consiste, une fois analysé le positionnement de l'entreprise sur ses technologies, ses marchés, ses produits (ce que les spécialistes d'économie industrielle et de stratégie des entreprises appellent les FCS, facteurs clés de succès) ;

– le troisième niveau est constitué par les centres de documentation, de propriété industrielle, etc. Ainsi le terme d'intelligence économique prend en compte tous ces types de veille, en insistant sur leur couplage ainsi que sur la nécessité de capter des informations venant de l'extérieur mais surtout celles qui sont produites en interne, dans un double mouvement de capitalisation et d'exploitation.

Intensité capitalistique [Gest. prod.]

Rapport entre le capital et le travail pour une production donnée.

➤ *Fonction de production.*

Intensité du travail [Gest. prod.]

Productivité horaire du travail pour un type d'équipement donné.

Interaction

➤ *Interdépendance.*

Interaction sociale [Man./Socio.]

Action réciproque des individus. L'interaction sociale est l'adaptation des comportements des individus aux attentes des autres. On parle d'« interactionnisme » pour désigner le courant sociologique qui privilégie l'étude des relations interindividuelles comme fondement et principe explicatif de la construction des groupes ou des institutions.

Interdépendance [Méth.]

État de deux ou plusieurs phénomènes où chacun d'entre eux dépend de tous les autres.

Son terrain d'application par excellence est la théorie de l'équilibre général de Walras. Le prix sur un marché dépend des prix sur les autres marchés. Mais c'est aussi un concept de base dans la théorie des systèmes, dans l'effet d'imitation, les effets externes, etc.

Elle peut être rapprochée des notions d'interaction (action réciproque de deux ou plusieurs agents) et de dialectique.

Intéressement [Gest. ress. hum.]

Ensemble des mesures permettant, sur la base d'accords avec les partenaires sociaux, d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Facultatifs, contrairement au régime légal de la Participation des salariés aux résultats de l'entreprise, les accords d'intéressement

sont conclus pour une période de trois ans et bénéficient de certaines exonérations sociales et fiscales. Les modalités de calcul sont libres, mais le plus souvent liées aux résultats ou à l'accroissement de la production.

Intérêt [Fin.]

Loyer de la somme prêtée, ou revenu d'un capital monétaire placé, ou investi en obligations. Le taux procuré normalement dépend de la durée de l'immobilisation des fonds.

➤ JJ, TAM, T4M, Usure.

Intérêt légal [Fin.]

Somme d'argent due au créancier en cas de retard de paiement par le débiteur, dont le taux est fixé chaque semestre par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Intérêts composés [Fin.]

Intérêts de chaque période d'un capital placé incorporés à ce capital qui portent à leur tour un intérêt suivant la formule suivante, sachant que K_n est la valeur du capital placé au bout de n années, K_0 la valeur initiale du capital, i le taux d'intérêt : $K_n = K_0 (1+i)^n$.

Intérêts courus [Fin.]

Pour un emprunt obligataire représentent, en pourcentage de la valeur nominale, les intérêts acquis entre la date du détachement du dernier coupon annuel et le jour considéré.

Intérêts moratoires [Fin.]

Dans le cadre de marchés publics, intérêts dus au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant, à compter du jour suivant l'expiration du délai global de paiement.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité ces intérêts. Les intérêts moratoires dus au titre des marchés des collectivités territoriales sont à la charge de l'Etat lorsque le retard est imputable au comptable public.

Intermédiaire [Gest. comm.]

Agent qui met en relation diverses parties.

Dans la distribution, les intermédiaires du commerce qui mettent en relation les producteurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants ont des appellations différentes en fonction de la nature des services particuliers qu'ils accomplissent et de leur statut :

- le courtier, travaille à son compte et se charge de certaines opérations commerciales et financières ;
- le commissionnaire achète et vend pour le compte d'un tiers moyennant une commission ;
- l'agent commercial a pour fonction de vendre pour le compte d'une ou plusieurs entreprises. Il peut être dépositaire ou concessionnaire.

Intermédiaire financier [Fin.]

Entreprise publique ou privée dont la fonction principale est d'emprunter pour prêter dans une opération dite de transformation.

Intermédiation [Gén.]

Rôle que jouent certains agents économiques pour arriver, sur un marché donné, à une adaptation de l'offre à la demande, sans se porter eux-mêmes acquéreurs de l'excès d'offre ou vendeur pour l'excès de demande

(on parlerait plutôt alors d'intervention).

L'intermédiation est très importante sur tous les marchés financiers pour la collecte de l'épargne et sa transformation, en volume et en terme, en fonds pré-alables adaptés à la demande des investisseurs.

Internalisation [Strat./Éco.ind.]

Processus par lequel une organisation décide de produire elle-même ce qu'auparavant elle se procurait sur le marché pour des raisons économiques et/ou stratégiques.

International Accounting Standards Committee (IASC) [Compt.]

Créé en 1973 par les organisations professionnelles d'une dizaine de pays, IASC a pour mission d'élaborer et de publier des normes comptables internationales et d'encourager leur application à l'échelon mondial. Indépendant des gouvernements, cet organisme n'a pas le pouvoir de rendre ses normes obligatoires dans les entreprises.

➤ *International Federation of Accountants.*

International Federation of Accountants (IFAC) [Compt.]

Organisme de doctrine comptable internationale, créé en 1977. Son objet est plus particulièrement de promouvoir et de favoriser l'émergence d'une profession comptable mondiale coordonnée, susceptible d'appliquer des normes comptables communes.

Internationalisation [Rel.int.]

Qui se rapporte à plusieurs nations. Du point de vue économique l'internationalisation

de la production est la phase qui précède la mondialisation (la notion de nation disparaît). La firme multinationale dans l'internationalisation est supplantée par la firme transnationale dans la mondialisation.

➤ *Globalisation.*

Interpolation [Méth.]

Utilisation des résultats d'une série d'observations pour calculer le résultat que pourrait donner une autre observation à l'intérieur du domaine exploré.

Interquartile [Méth.]

Différence entre le 3^e et le 1^{er} quartile (Q3-Q1).

Interquartile relatif [Méth.]

Rapport de l'interquartile à la médiane (Q3-Q1)/Me.

Intervalle de confiance [Méth.]

Intervalle, généralement symétrique, entourant une estimation ponctuelle, à l'intérieur duquel il y a une probabilité assez forte, définie à l'avance, que se trouve la vraie valeur de la grandeur à estimer.

Intervention sociologique

[Méth., Socio.]

Recherche-action sociologique préconisée par Alain Touraine et dans laquelle le sociologue aide le groupe social qu'il étudie à prendre conscience de son rôle historique.

Intrapreneur [Strat.man.]

Salarié d'une firme – généralement de grande taille – placé en marge de l'organisation afin qu'il puisse développer un nouveau produit ou une nouvelle

activité. La nécessité du recours aux intrapreneurs ou à l'*intrapreneurship* résulte de la relative incapacité des structures lourdes à produire des innovations.

Inventaire [Compt.]

L'inventaire est l'opération qui consiste à recenser l'ensemble des éléments de l'actif et du passif d'une entreprise à une date donnée, et à procéder à leur évaluation à cette même date. L'inventaire ne concerne donc pas exclusivement les stocks. Il est obligatoire au moins une fois par an. Il a essentiellement deux rôles :

- permettre de prendre en compte différentes données non retenues par la comptabilité ;
- rendre possible la vérification et la régularisation de certaines informations comptables obtenues grâce aux comptes (par ex., création de provisions pour les créances douteuses ; enregistrement des dépréciations d'immobilisations ; régularisation se rapportant aux immobilisations créées par l'entreprise pour elle-même...).

Enfin, l'inventaire peut être assimilé au document qui fournit l'état détaillé (en quantités et en valeur) des éléments du patrimoine de l'entreprise à la fin d'un exercice.

On distingue l'inventaire permanent, l'inventaire intermittent, l'inventaire tournant.

Inversion du cycle de production [Gén.]

Caractéristique de la gestion des sociétés d'assurances, liée à l'annualité des comptes. Les recettes principales ou primes encaissées par l'assureur préalablement à ses dépenses. Le prix de

revient du produit – la garantie apportée – ne peut être connu qu'en fin d'exercice, quand seront réglés les sinistres et les frais de gestion.

Investissement [Fin./Strat.]

1° Définitions :

- Au sens étroit, acquisition de biens de production en vue de l'exploitation d'une entreprise et de dégager un revenu ou augmentation de la capacité de production.

- Au sens large, acquisition d'un capital en vue d'en percevoir ou d'en consommer le revenu.

- Dans un sens particulier et familier : investissement est synonyme de placement, de mise en réserve d'un bien de consommation durable en vue de sa revente ou de sa consommation ultérieure.

- Au sens de la comptabilité nationale, l'investissement comprend le renouvellement des équipements et l'augmentation apportée au cours d'une période au patrimoine d'un agent. L'ensemble de ces opérations constitue la Formation brute de capital fixe (FBCF).

- La définition large précédente permet de considérer comme investissement : l'achat d'un logement (investissement non productif dans la comptabilité nationale), l'éducation (investissement intellectuel qui permet d'avoir un revenu d'autant plus élevé que la formation est appréciée et qu'elle exige d'importants sacrifices), l'acquisition de moyens de production par une entreprise, les dépenses d'infrastructure de transport par les administrations publiques (investissement collectif), les dépenses de recherche et développement, l'acquisition d'un fonds de commerce, de

brevets et de licences (investissements incorporels).

2° Les principales classifications sont :

- Investissement productif (équipement des entreprises) et investissement non productif (logement, équipements sociaux et collectifs) ;

- Investissements matériels ou physiques ou corporels et investissements immatériels ou incorporels. Ces derniers comprennent les investissements intellectuels et en capital humain (mais ils ne sont pas encore pris en compte dans la définition de la FBCF), les achats de logiciels, etc. ;

- Investissements dont la dépense est localisée en une seule époque de même que le produit de l'investissement, investissement dont la dépense est continue, mais le produit localisé en un point, et l'investissement ponctuel avec des produits continus ;

- Investissements de remplacement, d'expansion et stratégiques ;

- Investissement privé et investissement public ;

- Investissement direct (acquisition de biens d'équipement) et investissement indirect ou de portefeuille (prise de participation) ;

- Investissement autochtone et investissement étranger. Notons que l'investissement étranger dans les pays en voie de développement est appelé aide ou aide étrangère ;

- Investissement de capacité, synonyme d'expansion (croissance des capacités de production), et investissement de substitution (ou investissement de productivité assez proche d'investissement de modernisation) ;

- Investissement autonome, indépendant du revenu national ou du

chiffre d'affaires, et l'investissement induit, déterminé par le niveau de la demande.

3° Du point de vue empirique et microéconomique, la décision d'investissement s'explique par des motifs et des contraintes divers : la recherche du profit, la possibilité d'autofinancement, le prestige, l'accroissement du pouvoir de l'entreprise, les possibilités d'accès au marché financier, le caractère peu onéreux du crédit, l'effet d'imitation, etc. Mais les modèles théoriques privilégient le seul motif de rentabilité, en tenant compte du coût d'opportunité et de la préférence pour le présent (actualisation).

4° Le financement des investissements peut être direct ou indirect.

Le financement direct comprend l'autofinancement, l'augmentation de capital par émissions d'actions nouvelles et le lancement d'un emprunt obligataire.

Le financement indirect se fait par le recours au crédit bancaire ou au crédit-bail d'institutions spécialisées.

Investissement (Société d') [Fin.]

Organisme de gestion collective des placements d'actionnaires en valeurs mobilières, ou de ses membres en biens immobiliers.

Il existe en France une très large variété de sociétés d'investissements. On distingue les sociétés ouvertes et les sociétés fermées. Les SICAV, sociétés d'investissement à capital variable (société ouverte). Les sociétés fermées sont généralement à capital fixe.

Les fonds communs de placement aussi assurent la gestion de portefeuilles de titres, mais il s'agit d'une copropriété de valeurs mobilières.

Syn. angl. : *Investment Trust, Investment Company*.

Investissement à l'étranger [Strat.]

Les investissements à l'étranger peuvent être des investissements en portefeuille : achats de titres de firmes étrangères qui ne dépassent pas 20 % du capital de ces firmes, ou des Investissements directs (IDE) : prises de participation (achat d'actions) dans une firme étrangère qui dépasse 20 % du capital, ce qui implique souvent un contrôle de cette firme, et aussi création directe de filiales à l'étranger.

Les investissements à l'étranger se sont multipliés dans l'après-guerre, d'abord du fait des firmes américaines, puis européennes et japonaises, donnant lieu au phénomène de multinationalisation des entreprises.

➤ *Firmes multinationales.*

Investissement corporel, incorporel

➤ *Investissement.*

Investissement de capacité

➤ *Investissement.*

Investissement de substitution

➤ *Investissement.*

Investissement direct à l'étranger

➤ *IDE.*

Investissement en capital humain

➤ *Formation, Investissement.*

Investissement immatériel [Gén.]

Syn. : *Investissement incorporel.*

Il comprend : les dépenses de recherche et développement, la valeur des brevets acquis, le coût des licences, les dépenses

de formation du personnel, les dépenses en logiciels, les dépenses publicitaires, la valeur d'acquisition du fonds de commerce.

Investissement publicitaire

[Strat./Gest. comm.]

Dans un régime de concurrence, investissement des firmes en vue de défendre, voir de conquérir, des parts de marché et de constituer des barrières à l'entrée pour des nouveaux concurrents potentiels.

En termes comparatifs, le ratio le plus utile est la dépense par unité de produit. Ainsi dans la presse magazine, la publicité et la promotion représentent généralement un coût supérieur à la recette directe (l'abonnement) que procure un abonné. Dans l'automobile, la publicité des constructeurs en France dans les années 90 représente une dépense s'élevant à 5 % environ du prix moyen de la voiture particulière. Les dépenses promotionnelles pour la sortie d'un film événement (grosse production, généralement américaine) peuvent représenter la moitié du budget total du film.

Depuis plusieurs décennies, les premières firmes pour les dépenses publicitaires au niveau mondial sont les producteurs de lessives Procter & Gamble et Unilever. En France, les investissements les plus importants sont effectués par les entreprises de la distribution (Carrefour, Mulliez – marque Auchan –, etc.), les constructeurs d'automobiles (Renault, Peugeot SA), les entreprises du secteur des industries agroalimentaires (Danone) et du secteur des cosmétiques et parfums (L'Oréal).

Au niveau macroéconomique, les ratios les plus utilisés sont la dépense publicitaire par tête d'habitant et la part des dépenses de publicité dans le PIB (Produit intérieur brut) du pays. Ces deux ratios sont sensiblement corrélés de manière positive avec le niveau de vie (ou revenu par habitant).

Investisseurs institutionnels [Fin.]

Organismes financiers collectant l'épargne publique et tenus par leur nature et leur statut d'employer une part notable en placements sous forme de valeurs mobilières.

Investment trust

➤ *Investissement (Société d').*

IRIS [Méth.]

Acronyme de « Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques ». L'IRIS est l'unité géographique de base établie par l'INSEE pour les recensements de population.

Ishikawa [Méth.]

Le diagramme d'Ishikawa est une structure en arborescence, du type cause-effet qui synthétise toutes les causes classées par domaine qui aboutissent à une situation particulière ou à un problème et qui propose une démarche pour améliorer la situation ou résoudre le problème.

ISIN

➤ *Code ISIN.*

ISO (International Standards

Organization) [Gén.]

Organisme qui définit des normes internationales de qualité dans les

domaines industriels, commerciaux et administratifs.

ISO 9001, ISO 14001 [Gest. prod.]

Norme de certification environnementale internationale récompensant un Système de management environnemental (SME) concernant les aspects environnementaux que l'entreprise peut maîtriser et sur lesquels elle est censée avoir une influence. La certification d'un site se fait par l'intermédiaire d'organismes indépendants.

Pour obtenir la norme 14001, il faut se conformer à la législation existante, mettre en œuvre des principes d'amélioration continue et de prévention de la pollution, mais elle ne comporte pas de paramètres sur la santé et la sécurité. La norme ISO 9001 fait partie des normes ISO 9000, référence internationale des entreprises en matière de certification des systèmes de management de la qualité. Elle met l'accent sur l'amélioration constante de la qualité, la relation clients et les ressources humaines. La certification des entreprises est faite par des organismes indépendants qui vérifient la conformité de l'entreprise à la norme.

➤ *Certification.*

Isochrone (Courbe) [Gest. comm.]

Courbe reliant sur la carte d'une agglomération, les points correspondant à des temps identiques d'accès au site d'un magasin, et ceci pour un mode de transport déterminé susceptible d'être utilisé par un client potentiel.

ISR [Fin.]

Sigle pour « Investissement socialement responsable ». L'équivalent anglais est l'expression *Socially Responsible Investment*.

Issue swap (Swap d'émission) [Fin.]

Combinaison d'une vente d'obligation et d'un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable. L'émetteur reçoit les intérêts qu'il verse dans l'obligation à taux fixe et paie en échange un revenu variable en phase avec son objectif de financement.

d'ordre propose à un *Sanai'i* ou preneur d'ordre un financement à moyen terme ou long terme pour la fabrication, la construction ou la fourniture de produits finis.

Item

➤ *Référence.*

Istisna'a [Fin.]

En finance islamique, contrat par lequel le *Moustasni'i* ou donneur

Itinéraires (Méthode des)

➤ *Politz (Méthode de).*



« **J + 1, J + 2** » [Fin.]

Équivalent en langage boursier de « à jour lendemain » (*Tomorrow next*).

J

Jalonnement

➤ *Ordonnancement.*

Jambe [Fin.]

Partie constitutive d'une opération de swap. On parle notamment de jambe à taux fixe ou taux variable, ou encore de jambe prêteuse ou emprunteuse. Un swap classique est ainsi composé de deux jambes, une jambe à taux fixe et une jambe à taux variable, chacune d'elle prise individuellement correspondant à une opération de prêt ou d'emprunt.

JAT

➤ *Juste à temps.*

Jeton de présence [Fin.]

Pièce métallique remise à chacun des membres présents des conseils d'administration des sociétés par action et leur donnant droit à recevoir en échange une rémunération fixée par l'assemblée générale.

Jeu d'entreprise [Méth.]

Technique pédagogique permettant de simuler des situations de gestion. Les

participants au jeu doivent analyser l'information qu'ils peuvent se procurer et prendre les décisions qui s'imposent. À la fin de chaque période de jeu, les résultats des décisions prises sont communiqués aux participants qui peuvent alors éventuellement infléchir leurs stratégies.

Jeu de stratégie

➤ *Incertitude, Jeu d'entreprise, Jeux (Théorie des).*

Jeux (Théorie des) [Méth.]

Issue du développement des mathématiques appliquées à l'économie, la théorie des jeux due à J. Von Neuman et O. Morgenstern, est un instrument de recherche qui permet l'analyse des décisions (stratégies) et des comportements des joueurs ou agents économiques, dont les intérêts peuvent être divergents, mais des jeux coopératifs peuvent être envisagés. Dans la version la plus simple, un jeu à deux joueurs est représenté par une matrice des gains. Celle-ci comporte, en lignes, les décisions possibles pour un joueur A et, en colonnes, les décisions possibles pour un joueur B. L'intersection d'une ligne et d'une colonne donne la somme positive ou négative du gain de A ou de la perte de B. La décision, qu'il convient de prendre, dépendra du critère de choix retenu : minimax, maximin, maximisation de l'espérance mathématique, minimax regret.

➤ *Incertitude.*

1° Les différentes règles des jeux stratégiques.

Un jeu stratégique comporte au moins deux joueurs qui ont des intérêts antagoniques. Différents jeux, ensuite, peuvent être distingués en fonction de différents critères :

- le choix d'une action est unique ou répétitif;
- les joueurs jouent simultanément ou successivement;
- l'antagonisme des joueurs est total ou partiel;
- l'information est parfaite (absence de hasard) ou imparfaite;
- l'information est complète (connaissance exhaustive des règles du jeu), ou incomplète;
- l'information est identique pour tous, ou distribuée c'est-à-dire asymétrique (certains savent plus que d'autres);
- la communication entre les joueurs avant le jeu est possible ou ne l'est pas;
- le dédommagement (paiement latéral ou pots de vin) entre les joueurs est possible ou ne l'est pas.

Dans tous les cas, chaque joueur dispose d'un ensemble de stratégies et connaît l'ensemble des résultats (avec une probabilité qui peut varier de 0 – impossibilité – à 1 – certitude –, sachant que 0,5 est l'incertitude) associés à ces stratégies, résultats évalués sous des formes diverses : chiffre d'affaires, part d'audience, part de marché, nombre de jours de prison, utilité...

2° Les différents jeux.

Les jeux à somme nulle, forme particulière de jeux non coopératifs, et les jeux à somme non nulle (qui peuvent être des jeux coopératifs) sont les deux grandes catégories de jeux.

➤ *Arbre de décision, Choix, Décision, Dilemme du prisonnier, Information complète, Information parfaite, Nash (Équilibre de).*

JJ [Fin.]

Signe qui signifie au jour le jour et qui désigne les taux d'intérêt de l'argent

prêté à 24 heures entre les banques. Il est aussi écrit TJJ.

Jobbers [Fin.]

Intervenants sur la bourse de Londres spécialisés par groupes de valeurs et traitant, en partie, pour leur propre compte.

➤ *Agent de change, Broker, Courtier, Remisier.*

Joint venture

➤ *Entreprise commune, Participation.*

Jouissance [Dr.]

1° Fait d'user d'une chose et d'en percevoir les fruits.

2° Date à laquelle ce fait prend effet (participation à la distribution des dividendes, perception des intérêts des obligations).

Jour de banque [Fin.]

Durée supplémentaire (deux jours), comptée dans les opérations de crédit par escompte, qui détermine l'intérêt retenu par la banque. Ainsi, le décompte d'intérêt pour une traite à soixante jours sera établi sur la base de soixante-deux jours.

Jour de valeur [Fin.]

Jour à partir duquel les opérations de débit ou de crédit prennent effet. On dit aussi date de valeur.

Jour le jour (Au) [Fin.]

Expression désignant en finances une opération dont le début est fixé le jour même et l'échéance au lendemain. Elle correspond à l'expression anglaise *over night*. On utilise également l'abréviation J.-J.

Jour lendemain (À) [Fin.]

Traduction de *Tomorrow next* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne en finances une opération dont les parties fixent le début au lendemain (J + 1) et l'échéance au surlendemain (J + 2).

Journal [Compt.]

Livre comptable (ou listing informatique) enregistrant les opérations d'une entreprise ou d'une administration. Ces enregistrements indiquent les comptes débités et les comptes crédités, dans l'ordre chronologique.

Les entreprises importantes utilisent les journaux auxiliaires qui sont spécialisés par catégorie d'opérations (journal de caisse, journal de banque, journal des comptes chèques postaux, journal des effets à payer...). Les enregistrements des différents journaux auxiliaires sont ensuite reportés dans un journal dit « général » ou « centralisateur ».

➤ *Livre de commerce.*

Journal d'annonces légales [Dr.]

Journal dans lequel peuvent être insérées des annonces d'actes juridiques ou judiciaires dont la loi exige la publicité (vente aux enchères, actes constitutifs de sociétés commerciales, extraits de jugement...).

Journal d'entreprise [Gest. ress. hum.]

Médium de communication interne conçu et réalisé par les salariés de l'entreprise ou des spécialistes externes sous contrôle de la Direction. A pour objectif l'information des salariés, le renforcement de leur sentiment d'appartenance à l'organisation et la valorisation de son image.

Jurande [Hist.]

Charge de juré dans une corporation en France sous l'ancien régime et abolie par le décret Allarde.

Juste à temps (JAT ou *Just In Time*)

[Gest. prod.]

Méthode de production à flux tirés (ou flux tendus) susceptible d'être employée dans des productions de masse relativement stables et dont l'environnement se caractérise par une très bonne qualité de conformité des produits, une fiabilité élevée des équipements industriels et, de façon générale, l'absence de dysfonctionnement ou de risques de perturbations de l'activité. Le juste à temps consiste à acheter ou à produire la quantité juste nécessaire au moment où on en a besoin, il remet en cause les habitudes de constitution de stocks de sécurité et vise la réduction des gaspillages par une amélioration de la fluidité des flux de fabrication.

➤ *Kanban, MRP.*

K

Kabuto-Cho [Fin.]

Marché boursier japonais. Il correspond au *Tokyo Stock Exchange* (TSE), fondé en 1878. L'institution de régulation est la *Japan Securities Association* depuis 1992. Les intermédiaires sont les maisons de titres (*Nomura, Daiwa, Nikko...*) et l'indice boursier de référence est le Nikkei.

Kaizen [Gén.]

Terme japonais utilisé pour désigner tout processus d'amélioration continue tant dans la vie personnelle que dans la vie sociale et professionnelle. Il correspond à la notion de progrès permanent par les détails.

Kanban [Gest. prod.]

Désigne l'étiquette ou la carte qui suit les flux de production dans les systèmes de production gérés par l'aval. Il constitue un mode de gestion décentralisé et manuel des flux d'information en fabrication. Le Kanban, en tant qu'étiquette, sert de bon de commande, d'ordre de fabrication ou de bon de transfert.

➤ *Juste à temps.*

Kaplan et Norton

➤ *Tableau de bord prospectif.*

K-bis (ou KBIS) [Gest. adm.]

Document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise commerciale. Il est délivré par le registre du commerce et des sociétés au greffe du tribunal de commerce. L'extrait K-bis énonce les caractéristiques de l'entreprise : Greffe d'immatriculation, numéro d'identification (numéro SIREN), raison sociale, sigle, enseigne, forme juridique (SARL, SA, GIE, SCI...), devise et montant du capital social, adresse du siège, durée de la société, date de constitution, code NAF, activité détaillée (texte), adresse du principal établissement. Il énonce également les caractéristiques relatifs à l'administration de l'entreprise : fonction, nom, prénom, date de naissance, commune de naissance, nationalité et adresse du dirigeant principal, des administrateurs et des commissaires aux comptes.

Khi2, Khi carré (ou chi 2)

➤ *Pearson (Critère χ^2 de).*

Kibboutz [Gén.]

Communauté agricole de l'État d'Israël organisée sur le mode coopératif. Utilisant généralement des techniques de production de pointe sur des surfaces très étendues (500 hectares en moyenne).

KM (Knowledge Management)

[Gest. ress. hum.]

Gestion des savoirs, gestion des connaissances ou encore management des connaissances.

➤ *Gestion de la connaissance.*

Know-how [Gén.]

Connaissances techniques particulières nécessaires à la reproduction d'un

K

procédé de fabrication ou de distribution. Traduction retenue : Savoir faire.

➤ *Gestion de la connaissance.*

Kolkhoz [Gén.]

Unités de production agricole de l'ex-URSS. Introduites en 1929 sous la forme d'associations coopératives auxquelles les paysans adhéraient volontairement.

La terre exploitée par les *kolkhozes* appartient à l'État, les moyens de production leur sont propres et les Kolkhoziens ont le droit de posséder privativement leur maison, un petit cheptel et un lopin de terre pouvant atteindre 1 hectare.

La production du *kolkhoz* est vendue à l'État et, après le paiement des charges (semences, engrais...), le bénéfice dégagé est affecté aux dépenses d'investissements économiques et sociaux et à la rémunération des Kolkhoziens sur la base des journées-travail (l'État leur assure par ailleurs un salaire minimum).

Konzern [Fin.]

Groupement d'entreprises né en Allemagne après la Première Guerre mondiale fondé sur des participations financières croisées. L'intégration économique ainsi réalisée concernait initialement des entreprises participant à un même processus de production; des *konzerns* d'entreprises ayant des activités très diverses ont été constitués par la suite.

➤ *Cartel, Concentration, Conglomérat, Trust.*

Krach [Fin.]

Effondrement financier ou boursier apparaissant souvent à la suite de mouvements spéculatifs et révélant l'existence d'une crise. Les krachs financiers mondiaux les plus marquants sont ceux du 24 octobre 1929 (suivi d'une longue et grave dépression économique), du 19 octobre 1987 (chute importante des cours boursiers sans effets notables sur l'économie réelle) et du 21 septembre 2008. Ce dernier krach est lié à la crise des subprimes, à l'application des normes IFRS d'évaluation des actifs à la valeur du marché et au mode de notation par les agences sans disposer pour autant d'informations fiables sur les banques d'affaires. Les crédits hypothécaires consentis sans garanties sérieuses donnèrent lieu à une titrisation dans un important mouvement spéculatif. Les valeurs dans les actifs des banques furent ainsi artificiellement gonflées, sans rapport avec les valeurs réelles. La faillite de la banque américaine Lehman Brothers, pourtant notée triple A un an auparavant, suscita un mouvement de panique par des ventes d'actifs financiers qui aggravèrent la chute des cours. Une forte intervention des pouvoirs publics (nationalisation ou renationalisation de certaines institutions financières, garanties de crédit, etc.) dans tous les pays développés n'empêcha pas une récession tendancielle de l'économie réelle.

➤ *Banqueroute, Faillite.*

L

Label [Gén.]

Titre ou marque qui garantit l'origine et les qualités spécifiques d'un produit ou d'un service. Cette garantie est délivrée par un organisme qui n'assure pas lui-même la fabrication du produit ou la prestation du service en question.

Labour turnover

➤ *Rotation (de la main-d'œuvre).*

Laissez-passer [Rel. int.]

Certificat accompagnant les marchandises en transit exonérées ou libérées des droits.

Lamarckisme [Strat. man.]

Courant de pensée fondé sur la théorie de l'évolution des espèces énoncée par Pierre Antoine de Monnet, chevalier de Lamarck. Il considère que ce sont les modifications d'environnement qui ont modifié les conditions d'habitat, contraignant ainsi les organismes s'adapter par de nouveaux modes de vie pour obtenir les ressources, et donc l'énergie nécessaire à leur survie. Les organismes tendent vers la complexité croissante et le perfectionnement de génération en génération. L'une des différences essentielles avec le néodarwinisme est de proposer que les organismes puissent

s'adapter et transmettre leurs apprentissages à leurs descendances. Disparaissent les populations qui n'auront pas pu s'adapter au milieu. On considère que les phénotypes peuvent affecter les génotypes et inversement le non-usage d'un organe particulier conduit à sa perte. Si le lamarckisme est rejeté comme théorie explicative de l'évolution en biologie, il est utilisé de manière analogique par la théorie évolutionniste en économie. C'est à R. R. Nelson et S. G. Winter (1982) qu'il revient d'avoir jeté les réels fondements d'une école évolutionniste en économie, notamment à partir des travaux de J. A. Schumpeter, mais également à partir de nombreuses recherches en théorie des organisations.

On retient également l'hypothèse cognitiviste qui fait des agents des sujets qui construisent leurs comportements au cours d'apprentissages. Ceux-ci se font sur le long cours, par des mécanismes de répétition et expérimentation, qui se surajoutent et se complexifient en enrichissant les compétences des agents. Cette compétence est retenue par les agents au travers des routines organisationnelles qui jouent le rôle de gènes. Ces routines, comme les gènes, ont le statut de bien collectif et spécifique du fait de l'expérience unique et propre à chaque firme. L'évolution d'une firme est historiquement déterminée (Dosi, Teece et Winter, 1990) et subie une dépendance de sentier.

En définitive, les firmes ayant les routines les mieux adaptées à l'environnement ont une meilleure croissance. Considérées au niveau de la population des firmes, les décisions des firmes individuelles ne font qu'affecter la fréquence relative de comportements

L

types. Lorsque ces décisions sont interdépendantes, il y a un déterminant de conformité qui renforce la présence de certaines routines. La survie d'une organisation est fonction de sa compétence à réaliser des apprentissages pertinents et à les transformer en routines.

Le programme de recherche évolutionniste en économie cherche à répondre à trois questions essentielles qui traitent de la cohérence de la firme, c'est-à-dire :

- 1° comment peut-on distinguer les firmes les unes des autres ;

- 2° pourquoi les portefeuilles d'activité de chacune des firmes ne sont pas aléatoires ;

- 3° selon quelle logique générale les firmes évoluent-elles, c'est-à-dire modifient-elles leur portefeuille d'activités.

Laplace (Critère de)

Critère de l'équiprobabilité. Il est adopté en cas d'absence d'informations. On donne alors une probabilité égale aux événements.

➤ *Incertitude.*

Laplace-Gauss (Loi de)

➤ *Normale (Loi).*

Largeur de gamme, Profondeur de gamme [Gest. comm.]

Nombre de produits différents ou lignes différentes dans une gamme, la profondeur de gamme étant le nombre de versions différentes d'une même ligne produit ou d'un même type de produit dans une gamme.

➤ *Assortiment.*

Lancement [Gest. comm.]

1° En gestion commerciale, le lancement d'un produit est la première phase de la courbe du cycle de vie des produits. Il correspond à la phase d'études technologiques et marketing faites sur le produit et à son apparition sur le marché (opération de publicité et de promotion).

2° En gestion de la production, processus de mise en œuvre d'un ordonnancement pour les heures à venir, par l'émission de documents spécifiant le travail qui devra être exécuté sur chaque poste de travail (bons de travaux), de documents déclenchant la mise à disposition des matières premières et des composants achetés (bons de matières) et, le cas échéant, la fourniture de l'outillage spécifique requis (bons d'outillage).

Lanceur d'alerte

➤ *Whistleblowing*

Lawrence P. R. et Lorsch J. W. (Théorie de) [Strat. man.]

Spécialistes en organisation, qui ont été les premiers à utiliser l'expression de théorie contingente selon laquelle :

- il n'existe pas d'organisation supérieure à toutes les autres (rejet du *one best way*) ;

- toutes les structures d'organisation n'ont pas la même efficacité.

Ils ont souligné la nécessité d'une cohérence entre l'incertitude de l'environnement et la différenciation à l'intérieur de l'entreprise qui traduit la diversité des attitudes et des comportements. La différenciation est analysée selon quatre dimensions : nature des objectifs, horizon temporel du travail, normalisation de la structure, nature des relations interpersonnelles.

De façon complémentaire il apparaît que les entreprises les plus performantes sont celles qui sont les plus intégrées –

par le biais de structures transversales, de comités, de contacts directs entre divisions... – quel que soit leur niveau de différenciation.

Lay-away [Gest. comm.]

Méthode de vente qui oblige l'acheteur à verser par anticipation tout ou partie du prix convenu.

➤ *Acompte, Arrhes, Avance.*

LBO [Fin.]

Le leveraged buy out est une technique financière d'achat d'une société avec effet de levier, par l'entremise d'un holding disposant de capitaux.

Lorsque le rachat est fait par les cadres de l'entreprise, on parle de LMBO (leveraged management buyout) – traduction : « achat avec effet de levier ». Un fonds formé par des investisseurs obtient malgré la modicité de son capital des crédits suffisants pour acheter un paquet d'actions lui donnant le pouvoir dans cette société; il compte sur les dividendes que lui versera celle-ci pour payer les intérêts de sa dette et contribuer à la rembourser. La vente de certains actifs (filiales, biens immobiliers, etc.) de la « proie » est souvent utilisée pour rembourser les emprunts. L'effet de levier provient de la différence entre le taux d'intérêt versé aux prêteurs et la rentabilité des capitaux propres de l'entreprise acquise.

LCAG (Modèle)

➤ *Harvard (Modèle de).*

Leader [Strat. man.]

Dirigeant ou cadre d'entreprise pour lequel la dimension humaine de la fonction de direction est primordiale. Il guide, oriente et influence l'équipe dont il a la responsabilité; il est capable de

motiver à travers sa vision, son projet et son charisme.

Pour une entreprise, correspondant à la première place du marché l'entreprise leader est celle qui a la part de marché la plus élevée.

Leadership [Strat. man.]

Art d'amener des individus au sein d'une organisation à accomplir des tâches volontairement. Il trouve sa traduction le plus souvent à travers une vision et la mise en œuvre de projets associés.

Désigne également la capacité d'une entreprise à servir de référence à l'ensemble des concurrents présents sur le même marché. Le *leadership* peut s'exercer dans le domaine technologique, commercial...

L

Leadership situationnel [Strat. man.]

Approche contingente de la direction ou de la conduite des hommes tenant compte principalement des caractéristiques de la situation dans laquelle se trouvent le manager et ses subordonnés. Le choix du style de direction est fonction notamment de la nature du problème, du type d'organisation, des caractéristiques des membres de l'équipe, du temps disponible...

Lean Management [Strat./Man.]

Littéralement « management maigre ». Ensemble de techniques visant à l'élimination de toutes les activités non productives ou qui comportent des coûts inutilement élevés à l'origine des pertes. Des stocks plus réduits, des cycles de production plus courts avec des hommes plus motivés sont quelques-uns des principes du *lean management*.

➤ *Méthode des 5 S, Kaizen, Kanban.*

Learning by doing

- *Apprentissage.*

Learning curve

- *Apprentissage.*

Lease-back [Fin.]

Technique contractuelle qui s'apparente au crédit-bail et qui consiste pour une entreprise propriétaire d'un bien à le vendre à une société de crédit-bail ; cette dernière remet immédiatement le bien en question à l'entreprise vendeuse par un contrat de crédit-bail.

Leasing

- *Crédit-bail.*

Leibenstein Harvey

- *Gains de productivité, Inefficacité X.*

Le Play Frédéric (1806-1882)

[Gest. comm./Gest. res. hum.]

Ingénieur, économiste et sociologue. Par ses enquêtes sur le budget des ménages ayant abouti à la mise en évidence sur la répartition des dépenses en fonction du revenu que généralisera trois ans plus tard E. Engel, il est considéré comme étant à l'origine de la méthode d'enquête sociologique. Par ses prescriptions formulées notamment dans la *Réforme sociale* (1864), il est considéré comme l'initiateur du « paternalisme » au sein du patronat français.

Lettre d'agrément [Fin.]

Document délivré par l'administration et devant être obtenu pour que les réalisations projetées par une entreprise ou un particulier puissent être exécutées.

Lettre de change

- *Effet de commerce.*

Lettre de change relevé [Fin.]

Procédé selon lequel les lettres de change ne circulent plus que sous forme magnétique entre les banques. Le client ne reçoit plus que le relevé des opérations effectuées par la banque.

- *Effet de commerce.*

Lettre de change relevé (LCR)

magnétique [Fin.]

LCR dématérialisée rend l'utilisation des traites moins coûteuse en supprimant toute manipulation ou circulation du support papier. Il existe aussi des billets à ordre dématérialisés. La différence porte sur le donneur d'ordre. Dans la LCR, le tireur (le fournisseur), donne à son débiteur, appelé le tiré (le client), l'ordre de lui payer une somme d'argent déterminée, à une date déterminée. Dans le cas du billet à ordre, c'est le client (débiteur) qui reconnaît sa dette et s'engage à payer à une date donnée.

Lettre de crédit [Fin.]

Document bancaire autorisant un particulier ou une entreprise à obtenir des facilités de paiement soit sous forme d'un accroissement du volume du crédit déjà consenti par l'organisme bancaire, soit sous forme d'avance.

Lettre de crédit révocable [Fin.]

Certaines ouvertures de lettres de crédit peuvent laisser droit au banquier de les révoquer, elles sont donc non renouvelables et peuvent même, dans certains cas, faire l'objet d'une annulation par l'organisme émetteur.

Lettre de gage [Fin.]

Document qui permet au tireur d'une lettre de change de faciliter l'opération entre le tiré et le bénéficiaire.

Lettre de fusion [Fin.]

Procédure qui permet à deux particuliers ou deux entreprises de fusionner leur compte courant tout en permettant une imputation comptable des opérations individualisées.

Lettre de transport [Log.]

Document constatant le contrat de transport de marchandises entre l'expéditeur, le transporteur et le destinataire. La lettre de transport est souvent remplacée par un récépissé des marchandises remises.

➤ *Connaissance.*

Lettre de voiture [Log.]

Lettre de transport lorsque celui-ci se fait par voie terrestre.

➤ *Connaissance.*

Lever un titre [Fin.]

Prendre livraison d'un titre sur le marché boursier.

Leverage Buy Out (LBO), Leverage Management Buy Out (LMBO)

[Strat./Fin.]

➤ *LBO*

Levier (Effet de) [Fin.]

Accroissement de la rentabilité des capitaux propres engendré par une augmentation du ratio d'endettement, à la condition que la rentabilité économique soit supérieure au coût de l'endettement.

➤ *Effet de levier.*

Levier d'endettement

➤ *Effet de levier financier.*

Levier d'exploitation [Compt.]

C'est l'incidence d'une variation en pourcentage du chiffre d'affaires sur la variation en pourcentage du résultat. Par exemple si une variation du chiffre d'affaires de 10 % entraîne une variation du résultat de 30 %, le levier d'exploitation sera de 3 %.

Lewin (Kurt)

➤ *Relations humaines (École des).*

Libellé [Dr.]

Termes dans lesquels est rédigé un document commercial et plus généralement un acte officiel.

Libération du capital [Fin.]

Versement du capital souscrit par les actionnaires. La partie du capital souscrite mais non encore versée est dite « non encore libérée ».

Libid (London Interbank Bid Rate)

[Fin.]

Taux demandé sur les euromonnaies à Londres. Il s'agit d'un taux acheteur auquel les investisseurs acceptent d'emprunter. Pour l'entreprise, il correspond à un taux de dépôt ou de rémunération. Il est inférieur de 1/8 au Libor.

Libor [Fin.]

Taux d'intérêt directeur sur le marché des eurodollars à Londres : *London Interbank Offered Rate*. On parlera du Pibor à Paris, du Sibor à Singapour... Ce taux d'intérêt est augmenté d'une marge (*spread*) qui augmente de 0,5 % à

3 % selon que l'emprunteur est considéré comme un bon risque ou pas.

Libre-service [Gest. comm.]

Point de vente qui permet le libre accès du client à la marchandise. On distingue les bazarettes (– 120 m²), les superettes d'une surface comprise entre 120 et 400 m², les supermarchés entre 400 et 2 500 m² et les hypermarchés qui ont une surface supérieure à 2 500 m².

➤ *Commerce de détail, Distribution.*

Licence administrative

Autorisation donnée par les pouvoirs publics à une personne ou à une société d'exercer une activité déterminée.

Licence d'importation ou d'exportation [Rel. int.]

Autorisation administrative habilitant une entreprise à importer une marchandise généralement contingentée ou à vendre à l'étranger une marchandise lorsque l'exportation en est réglementée.

Licence de fabrication [Dr.]

Autorisation par laquelle le propriétaire d'un brevet d'invention habilite un tiers à jouir de son droit d'exploitation moyennant le versement d'une somme d'argent.

Licenciement [Dr./Gest. ress. hum.]

Rupture unilatérale du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Liffe

➤ *London International Financial Futures Exchanges.*

Lifo (Last in First out)

➤ *Dernier entré, Premier sorti.*

Lifreding [Gest. comm.]

Néologisme composé des termes Licensing, Franchising, Exportation Directe et Investissement. Il s'agit d'une forme de développement international complexe associant ces différentes modalités de transfert de produits, de méthodes et de flux financier.

Ligne de crédit [Fin.]

Engagement d'une banque ou autre organisme de crédit envers un emprunteur pour consentir à ce dernier un crédit futur aux conditions actuelles portées sur les documents de l'organisme prêteur.

Ligne de production [Gest. prod.]

Système de production caractérisé par une implantation géographique des postes de travail le long d'une ligne (ou d'une couche quelconque) afin d'assurer un flux régulier des en-cours pour réaliser un fort volume de produits hautement standardisés (même si une certaine diversification peut être réalisée par l'intermédiaire d'options) : il s'ensuit que plusieurs postes de travail d'un même type peuvent être géographiquement dispersés, contrairement à ce qui se passe avec une structure en ateliers spécialisés.

Ligne de produits

[Gest. comm./Gest. prod.]

Pour un fabricant ou un distributeur, ensemble des références concernant des produits de même technologie visant la même application : par exemple les chaussures de montage, ou les abrasifs appliqués pour bois.

Likert (Échelle de) [Gest. comm.]

Échelle d'attitude mise au point par Rensis Likert. Les répondants sont

invités à exprimer leur avis sur une proposition relative à l'entité à étudier (de l'accord au désaccord).

Likert R. (Théorie de) [Gest. ress. hum.]

Théorie qui présente la prise en compte des valeurs personnelles dans les relations interindividuelles au sein d'une organisation comme une condition essentielle d'efficacité de la structure.

Plusieurs systèmes de management existent :

- autoritaire exploiteur ;
- autoritaire paternaliste ;
- consultatif ;
- participatif, par groupe.

D'après les enquêtes réalisées par R. Likert le dernier système s'avère être le plus efficace.

Limite de variation quotidienne (LVQ)

[Fin.]

Montant maximal de variation du cours d'un actif financier par rapport au cours de compensation de la veille. Une fois la limite de variation atteinte le marché peut être suspendu.

Linéarité (Coefficient, Indice) [Méth.]

Mesure de l'intensité de la liaison linéaire entre deux variables. Il est d'autant plus élevé que le coefficient de corrélation est proche de +1 ou de -1 et d'autant plus faible que le coefficient de corrélation est proche de 0.

Liquidateur [Dr./Fin.]

Personne chargée d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la liquidation d'une société et notamment de réaliser l'actif et de poursuivre les débiteurs de manière à payer les créanciers et dans la mesure du

possible à rembourser les actionnaires de leurs apports.

Liquidation [Fin.]

Ensemble des opérations nécessaires au dénouement d'une opération financière.

Liquidation (Bourse) [Fin.]

Opération ayant pour objet de dénouer les opérations conclues sur le marché à terme. À la bourse de Paris, la liquidation a lieu une fois par mois.

➤ *Service de règlement différé.*

Liquidation (d'un compte) [Fin.]

Se dit d'un compte bancaire lorsque celui-ci à la demande de son détenteur, est dans un premier temps soldé : c'est-à-dire l'actif et le passif du compte étant ramené à zéro, puis définitivement annulé. Lorsqu'il s'agit d'un compte chèques, l'utilisateur doit remettre à son banquier la totalité des chèques non encore utilisés en vue de leur destruction par la banque.

Liquidation judiciaire [Dr.]

Procédure instituée par la loi du 25 janvier 1985 et reformée par la loi du 10 juin 1994 pour les entreprises en état de cessation de paiement et où aucune solution de continuation ou de cession de l'entreprise ne paraît possible. Elle conduit à la réalisation de l'actif et à la répartition du produit entre les créanciers.

Liquidité

➤ *Actif disponible.*

Liquidité (Ratio de) [Fin.]

Ratio permettant d'évaluer le disponible et le réalisable à court terme d'une entreprise à ses dettes à court terme.

L

Normalement supérieur à un, ce ratio est un indicateur de la capacité qu'a l'entreprise de faire face à ses engagements à court terme.

On calcule également un second ratio que l'on nomme « liquidité générale » ou de fonds de roulement net qui retient au numérateur l'ensemble du disponible et du réalisable à court terme auquel s'ajoutent les stocks et au dénominateur l'ensemble des dettes à court terme.

Lissage [Méth.]

Technique mathématique employée pour extraire d'une série statistique les variations qui sont considérées comme dues à des phénomènes de faible importance ou aléatoires non pris en compte dans le modèle aléatoire postulé.

Lissage exponentiel [Méth.]

Filtre linéaire utilisé à des fins de prévision et caractérisé par le fait que les coefficients de pondération associés aux observations passées décroissent géométriquement avec l'éloignement de la dernière période disponible (à laquelle des prévisions sont calculées), ce qui a pour effet de donner un poids plus important aux informations récentes qu'aux informations passées.

Livre de commerce [Compt.]

Livre comptable tenu dans les sociétés commerciales et rassemblant des informations nécessaires à la gestion de l'entreprise.

Le Code du commerce impose la tenue de deux livres : le livre journal ou journal dans lequel sont inscrites dans l'ordre chronologique toutes les opérations faites par l'entreprise et le livre des inventaires sur lequel doivent être

portés tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise (le bilan), le compte de résultats.

Livret d'épargne entreprise [Fin.]

Ouvert à tous les créateurs potentiels d'entreprise qui, au terme d'une période d'épargne (deux à cinq ans), réaliseront leur projet grâce à un prêt à intérêt préférentiel, le montant et la durée (deux à quinze ans) dépendant des capitaux épargnés.

LMBO (Leverage Management Buy Out)

➤ Reprise d'une entreprise par ses salariés (RES).

LMX (théorie du) [Gest. Ress. Hum.]

Théorie du Leader-Member Exchange qui analyse les relations entre les leaders et les subordonnés et qui montre que que les leaders et les suiveurs ont la capacité de s'influencer les uns les autres. Cf. travaux de F. G. Dansereau, G. Graen, W. J. Haga (1975); J. Cashman et G. B. Graen (1975); C. N. Greene (1975) et G. B. Graen (1976).

Localisation (Théorie de la) [Gén.]

Utilisation d'un calcul économique qui intègre le coût de l'espace occupé et les coûts d'accès et transport vers les autres lieux concernés par les activités d'un agent économique, pour définir une localisation optimale, qui rende minimale la somme de ces coûts.

Location [Dr.]

Contrat par lequel un propriétaire (le bailleur) met à la disposition d'une autre personne (le preneur ou locataire) un bien moyennant un certain prix (le loyer).

Location-gérance [Dr.]

Contrat par lequel le propriétaire d'un fonds de commerce en concède la location à un gérant qui l'exploite à ses risques et périls. Cette location est consentie moyennant le paiement de loyers appelés « redevance de gérance ».

Location-vente

➤ *Crédit-bail.*

Lock-out [Gén.]

Fermeture momentanée d'une unité de production décidée par la direction au cours d'un conflit collectif du travail.

Logiciel [Méth.]

Un logiciel ou programme est un ensemble d'ordres écrits dans un langage informatique reconnaissable par un ordinateur et décrivant le travail qu'il doit exécuter.

Logiciel d'application [Méth.]

Ensemble de programmes concourant à l'automatisation d'une activité de gestion donnée.

Logiciel de base [Méth.]

Appelé aussi système d'exploitation, il regroupe un ensemble de programmes sans lequel un ordinateur ne peut fonctionner. Son rôle principal est de gérer l'exécution et l'enchaînement des autres programmes.

Une partie constitue le système résident ou superviseur et réside toujours en mémoire centrale de l'ordinateur, lorsque ce dernier est en marche. L'autre partie est constituée d'utilitaires chargés en mémoire centrale uniquement lors de leur utilisation.

Logiciel (ou système) de gestion de contenu (SGC) [Info.]

Plate-forme paramétrable destinée au contenu des sites Web et pouvant être déployée rapidement. Il permet de maintenir des sites volumineux en favorisant le travail collaboratif en séparant le contenu (texte, image, vidéo) du contenant (modèles de documents pouvant être imposés par une charte graphique d'entreprise). Les modèles conçus par les graphistes intègrent automatiquement les contenus élaborés par les contributeurs, via une base de données qui stocke ces contenus. En anglais : *Content Management System (CMS)*.

Logiciel intégré [Méth.]

Progiciel offrant plusieurs des fonctions de bureautique (traitement de texte, tableur, gestionnaire de fichiers ou de bases de données, graphes, langage de programmation...) et assurant la communication des données entre ces différentes fonctions.

Logistique [Log.]

Associée dans les années 60 à un ensemble de tâches fragmentées allant de la prévision et la gestion des stocks à l'entreposage, la manutention et le transport, la logistique a intégré, à partir des années 80, l'ensemble de ces tâches en deux classes d'activités : la gestion des matières ou logistique interne et la gestion de la distribution physique ou logistique externe. Ainsi intégrée, la logistique concerne, selon la définition de l'ASLOG (Association des logisticiens d'entreprises) « toutes les opérations qui déterminent le mouvement des produits : localisation des usines et entrepôts, approvisionnements, gestion physique des

L

en-cours de fabrication, emballage, stockage et gestion des stocks, manutention et préparation des commandes, transports et tournées de livraisons.» Pour le *Council of Logistics Management*, la logistique désigne alors «le processus permettant de planifier, mettre en œuvre et contrôler un flux et un stockage efficaces et efficaces de matières premières, d'en-cours, de produits finis et d'informations, du point d'origine au point de consommation, dans le but de se conformer aux exigences du client.» Ainsi étendu, le terme «logistique» désigne la gestion globale des activités qui constituent la chaîne de valeur physique, souvent désignée par le terme de *Supply Chain*, et qui des fournisseurs aux distributeurs combinent achats, logistique interne, gestion de production, logistique externe, marketing et ventes et service après vente.

Logistique (Courbe) [Méth.]

Allure générale d'une chronique à long terme se composant successivement d'une phase de croissance exponentielle suivie d'une décélération de la croissance et aboutissant à un état stationnaire (courbe en «S»).

Logit [Méth.]

Fonction mathématique utilisée principalement en statistiques et pour la régression logistique en inférence bayésienne pour transformer les probabilités sur $[0,1]$ en évidences sur $\mathbb{R}$ afin, d'une part, d'éviter des re-normalisations permanentes et, d'autre part, de rendre additive la formule de Bayes pour la plus grande commodité des calculs. Elle est donc utilisée pour linéariser les fonctions logistiques.

➤ *Probit*.

Logotype [Gest. comm.]

Du grec *logos* : discours et *tupos* : empreinte.

Désigne la représentation visuelle du *nom* d'une marque ou d'une organisation (Aspect nominal). (En abrégé, logo.)

Loi [Méth./Dr.]

Notion utilisée dans plusieurs sens.

1° Énoncé expliquant l'existence ou l'amplitude d'un phénomène par sa mise en relation avec d'autres phénomènes considérés comme le déterminant : «La loi nous donne le rapport numérique de l'effet à sa cause» (Cl. Bernard). On qualifie souvent la loi scientifique du nom de l'auteur de sa découverte. Par exemple : *Loi de Reilly*...
2° Relation entre un ensemble de variables caractérisé par sa forme algébrique et la valeur des paramètres : loi statistique, loi de probabilité...

3° Règle écrite, générale et permanente, élaborée par le Parlement. Par exemple : loi de finances, loi de programme, loi de règlement, etc.

➤ *Effet*.

Loi antitrust

➤ *Entente*.

Loi Aubry (Lois sur les 35 heures)

➤ *Accord de régulation*.

Loi d'Engel

➤ *Engel (Lois d')*.

Loi de Bradford

➤ *Intelligence économique*.

Loi de Caquot

➤ *Apprentissage*.

Loi de Metcalfe

➤ *Metcalfe (Loi de Robert).*

Loi de modernisation de l'économie [Gen.]

Loi du 4 août 2008, en partie inspirée par la commission Attali. Les principaux axes d'actions sont : la stimulation et l'encouragement des entrepreneurs, le renforcement de la concurrence, l'attractivité du territoire grâce à sa valorisation et l'amélioration des conditions et des moyens de financement de l'économie.

Loi de Peckham

➤ *Peckham (Loi de).*

Loi de Reilly

➤ *Gravitation (Loi de).*

Loi des 20/80

➤ *ABC, Intelligence économique, Pareto (Loi de).*

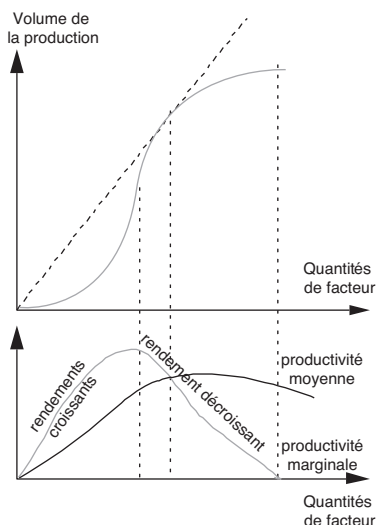
Loi des rendements décroissants

[Gest. prod.]

Loi selon laquelle la production augmente à un rythme plus faible que celui d'un facteur variable (la pente de la productivité marginale est négative). Cette loi peut s'appliquer pour le très court terme, lorsqu'un seul facteur est variable et que les autres sont considérés comme fixes.

C'est le ministre économiste de Louis XVI, Robert-Marie Turgot, qui a le premier indiqué que, dans une première phase les rendements sont d'abord croissants (la production augmente plus vite que la quantité du facteur variable utilisé pour cette production), puis les rendements sont constants et

enfin ils deviennent décroissants après une forte utilisation du facteur.



Loi du prix unique [Éco. ind.]

Loi selon laquelle sur un marché parfait, pour un bien donné, il ne peut exister qu'un seul prix ou prix du marché dit encore prix d'équilibre. Pour deux marchés géographiquement éloignés, les prix ont tendance à s'égaliser (net du coût de transport entre les deux marchés). Si le prix net sur l'un des deux marchés est plus élevé que sur l'autre, les clients se reporteront sur celui-ci, et les offreurs du marché à prix bas se reporteront sur le marché à prix élevé. Ce double mouvement finira par donner un prix unique. La loi du prix unique conduit à la *parité des pouvoirs d'achats* entre deux monnaies lorsque ce prix unique s'applique à des biens identiques (ou homogènes, standards) offerts sur différents marchés compétitifs, c'est-à-dire sans

barrières à l'entrée et sans coûts de transport.

Loi du souvenir [Gest. comm.]

Selon A. Morgensztern, le souvenir que les prospects ont d'un message dépend d'un coefficient β qu'on peut mesurer lors du premier contact avec l'annonce.

Loi NRE [Dr./Gén.]

La loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles régulations économiques ayant pour objet la réforme du droit des sociétés en France. Cette importante loi de 145 articles a vu certaines de ses dispositions amendées ou précisées par la loi du 1^{er} août 2003, dite «Loi de sécurité financière». La loi NRE légifère dans trois domaines : la régulation financière, la régulation de la concurrence et la régulation de l'entreprise. La loi NRE aborde de manière spécifique les problèmes de gestion sociale de management de l'environnement. Pour ce dernier aspect en particulier, l'article 116 de cette loi oblige les entreprises cotées à rendre public un reporting social et environnemental. Elles doivent, par exemple, communiquer sur leur consommation d'eau et d'énergie ainsi que la répartition homme-femmes de leurs effectifs. Elle comporte les principes suivants :

- augmentation des sanctions financières encourues en cas de pratiques anticoncurrentielles ;
- création d'une commission d'examen des pratiques commerciales ;
- extension aux filiales de sociétés non cotées des plans d'options sur actions destinées aux salariés ;
- information du comité d'entreprise en cas d'offre publique ;

- obligation de publicité pour les rémunérations des mandataires sociaux ;
- renforcement de la lutte contre le blanchiment ;
- renforcement des droits des minoritaires.

L'introduction du concept de parties prenantes, autres les associés ou actionnaires, est l'une des novations les plus importantes. La loi NRE et son décret d'application ont donc étendu « l'obligation de dire » au-delà des seuls actionnaires à toutes les parties prenantes (le rapport de gestion annuel est public). Ce rapport public s'applique aussi à de nouveaux champs (social, territoire, environnement). Cette obligation de dire, mais pas de faire, se manifeste par le principe d'un « rapport social et environnemental » (certains parlent de reporting sociétal). Le décret du 20 février 2002 détaille la liste des informations qui doivent être fournies. On peut distinguer un premier groupe de 32 informations « sociales internes » (effectifs, formation, hygiène, sécurité, parité, handicapés, etc.), un second portant sur l'impact territorial de l'activité (filiales, sous-traitants, lien au territoire, soit 8 rubriques) et un troisième portant sur l'environnement (28 rubriques). De plus, un arrêté complémentaire du 30 avril 2002 détaille les « rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement » qui doivent être mentionnés ; on y retrouve notamment les gaz à effet de serre, les substances toxiques ou radioactives. Afin de tenir compte des diversités de situations et des secteurs économiques, le texte précise que cette liste n'est pas à renseigner dans tous les cas et par tous. Pour l'environnement, l'entreprise informe en « fonction de la

nature de (son) activité et de ses effets». En matière sociale, les informations relatives aux plans sociaux ne seront logiquement données que «le cas échéant»; de même pour les relations entretenues avec les associations locales ou les riverains. Les entreprises concernées sont celles dont les titres sont «admis aux négociations sur un marché réglementé» en France.

Le périmètre du *reporting* sociétal n'est pas précisé dans la lettre des textes, mais l'esprit est bien celui d'une consolidation au périmètre du groupe. En effet, ces informations doivent figurer dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire, lequel comprend les informations financières consolidées. Alors que la vérification de la sincérité et de la concordance des informations financières est obligatoire, le dispositif NRE n'a pas étendu cette obligation aux informations sociétales.

Loi Sarbannes-Oxley

➤ *Sarbannes-Oxley (Loi).*

Loi Robien (Aménagement et réduction du temps de travail)

➤ *Accord de régulation.*

Lois Auroux [Gest. ress. hum.]

➤ *Auroux (Lois).*

Lois de l'offre et de la demande

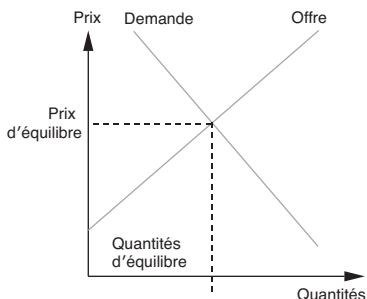
[Éco./Gén.]

Une loi économique, en tant que loi scientifique – si l'on admet la scientificité de l'économie et la notion de loi en économie –, est une relation entre une ou plusieurs variables déterminantes (dites causales, explicatives) et une variable déterminée (dite encore effet, consé-

quence, résultat). Les lois de l'offre et de la demande, qui constituent les lois fondamentales de l'économie de marché, en sont des exemples. La loi de la demande, ou loi des débits selon A. Cournot (1838), indique que, toutes choses étant égales par ailleurs, le volume de la demande évolue dans le sens inverse des prix; la loi de l'offre indique que, toutes choses étant égales par ailleurs, le volume de l'offre évolue dans le même sens que les prix. Ces évolutions inversées représentées sur un même graphique aboutissent à une intersection qui est l'équilibre du marché : tous ceux qui veulent acheter au prix déterminé par la rencontre de l'offre et de la demande ou pour un prix plus élevé seront satisfaits et tous ceux qui veulent vendre pour ce prix ou pour un prix inférieur seront aussi satisfaits. On doit à Augustin Cournot les premières représentations algébriques et graphiques des fonctions d'offre et de demande en 1838. Ces lois générales sont énoncées avec la restriction *ceteris paribus* – toutes choses étant égales par ailleurs. Elles comportent dans la réalité un grand nombre d'exceptions et plusieurs facteurs autres le prix du seul bien demandé et offert. La «*selection adverse*» ou antisélection, l'effet Giffen pour les biens inférieurs, l'effet d'ostentation pour les biens chers recherchés pour leur cherté, signalé par A. Cournot en 1838 et analysé par Veblen, sont quelques-unes des exceptions à la loi générale de la demande. Et si l'on prend en compte l'existence de biens concurrents, des biens complémentaires, les effets de la publicité, on relativise encore plus fortement le rôle du prix. L'offre à son tour peut être atypique.

➤ *Offre atypique.*

L



London International Financial Futures Exchange (Liffe) [Fin.]

Il s'agit du plus grand marché à terme de produits financiers en Europe. Le MATIF est son homologue en France.

Long/short (Stratégie)

➤ *Gestion alternative.*

Longitudinale (Analyse, Approche, Coupe)

➤ *Analyse longitudinale.*

Longue (Position)

➤ *Positions de change.*

Loro [Fin./Rel. int.]

Compte d'un correspondant étranger dans des établissements nationaux (au pluriel Lori).

➤ *Nostro.*

Lot [Gest. prod.]

Ensemble d'unités d'une même référence que l'on décide de produire consécutivement (ou simultanément, dans le cas de certains processus productifs).

Lot (Obligation à)

➤ *Obligation à lot.*

Lot de fabrication [Gest. prod.]

➤ *Lot de process.*

Lot de process [Gest. prod.]

Un ordre de fabrication de 1000 ensembles identiques E (soit un lot de fabrication 1000 unités de E) composés chacun d'une pièce A et d'une pièce B réalisées en une heure chacune sur la même unité de production peut conduire à fabriquer :

– les 1000 pièces A, puis les 1000 pièces B et le montage de E à partir de la 2 000^e heure ;

– un lot de 100 pièces A, puis un lot de 100 pièces B et le montage d'un lot de 100 unités de E à partir de la 200^e heure.

Dans le premier cas le lot de process est de 1000 unités, dans le deuxième de 100 unités. La taille du lot de process a une incidence forte sur le niveau des stocks et la réactivité du système productif. Elle doit être proportionnelle au temps de lancement (SMED) et inversement proportionnelle à la durée de l'opération et à la surcapacité du poste.

Louage [Dr.]

Contrat par lequel une personne s'engage à faire bénéficier temporairement une autre personne d'un bien ou d'un service moyennant un certain prix ou rémunération.

Loyer [Dr.]

Prix payé par une personne (locataire ou preneur) pour disposer d'un bien pendant une période déterminée.

➤ *Location.*

Loyer de l'argent

➤ *Intérêt.*

M

M. (Six) [Gén.]

Abréviation en anglais, pour désigner les facteurs de production dans l'entreprise : *Men* (homme), *Management* (direction), *Money* (capital), *Material* (matières premières), *Machines* (équipement), *Market* (marché).

M-Form

➤ *Structure de l'entreprise.*

Mac Donough (Ratio)

➤ *Ratio Cook, Ratio Mac Donough.*

MACD (Moving Average Convergence Divergence) [Fin.]

Indicateur en analyse technique, mis au point par l'Américain Gerald Appel, correspondant à la différence de deux moyennes mobiles exponentielles de périodes différentes (généralement de 12 et 26 jours).

Mac Gregor (Théorie de)

➤ *Théorie X et Y.*

Mac Kinsey

➤ *Matrice d'analyse stratégique.*

Machine Learning [Inf.]

Ensemble de méthodes qui peut automatiquement détecter les tendances

dans les données, puis utiliser les modèles découverts pour prévoir les données futures, ou d'effectuer d'autres types de décision en incertitude et comment recueillir plus de données (adaptée de Kevin P. Murphy; *Machine Learning A Probabilistic Perspective*, MIT Press, 4^e édition, 2013, 1096 p.).

Macrodécision

➤ *Décision.*

Macroéconomie [Gén.]

Branche de l'économie politique qui étudie les comportements globaux et les grandeurs globales, comme les opérations économiques entre les agents (opération sur les biens et services, opérations de répartition, opérations financières) ou flux agrégés au niveau de la nation : consommation des ménages, investissement des entreprises, emploi, inflation, monnaie, balance des paiements, croissance économique de la nation, intervention de l'État, etc.

Macro-environnement [Gén.]

Ensemble des composantes de l'environnement général (démographique, économique, politique, juridique, réglementaire, naturel, technologique, culturel, sociétal) qui sont susceptibles d'influencer l'entreprise et son marché. Le modèle PESTEL décrit les variables du macro-environnement.

Magasin [Gest. prod./Gest. comm.]

Mot d'origine arabe désignant un dépôt, un bureau.

1^o Lieu de dépôt ou d'entrepôt de marchandises destinées à être vendues ou conservées ou transformées.

M

2° Établissement de commerce où les marchandises sont exposées en vue de leur vente.

Magasins généraux

Entrepôts où sont consignées les marchandises susceptibles de servir de garanties pour un emprunt.

➤ *Warrant.*

Magasins populaires [Gest. comm.]

Structures de distribution commerciale (commerce de détail) en site urbain. Les caractéristiques sont les mêmes que celles des grands magasins mais s'en distinguent par une variété de produits moins importante, une rotation plus rapide, une qualité des produits et des services à la clientèle plus sommaires.

M

Magasinage

➤ *Gestion des stocks.*

Maillage [Strat. man.]

Ensemble des liens et des réseaux qu'une entreprise et ses salariés peuvent constituer et utiliser. Il correspond à des rapprochements et à des collaborations de toute nature entre entreprises qui ne limitent pas pour autant leur indépendance. Le maillage se manifeste par des coalitions, informelles ou formelles, ponctuelles ou permanentes, avec des entreprises partenaires ou amies, des clients, des fournisseurs, des sous-traitants...

➤ *Stratégie relationnelle.*

Main courante

➤ *Brouillard.*

Main-d'œuvre [Gest. ress. hum.]

Nom donné dans l'entreprise au facteur de production « travail ».

Main-d'œuvre directe [Compt.]

Personnes dont l'activité peut être affectée sans calcul intermédiaire, du fait de l'organisation de l'entreprise, à un coût de produit.

Main-d'œuvre indirecte [Compt.]

Personnes dont l'activité peut difficilement être affectée au coût d'un produit. Divers calculs sont alors nécessaires pour procéder à l'imputation du coût de cette main-d'œuvre aux coûts des produits (exemples de régisseurs, de manutentionnaires, ou de mécaniciennes dans l'industrie de l'habillement...).

Maintenabilité [Gest. prod.]

Notion traduisant un lien entre la fiabilité et la maintenance. Un matériel est dit maintenable quand il présente des points tests et quand l'accès aux sous-ensembles à remplacer est à la fois rapide et direct.

Maintenance [Gest. prod.]

Ensemble d'opérations destinées à optimiser le fonctionnement global d'un parc de machines en réalisant un arbitrage entre le coût des entretiens préventifs et ceux consécutifs à une panne en fonctionnement, compte tenu du risque que celle-ci se produise.

Maintenance productive totale

➤ *TPM.*

Mainteneur de marché

[Gest. comm./Fin.]

Le *market maker*, teneur de marché, a pour tâche d'accroître la liquidité du marché et donc de favoriser les cotations. Agissant ni pour lui-même, ni pour un client, il assure en permanence

la contrepartie totale à l'achat comme à la vente.

Maison d'escompte et de réescompte

[Fin.]

En France ce sont les banques qui peuvent escompter un titre où le réescompter. La Banque de France joue le rôle d'ultime lieu de réescompte.

Maison de titres [Fin.]

Soumise au contrôle de la Commission bancaire, son activité essentielle, pour le compte des clients, est de gérer avec mandat des portefeuilles de valeurs mobilières, ou d'y apporter leur assistance.

Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage [Dr.]

1° Le maître d'œuvre est la personne chargée de réaliser une opération (généralement une construction immobilière) pour le compte d'un maître d'ouvrage.

2° Le maître d'ouvrage est la personne pour laquelle des opérations sont réalisées.

➤ *Cahier des charges.*

Maîtrise [Gest. ress. hum.]

Dans la hiérarchie de l'entreprise c'est l'ensemble du personnel d'encadrement qui assure la direction des salariés d'exécution (contremaître, chef d'équipe).

Jadis, dans l'organisation compagnonique, l'obtention de la maîtrise passait par la réalisation d'un chef-d'œuvre; le titre autorisait l'aide de compagnons et d'apprentis.

Management [Gest. ress. hum.]

1° Ensemble des techniques d'organisation qui sont mises en œuvre pour la gestion d'une entité économique.

2° Dans le vieux français on parlait de ménage (Olivier de Serre, Sully) signifiant l'art de diriger, d'administrer, d'organiser une entité économique, qui peut être aussi bien une nation qu'une entreprise ou une unité de travail, en vue d'atteindre un objectif déterminé.

Le terme anglicisé de *management* est plus spécifique à l'entité entreprise et recouvre les notions de direction participative et de gestion dynamique. Dans un sens restreint, il peut désigner soit la direction générale (*top management*); les cadres moyens (*middle management*) soit l'organisation (par ex., *scientific management* : organisation scientifique du travail). La direction participative ou management participatif cherche à associer les salariés dans le processus de production par l'enrichissement des tâches, le travail en équipe, la décentralisation et la délégation.

➤ *Gestion.*

Management collaboratif

[Gest. ress. hum.]

Expression aux divers synonymes ou quasi-synonyme (management participatif, intelligence collective, management 3.0, management en mode matriciel, management transversal non hiérarchique), qui désigne un mode management, inspiré de la théorie de McGregor (*The Human side of Enterprise*, 1960) se caractérisant par le recours à l'intelligence collective, la liberté de s'organiser

➤ *Travail collaboratif.*

Management de transition [Strat.Man.]

Direction momentanée de l'organisation (entreprise, filiale) confiée à un dirigeant opérationnel externe, à la suite

M

d'un événement crucial (crise, changement stratégique, etc.) pour faciliter la gestion de cet événement exceptionnel.

Management participatif

➤ *Management.*

Management science approach

➤ *École quantitative ou mathématique, Recherche opérationnelle, Statistiques, Théorie des jeux.*

Management scientifique [Méth.]

Principes de management proposés par F. W. Taylor dans son livre publié en 1911 *Principles of Scientific Management*.

➤ *Organisation scientifique du travail.*

Management stratégique

➤ *Gestion stratégique.*

Mandat social [Dr.]

Acte par lequel une personne donne à une autre, dite mandataire social, le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Peuvent être titulaires d'un mandat social : le directeur général d'une société anonyme, le gérant d'une société de personnes, etc. Le mandataire social n'est pas un salarié. Il n'a donc pas droit aux congés payés, à l'indemnité de licenciement, aux allocations chômage, etc.

Mandataire social

➤ *Mandat social.*

Mandatement syndical

[Gest. ress. hum.]

Possibilité offerte à une organisation syndicale représentative sur le plan national de mandater expressément un

ou plusieurs salariés dans une entreprise ou un établissement dépourvu de délégué syndical, afin de négocier un accord depuis 1995 (accord national interprofessionnel du 31 octobre 1995 renouvelé le 8 avril 1999). Le mandatement est en particulier prévu dans la loi Aubry du 13 juin 1998 sur les 35 heures.

Manifeste [Log.]

Pièce de forme stricte servant de répertoire des marchandises transportées sur un navire ou un aéronef. Elle est importante car elle vaut déclaration sommaire pour la douane et permet d'obtenir l'autorisation de déchargement avant le réel passage en douane de la marchandise.

Manipulations de marché [Dr.]

Pratiques délictueuses comprenant la manipulation de cours et la diffusion de fausses informations. Il s'agit d'interventions volontaires pour fausser les cours. Ce sont des «abus de marché» qui donnent lieu à des sanctions de la part des autorités de régulation des marchés financiers et à des poursuites pénales.

➤ *AMF.*

Manteau d'un titre [Fin.]

Partie gauche d'un titre au porteur, la partie droite étant la feuille de coupon.

March James Gardiner (1928) [Socio.]

À la fois sociologue, économiste, psychologue, poète, J. M. March est l'un des fondateurs de la sociologie des organisations et du renouveau de l'institutionnalisme. En association avec Herbert A. Simon (*Organizations*, N.Y. Wiley, 1958) puis avec Richard M. Cyert (*Behavioral Theory of the Firm* Englewood

Cliffs, NJ: Prentice-Hall. 1963), il analyse les comportements dans les organisations. Le rejet de l'optimalité impossible à réaliser, l'introduction de la rationalité limitée, le recours au slack organisationnel, l'apprentissage organisationnel et la gestion des connaissances, le rôle de l'expérience dans l'averse au risques constituent ses principaux apports théoriques qui relèvent du behaviourisme, alors qu'en sciences politiques il est plutôt néo-institutionnaliste en publiant avec John P. Olsen *Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of Politics*. New York: Free Press/Macmillan, 1989.

Marchandisage [*Gest. comm.*]
Traduction de merchandising.

Marchandises [*Compt.*]
Éléments de stocks situés en amont du processus d'exploitation de l'entreprise, les marchandises sont constituées de tout ce qui est acheté en vue de la revente en l'état.

Marché [*Gest. comm.*]
Rencontre de l'offre et de la demande d'un bien ou d'un service se traduisant par la détermination du prix et des quantités échangées d'une qualité donnée. L'expression «passer un marché» indique que le marché est aussi un contrat comportant vente et achat de biens ou de services. Le marché peut être localisé (concret) avec présentation effective des marchandises et présence physique des acteurs. Il peut consister en un réseau d'informations sur lequel ils se branchent, et porter sur des biens à livrer immédiatement (marché au comptant) ou à une date ultérieure (marché à terme). Le prix

d'équilibre peut se déterminer à la suite d'échanges effectivement réalisés à des prix qui convergent vers ce prix d'équilibre ou par intervention d'un arbitre comme cela se passe sur les places financières (*Bourse*) : les offreurs et demandeurs annoncent les quantités qu'ils sont prêts à échanger au prix annoncé par l'arbitre, lequel cherche, par une succession d'annonces à trouver le prix (cours ou cote) auquel les échanges se réaliseront. En mercatique, le marché est constitué par l'ensemble des clients actuels ou futurs d'une entreprise donnée.

Marché (Étude de)

➤ *Étude de marché.*

Marché à forfait [*Gest. comm.*]

Contrat entre le maître-d'œuvre et l'entrepreneur, dans lequel le prix est fixé lors de la conclusion et est définitif quel que soit le coût final de la prestation.

Marché à options simples [*Fin.*]

Opération conditionnelle sur le marché boursier à terme, puis au règlement mensuel (RM) dans laquelle l'acquéreur de l'option (d'achat ou de vente) pouvait conclure le contrat ou ne pas y donner suite, moyennant le versement dans les deux cas d'une somme conventionnelle, le prix de l'option («avec»). Ce marché pouvait courir sur les neuf liquidations à venir avec la possibilité d'exercer l'option par anticipation à chacune des liquidations mensuelles. Il a été supprimé en mai 1989.

➤ *Option.*

Marché à terme [*Gén.*]

Marché sur lequel il y a dissociation entre le jour où le contrat est conclu et le

M

jour où l'exécution matérielle a lieu avec décaissement ou encaissement.

Le marché à terme peut exister pour :

- des valeurs mobilières;
- le change;
- les taux d'intérêt;
- les marchandises et notamment les matières premières.

➤ *MATIF, Services à règlement mensuel.*

Marché à terme international de France (MATIF) [Fin.]

Ce Marché international de France était qualifié, sous le même sigle, de Marché à terme d'instruments financiers, de son ouverture réelle (en févr. 1986) à 1988.

Le MATIF permet soit de couvrir le fléchissement de cours d'un portefeuille d'obligations, soit de spéculer en anticipant des mouvements de hausse ou de baisse sur les taux d'intérêt, soit de procéder à des arbitrages profitant de disparités entre les cours sur les marchés à terme.

Marché acheteur ou vendeur [Strat.]

On définit le marché comme « acheteur » lorsque le demandeur de la marchandise est en position de force (produit abondant et demande peu élastique) et peut donc imposer son prix. Dans la situation inverse on parle de marché « vendeur ».

Marché au comptant [Fin.]

Échange boursier de contrat conclu dont l'exécution est immédiate (changement de main des titres et versements du prix convenu).

➤ *Service à règlement différé.*

Marché boursier

➤ *Bourse.*

Marché clés en main

➤ *Clés en main.*

Marché conditionnel [Fin.]

Il s'agit de marchés à terme offrant à l'acheteur la possibilité de réaliser ou non le contrat conclu.

Le marché à primes à options simples ayant été supprimé par la SBF en mai 1989, seuls demeurent en France le stellage et le marché des options négociables (Monep).

Marché contestable ou disputable

[Strat./Éco. ind.]

Un marché est parfaitement contestable si l'entrée et la sortie y sont absolument libres. Les barrières à l'entrée et les coûts irrécupérables sont inexistantes. Ces conditions rendent possibles des entrées et des sorties très rapides par des firmes qui sont extérieures au marché lorsqu'une occasion de profit apparaît. Les propriétés de l'équilibre d'un marché contestable sont celle de la concurrence pure et parfaite bien qu'il puisse y avoir des monopoles sur ce type de marché.

Marché continu

➤ *Cotation en continu.*

Marché(s) d'application [Fin.]

Procédure appliquée en France qui permet aux firmes de transférer des fonds dans une stricte limite de compensation bilatérale. Les firmes sont autorisées chaque mois à rapatrier le solde de leurs opérations (achats-ventes). Cette technique présente comme principal avantage de limiter le risque de change au seul solde de ses différentes opérations réalisées avec chacune de ses filiales.

Marché d'émission

➤ *Émission.*

Marché d'intérêt national [Gén.]

Marché concret destiné à la vente en gros dans le but d'alléger les circuits de distribution en évitant le surnombre d'intermédiaires.

Géré publiquement il bénéficie d'un quasi-monopole et est surtout situé dans les grands centres urbains et à proximité des dessertes importantes de transport (aussi appelé « marché gare »).

Marché de gré à gré [Fin.]

Marché dans lequel les négociations, les transactions sur des titres, la passation d'un marché public entre un donneur d'ordre et l'entreprise preneur d'ordre se font à l'amiable, sans passer par des structures de réglementation des marchés organisés comme les bourses de commerce, ou les procédures lourdes des marchés publics traditionnels qui imposent la mise en concurrence par appel d'offre ou par adjudication.

➤ *Gré à gré.*

Marché de l'argent [Fin.]

Marché des fonds prêtables généralement à court terme ou à très court terme (24 heures, 48 heures), mais peut être étendu à long terme. Dans un sens large, marché des capitaux.

Le prix déterminé sur le marché de l'argent est un prix d'usage (taux d'intérêt). Le terme de règlement est une échéance.

Marché dérivé [Fin.]

Marché à terme, soit réglementé soit de gré à gré, dont les transactions portent sur les contrats, soit fermes soit condi-

tionnels, qui dérivent de produits ou actifs sous-jacents financiers (devises, indices boursiers, taux d'intérêt) ou corporels (marchandises, matières premières) faisant l'objet de cotations sur un marché traditionnel (marché des changes, le marché monétaire, le marché des matières premières et de marchandises, le marché des valeurs mobilières). Les principaux marchés dérivés en France sont le MATIF (Marché à terme international de France) et Monep (Marché des options négociables de Paris).

Marché des capitaux [Fin.]

Marché des fonds prêtables qui peut être le marché monétaire (marché des capitaux à court terme) ou le marché financier (marché des capitaux à long terme).

Marché des changes [Fin./Rel. int.]

Marché des offres et des demandes de devises, les transactions se faisant par réseau entre les cambistes des banques du monde entier.

Le marché des changes est le marché des offres et des demandes résiduelles, car les conversions de sens opposé sont compensées.

Le marché des changes fonctionne au comptant ou à terme et permet aux entreprises de se couvrir contre le risque de change.

Marché des droits (ou des permis) de polluer [Fin.]

Marché sur lequel les entreprises vendent ou achètent un volume de pollution en fonction de leur part respective dans un volume global fixé par les pouvoirs publics. Les vendeurs sont ceux qui ont réduit leur pollution au-dessous du seuil autorisé. Les

M

acheteurs sont ceux qui ne respectent pas les normes.

➤ *Déséconomie externe.*

Marché des titres de créances

négociables [Fin.]

Marché issu de la réforme du marché monétaire en 1985 en France dans le but de permettre l'accès direct du marché des capitaux à court et moyen termes à tous les agents économiques (entreprises, particuliers). Les principaux supports de ce marché sont :

- les billets de trésorerie ;
- les Bons du Trésor négociables ;
- les certificats de dépôt négociables ;
- les bons des Institutions financières spécialisées : les bons IFS sont émis par le Crédit national, le CEPME et les SDR.

M

Marché du carbone [Gén.]

Marché de permis à polluer, dits encore marché de droits à polluer, instauré par le protocole de Kyoto, applicable sur la période 2008-2012 et dont les acteurs sont les gouvernements des pays signataires qui ont souscrit un engagement de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, les entreprises soumises à l'obligation de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et, enfin, les investisseurs financiers et les entreprises qui achètent des réductions d'émissions dans la perspective d'une plus-value après 2008.

➤ *Finance carbone.*

Marché du travail [Gest. ress. hum.]

Expression conventionnelle s'appliquant à l'ensemble des problèmes de l'emploi : chômage, durée du travail, rémunération, volume de la population active, etc.

Dans la théorie néoclassique, le marché du travail est un concept relatif au mécanisme d'équilibrage de l'offre et de la demande de travail.

Marché financier [Fin.]

Marché de l'argent ou des capitaux à long terme. Au sens étroit, synonyme de marché boursier.

➤ *Bourse des valeurs.*

Marché forward [Fin.]

Marché sur lequel un prix est conclu immédiatement pour une livraison échéance différée.

Marché gris [Fin.]

Expression utilisée pour les transactions sur titres entre intermédiaires quand n'existent pas encore des cotations officielles.

Marché hypothécaire [Fin.]

Créé en 1966, il permet aux organismes prêteurs (les banques) de se refinancer avant l'échéance des prêts hypothécaires.

L'hypothèse est la garantie que prend le prêteur et qui lui sert à se refinancer en la vendant sur le marché hypothécaire.

Marché interbancaire [Fin.]

Correspond à l'ancien marché monétaire d'avant la réforme de 1985 en France. C'est un marché strictement réservé aux banques. Les ENBAMM en sont exclus, mais en revanche ils participent au marché des instruments négociables. Sur le marché interbancaire, la Banque de France intervient pour assurer la liquidité du marché à travers des correspondants (les OPM : opérateurs principaux

du marché) qui sont des maisons de rées-compte et des établissements financiers très actifs (Caisse des dépôts et consignations, BNP, BFCE, etc.).

La fixation d'un taux unique sur le marché du jour le jour (le *fixing*) a disparu.

Marché interne et Marché externe du

travail [*Gest. ress. hum.*]

Notions qui relèvent de la théorie de la segmentation du marché du travail exposée notamment par P. B. Doeringer et M. J. Piore (*Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, 1971). Le marché interne est « une unité administrative à l'intérieur de laquelle la rémunération et l'affectation du travail sont déterminées par un ensemble de règles et procédures administratives » (Doeringer et Piore, p. 2). Ainsi l'expression marché interne, ou marché primaire, est impropre, puisque les procédures sont administratives par opposition au marché secondaire ou marché externe qui obéit à la logique walrasienne d'établissement de l'équilibre en fonction de l'offre et de la demande. La définition est cependant très claire pour comprendre que la segmentation marché interne/marché externe ne recouvre pas celle de la firme/marché, en d'autres termes, elle peut être interne à la firme qui peut disposer de plusieurs unités administratives ayant un marché interne et un marché externe. Les procédures administratives sur le marché interne ou marché primaire du travail rendent ce marché quasiment indépendant des fluctuations conjoncturelles, tandis que le marché secondaire ou externe est fait d'emplois précaires, instables et mal rémunérés qui contribuent à l'adaptation du système productif aux fluctuations conjoncturelles de la demande.

➤ *Insider/Outsider, Segmentation du marché du travail.*

Marché libre OTC (*Over the counter*) [*Fin.*]

Marché de gré à gré (financier) qui remplace le marché hors cote depuis 1996 et destiné aux entreprises qui ne peuvent pas remplir les conditions pour intégrer le second marché.

Marché monétaire [*Fin.*]

Avant la réforme de 1985, désigne le marché des capitaux à court terme ouverts aux seules banques et aux ENBAMM. Le loyer de l'argent y était fixé quotidiennement (*fixing*).

Depuis la réforme de 1985, le marché monétaire est le marché des capitaux à court et moyen termes, comprenant le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables accessibles à tous les agents économiques. Les supports des opérations sur le marché monétaire sont notamment : les Bons du Trésor, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt.

Marché noir [*Gén.*]

Marché clandestin portant sur des biens autorisés mais disponibles en quantité très limitée face à une forte demande.

Marché primaire [*Fin.*]

Concerne les titres à l'émission, que l'on peut se procurer auprès d'un agent de change ou d'une banque.

Marché public [*Fin./Dr.*]

Contrat liant une personne publique (État, administration, collectivités locales) et un tiers en vue d'une fourniture, par ce dernier, de travaux ou

M

services. Ces marchés font l'objet d'une réglementation stricte car ils mettent en cause les finances publiques.

Il existe plusieurs formes de passation des marchés :

- adjudication ;
- appel d'offre ;
- marché de gré à gré.

Marché-réseau [Fin.]

Marché des changes dont les transactions se réalisent en continu par téléphone, par réseaux télématiques et Internet qui relient les salles de change ou de marché. Les cambistes, opérateurs spécialisés sur les marchés des changes, passent en permanence leurs ordres de vente et d'achat de devises via les réseaux électroniques. Du fait des décalages horaires entre les principales places financières, le marché-réseau fonctionne 24 heures sur 24, et il est ainsi l'une des manifestations de la globalisation financière, qui fait échapper le marché des changes au contrôle étatique.

Marché secondaire [Fin.]

Après leur émission, les titres – en quelque sorte l'occasion – pourront être échangés ce qui constitue le marché dit secondaire.

Marchéage [Gest. comm.]

Syn. : Marchandisage.

➤ Merchandising.

Marge [Compt.]

1° En comptabilité :

Une marge correspond à la différence entre un prix de vente hors taxes (ou un chiffre d'affaires hors taxes) et un coût. Il sera donc possible de mettre en évidence une grande variété de marges

selon la nature et l'importance des charges retenues dans les coûts pris en considération. La marge, qui prend le nom du coût qui sert à sa détermination, peut être calculée par moyen d'exploitation (magasin, rayon, centre de profit ou de rentabilité lorsque des prix de cessions internes existent...), secteur de ventes, produit, famille de produits...

Les principales marges utilisées dans la pratique des affaires sont : la marge sur le coût d'achat (appelée marge brute ou bénéfice brut dans les entreprises commerciales), la marge sur coût de production (chiffre d'affaires-coût de production des produits vendus), la marge sur coût variable de fabrication (chiffre d'affaires-coût variable de fabrication des produits vendus), la marge sur coût direct (chiffre d'affaires-coût variable et fixe des ventes), la marge sur coût variable direct (prise en compte des seuls coûts variables directs), la marge sur coût variable ou marge commerciale sur coût variable ou marge de contribution à la couverture des charges fixes ou marge brute (utilisation du coût variable des ventes), la marge semi-brute (chiffre d'affaires – coût variable des ventes – charges fixes directes)... Calculées en fonction des besoins de l'entreprise, les marges sont particulièrement intéressantes pour la gestion, car elles permettent, notamment, de disposer d'indicateurs pertinents pour orienter la politique des ventes (emploi de la marge sur coût variable lorsque les produits n'ont pas de coûts de structure spécifiques, et de la marge semi-brute dans le cas contraire...), pour connaître les performances des centres de profit ou de rentabilité, pour déterminer le seuil de rentabilité au niveau global de l'entreprise ou à un autre niveau tel que l'usine, le

magasin, le centre de profit... (emploi de la marge sur coût variable).

Il convient enfin de noter que la marge sur coût complet correspond à la notion unique de résultat en comptabilité analytique.

2° En ordonnancement :

Intervalle de temps dont on peut allonger la durée d'une tâche non critique, ou dans laquelle on peut la déplacer, sans allonger la durée de ce projet.

Marge arrière [Gest. comm.]

Avantage financier consenti par le vendeur exprimé en pourcentage du prix unitaire net du produit. La marge arrière ou rétro-commission est obtenue par un distributeur sur un produit lorsque le fabricant lui octroie une remise en fin de période sur un objectif atteint (volume de ventes, visibilité réservée à la marque, progression des ventes...). Les pratiques de marge arrière sont juridiquement limitées pour limiter le pouvoir de domination des grands distributeurs et éviter la revente à perte qui est interdite par la loi. Le distributeur qui fait bénéficier l'acheteur final du produit en proposant un prix de vente diminué de la marge arrière était considéré comme ne respectant pas le seuil de revente à perte (SRP). Celui-ci a donné lieu à plusieurs définitions : loi Galland (1996), loi Jacob-Dutheil 2006, loi Châtel 2008.

Marge bénéficiaire [Compt.]

Syn. : Marge nette.

➤ *Marge.*

Marge brute

➤ *Marge.*

Marge brute d'autofinancement

[Fin./Compt.]

Expression ambiguë destinée à l'origine à remplacer l'expression *cash flow*. La MBA peut être obtenue en ajoutant les dotations aux amortissements, les dotations aux provisions (en totalité ou en partie) et le résultat net de l'exercice (après impôt).

La MBA avant impôt mesure la véritable capacité d'autofinancement de l'entreprise (ou *cash flow* net global).

Marge cible [Compt.]

Dans le cadre d'une politique de marge, c'est le profit espéré qui, déduit du prix du marché, permet de déterminer le coût cible.

Marge commerciale [Compt.]

Différence entre le chiffre d'affaires hors taxes correspondant aux ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes de ces marchandises vendues. Utilisée dans les entreprises commerciales.

➤ *Marge.*

Marge de rentabilité [Compt.]

Indice de gestion permettant de connaître sur quelle fraction du chiffre d'affaires hors taxes l'entreprise dégage un résultat bénéficiaire.

Marge de sécurité

➤ *Marge de rentabilité.*

Marge de solvabilité [Ass.]

Les entreprises d'assurance et de réassurance doivent se conformer en Europe au contrôle national des sociétés d'assurance et aux directives européennes sur la liberté d'établissement

M

(1973). Pour les entreprises gérées en répartition, la « marge » doit être constituée par le capital social et les réserves réglementaires (règles de placement) et libres et, soit le montant annuel des primes, soit la charge moyenne des sinistres. Une réserve affectée à un fonds de garantie et égale au tiers de la marge réglementaire de garantie est fixée à un montant minimum, calculé en Unités de comptes européennes (UCE). Des règles particulières sont appliquées aux mutuelles et aux sociétés étrangères. Pour les assurances gérées en capitalisation, une réserve de garantie est destinée à préserver la solvabilité, elle doit atteindre 20 % du capital social pour les sociétés anonymes. Elle doit être alimentée par un prélèvement de 0,5 % sur les primes, à moins que la réserve de garantie et le capital social n'atteignent 5 % des provisions mathématiques.

Marge nette [Compt.]

Différence entre le prix de vente d'un produit et son coût de revient complet unitaire.

➤ *Bénéfice net.*

Marge semi-brute [Compt.]

Marge de contribution de chaque produit, famille de produits, activité... à la couverture des charges de structure communes, mise en évidence dans la méthode du coût variable évolué.

Marge sur coût variable [Compt.]

Marge obtenue en faisant la différence entre le chiffre d'affaires et les charges variables.

➤ *Chiffre d'affaires critique, Seuil de rentabilité.*

Marge totale [Méth.]

Différence entre la date de fin au plus tard d'une tâche et sa date de fin au plus tôt.

Marketing (Mercatique) [Gest. comm.]

Le marketing est fondamentalement une méthode d'approche des problèmes de commercialisation. En effet, alors que l'approche technicienne – à laquelle il s'oppose – consiste à innover et diffuser l'innovation, l'approche marketing part du marché qu'elle analyse afin de déterminer la nature des besoins à satisfaire, pour revenir à la définition du produit correspondant au besoin analysé. Dans l'approche technicienne, le produit préexiste et la publicité – au sens le plus large – a pour objectif de susciter une demande. Dans l'approche marketing, le besoin préexiste et suscite l'innovation.

Il y a une querelle pour savoir si le marketing – et singulièrement la publicité – crée le besoin ou s'il est une réponse à un besoin exprimé ou latent. Cette querelle résulte d'un contresens sur le terme besoin. En fait il y a deux sortes de besoins : les besoins précis, localisés sur un produit donné (l'automobile en 1980) et des besoins génériques illimités qui trouvent leur satisfaction au fil des innovations. Ces besoins sont reliés aux motivations profondes de l'homme : sécurité, orgueil, paresse, etc. Ainsi le besoin et la demande de montres connectées n'existaient pas en 1920. En 2016, il répond à des motivations complexes de confort, de reconnaissance sociale...

Concrètement le marketing englobe à la fois les techniques d'analyse des besoins (et on ramène souvent le

marketing à ces seules techniques), certaines des techniques de management permettant d'appliquer le processus de réflexion à l'ensemble de l'entreprise et les techniques de faire-savoir. Mais ces techniques n'ont de valeur que si elles sont au niveau des responsables de l'entreprise, reliées entre elles par « l'état d'esprit marketing » qui place la satisfaction du « besoin-cible » en objectif prioritaire à toutes les décisions tactiques ou stratégiques de l'entreprise. On peut donner au terme de marketing une acceptation plus large, en disant qu'il consiste en un ensemble de méthodes et de techniques visant au fonctionnement le meilleur possible par rapport à l'environnement. Compte tenu des subdivisions que l'on peut faire dans l'environnement, on distinguera alors le marketing de vente, le marketing achat, le marketing des ressources humaines, le marketing financier, etc., chacun spécialisé sur une des dimensions de l'environnement. Il y a un galvaudage du terme, comme dans l'expression « marketing politique » qui aboutit à assimiler le marketing à une simple technique de faire valoir.

Marketing achat [Gest. comm.]

Branche du marketing qui concerne le positionnement de l'entreprise sur ses marchés fournisseurs.

Ce marketing achat analyse les structures et évolutions prévisibles des marchés fournisseurs, pour effectuer des choix de nature à lui assurer ses approvisionnements au meilleur coût, dans les meilleures conditions de sécurité et ceci dans une optique moyen ou long terme.

Marketing de consommation

[Gest. comm.]

On dit aussi marketing classique. Branche de marketing historiquement la première à avoir été développée – qui concerne les biens et services destinés à être vendus en l'état à des consommateurs individuels.

➤ *Marketing.*

Marketing direct [Gest. comm.]

Concerne l'ensemble des techniques du marketing utilisées pour véhiculer un message ou un bien, en empruntant un mode de liaison direct avec le consommateur (téléphone, réunion à domicile...).

Marketing industriel [Gest. comm.]

Branche du marketing qui concerne les produits ou services vendus à des entreprises (matières premières, produits intermédiaires, biens de production...) et non à des consommateurs individuels.

Marketing international [Gest. comm.]

Ensemble de méthodes et de moyens dont dispose une organisation pour optimiser ses ressources et pour orienter ses objectifs à travers les opportunités des marchés internationaux. Lorsque l'entreprise souhaite développer ses activités sur les marchés internationaux, elle est notamment amenée à sélectionner les marchés qu'elle souhaite conquérir, à choisir les modes d'entrée appropriés (par exemple, exportation, joint venture, filiale) et à définir une politique de marketing international (standardisation, adaptation ou standardisation adaptée).

Marketing mix [Gest. comm.]

En marketing de grande consommation, le marketing mix (➤ *Plan de marketing*) désigne l'ensemble des variables à la disposition de l'entreprise pour influencer le comportement de l'acheteur.

C. J. Mac Carthy a regroupé ces variables en quatre classes (les 4P) qui sont le produit, le prix, la distribution, la communication. Voir aussi les 4C.

Marketing opérationnel [Gest. comm.]

Ensemble des actions marketing postérieures à la production. Il vise à concrétiser les choix stratégiques effectués, notamment à travers les quatre composantes du marketing mix.

Marketing one to one

➤ *Gestion de la relation client.*

Marketing relationnel [Gest. comm.]

Technique du marketing qui permet d'établir des relations individualisées et interactives avec les clients, en vue de créer et d'entretenir chez eux des attitudes positives à l'égard de l'entreprise. L'objectif du marketing relationnel (gestion de la relation client – *Customer Relationship Management*) est de conquérir de nouveaux clients sélectionnés en fonction de leur potentiel d'activité et de rentabilité, mais aussi de les fidéliser dans le but d'augmenter « le capital client » de l'entreprise.

Marketing sensoriel [Gest. comm.]

Démarche ayant pour objet de solliciter un ou plusieurs des cinq sens du consommateur pour le séduire en accroissant son bien-être. Après la vue, le toucher et le goût intégrés dans le

marketing produit traditionnel, en revanche, l'expression « marketing sensoriel » est plus récente et correspond à la prise en compte de l'odeur et du son dans la conception des produits et/ou dans leurs points de vente.

Marketing social [Gest. comm.]

Ensemble des actions marketing visant à développer l'adhésion à une idée et/ou une cause sociale.

Marketing sociétal [Gest. comm.]

Forme de marketing qui est centrée sur la satisfaction de la clientèle, mais qui intègre également les enjeux liés au développement durable en cherchant à préserver ou à améliorer le bien-être des consommateurs et de la collectivité. Le marketing sociétal tient notamment compte des problèmes liés à l'accroissement de la population mondiale, à la pénurie des ressources naturelles et à la pollution de l'environnement.

Marketing stratégique [Gest. comm.]

Ensemble des fonctions qui précèdent la production et la mise en vente du produit : la définition des objectifs, la segmentation du marché, le choix de la cible, la conception et le positionnement du produit, l'élaboration d'une stratégie de marque et les relations avec les producteurs et les distributeurs.

Marketing territorial [Gest. comm.]

Démarche destinée à développer l'attractivité d'un territoire pour une activité donnée, ou d'une destination à caractère touristique. L'action associe le plus souvent acteurs publics, privés et associatifs.

Marketing viral [Gest. comm.]

Technique de communication sur Internet, parfois involontaire et dans ce cas gratuite, dans laquelle les internautes eux-mêmes deviennent vecteurs de la marque ou du service en l'utilisant (marketing viral passif) ou bien en le recommandant à leurs connaissances (marketing viral actif).

Market makers [Fin.]

Commerçants en valeurs mobilières informant constamment des cours auxquels ils sont prêts à acheter et à vendre un certain nombre de titres. Soit ils disposent des titres, soit ils se les procurent, prenant des risques importants.

Market taker (preneur de marché) [Fin.]

Notion de la microstructure des marchés financiers, y compris le marché des devises et des warrants, qui désigne l'opérateur qui est acheteur ou vendeur, aux prix fixés par d'autres opérateurs qui sont alors les market makers.

Market to market [Compt.]

Évaluation au prix du marché, selon la traduction proposée par la commission de terminologie «Économie et finances». *Marked to market* est alors l'équivalent de «évalué au prix du marché».

➤ *Évaluation.*

Market value [Fin.]

Capitalisation boursière d'une société cotée.

Markov (Processus ou Chaîne de)

[Méth.]

Théorie permettant de calculer les probabilités d'apparition d'événements

aléatoires successifs liés les uns aux autres. Un processus markovien est défini entièrement quand on connaît l'état initial et les probabilités associées aux différentes transitions d'un état A quelconque aux états B pouvant lui succéder.

Markowitz (Modèle de)

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Marque [Gest. comm.]

Signe distinctif apposé sur un produit ou un groupe de produits et qui les distinguent des produits concurrents.

La marque peut concerner un bien ou un service et peut ainsi acquérir une valeur propre. Le droit de propriété s'applique sur elle; elle peut faire l'objet d'une cession soit portant sur elle seule, soit liée au fonds de commerce dont elle est l'un des éléments.

La législation protège la marque contre la malfaçon ou la contrefaçon; il existe une obligation d'inscription à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) afin de pouvoir bénéficier de cette protection légale.

Marque alternative [Gest. comm.]

Marque dont les qualités sont très proches de celle de la marque habituellement achetée et qui par ces qualités est susceptible de prendre sa place en cas d'indisponibilité de la marque dominante ou de déclin de la fidélité des consommateurs à l'égard de cette marque délaissée.

Marque caution [Gest. comm.]

Marque qui par sa notoriété et son image authentifie le produit et éventuellement son origine et sa qualité.

M

Marque communautaire*[Dr./Gest. comm.]*

Marque qui produit une protection uniforme, c'est-à-dire qu'elle ne peut être enregistrée, transférée, déchue ou annulée que pour l'ensemble de la Communauté européenne, et dont l'examen et l'enregistrement sont effectués par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

Marque complexe *[Gest. comm.]*

Marque qui associe plusieurs éléments (par exemple une image et un slogan) possédant ainsi un fort pouvoir distinctif.

Marque contre feux *[Gest. comm.]*

Sous-marque utilisée pour des produits à bas prix à une plus faible qualité que les produits de la marque principale face à l'attaque des marques de distributeurs.

Marque d'appel *[Gest. comm.]*

Marque de grande notoriété et/ou correspondant à des produits à prix attractif et mise en avant par un distributeur afin d'attirer les clients.

➤ *Produit d'appel, Prix d'appel.*

Marque enseigne *[Gest. comm.]*

Marque reprenant tout ou partie du nom de la marque du distributeur.

Marque entreprise *[Gest. comm.]*

Nom de marque qui est également le nom de l'entreprise.

Marque éponyme *[Gest. comm.]*

Nom de la société à partir duquel sont conçues des marques dérivées pour des produits différents mais relevant du même secteur. Deux exemples sont

couramment cités : celui de Nestlé qui a donné Nestea, Nescoré, Nescafé, Nesquik, Nespresso... et celui de Danone dérivé en Danette, Dany, Daninos, Danessa, Dan Up, Danao, Danerolles, Danacol, Dan'Activ... La marque éponyme facilite l'identification du produit mais limite le développement de nouveaux, la dérivation n'étant pas infinie.

Marque famille *[Gest. comm.]*

Marque appliquée à plusieurs produits différents qui disposent d'un nom spécifique complémentaire. La marque famille a une fonction d'identification et d'information. Il arrive qu'une marque famille réunisse plusieurs autres marques famille. Dans ce cas, elle devient en même temps une marque ombrelle.

Marque fille *[Gest. comm.]*

Marque née de l'association d'une marque mère et d'un nom de marque produit (prénom). Par exemple, Danone est la marque mère apposée sur les pots de yoghourts de marque fille Activa.

Marque gamme, Marque produit*[Gest. comm.]*

Marque spécifique à un produit ou à un ensemble de produits situés sur le même territoire, *i.e.* correspondant à la déclinaison d'un même produit.

Marque générique *[Gest. comm.]*

Marque non distinctive d'un produit qui reprend le nom de la catégorie auquel il appartient. Elle ne peut pas faire l'objet d'une protection juridique.

Marque globale [Gest. comm.]

Marque unique utilisée pour un produit ou une gamme de produits, quel que soit le pays de commercialisation.

Marque internationale

[Dr./Gest. comm.]

Marque dont la propriété est protégée au niveau international, conformément à l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891 et/ou par le protocole relatif à l'arrangement de Madrid du 27 juin 1989. Ce système est administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. L'enregistrement international est basé sur une demande devant l'office national du requérant. La marque internationale est valable 10 ans.

Marque mère [Gest. comm.]

Marque à laquelle sera rattaché un second nom de marque pour obtenir une marque fille. La marque mère est généralement plus ancienne et peut ainsi faire bénéficier la marque fille de sa notoriété et de son image. Exemple de marque mère : Danone ; un exemple de marques filles : Actimel, Activa,

➤ *Marque ombrelle.*

Marque notoire [Dr./Gest. comm.]

Marque connue dans un pays et qui bénéficie d'une protection, même sans dépôt préalable.

Marque ombrelle [Gest. comm.]

Marque qui recouvre une large variété de produits appartenant à des domaines différents, de manière à faire bénéficier ces produits de la notoriété et de l'image de la marque ombrelle. Les marques de

luxes sont des marques ombrelles appelées griffes parce que ce sont les signatures de leurs créateurs. La marque mère est une marque ombrelle qui apporte sa caution à une marque produit, qui devient alors une marque fille.

Marque-produit générique

➤ *Marque propre.*

Marque propre [Gest. comm.]

Marque à l'enseigne du distributeur apposée sur certains produits proposés. À ne pas confondre avec la marque-produit générique du type « produit libre » des magasins Carrefour dans les années 70, avec la marque propre c'est le nom carrefour qui est sur les produits.

Marque signature [Gest. comm.]

Utilisation du nom de marque comme simple signature venant cautionner le produit.

Marque source (Double branding)

[Gest. comm.]

Nom de marque à forte image auquel on ajoute un deuxième nom pour identifier chacun de ses produits. Phénomène courant dans le secteur de l'automobile. Par exemple avec Ford, il y a eu Ford Taunus, Ford Escort, Ford Granada, etc. ; avec Renault, les doubles marques sont Renault Twingo, Renault Clio, Renault Mégane, etc.

Marque tribale [Gest. comm.]

Marque à laquelle les consommateurs ont conféré un statut symbolique. La possession de ce type de marques devient un signe de reconnaissance et/ou d'appartenance à un groupe.

M

Marque trompeuse [Dr.]

Marque conçue pour induire en erreur quant à sa nature, à sa qualité ou à son origine (région ou pays d'origine, fabricant du produit ou du service qu'elle désigne) en infraction de l'article L. 711-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Masi (Moroccan All Shares Index),**Madex (Moroccan Most Active Shares Index)** [Fin.]

Indices de la bourse des valeurs mobilières de Casablanca. Le Masi porte sur toutes les actions, le Madex sur les titres les plus traités.

Maslow A. (Pyramide de)

[Gest. ress. hum.]

Ce psychologue américain (1908-1970) a défini une hiérarchie des besoins des individus (pyramide de Maslow). En allant du niveau inférieur au niveau supérieur on trouve des besoins :

- physiologiques ;
- de sécurité, de protection ;
- sociaux : reconnaissance par les autres, appartenance à un groupe ;
- d'autonomie, de réalisation de soi et de considération.

L'individu n'a des préoccupations de niveau n que dans la mesure où ses besoins de niveau $n - 1$ sont totalement satisfaits. Des études empiriques montrent qu'il n'en est pas toujours ainsi.

Mason (Modèle de Edward)

➤ *SCP (Modèle).*

Mass-media ou Media de masse

[Gest. comm.]

Ensemble des moyens de communication s'adressant à un grand public : ce

sont la presse, la télévision, l'affichage public extérieur, la radio, le cinéma. À distinguer des group-media – comme le journal d'entreprise, le rétro-projecteur – destinés à la communication auprès d'un public restreint.

Masse (obligataire) [Fin.]

Association possédant la personnalité morale, qui regroupe tous les porteurs d'une même émission – ou de plusieurs si les droits sont identiques – dans le but de défendre leurs intérêts communs.

Masse salariale [Compt./Gest. ress. hum.]

Salaire annuel d'une personne ou d'un groupe de personnes. L'évolution salariale en masse est la variation du salaire annuel entre deux années consécutives.

Matcher [Fin.]

Opération de couverture de telle sorte que les flux futurs s'annulent totalement ou presque.

Matériel (actif)

➤ *Actif matériel*

Mate's receipt [Log.]

Récépissé provisoire, délivré par le capitaine d'un bateau, constatant une expédition mais ne donnant aucun droit sur les marchandises transportées.

Matières consommables (et fournitures)

[Compt.]

Objets et substances plus ou moins élaborés, consommés au premier usage ou rapidement, et qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

Matières premières (et fournitures)

[Compt.]

Objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

MATIF [Fin.]

Acronyme signifiant originellement « Marché à terme d'instruments financiers », puis Marché à terme international de France. Il correspond au marché réglementé français de produits dérivés spécialisé dans les contrats à terme et options sur les taux d'intérêt et marchandises.

Matrice [Méth.]

Arrangement de nombre sous forme d'un tableau rectangulaire comportant un certain nombre de lignes (n) et de colonnes (m). Un nombre x à la ligne i et à la colonne j est noté x_{ij} . L'ensemble des éléments (x_{ij}) est la matrice X .

Lorsque le nombre de lignes (n) et le nombre de colonnes (m) sont égaux ($n = m$), la matrice est carrée.

Une matrice d'ordre n est une matrice carrée comportant n lignes et colonnes.

Matrice BCG

➤ *BCG.*

Matrice d'analyse stratégique

[Strat. man.]

Les matrices d'analyse stratégique permettent de situer les différents Domaines d'activité stratégique (DAS) dans un espace à deux dimensions. Les dimensions sont choisies en fonction de leur utilité pour la prise de décision stratégique, elles peuvent prendre la forme de :

– taux de croissance prévisionnel ;

- maturité du métier ;
- position compétitive de l'entreprise ;
- part de marché relative...

Le BCG (*Boston Consulting Group*) a été le premier à concevoir un tel porte-feuille d'activités en prenant comme critères le taux de croissance prévisionnel des DAS et la part de marché relative de l'entreprise sur chaque DAS. La représentation d'une matrice d'analyse stratégique n'intéresse que les entreprises diversifiées qui doivent avoir comme préoccupation une répartition équilibrée de leurs activités, afin d'assurer l'équilibre financier et l'avenir de l'entreprise.

Plusieurs sociétés de conseils ont mis au point des matrices stratégiques : outre le BCG, Arthur D. Little, Mac Kinsey...

Matrice de découverte [Méth.]

Procédé de recherche des occasions de développement de l'entreprise se présentant sous forme de tableau comportant en colonne les différentes techniques disponibles dans l'entreprise et en ligne les différents besoins économiques que l'entreprise est en mesure de satisfaire.

Matrice de management

➤ *Grille de management.*

Matrice de Nonaka

➤ *Gestion des connaissances.*

Matrice de production [Méth.]

Application de la matrice de Leontief à l'entreprise multiproduits. Les différents achats apparaissent en colonne (*input*) et les différents produits de l'entreprise apparaissent en ligne (*output*).

M

Maturité [Gén.]

Dans la théorie du cycle en général et la théorie du cycle de vie d'un *produit*, phase de croissance à taux constant qui succède à l'expansion ou développement accéléré et qui précède le ralentissement ou une régression.

Maturité (d'un actif ou titre) [Fin.]

Durée totale d'une opération portant sur des opérations, titres ou des actifs financiers, la date de maturité étant la date de fin ou de remboursement dans le cas d'achat d'obligation.

Maxidiscompte

➤ *Discompte.*

Maximation, Maximisation [Méth.]

Rendre maximum un objectif : profit, chiffre d'affaires, satisfactions, surplus global, etc.

Le terme maximation bien que plus correct est moins courant que maximisation dont la construction est conforme à l'usage qui a prévalu pour imposer minimisation.

Maximin (Critère du)

Syn. : *Critère de Wald.*

➤ *Incertitude.*

Maximum de vraisemblance [Méth.]

Méthode de détermination d'une estimation ponctuelle des paramètres d'une loi de probabilité : un échantillon de *n* valeurs étant tiré au hasard, l'estimateur doit rendre maximale la probabilité de tirer ces *n* valeurs.

Mayo (École d'Elton)

➤ *Relations humaines (École des).*

MBA

➤ *Marge brute d'autofinancement.*

Mécanisme de continuité

(de H.A. Simon)

➤ *Dépendance de sentier.*

Mécénat [Gest. comm.]

Forme de « communication par l'action » d'une organisation dont les objectifs sont l'acquisition et le développement d'une image sociale.

➤ *Sponsorisme.*

Medaf (Modèle d'équilibre des actifs financiers, Modèle d'évaluation des actifs financiers)

➤ *Théorie du portefeuille.*

MEDEF [Gest. ress. hum.]

Mouvement des entreprises de France. Le MEDEF est une organisation représentative des entreprises en France qui a remplacé en novembre 1998 le CNPF (Conseil national du patronat français). Il est un partenaire social des syndicats de travailleurs dans les relations professionnelles et les négociations sociales de niveau national.

Media planning [Gest. comm.]

Procédure de choix des *media*, puis des supports selon des critères définis.

M. Marc a proposé une analyse en trois catégories de critères : couverture de la clientèle, aptitude à la communication, accessibilité (prix, délais, disponibilité).

Médiane [Méth.]

Valeur d'un caractère telle que le nombre d'observations inférieures à cette valeur est égal au nombre

d'observations supérieures à cette valeur. Elle partage ainsi en deux effectifs égaux la population statistique.

Syn. : *Moyenne de position, Médiane.*

Médiane

➤ *Médiane.*

Médiation, Médiateur [Dr.]

Moyen de règlement des conflits collectifs du travail faisant appel à un tiers – le médiateur – pour rapprocher les points de vue et préconiser une solution éventuelle.

Médium [Gest. comm.]

Un *médium* est un ensemble de supports relevant d'un même mode de communication.

Pluriel : média.

Mensualisation [Gen./Gest. ress. hum.]

Paiement au mois. La mensualisation peut concerner le paiement des impôts, le remboursement d'un emprunt, etc. Dans le domaine salarial, le calcul et le paiement des salaires au mois ont été généralisés à la quasi-totalité des salariés par la loi du 19 janvier 1978, la rémunération devenant indépendante du nombre de jours effectivement travaillés.

Mercaticien [Gest. comm.]

Spécialiste de la mercatique.

Angl. : *marketer.*

Mercatique [Gest. comm.]

Traduction proposée pour marketing.

Mercatique d'amont, mercatique

d'aval [Gest. comm.]

Mercatique appliquée soit aux approvisionnements (Angl. : *upstream direct*

marketing), soit aux débouchés (Angl. : *customer marketing*).

Mercatique écologique [Gest. comm.]

Traduction de *ecomarketing* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne une technique mercatique utilisant des arguments écologiques.

Mercatique personnalisée [Gest. comm.]

Technique mercatique basée sur le développement de la relation individuelle avec la clientèle. Elle a pour équivalents étrangers, selon la commission de terminologie « Économie et finances » : *one to one marketing* et *micromarketing*.

➤ *Individualisation de masse.*

Merchandising (Marchandisage et

Marchéage) [Gest. comm.]

Technique de présentation du produit. Le *merchandising* concerne le conditionnement (quantités unitaires, facilité d'ouverture et de fermeture des emballages, etc.), le surconditionnement (et il s'adresse plutôt au revendeur qui sera sensible à l'aspect, la solidité, le côté pratique des emballages qui pourront, dans certains cas, servir de présentoirs) et l'aspect extérieur (forme, couleur, toucher, etc.) Fondamentalement rattaché au marketing, il s'appuie sur l'étude de marché (les mobiles d'achat déterminant un certain nombre de choix rationnels sur le conditionnement et le surconditionnement) et l'étude de motivation dont il est très souvent le seul point d'aboutissement des résultats. Analytiquement, on distingue le merchandising de gestion (les

produits sont associés à des éléments objectifs de type ratio, performance), le merchandising de séduction (fondé sur des éléments subjectifs de type présentation, animation du lieu de vente, etc.) et le merchandising d'organisation qui porte sur l'accès physique au produit.

Merton (Effet)

➤ *Prévision autoréalisatrice.*

MES (*Manufacturing Executive System*) [*Gest. prod.*]

Système d'information destiné au contrôle de la production. Il permet d'obtenir une vision globale et immédiate de la production sur l'ensemble des ressources (matières, équipements, personnel), avec une prise en compte des données historiques.

M

Mésœconomie [*Méth.*]

Néologisme proposé par Stuart Holland (1975) pour caractériser la spécificité de l'analyse des grands groupes industriels qui dominent la macroéconomie keynésienne et contrôle la microéconomie néoclassique. Par extension, la mésœconomie est une démarche intermédiaire entre la macroéconomie et la microéconomie ayant pour dominante : le secteur d'activité (agriculture, industrie, service), la branche d'activité (santé, éducation, sidérurgie, transport, chimie, etc.) ou la région.

Métayage [*Dr.*]

Bail par lequel le propriétaire foncier cède l'usage de sa terre à un exploitant agricole locataire (métayer) moyennant une rétribution représentant un certain pourcentage des produits obtenus dans l'exploitation.

Metcalfé (Loi de Robert) [*Éco. ind./Gén.*]

Appellation forgée par George Gilder pour désigner le phénomène empirique rapporté par Bob Metcalfe, inventeur de l'Ethernet (un standard de transmission de données volumineuses à très grande vitesse), qui correspond à la croissance de la valeur d'un réseau en raison du carré du nombre de ses utilisateurs. Si n est le nombre d'utilisateurs, alors la loi de Metcalfe indique que la valeur totale du réseau est le produit de la valeur pour un individu et le carré du nombre d'individus ou approximativement ce carré, c'est-à-dire : $n \times (n - 1) = n^2 - n$.

Il est évident qu'un téléphone n'a de valeur que si le nombre d'utilisateurs est supérieur à un. Le phénomène des externalités de réseau permet de comprendre ce phénomène : c'est le même combiné qui permet de téléphoner à plusieurs personnes différentes. Plus nombreux sont les utilisateurs du réseau plus nombreux sont les possibilités de se servir du réseau et de ses périphériques. Selon cette loi, et en adaptant l'exemple donné par Shapiro et Varian (*Économie de l'information*, DeBoeck, 1999) si à un moment donné l'utilisateur attribue une valeur de 10 euros pour le réseau lorsqu'il y a dix utilisateurs, la valeur totale du réseau est égale à 1 000. Si le nombre d'utilisateurs est de 1 000, la valeur totale tend vers $10 \times 1\,000^2 = 10$ millions d'euros. Cet aspect a été bien révélé en 1999-2000 dans les batailles que se sont livrées les sociétés de la nouvelle économie pour conquérir les abonnés aux différents types de réseau (Internet, téléphone mobile).

➤ *Effet de réseau.*

Méthode, Methodologie

➤ *Concept, Constructivisme, Échantillon, Échantillonnage, Enquête, Falsificabilité, F-twist (Distorsion), Infirmerionisme, Instrumentalisme, Modèle, Monographie, Paradigme, Positivisme, Réfutabilité, Test, Théorème, Théorie, Vérificationnisme.*

Méthode d'échantillonnage empirique, Méthode d'échantillonnage probabiliste

➤ *Échantillonnage.*

Méthode des 5 S [Gest. prod.]

Synonyme de Kaizen. Cette méthode japonaise dite des cinq principes de rangement efficace du matériel s'appuie sur l'amélioration progressive des différents process de l'organisation, au lieu du changement radical, pour obtenir les résultats recherchés, par application des 5 S (*Seiri, Seiton, Seiso, Seiketsu, Shitsuke*) qui correspondent aux actions suivantes, dont certaines peuvent paraître redondantes :

- *Seiketsu* : Être soigné.
- *Seiso* : Nettoyer.
- *Seiton* : Mettre en ordre.
- *Seiri* : Standardiser (respecter les procédures).
- *Shitsuke* : Progresser.

Méthode de Politz, méthode des itinéraires

➤ *Politz (Méthode de).*

Méthode d'évaluation de Gordon et Shapiro

➤ *Gordon et Shapiro (Formule, méthode, modèle).*

Méthode d'évaluation d'entreprise, Méthode d'évaluation d'action

➤ *Évaluation d'entreprise, Méthode des multiples, Flux de trésorerie disponible.*

Méthode des cas [Méth.]

Méthode proche de la monographie (sociologie) ou technique d'animation pour développer l'esprit d'équipe dans le travail en partant d'un problème à résoudre (psychologie sociale), ou méthode d'enseignement et dévaluation de l'enseignement reposant sur des problèmes concrets à résoudre et susceptible de recevoir plusieurs solutions acceptables (pédagogie).

Méthode des équivalences [Compt.]

Méthode de calcul des coûts de fabrication où l'on choisit un article pouvant servir d'unité de référence et de mesure d'une production complexe, les autres articles étant mesurés en « articles de références ». Cette méthode dont la difficulté réside dans la recherche des coefficients d'équivalence peut se substituer à la méthode des centres d'analyse lorsque celle-ci a une mise en place trop délicate.

Méthode des incidents critiques [Gén.]

Méthode utilisée aussi bien dans le domaine du *management* des ressources humaines que dans celui de la gestion de la qualité pour identifier les situations de travail ou de consommation susceptibles de provoquer une satisfaction ou une insatisfaction significative. Elle permet, au-delà de repérer les effets induits de cet état.

Méthode des itinéraires

➤ *Politz (Méthode des).*

Méthode des multiples [Méth./Fin.]

Méthode d'évaluation d'entreprise basée sur une approche comparative (*Benchmark, Benchmarking*) à partir de

l'analyse d'un échantillon d'entreprises comarables (tailles peu différentes, même secteur, même taux de croissance, avec le même niveau de risque). Dans une première phase, on définit les ratios qui serviront à la comparaison (EBE, capitaux propres, etc.).

Ces multiples obtenus peuvent être des moyennes ou des médianes. Dans une deuxième étape, ces multiples sont ensuite appliqués aux paramètres financiers de l'entreprise à évaluer.

Il existe deux types de multiples :

- les multiples boursiers : la valeur des capitaux propres retenue pour la comparaison est la capitalisation boursière ;
- les multiples de transactions : les comparables ne sont pas obligatoirement des sociétés cotées en bourse. La valeur des capitaux propres retenue pour la comparaison est égale au prix de cession des titres lors de la transaction.

Méthode des nombres

- *Échelle d'intérêt.*

Méthode des points extrêmes (High-Low Method) [Méth.]

Méthode d'estimation de la relation linéaire entre les coûts et le volume d'activité. Elle consiste à calculer les paramètres de la droite ($y = ax + b$) à partir des coordonnées de deux points extrêmes (aux volumes d'activité le plus élevé et le plus faible).

Méthode des quotas [Méth.]

Démarche de constitution d'un échantillon empirique (non probabiliste) basée sur le respect de normes relatives à la structure de l'échantillon pour qu'il puisse être considéré comme représentatif ; se traduit concrètement par une

série de nombres (quotas) d'individus présentant simultanément des modalités précises d'un certain nombre de variables qualitatives.

- *Échantillonnage.*

Méthode endogène [Méth.]

Méthode de prévision pour le très court terme par extrapolation de la tendance : lissage exponentiel, modèles à deux aléas, à trois aléas, double lissage, etc.

Méthode GP

- *Perrin.*

Méthode hambourgeoise

- *Échelle d'intérêt.*

Méthode MPT (Maintenance productive totale) [Gest. prod.]

Méthode de gestion dans le domaine de la maintenance ayant pour objectif la réduction des coûts globaux de production. La méthode MPT prend en compte toutes les causes de non-production : arrêts momentanés, pannes, l'implication des opérateurs, etc.

Méthode MRP (Material Requirements Planning) [Gest. prod.]

Littéralement planification des besoins en composants. Méthode informatisée de planification de la production et de contrôle des stocks conçue dans les années 1960 par Joseph Orlicky, Oliver Wight et George Plossl dans le but de répondre à la lancinante problématique de toute entreprise : livrer les clients dans un délai le plus court possible en minimisant les stocks et les coûts d'achats. Le système MRP a évidemment beaucoup évolué et comporte plusieurs versions avec des objectifs spécifiques.

Méthode OPT (*Optimized Production Technology*) [Gest. prod.]

Méthode de gestion des flux dans l'entreprise applicable aux processus de production caractérisés par des goulets d'étranglement ou tâches critiques. L'acronyme OPT cherche à indiquer que l'objectif est l'optimisation. Cette méthode prend appui sur le théorème de Bellman: l'optimum global n'est pas nécessairement constitué par la somme des optimums locaux. Elle a donné lieu à des développements dans le cadre de la théorie des contraintes.

➤ *SMED, Juste à temps, PERT, Théorie des contraintes.*

Méthode PERT (*Project Evaluation and Review Technic*) [Méth.]

Technique d'ordonnancement d'un projet développée pour la Marine américaine dans les années 1950. La méthode PERT consiste à représenter sous forme de graphe, un réseau de tâches en tenant compte, dans l'ordre de leur exécution, des tâches critiques, des tâches convergentes et des tâches parallèles, afin que leur enchaînement permette de réaliser des objectifs d'un projet en moins de temps possible.

➤ *PERT.*

Méthodes (*Service ou Bureau de*)

[Gest. prod.]

Service chargé d'étudier les conditions de la préparation et de l'exécution rationnelles des travaux. Il intervient dans les opérations suivantes : implantation des installations, agencements et équipements des postes de travail, choix des systèmes de distribution, organisation et choix de systèmes d'informations et de communications, etc.

Méthode SMED (*Single Minute Exchange of Die*) [Gest. prod.]

Composante du Juste-à-temps, développée dans les années 1960 au sein du groupe Toyota par Shigeo Shingo. Elle a pour objectif de diminuer le temps de changement de série. L'acronyme SMED peut être développé dans sa traduction en « changement de série en une seule minute ».

En minimisant les temps de changement d'outils nécessaires au passage d'une série de production à une autre, elle permet de répondre aux exigences des clients en termes de rapidité de mise à disposition des produits achetés, tout en réduisant de manière systématique l'ensemble des coûts logistiques.

➤ *SMED.*

Métier [Strat.]

Savoir-faire global d'une entreprise permettant de satisfaire une demande avec une offre adaptée. Le métier donne à l'entreprise sa spécificité, son identité, sa vocation.

On peut distinguer le métier entendu comme l'ensemble des compétences requises pour exercer efficacement une activité et le métier réel correspondant aux compétences possédées par une firme.

Le métier reflète la représentation que se donne l'équipe dirigeante d'une entreprise de son activité. Ainsi une représentation large du métier pourra conduire à des formes de spécialisation extensive de l'entreprise. Cette représentation repose sur la mobilisation d'un système cohérent de ressources et de compétences (aussi appelé système d'offre) dont l'expression temporaire consiste dans un portefeuille de

M

domaines d'activités stratégiques. Les ressources et compétences détenues par l'organisation expriment ce qu'on appelle le cœur de métier. Le métier, intégrant lui des compétences détenues par d'autres, suppose le déploiement de compétences d'orchestration de la part des dirigeants. Métaphore de l'individu vers l'organisation, le métier est aussi un discours entretenu notamment par les grandes entreprises leur permettant d'exprimer la cohérence de leurs options stratégiques. À ce titre, il peut parfois servir à masquer des ruptures brutales dans la trajectoire de l'entreprise. Au total, le métier affirme l'unité et l'unicité du projet stratégique : cohérence d'un ensemble de moyens et singularité du regard porté sur l'activité.

Au sens juridique : activités de l'industrie du commerce énumérées par les règlements et exercées par des artisans (on parle de chambre des métiers).

Mezzanine [Fin.]

Type de dette reposant sur des prêts subordonnés, ou liés à la technique du LBO.

Mezzanine (Tranche) [Fin.]

En titrisation, désigne la tranche qui absorbe les pertes liées à d'éventuels défauts au sein du portefeuille sous-jacent dans le cas où celles-ci excéderaient le montant de la tranche de première perte, dite equity.

➤ *CDO*.

Microcrédit [Fin.]

Prêts consentis aux plus défavorisés qui permettent de démarrer une petite

activité, dite micro-entreprise. Le prêt est remboursé grâce aux revenus dégagés par la micro-entreprise.

➤ *Microfinance*.

Microdécision

➤ *Décision*.

Microéconomie [Gén.]

Branche de l'économie politique qui analyse le comportement de choix et de décision des unités individuelles considérées comme libres et isolées à propos des opérations de production, de consommation, d'investissement et d'épargne.

Microéconomique (Théorie) [Gén.]

Théorie économique qui part de postulat sur la rationalité des actes individuels et aboutit à démontrer l'existence d'un équilibre général qui, dans certaines conditions est en même temps un « optimum de rendement social ». Les principales hypothèses sont la rationalité (maximisation des objectifs avec minimisation des coûts) l'information parfaite, l'autonomie totale de l'individu.

Micro-entrepreneur [Dr.]

Régime fiscal et social qui remplace le régime auto-entrepreneur. Il s'applique à une entreprise individuelle inscrite au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés, et dont le responsable est un travailleur indépendant, bénéficiant d'un régime social particulier (micro-social simplifié) avec possibilité d'un régime micro-fiscal simplifié du prélèvement libératoire, et une responsabilité limitée en cas d'adoption de la forme EURL.

Micro-entreprise [Gén.]

Entreprise de moins de 20 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 millions d'euros (définition de la Commission européenne).

Microenvironnement [Gén.]

Ensemble des éléments du marché (taille et structure du marché, clients, concurrence, distributeurs) qui sont susceptibles d'affecter directement l'activité de l'entreprise. Il arrive que ces éléments soient aussi désignés par l'expression d'environnement spécifique de la firme par opposition au macroenvironnement qui lui est général.

Microfinance [Fin.]

Activité d'offre de services financiers (épargne, crédit, assurance, etc.) à destination des plus pauvres qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques et sans activité salariée régulière. Les acteurs de la microfinance peuvent être :

- des institutions de microfinances (IMF) *ad hoc* aux multiples formes : coopératives d'épargne et de crédit, ONG (organisation non gouvernementale), programmes mis en place par des institutions internationales, institutions de microfinance régulées, banques de microfinance... ;
- des banques commerciales qui soutiennent des opérations de microfinance soit indirectement, en appuyant des IMF existantes par un soutien financier ou une prise de participation, soit directement par une filiale ou une offre de produits/services de microfinance (le *downscaling*) ;
- des véhicules d'investissement en microfinance ;

- des gouvernements et collectivités locales qui sont impliqués dans le développement de la microfinance, par la définition de cadres légaux adaptés et de stratégies nationales de développement durable avec un volet microfinance, puis par l'accompagnement des banques centrales, des ministères et collectivités locales ;
 - des compagnies d'assurances assurent les IMF et leurs portefeuilles et distribuent des produits de microassurance via les réseaux d'IMF.
- (Source : d'après PlaNet Finance).

Micromarketing

- *Mercatique personnalisée.*

Microstructure de marché (Théorie de la)

[Fin.]

Théorie développée en finance, puis appliquée à d'autres problèmes, qui étudient les processus d'échange des actifs sous certaines règles de transaction explicites, dont l'objectif est d'exploiter ces structures spécifiques afin de connaître la façon dont est atteint le prix d'équilibre et de le modéliser. La microstructure du marché se compose des acteurs – le ou les teneurs de marché (acheteurs et vendeurs de droits), courtier (qui assure la fixation des cours) – du lieu de la transaction, des règles et mécanismes de la transaction.

Middle office (Suivi de marché) [Fin.]

Service dans les banques situé entre la salle des marchés (*front office*) et le service de post-marché (*back office*) qui, comme cela est clairement explicité dans la traduction de la commission de terminologie, assure le suivi de

M

marché des opérations initiées par les opérateurs de marché (*traders*) en vérifiant leur conformité réglementaire, leur respect des normes.

MIF (Directive) [Fin.]

Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007. Elle pose un principe général : donner une information correcte, claire et non trompeuse aux clients, même pour de la publicité. Cette information doit être donnée en temps utile pour vous permettre d'agir en connaissance de cause. La directive MIF impose également aux prestataires de services d'investissement l'obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients. Elle met fin au monopole des marchés réglementés. De nouveaux lieux d'exécution seront autorisés et les intermédiaires financiers qui exécutent les ordres (*brokers*) pourront le faire soit sur un marché réglementé, soit sur un Système multilatéral de négociation (SMN) soit sur un système interne à une société d'investissement.

Cela implique pour ces « *brokers* » d'identifier de manière précise ces nouveaux lieux, de les sélectionner en fonction des intérêts de leurs clients, d'être capable d'en justifier le choix et de veiller au bon fonctionnement des protocoles. Pour les prestataires de services en investissement qui n'exécutent pas eux-mêmes les ordres, la responsabilité qui leur incombe est de sélectionner les meilleurs *brokers*.

Millefeuille (effet, théorie du) [Inf.]

Théorie selon laquelle la multiplication des moyens de communication électronique dans l'entreprise ne se

substitue pas à la communication en face-à-face, mais s'inscrit dans une logique de complémentarité. Cette théorie a été développée par Michel Kalika (« Le défi du e-management », in *Les défis du management*, Liaisons, pp. 221-236; 2002), associé ensuite avec Nabila Boukef et Henri Isaac dans le cadre d'une étude auprès de 2 500 managers (« La théorie du millefeuille. De la non-substitution entre communications électroniques et face à face », 10^e congrès de l'AIM, Toulouse, 22-23 septembre 2005).

Minimax (Critère du)

➤ *Incertitude.*

Minimax regret

Syn. : *Critère de Savage.*

➤ *Incertitude.*

Minimisation [Méth.]

Rendre minimum. Comportement économique qui s'applique aux coûts, au temps de réalisation d'un produit ou d'un objectif.

Minimum adverse [Méth.]

Méthode originellement définie pour une stratégie de renouvellement des équipements. Le renouvellement sera décidé lorsque le risque d'obsolescence (adversité) aura atteint un certain degré.

Minorité de blocage [Fin.]

Montant d'une participation minoritaire dans le capital d'une société, qui peut empêcher certaines décisions fondamentales.

Dans le cas d'un capital fortement dispersé, il suffit d'une très faible participation pour avoir une minorité de blocage

sachant qu'une assemblée générale est valide avec la représentation de 25 % seulement du capital.

Mintzberg Henry [Strat.]

Professeur canadien en sciences de gestion né en 1939. Ses travaux relèvent de la stratégie (cf. *Grandeur et décadence de la planification stratégique*, 2004, qui s'inscrit dans la perspective de l'école de la contingence) et surtout de la sociologie des organisations (cf. *Le management, voyage au centre des organisations*, 1990). Dans cette perspective, il distingue 5 types structurels : simple (pour les PME), bureaucratie mécaniste (pour organisation de grande taille comme par exemple un ministère ou une grande banque), structure divisionnalisée (pour organisation de grande taille aux implantations et/aux produits multiples), la bureaucratie professionnelle (pour organisation comportant des tâches routinières exécutées par un personnel aux compétences complexes) et l'adhocratie.

Mise en équivalence (Méthode de la)

[Compt.]

Les sociétés qui établissent des comptes consolidés peuvent inscrire les titres des sociétés qu'elles contrôlent à l'actif du bilan en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminée d'après les règles de consolidation que ces titres représentent. La contrepartie de la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres est inscrite séparément dans un poste de capitaux propres, elle n'est pas distribuable et ne peut pas être utilisée pour compenser des pertes. Cepen-

dant si l'écart global devient négatif, il est inscrit au compte de résultat.

Mise en pension [Fin.]

Opération de crédit garanti portant sur les effets remis à une banque contre des espèces suivies, à l'échéance, par une opération inverse : remboursement avec les intérêts débiteurs contre retour des effets donnés en garantie.

Mission [Strat.]

Contribution apportée par l'entreprise pour répondre aux attentes de différents groupes d'acteurs, par exemple des actionnaires et des clients.

Mix marketing du distributeur

➤ *Retailing Mix.*

Mobile d'achat [Gest. comm.]

Il faut entendre par mobile :

- les raisons d'achat, fruit d'une analyse rationnelle de la part du consommateur (par ex., le faible appétit en carburant d'une automobile) ;
 - les motivations d'achat qui sont des comportements irrationnels susceptibles d'entraîner la décision d'achat.
- Ces deux catégories de mobiles d'achat font l'objet de techniques d'analyse spécifiques :
- étude de marché pour les raisons ;
 - étude de motivations pour les autres.

Mobilisation [Fin.]

Utilisation, par un détenteur de biens ou un créancier de la possibilité qui peut lui être offerte de se procurer des liquidités en contrepartie de la cession à un tiers des biens ou des créances qu'il détient ou éventuellement par la simple mise en gage de ces biens ou créances.

M

Mobilisation des créances commerciales [Fin.]

Mode de financement du cycle d'exploitation par lequel une entreprise cède à une banque suivant la technique de l'escompte, les titres représentant les créances sur ses clients.

La mobilisation de créances commerciales qui constitue en France un mode de financement très développé, regroupe les techniques suivantes : l'escompte commercial, les procédures de cession ou de *nantissement* de créances dans le cadre de la *loi Dailly*, l'affacturage, l'escompte d'effets de mobilisation de créances commerciales (CMCC, Mobilisation de créances nées sur l'étranger).

Mode [Méth./Gén.]

1° Au masculin : caractère le plus fréquent dans une certaine population statistique.

Syn. : *Dominante*.

2° Au féminin : nouveau choix suivi par la majorité des consommateurs.

3° Au masculin : manière, système, méthode, technique. Dans ce sens on parle mode d'emploi, etc.

Modèle [Méth.]

1° Ce qu'il convient d'imiter.

2° Représentation simplifiée et rationalisée de la réalité.

Modèle ARIMA (Autoregressive Integrated Moving Average)

➤ *ARIMA (Modèle), Modèle autoregressif.*

Modèle autorégressif [Méth.]

Modèle de régression dans lequel la variable expliquée x_t représente une

série temporelle et où la variable explicative (ou l'une des variables explicatives) est la variable x décalée d'une période constante (x_{t-k}); dans l'une des généralisations possibles de ce modèle, on trouve une régression multiple comportant parmi les variables explicatives cette même variable avec différents décalages.

Modèle d'équations structurelles (MES)

[Méth.]

Représentation des relations linéaires entre plusieurs variables observées (dites aussi variables manifestes) et/ou latentes. Ils sont conçus en vue de l'analyse des rapports de causalité multiples et simultanés.

Les domaines privilégiés en sciences de gestion par l'application des MES sont l'étude de l'impulsivité des comportements d'achats en marketing, les déterminants de prises de décisions, la motivation au travail en gestion des ressources humaines.

Les modèles d'équations structurelles sont l'objet d'un grand nombre de méthodologies statistiques. L'approche PLS, présentée pour la première fois par Herman Wold en 1979, est l'une parmi ce grand nombre de méthodes statistiques. Elle est basée sur des composantes pour laquelle la causalité est formulée en termes d'espérance conditionnelle linéaire. Elle consiste en une recherche d'une optimalité prédictive des relations au lieu de relations de causalité (la qualité de l'ajustement importe peu).

Modèle d'équilibre des actifs financiers, Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF)

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Modèle de Black et Scholes [Fin.]

Modèle développé par les Américains Fisher Black et Myron Scholes (tous deux prix Nobel) qui permet d'évaluer le prix des options d'achat.

➤ *Black et Scholes (Modèle).*

Modèle de Dunning

➤ *OLI (paradigme, modèle).*

Modèle de Hamel et Prahalad

➤ *Cœur de compétences, Approche par les ressources et les compétences.*

Modèle de la poubelle [Gest. adm.]

Modèle explicatif des processus décisionnels dans lequel les choix résultent de l'arrangement plus ou moins anarchique de quatre ensembles : les acteurs participant au processus, les problèmes, les opportunités de choix et les solutions. Ce modèle rejette l'approche classique de la prise de décision fondée sur le principe de rationalité objective et s'efforce d'intégrer l'influence des projets personnels, de la volonté d'innovation... sur la nature des solutions retenues. Celles-ci ne répondent pas nécessairement à un problème clairement formulé.

Modèle de Markowitz

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Modèle gravitaire

➤ *Gravitation (Loi de).*

Modèle IDC (Intelligence Design Choice)

➤ *IDC - Intelligence Design Choice - (modèle).*

Modèle statistique [Méth.]

Désigne une loi de probabilité qui semble bien résumer des observations

faites dans le monde réel et dont on utilisera les propriétés analytiques à des fins de prévisions pour guider l'action.

Modèle structurel [Méth.]

Modèle économétrique qui analyse la structure causale, de détermination ou explicative entre les variables explicatives ou déterminantes, qui sont généralement des variables exogènes, et les variables expliquées ou déterminées ou endogènes.

➤ *Modèle VAR.*

Modèle VAR [Méth.]

Modèle à vecteurs autorégressifs appliqué dans l'analyse des séries temporelles macroéconomiques. Son intérêt réside tout particulièrement dans l'utilisation de la méthode *Box-Jenkins* qui évite d'utiliser explicitement des modèles économétriques structurels pour les prévisions. Par exemple la valeur d'une variable Y_t est totalement expliquée à partir de son évolution dans le passé ($Y_{t-1}, Y_{t-2}, \dots, Y_{t-n}$) et par l'évolution d'autres variables. L'inconvénient des modèles autorégressifs est l'hypothèse implicite selon laquelle l'avenir s'inscrit dans le prolongement du passé, que la politique économique reste inchangée. De ce point de vue les modèles structurels fondés sur des théories économiques explicatives des relations entre les variables, leur interaction dynamique, sont plus satisfaisants, mais ils exigent davantage d'information. Attention au risque de confusion avec la notion *Value at risk* qui est aussi présentée par son acronyme VAR.

➤ *ARIMA, VAR.*

Modigliani-Miller (Théorème de) [Fin.]

Théorème, dit également du coût du capital, énoncé dans la première des

trois propositions développées dans l'article « *The Cost of Capital, Corporation Finance and the Theory of Investment* » (AER, juin 1958) : sur un marché financier parfait (atomicité et libre accès sur le marché des capitaux), la valeur d'une firme est indépendante de la structure de son capital et elle est donnée en capitalisant son revenu espéré au taux approprié. En d'autres termes, le recours à l'emprunt, l'émission de nouvelles actions ou l'autofinancement à partir des bénéfices réalisés n'ont pas d'effet sur le coût du capital, seule importe pour attirer des investisseurs potentiels la rentabilité attendue : il est donc indifférent pour un investisseur de souscrire des actions ou de souscrire des obligations de cette entreprise.

M

MOFF [Fin.]

1° *Multiple Option Financing Facility*, pour désigner une ligne de crédit octroyée par une banque à une entreprise (ou même depuis 1990, une collectivité territoriale comme le trésor public l'a initié) émettant sur le marché du papier à court terme.

2° Menaces, opportunités, forces et faiblesse.

Angl. : SWOT.

➤ *Analyse stratégique.*

Moindres carrés (Méthode des)

➤ *Droite des moindres carrés*, Henry (Droite de).

Moins-value de cession [Compt.]

Excédent de la valeur nette comptable d'un bien sur son prix de cession avant toute intervention de la fiscalité.

Moment [Méth.]

Moyenne arithmétique de la série des puissances d'ordre quelconque d'une distribution statistique.

On distingue les moments centrés et les moments non centrés.

Le moment centré est d'ordre quelconque (q) par rapport à une origine ou à un centre (a), d'une distribution de n observations est la moyenne arithmétique des écarts. Le moment d'ordre 2 centré par rapport à la moyenne arithmétique est l'écart-type.

Le moment non centré se déduit du moment centré en passant la valeur du centre égale à 0. Le moment non centré d'ordre 1 est la moyenne arithmétique de la distribution.

Momentum [Méth./Fin.]

Indicateur en analyse technique mettant en évidence la vélocité ou vitesse de la tendance d'un titre. Il est calculé en faisant la différence entre le cours de clôture du jour et le cours d'une précédente séance (généralement entre quinze jours et un mois). S'il est positif, cela signifie que le titre est en phase d'accélération haussière. Un momentum négatif traduit au contraire une tendance à la baisse.

Monep [Fin.]

Marché des options négociables de Paris, en fonctionnement depuis septembre 1987. Il appartient aux marchés conditionnels. La liquidité étant en permanence assurée, cela permet à l'acheteur – comme au vendeur – de ne pas devoir attendre l'échéance choisie pour dénouer le contrat.

Il s'agit de marchés à terme avec option d'achat (*call*) ou options de vente (*put*)

sur quelques valeurs support et sur l'indice CAC 40. Un contrat d'options porte en général sur cent titres, avec choix d'un prix d'exercice, ce qui désigne à quel prix l'acheteur de l'option pourra exercer son droit.

Monnaie de facturation [Rel. int.]

Monnaie choisie pour facturer les marchandises faisant l'objet d'un échange international. Si la monnaie de facturation est la monnaie nationale, il n'y a pas de risque de change pour l'exportateur ou l'importateur, si la monnaie de facturation est une devise, on dit que la partie concernée (l'importateur ou l'exportateur) est en position de change, et qu'il encourt un risque de change.

Monographie [Méth.]

Méthode d'observation d'un ensemble statistique constitué par une étude et une analyse très détaillée portant sur quelques unités ou une seule unité choisies pour elles-mêmes et non comme caractéristique du groupe auquel elles appartiennent. L'analyse clinique repose sur une monographie.

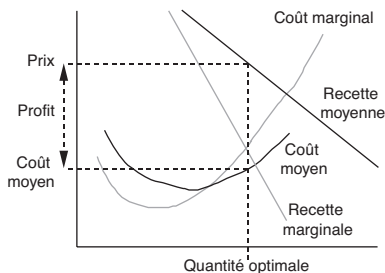
Monoline [Fin.]

Assureur spécialisé dans la couverture du risque de crédit dans le cadre d'émissions obligataires ou de montages de titrisation.

Monopole [Gén.]

Situation d'un marché comportant un seul offreur (vendeur) face à un grand nombre de demandeurs (acheteurs potentiels). L'équilibre en monopole est obtenu lorsque le coût marginal est

égal à la recette marginale. Le prix de vente correspond à la recette moyenne. La différence entre la recette moyenne et le coût moyen supposé plus bas que le coût marginal, constitue le profit unitaire du monopole ou rente de monopole.



Monopole bilatéral [Gén.]

Situation d'un marché sur lequel il y a un seul offreur face à un seul demandeur. L'équilibre peut être à l'avantage de l'un ou de l'autre en fonction de leur pouvoir respectif, mais les quantités échangées sont telles que le coût marginal de l'offreur est égal à la recette marginale du demandeur supposé vendeur du bien qu'il achète.

Monopole naturel [Gén.]

Monopole qui découle des caractéristiques techniques de certaines activités économiques dont les coûts fixes d'installation sont très élevés de sorte que la production est caractérisée par des coûts marginaux décroissants qui constituent ainsi une barrière à l'entrée pour des concurrents potentiels. Le phénomène de monopole naturel est quelquefois présenté comme justification de la publicisation (nationalisation, municipalisation) de l'activité qui en est le siège.

Monopsonne [Gén.]

Situation d'un marché comportant un seul demandeur (acheteur) face à un grand nombre d'offres (vendeurs). L'équilibre est obtenu lorsque la recette marginale du demandeur, supposé vendeur des biens qu'il achète, est égale au coût marginal du marché.

Monte Carlo (Méthode de) [Méth.]

Production artificielle d'un échantillon à partir d'une population et privilégiant un des caractères dont on connaît la fonction de répartition : une table de nombres au hasard fournit des valeurs successives de probabilités cumulées auxquelles correspondent les valeurs des caractères des individus successifs retenus.

MOOC [Inf.]

Acronyme de *massive open online course* et que la commission de terminologie traduit par « cours en ligne ouvert à tous ». Ces cours sont accessibles par internet.

➤ COOC.

Mortar [Gén.]

Entreprise « en dur », c'est-à-dire proposant des services distribués dans des magasins « réels », par opposition à l'entreprise « click » (qui évolue sur Internet). L'expression plus courante « brick and mortar » est plus explicite.

Motifs d'achat

➤ *Mobile d'achat.*

Motivation [Gest. ress. hum./Gest. prod.]

Motifs poussant à agir, facteurs ou mobiles déterminants du comportement d'un agent économique.

Les études de motivation sont des recherches de psychologie sociale dont l'objet est de définir les mobiles dominants, rationnels ou irrationnels qui influencent les choix économiques et notamment les facteurs déterminants du comportement de la clientèle existante ou potentielle et la manière dont se forment les attitudes vis-à-vis de l'avenir, de l'incertitude.

Mouvement saisonnier [Méth.]

Syn. : *Fluctuation saisonnière, Variation saisonnière.*

Moyen de travail [Gén.]

Expression utilisée généralement au pluriel et qui désigne les équipements nécessaires aux travailleurs dans leur activité de transformation des biens intermédiaires : outillage, bâtiments, moyens de transport, etc.

Moyenne [Méth.]

Caractéristique d'une distribution statistique se traduisant par un indicateur de tendance centrale permettant de résumer une série de mesures d'un caractère faite sur des individus appartenant à une certaine population statistique.

Il existe plusieurs formes de moyenne :
– la moyenne arithmétique qui peut être simple (quotient de la somme des observations par leur nombre) ou pondérée (quotient de la somme pondérée par la somme des poids). Le symbole normalisé de la moyenne arithmétique est $\bar{M}$, mais on utilise plus couramment le symbole

$$\bar{x} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n n_i x_i$$

- la moyenne de position est la médiane : Me;
- la moyenne géométrique qui est la racine nième du produit des différentes observations :

$$G = \sqrt[n]{x_1 x_2 x_n}$$

- la moyenne harmonique peu fréquente en économie correspond à la formule suivante :

$$\frac{1}{H} = \frac{1}{n} \left(\frac{1}{x_1} + \frac{1}{x_2} + \dots + \frac{1}{x_n} \right)$$

- la moyenne quadratique qui est la racine carrée du quotient de la somme des carrés des observations par leur nombre :

$$Q = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n x_i^2}$$

Moyenne cyclique [Méth.]

Méthode de construction de la tendance générale d'un mouvement fluctuant en prenant le milieu des segments verticaux joignant les courbes des minima et des maxima et tracés à partir de chaque maximum et de chaque minimum.

Moyenne de fréquence

Syn. : *Mode (Mo)*.

Moyenne de position

Syn. : *Médiane (Me)*.

Moyenne mobile [Méth.]

Moyenne à une époque déterminée des valeurs prises au cours d'une période par une variable donnée. Le calcul sur plusieurs époques entraîne la substitu-

tion au premier et au dernier terme ceux qui viennent immédiatement après dans la série. Ceci a pour conséquence de réduire le poids des périodes les plus reculées de l'époque d'observation par rapport aux autres lorsqu'on fait la moyenne des mobiles.

Pour des observations mensuelles de chiffres d'affaires (CA) on obtient :

$$\text{en } t_1 = \frac{CA_1 + CA_2 + \dots + CA_{12}}{12}$$

$$\text{en } t_2 = \frac{CA_2 + CA_3 + \dots + CA_{13}}{12}$$

Si on fait la moyenne entre t_1 et t_2 , CA_1 et CA_{13} n'apparaissent qu'une fois, tous les autres apparaissent deux fois.

➤ *Lissage.*

MRP (*Material Requirement Planning* ou *Manufacturing Resource Planning*) [Gest. prod.]

Programmation à moyen terme de la production de références visant à satisfaire un plan directeur de production. Il s'agit d'une technique simulateur utilisant des règles simples qui, sous une version initiale (*Material Requirement Planning*), ne prend pas en compte les capacités de production et, sous une version plus élaborée (*Manufacturing Resource Planning* ou MRP2), assure un bouclage sur les capacités.

MTS [Gén.]

1° Station de machines et tracteurs dans l'ex-Union soviétique prêtant le matériel agricole aux *kolkhozes*. À partir de 1958, les MTS sont transformées en Stations techniques de réparation (RTS), après avoir vendu leur matériel aux *kolkhozes*.

MUD

2° *Motion Time Standard* : système de standard de temps de mouvements.

Mudharaba [Fin.]

En finance islamique, contrat entre une entreprise, le « commandité », et une institution financière, le « commanditaire ». Le résultat de l'investissement réalisé, dans une classe d'actif ou dans une activité, est préalablement réparti entre le commandité et le commanditaire, ce dernier assumant seul la perte financière.

Multicritère (Choix) [Méth.]

Choix qui doit s'effectuer à partir des différents caractères non forcément quantitatifs des individus à sélectionner : dans la méthode Électre (dont il existe plusieurs versions) on opère à partir des classements des individus selon chacun des critères et on combine ces classements de façon à fournir un ordre de préférence qui les intéresse tous.

Multinationale (Firme)

➤ *Firme multinationale.*

Multiples (Approche par les, Méthodes des)

➤ *Méthode des multiples.*

Multiplicateur d'influence

➤ *Effet de levier.*

Multivariée

➤ *Analyse des données.*

Murabaha [Fin.]

Terme d'origine arabe en finance islamique qui désigne un contrat d'achat et de revente dans lequel la banque achète pour le compte d'un client, le prix de

revente étant fondé sur le coût plus une marge bénéficiaire.

Musharaka [Fin.]

En finance islamique, partenariat d'investissement entre une entreprise et une institution financière sur un projet. Le partage des résultats (profits ou pertes) est déterminé à l'avance.

Mutual Funds [Fin.]

Fonds de placement collectif de type ouvert.

Mutualité, Mutuelle [Gén.]

Système d'assurance à base d'entraide mutuelle et ensemble des institutions (sociétés mutualistes) qui fournissent, au profit de leurs membres et au moyen de cotisations versées par ces derniers, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide et qui complètent dans ce domaine l'action des régimes de sécurité sociale. Les mutuelles constituent avec les coopératives le secteur dit de l'économie sociale ou tiers-secteur.

MVA (= Valeur ajoutée marchande)

Market Value Added [Fin.]

Valeur ajoutée marchande d'une firme (MVA pour le sigle en anglais) obtenue au terme d'un exercice ou après une autre période d'activité et correspondant à l'écart entre la valeur totale de la firme et le capital total.

MVA = valeur totale – capital total avec :

- la valeur totale est la capitalisation de la firme ;
- le capital total englobe l'ensemble des financements utilisés, finance-ment externe et autofinancement, pendant la période considérée. La

maximisation de la valeur ajoutée du marché (on évalue les actifs à leur valeur marchande et non à leur valeur comptable) permet alors de répondre à l'objectif traditionnel de maximisation de la richesse des actionnaires. En revanche, cet objectif n'est pas forcément garanti par la maximisation de la valeur marchande totale de la firme. Celle-ci pouvant être obtenue par la simple augmentation des investissements et donc du volume des capitaux.

Outre ces indications sur l'évolution de la richesse pour les actionnaires, la MVA représente le baromètre du marché. D'une part, elle reflète la richesse

des actionnaires, d'autre part, elle fournit l'estimation par le marché de la valeur actuelle nette d'un investissement et par extension de la valorisation de la firme. De ce point de vue, elle constitue un indicateur avancé de la performance de l'entreprise. Pour autant, la MVA ne constitue pas l'ultime mesure de la performance d'une firme. Dans la mesure où elle correspond à la richesse des actionnaires et dans l'hypothèse où la maximisation de cette richesse demeure le premier objectif de l'entreprise, le cabinet Stern Stewart propose une autre mesure de la valeur, l'EVA® un moyen de maximiser la MVA.

M

N

NAF (Code) [Gest. adm.]

Code attribué à chaque entreprise par les services de l'INSEE en référence à la nomenclature des activités françaises (NAF) et qui permet de déterminer l'activité principale exercée par l'entreprise. Il comporte trois chiffres et une lettre. plus-values
Syn. : Code APE.

Nantissement [Dr.]

Le débiteur remet, par contrat, un bien mobilier ou immobilier entre les mains de son créancier et ceci pour garantir le paiement de sa dette. En matière commerciale : forme de gage qu'offre le commerçant sans dépossession du bien nanti (par ex., Fonds commercial, Marchandises).

➤ Garantie.

NAP [Méth.]

Nomenclatures d'activités et de produits. Elles sont élaborées en vue de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Le classement des unités économiques ne tient pas compte de leur forme juridique sauf pour quelques cas d'espèces comme l'activité d'assurance dans laquelle les mutuelles représentent un trait spécifique.

Nasdaq [Fin.]

National Association of Dealers Automated Quotation. Marché américain de valeurs mobilières ouvert en 1971 pour permettre aux petites entreprises à fort potentiel de trouver les moyens de financement de leur croissance. Dans les années 1998-2000, le Nasdaq a connu une forte croissance liée au développement de la nouvelle économie (économie des réseaux).

Négociant [Gest. comm.]

Intermédiaire entre les fabricants et les utilisateurs. La caractéristique majeure du négociant est qu'il recherche auprès d'un grand nombre de fournisseurs, auxquels il n'est pas toujours fidèle, des conditions avantageuses de prix.

Négociation collective [Gest. ress. hum.]

Processus de recherche d'un accord entre un employeur ou une organisation patronale et les organisations syndicales concernées. Les lois Auroux de 1982 en ont fixé les grands principes. La négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins de l'entreprise. Ce sont, en principe, les délégués syndicaux qui négocient avec l'employeur. Mais pour favoriser la négociation dans les petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux, un accord peut être conclu, sous certaines conditions, par les représentants élus du personnel au comité d'entreprise (ou à défaut par les délégués du personnel) ou, en l'absence de représentants élus, par un salarié spécifiquement mandaté. La négociation peut être obligatoire (avec des thèmes et un rythme imposés) ou libre. Dans tous

les cas, les accords d'entreprise sont soumis à certaines conditions de validité, et au respect de formalités spécifiques. (Source : ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).

Négociation sociale

➤ *Accord d'entreprise, Auroux (Lois).*

Néoclassique [Gén.]

Qualifie une démarche qui modernise une pensée ou une méthode classique, i.e. fondamentale et à ce titre que tout un chacun doit connaître (qui peut être donc enseignée en classe). En d'autres termes, une approche néoclassique, un auteur néoclassique garde l'essentiel de l'approche classique dans sa rénovation appuyée sur de nouvelles connaissances, de nouvelles techniques. Par exemple, l'économie classique est celle qui présente les lois du marché, c'est celle de la main invisible d'Adam Smith, de l'ajustement entre l'offre et la demande par la flexibilité des prix, mais c'est aussi diverses conceptions des fondements de la valeur (le travail chez A. Smith, D. Ricardo, K. Marx; l'utilité chez J.-B. Say, R. Malthus). La rénovation néo classique a consisté à maintenir l'analyse en termes de marché i.e. l'ajustement par les prix, mais en abandonnant la théorie de la valeur travail en prenant appui sur la nouvelle méthode d'analyse à la marge.

De la même manière en sciences de gestion et en sociologie des organisations, la logique classique (Taylor, Fayol, Weber, Parker) de l'efficacité et de l'efficacité qui président à l'existence et au développement de la firme, i.e. l'exigence de la rentabilité obtenue par une

meilleure spécialisation des hommes et des entreprises elles-mêmes, car personne ne peut pas tout faire et tout faire bien correspond à la rénovation néo classique conduite par Peter Drucker, Alfred Chandler, Alfred Sloan, Octave Gélénier face aux mouvements d'élargissement des tâches, d'enrichissement des tâches, de l'école des relations humaines qui sont autant de mouvements conçus dans le cadre de recherches théoriques coupées de la pratique. Les néoclassiques proposent donc, sous le postulat de la recherche du profit condition de la survie de la firme, de reprendre la démarche empirique et normative des ingénieurs du début de la discipline (en fait ces ingénieurs se réduisent à Taylor et Fayol) tout en retenant les aspects pertinents des autres courants, comme par exemple dépasser la conception étroite des motivations au travail en termes uniquement de salaires. Sur ce point l'école des relations humaine fait des apports pris en compte dans la rénovation la pensée classique :

- la participation du travailleur à la définition des tâches qui lui sont imparties (abandon du taylorisme sur ce point);
- un objectif clairement défini et un travail intéressant;
- une mesure objective des résultats, pour apprécier les efforts individuels et susciter la compétition;
- la mise en œuvre de moyens susceptibles de développer les initiatives couronnées de succès;
- une promotion proportionnelle aux succès obtenus;
- des sanctions, modulées par le droit à l'erreur, en cas d'échec.

N

Les autres principes fondamentaux enrichis par ces éléments nouveaux après le postulat de maximisation nécessaire du profit sont :

- la décentralisation des responsabilités et des décisions ;
- l'élargissement de l'éventail de subordination ;
- la direction par objectifs ;
- le contrôle par exception et le principe dit d'autocontrôle des unités autonomes ;
- la motivation par la compétitivité.

Les propositions de l'école néoclassique ont suscité des critiques qui, sans négliger les points forts comme l'étude de cas dans les activités non innovantes et l'exaltation des qualités d'ambition individuelle, signalent leur inadéquation aux grandes entreprises complexes que l'étude de cas ne peut jamais reproduire. Le bon sens des praticiens n'est compatible ni avec l'innovation qui suppose la rupture, la distanciation scientifique, ni avec les exigences d'une bonne gestion des grandes organisations humaines complexes. La critique la plus radicale, en prenant appui sur la théorie de la rationalité limitée de H. A. Simon, porte sur l'irréalisme paradoxal du principe de maximisation du profit proposé par des auteurs qui voulaient un retour à la réalité après les dérives des théories abstraites. Cette critique est surtout associée au développement des travaux d'Alfred Sloan (1875-1966), A. Chandler, Octave Gelinier (1916-2004) et Peter F. Drucker (1909-2006).

Néo-darwinisme

➤ *Écologie des populations d'organisation.*

Néo-institutionnelle (Théorie)

➤ *Théorie néo-institutionnelle.*

Net [Gén.]

1° Se dit de tout montant ou valeur dont toutes les charges y afférent ont été déduites.

Ant. : Brut.

2° Diminutif de Internet.

Neuroéconomie [Gén.]

Etude des processus de décision économique mobilisant les acquis et découvertes des neurosciences, que les progrès de l'imagerie cérébrale et de la psychologie cognitive accélèrent. Les différentes notions de rationalité utilisées en économie, notamment, peuvent être revisitées à la lumière des neurosciences.

Niche [Strat.]

Activité dans laquelle l'entreprise est particulièrement performante et où sa compétence est reconnue à l'extérieur.

Quasi syn. : Créneau.

Niche fiscale [Fin.]

Traduction de *Loophole tax* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désigne une lacune ou un vide législatif permettant d'échapper en toute légalité à l'impôt.

NIFO (Next In, Next Out) [Compt.]

Prochain entré, premier sorti. Méthode de valorisation des sorties de stock consistant à retenir la valeur de remplacement ou la valeur au cours du jour ou la valeur que l'entreprise accepterait de régler pour avoir le bien, afin d'obtenir

des coûts de production et de revient proche de la réalité économique présente. Cette méthode, généralisée à tous les éléments de coûts, permet d'assurer à l'entreprise le renouvellement de son potentiel et, donc, évite toute perte de substance, en cas de vente à un prix au moins égal à son coût de revient complet. L'administration fiscale française n'admet pas l'emploi de cette méthode pour valoriser les stocks, ce qui nécessitera diverses régularisations dans les entreprises qui l'utilisent pour déterminer leur résultat imposable.

Nikkei (Indice)

Indice boursier de la Bourse de Tokyo, le Kabuto Cho. Le Nikkei Dow Jones, base 1 000 en 1949, repose sur 225 valeurs. En 1990 il est passé de plus de 38 700 en début d'année à près de 20 000 en octobre.

Niveau de service [Gest. prod.]

Indicateur utilisé pour juger la qualité de politiques de réapprovisionnement et caractérisé par une unité non monétaire; parmi les indicateurs possibles on trouve, le pourcentage de demandes non immédiatement satisfaites, la probabilité de rupture associée à un réapprovisionnement, le nombre moyen annuel de ruptures de stocks.

Niveau salarial [Compt./Gest. ress. hum.]

Salaire mensuel d'une personne ou d'un groupe de personnes à un moment donné. L'évolution salariale en niveau est la variation du salaire mensuel entre deux dates données.

Nolis [Log.]

Syn.: *Fret*.

Nolisement [Log.]

Syn.: *Affrètement*.

Nombre d'or [Fin.]

Valeur tirée de la suite mathématique de Fibonacci (1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 21, 34...) : chaque terme est égal à la somme des deux nombres qui l'ont immédiatement précédé.

Plus on va loin dans la série, plus le résultat de la division d'un nombre par le précédent tend vers 1,618 (nombre d'or). Inversement, si l'on divise un nombre de la suite par le suivant, on obtiendra un résultat qui tend vers 0,618 (ratio d'or). Utilisé dans un grand nombre de domaines (la spirale logarithmique d'une coquille d'escargot ou d'une galaxie, les proportions du corps ou du visage humain, l'art, etc.), le nombre d'or et le ratio d'or, en analyse technique, permettent d'évaluer le potentiel des cycles (extension des vagues de 1,618 ou correction des vagues de 0,618).

Nombres (Loi des grands) [Méth.]

Loi de Bernoulli selon laquelle si, dans une population statistique, on fait des tirages en nombre suffisamment élevé, la fréquence de l'arrivée d'un événement tend à se rapprocher de plus en plus de la probabilité de survenance de cet événement.

Nomenclature [Méth.]

1° Ensemble de termes ou éléments classés méthodiquement qui permet de réaliser un répertoire normalisé.

2° Liste des composants et des matières nécessaires à la fabrication d'une référence (composant ou produit fini); différentes nomenclatures d'une même référence peuvent être utilisées dans

N

différents services d'une même entreprise (différences liées à la codification retenue, aux techniques de représentation formelle...).

Nomenclature comptable [Compt.]

Liste méthodique des éléments entrant dans le champ de la comptabilité c'est-à-dire des éléments constitutifs des moyens et des opérations de l'entreprise à retenir dans les livres de comptabilité.

Nomenclature d'activités et de produits

➤ *NAP.*

Nomenclature douanière [Rel. int.]

Répertoire soit :

- de dénomination des marchandises afin d'organiser une statistique fiable des échanges extérieurs ;
- des tarifications douanières liées au commerce de ces marchandises.

Nominale (Valeur) [Fin.]

Valeur donnée définitivement à un actif financier (billet de banque, action, etc.) et que le débiteur s'engage à rembourser (non compris les intérêts pouvant s'attacher au titre).

La valeur est inscrite sur le titre représentatif de l'actif et est indifférente aux fluctuations de la valeur réelle ou marchande dudit titre.

Nominalisme monétaire [Compt.]

➤ *Coûts historiques (Principe des).*

Nominatif (Titre) [Fin.]

Titre social portant le nom patronymique de son possesseur et dont la cession fait l'objet d'une inscription sur le registre de la société.

Nonaka (Matrice de)

➤ *Gestion des connaissances.*

Non consommateur absolu

[Gest. comm.]

Se dit de toute personne qui est dans l'impossibilité (physique, et/ou financière, et/ou culturelle, etc.) d'acquérir et de consommer un bien.

Non consommateur relatif

[Gest. comm.]

Se dit de toute personne n'ayant pas encore acquis et consommé un *bien*, mais qui est susceptible de devenir un consommateur potentiel.

Non-coté [Fin.]

Ensemble des sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse et ne font pas publiquement appel à l'épargne. L'équivalent anglo-saxon « *private equity* » est d'usage courant, sans doute parce que les fonds d'actions non cotées se sont développés plus rapidement dans les pays anglo-saxons qu'en Europe continentale.

Non-qualité [Gén.]

Écart existant entre la qualité souhaitée par les utilisateurs des produits ou services et la qualité conçue par les entreprises (non-qualité de conception) et/ou entre la qualité conçue et la qualité effective du produit livré ou du service rendu (non-qualité de réalisation ou non-conformité). La non-qualité est la somme de ces deux écarts.

Syn. : *Disqualité* ou *Dysqualité* (termes peu utilisés).

Non-qualité (Coût de la)

➤ *Coût de la non-qualité.*

Noria (Effet de) [Compt./Gest. ress. hum.]

Taux de variation de la masse salariale causé par la variation de l'ancienneté des salariés résultant à la fois de leur vieillissement et du remplacement des plus âgés par le recrutement de salariés plus jeunes.

➤ GVT.

Normale (Loi) [Méth.]

Mode de répartition d'une variable statistique obtenu lorsque la valeur prise par cette variable est affectée par un très grand nombre de causes indépendantes à effet additif, chacune d'entre elles ayant un effet négligeable par rapport à l'ensemble des autres. La représentation graphique d'une variable suivant une loi normale est une courbe en cloche.

Syn. : *Loi de Gauss, Loi de Laplace-Gauss.*

Normalisation [Gén.]

1° Rendre un processus, une organisation (sociale ou productive), conforme aux normes fixées scientifiquement ou philosophiquement ou techniquement.

2° Action ayant pour objet de définir collectivement, en fonction d'un besoin donné, une gamme de produits ou de méthodes aptes à satisfaire ce besoin dans les meilleures conditions. La normalisation comporte trois aspects : la spécification (ou définition des caractéristiques pour un emploi normal), l'unification (permettant l'interchangeabilité des produits), la simplification (élimination des complications et des modèles inutiles). Quasi syn. : *Standardisation.*

Normalisation comptable [Compt.]

Action tendant à rendre toutes les comptabilités semblables dans leur présentation et formulation.

➤ *Plan comptable général.*

Norme [Gén.]

Ensemble des critères concrets (technique, productif) ou abstraits (sociaux) permettant de rendre un objet, ou une production, comparable ou de définir une attitude de vie compatible avec la vie du groupe social.

➤ ISO.

Normes comptables internationales IAS/IFRS (Nouvelles) [Compt.]

Normes s'inscrivant dans un processus d'harmonisation rendue nécessaire par la mondialisation croissante des échanges et devant aboutir à une convergence des deux principaux systèmes (système américain US Gaap – dont la traduction est « principes américains de comptabilité généralement acceptés » – et le système international IASB – sachant que l'Union européenne a adopté le 29 septembre 2003 les normes internationales IAS, devenues depuis juin 2003 IFRS pour *International Financial Reporting Standards*).

L'adoption des normes internationales IFRS a entraîné des changements importants de méthodes comptables en France. Elle est obligatoire pour les sociétés cotées et pour leurs filiales depuis le 1^{er} janvier 2005. Quant aux autres entreprises, elles devront au moins appliquer les modifications du plan comptable général induites par le processus de normalisation.

Les normes IAS-IFRS s'inscrivent dans les grands principes des plans comptables, i.e. qu'il s'agit d'une comptabilité d'engagement avec le principe de continuité d'exploitation, proposant, pour les états financiers, une image fidèle, pertinente, en respectant les principes de prudence et l'indépendance des exercices.

Ces principes, conformes avec ceux édictés en France par le Code de commerce (articles L. 123) et le Plan comptable général (PCG-120), sont complétés par d'autres, nouveaux, comme par exemple :

- la prééminence de la substance sur la forme dans les normes IFRS;
 - la prééminence du bilan sur le compte de résultat;
 - la substitution de la juste valeur des éléments du patrimoine au principe des coûts historiques.
- *IFRS (normes).*

Normes IFRS

- *IFRS (Normes).*

Nostro [Compt./Fin./Rel. int.]

Terme italien désignant le compte que les banques se font ouvrir chez leur correspondant à l'étranger et qui est libellé en monnaie du pays étranger. Au pluriel : *Nostri*.

- *Loro.*

Notation [Fin.]

Attribution de notes, par des agences spécialisées (*Moody's*, *Standard & Poor's*, *Fitch*, etc.), aux grands emprunteurs : sociétés importantes, États, collectivités territoriales à forte population, organismes internationaux, etc. Ces notes indiquent le risque de défaillance que présente l'emprunteur : un « triple A » (AAA) est donné aux débiteurs présentant un risque de défaillance quasiment négligeable (ex. : République fédérale allemande); à l'autre extrémité, les B signifient un risque élevé, celui que présente par exemple un émetteur de junk bonds ou obligations pourries.

Note d'information [Gest. adm.]

Dans l'entreprise : forme assez libre, dont l'effet obligatoire est restreint, destiné à rendre compte auprès d'un ou plusieurs subordonnés de divers problèmes et dont le but est de les aider dans leur travail par la connaissance qu'elle apporte.

Notionnel [Gén.]

En théorie économique, synonyme de théorique, idéal, virtuel.

En finance, sur le MATIF, le notionnel désigne un emprunt fictif.

Notoriété [Gest. comm.]

Degré de connaissance d'une *marque* ou d'une *organisation*.

Notoriété assistée [Gest. comm.]

On parle de *notoriété assistée*, par exemple pour une marque, lorsque celle-ci n'est pas citée spontanément par un consommateur lors d'une enquête. Il est alors nécessaire de présenter au répondant une liste de marques et de lui demander d'indiquer celle(s) qu'il connaît.

Notoriété spontanée [Gest. comm.]

On parle de *notoriété spontanée*, par exemple pour une marque lorsque celle-ci est citée de mémoire par un consommateur, sans aucune aide extérieure.

Notoriété top of mind [Gest. comm.]

Anglicisme pour notoriété spontanée de premier rang et qui désigne le pourcentage de personnes qui citent spontanément une marque en première réponse, sans aucune aide extérieure.

Nourrir (ou Porter) [Fin.]

Action pour un banquier de financer les prêts qu'il octroie par les placements effectués par sa clientèle, essentiellement les épargnes à long terme.

➤ *Services à règlement différé (SRD).*

Nouvelle économie industrielle

[Éco. ind./Strat.]

Analyse du comportement des firmes qui rompt avec l'approche classique de l'organisation industrielle qui raisonne en termes de structures, comportements, performances. Reposant sur l'application de la théorie des jeux et l'analyse de la concurrence imparfaite, cette approche privilégie l'analyse stratégique.

NRE (Loi) [Dr.]

La loi sur la Nouvelle régulation économique.

➤ *Loi NRE.*

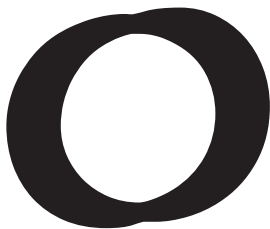
Nue-propriété [Dr.]

Dissociation du droit de propriété ne laissant au titulaire de la nue-propriété que la possibilité de céder le bien et donnant l'usage et la jouissance à une autre personne (usufruitier).

➤ *Démembrement.*

Nyse (New York Stock Exchange) [Fin.]

Bourse de New York, plus connue sous la dénomination de Wall Street. Au gré des évolutions des cours des titres et des monnaies (dollar et yen), est la première (ou la deuxième) bourse du monde.



OAT, OATi, OAT€i

➤ *Obligations assimilables du trésor.*

Objectif variable ou Fonction variable

[Méth.]

En programmation mathématique on appelle variable celle dont on cherche à optimiser la valeur compte tenu des contraintes.

Cette variable est exprimée en fonction de celles que l'on peut contrôler directement : on cherche quelles valeurs donner à ces dernières pour optimiser (Max/Minimiser) la variable objectif.

Objectifs [Gén.]

Buts qu'aux différents niveaux de l'entreprise les responsables ont la volonté d'atteindre. Ils sont exprimés en pourcentage, quantités, valeurs monétaires, délais... et peuvent être à long terme (objectifs de croissance, de profit... définis après élaboration d'un diagnostic et précision de ce que les dirigeants veulent faire de leur entreprise) ou à court terme (objectifs opérationnels à échéance rapprochée pour atteindre les objectifs à long terme...). Les objectifs sont donc des « cibles » à atteindre ou encore des obligations ou contraintes que s'imposent les

responsables pour assurer le développement de leur entreprise.

Obligataire [Fin.]

1° Titulaire d'une créance à revenu fixe représentée par une obligation.

2° Qualificatif d'un emprunt sous forme d'émission d'obligations.

➤ *Emprunt.*

Obligation [Fin.]

Titre de créance représentatif d'un emprunt contracté par une personne morale pour un montant et une durée déterminés, auprès d'une personne physique ou morale qui l'a souscrit.

L'obligataire perçoit un intérêt fixe (sauf clause d'indexation et clause de participation).

Le remboursement est fait généralement à un prix d'émission, mais il peut être supérieur grâce à une prime d'émission en dedans (souscription inférieure au prix nominal qui sera remboursé) ou en dehors (prix de remboursement supérieur au prix nominal de souscription) ou à la fois en dehors et en dedans (souscription à un prix inférieur au prix nominal et remboursement à un prix supérieur).

Obligation à bons de souscription d'actions (OBSA) [Fin.]

Instauré en France par la loi du 3 janvier 1983, ce type d'obligations existait déjà à l'étranger. Il s'agit d'une obligation permettant de souscrire un nombre donné d'actions à un prix déterminé à l'avance.

La société émettrice peut ainsi recevoir les fonds en premier lieu lors de la souscription des obligations, et en deuxième lieu avec la souscription des actions. On

peut également envisager d'autres valeurs complexes : Obligation à bons de souscription d'obligations (OBSO), Action à bons de souscription d'actions (ABSA), Action à bons de souscription d'obligations (ABSO).

Obligation à coupon unique [Fin.]

Un coupon unique est versé en fin de contrat : il correspond aux intérêts capitalisés pour ces obligations de longue durée. Formule utilisée pour la première fois en France fin 1984 par Gaz de France.

Obligation à coupon zéro [Fin.]

Obligation sans coupon annuel. En contrepartie le prix d'émission de ce type d'obligation est très inférieur à la valeur nominale (et de remboursement). La plus-value en capital remplace l'absence d'intérêt.

Ce type d'émission est apparu aux États-Unis dès 1981, et il est utilisé aussi sur le marché euro-obligataire.

Obligation à fenêtres [Fin.]

Obligation qui comporte une faculté de remboursement anticipé à la valeur nominale de l'obligation (mais il y a alors pénalité), au gré du porteur ou de l'émetteur.

Obligation à lot [Fin.]

Obligation donnant lieu à des tirages au sort avec l'octroi de lots (par ex., pour ce type d'emprunt émis par la SNCF il y a octroi de kilomètres voyageurs gratuits).

Obligation à taux variable, flottant, révisable [Fin.]

Obligation émise à un taux d'intérêt variant périodiquement en fonction de

l'évolution des taux sur un marché déterminé : le marché monétaire ou le marché financier.

- les taux variables désignent l'intérêt fixé chaque année suivant une moyenne de l'exercice écoulé ;

- les taux révisables désignent l'intérêt révisé lors de l'échéance en fonction des taux alors pratiqués ;

- les taux flottants désignent les obligations dont l'index est le taux du marché monétaire et qu'il est réajusté semestriellement.

En général un taux d'intérêt minimal est garanti.

Obligation assimilable du trésor (OAT) [Fin.]

Obligation ayant pour caractéristiques une durée à l'émission comprise entre cinq et vingt-cinq ans avec des échéances standards, et des coupons annuels fixes ou variables.

L'originalité réside dans l'assimilation, technique consistant à rattacher une nouvelle émission à une tranche d'emprunt émise auparavant. Le nombre de lignes de cotation se trouve réduit, et chacune d'elle atteint une capitalisation significative.

On distingue deux catégories d'OAT indexées :

- OAT_i : OAT indexées sur l'indice des prix français à la consommation ;

- OAT_{€i} : OAT indexées sur l'indice des prix à la consommation de la zone euro.

Obligation cautionnée [Fin.]

Crédits accordés aux entreprises pour différer le paiement de la TVA à laquelle elles sont assujetties, si une banque agréée garantit l'engagement pris.

Obligation convertible en action [Fin.]

Obligation que le détenteur peut, au terme d'un certain délai ou à une date déterminée, transformer en action.

Obligation d'emploi de personnes handicapées

➤ *Emploi de personnes handicapées.*

Obligation échangeable [Fin.]

Obligation qui peut être échangée contre des actions à tout moment.

Obligation indexée [Fin.]

Obligation dont l'intérêt et/ou le prix de remboursement est ou sont indexés sur les variations d'un indice déterminé.

Obligation participante [Fin.]

Obligations permettant aux créanciers obligataires de bénéficier d'avantages complémentaires en fonction des bénéfices de la société emprunteuse.

Obligation perpétuelle [Fin.]

Emprunt à durée indéterminée n'ayant aucune échéance de remboursement. Utilisé en France seulement par l'État (rentes 3 % et 5 % perpétuelles), puis apparu en 1985 (Société générale).

Obligation remboursable en actions**(ORA)** [Fin.]

Ce sont des obligations qui, à leur échéance, seront remboursées par l'attribution d'actions de la société émettrice, selon une parité définie à l'émission.

Obligation spéciale à coupon à réinvestir [Fin.]

Forme d'obligation désignée le plus souvent par son sigle OSCAR. Le coupon peut être perçu soit en espèce soit en obligations nouvelles.

OBSA (Obligations à bons de souscription d'actions)

➤ *Action à bons de souscription d'actions (ABSA), Obligation à bons de souscription d'actions*

OBSO (Obligations à bons de souscription d'obligations)

➤ *Action à bons de souscription d'actions (ABSA), Obligation à bons de souscription d'actions*

Obsolescence [Compt.]

Dépréciation des équipements, matériels, outillages... liée non à l'usure physique mais à l'innovation technique, commerciale, organisationnelle... Cette dépréciation ne provient donc pas exclusivement du progrès technique mais également par exemple des produits nouveaux (quel que soit le degré de cette nouveauté...) qui répondent à des besoins auparavant satisfaits grâce aux produits réalisés par les équipements en question difficiles à reconverter ou adapter.

OCEANE [Fin.]

Acronyme pour Obligation convertible échangeable contre des actions nouvelles ou existantes.

ODE [Gest. comm.]

Le contact avec un support auditif (par ex., radio), engendre une Occasion d'entendre (ODE) un message pour le consommateur.

ODV [Gest. comm.]

Le contact avec un support visuel (par ex., presse), engendre pour le consommateur une occasion de voir (ODV) un message.

OEC [Compt.]

➤ *Ordres des experts-comptables.*

Offer (ou Ask) [Fin.]

Prix offert sur le marché (haut de fourchette).

Offert [Fin.]

Offre nette d'un titre, i.e. la quantité offerte par les vendeurs en trop grand nombre est supérieure à la quantité demandée par les acheteurs moins nombreux. En conséquence, il n'a pas été possible d'établir un cours permettant d'effectuer des transactions. Le titre est réservé à la baisse.

➤ *Demandé.*

Offre [Gén.]

Intention de vendre ou de louer des biens et des services.

En théorie microéconomique, l'offre typique est une fonction croissante des prix et elle peut être représentée par l'évolution du coût marginal. Cette représentation typique suppose des rendements décroissants. L'offre atypique est en revanche une fonction décroissante des prix. Elle correspond généralement à une offre de stocks avec recherche d'un revenu fixe: lorsque le prix baisse, il faut vendre une plus grande quantité pour éviter la chute du chiffre d'affaires. De même pour le travail, une hausse du salaire horaire peut se traduire par une baisse du nombre d'heures offertes par le travailleur qui ne cherche pas à augmenter son revenu.

Offre atypique

➤ *Offre.*

Offre de marché [Éco. ind.]

Agrégation des offres individuelles sur le marché.

Syn. : *Offre de branche.*

➤ *Offre.*

Offre publique à prix ouvert

➤ *OPO.*

Offre publique d'achat (OPA) [Fin.]

Procédure permettant à une société commerciale qui cherche à prendre le contrôle d'une autre société commerciale, de proposer aux actionnaires de cette dernière de racheter leurs actions à un cours déterminé, supérieur au cours de bourse, ou à la valeur réelle du titre.

Offre publique d'échange (OPE) [Fin.]

Procédure permettant à une société commerciale qui cherche à prendre le contrôle d'une autre société commerciale de proposer aux actionnaires de cette dernière d'acquérir leurs titres en les échangeant contre ses propres actions ou obligations.

Offre publique de retrait (OPR) [Fin.]

L'OPR introduite en France en 1989 est une procédure d'offre publique simplifiée utilisable dans un certain nombre de cas. Si le Conseil des Bourses de Valeurs auprès de qui l'offre est formulée l'accepte, un avis est publié au *Bulletin Officiel de la cote*.

Offre publique de vente (OPV) [Fin.]

Formule utilisable depuis 1978 permettant à une personne morale ou physique détenant les actions d'une société cotée d'en céder une certaine quantité à un prix fixé. Les demandes sont servies au prorata des possibilités.

OIS (Overnight Indexed Swap) [Fin.]

Taux pour les opérations d'échange de taux d'intérêt référencées sur un taux au jour le jour. Le libellé « OIS » des swaps de taux est en pratique étendu aux dépôts interbancaires à EONIA capitalisé qui correspondent à la jambe variable d'un OIS.

OJD [Gest. comm.]

L'Office de justification de la diffusion (OJD) est une association créée en 1922, qui regroupe les annonceurs, les agences et les supports, et qui contrôle près de 80 % de la diffusion des supports de presse.

OLI (paradigme, modèle) [Strat.]

Le modèle OLI, également appelé modèle éclectique de la firme multinationale, permet à l'entreprise de choisir entre différentes formes de développement international.

Développé par J. H. Dunning (1988), ce modèle prescriptif montre que le choix de la forme de développement international dépend de trois facteurs principaux : les avantages spécifiques, les avantages de localisation et les avantages d'internalisation.

Les avantages spécifiques (*O = Ownership Advantages*) correspondent aux avantages possédés par l'entreprise. Il peut s'agir d'une avance technologique, d'une forte différenciation des produits et d'importantes économies d'échelle.

Les avantages de localisation (*L = Location Advantages*) désignent les avantages qui sont offerts par le pays étranger. Ils peuvent concerner le coût de la main-d'œuvre, la qualité des infrastructures et les coûts de transport et de communication.

Les avantages d'internalisation (*I = Internalisation Advantages*) correspondent aux bénéfices qu'une entreprise est susceptible de tirer d'une internalisation des activités internationales. Ils peuvent se traduire par une réduction des coûts de transaction ou par l'augmentation du pouvoir de négociation avec les pouvoirs publics.

L'évaluation de ces trois types d'avantages permet de choisir entre les principales formes de développement international. Lorsqu'une firme dispose uniquement des avantages spécifiques, le modèle OLI préconise le recours à la licence. Si l'entreprise possède à la fois des avantages spécifiques et des avantages d'internalisation, il est préférable d'opter en faveur de l'exportation des produits et services commercialisés. L'investissement direct à l'étranger n'est envisageable que lorsque des avantages spécifiques et des avantages d'internalisation se combinent à des avantages de localisation.

Oligopole [Éco. ind.]

Structure d'un marché dans lequel l'offre est réalisée par un petit nombre de grandes entreprises face à un grand nombre de demandeurs. Les rapports entre les firmes oligopolistiques peuvent être de trois types :

- l'oligopole de combat ;
 - l'oligopole d'entente implicite ;
 - l'oligopole d'accord explicite.
- L'oligopole de combat est illustré par les cas particuliers des duopoles. Le duopole de Cournot ou duopole de double dépendance ou duopole symétrique se caractérise par l'adaptation des quantités offertes par chaque duopoleur à la quantité offerte par l'autre. Par des

réactions successives, l'ajustement finit par s'établir en un point d'équilibre déterminant les quantités effectives de chacun et pour un prix qui sera fixé par le marché. Le duopole de Bertrand est un duopole caractérisé par l'accroissement des quantités offertes par chaque duopoleur afin d'abaisser les prix et mettre en difficulté l'autre.

– Le duopole de Stackelberg est un duopole asymétrique. Une firme se considère satellite de l'autre et adapte sa politique à l'offre de la forme qu'elle considère comme dominante.

– Le duopole de Bowley est un duopole de baisse des prix obéissant à la même logique que le duopole de Bertrand. D'une manière générale l'oligopole de combat ou de guerre comporte le risque de voir les oligopoleurs incapables de sortir indemnes du combat ou bien d'arriver à un monopole qui tombe sous la réglementation antitrust.

– Les oligopoles avec accord implicite ou à coordination implicite reposent sur l'existence d'une firme leader à laquelle se réfèrent les autres firmes sans volonté de modifier la répartition du marché. Les relations d'interdépendance justifient la coordination implicite. Ce phénomène est illustré par la courbe coudée de la demande, le coude étant situé au prix d'équilibre. Si une firme augmente son prix et que la demande est élastique, il risque de ne pas être suivi par les autres firmes et il perd un grand nombre de clients. S'il baisse les prix pour la partie de la demande rigide, il risque d'être suivi et il ne vendra pas beaucoup plus qu'à l'équilibre.

– Les oligopoles avec coordination explicite constituent des cartels. Ceux-ci

peuvent prendre la forme d'entente sur les prix, sur les quantités, sur la répartition géographique. L'optimum pour un oligopole à coordination explicite est la production totale de la branche pour laquelle les profits joints sont maximaux. L'optimum correspondant à l'intersection entre le coût marginal global et la recette marginale. Ce système permet de connaître la part de marché de chaque firme mais n'indique nullement la manière de répartir le profit.

Oligopole différencié, Oligopole indifférencié

➤ *Univers concurrentiel.*

Oligopole frangé, Oligopole à frange [Gén.]

Structure de marché se caractérisant par un grand nombre de petites entreprises dominées par deux ou trois très grandes firmes.

Oligopsonne [Gén.]

Structure du marché dans laquelle des demandeurs en petit nombre sont confrontés à une multitude d'offeurs.

Oméga (Ω) [Fin.]

Ratio pondéré des probabilités des rendements supérieurs et inférieurs à un certain seuil de rendement déterminé. Le résultat du ratio est la probabilité que le rendement du portefeuille soit positif ou négatif au cours d'une période. Avec un oméga soit le plus élevé possible, les rendements ont une plus forte probabilité d'être positifs.

OMPI [Rel. int.]

Organisation mondiale de la propriété industrielle. L'OMPI, qui a pour origine

l'arrangement de Madrid (1891), centralise les dépôts effectués au sein des pays membres et se charge de transmettre aux différentes administrations nationales les demandes de protection internationale. La protection internationale par dépôt est accordée pour vingt ans, et elle peut être indéfiniment renouvelable. Ses principaux domaines qui relèvent de l'OMPI sont : la protection des œuvres littéraires et artistiques (convention de Berne), la protection de la propriété industrielle (convention de Paris du 20 mars 1883, dernière révision 28 sept. 1979), le traité sur le droit des brevets (Genève 1^{er} juin 2000).

➤ *Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle*

On-going netting

➤ *Compensation sans déchéance du terme.*

One to one marketing

➤ *Individualisation de masse, Marketing personnalisée.*

OPA (Offre publique d'achat) [Fin.]

Procédure de prise de contrôle d'une société par une autre en proposant aux actionnaires de leur acheter leur titre (les actions) à un prix supérieur au cours boursier.

OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) [Fin.]

Portefeuilles de valeurs mobilières gérés par des professionnels et détenus collectivement (sous forme de parts ou d'actions) par des investisseurs institutionnels (➤ *Zinzin*) ou particuliers.

Il existe deux types d'OPCVM : les SICAV (sociétés d'investissement à

capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

L'AMF distingue six grandes catégories d'OPCVM en fonction de la nature de leur gestion et des risques qu'elle comporte :

1) Monétaires : destinés à placer de la trésorerie (faible risque de perte et espérance de gain limitée).

2) Obligations ou autres titres de créance : sensibles aux variations des taux d'intérêt.

3) Diversifiés : fonds qui combinent en général actions, obligations et monétaires.

4) Actions : pour des investissements à long terme du fait de leur exposition minimale de 60 % sur le marché des actions.

Fonds à formule : dont l'objectif est d'offrir une performance conditionnelle définie en fonction de l'évolution des indices boursiers, des cours, des actions, etc. Par exemple : les fonds garantis ou protégés.

Fonds alternatifs : fonds qui utilisent des stratégies décorréliées des marchés (réservés à des investisseurs avertis).

➤ *Gestion alternative.*

OPCVM à compartiment [Fin.]

OPCVM qui peut comporter deux ou plusieurs compartiments si ses statuts ou son règlement le prévoient. Les compartiments se comportent comme des OPCVM à part entière, ils sont soumis individuellement aux dispositions qui régissent le fonds ou la SICAV.

OPCVM allégé (ou à procédure allégée) [Fin.]

OPCVM sans agrément préalable de l'AMF pour leur constitution,

transformation, dissolution. Un dossier de déclaration simple doit être transmis à l'Autorité des marchés financiers dans le mois qui suit l'établissement du certificat ou de l'attestation de dépôt des fonds. L'AMF procède à des contrôles a posteriori sur les OPCVM allégés.

OPCVM à parts ou actions C ou D [Fin.]

OPCVM qui émet deux types de parts ou actions, soit de capitalisation (C), soit de distribution (D). Le souscripteur peut à tout moment réaliser des échanges entre les deux catégories de parts ou d'actions.

OPCVM coordonné [Fin.]

OPCVM d'un pays de l'Union européenne pouvant être librement commercialisé dans d'autres États membres après obtention d'une autorisation de commercialisation.

OPCVM de capitalisation [Fin.]

OPCVM qui réinvestit automatiquement les revenus issus des titres détenus en portefeuille.

OPCVM de distribution [Fin.]

OPCVM qui distribue périodiquement les revenus issus des titres détenus en portefeuille.

OPCVM d'OPCVM [Fin.]

Organisme investi principalement en actions ou parts d'autres OPCVM. Par rapport aux autres OPCVM, ces fonds de fonds peuvent avoir un devoir d'information spécifique des porteurs particuliers et déclarer si l'OPCVM a vocation à investir entre 5 et 10 %, entre 5 et 50 % ou plus de 50 % dans d'autres OPCVM.

OPCVM indiciel [Fin.]

OPCVM soit dont l'objectif de gestion correspond à l'évolution d'un indice d'instruments financiers, soit dont la valeur liquidative suit au plus près l'évolution d'un indice (« trackers »). Dans le premier cas, l'OPCVM indiciel réplique par des achats-ventes de valeurs mobilières la composition d'un indice.

OPCVM maître/nourricier [Fin.]

Selon les définitions de l'AMF, un OPCVM nourricier est un organisme dont l'actif est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul OPCVM dit maître, en instruments financiers à terme et, à titre accessoire, en liquidités. L'OPCVM maître peut être soit un organisme de placement à vocation générale (SICAV et FCP, à compartiments ou non), soit un FCPR, un FCPI ou un FCIMT, soit, enfin, un organisme de placement bénéficiant d'une procédure allégée. L'AMF indique qu'un FCPE, un FCPR, un FCPI ou un FCIMT ne peuvent être considérés comme des nourriciers même s'il est possible pour un FCPE d'investir 100 % de son capital dans un unique OPCVM de même type.

OPE (Offre publique d'échange) [Fin.]

Procédure de prise de contrôle d'une société par une autre en proposant aux actionnaires de leur échanger leurs titres (les actions) contre les actions de la société qui lance l'OPE.

➤ *Offre publique de vente.*

Open shop

➤ *Closed shop.*

Opérateur de marché (*Broker, Trader*)

[Fin.]

Agent ayant pour mission d'acheter sur le marché des produits financiers : actions, obligations, devises, produits dérivés, taux d'intérêt, taux de change, etc. Il œuvre pour le compte de la société qu'il représente (banque, société de bourse, courtier...) ou pour celui des clients de la société (OPCVM, entreprise, personne physique...). Sa spécificité est de prendre des positions, i.e. anticiper les ventes potentielles en vue de réaliser des plus-values. Pour réduire les risques, il dispose d'instruments financiers comme les marchés à terme pour se couvrir.

Opération à garanties renouvelables

[Fin.]

Technique de financement pour répondre aux besoins exprimés par des entreprises qui exécutent en permanence un volume important de marchés publics représentant un pourcentage élevé de leur chiffre d'affaires. L'entreprise prend l'engagement de nantir la totalité des marchés dont elle est ou sera titulaire.

Opération de bourse [Fin.]

Acte d'achat ou de vente des titres en bourse : *actions, obligations, parts, droits*. La réalisation de l'opération est un marché.

On distingue : les opérations au comptant et les opérations à terme ou à règlement différé.

Dans le premier cas (marché au comptant), le règlement est effectué immédiatement avec la livraison des titres. Dans le second cas (marché à terme), le règlement et la livraison des titres sont reportés au jour de la liquidation. Les

opérations à terme peuvent être des opérations conditionnelles, c'est-à-dire que l'offreur ou le demandeur a la possibilité de renoncer à l'opération si l'évolution des cours lui apparaît défavorable. Dans les opérations conditionnelles on distingue, les opérations à primes (marché à primes) et les opérations à options (marché à options).

Opération de trésorerie [Fin.]

Opérations financières portant sur les espèces, les valeurs mobilisables, les comptes de dépôts et comptes courants effectués par un agent pour se procurer des ressources monétaires.

➤ *Gestion de la Trésorerie.*

Opérationnel [Méth.]

1° Désigne, dans les entreprises, le personnel de la fonction principale et des fonctions complémentaires par opposition au personnel fonctionnel occupé à des tâches administratives.

2° Synonyme de adapté à la tâche ou à la fonction à remplir. On parle d'équipe opérationnelle pour le regroupement temporaire des personnes de spécialités ou de niveaux différents, en vue de réaliser un travail déterminé.

Opérationnelle (Recherche)

➤ *Recherche opérationnelle.*

Opérationnelles (Liaisons)

Syn. : *Liaison hiérarchique.*

Opérations exceptionnelles

➤ *Compte de résultat.*

Opérations financières [Compt.]

Partie du compte résultat regroupant les charges financières telles que les charges

d'intérêts, les escomptes accordés, les pertes de change, les charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement... et les dotations aux amortissements et provisions à caractère financier (par ex., provision pour perte de change, pour dépréciation des valeurs mobilières de placement...), d'une part, et les produits financiers (intérêts et escomptes en faveur de l'entreprise, revenus des titres de l'entreprise, gains de change, produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement...) majorés des reprises sur amortissements ou provisions à caractère financier d'autre part. Un résultat sur opérations financières pour l'année en comparant les produits financiers et les charges financières (et en prenant en comptes les éventuels transferts de charges financières opérés en fin d'exercice du côté des produits).

Opérations postérieures à la clôture de l'exercice [Compt.]

➤ *Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.*

OPF (Offre publique de vente à prix ferme) [Fin.]

Procédure de privatisation des entreprises publiques qui consiste à proposer à la vente les titres représentatifs du capital à un prix fixé d'avance.

OPI [Méth.]

Optimisation du planning industriel : méthode du « chemin critique » utilisé par IBM.

Opinion (Leader d') [Gest. comm.]

Individu au statut privilégié, dont la contribution à la fixation des normes d'un groupe auquel il appartient est élevée.

OPO (Offre publique à prix ouvert)

[Fin.]

Forme d'OPV au cours de laquelle il est possible de réserver des titres dans une fourchette de prix prédéterminée.

Opportunisme [Strat./Éco. ind.]

Attitude ou comportement qui s'adapte aux circonstances pour tirer un avantage maximum. Le comportement opportuniste des agents, une des hypothèses fondamentales de la théorie des coûts de transaction de Oliver Williamson et la théorie de l'agence, implique la nécessité pour l'entreprise de se doter d'un système de contrôle pour veiller à ce que les agents de l'entreprise suivent les orientations définies par celle-ci, et surtout un système d'incitation afin que l'agent ou mandataire ait un comportement qui respecte les intérêts du principal ou mandant.

➤ *Agence (Théorie de l'), Coûts de transaction.*

Opportunité d'affaires [Fin.]

Opportunité entrepreneuriale, i.e. perspective de faire du profit par une innovation (J. Schumpeter). L'intuition sur la possibilité de succès de la mise en œuvre du projet chez des acteurs ayant une propension à se maintenir en alerte (« *alterness* » selon I. Kirzner), l'information distribuée (F. A. von Hayek) peuvent expliquer cette capacité à saisir les opportunités d'affaires et qui caractérise l'entrepreneur.

Opposition (Banque) [Fin.]

N'est admise qu'en cas de perte, de vol ou de faillite du porteur. Ainsi pour un chèque, le client donne l'ordre à sa

banque de ne pas le payer. Possible aussi sur les effets de commerce.

OPR (Offre publique de retrait) [Fin.]

Opération par laquelle un actionnaire majoritaire propose aux actionnaires d'une société cotée de racheter les actions qu'ils détiennent afin de la retirer de la cote.

Une OPR peut également être demandée par un actionnaire minoritaire dès lors que l'actionnaire majoritaire détient plus de 95 % des droits de vote.

OPRO (Offre publique de retrait obligatoire) [Fin.]

Opération qui permet à l'actionnaire détenant plus de 95 % d'une société cotée en Bourse de racheter la totalité des titres du marché contre des espèces. Les actionnaires ont alors l'obligation d'apporter leurs titres. Généralement l'OPRO est initiée à la suite d'une OPA.

OPT (ou Méthode) *Optimized Production Technology* [Gest. prod.]

Méthode de gestion de la production, inventée par Goldratt en 1978, fondée sur une gestion de l'entreprise à partir de ses goulets d'étranglement, c'est-à-dire, des ressources (machine ou atelier) dont la capacité réelle de production (et non la capacité théorique) est inférieure à la demande. D'un point de vue technique, cette méthode repose sur l'identification des goulets (par ex., machines dont le stock amont est important, atelier livrant souvent en retard un composant...) et l'application d'un certain nombre de règles (dites les neuf règles d'OPT) à mettre en œuvre pour comprendre l'origine des goulets et les éli-

miner. Parmi ces règles, on peut citer par exemple :

- il faut équilibrer les flux et non les capacités ;
- le niveau d'utilisation d'une ressource non-goulet n'est pas déterminé par son propre potentiel mais par d'autres contraintes du système ;
- les goulets déterminent à la fois le débit de sortie et le niveau des stocks.

Optimisation, *Optimation* [Méth.]

Pour un problème, recherche de la solution la meilleure parmi toutes les solutions possibles, compte tenu du critère de choix que l'on s'est fixé.

Le terme optimisation est plus courant que celui d'optimisation de construction plus correcte. On rencontre aussi optimisation.

Optimum [Méth.]

Niveau jugé le meilleur dans une optique déterminée ou valeur d'une grandeur ou d'un ensemble de grandeurs parmi diverses autres et considérée comme le plus adapté à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs, compte tenu d'un ensemble de contraintes.

L'optimalité d'un choix est fonction de la nature de l'agent décideur, des contraintes retenues et des objectifs poursuivis.

➤ *Cœur d'un jeu.*

Optimum économique de production

[Strat./Éco. ind./Gest. prod.]

Niveau de production pour lequel le coût marginal est égal à la recette marginale, déterminant ainsi le profit maximum. En théorie microéconomique l'optimum de production est également

désigné par les expressions optimum du producteur, équilibre du producteur.

➤ *Concurrence pure et parfaite, Concurrence monopolistique, Monopole, Oligopole.*

En gestion de la production l'optimum économique est le programme qui maximise la fonction de production, souvent représentée par la somme des marges sur coûts variables.

Optimum technique (ou Optimum de rendement) [Gest. prod.]

Niveau de production pour lequel le coût moyen est minimum et égal au coût marginal, déterminant ainsi le profit unitaire maximum.

En gestion de production c'est le programme qui correspond au plein emploi des capacités de production.

Option [Fin.]

Clause donnant à l'une des parties d'un contrat le droit de réaliser quelque chose à une date future aux conditions fixées à la date du contrat.

Le marché des options s'est surtout développé à partir de 1973 avec la création du marché de Chicago. Les principaux supports au marché d'options sont les actions, les matières, les devises, les taux d'intérêt et les indices boursiers. On distingue, l'option d'achat (*call*) et l'option de vente (*put*) qui sont susceptibles de faire l'objet d'achat et de vente :

- acheter une option d'achat, c'est acquérir un droit d'acheter à un prix convenu ;
- acheter une option de vente c'est acquérir un droit de vendre à un prix convenu ;
- vendre une option d'achat c'est s'engager à vendre à un prix convenu ;

– vendre une option de vente c'est s'engager à acheter à un prix convenu.

➤ *Exercer une option, Prix d'exercice, Warrant.*

Option américaine [Fin.]

Option qui peut être exercée à tout moment.

➤ *Exercer une option.*

Option asiatique [Fin.]

Option sur moyenne. Le prix d'exercice ou le cours de constatation sont calculés à partir d'une moyenne des cours constatés pendant la durée de vie de l'option.

Option bermuda [Fin.]

Option exerçable seulement à certaines dates préétablies. Ce sont des intermédiaires entre les options européennes et options américaines.

Option du double [Fin.]

En bourse :

1° À l'achat (*call of more*) : opération qui engage l'acheteur à acquérir un nombre fixé de titres à l'échéance, mais qui lui donne aussi la possibilité d'acheter dans les mêmes conditions une quantité équivalente de titres (il double son achat).

2° À la vente (*put of more*) : le vendeur s'engage à livrer à l'échéance une quantité fixée de titres, mais il peut – s'il le désire – doubler sa vente, l'acheteur s'engageant à acquérir ces titres supplémentaires.

Ce type d'option a été supprimé en mai 1989 par la SBF.

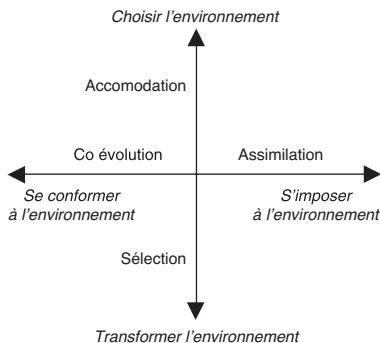
Option européenne [Fin.]

Option qui ne peut être exercée qu'à échéance.

➤ *Exercer une option.*

Option stratégique [Fin.]

Choix que peut faire la direction générale dans le rapport qu'elle cherche à établir avec son environnement. Les modalités du choix sont : choisir l'environnement, transformer l'environnement, se conformer à l'environnement et s'imposer à l'environnement. Les comportements possibles qui résultent des combinaisons de deux de ces modalités sont l'accommodation, la sélection, l'assimilation et la co-évolution.

**Option sur Cash** [Fin.]

Option portant directement sur un actif présent : une devise, un taux d'intérêt, un indice boursier...

Options sur Futures [Fin.]

Option portant sur un contrat à terme reposant sur un actif déterminé (devises, taux d'intérêt, indice boursier...).

Option sur titres [Gest. ress. hum./Fin.]

Traduction de *Stock option* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000)

et qui désigne une option d'acquisition ou de souscription d'actions lorsqu'elle est offerte par une entreprise à ses salariés ou à ses dirigeants à des conditions préférentielles et à des fins d'intéressement.

OPV (Offre publique de vente) [Fin.]

Formule permettant à un détenteur d'actions d'une société cotée en bourse d'en céder une certaine quantité à prix fixé.

➤ *OPF (Offre Publique de vente à prix Ferme).*

ORA [Fin.]

Obligation remboursable en action à son échéance.

Ordinateur

➤ *Informatique.*

Ordinogramme [Méth.]

Schéma codifié représentant les étapes successives d'un traitement informatique. Par extension schéma de résolution d'un problème montrant les interactions, les boucles et le cheminement général à suivre.

Dans ce dernier sens, on utilise plus fréquemment le mot organigramme. On parle d'organigramme des données et d'organigramme de programmation pour éviter la confusion avec l'organigramme représentant la structure d'une entreprise.

Ordonnancement [Gest. prod.]

L'ordonnancement de la production est l'ensemble des procédures qui permettent de gérer un ensemble de commandes en respectant les délais de livraison, la contrainte du moindre

coût dans des conditions de productions données. L'ordonnancement dans l'entreprise peut concerner les approvisionnements, les stocks et l'exécution de la commande par la fonction technique.

Ordre [Méth./Fin.]

1° Disposition de choses selon les rangs, la place qui leur convient.

2° Corporation de professions libérales.

3° Commandement.

4° Indication : billet à ordre, billet à payer à la personne à l'ordre de laquelle il sera passé.

Ordre à cours limité [Fin.]

En bourse désigne un ordre avec des précisions sur le cours auquel il peut être exécuté.

Ordre au mieux [Fin.]

En bourse, ou en matière de change, désigne un ordre sans précision particulière concernant le cours d'exécution.

Ordre de bourse [Fin.]

Ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières précisant leur nature, le nombre de titres, le marché, la durée éventuelle de validité et la forme d'exécution : ordre au mieux donc non assorti de limites de cours, ordre au prix du marché qui sur les marchés informatisés dépendent pour l'exécution de leur heure d'arrivée, ordre à cours limité fixant un prix limite au-dessus ou au-dessous duquel suivant le cas l'achat ou la vente ne pourront pas être effectués...

➤ *Bourse de valeurs mobilières, Service de règlement différé (SRD).*

Ordre des experts-comptables [Compt.]

Organisme professionnel de droit privé, chargé d'une mission de service public, l'OEC a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'expert-comptable. Il exerce une mission déontologique et disciplinaire vis-à-vis de ses membres et est amené à initier des travaux de réflexion destinés à approfondir et perfectionner la doctrine comptable. Ses principes sont diffusés sous la forme de recommandations élaborées par le Conseil supérieur de l'OEC.

Organicisme [Doct./Socio.]

Doctrines sociologique élaborée par Schaeffle, Rodbertus, Espinas et surtout par Herbert Spencer, qui assimile les sociétés à des êtres vivants structurés, évoluant du plus simple au plus complexe. L'organicisme étudie principalement l'évolution des institutions et les fonctions qu'elles remplissent au cours du développement des sociétés.

Organigramme [Gest. adm.]

Représentation graphique de la structure d'une unité économique faisant apparaître les organes de l'unité et leurs liaisons hiérarchiques.

Le mot est aussi utilisé dans le sens d'organigramme.

Les principaux types d'organigrammes sont :

- pyramidal (forme d'arbre généalogique, structure linéaire ou militaire ou hiérarchique);
- normalisé (norme AFNOR, Z. 12001);
- circulaire : la longueur du rayon est proportionnelle au nombre d'échelons hiérarchiques, les arcs sont

proportionnels aux effectifs d'exécution du dernier échelon ;

- l'orlogramme ou organigramme de Orlo proposé par Lobstein : il est une adaptation de l'organigramme normalisé : les lignes horizontales sont les lignes de responsabilité, les lignes verticales celles de subordination, les différents niveaux hiérarchiques se développent horizontalement.

Organigramme de gestion [Compt.]

Découpage de l'entreprise en centres de responsabilité indispensable pour l'implantation d'une gestion budgétaire.

Organisation [Gén.]

Plusieurs contextes d'utilisation :

1° Organisation d'une entreprise : désigne la conception et la disposition des différents éléments ou structures nécessaires à son fonctionnement.

2° Service organisation : service fonctionnel de l'entreprise dont la mission est d'élaborer les méthodes de procédures relatives à l'organisation de l'entreprise, du travail...

3° Notion pouvant désigner une entreprise ou toute communauté humaine structurée. On parle de théorie des organisations.

Organisation apprenante [Strat. Man.]

Organisation pérenne selon Arie de Geus (ancien responsable de la planification et de la recherche de la Shell) qui la caractérise par les quatre traits suivants :

- elle est sensible à son environnement et a la capacité d'apprendre et de s'adapter ;
- elle a une forte identité et inspire un sentiment fort d'appartenance ;

- tolérante, elle est ouverte aux expériences et aux idées non-conventionnelles ;

- conservatrice sur le plan financier, elles place ses ressources dans des activités qui privilégient l'exploration-recherche pour faciliter leur évolution (in *La pérennité des entreprises : l'expérience des entreprises centenaires au service de celles qui veulent le devenir*, Maxima, 1997).

➤ *Apprentissage organisationnel.*

Organisation commerciale

[Gest. comm.]

Expression ayant plusieurs acceptions.

1) Structure de la fonction commerciale, structure de la force de vente, distribution territoriale des points de vente (on parle encore de sectorisation commerciale). En France, s'agissant de l'organigramme général de la fonction vente, la structure dominante est la structure par zone géographique, suivie par une organisation par catégorie de client ou par canal de distribution.

2) Forme juridique d'entreprises au Canada : entreprise individuelle, société en nom collectif, corporation, coopérative, etc.

Organisation de la production

[Gest. prod.]

Aspect de la gestion de la production qui permet de réaliser les différentes activités de production dans le respect des procédures établies par l'entreprise, en tenant compte à la fois de la qualité de ses produits ou services, de la sécurité de ses salariés et des contraintes de son environnement. L'organisation de la production est généralement centrée, d'une

part, sur le mode de gestion des flux et subséquemment sur la gestion des stocks (flux tendus ou non, flux poussés par l'offre en amont ou flux tirés par la demande en aval) et, d'autre part, sur le mode de production en atelier (chaîne de production, travail en atelier flexible, etc.).

Organisation industrielle

➤ *Économie industrielle.*

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) [Dr./Gest. prod.]

L'OMPI a pour principaux objectifs d'assurer un plus grand respect de la propriété intellectuelle (propriété industrielle et droits d'auteur) et d'en promouvoir la protection et l'usage dans le monde entier grâce à la coopération internationale. L'organisation facilite le dépôt des demandes concernant les brevets, les marques et les permis et dessins industriels.

Organisation qualifiante [Strat. Man.]

Organisation qui permet « de développer les compétences de chacun, de déceler et de mettre en œuvre les compétences potentielles utiles à l'entreprise, de faire acquérir à chacun de nouvelles compétences par la formation, le changement de fonction et l'autogestion de l'espace de liberté, de translater les compétences stratégiques ...acquises par un individu à un collectif » (source C. Dejoux, cf. « Organisation qualifiante et maturité en gestion des compétences », www.strategie-aims.com).

Organisation polyphonique

[Strat. Man.]

Le courant *strategy as practice* (la stratégie comme une pratique) emmené par

Richard Whittington (1996, puis 2012 avec Eero Vaara), Seidl, Balogun et Jarzabkowski (2006), Golsorki, Rouleau, Seidl et Vaara (2010), développe l'idée selon laquelle d'autres acteurs que les seuls « dirigeants » exercent une influence sur la stratégie. Souvent on envisage les managers intermédiaires, les consultants ou les chercheurs quoique d'autres puissent y être rajoutés. La pluralité des interprétations conduit l'organisation à devenir une polyphonie conflictuelle ou encore un espace polyphonique (Belova, King, Sliwa, 2008).

Organisation scientifique du travail (OST) [Gest. ress. hum.]

Ensemble de méthodes et de règles visant à rationaliser le travail d'un individu, d'une équipe, d'un service ou d'une entreprise afin d'accroître la productivité du travail, des matériels, des capitaux, des inventions avec un coût minimal et le maximum de satisfaction pour le personnel, les clients et les actionnaires.

L'organisation scientifique du travail, partie des ateliers, le travail à la chaîne, s'étend au travail administratif. Après avoir préconisé « le travail en miettes », simplifié avec adaptation des outils, l'organisation scientifique du travail tend à tenir compte des théories de l'élargissement et d'enrichissement des tâches (E. Herzberg).

Organisation syndicale représentative

[Gest. ress. hum.]

Syndicat disposant d'un monopole pour présenter des candidatures au premier tour des élections des représentants du personnel. Les organisations syndicales



sont représentatives si elles sont affiliées à l'une des cinq confédérations représentatives sur le plan national : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO. Les autres syndicats doivent justifier de leur représentativité dans l'entreprise. S'ils ne sont pas affiliés à une organisation représentative nationale, les syndicats doivent démontrer leur représentativité dans l'entreprise en fonction de différents critères (influence, indépendance, effectifs, ancienneté, etc.).

Organisme paritaire collecteur agréé

(OPCA) [*Gest. ress. hum.*]

Organisme qui a pour fonction la mutualisation des fonds destinés au financement de la formation. L'OPCA est une structure dont la création résulte d'un accord entre partenaires sociaux représentatifs, d'un agrément accordé par le ministère du Travail et dont le conseil d'administration est paritaire.

O

OS (Ouvrier spécialisé)

➤ *Ouvrier.*

Oscar

➤ *Obligations spéciales à coupon à réinvestir.*

Oscillateur [*Fin.*]

Dans l'analyse technique, ratio donnant une indication sur le comportement futur du marché. Un oscillateur positif indique un marché « suracheté », et inversement.

Osgood (Échelle d') [*Méth.*]

Échelle d'attitude développée par Osgood. Il s'agit d'une échelle bipolaire (généralement en sept points) qui oppose deux qualificatifs. Le répondant

doit situer le produit, la marque ou l'entreprise sur un axe « échelonné » dont chaque extrémité correspond à des caractéristiques opposées. Le nom complet est « échelle sémantique différentielle d'Osgood » ou « différentiel sémantique d'Osgood ».

OST [*Gén.*]

Plusieurs expressions pour le développement de ce sigle :

1° Dans la version taylorienne c'est l'organisation scientifique du travail.

2° Dans la version de l'école des relations humaines, avec une pointe d'humour, c'est l'obtention de la sympathie des travailleurs.

3° En finance, c'est une opération sur titre qui désigne toute opération qui a pour conséquence de modifier le nombre d'actions composant le capital (division du nominal, attribution gratuite d'actions...).

➤ *Organisation scientifique du travail.*

Ours (Bear) [*Fin.*]

Indication de baisse sur les marchés des valeurs mobilières. En général ce sont les termes anglais qui sont utilisés : un *bearish* est un baissier et un *bear market* un marché baissier.

Outplacement [*Gest. ress. hum.*]

Prestation de service de sociétés de conseil spécialisées, pour le compte d'entreprises qui recrutent. Les salariés (principalement les cadres) concernés par les diminutions d'effectifs bénéficient de conseils pour la recherche d'emploi (rédaction de curriculum vitae, de lettres de candidature, stratégie de prospection, préparation aux entretiens individuels ou collectifs...) et de

moyens mis à sa disposition sur une période de quelques semaines ou de quelques mois (secrétariat, moyens audiovisuels...). L'*outplacement* est financé par l'entreprise qui se sépare de collaborateurs et non par les salariés concernés.

➤ *Décrutement, Externalisation.*

Output [Gén.]

Littéralement sortie en anglais. Désigne les produits ou éléments obtenus avec des facteurs ou *inputs*.

Outsourcing [Strat.]

Prise en charge, par un prestataire des services extérieurs, des activités généralement réalisées à l'intérieur de l'entreprise.

➤ *Externalisation.*

Ouverture de crédit [Fin.]

Possibilité offerte à une entreprise d'avoir un compte courant débiteur d'un montant plafonné sous la forme soit d'une autorisation de découvert

(possible aussi pour des particuliers sous la forme de crédit renouvelable dit encore crédit permanent – crédit revolving), soit de facilité de caisse.

Ouvrier [Gest. ress. hum.]

Personne salariée exerçant un travail manuel.

On distingue :

– l'ouvrier qualifié qui possède un métier obtenu par la pratique et/ou par une formation sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP); l'ouvrier qualifié (OQ) est aussi souvent appelé ouvrier professionnel (OP). Dans les grilles de classification, on distingue plusieurs degrés en fonction de la qualification;

– l'ouvrier non qualifié, qui peut être un ouvrier spécialisé (OS) – expression de moins en moins utilisée – ou un manœuvre. Il existe ici également une hiérarchie prévue dans les grilles de qualification professionnelle.

➤ *Évaluation des emplois, Qualification professionnelle.*

P

4 P, P (Quatre) [Gest. comm.]

Expression mnémotechnique, due à Jerome Mac Carthy, qui résume les quatre variables instrumentales et d'objectifs de la stratégie marketing mix : Produit (degré de qualité), Place (distribution), Prix, Promotion (Publicité, effort de vente).

P2P, P to P (Peer to peer) [Info.]

Contraction de *peer to peer*, en français « de pair à pair », pour désigner une méthode d'échange des données qui consiste à relier entre eux deux ordinateurs de façon directe, c'est-à-dire sans passer par l'intermédiaire d'un site Internet.

P to P (Path to Profitability) [Strat.]

Littéralement « voie menant au profit », que doit suivre toute entreprise en phase de lancement et de croissance. À ne pas confondre avec Peer to peer (P2P) qui désigne le mode de diffusion des données permettant aux internautes de se connecter sans passer par un serveur (pair à pair).

Pacioli de Borgo (Luca) [Compt.]

Moine italien du XV^e siècle auteur de l'ouvrage *Summa de arithmetica, geometrica, proportioni et propotionalita* contenant une annexe intitulée « De computis

et scripturis » décrivant la méthode utilisée par les marchands de Venise, qui pour garder des traces de leurs transactions faisaient deux enregistrements. De cette observation Pacioli de Borgo établit la notion d'équilibre de chaque opération et le concept d'équilibre général synthétisé dans la balance. Il pose également les fondements du bilan.

Il est considéré comme le père fondateur de la comptabilité en partie double universellement utilisée actuellement.

Package [Gest. comm.]

Anglicisme pour assemblage de produits offerts à la vente. Désigne également un achat groupé.

Packaging [Gest. comm.]

1^o Américanisme pour conditionnement au sens d'emballage, une des étapes de la stratégie commerciale et de communication d'une entreprise pour son produit. ➤ *Design*.

2^o Américanisme désignant une méthode de vente des programmes de télévision et des films par lots mise au point par les États-Unis. Quelques fictions sont proposées à la vente, par lots : parmi elles une ou deux sont garanties d'un grand succès, et permettent d'écouler de moins bonnes productions. Les chaînes, prises au jeu de la concurrence, pour acquérir de bons titres, achètent l'ensemble à un tarif unique, et programment les plus médiocres émissions à des heures de faible écoute.

Pages vues [Gest. comm.]

Nombre de fois où une page est totalement téléchargée sur la machine de l'utilisateur. On distingue les pages vues sur site et les pages vues hors site. Les pages

vues sur site correspondent aux pages vues en provenance directe du serveur principal (site), sans stockage intermédiaire. Elles sont comptabilisées au niveau du serveur. Les pages vues hors site proviennent de mémoires-caches ou de serveurs proxy. Elles sont vues par les utilisateurs mais ne sont pas comptabilisées dans les fichiers logs du site.

Remarque : en pratique, les outils de comptage ne permettent pas de mesurer directement les pages vues hors site. Soit ils mesurent seulement les pages vues sur site, soit ils mesurent l'ensemble des pages téléchargées quelle que soit leur provenance.

Paie ou Paye (Bulletin, Livre de)

[Gest. ress. hum.]

Syn. : *Solde ou Salaire.*

Le bulletin ou la feuille de paie est la pièce justificative obligatoire du paiement du salaire ou du traitement, remise aux salariés par l'employeur au moment de la paie.

Le livre de paie est un livre comptable officiel dont les pages sont numérotées et paraphées par le juge d'instance et reproduisant les informations portées sur les bulletins de paie.

Paiement [Dr.]

Acquittement d'une dette, d'un droit, d'un impôt, etc. Un paiement est une dépense.

Paiements à titre d'avance [Fin.]

Procédure permettant aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'un règlement rapide des créances qu'elles détiennent au titre des com-mandes publiques (État, établissements publics, collectivités locales).

Cette procédure est gérée par le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises qui accorde, dès l'expiration des délais d'ordonnancement (en principe 45 jours) des avances d'un montant égal à celui des créances toutes taxes comprises.

Pair (Au) [Fin.]

Lors d'une émission d'obligations quand le prix d'émission est égal à sa valeur nominale. On dit que l'émission est « au-dessous du pair » quand il y a une prime d'émission, c'est-à-dire une émission effectuée en dessous de la valeur nominale, ce qui conduit à rendre le titre un peu plus attractif.

Panel [Méth./Gest. comm.]

Mot d'origine anglaise désignant un échantillon généralement permanent constitué par un groupe-témoin, permettant d'étudier l'évolution dans le temps d'un phénomène.

Le panel se distingue du sondage qui est statique. On parle ainsi de panel de consommateurs pour étudier, d'une manière dynamique sur un échantillon témoin, l'évolution de la consommation. Les panels de consommateurs sont utilisés en mercatique mais aussi dans l'élaboration des budgets types. On peut envisager d'autres types de panels : panels de distributeurs, panel de producteur, etc.

Panéliste [Méth./Gest. comm.]

Individu qui est interrogé dans un panel.

Panier [Méth./Gest. comm.]

Chiffre d'affaires moyen par client. Il peut donner lieu à plusieurs types mesures

possibles selon que l'on s'intéresse pour un point de vente, ou pour une famille de produit.

Panier (Option sur) [Fin.]

Sélection d'actions, d'indices ou de tout autre produit financier, utilisée comme sous-jacent de l'option. La valeur à l'échéance d'une option sur panier prendra en compte la performance cumulée de chacune des composantes du panier.

Papier (commercial, financier, bancable, non bancable, court, long, beau) [Fin.]

Créances tenues par les banques sous forme d'effets :

– lorsque les créances sont des effets de commerce, on parle de papier commercial. À ne pas confondre avec *commercial paper* qui, aux États-Unis désigne les billets à ordre dans une opération de face à face entre les entreprises à l'insu des banques : Billets de trésorerie en français ;

– lorsque les créances sont représentées par des effets établis à l'occasion de crédits réescomptables, mais sans porter sur des opérations commerciales, on parle de papier financier. Par exemple : Crédits d'équipement, Crédits à l'exportation ;

– lorsqu'un papier commercial correspond à des effets de commerce escomptables par la Banque centrale – timbre, revêtu de trois signatures, échéances inférieures à 90 jours – il est appelé papier bancable. L'absence d'une des conditions en fait un papier non bancable, escomptable cependant auprès des banques ordinaires à un taux plus élevé.

Le papier est qualifié de court lorsque son échéance est prochaine, long dans le

cas inverse. Il est beau si les signataires sont très solvables et s'il est important.

Papier de cavalerie

➤ *Effet de cavalerie.*

Papier de complaisance

➤ *Effet de cavalerie.*

Papier fournisseur [Fin.]

Effets de commerce remis à l'escompte par le tiré au lieu du bénéficiaire ou du tireur. Le réescompte est possible s'il y a eu accord préalable de la Banque centrale. On parle dans ce cas d'escompte indirect. La procédure est très onéreuse.

Parachute doré [Gén.]

Entente ou clause contractuelle consentie au bénéfice d'un haut dirigeant d'une société visant à l'indemniser généreusement en cas de changement de contrôle de la société.

Paracommercialisme [Dr.]

Activité commerciale non déclarée et exercée dans l'illégalité.

Paradigme [Méth.]

En grammaire et en linguistique, le mot paradigme à un sens précis et spécifique à chacune des deux disciplines :

– mot type qui est donné comme exemple ou modèle pour une déclinaison ou une conjugaison (grammaire) ;
– ensemble de termes qui peuvent figurer en un point de la chaîne parlée chacun étant exclusif des autres.

En épistémologie le concept introduit par Thomas Khun comporte vingt et un sens différents dont le plus admis est : « constellation entière de croyances,

valeurs, etc. partagées par les membres d'une communauté donnée» ou encore selon la formule résumée par V. Levy-Garboua «cadre intellectuel à l'intérieur duquel se déroule le débat scientifique». On situe un paradigme par son contexte historique (événement de dimension universelle), intellectuel (recherche d'antériorité) et méthodologique (système d'observation et de validation).

Paradigme organisationnel [Socio.]

Notion forgée par Gerry Johnson, qui correspond à «l'ensemble des croyances et des hypothèses répandues dans l'organisation et perceptibles dans les histoires et explications des dirigeants» qui supporte l'interprétation des signes environnementaux et la configuration des réponses stratégiques adéquates pour l'organisation (cf. Johnston, G. et Scholes, K., *Exploring Corporate Strategy*, Prentice Hall, 1993) Il offre des raccourcis dans la prise de décision et des schémas simplifiés et praticables de la complexité de l'univers stratégique. Le paradigme organisationnel est donc une manière de voir et de ne pas voir. Le paradigme est porté par un groupe dominant qui se charge de retenir, interpréter et digérer les événements en congruence avec les hypothèses du paradigme. Ce dernier ne règle pas seulement les relations de l'organisation avec l'environnement mais aussi les rapports de l'entreprise à elle-même et à son action. Il articule ainsi les modalités concrètes de l'action stratégique. La dérive stratégique est définie comme une suite de dissonances augmentant l'écart entre le paradigme organisationnel et l'univers stratégique. Pendant

une période donnée, le paradigme se charge de donner une interprétation acceptable aux signaux contraires en provenance du milieu. La coalition dominante va retenir, interpréter et digérer les événements en congruence avec les hypothèses du paradigme enchaînant ainsi une série de décisions et d'actions stratégiques inappropriées pour la survie de l'entreprise. Une minorité se charge sans succès de contester l'idéologie dominante. Au total, la mutation ou le renversement du paradigme s'opère le plus souvent par la révolution.

Paradis fiscal [Fin.]

Désigne un État ou un territoire dans lequel le bénéficiaire d'un revenu n'est pas imposable ou est soumis à des impôts sur les bénéfices ou les revenus sensiblement moins élevés que dans le reste du monde.

Paradoxe de Bernoulli

➤ *Incertitude.*

Paradoxe de Saint Petersburg

➤ *Incertitude.*

Paradoxe de structure

➤ *Effet de structure.*

Paramètre [Méth.]

Élément constant ou coefficient constant attribué aux variables dans un modèle économétrique.

Paramétrie [Méth.]

Discipline scientifique s'intéressant à la mesure de perceptions qualitatives sur des échelles quantitatives. Elle concerne

plus particulièrement les activités de conception de produit avec les préoccupations de design et de qualité.

Parangonnage [Méth.]

Synonyme de étalonnage, référencement (traduction de Benchmarking).

Pareto (Loi de) [Gén./Méth.]

Loi mise en évidence en 1896 par Pareto concernant la distribution des revenus dans la Nation spécifiant qu'en tout temps et tout lieu, la distribution des revenus est sensiblement la même. Sa formulation mathématique simplifiée est :

$$\text{Log } N = \text{Log } A - \alpha \text{Log } \chi$$

avec N le nombre de titulaires de revenus ayant un revenu égal ou supérieur à χ , A et α étant des constantes.

En gestion, la loi de Pareto dans sa version la plus simplifiée et la plus compréhensive est l'objet de nombreuses applications. Cette version s'énonce ainsi : « quand il y a un grand nombre de variantes possibles, très souvent moins de 20 % de ces variantes représentent plus de 80 % des cas qui peuvent se présenter dans la réalité ».

On parle de la loi des 20-80, loi des 15-85, etc. dans l'analyse de la valeur des stocks, de la répartition des clients, du fournisseur par produits, par chiffre d'affaires, de l'analyse des ventes par produits ou par client, etc.

➤ *ABC (Analyse)*.

Pari Passu (Clause) [Fin.]

Clause par laquelle l'émetteur d'un emprunt obligataire s'engage à faire bénéficier ses créanciers des conditions

ou garanties plus favorables qu'il serait amené à consentir à des nouveaux sous-criteurs.

Paris (Convention de)

➤ *Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle*.

Paritaire, Paritarisme [Socio./Éco. trav.]

Se dit d'une organisation, d'une commission, d'une assemblée dans lesquelles les deux parties sont représentées à égalité. Dans les relations professionnelles, le paritarisme est une doctrine prônant des négociations patronat-salariés et la gestion des institutions sociales par les différents partenaires sociaux sur un pied d'égalité.

Parkinson (Loi de) [Gest.]

Loi humoristique sur le mécanisme de la prolifération bureaucratique. Elle s'énonce ainsi : « Plus on dispose de temps pour accomplir un travail, plus ce travail prend précisément de temps » et en corollaire : « Le travail est d'autant plus absorbant que l'on peut lui consacrer plus de temps ».

Dans le travail administratif la tendance aux grossissements des effets selon cette loi s'explique par le fait qu'on attribue de l'importance à une fonction en raison directe du nombre de subordonnés que le cadre chargé de la fonction a sous sa responsabilité.

Parodi (Grille) [Gest. ress. hum.]

Grille de classification des emplois conçue dans le cadre du ministère du Travail en 1945, dont le titulaire était Alexandre Parodi. La grille Parodi est un décalque de la grille de classification de la métallurgie parisienne.

Parquet [Fin.]

À la bourse des valeurs mobilières, une partie surélevée généralement par des dalles en marbre recouvertes d'un parquet et réservé aux agents de change pour effectuer leurs opérations. Par extension, c'est l'ensemble des valeurs cotées sur ce marché sous le contrôle des agents de change et le groupement des agents de change exerçant leur activité sur ce marché.

Parrain, Parrainage [Gest. comm.]

1° Le parrain (ou parraineur, peu usité) est une personne physique ou morale qui effectue une activité de parrainage.

2° Le parrainage est un soutien financier, matériel ou de notoriété apporté par une personne physique ou morale (le parrain ou parraineur) à une autre personne (le parrainé) dans le cadre d'une politique de communication en vue d'obtenir pour le parrain une plus grande notoriété, une meilleure image auprès de ses différents publics (interne, avec les salariés, et externes). La loi du 23 juillet 1987 définit les activités susceptibles de bénéficier du parrainage et du mécénat : œuvres et organismes d'intérêt général ayant un caractère humanitaire, sportif, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, etc. Le terme parrain est aujourd'hui préféré à celui de patronage.

➤ *Sponsorisme.*

Part

➤ *Part bénéficiaire, Part d'intérêt, Part de fondateur, Part de marché, Part sociale.*

Part bénéficiaire

➤ *Part de fondateur.*

Part d'intérêt

➤ *Part sociale.*

Part de fondateur [Fin.]

Titre sans valeur nominale correspondant à un apport non évaluable et donnant droit à une participation aux bénéfices d'une société ou éventuellement au boni de liquidation. L'émission de part de fondateur est interdite en France depuis 1966.

Part de marché [Strat. man.]

Indique, pour un produit (bien ou service) donné, et sur un marché à préciser, la situation d'une entreprise par rapport à ses concurrents en termes de quantités vendues. Sans précision, la part de marché est calculée en rapportant les quantités vendues par une firme à l'ensemble des ventes des compétiteurs sur le marché au cours d'une même période (généralement l'année). Elle est exprimée en pourcentage du marché réel.

La part de marché relative vise à apprécier la position d'une firme directement par rapport aux concurrents. Deux modes de calcul sont utilisés :

- rapport entre la part de marché de l'entreprise et la part de marché moyenne des firmes rivales ;
- rapport entre la part de marché de l'entreprise et la part de marché du concurrent le plus important sur le marché ou du second si la firme est considérée comme leader.

Part de voix (PDV) [Gest. comm.]

Rapport entre le budget de communication d'une entreprise ou d'une organisation et le total des investissements publicitaires du secteur d'activité.

➤ *Peckham (Loi de).*

Part sociale [Fin.]

Titre de propriété cessible sur une fraction du capital social possédé par un associé, notamment dans les sociétés de personnes et qui lui confère sa qualité de sociétaire. On parle également de part d'intérêt. La part sociale est la contrepartie des apports qu'a fait l'associé au capital social de la société.

Ni action ni obligation, elle apporte à son détenteur la sécurité (non cotée en Bourse, la part sociale conserve la même valeur nominale et est une valeur de fonds dans la constitution du portefeuille), la rentabilité (elle donne droit à un intérêt annuel) et une fiscalité avantageuse (le revenu des parts sociales est soumis au régime fiscal des actions françaises). La part sociale peut être intégrée dans un PEA (Plan d'épargne en actions).

Partenaires sociaux [Gest. ress. hum.]

Ensemble des acteurs qui participent à la définition des relations industrielles ou professionnelles en vue notamment d'élaborer des conventions sociales de travail : syndicats de salariés et organisations patronales.

➤ *Paritarisme.*

Partenariat [Strat.]

Forme de coopération, ou de quasi-intégration, entre deux ou plusieurs organisations. Le contrat passé par les différentes entités a généralement une portée à moyen ou long terme et ne concerne qu'une partie des activités des protagonistes.

Le terme partenariat vertical désigne une approche rénovée de la sous-traitance dans laquelle le donneur d'ordres s'engage en termes de quantités et de prix sur

plusieurs mois, voire plusieurs années, associe son partenaire (anciennement qualifié de sous-traitant) à la conception du produit qu'il aura à réaliser.

Dans les accords de partenariat, il est fréquemment fait référence à des objectifs de progrès et à la répartition de ces améliorations de performances entre fournisseurs et clients.

Les constructeurs automobiles ont largement recours au partenariat vertical avec leurs fournisseurs.

➤ *Alliance, Concentration, Groupement d'intérêt économique, Impartition, Intégration, Sous-traitance.*

Participation [Gén.]

Notion utilisée dans des contextes différents mais désignant toujours le fait de prendre part, avec d'autres, à quelque chose :

1° Le fait de prendre part au capital d'une société. On parle de participation financière et de prise de participations lorsqu'une société, le plus souvent en holding, possède entre 10 et 50 % du capital social d'une autre entreprise. Les titres de participation en actions ou en parts sociales sont inscrits pour la valeur d'acquisition à l'actif du bilan.

La participation financière comporte plusieurs figures :

- participation directe : une société détient une part du capital d'une entreprise industrielle ou commerciale ;
- participation indirecte : une société détient une part du capital d'une société qui détient une part de capital d'une troisième entreprise. Au-delà on parle de participation en cascade ;
- participation croisée : prise de participation réciproque entre deux sociétés.

C'est un moyen de contourner la loi sur les sociétés et d'aboutir à une position dominante;

– participation commune : association de plusieurs sociétés pour créer une filiale commune. On parle plus souvent dans ce cas de *joint venture* ou en français d'entreprise commune.

2° Le fait de prendre part aux bénéfices d'une société. Dans ce cas, on parle d'intéressement lorsqu'il s'agit de la participation des salariés telle qu'elle est prévue par l'ordonnance française du 17 août 1967. La réserve spéciale est la somme inscrite au passif du bilan après clôture de l'exercice. Elle est destinée aux salariés au titre de la participation.

3° Le fait de prendre part aux plus-values d'actif par distribution d'actions nouvelles en faveur des salariés. On parle dans ce cas de participation aux plus values d'actif. C'est une forme particulière d'intéressement.

4° Le fait de prendre part à la gestion d'une entreprise et aux responsabilités liées à cette gestion. Dans ce cas il s'agit soit de la cogestion dans le système capitaliste, soit de l'autogestion dans le système socialiste.

Participation (Prise de)

➤ *Participation.*

Participation (Réserve spéciale de)

➤ *Participation des salariés aux résultats de l'entreprise.*

Participation (Titre de)

➤ *Immobilisations, Participation.*

Participation aux plus-values d'actif

➤ *Participation.*

Participation bancaire [Fin.]

Dans le cadre du financement des investissements des entreprises, les organismes bancaires peuvent réaliser des prises de participation sous forme d'apport de capital. Les organismes financiers spécialisés deviennent alors des partenaires en part entière, au même titre que les autres associés (actionnaires) de l'entreprise.

La loi de juillet 1978 autorise les PME à solliciter les organismes de crédit en vue d'obtenir des prêts participatifs.

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise [Compt.]

Régime initialement institué par une ordonnance de 1967, plusieurs fois modifié et dernièrement par la loi du 7 novembre 1990, qui permet au personnel d'acquérir un droit sur une partie du bénéfice fiscal net dégagé, lorsque celui-ci est supérieur à une somme représentant la rémunération normale des capitaux propres de l'entreprise. Obligatoire dans les entreprises employant plus de cinquante salariés, ce régime peut être pratiqué sur option dans les autres. Le montant de la participation octroyé au titre d'un exercice forme la réserve spéciale de participation qui est constituée au cours de l'exercice suivant.

La formule de calcul de la participation légale est la suivante :

$$P = 1/2 (B - 5 \% CP) \times S/VA$$

avec :

B = Bénéfice fiscal net.

C = Capitaux propres.

S = Salaires bruts.

VA = Valeur ajoutée.

Participation financière

➤ *Participation.*

Partie double (Comptabilité à)

➤ *Comptabilité.*

Parties prenantes (Stakeholders) [Strat.]

Désigne, pour une entreprise, l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), de ceux qui observent l'entreprise (syndicats, ONG), et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale...). Les entreprises socialement responsables (ESR) assurent à la fois une information loyale de leurs parties prenantes et la prise en compte de l'ensemble de leurs intérêts (« stakeholders value »). Elles s'opposent en cela aux entreprises pour qui le rendement à court terme est la seule et unique priorité (« shareholders value ») (d'après www.novethic.fr).

syndiqués qui paient une cotisation est assimilable à un comportement de passer clandestin.

Bien qu'il soit souvent un resquilleur, le passager clandestin peut aussi tirer simplement avantage de certaines particularités des marchés. C'est le cas par exemple d'un consommateur qui recherche des informations dans des magasins spécialisés puis achète dans une grande surface, dont les prix sont plus faibles.

Syn. : *Cavalier libre.*

Angl. : *Free rider.*

Passavent [Rel. int.]

Document douanier établi pour permettre la circulation des marchandises en suspension de droits de douane à l'intérieur de la zone franc.

Passif(s) [Compt.]

Le PCG les définit par l'ensemble des éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise. Autrement dit, les éléments « passifs » (encore appelés passif externe) comprennent toutes les dettes de l'entreprise envers les tiers à une date donnée, qu'elles soient à long, moyen ou court terme.

Dans cette acception étroite, les éléments passifs ou endettement total de l'entreprise vis-à-vis des tiers excluent les apports des propriétaires, les réserves et le report à nouveau notamment.

Dans une optique plus large, les éléments passifs correspondent à l'ensemble des éléments figurant dans la partie droite du bilan c'est-à-dire externe mais également les capitaux propres. Ils sont dans ce cas égaux à l'actif du fait de la tenue de la comptabilité selon le principe de la partie double.

P

Pas de cotation

➤ *Échelon de cotation.*

Pas de porte [Dr.]

Somme d'argent d'un montant variable et indépendante du loyer, versée par le locataire au précédent locataire ou au propriétaire lors de la conclusion d'un contrat de cession de bail ou d'un contrat de bail de locaux commerciaux.

Passager clandestin [Gén.]

Agent économique usant d'un bien en général collectif et ne payant pas sa quote-part qui est alors supportée par les autres usagers. Le fait pour un non syndiqué de profiter des conquêtes sociales obtenues par les travailleurs

Passif (Gestion actif)

➤ *Actif-passif (Gestion), ALM.*

Passif circulant [Compt.]

Total des dettes à moins d'un an auquel certains spécialistes recommandent de retrancher les dettes sur immobilisations, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement, les comptes courants d'associés..., ce qui est proche de la notion de dettes d'exploitation utile lors du calcul du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Passif exigible

➤ *Exigible.*

Patente [Fin.]

Impôt direct local remplacé par la taxe professionnelle depuis 1976, perçue au profit des collectivités locales et à laquelle sont assujettis les agents exerçant une activité professionnelle lucrative.

Paternalisme [Gest. ress. hum.]

Exercice de l'autorité substituant des rapports de protection, affectifs et englobant, aux rapports fonctionnels et limités de la division du travail.

Le paternalisme est un moyen de gestion qui a ses détracteurs et ses défenseurs. Pour certains il est un moyen d'aliénation du travailleur considéré comme un éternel mineur. Le travailleur ne gagne pas un revenu il bénéficie des largesses de l'entrepreneur. Pour d'autres, le paternalisme est une substitution efficace d'une politique sociale de l'entreprise : garantie de l'emploi, de la santé, de l'éducation du travailleur et de sa famille à une politique sociale défaillante. Cette dernière conception semble

être celle de Frédéric Le Play (1806-1882), auteur de la *Réforme sociale* (1864) et considéré comme l'initiateur du « paternalisme » au sein du patronat français.

Path dependency (Chemin de dépendance, Dépendance de sentier)

[Éco. ind.]

Théorie selon laquelle le passé, les structures déjà en place, les habitudes jouent un rôle important dans l'évolution de tout système.

➤ *Évolutionnisme, Penrose.*

Path dependent (Option) [Fin.]

Option dont la valeur à l'échéance est fonction de la valeur prise par le sous-jacent au cours de la durée de vie de l'option. Les options *path dependent* sont notamment les options *lookback*, à paliers, sur moyennes et les options avec cliquets.

Patrimoine [Gén.]

Ensemble des biens, droits et charges détenus par une personne tel que cela ressort dans le bilan patrimonial. On doit tenir compte aussi des éléments à la fois juridiques et fiscaux, historiques, culturels et naturels. Le bilan d'une entreprise avec les éléments de l'actif et ceux du passif constitue l'inventaire à un moment donné du patrimoine de cette entreprise.

Patrimoine technologique [Gén.]

Ensemble constitué par l'outil de production et le savoir-faire (cf. capital immatériel) d'une entreprise. L'analyse du capital technologique permet de dresser la liste des produits ou familles de produits susceptibles d'être fabriqués.

Ce capital technologique est l'ensemble des connaissances disponibles et enregistrées qui permettent de développer et de lancer de nouveaux produits.

Patron [Gén.]

- 1° Chef d'entreprise.
- 2° Directeur de thèse (Patron de thèse).

Patronage

- *Parrainage.*

Patronat [Gén.]

Ensemble des chefs d'entreprise.

Pay back

- *Délai de récupération.*

Pay off [Fin.]

Montant perçu par l'acheteur d'une option lors de l'exercice de cette dernière.

Pay out [Fin.]

Part du bénéfice réalisé qu'une société distribue à ses actionnaires sous forme de dividendes.

- *Rendement.*

Payer prendre

- *Cash and Carry.*

PBR (Price to Book Ratio) [Fin.]

Rapport entre la capitalisation boursière (valeur de marché des capitaux) et la valeur comptable des capitaux.

PCB (Point de couverture brut)

- *Point de couverture brut, GRP (Gross Rating Point).*

PCG (Plan comptable général)

- *Plan comptable général.*

PCS (Professions et catégories sociales)

- *Catégories socioprofessionnelles (CSP).*

PEA (Plan d'épargne en actions) [Fin.]

Dispositif permettant l'exonération fiscale (sauf CSG et CRDS) des plus-values des titres placés pendant plus de cinq ans. Les titres éligibles au PEA doivent être investis dans des actions d'entreprises ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou en OPCVM français, composé d'au moins 75 % d'actions de sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne.

Pearson (Critère de) [Méth.]

Critère de χ^2 (khi [ou chi] deux, ou encore Khi carré) qui permet de tester le degré de discordance ou de concordance entre une distribution de préférence observée et une distribution théorique (loi normale ou loi de Poisson, etc.) d'où elle pourrait être extraite.

Pearson (Méthode de)

[Méth./Gest. comm.]

Méthode de calcul des coefficients saisonniers, dans une série chronologique. Elle consiste à faire la moyenne arithmétique des indices mensuels obtenus en faisant le rapport entre la valeur du mois et la valeur du mois précédent.

Peckham (Loi de) [Méth.]

Loi empirique selon laquelle l'objectif qui consiste à atteindre une part de marché de X % exige un effort d'investissement publicitaire de 1,5 X % du total des investissements du secteur pendant deux périodes. Il faut, ensuite, maintenir une part de voix (PDV) supérieure à sa part de marché, sachant que la part de voix est

la part des investissements publicitaire de l'annonceur sur le total des investissements publicitaires du secteur.

PDP (Plan directeur de production)

➤ *Planification de la production.*

Pecking order (Théorie du) [Fin.]

Théorie avancée en 1984 par S. Meyers, selon laquelle les entreprises ont des priorités dans le choix des sources de financement et adaptent leur gestion en fonction de leur besoin de financement. « Cet ordre de priorité est dicté par la ligne du moindre effort des dirigeants et par une volonté de limiter les coûts d'intermédiation des opérations ». Ainsi le plus simple moyen et le moins onéreux est l'autofinancement, tandis que l'opération la plus exigeante en effort et la plus onéreuse est l'émission d'actions.

PEE [Fin./Gest. adm.]

1° Plan d'épargne de l'entreprise : système de constitution d'un capital analogue aux fonds de pension et constitué par des versements des salariés avec abondement par l'entreprise.

2° Poste d'expansion économique : service auprès des ambassades de France dont la fonction est d'aider les entreprises dans leur implantation à l'étranger.

Pénalités (fiscales) [Fin.]

Syn. : *Sanctions fiscales.*

En cas de fraudes ou d'infractions constatées, il y a recouvrement d'amendes, de majorations, d'indemnités ou intérêts de retard, suivant les mêmes modalités que les impôts que ces sanctions concernent. Les pénalités peuvent faire l'objet d'une

remise ou modération, ou d'une transaction.

Pénétration (Stratégie de prix de)

[Gest. comm.]

Prix inférieur au prix des concurrents, lors du lancement d'un produit ou d'un service en vue de conquérir rapidement une part importante du marché.

Pénétration (Taux ou Pourcentage de)

[Gest. comm.]

Rapport entre l'audience utile (population touchée par le support) et la population totale constituant la cible (objectif de l'annonceur).

Un support de publicité (presse, radio, télévision, affichage, cinéma, Internet...) est défini par deux dimensions – son tarif publicitaire et ses performances –, contrepartie pour l'annonceur du prix qu'il paye. Les performances peuvent se définir en diffusion d'exemplaires, en taux foyer ou en 1/4 d'heure moyen selon la tranche horaire. Cependant, la complexité des marchés oblige l'annonceur à définir de manière précise sa cible. Grâce aux sondages, on connaît pour de nombreux supports le profil de son audience.

➤ *Mass media.*

Penny socks [Fin.]

Actions qui valent 1 penny en Bourse et, par extension, les titres à haut risque qui cotent moins de 1 euro sur les places européennes ou moins de 1 dollar aux USA.

Penrose (Edith) [Gén.]

Économiste américaine (1914-1996) inspirée, comme beaucoup des fondateurs des sciences de gestion dont fait

partie Peter Drucker, par les travaux de l'école autrichienne (son directeur de thèse était Fritz Machlup). L'inspiration autrichienne correspond à la place centrale accordée à l'information, au capital humain dans le cadre de l'individualisme méthodologique. Cette orientation est renforcée par sa fréquentation des travaux évolutionnistes de Kenneth Boulding qui portent sur ces thèmes de l'information, du savoir et de la connaissance.

De l'économie évolutionnaire à la théorie du développement de la firme, il n'y a que la différence entre des propos généraux et l'enracinement empirique ou appliqué illustré notamment par l'effet Penrose, même si Edith Penrose a critiqué très tôt (1952) l'analogie biologique fréquente chez certains évolutionnistes en économie de la firme. (cf. « Biological Analogies in the Theory of the Firm », *AER*, 42 (5) : 804-19). L'évolutionnisme évoque la dépendance de sentier et par conséquent la vanité de toute révolution, sans recourir à l'analogie biologique, l'effet Penrose exprime à sa façon la vanité d'une stratégie de surcroissance, épuisante, ignorante des ressources disponibles (cf. *The Theory of the Growth of the Firm*, Basil Blackwell 1959, 3^e éd. 1995, O.U.P.).

Si c'est Fritz Machlup qui a introduit ces thèmes de l'économie de l'information dans le champ de l'analyse économique empirique, il faut cependant rappeler que la réflexion sur la nature et le rôle de l'information a été une constante de l'école autrichienne avec Ludwig von Mises et surtout F. A. von Hayek. L'apport d'Edith Penrose dans cette lignée est d'indiquer que l'entreprise n'est rien

sans les connaissances de chacun qui ont pour caractéristiques d'être en perpétuelle évolution. Comme le pense Hayek, la connaissance et l'information ne se décrètent pas par une autorité centrale, elles sont associées aux compétences de chacun et sont le fruit du temps pour leur accumulation ou consolidation. Il en résulte que l'entreprise n'est pas une simple unité de production combinant des *inputs* ou facteurs, c'est une organisation basée sur les compétences des personnes qui y sont réunies sous la responsabilité de dirigeants qui n'ont pas accès aux connaissances tacites constitutives des compétences de leurs collaborateurs. Ce n'est cependant pas l'accumulation de ces ressources qui suscitent un avantage compétitif ou concurrentiel, mais le management innovant (encore une référence à l'école autrichienne, et cette fois via Schumpeter) par des dirigeants expérimentés remplissant une fonction de catalyseurs pour obtenir le meilleur des services productifs de chacun.

Avec cette conception, Edith Penrose est considérée comme la fondatrice de l'approche par les ressources en sciences de gestion et plus précisément en management stratégique (cf. Yasemin Y. Kor and Joseph T. Mahoney, « Edith Penrose's (1959) Contributions to the Resource-based View of Strategic Management », *Journal of Management Studies*, 41 : 1, janvier 2004).

Penrose (Effet) [*Strat. man.*]

Selon Edith Penrose : « Essoufflement ou claquage des entreprises ayant connu une trop forte croissance ». La prise en compte de l'effet Penrose conduirait à

une croissance modérée par consolidation progressive des marchés et des investissements.

Pension [Fin.]

Cession temporaire d'effets négociables d'une banque à une autre banque pour obtenir des liquidités dont elle a besoin et pour la durée nécessaire, les effets remis servant de garantie.

➤ *Effets de commerce, Repo.*

PEPS

➤ *FIFO, Premier entré, Premier sorti.*

PER

➤ *Coefficient de capitalisation des résultats, Price Earning Ratio.*

PERCO

➤ *Plan d'épargne retraite collectif.*

Péréquation [Gén.]

Redistribution des ressources ou des charges entre plusieurs agents, plusieurs régions ou plusieurs services ou plusieurs produits en situation d'inégalité ou de déséquilibre.

Perfectionnement actif,

perfectionnement passif [Gest. adm.]

Expressions qui désignent des régimes fiscaux européens.

– Le perfectionnement actif s'applique aux entreprises européennes qui envisagent d'importer temporairement des marchandises de pays extérieurs à l'Union européenne (matières premières, matériels ou pièces détachées) pour les transformer, les ouvrir, les réparer, les monter ou les incorporer à d'autres fabrications avant de réexporter

les produits finis obtenus. On distingue le perfectionnement actif-suspension et le perfectionnement actif-rembours.

Le PA-suspension se traduit par la suspension de droits de douane et des taxes. Le PA-rembours se traduit par des remboursements des droits payés.

– Le perfectionnement passif est une taxation préférentielle permettant à une entreprise européenne d'exporter temporairement des produits afin de les transformer avant réimportation.

Performance [Gén.]

Degré d'accomplissement des buts, des objectifs, des plans ou des programmes que s'est donnés une organisation. L'évaluation de la performance ou des performances peut s'appliquer à l'organisation dans son ensemble ou aux acteurs pris individuellement, ou encore à un aspect de l'organisation. Dans ce dernier cas, on peut parler de performance commerciale, de performance financière, etc. Si l'évaluation de la performance peut être qualitative, le plus souvent cependant les indicateurs de performance sont des quantifications se traduisant par des rapports entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre. Mais, il arrive également que la performance ne soit appréciée que par une seule variable du type chiffre d'affaires, taux de croissance du chiffre d'affaires, part de marché, excédent brut d'exploitation (EBE) ou EBITDA, etc. L'évaluation qualitative en gestion des ressources humaines peut comporter des biais comme l'effet de halo, l'effet de projection, l'effet pygmalion.

La performance commerciale peut être appréhendée par le taux de croissance

du chiffre d'affaires, la part de marché, le taux de satisfaction de la clientèle, la notoriété spontanée ou assistée de la marque, etc.

La performance financière peut être mesurée après réalisation (ex-post) par les bénéfices, la capacité d'autofinancement, l'excédent brut d'exploitation, la valeur de l'entreprise, le rendement des actifs obtenu par le rapport entre le résultat net et les actifs (sigle anglais, ROA : Return on Assets), la rentabilité économique (sigle anglais, ROCE : Return on Capital Employed) correspondant au rapport entre le taux de profit et la rotation des capitaux investis (sigle anglais, ROI : Return on Investment), le rapport entre le résultat net et les fonds propres (sigle anglais, ROE : Return on Equity), le coefficient de capitalisation des résultats obtenu par le rapport entre le cours coté sur le marché financier et le bénéfice par action de l'exercice (PER : Price Earning Ratio). En prévision les principaux outils d'appréciation de la performance financière potentielle d'une société sont le modèle EVA® (Economic Value Added), le ratio Q de Tobin.

Dans un reclassement typologique de tous ces éléments, Morin et al. (*L'Efficacité de l'Organisation – Théories Représentations et Mesures*, Gaëtan Morin Editeur, 1994) identifient quatre grands courants de pensée :

- les théories classiques-bureaucratiques qui privilégient les critères économiques;
- l'école des relations humaines qui a posé en particulier le problème de l'intégration des objectifs individuels et des objectifs organisationnels;
- l'approche systémique qui définit l'organisation comme un système dont la finalité est la survie;

– l'approche politique de l'organisation qui renvoie essentiellement à la satisfaction des différents groupes externes tels les bailleurs de fonds, de fournitures, les clients, la société et les organismes régulateurs.

Toutefois on peut aussi apprécier la performance globale qui, en plus des éléments précédents, intègre ceux de la performance sociétale de la firme. Il s'agit alors d'apprécier dans quelle mesure est prise en compte la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Performance (d'un média)

- *Pénétration (Taux de).*

Performance bond [Fin./Rel. int.]

Caution de bonne exécution exigée dans les opérations de commerce extérieur à l'occasion de la passation d'un marché.

Performance commerciale

- *Performance.*

Performance financière

- *Performance.*

Performance globale

- *Performance.*

Performance sociale

- *Performance.*

Périmètre de consolidation [Compt.]

Ensemble des entreprises prises en considération pour l'établissement des comptes consolidés établis par une société consolidante. N'entrent dans ce périmètre que les entreprises sur lesquelles la société consolidante exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Permanence des méthodes (Principe de)

[Compt.]

Principe comptable énoncé dans le Code de commerce (art. 11) selon lequel la présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent pas être modifiées d'un exercice à l'autre, sauf si des modifications interviennent dans les conditions d'exploitation. Ce principe est fondé sur la nécessité de diffuser une information comparable dans le temps.

Permis de polluer (Marché des)

➤ *Déséconomie externe, Marché des droits ou des permis de polluer.*

Perrin (Méthode)

Méthode utilisée en comptabilité analytique consistant à évaluer la production à partir d'une unité de mesure de référence appelée « l'effort de production ». Celui-ci étant une opération économique réalisée de façon manuelle ou mécanisée, définie et mesurée de manière très détaillée, par exemple une heure d'emboutissage.

Perruque

➤ *Risque moral.*

Personnel (Administration du)

➤ *Gestion des ressources humaines.*

Personnel (Fonction) [Gest. ress. hum.]

Fonction de l'entreprise englobant d'une par les fonctions de gestion au sens stratégique dans les domaines de politique du personnel, politique de rémunération, politique sociale, promotion, relations humaines, règlement intérieur, etc. et, d'autre part, les fonctions d'exécution telles que la gestion

administrative du personnel, le recrutement, la notation, la formation, le service social, le médecin du travail, la sécurité, etc. On parle également de « Fonction sociale » dans le même sens. Mais depuis le début des années 80, c'est l'expression fonction ressources humaines avec celle de gestion des ressources humaines qui sont de plus en plus employées, en exprimant une dimension stratégique plus affirmée, tout en intégrant l'administration du personnel et la gestion du personnel telles qu'elles sont signalées ci-dessus.

➤ *Gestion des ressources humaines.*

Personnel (Gestion du) Agent de maîtrise

➤ *Gestion des ressources humaines.*

PERT (Méthode) [Méth.]

Program Evaluation and Review Technic ou *Program Evaluation Research Task*.

Extension de la méthode du chemin critique pour ordonnancer des tâches lorsque la durée de certaines d'entre elles est aléatoire. Dans ce cas la durée du chemin critique est elle-même une variable aléatoire suivant une loi normale dont la moyenne et la variance sont respectivement la somme des moyennes et celle des variances des tâches critiques.

On peut chercher à minimiser la durée du projet (PERT-time) ou son coût (PERT-cost).

Perte [Compt.]

Domage financier soit pour une opération ou pour une période de temps. Excédent des charges sur les produits ou déficit des produits sur les charges.

En comptabilité, la perte est un résultat que l'on oppose à profit (voir compte

de pertes et profits, compte de résultats); le résultat d'exploitation qui exprime le solde de l'activité au cours de l'exercice peut correspondre soit à une perte d'exploitation soit à un bénéfice d'exploitation.

Pertes et profits (Compte de)

➤ *Comptabilité, Comptes de pertes et profits, Compte de résultats.*

Peter (Principe de) [Gest. ress. hum.]

Énoncé humoristique critiquant la promotion systématique des personnes ayant démontré leur efficacité à un poste. Le système de la promotion s'arrête lorsque l'individu a atteint son niveau d'incompétence et finalement « tout poste sera occupé par un employé incapable d'en assurer la responsabilité ».

Pertinence [Compt.]

Lors de la révision des comptes, qualité de la documentation et des autres éléments de preuve que l'expert-comptable a pu obtenir sur un sujet particulier.
Syn. : *Information probante.*

Petite et moyenne entreprise (PME)

➤ *Entreprise.*

Phalanstère [Gén.]

Mot construit à partir de phalange (corps de troupe réputé pour sa cohésion au combat) et de la désinence « stère » empruntée à monastère et désignant dans la doctrine socialiste utopiste de Charles Fourier une communauté de vie et de travail composée de 810 hommes et 810 femmes. Chaque membre dans chaque sexe représente un caractère psychologique particulier qu'on laisse

s'exprimer librement. Le travail est organisé de manière attrayante, en groupements restreints – ou séries – constitués selon les affinités.

Le phalanstère est une société par action dans laquelle les bénéfices sont répartis à raison de 5/12 au travail, 4/12 au capital et 3/12 au talent c'est-à-dire à la direction élue du phalanstère.

➤ *Coopérative.*

Pibor (Paris Inter Bank Offered Rate)

[Fin.]

Taux interbancaire offert à Paris (TIOP). A été mis en place en octobre 1986. Il a été remplacé par l'Euribor à la suite de la mise en place de l'Euro le 1^{er} janvier 1999.

Pictogramme [Méth.]

Signe ou dessin simplifié, symbolique et normalisé utilisé pour fournir une information accessible au plus grand nombre.

Piège de compétence [Gest. ress. hum.]

Phénomène par lequel les membres de l'organisation sont conduits à utiliser des modes de fonctionnement intrinsèquement moins performants que d'autres, bien que ces derniers soient connus et accessibles. Cette confusion vient notamment de ce que la compétence à exploiter une procédure se développe avec son usage et que son utilisation de plus en plus large produit des rendements croissants d'adoption. Ainsi « toute règle de décision qui conduit à un état « préféré » – à un certain moment – sera sans doute plus utilisée dans le futur qu'elle ne l'était avant et inversement » (Cyert et March, 1970). Les agents sont victimes des compétences

qu'ils ont développées et qui les incitent à mieux exploiter les ressources en place plutôt qu'à explorer de nouvelles options. Le piège s'explique notamment par le fait que les agents sont réputés incapables d'apprécier de manière précise le potentiel des procédures qui leur sont offertes. Ils s'en remettent aux performances réalisées, dont une part significative est fonction de l'apprentissage acquis et des rendements croissants d'adoption. Cette notion a été développée en théorie des organisations par les travaux de B. Levitt et J. March (1988) et fut inspirée du concept de piège social (Platt, 1973). Sur le plan des mécanismes mis en œuvre, on constate une forte proximité avec la notion d'enfermement (*lock-in*) utilisée dans les théories du changement technique, et notamment dans les phénomènes de normalisation (David, 1985, Arthur, 1989) qui mettent en évidence l'importance de l'histoire des processus.

Pige publicitaire [*Gest. com.*]

Dossier réunissant de manière systématique les annonces publicitaires concernant un produit, un service ou une famille de produits et de services, pour un support ou pour tous types de support.

Piggy-back (Portage ou Partenariat à l'export) [*Gest. comm./Rel. int.*]

Modalité de développement international intéressant plus particulièrement les PME; ces entreprises utilisent les services de groupes et de leurs implantations dans différents pays pour effectuer la prospection des marchés et surtout pour distribuer leurs produits.

Pignoratif (Endossement) [*Fin.*]

Endossement accompagné de la mention valeur en gage (en latin *pignus* = gage).

Pilotage [*Strat. man.*]

Ensemble des activités d'orientation, d'influence, de guidage et éventuellement de contrôle de comportement des individus et des groupes au sein d'une organisation pour obtenir les niveaux souhaités de performances.

Le pilotage passe par la mise en œuvre de règles d'action, d'aides à la décision, de cadres d'interprétation... qui assurent la convergence des comportements locaux avec les préoccupations globales et les objectifs qui leur correspondent.

PIMS (Profit Impact of Marketing Strategies) [*Strat. man.*]

Projet d'études sur la rentabilité des entreprises et ses facteurs explicatifs développé au début des années 70 Par le *Strategic Planning Institute* de Boston avec le soutien de la General Electric. Il prend la forme d'un suivi permanent de plusieurs milliers de Domaines d'activités stratégiques de groupes. A été ainsi élaborée la plus importante banque de données regroupant des informations sur la position, les décisions stratégiques et les performances d'entreprise. Régulièrement les données stockées font l'objet d'un dépouillement statistique très fouillé visant à hiérarchiser les principaux facteurs de succès dans les différents secteurs d'activité représentés.

Pistage [*Gest. comm.*]

Traduction de *tracking* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de*

Bercy, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne le suivi des effets d'une opération commerciale au cours de son déroulement.

Pit [Fin.]

Corbeille où se traite un contrat particulier, à l'intérieur de l'enceinte du marché.

Syn. : *Ring*.

Place [Fin.]

Lieu où s'effectuent les opérations financières ou économiques. On parle de place commerciale, place cambiste, place boursière, place financière (regroupant la place cambiste et la place boursière).

En France, la place est l'espace d'action d'une succursale de la Banque de France.

Place (bancaire) [Fin.]

Localité dans laquelle les banques échangent les effets de commerce, les virements dans le cadre de la chambre de compensation.

Place (Bourse) [Fin.]

Lieu où se tient un marché financier.

➤ *Bourse*.

Placement [Fin./Gest. ress. hum.]

1° Affectation de l'épargne à un emploi distinct de l'activité professionnelle habituelle en vue d'en tirer profit.

Le placement est distinct de l'investissement même financier dans la mesure où il est dissocié du processus de production.

Il existe une diversité de formes de placement qu'on peut distinguer par leur degré de liquidité, par la nature de la créance, par la motivation (se protéger contre la hausse des prix, faire profit ou

bénéficier d'un simple gardiennage de l'épargne), etc.

Le placement peut ainsi être l'acquisition de biens réels (tableaux, pierres précieuses, or, etc.) ou des actifs financiers (actions, obligations). Il peut être un dépôt à vue en banque, un placement à court terme (ou placement de trésorerie, à moyen terme ou à long terme).

2° Dans un sens social, le placement est synonyme de proposition d'une offre d'emploi à un individu à la recherche d'un emploi.

Plafond [Fin.]

Limite supérieure portant soit sur une quantité, soit sur un prix.

1° Plafond d'émission : montant maximal de monnaie fiduciaire qu'un Institut d'émission est autorisé à émettre compte tenu du taux de couverture à respecter.

2° Plafond de la sécurité sociale : montant maximal du salaire auquel s'applique le taux plein de certaines cotisations sociales.

3° Cours plafond pour une devise, pour une valeur mobilière : cours maximum. À l'opposé, on parle de plancher.

4° Plafond d'escompte : encours maximum de papier non échu qu'une banque accepte d'escompter à un même client. Il dépend du chiffre d'affaires de l'entreprise, du délai de règlement de la clientèle, etc. La variation des éléments pris en compte peut entraîner une modification du plafond.

Plafond d'émission

➤ *Plafond*.

Plafond d'escompte, de réescompte

➤ *Plafond*.

Plafond des encours

➤ *Plafond.*

Plafonnement des encours

➤ *Plafond.*

Plain Vanilla [Fin.]

Produit dérivé de première génération comprenant notamment : change à terme, forward, swap, call, put, cap, floor, collar, etc.

Plan [Strat. man.]

Projet élaboré comportant une suite ordonnée et cohérente d'opérations destinée à atteindre un but. En tant que projet, le plan comporte un ensemble de prévisions et d'objectifs économiques et des moyens organisés d'une manière cohérente pour atteindre ces objectifs.

Ainsi défini, le plan peut être microéconomique (par ex., le plan de production dans une firme, plan de communication, plan de distribution, etc.), ou macroéconomique (plan global de la nation). Son horizon peut être le court terme, le moyen terme ou le long terme. Dans certains cas le plan à court terme est appelé programme, le plan à long terme étant appelé plan perspectif ou simplement perspective.

➤ *Planification, Planification de la production, Planification stratégique.*

Plan comptable général (PCG 99)

[Compt.]

Le Plan comptable général ou PCG constitue le cadre de référence de la normalisation comptable française. Entièrement refondu par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 et réécrit sous la forme

d'articles (comme un code), il se substitue à la dernière édition du PCG 1982.

Cette nouvelle édition introduit une scission entre les comptes individuels et les comptes consolidés qui font l'objet désormais de deux arrêtés distincts, dont seul l'arrêté relatif aux comptes individuels a été intégré au PCG. De plus, le PCG ne comporte désormais plus qu'un seul volet consacré à la comptabilité générale, les dispositions relatives à la comptabilité analytique n'ayant pas été reprises en raison de leur caractère facultatif. En revanche, le nouveau texte intègre les avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) publiés depuis la dernière mise à jour du PCG en 1986.

L'innovation majeure de ce nouveau texte réside dans la volonté d'aboutir à un texte unifié regroupant les règles de la doctrine comptable en vigueur et, ensuite, régulièrement mis à jour des nouvelles normes comptables adoptées par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Le PCG s'impose à toutes les entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'aux entités légalement tenues d'établir des comptes annuels. Des particularités concernant l'activité ou la structure peuvent être de nature à justifier des adaptations sous la forme de plans comptables professionnels.

En résumé : Le nouveau PCG ne traite plus de la comptabilité analytique, il remplace la comptabilité financière dans un contexte national et traite à part les comptes consolidés. Il est organisé en cinq titres :

– **Titre I** : Objet et principes de la comptabilité. Le nouveau PCG s'applique à toute entité soumise à l'obligation légale

d'établir des comptes annuels, il présente deux grands ensembles de principes :

1° image fidèle (proche de la conception anglo-saxonne), comparabilité et continuité de l'activité des entités ;

2° régularité et sincérité « La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés (art. 120.2).

Ces principes se rapprochent des comptabilités anglo-saxonnes et des normes internationales IASC notamment sur les questions de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes de spécialisation des exercices, de l'importance relative et de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

– Titre II : Définition des actifs, passifs, produits et charges. Tout élément du patrimoine ayant une valeur positive pour l'entité est un élément d'actif, tout élément du patrimoine ayant une valeur négative est un élément de passif.

Les charges sont la contrepartie d'une consommation, les produits sont la contrepartie de la fourniture de travaux, services ou avantages.

Le résultat est la différence entre les produits et les charges mais aussi la variation des capitaux propres du début à la fin de l'exercice.

– Titre III : Règles de comptabilisation et d'évaluation. Les règles d'évaluation des actifs et passifs au coût d'acquisition, au coût de production ou à la valeur vénale sont confirmées.

– Titre IV : Structure et fonctionnement des comptes. La comptabilité doit

être tenue en monnaie et en langue nationale. Une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptable est établie en vue de permettre la compréhension et le contrôle du système de traitement » (art. 410.2).

Le compte est la plus petite unité d'enregistrement retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables (art. 410.5).

L'entité doit tenir un livre-journal, un grand-livre et un livre d'inventaires.

Les écritures du livre-journal sont portées sur le grand-livre et ventilées selon le plan des comptes de l'entité.

Ce titre fait référence à la partie double, aux mentions indispensables, aux pièces justificatives et aux enregistrements définitifs. Il présente la liste des comptes et leurs règles de fonctionnement.

– Titre V : Documents de synthèse. Bilan, compte de résultat et annexe doivent mettre en évidence tout fait pertinent, susceptible d'avoir une influence sur le jugement que l'on peut porter sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

Le PCG propose en fonction des trois systèmes de comptes (abrégé, de base et développé) trois jeux de documents de synthèse.

L'annexe doit comporter les mentions de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles, l'indication des dérogations, les méthodes retenues, les justifications des changements et leurs incidences sur le résultat. Elle comprend l'état de l'actif immobilisé, des amortissements et provisions, des engagements en crédit-bail et à l'égard des entités liées, la valeur estimative du portefeuille de

titres immobilisés, des informations sur les transactions sur les marchés des produits dérivés et sur les désendettements de fait, les remises accordées à un débiteur dans le cadre du règlement des difficultés d'entreprise et les informations relatives à la vente en réméré.

La détermination des soldes intermédiaires de gestion, de la capacité d'auto-financement et le tableau des emplois-ressources font partie de l'annexe.

Le PCG traite à part les comptes consolidés et présente un modèle de bilan consolidé et deux modèles de comptes de résultat consolidé (par nature et par destination) ainsi qu'un modèle de tableaux de flux de trésorerie inspiré des normes américaines FAS.

➤ *Bilan, Comptabilité générale, Compte de résultats, Normalisation comptable.*

Plan d'amortissement [Compt.]

Tableau prévisionnel de réduction des valeurs inscrites au bilan pour une période déterminée et par tranches successives (fractions de période).

Dans le cas de l'amortissement d'une immobilisation, il convient lorsque la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise est nettement inférieure à sa durée probable de vie, d'apprécier la valeur résiduelle au moment même de l'élaboration du plan afin de la faire intervenir dans le calcul des annuités. S'il s'agit de l'amortissement d'un emprunt, le plan est établi d'après les engagements souscrits par l'entreprise.

Quelle que soit la situation envisagée, le plan d'amortissement peut être réalisé par élément, par catégorie d'éléments ou pour un ensemble d'éléments constitutifs d'une unité complexe spécialisée.

Plan d'épargne d'entreprise (PEE) [Fin.]

Système d'épargne collective reposant sur une convention entre l'entreprise et ses salariés qui offre à ces derniers la faculté de participer avec l'aide de l'entreprise à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières du marché financier. Le salarié s'engage à verser à date fixe une somme dont il détermine lui-même le montant. L'entreprise fait une contribution facultative en fonction de ses bénéfices. Cette contribution s'appelle l'abondement.

C'est une forme d'intéressement qui est apparue aux États-Unis et introduite en France avec les ordonnances du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) [Gest. ress. humm.]

Système d'épargne collectif à long terme destiné à encourager l'épargne des salariés, dans le cadre de la préparation de la retraite, avec l'aide de l'entreprise.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) [Gest. ress. humm.]

Il s'agit d'un plan individuel de retraite dans lequel les sommes épargnées sont capitalisées afin de servir une rente lors du départ en retraite. Les cotisations versées bénéficient d'une déductibilité fiscale mais la rente est imposable.

Plan d'investissement [Fin.]

1° Stratégie appliquée au placement de l'épargne. On distingue :

- le plan systématique qui consiste à placer à intervalle régulier une somme constante sur la même valeur, quel qu'en soit le cours ;

le plan d'accumulation qui consiste à investir à dates fixes les sommes variables épargnées.

2° Dans un sens plus rigoureux un plan d'investissement est la recherche de la cohérence dans le temps et dans l'espace entre les différents moyens mis en œuvre par un centre de décision économique pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Plan d'option [Gest. ress. hum.]

Dans certaines entreprises, les salariés, le plus souvent les cadres dirigeants, peuvent acheter les actions de la société à un prix avantageux grâce à une option d'achat ou de souscription portant sur une certaine quantité de titres à un prix fixé à l'avance (élargissement du champ d'application de ces plans par la loi du 9 juillet 1984). L'expression anglaise stock option est plus couramment employée et désigne une forme particulière de Bons de souscription d'actions (BSA) en ce que ceux-ci sont réservés aux salariés de la société.

➤ Agence (Théorie de l'), Incitation, Relation d'agence.

Plan de campagne [Gest. comm.]

Répartition dans le temps d'une campagne publicitaire, où l'on définit les dates et la fréquence de parution des messages d'une dimension déterminée.

Plan de développement commercial et financier [Strat./Fin.]

Document présentant les aspects commerciaux et financiers prévisionnels détaillés pour un projet d'investissement. Ce document est généralement destiné à l'établissement financier auprès duquel le nouvel entrepreneur ou l'investisseur

cherche à obtenir un prêt ou une participation. En anglais : Business plan.

Plan de financement [Fin.]

Document prévisionnel faisant ressortir dans le temps et en volume les moyens financiers à mettre en œuvre dans une opération commerciale ou dans un programme d'investissement ou toute opération qui se traduit par un besoin de financement. Il décrit tous les emplois de fonds (achats, remboursement de dettes, dividendes à distribuer, augmentation du fonds de roulement, etc.) et toutes les ressources internes (capacité d'autofinancement, cessions d'immobilisations, diminution du fonds de roulement, etc.) et externes (emprunt, augmentation du capital, subventions d'équipement reçues, etc.) prévisibles dans les années à venir. Il permet de faire apparaître les ruptures éventuelles qui nécessiteront la mise en place de crédits appropriés.

Plan de formation [Gest. ress. hum.]

Ensemble des actions de formation proposée par l'entreprise à ses collaborateurs. Le plan de formation formalise, chaque année, l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur en fonction des orientations de l'entreprise. Pour élaborer ce plan, le responsable des actions de formation peut s'appuyer sur une évaluation des besoins de formation et les demandes de formation des salariés et des représentants du personnel.

Plan de marchéage (Marketing mix) [Gest. comm.]

Document de synthèse, qui permet la mise en œuvre de décisions cohérentes constituant et définissant les actions

commerciales à mettre en œuvre afin de promouvoir la vente d'un produit donné. Ces actions portent sur quatre éléments (les 4P de Mac Carthy) le produit, le prix, la publicité, et la place (politique de distribution).

– Avec le premier P (Produit), les aspects à envisager sont : les caractéristiques du produit, le nom à choisir, le « design » à concevoir, l'emballage et Quel service après-vente offrir ?

– Avec le prix, les questions sont : Quel sera le prix de vente ? Quelles les réductions seront accordées ? Quelles conditions de paiement seront pratiquées ?

– Pour la Place, le plan doit définir le circuit de distribution, le niveau du stock et l'organisation des transports ?

La décision dans le domaine de la publicité devra s'appuyer sur une connaissance des moyens qui permettront de faire connaître les produits, la construction du message à adresser aux clients, et le choix des moyens de publicité qui seront utilisés.

L'analyse en 4P correspondrait aux besoins d'une économie centrée sur l'offre, dans les années 60. Les années de plus forte concurrence où la demande de remplacement ou de changement est plus importante que la demande par de nouveaux clients, Robert Lauterborn préconise l'analyse en 4C.

Correspondances entre 4P et 4C

Produit	Customers wants and needs : clients (désirs et besoins des)
Prix	Cost to satisfy those needs : coûts pour satisfaire ces besoins
Place	Convenience to buy : convenance pour acheter
Promotion	Communication : communication

Plan de travail créatif (PTC)

[Gest. comm.]

Document constitutif de la plate-forme de conception des messages publicitaires. Il présente la synthèse du diagnostic mercatique, les principaux concurrents, la cible commerciale visée, l'objectif publicitaire de l'annonceur, les principes de création, et les contraintes juridiques, techniques, budgétaires, de délais.

Angl. : *Copy platform*.

Plan directeur de production (PDP)

➤ *Planification de la production.*

Plan industriel et commercial (PIC)

➤ *Planification de la production.*

Plan mercatique [Gest. comm.]

Document de synthèse qui regroupe l'ensemble des plans de marché de chacun des produits de l'entreprise, tout en présentant de manière analytique les objectifs et les stratégies mercatiques de la firme. Cette analyse comporte un diagnostic interne et externe réalisé selon la procédure MOFF (menaces-opportunités-forces-faiblesses), le chiffrage des objectifs, les plans de marché, le système de contrôle.

Plan médias, Plan des médias

[Gest. comm.]

Tableau général qu'établit l'agence de communication pour l'annonceur et qui indique les insertions publicitaires (format, durée, positions, coût, dates) par support (titres) pour la durée de la campagne publicitaire entreprise pour un produit donné.

Angl. : *Media planning*.

Syn. : *Stratégie médias, Plan de supports.*

Plan social [*Gest./Ress. hum.*]

Ensemble de mesures qui permettent de limiter le nombre des licenciements pour motif économique, voir de les éviter et de faciliter le reclassement des salariés licenciés. Les mesures permettant de limiter les licenciements sont les préretraites, la réduction ou l'aménagement du temps de travail, le travail à temps partiel volontaire, l'accompagnement de porteurs de projets et des actions de reclassement interne ou externe.

Pour faciliter le reclassement des salariés licenciés, il existe des aides (à la mobilité géographique, à la création d'entreprise, en faveur des salariés âgés ou de ceux pour qui la réinsertion professionnelle est difficile) et la mise en place d'une cellule de reclassement.

L'employeur doit mettre en place un plan social lorsqu'il veut licencier plus de 10 personnes sur une période d'un mois et dans les entreprises d'au moins 50 salariés. S'il ne le fait pas, cela entraîne la nullité de la procédure de licenciement.

L'élaboration et la mise en place du plan social sont validées et contrôlées par les représentants du personnel ainsi que la DDTEFP (Direction départementale du travail et de l'emploi).

Planification de la production (Modèle APICS de la) [*Gest. prod.*]

Architecture globale du système de planification de type MRP, le plus diffusé, proposée initialement par l'*American Production and Inventory Control Society* ou APICS, conduisant à l'élaboration de trois échéanciers :

- le Plan industriel et commercial (PIC), élaboré par famille technolo-

gique de produits sur un horizon de douze à vingt-quatre mois selon le type de fabrication, assure un cadrage global de l'activité en définissant, mois par mois, pour chaque famille, le plan des ventes (niveau famille), le plan de production et le niveau des stocks fin de mois;

- le Plan directeur de production (PDP), élaboré au niveau des produits finis d'une famille technologique sur un horizon de plusieurs semaines (éventuellement mois selon le type de fabrication), donne les quantités de produits finis à produire chaque semaine (éventuellement mois) en fonction des prévisions détaillées de vente, des commandes clients et du stock prévisionnel de produits finis;

- le programme des besoins en matières et composants nécessaires, chaque semaine (éventuellement mois), pour satisfaire le PDP.

Planification stratégique [*Strat. man.*]

Mise en ordre dans le temps des objectifs de gestion des domaines d'activité. La planification suit la segmentation, cette dernière étant la phase d'analyse et de décision initiale (que fait-on?) et la planification étant la phase de définition des moyens (quand et comment?).

Planning [*Strat./Méth.*]

1° Représentation d'une prévision et du processus de réalisation sous forme d'un tableau, d'un schéma, d'un plan ou d'un graphique.

2° Planification, sens qu'on rencontre par exemple dans : la fonction planning dans l'entreprise. Dans ce cas on parle plus simplement de planification dans l'entreprise.

Plaquette annuelle [Fin.]

Document soumis annuellement par les administrateurs ou les dirigeants d'une société aux actionnaires, propriétaires et autres personnes intéressées. Ce document qui porte sur les résultats et la situation financière de l'entreprise comprend un compte rendu de la direction ou du conseil d'administration pour la période passée et celle à venir, les états financiers prévus par le Plan comptable ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

Plus-value, Plus-value de cession,

Plus-value en bourse [Compt./Fin.]

Augmentation de la valeur d'un bien ou d'un titre indépendant de toute transformation intrinsèque de l'objet et constatée par la différence entre le prix de cession sur le marché actuel et le prix d'acquisition payé dans le passé.

En gestion, la plus-value de cession est traitée comme un profit exceptionnel dans le compte de résultat.

Les plus-values de cession sont des gains en capital de plus en plus soumis à une taxation au titre de l'impôt sur le revenu. En France un système d'impôt spécifique sur les plus-values a été mis en place.

PLV [Gest. comm.]

Publicité sur le lieu de vente. Les rôles de la publipromotion sur le lieu de vente (PLV) relèvent de l'information (rappel de la publicité mass media), et de l'Incitation (aspect promotionnel pour la mise en condition d'achat du consommateur).

PME (Petite et moyenne entreprise)

➤ *Entreprise.*

PMI [Gén.]

Sigle signifiant Petite et moyenne industrie. Il désigne un sous-ensemble des PME. L'expression en France est associée à un mouvement syndical patronal – SNPMI (Syndicat national des PMI).

PNL

➤ *Programmations neurolinguistiques.*

Poids mort (Produit) [Gest. comm.]

Produit en phase de déclin correspondant à une part de marché faible et un taux de croissance du marché faible, au sein du portefeuille produit marché d'une organisation.

➤ *BCG.*

Poignée de porte [Gest. comm.]

1° Expression argotique pour désigner le versement illégal que doit consentir le responsable commercial d'une firme pour rencontrer le responsable des achats d'une centrale d'achat ou d'un hypermarché afin d'être inscrit dans la liste des fournisseurs (Référencement).

2° Affiche sur les portes du magasin.

Point chaud [Gest. comm.]

Zone d'un magasin ayant un pouvoir d'attraction élevé sur le consommateur.

Point de base [Fin.]

Unité de référence sur les marchés de taux égale à 1/10 000 (ou centième de pour cent). On parle également de «centimes». Par exemple le passage de 3,5 % à 3,9 % est une augmentation de 40 points de base.

Point de commande [Gest. prod.]

Niveau de stock disponible (ou de la position de stock) d'une référence qui,

lorsqu'il est atteint, déclenche un réapprovisionnement de la référence.

Point de couverture brut (PCB)

[Gest. comm.]

Traduction de *Gross Rating Point* (GRP) qui est le rapport en pourcentages entre le nombre de contacts et la cible.

Point de stock [Gest. prod.]

Référence à une localisation géographique de stockage précisé : si une référence est stockée à cinq endroits différents, on a donc cinq points de stockage.

Syn. : *Point de dépôt*.

Point de terme [Fin.]

Mesure de l'impact du différentiel de taux entre deux devises. Indépendant du sens et du montant de la transaction à terme.

Pour un achat à terme à X jours, pour un couple de devises A/B dont les taux à X jours sont TA et TB, et pour un cours spot donné, les points de terme (PT) sont calculés selon la formule suivante :

$$PT = \frac{\text{Spot} \cdot [(TB - TA) \cdot X / 360]}{[1 + (TA) \cdot X / 360]}$$

Les points de terme peuvent être positifs (situation de report) ou négatifs (situation de déport). Le cours à terme s'obtient en sommant les points de terme au cours spot.

Point mort [Compt./Strat.]

Volume de la production correspondant au niveau du chiffre d'affaires pour lequel il n'y a ni perte ni bénéfice. On l'appelle encore seuil de rentabilité

lorsque le point mort est en valeur. Il s'obtient par égalisation de la marge sur coût variable et des charges fixes. La marge sur coût variable étant la différence entre le chiffre d'affaires et les charges variables.

Point optimum [Gest. prod.]

Volume de la production pour laquelle le coût moyen variable est minimal ou pour laquelle la pente de la tangente menée à l'origine à la courbe de coût total variable est minimale.

Pointe [Méth.]

Valeur modale dans une distribution statistique, c'est-à-dire la valeur de la variable pour laquelle la fréquence est la plus élevée.

Le problème des pointes dans la demande comporte des solutions coûteuses : disponibilité d'un stock d'équipements qui sont inemployés la plupart du temps ou alors rupture de charge avec des effets externes négatifs tel que le blocage de la vie économique par effet de complémentarité, c'est-à-dire que celui qui a vu sa demande satisfaite reste dépendant de celui qui attend d'être servi.

Dans le domaine de l'électricité, la connexion des réseaux de pays différents dont les heures de pointes ne sont pas en phase permet des solutions économiques. La tarification au coût marginal est un moyen d'étaler les pointes.

Poisson (Loi de, Distribution de)

[Méth.]

Distribution théorique relative à une variable aléatoire discrète susceptible de prendre les valeurs entières successives de zéro à l'infini mais dont la fréquence

est très faible au regard du nombre total d'observations.

La loi de Poisson est notamment utilisée dans la théorie des files d'attente.

Syn. : *Distribution des petites probabilités de Bortkiewicz.*

Poka-yoké [Gest. prod.]

Désigne tout dispositif technique destiné à empêcher l'apparition de défauts, en particulier dans un processus de production. Ce système anti-erreur permet une information en retour fiable et rapide lorsque des défaillances ou des dysfonctionnements se manifestent et rend possible des actions correctives immédiates sans interruption des opérations. Se développe ainsi un contrôle à la source qui concourt à l'obtention du zéro défaut. On distingue traditionnellement dans les systèmes poka-yoké les modes de détection par contact (interrupteurs de fin de course, transformateurs différentiels...) et les modes de détection sans contact (détecteurs de proximité, capteurs de vibration...).

Polarisation des réseaux logistiques

[Log.]

Phénomène européen de centralisation et de réduction du nombre de localisations des différents sites logistiques qui constituent un réseau de distribution (unités de production, entrepôts, plates-formes de groupage-dégroupage). Le degré de polarisation d'un réseau de distribution est élevé lorsque la production est assurée par une seule usine européenne centralisée et la distribution par des entrepôts et plates-formes à vocation européenne centralisée. À l'inverse un degré de polarisation faible est associé à des logistiques de production

et de distribution diffuses sur un territoire national.

Politique [Strat.]

Étymologiquement : vivre en société.

Dans le sens courant la politique est l'art ou la science de gouvernement d'un État. Elle a un caractère englobant et déterminant pour toutes les autres activités. Une décision politique est une décision de nature générale prise à l'échelon le plus élevé d'un système et définissant les orientations du système.

En science de gestion, la politique est l'ensemble de règles servant à orienter l'action. Elle fixe l'ensemble des finalités, des buts et des objectifs en tenant compte des forces et des faiblesses de l'entreprise, et des variables de l'environnement (concurrence, législation, conjoncture économique, groupes de pression, demande, conditions de crédits, etc.). En représentant l'entreprise par une pyramide, la décision politique est au sommet, au milieu se trouvent les décisions de gestion et la base est constituée par l'exécution. Les critères d'appréciation des différentes activités sont la rentabilité pour la politique, l'optimalité pour la gestion et la conformité pour l'exécution. La politique générale de l'entreprise comporte des sous-politiques : politiques financières, du personnel, commerciale, de produit, de fabrication, etc.

Politique commerciale [Gest. comm.]

Pour une entreprise, la politique de définition des stratégies commerciales les plus efficaces : meilleur débouché, meilleur circuit de distribution, définition du prix, stratégie de la segmentation, etc.

Politique de change [Fin.]

La politique de change, ou stratégie de change, au niveau de la firme peut se définir comme étant la recherche des conditions de réalisation d'un double objectif :

- 1° la maximisation des gains de change et/ou ;
- 2° la diminution des risques de perte de change.

Le choix entre ces deux objectifs est fonction de nombreuses variables telles que l'environnement économique, politique et social de la firme, l'attitude face à la spéculation plus ou moins forte sur les monnaies...

Politique générale de l'entreprise

[Strat. man.]

Ensemble des principes directeurs et des règles de normes qui orientent en permanence l'action. Constituant tout à la fois une façon de voir l'entreprise et son environnement et un style de gouvernement, elle joue le rôle de cadre de référence aux différentes décisions qui seront prises et particulièrement aux choix stratégiques.

La politique générale d'entreprise recouvre l'éthique de l'entreprise, sa raison d'être et sa finalité ou ses missions. Elle n'est pas nécessairement explicitée, mais conditionne, contraint les décisions du groupe dirigeant.

De plus en plus d'entreprises précisent leur politique générale et la diffusent à travers un document appelé « Charte de l'entreprise ».

Politz (Méthode de) [Gest. comm.]

Technique d'échantillonnage par un choix raisonné, dit encore empirique, imposant à l'enquêteur de respecter un

itinéraire précis, pour réaliser le tirage des répondants.

Syn. : Méthode des itinéraires.

Polya (Urne de) [Méth.]

À partir du nom du chercheur qui a proposé ce dispositif permettant de mettre en évidence l'importance du hasard et de l'histoire dans l'évolution des systèmes. On envisage une urne composée à proportions égales de boules de deux couleurs différentes. On tire au hasard une boule de l'urne. Après chaque tirage on substitue dans l'urne une boule de la couleur de la boule qui vient d'être tirée et on enlève une boule de l'autre couleur. On augmente alors la probabilité de retirer cette même couleur. Après un certain délai d'indétermination, le tirage va faire sortir de plus en plus de boules de la même couleur jusqu'à ce que l'urne ne soit composée que de boules d'une seule et même couleur. Ce mécanisme est caractéristique de l'ordre par fluctuation dans lequel un système peut basculer vers l'une ou l'autre des options de manière imprévisible, et alors qu'il n'y avait aucune préférence particulière à l'origine. Bien que la situation soit toujours *a priori* réversible, la probabilité pour qu'elle le soit effectivement diminue de manière très rapide.

➤ *Dépendance de sentier, Tyrannie des petites décisions.*

Polygone des fréquences (ou des effectifs) [Méth./Strat.]

Représentation graphique d'une série statistique par une fonction continue. À partir d'un histogramme, on obtient le polygone des fréquences en reliant au sommet le milieu de chaque rectangle.

Pontryagin (Principe du maximum de)

[Méth.]

Méthode mathématique de résolution des problèmes du contrôle (de fusées en particulier) appliqué aux problèmes économiques de croissance équilibrée non optimale, d'optimisation des investissements sur une longue période, etc.

Ce principe consiste à décomposer un système d'optimisation dynamique difficile à résoudre en une suite de problème d'optimisations statiques dont on maîtrise les techniques de résolution.

Ponzi (Arrangement, Finance, Pyramide, Schéma, Système)

➤ *Finance Ponzi.*

Pool [Gén.]

Anglicisme correspondant, dans un premier sens, à une forme de concentration horizontale dans laquelle les entreprises ne se dissolvent pas ou ne disparaissent pas. L'expression la plus appropriée pour traduire ce mot simple est l'exploitation en commun (pool bancaire). Le quasi synonyme est le cartel.

Dans un deuxième sens, le *pool* est à la fois le lieu et l'ensemble des personnes réunit dans ce même espace pour exécuter des opérations de même nature. Ce sens apparaît avec la vieille expression « *pool dactylo* ».

Pool bancaire [Fin.]

Association réunissant plusieurs organismes bancaires nationaux et/ou étrangers soit pour financer un projet important, soit pour exploiter en commun un service offert à leur clientèle.

Population [Méth.]

Désigne un ensemble fini ou infini d'éléments étudiés en statistique descriptive.

Population-mère [Méth.]

Désigne une population dans laquelle on prélève un échantillon.

Portage

➤ *Piggy-back.*

Portefeuille [Fin.]

Ensemble des valeurs (monnaie, effets de commerce, actions, obligations, etc.) détenues par un agent économique. La notion s'applique aussi à un ensemble de produits : portefeuille de produits, portefeuille d'assurance (ensemble des contrats d'assurances gérés par un agent d'assurance ou par une compagnie d'assurance).

On distingue les investissements de portefeuille (achats d'actions et d'obligations) des investissements directs.

On parle de société de portefeuille pour les sociétés financières dont l'objet est l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières : holding, sociétés d'investissements, sociétés d'investissements à capital variable (SICAV), etc.

Portefeuille (Effet de) [Fin.]

Réduction du risque relatif à la détention de valeurs mobilières par diversification des titres. En langage populaire, on dit « éviter de mettre tous les œufs dans le même panier ».

➤ *SICAV.*

Portefeuille (Théorie du choix de)

➤ *Théorie du portefeuille.*

P

Portefeuille d'activité [Strat.]

Ensemble des Domaines d'activités stratégiques (DAS) d'une firme.

➤ *Matrice d'analyse stratégique.*

Porter

➤ *Nourrir, Services à règlement différé (SRD).*

Porter (Forces concurrentielles de M.)

➤ *Forces concurrentielles de Michaël Porter.*

Porteur (Titre au) [Fin.]

Titre dont le mode de négociation est manuel incorporant dans son écrit le droit de créance. Il s'oppose au titre nominatif qui porte le nom du créancier.

Position concurrentielle [Strat.]

Part de marché de la firme et ses orientations stratégiques eu égard aux comportements du marché. Les positions concurrentielles sont de quatre types : chef de file (première part du marché), prétendant (firme détenant la deuxième part de marché), suiveur, spécialiste.

Position de change (d'une banque ou entreprise) [Fin.]

Différence entre les créances et les dettes sur chaque devise. La position est haute si elle est positive. Elle est dite courte si elle est négative. La position haute est aussi appelée position longue. Celle-ci correspond à une position potentielle de vente alors que la position courte est celle de l'achat.

Position de place, d'une valeur [Fin.]

Situation des engagements boursiers, le jour de la liquidation. La position

acheteur est le montant total des achats reportés, la position vendeur est le montant total des ventes reportées.

➤ *Report.*

Position de trésorerie [Fin.]

Montant à une date déterminée des utilisations de concours bancaires à court terme. Si l'entreprise dispose à cette date de liquidités, le montant de ces dernières doit être retranché de celui des concours bancaires de manière à apprécier le besoin réel de crédits à court terme.

Position dominante [Dr./Éco. ind.]

Entreprise détenant une part de marché telle qu'elle peut exercer une influence unilatérale et asymétrique sur les conditions du marché (prix, nombre de firmes, etc.), risquant de se traduire par des pratiques anticoncurrentielles.

➤ *Abus de position dominante, Domination.*

Positionnement [Strat.]

Démarche stratégique qui vise à orienter les productions, les méthodes et l'organisation d'une entreprise donnée pour atteindre au mieux (c'est-à-dire satisfaire les besoins) d'un segment ou ensemble de segments donnés. En marketing industriel le positionnement concrétise pour partie les stratégies de différenciation.

Positivisme [Méth.]

Doctrine philosophique et position méthodologique fondée par Auguste Comte (1798-1857) qui préconise de renoncer à comprendre l'essence des choses (répondre à la question : pourquoi?) et de se contenter de découvrir

les lois qui régissent les faits par le recours à l'observation et au raisonnement. Dans le domaine sociologique, É. Durkheim est le plus illustre de ce positivisme en proposant d'étudier les hommes comme les choses. En théorie économique, l'une des formes du positivisme s'exprime dans l'instrumentalisme de M. Friedman.

➤ *Constructivisme, F-twist (Distorsion).*

Poste d'expansion économique à l'étranger [Gest. adm.]

Structure administrative généralement implantée auprès d'une ambassade de la France et dont la fonction est d'aider les entreprises françaises à s'implanter à l'étranger, dans la zone qui relève de ce service.

Potentiels Métra (Méthode des) [Méth.]

Méthode d'ordonnancement d'un ensemble de tâches et utilisant un graphe dont les sommets sont ces tâches et les arcs les relations d'antériorité – succession entre elles. Elle a été conçue par Bernard Roy.

Pourcentage de contrôle [Compt.]

Pourcentage traduisant le lien de dépendance d'une société consolidante sur chaque société qui lui est directement ou indirectement rattachée. Il s'exprime en pourcentage des droits de vote et permet de déterminer la liste des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

Pourcentage d'intérêts [Compt.]

Pourcentage exprimant la part de capitaux propres détenue par la société consolidante, directement ou indirectement, dans chaque société consolidée. Il permet de répartir les capitaux propres

et les résultats entre les intérêts du groupe et les intérêts des actionnaires minoritaires.

➤ *Consolidation.*

Pouvoir [Dr./Socio.]

1° Prérogative donnée par mandat à une personne lui permettant de gérer les biens d'une autre personne pour le compte de celle-ci.

2° Relation sociale telle que A obtient de B un résultat conforme à la volonté de A et que B n'aurait pas accompli spontanément. Dans ce cas, A exerce un pouvoir sur B.

Powell W.

➤ *Théorie néo-institutionnelle.*

Pratique anticoncurrentielle [Dr.]

Action à caractère illégal en vue de réduire ou de supprimer la concurrence.

➤ *Abus de position dominante, Entente.*

Pratique discriminatoire

➤ *Discriminatoire (Pratique).*

Préavis [Dr.]

Avertissement que la partie qui prend l'initiative de la rupture d'un contrat est tenue de donner à l'autre partie dans un délai et des conditions déterminées. Se rencontre notamment dans les relations de travail; par exemple : préavis de grève, préavis de licenciement...

Préciput [Fin.]

Par spéciale réservée à une ou plusieurs banques dans un consortium en raison du rôle particulier qu'elle a (ou qu'elles ont) joué dans la mise en place de l'opération. On parle encore de part préciputaire.

Précompte mobilier [Fin.]

Il arrive que les bénéfices distribués par les sociétés n'aient pas supporté l'IS, en partie ou en totalité (par ex. quand il y a des établissements à l'étranger).

Pour que l'avoir fiscal soit identique dans tous les cas – ristourne d'une partie de l'IS ayant frappé les bénéfices (50 %) – il a été prévu que la société doit supporter un impôt spécial, le précompte mobilier, assurant ainsi la contrepartie de l'avantage fiscal consenti.

Prélèvement libératoire [Fin.]

Pour les produits de revenus de placements, le contribuable, au lieu de les voir supporter l'impôt sur le revenu, peut choisir que l'organisme gestionnaire lui impute à la source une taxation forfaitaire dépendant de la forme de placement concernée.

Premier entré, Premier sorti (PEPS)

[Compt.]

Méthode de valorisation des sorties de stock fondée sur le principe de l'épuisement successif des lots les plus anciens à leur coût d'entrée (coût d'achat ou de production). Les principales conséquences de cette méthode sont :

- la valeur du stock en magasin correspond aux coûts des entrées les plus récentes, ce qui la rend proche de la réalité du moment ;
- en période de baisse des prix, les stocks sont évalués aux coûts les plus bas et les sorties aux coûts les plus forts, ce qui majorera les coûts de revient et diminuera le résultat ;
- en période de hausse continue des prix, des conclusions inverses par rapport aux précédentes caractériseront cette situation.

Il convient enfin de noter que le PCG laisse aux entreprises le choix pour évaluer leurs sorties de stocks entre la méthode « Premier entré, premier sorti » et le coût moyen pondéré calculé sur l'ensemble de la période en prenant en compte le stock initial.

Angl. : FIFO = *First in, First out*.

Premier marché [Fin.]

Marché boursier où sont cotées les entreprises les plus importantes par leur taille et leur flottant (part et volume du capital proposés au public).

➤ *Service à règlement différé.*

Premium [Fin.]

Désigne la cotation de l'option applicable pour chaque série d'options négociables.

➤ *Monep.*

Preneur d'ordre [Gest. comm.]

Membre de la force de vente d'une organisation dont la fonction principale consiste à prendre régulièrement les commandes des clients acquis.

Prescripteur

➤ *Prescription.*

Prescription [Gén.]

1° En droit : moyen légal d'acquérir un droit réel par une possession non interrompue (prescription acquisition ou acquisition ou acquisitive) ou de se libérer d'une charge lorsque le créancier n'exige pas son exécution (prescription libératoire ou extinctive).

2° En doctrine, en gestion ou en politique : propositions, ordre détaillé, conseils donnés en vue de prendre des

mesures permettant de réaliser les objectifs et les buts fixés.

3° En marketing : action visant à orienter le comportement d'achat d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation. Le prescripteur est souvent la cible de messages publicitaires adaptés.

Président directeur général

➤ *Conseil d'administration, Société anonyme.*

Press-book [Gest. comm.]

Recueil des publications concernant les réalisations de la firme ou de l'individu destiné à susciter l'intérêt de la clientèle.

Prestataire [Gén.]

La personne qui fournit un bien ou qui accomplit un service.

Prestataire de service d'investissement

(PSI) [Fin./Dr.]

En France les prestataires de services d'investissement sont agréés par :

– l'AMF, lorsqu'ils exercent à titre principal l'activité de gestion pour compte de tiers (service 4 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier). Il s'agit alors de sociétés de gestion de portefeuille;

– le CECEI (Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) (article L. 532-1 du Code monétaire et financier) lorsqu'ils exercent à titre accessoire, l'activité de gestion pour compte de tiers. Ils doivent, dans ce cas, en plus de leur agrément par le CECEI, faire agréer leur programme d'activité par l'AMF.

Prestation [Gén.]

1° Objet d'une obligation.

2° Action de fournir un bien (hors de l'entreprise, on parle de distribution) ou un service en contrepartie d'une somme d'argent ou d'une contre-prestation en nature.

Prestations croisées

➤ *Prestations réciproques.*

Prestations mutuelles

➤ *Prestations réciproques.*

Prestations réciproques [Compt.]

Nom donné aux prestations que se rendent mutuellement des centres d'analyse. Les prestations réciproques peuvent être repérées grâce à l'élaboration d'un graphe indiquant les origines et destinations de tous les services des centres d'analyse. Les prestations réciproques peuvent concerner des centres auxiliaires exclusivement, ou des centres auxiliaires et des centres principaux, ou des centres principaux uniquement. Diverses méthodes telles que l'utilisation de coûts approchés des unités d'œuvre ou de taux de frais estimés, l'emploi du calcul matriciel, la réalisation d'itérations successives... permettent de résoudre le problème qu'elles posent.

Prêt [Fin.]

Contrat par lequel l'une des parties, le prêteur, met à la disposition de l'autre bien réel, une somme d'argent ou un crédit pour son usage pendant un certain temps.

➤ *Crédit, Emprunt.*

Prêt bancaire aux entreprises (PBE)

[Fin.]

Mode de financement à moyen et long termes des entreprises industrielles,

accordé par le réseau bancaire à partir des ressources collectées sur les Comptes d'épargne et de développement industriel (CODEVI).

Les PBE bénéficient de taux d'intérêt réduits indexés sur la rémunération des livrets CODEVI.

Ces prêts sont affectés principalement au financement de l'actif immobilisé, mais peuvent aussi servir au renforcement du fonds de roulement des entreprises.

Prêt hypothécaire [Fin.]

Financement hypothécaire négocié entre le vendeur de la propriété (ou un établissement financier) et l'acheteur du bien immobilier. Le titre de propriété est transféré à l'acheteur et sert de garantie (voir hypothèque). Lorsque le prêt hypothécaire est garanti par billet à ordre, on parle de prêt sur hypothèque subsidiaire.

Le prêt hypothécaire peut être :

- ordinaire, correspondant alors à 75 % de la valeur d'emprunt d'une propriété ou moins et pour lequel le prêteur n'exige pas d'assurance prêt hypothécaire ;
- de second rang, ce qui correspond à un prêt garanti par une hypothèque supplémentaire grevant une propriété déjà hypothéquée ;
- à risques. Il s'agit des *subprimes* qui ont été à l'origine de la crise financière de 2007-2008 dite crise des subprimes. Elle a commencé aux Etats-Unis et s'est propagée en Europe en mettant en difficulté un grand nombre d'établissements financiers, conduisant le président républicain Georges W. Bush à la nationalisation de deux établissements financiers fournisseurs de garanties mais

dont les volumes dépassent très largement les ressources de chacun.

Prêt participatif [Fin.]

Institués par la loi du 13 juillet 1978, les prêts participatifs sont juridiquement des créances de dernier rang, assimilables de ce fait à des fonds propres.

Ils ont la particularité de n'être pas spécifiquement affectés au financement d'un besoin particulier. Ils ont vocation à renforcer la structure financière et la capacité d'endettement de l'entreprise.

D'une durée pouvant varier entre douze et quinze ans, les prêts participatifs sont soumis à des conditions de plafonds de chiffre d'affaires.

Ils sont accordés par l'État (sur des ressources du FDES), les banques et les établissements financiers spécialisés. Ceux des banques et des établissements financiers bénéficient d'une garantie de la SOFARIS (Société française pour l'assurance du capital-risque des PME).

Prêt spécial à l'investissement (PSI)

[Fin.]

Prêt à long terme réservé aux entreprises industrielles et du bâtiment et des travaux publics, entreprenant des investissements présentant un caractère prioritaire (automatisation des fabrications, développement des exportations, renouvellement du tissu industriel...). Bénéficiant de bonifications d'intérêt versées par l'État, ils sont distribués par les établissements financiers spécialisés (Crédit national, Sociétés de développement régional, Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises).

Prétendant (ou Challenger)

➤ *Position concurrentielle.*

Prêteur (dans les contrats Swaps) [Fin.]

Dans la terminologie spécifique aux contrats de swaps, un prêteur reçoit le taux fixe et paye le taux variable au contraire de l'emprunteur.

Prévision [Méth.]

Détermination chiffrée ou non d'un phénomène d'une grandeur ou d'un ensemble de grandeurs relatifs à une période future.

– On distingue selon l'horizon : la prévision à court terme, la prévision à moyen terme et la prévision à long terme qui tend à se confondre avec la prospective qui cherche à identifier les tendances lourdes.

– Les méthodes de prévision peuvent être formalisées ou non. Dans ce dernier cas on peut citer la méthode des experts (ou méthode Delphi), la méthode des scénarios (méthode de Herman Kahn), la méthode ou technique Pattern avec sa variante : l'arbre de pertinence assez proche dans son esprit de la méthode des scénarios. Les méthodes formalisées sont plus courantes et reposent sur les techniques de modélisations économétriques ; la plus simple est l'extrapolation de la tendance, obtenue de différentes façons (moyenne mobile, lissage exponentiel, droite des moindres carrés, etc.). Les méthodes les plus complexes ont notamment recours à des modèles de cheminement et à des modèles de simulation.

Plus la prévision porte sur un horizon rapproché, plus le modèle est détaillé ou désagrégé.

– La prévision peut être déterministe ou probabiliste selon qu'elle prend en compte ou non les aléas. En fait, les

modèles déterministes comportent souvent des projections centrales, c'est-à-dire avec l'hypothèse d'absence d'événements perturbateurs et des variantes. Celles-ci sont des projections qui tiennent compte soit du changement de politique économique, soit des aléas divers, soit d'un changement de comportement des agents ou d'une combinaison des trois hypothèses.

Prévision (ou Anticipation, Prophétie) autoréalisatrice ou autoproductrice

[Méth.]

Événement qui résulte du fait même de sa prévision en suscitant la convergence des comportements des agents. Ce phénomène a été mis en évidence par le sociologue américain Merton. On parle ainsi d'effet Merton. Équivalent étranger : *Self-fulfilling prophecy*.

Prévision technologique [Gén./Méth.]

Prévision concernant l'évolution des techniques susceptibles de conduire à la création de produits nouveaux ou au remplacement des produits existants par des produits améliorés ou différenciés qui seront plus rentables pour l'entreprise.

La prévision technologique utilise notamment l'étude des marchés, la recherche opérationnelle, le sondage technologique (technique s'apparentant à la méthode des experts), etc.

Price Earning Ratio (PER) [Fin.]

Coefficient de capitalisation des résultats (CCR), c'est-à-dire coefficient par lequel il faut multiplier le bénéfice net par action pour trouver le cours coté : $CCR = PER = \text{Cours coté} / \text{bénéfice net par action}$.

Price maker, Price taker

➤ *Faire le marché.*

Price to Book Ratio (PBR) [Fin.]

Rapport entre la capitalisation boursière et la valeur comptable des capitaux.

Prime [Gén.]

1° Forme de subvention destinée à encourager le développement d'activités publiques ou privées conformes aux objectifs définis par la puissance publique. Il existe une grande variété de primes étatiques et publiques :

- prime d'épargne-logement ;
- prime régionale à la création d'entreprise industrielle ;
- prime d'adaptation industrielle ou prime de reconversion ;
- prime pour les économies d'énergie, etc.

2° Forme de salaire (salaire à prime) destinée à encourager les travailleurs.

3° Forme de remise, en promotion des ventes : recevoir un objet en prime avec l'achat d'un autre. Les ordonnances du 1^{er} décembre 1986 interdisent les primes destinées aux consommateurs, sauf exceptions définies en extension : conditionnement habituel du produit, produits ou prestation indispensables à l'utilisation de l'objet de la transaction, prestation de service après vente, facilités de stationnement offertes à la clientèle, etc.

4° Formes de plus-values en finances.

Plusieurs sortes de primes peuvent être distinguées :

- la prime de fusion qui est la différence entre la valeur de l'entreprise apportée et la valeur normale des titres créés par l'entreprise « receveur » pour

rémunérer l'apport des propriétaires de la société dissoute ;

- la prime d'émission des actions ou parts sociales qui représente l'excédent du prix d'émission des nouveaux titres sur leur valeur nominale ;

- la prime d'émission d'obligations qui correspond à la partie du prix d'émission des obligations dépassant leur valeur nominale,

- la prime de remboursement d'obligations qui est l'écart entre le prix réel de remboursement d'un emprunt obligataire et la valeur nominale de toutes les obligations qui le composent.

Les primes de fusion et d'émission des actions ou de parts sociales font partie des fonds propres (réserves) de l'entreprise alors que les primes d'émission et de remboursement des obligations figurent à l'actif du bilan dans les frais d'établissement et doivent être amorties rapidement.

Prime (Marché à)

➤ *Marché à prime.*

Prime autopayante [Gest. comm.]

Réduction consentie sur le prix d'un produit ou d'un service contre la présentation d'un ou de plusieurs bons faisant la preuve d'achats antérieurs par le client du ou des produits proposés par l'entreprise.

Prime à l'emploi [Env.]

Les entreprises qui créent des emplois et investissent dans des zones défavorisées économiquement et socialement, peuvent bénéficier de primes à l'emploi. On distingue :

- les primes régionales à l'emploi (PRE), accordées dans le cadre de pro-

jets entraînant la création de 20 emplois et plus;

- les primes d'aménagement du territoire (PAT) pour les projets créant au moins 20 emplois.

Le montant de la prime est fonction du nombre d'emplois créés et ne peut pas dépasser un certain pourcentage des investissements réalisés.

Prime contenant [Gest. comm.]

Offre d'un produit dans un conditionnement réutilisable.

Prime croisée [Gest. comm.]

Avantage offert sur un produit donné pour l'achat d'un autre produit objet de la promotion.

Prime d'assurance [Ass./Compt.]

Somme que l'assuré doit à l'assureur en contrepartie d'un risque couvert par celui-ci, c'est le prix de l'assurance.

Prime d'émission, de remboursement (ou de liquidation)

➤ *Prime.*

Prime d'entreprise [Fin.]

1° Différence de valeurs entre deux situations, deux états comptables ou deux événements. On parle aussi de prime de fusion, prime de consolidation (ou réévaluation de consolidation).

2° Prime d'entreprise a aussi pour sens prime d'intéressement du personnel. Prime d'intéressement.

➤ *Intéressement.*

Prime de consolidation

➤ *Prime d'entreprise.*

Prime de fusion

➤ *Prime d'entreprise.*

Prime de référencement [Gest. comm.]

Réduction de prix accordée par un *producteur* sur la première commande d'un produit effectué par le distributeur.

Prime de risque [Fin.]

1° Différence entre le taux d'intérêt d'une obligation ordinaire et le taux d'intérêt servi sur les emprunts d'État considérés sans risques.

2° Différence entre le taux d'intérêt à long terme et le taux d'intérêt à court terme dans la théorie financière due à J.-R. Hicks. La prime de risque croît avec la maturité. En raison de l'aversion vis-à-vis du risque, les acheteurs préfèrent acheter des titres à court terme plutôt qu'à long terme. En revanche, les emprunteurs vont de préférence plutôt émettre des titres de longue échéance. Il en résulte une faiblesse structurelle du marché obligataire, qui se traduit par un excédent de demande pour les titres à court terme, et par un surplus d'offre d'obligations à long terme. Les obligations courtes seront donc plus « liquides » que les titres longs. Pour attirer les investisseurs vers ces derniers, les émetteurs offrent pour ces titres une prime par rapport aux taux à court terme.

Prime rate [Fin.]

Aux États-Unis, taux de base bancaire ou taux de référence ou encore conditions de banques consenties par les banques à leurs meilleurs clients.

Prime salariale

➤ *Formes de salaire.*

Prime sur quotas [Gest. ress. hum.]

Partie de la rémunération des commerciaux qui dépend du volume des ventes réalisées, compte tenu des objectifs assignés.

Prime time [Gest. comm.]

Expression anglaise qui désigne l'horaire de la plus forte audience à la télévision. En France, les heures de grande écoute sont entre 19 h 30 et 22 h 30.

Principal [Gén.]

1° Syn. : capital.

2° Syn. : donneur d'ordre, mandant, délégrant dans la relation d'agence ou relation principal-agent, dans laquelle le mandataire, délégataire, preneur d'ordre est l'agent.

Principe cybernétique [Cont.]

Principe selon lequel le contrôle de gestion sous-tend trois fonctions principales : une fonction « mesure », qui recueille des données ; une fonction « analyse », qui compare les données recueillies à des standards ; et enfin une fonction « intervention », qui enclenchera une action correctrice si nécessaire.

Principe de continuité de l'exploitation [Compt.]

➤ *Continuité de l'exploitation.*

Principes de Fayol (Quatorze)

➤ *Fayol.*

Principes de Gulick (Sept)

➤ *Fayol.*

Principe de l'importance relative

➤ *Importance relative.*

Principe de l'indépendance des exercices

➤ *Indépendance des exercices.*

Principe de permanence des méthodes

➤ *Permanence des méthodes.*

Principe de prudence

➤ *Prudence.*

Principe de spécialisation des exercices

➤ *Indépendance des exercices.*

Principe des coûts historiques

➤ *Coûts historiques.*

Principes de Urwick (Dix)

➤ *Fayol.*

Principe du nominalisme monétaire

➤ *Coûts historiques.*

Principe homéostatique [Cont.]

Principe selon lequel plusieurs formes de contrôle interagissent simultanément ; le contrôle de gestion se manifeste par l'influence des gestionnaires plutôt que par la surveillance.

Principes comptables [Compt.]

À l'effet de présenter des états et comptes annuels reflétant une image fidèle de la situation et des opérations de l'entreprise, la comptabilité doit satisfaire selon le Plan comptable aux principes de prudence, de régularité et de sincérité, auxquels s'ajoutent les principes de continuité de l'exploitation de spécialisation des exercices, de nominalisme, de permanence des méthodes, de non-compensation, de bonne information, de prééminence de la réalité sur l'apparence (principe non formulé en

France) et d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Prix ferme [Fin.]

Engagement d'acquiescer des titres ou tout autre bien pour un volume et pour une valeur donnés pour son compte ou pour un placement dans le public, qui se distingue d'un engagement conditionnel, supposant la réunion de certaines conditions.

En anglais, la prise ferme correspond à *bought deal*.

Privatisation [Dr./Strat.]

Vente, sur décision gouvernementale, d'actifs publics à travers une procédure d'OPF, à la fois dans le but de dénationaliser et éventuellement de susciter dans quelques cas un actionnariat populaire.

➤ *Noyaux durs*.

Prix [Gén.]

Expression monétaire de la valeur d'une transaction « amont » (achat) ou « aval » (vente). Ce terme concerne désormais (PCG) uniquement les relations de l'entreprise avec le milieu extérieur. Il ne sera question par conséquent que de prix d'achat et prix de vente.

Prix abusivement bas [Dr./Gest. comm.]

Prix inférieur au coût de revient destiné à éliminer la concurrence. Cette pratique illégale (loi Galland) est synonyme de prix prédateur.

Prix administré [Gén.]

Prix établi hors concurrence soit par une firme pilote que les autres (satellites) suivent, soit par un groupe de pression ou une entente (prix syndical), soit par la puissance publique.

Prix CAF, Prix FOB

➤ *Incoterms*.

Prix coupé

➤ *Prix en trompe l'œil*.

Prix coûtant [Gest. comm.]

Prix égal au coût de revient.

Prix d'acceptabilité, prix psychologique

➤ *Demande*.

Prix d'appel [Gest. comm.]

Prix attractif sur un produit d'une grande marque pour un stock limité de ce produit afin de susciter une dérive des ventes vers des produits similaires mais à forte marge bénéficiaire.

Prix d'exercice (Strike) [Fin.]

Prix auquel le détenteur d'une option, peut acheter ou vendre le bien objet du contrat.

Prix de cession interne [Compt.]

Système de valorisation des transactions internes existant dans les entreprises décentralisées cherchant à déterminer les performances de leurs établissements ou centres de responsabilité au moyen d'un résultat compatible avec leurs objectifs globaux. Les prix de cessions internes peuvent être fixés en se fondant :

- sur un prix proche du marché (lorsque c'est possible...);
- sur un prix négocié entre les établissements ou centres en relation;
- sur un coût standard complet auquel viendra s'ajouter une marge bénéficiaire déterminée par la Direction générale;
- sur un coût standard (coût variable ou coût marginal standard) majoré

d'une marge bénéficiaire comme dans le cas précédent et d'une contribution à la couverture des charges fixes du fournisseur interne.

Bien entendu, la solution retenue sera fonction de l'objet de la prestation interne et de ce que la Direction attend de son contrôle de gestion.

Prix de la rue [Gest. comm.]

Traduction de *street price* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne le prix résultant spontanément de l'offre et de la demande locales.

Prix de production [Gén.]

En comptabilité, somme des coûts des matières premières et de la rémunération des facteurs de production nécessaires pour produire un bien ou un service.

Le prix de production ne comprend pas les impôts (nets de subvention) qui frappent le produit, mais il comprend les autres impôts (nets de subvention) liés à la production. L'équivalent du prix de production pour les produits importés est le prix CAF. (➤ *Incoterms*).

Lorsque les impôts (nets de subvention) qui frappent les produits sont ajoutés au prix de production, on obtient le prix départ-usine.

L'incorporation des droits de douane au prix CAF donne le prix départ-douane.

Le prix départ-usine ou le prix départ-douane augmenté des coûts de distribution (marges commerciales et frais de transports) et de la TVA non récupérée par l'utilisateur constitue le prix d'acquisition. Son équivalent pour l'exportation est le prix FOB. Celui-ci comprend le

prix départ-usine, les marges commerciales, les frais de transports jusqu'à la frontière, le coût de chargement du moyen de transport international (sauf autre clause), les taxes éventuelles à l'exportation.

Prix de pénétration (Stratégie de)

➤ *Pénétration (Stratégie de prix de)*.

Prix de revient [Compt.]

Ancienne expression pour coût de revient. Il correspond à l'ensemble des *coûts* – directs et indirects, variables et fixes – de production et de distribution pour une unité de bien ou de service vendue à l'exclusion de la marge bénéficiaire. Cette définition s'applique en fait au coût de revient complet – dit encore coût complet ou coût d'absorption. On le distingue du coût de revient marginal. Celui-ci ne tient compte que des coûts variables. Pour une entreprise qui ne possède qu'un seul type de produit, le calcul du coût de revient est simple : les coûts d'achats comprennent la valeur des marchandises achetées pour les stocks et les frais d'approvisionnement. Les coûts de production comprennent les coûts d'achats et les coûts de fabrication et de stockage du produit. Les coûts de distribution représentent les frais des opérations liées à la vente (transport, entrepôt). Lorsqu'il y a plusieurs catégories de produits, les calculs sont plus complexes. Il se pose en effet de délicats problèmes de répartition et d'imputation des charges communes ou charges indirectes. Dans ce domaine il existe un grand nombre de méthodes de calcul du coût de revient. Le Plan comptable général (PCG) retient la méthode des sections homogènes. Elle distingue les sections

principales (les charges imputées directement aux coûts), les sections auxiliaires et les sections complémentaires dont les charges sont réparties entre d'autres sections selon une clé de répartition qui se présente sous forme d'un coefficient. Après la répartition, les charges sont ensuite imputées aux coûts de revient.

Prix de souscription (de part ou d'action d'OPCVM) [Fin.]

Valeur liquidative augmentée du droit d'entrée, dit encore commission de souscription.

Prix de transfert

➤ *Prix de cession interne.*

Prix de vente [Gén.]

Expression monétaire de la valeur d'échange d'un bien ou d'un service sur le marché. Il sera question de prix de vente net lorsqu'au prix catalogue ou prix de base auront été enlevés tous les rabais, remises, escomptes et autres déductions susceptibles d'être accordés à l'acheteur. Le prix de vente peut être pour l'entreprise une contrainte (fixation par les pouvoirs publics ou par le marché) ou une variable stratégique (fixation par l'entreprise en fonction de ses objectifs).

Prix de zone [Gest. comm.]

Prix tenant compte de la distance entre le lieu de production et le lieu de vente.

Prix dual [Méth.]

Dans un programme linéaire où la fonction économique à maximiser représente la valeur des produits et où les contraintes concernent les quantités des facteurs disponibles, les prix duaux sont

les valeurs optimales des variables du programme dual. Ils correspondent aux prix auxquels il conviendrait de céder une partie des facteurs sans pour cela diminuer la valeur maximale de la fonction objective du primal.

Prix en trompe-l'œil [Gest. comm.]

Traduction de *Odd price* proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 1^{er} juin 2000) et qui désigne le prix de vente d'un produit fixé juste au-dessous du prix arrondi. Par exemple si le prix arrondi est de 200 euros, le prix en trompe l'œil pourra être de 199 euros ou éventuellement 199,95 euros.

Syn. : Prix magique, Prix coupés, Prix rompus.

Prix magique

➤ *Prix en trompe l'œil.*

Prix prédateurs [Gest. comm.]

Stratégie de prix poursuivie par un concurrent dans le but de prendre des parts de marché et de déstabiliser ses rivaux. Moyen pour une entreprise différenciée de contourner les barrières à l'entrée.

Syn. : Prix abusivement bas.

Prix psychologique, Prix d'acceptabilité

➤ *Demande.*

Prix rompus

➤ *Prix en trompe l'œil.*

Probabilité [Méth.]

Rapport du nombre de cas favorables d'un événement au nombre total de cas possibles. La valeur est comprise entre 0 et 1... La valeur 0 est l'impossibilité,

la valeur 1 est la certitude et 0,5 est l'incertitude totale.

On distingue la probabilité théorique et la fréquence relative observée. Ainsi le nombre de cas théoriquement favorables pour sortir 6 en jetant un dé est de 1. Le nombre de cas possibles est de 6. La probabilité théorique est de 1/6. Si on fait l'expérience un très grand nombre de fois, on obtient une fréquence relative qui tend vers la probabilité théorique. L'écart entre les deux varie comme l'inverse de la racine carrée du nombre d'expériences. Ce résultat justifie les pratiques de sondages sur des échantillons limités.

Probabilité conditionnelle [Méth.]

Désigne, lorsqu'un événement peut donner naissance à deux événements non exclusifs E_i et E_j , la probabilité $P(E_i/E_j)$ d'avoir la réalisation de E_i , sachant que l'événement E_j s'est réalisé au cours de cette épreuve.

Probabiliste (Échantillon, Méthode d'échantillonnage)

➤ *Échantillonnage.*

Probit [Méth.]

Fonction réciproque de la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite. Les fonctions de répartition de la loi normale centrée réduite et de la loi logistique simple étant peu différentes, il en résulte que les modèles probit et logit donnent des résultats également peu différents.

Procédure de recrutement

[Gest. res. hum.]

Ensemble des étapes à suivre lors d'un recrutement : accord hiérarchique,

accord budgétaire, analyse du poste à pourvoir, détermination des supports d'information, information de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), rédaction de l'annonce, sélection des candidats à convoquer, envoi d'un courrier aux candidats non retenus, entretien avec un spécialiste de recrutement, tests psychologiques, tests d'aptitudes, essai professionnel, sélection des candidats à présenter à la hiérarchie, entretien avec la hiérarchie, décision finale, recrutement, signature du contrat de travail.

➤ *Accueil du personnel.*

Processus [Méth.]

Mot latin désignant le déroulement dans le temps d'un phénomène. En économie, il désigne les différentes étapes, les différents stades dans la réalisation d'une opération économique ou tout simplement le mouvement général dans le temps et dans l'espace de développement d'une activité.

On parle aussi :

- du processus de production = ensemble des opérations techniques aboutissant à la fabrication d'un produit ;
- du processus décisionnel = ensemble formé par la succession des opérations nécessaires à la prise de décision c'est-à-dire formulation du problème, collecte et traitement de l'information, choix, exécution et contrôle pour adaptation ;
- du processus cumulatif = mouvement lié à la modification d'un facteur se traduisant par d'autres modifications de proche en proche telles que le mouvement initial s'entretient et tend à s'accroître.

Processus décisionnel

➤ *Processus.*

Prochain entré, Prochain sorti

➤ *FIFO.*

Production [Gén.]

Activité économique socialement organisée consistant en l'obtention de biens et de services destinés à la satisfaction directe ou indirecte des besoins par la transformation de biens intermédiaires en combinant du travail et du capital, et donnant lieu en contrepartie à un revenu.

Production (Fonction)

➤ *Gestion de la production.*

Production (Fonction de)

[Gén./Gest. prod.]

Relation donnant la quantité Y d'un produit à partir des quantités utilisées X des facteurs, et qui peut s'exprimer sous forme algébrique, sous forme numérique d'un tableau à entrées multiples, ou sous forme d'un abaque.

Production à la commande [Gest. prod.]

Production caractérisée par le fait que la fabrication et l'assemblage (ou l'assemblage seul dans certains cas) ne sont décidés qu'une fois connues les spécifications exactes des clients dont la demande est difficilement prévisible.

Production en cours [Compt.]

Production de biens ou de services en cours de transformation ou de formation non encore parvenus à un stade déterminé de fabrication ou de réalisation leur permettant de passer dans une phase nouvelle de production. Elle correspond à un arrêt fictif du travail au

moment où il est indispensable de connaître sa valeur c'est-à-dire lorsqu'il est utile de calculer un ou des résultats, car la valeur des en-cours a une influence sur les charges se rapportant aux produits finis d'une période.

La valorisation des en-cours peut être relativement simple dans le cas d'une entreprise travaillant sur commandes car il suffit de cumuler l'ensemble des charges affectées ou imputées à chaque commande non terminée en fin de période. Elle peut être beaucoup plus délicate pour les entreprises à fabrication répétitive car il conviendra, après étude technico-comptable plus ou moins poussée, de transformer pour chaque élément de coût, la production en cours en «équivalent» production terminée, compte tenu de l'état d'avancement des travaux.

Production en série, Production par processus [Gest. prod.]

La production en série ou production de masse est un système basé sur l'assemblage de produits divers à partir de pièces uniformes et standardisées.

La production par processus est un système dans lequel le produit et le processus de fabrication se confondent en une seule et même entité. Ce système est de règle dans l'industrie chimique.

Production pour stock [Gest. prod.]

Production caractérisée par le fait que la fabrication et l'assemblage sont décidés en anticipant la demande des clients qui seront servis par un prélèvement sur le stock des produits finis.

Productique [Gest. prod.]

Ensemble des techniques concourant à l'automatisation de la production :

- techniques d'automatisation des processus industriels ;
- techniques informatiques de gestion de la production ;
- techniques d'organisation de la production.

Productivité [Gén.]

Rapport entre la production et les facteurs ou certains facteurs qui ont permis de l'obtenir.

La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail représentée par les effectifs ou par le produit de l'effectif et du nombre d'heures travaillées (activité de la main-d'œuvre).

Certains auteurs distinguent l'augmentation de la productivité de l'augmentation des rendements. La première est synonyme de réduction de l'effort et de la pénibilité pour une production accrue tandis que la seconde s'applique aux situations de croissance de la production obtenue par un effort plus prononcé demandé aux travailleurs.

La productivité apparente du travail ne doit pas être confondue avec la productivité partielle du travail. Celle-ci mesure la part de la croissance de la production due uniquement à la variation de la quantité de travail. Dans ce cas, on parle aussi de rendement ou de produit marginal du travail. On peut dans le même esprit, calculer la productivité partielle du capital. En général, la productivité partielle ou productivité marginale d'un facteur s'obtient en faisant la dérivée partielle de la fonction de production par rapport à ce facteur, les autres étant supposés constants. On calcule la productivité globale des facteurs par le rapport entre

l'évolution de la production en volume et l'évolution de l'ensemble des facteurs en volume.

On appelle surplus de production globale ou gain de production globale, la différence entre l'accroissement à prix constants de la production et l'accroissement à prix constants des facteurs de production. Ce calcul a été établi dans le cadre des comptes de surplus.

Productivité apparente du travail

➤ *Productivité.*

Productivité du capital [Gén.]

Rapport entre la valeur ajoutée et le stock de capital fixe. En pratique, cette définition est difficile à utiliser avec rigueur, en raison des difficultés techniques liées à l'évaluation du stock de capital fixe dont les éléments ont été acquis à des dates différentes.

➤ *Productivité.*

Productivité douce, dure [Gén.]

Traductions des expressions *soft productivity* et *hard productivity* employées par Lester Thurow pour désigner, d'une part la productivité due à la matière grise et, d'autre part, la productivité due aux machines.

Productivité du travail

➤ *Productivité.*

Productivité globale (Surplus de)

➤ *Productivité, Surplus.*

Productivité globale des facteurs

➤ *Productivité.*

Productivité marginale

➤ *Productivité.*

Productivité partielle

- *Productivité.*

Product-mix [Gest. comm.]

Ensemble des produits offerts à la vente par une entreprise de production.

Produit [Gén.]

1° Bien ou service résultant de la production et destiné à la satisfaction directe ou indirecte d'un besoin. Il est donc synonyme de bien économique au sens large. La notion de produit implique donc à la fois, l'existence d'une activité productrice et l'existence d'un besoin mais le produit peut être marchand ou non marchand.

2° Valeur de l'activité de production. Dans ce sens en comptabilité générale d'entreprise, on distingue les produits des charges, les produits correspondants aux ventes, stock final et à différents autres revenus.

En comptabilité analytique, le terme « produits » désigne les biens et les services de l'entreprise qu'ils soient en cours d'élaboration (en cours, produits intermédiaires...), à la fin du cycle de fabrication (produits finis...) ou au terme du cycle d'exploitation (produits vendus par l'entreprise productrice).

Produit d'appel [Gest. comm.]

Produit qui, parmi les autres produits d'un centre commercial, est vendu avec un bénéfice réduit ou nul, de manière à attirer la clientèle par l'annonce d'un prix avantageux et susceptible d'acheter d'autres articles.

Produit d'exploitation

- *Compte de résultat.*

Produit exceptionnel

- *Compte de résultat.*

Produit financier

- *Compte de résultat.*

Produit secondaire [Compt.]

Un produit est dit secondaire lorsqu'il apparaît lors de la production du produit principal du fait des conditions techniques de fabrication. Par exemple le gou-dron peut être considéré comme un produit secondaire résultant du raffinage du pétrole pour obtenir de l'essence. Selon sa valeur le produit secondaire sera nommé sous-produit ou produit résiduel. Syn. : *Produit dérivé.*

Produits captifs [Gest. comm.]

Deux produits sont captifs lorsque l'usage de l'un est lié à l'existence de l'autre.

Produits clés en main

- *Clés en main.*

Produits dérivés [Compt./Fin.]

1° Produits résiduels (déchets et rebuts) et sous-produits pouvant apparaître lors de la fabrication du ou des produits principaux. Ils sont souvent une valeur, d'où la nécessité d'en tenir compte dans le calcul des coûts.

2° Contrat financier dont la valeur anticipée d'un support donné qui peut être des matières premières, une devise, une action, un taux d'intérêt, un indice boursier.

- *Option (3° et 4°), Warrant financier.*

Produits dilemmes [Gest. comm.]

Produits en phase de lancement correspondant à une part du marché faible et

un taux de croissance du marché fort, au sein du portefeuille produit-marché d'une organisation.

➤ *BCG.*

Produits intermédiaires [Compt.]

Produits parvenus à un stade d'achèvement mais destinés à entrer dans une nouvelle phase du cycle de production de l'entreprise. Toutefois, il semble qu'il faille ne pas exclure la possibilité pour l'entreprise de les écouler à l'extérieur en tant que pièces de rechange, accessoires, fournitures... car cette destination peut lui permettre de bénéficier d'une meilleure utilisation de ses capacités productives consacrées à ces fabrications. Autrement dit, les produits intermédiaires (qui peuvent être stockés contrairement aux productions en cours) pourront être :

- vendus à des tiers ;
- réintroduits dans le cycle de fabrication de l'entreprise qui les a produits afin d'obtenir des produits plus élaborés ou des produits finis. Par exemple, des roues de vélos terminées dans une entreprise qui fabrique des bicyclettes seront des produits intermédiaires.

Produits liés ou fatals [Compt.]

Les produits liés sont constitués des coproduits et des sous-produits. Ils sont la caractéristique des industries analytiques qui, à partir d'une matière souvent unique et commune, réalisent plusieurs produits dans le cadre d'un processus de fabrication continu.

Produits non incorporables [Compt.]

Ils sont constitués de produits constatés en comptabilité générale mais exclus

de la comptabilité analytique. Il est possible de citer parmi les produits non-incorporables :

- les produits qui ne peuvent être affectés à un article ou à une famille d'articles tels que des ristournes obtenues sur un ensemble d'opérations d'achats réalisés sur une période antérieure... ;
- les profits hors exploitation tels que les recouvrements de créances douteuses pour la partie ayant été provisionnée, les plus-values sur cessions d'immobilisations...

Produits résiduels [Compt.]

Ils regroupent les déchets et rebuts. Les déchets sont des résidus provenant du processus de fabrication, constitués souvent d'éléments de matières premières (chutes de tissu, copeaux de métal...) ou d'impuretés. Les rebuts sont des produits impropres à une utilisation normale ou à un écoulement identique à celui des bons produits (défauts, irrégularités, pièces détériorées...).

S'ils sont inutilisables et que leur évacuation entraîne des frais, ceux-ci sont incorporés aux coûts de production des produits finis.

S'ils sont réutilisés par l'entreprise, leur valeur (prix du marché ou prix forfaitaire) est soustraite du coût des produits d'où ils proviennent et ajoutée au coût des produits qui les utilisent.

S'ils sont vendus, leur prix de vente est soustrait du coût de production des produits d'où ils proviennent ou leur prix de vente est considéré comme un bénéfice.

Produits semi-finis

➤ *Produits intermédiaires.*

Produits semi-ouvrés

➤ *Produits intermédiaires.*

Produits supplétifs [Compt.]

Produits non enregistrés en comptabilité générale pour quelque raison que ce soit, et retenus dans les calculs en comptabilité analytique. Les productions de l'entreprise pour elle-même non enregistrées en comptabilité générale en sont un exemple classique, qu'elles correspondent à des immobilisations corporelles ou incorporelles telles que des études. Il convient de rappeler que ces productions sont valorisées au coût de production sans incorporation de résultat.

Profession

➤ *Cadre, Catégorie socioprofessionnelle, Contremaître, Maîtrise, Métier, Ouvrier, Qualification professionnelle.*

Profit [Gén.]

Notion qui vient du latin *proficere* = être utile.

1° Excédent des recettes d'une entreprise par rapport à l'ensemble de ses coûts de production et de distribution de ses biens et services. Il est synonyme de bénéfice. Son montant dépend de la nature et de la manière de mesurer les recettes et les coûts. Dans ce dernier cas, il y a notamment les problèmes d'amortissement (fiscal ou économique) de la valorisation des stocks (FIFO, LIFO...). 2° Par profit pur, on entend le résidu obtenu après rémunération de tous les facteurs y compris celle des capitaux propres et du travail de l'entrepreneur. Le profit pur ainsi conçu est encore appelé le surprofit résultant de l'imperfection du marché.

Profit Warning (Avertissement sur résultats) [Fin.]

Communication externe des entreprises ayant pour but de prévenir le marché que les résultats seront peut-être différents de ce qui avait été préalablement annoncé.

Profitabilité [Fin.]

Il existe deux définitions de cet indicateur de gestion :

1° dans un cas, conception la plus courante, c'est le profit net du coût d'opportunité correspondant à un placement sur le marché financier. La profitabilité est alors obtenue par soustraction du taux d'intérêt réel de la rentabilité financière (épargne nette + profit distribué + allègement des dettes dû à l'inflation) ;

2° dans le second cas la profitabilité est le rapport entre le résultat net et le chiffre d'affaires. Elle se distingue alors des différents ratios de rentabilité (économique, financière) qui est le rapport entre le résultat net et les investissements (qui peuvent être appréhendés soit l'actif total, soit par les fonds propres).

Profondeur de gamme

➤ *Assortiment, Largeur de gamme.*

Progiciel [Méth.]

Produit logiciel ou ensemble de logiciels standards répondant à une catégorie de besoins pour un ensemble d'entreprises. Leur diffusion multiple fait diminuer leur prix et leur présence sur le marché rend possibles des tests préalables à leur achat (à l'opposé : logiciel spécifique). On distingue les progiciels de gestion concernant une activité particulière

(comptabilité, paye, facturation, stocks...) et les progiciels de bureau-tique automatisant des activités de bureau (traitement de texte, tableur, gestionnaires de fichiers et de bases de données...).

Programmation dynamique [Méth.]

Technique de recherche opérationnelle visant à définir une suite de décisions reliées entre elles en vue d'optimiser un résultat cumulé de l'ensemble des périodes correspondantes ; par exemple, quantités à mettre en fabrication chaque mois, compte tenu des ventes et des frais de stockage pour maximiser le profit annuel.

On utilise le principe d'optimalité de Bellman : « toute politique optimale ne peut être faite que d'une suite de politiques optimales ».

Ce principe est appliqué de façon séquentielle en partant de l'état final et en remontant à l'état initial, en cherchant pour chaque période quelle est l'action qui permet de passer d'un état à l'état postérieur de façon optimale.

Programmation linéaire [Méth.]

Technique mathématique permettant de trouver les valeurs à affecter à un ensemble de variables qui satisfont des contraintes linéaires (équations ou inéquations) pour optimiser une fonction linéaire de ces mêmes variables.

Après avoir ramené le problème à une forme standard par différents artifices, on emploie l'algorithme du Simplex. L'introduction de paramètres permet de définir comment la solution optimale change lorsque certaines données du problème varient.

Programmation neurolinguistique

(PNL) [Gest. ress. hum.]

Approche pragmatique de la communication et du changement développée dans les années 70 par l'école de Palo Alto s'appuyant sur des méthodes et outils d'identification des structures de la pensée. La PNL propose un ensemble de règles et de techniques qui pourraient permettre d'améliorer l'efficacité de la communication et des relations interindividuelles.

Programmation non linéaire [Méth.]

Technique mathématique visant à définir un ensemble de valeurs à affecter à des variables soumises à des contraintes de façon à optimiser une fonction quelconque de ces mêmes variables.

On emploie la méthode des multiplicateurs de Lagrange qui consiste à annuler les dérivées partielles d'une combinaison linéaire de la fonction à optimiser et des contraintes.

Programme [Méth.]

1° Ensemble des modalités d'action permettant d'atteindre un objectif. C'est une forme de plan détaillé et/ou pour un horizon plus rapproché, mettant davantage l'accent sur les moyens de réalisation.

2° En informatique, schémas des opérations successives que doit effectuer l'ordinateur et qui permettront le traitement des données.

Progression arithmétique [Méth.]

Suite de nombres tels que chacun d'eux est déduit du précédent en y ajoutant chaque fois un même nombre appelé

«raison» de la progression. La somme de (n) termes d'une telle suite dont le premier terme est A et la raison r est égale à :

$$S_n = A + \frac{n-1}{2}r$$

Progression géométrique [Méth.]

Suite de nombres tels que chacun d'eux est obtenu en multipliant le précédent par un même nombre appelé raison de la progression.

La somme de (n) termes d'une telle suite, de premier terme A et de raison r est égale à :

$$S_n = \frac{A(1-r^n)}{(1-r)}$$

si $0 < r < 1$ et si $n \rightarrow \infty$ la somme devient :

$$S_x = \frac{A}{1-r}$$

Projection

➤ *Prévision.*

Projection (Effet de) [Gest. ress. hum.]

En évaluation des performances, effet consécutif à la transposition de la personnalité responsable hiérarchique (évaluateur) sur l'observation du subordonné.

Projet [Méth./Gest. prod.]

Désigne dans le langage courant une intention de faire, ou plus conceptuellement une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir (AFITEP, 1991). En sciences de gestion il s'agit d'une forme d'organisation de la production mise en œuvre pour la

conception et la réalisation de prototypes ou plus généralement de produits innovants. Ses qualités sont de favoriser l'innovation, de réduire les temps de développement et d'augmenter la flexibilité grâce aux capacités d'apprentissage de cette organisation. Un groupe projet est constitué de manière ad hoc d'une équipe pluridisciplinaire qui est en tout ou partie mise sous la responsabilité fonctionnelle d'un chef de projet. Il permet de travailler à partir des compétences acquises dans les différents secteurs de l'entreprise mais en adaptant leur application à l'atteinte des spécifications du produit à réaliser. Cette organisation favorise l'évolution des pratiques de travail et la découverte de nouvelles solutions en permettant une interaction directe entre des professionnels qui collaborent généralement de manière distante. Le projet est représentatif de «l'entreprise étendue» dans la mesure où de nombreux partenaires sont généralement sollicités pour permettre son aboutissement, et que la nature des relations établies est complexe, et dépasse des rapports de pur marché.

Il existe différents types de projet. K. B. Clarck, R. H. Hayes et S. C. Wheelwright (1988) proposent une typologie de quatre configurations, établie relativement aux relations qu'entretient l'acteur-projet avec les acteurs-métiers (Groupe de recherche ECOSIP, 1993) :

– le projet en «structure fonctionnelle» dans lequel les responsables hiérarchiques métiers conservent la maîtrise de l'emploi des ressources mobilisées dans le projet. Il n'y a pas d'individu responsable de l'ensemble du processus;

- le « coordinateur de projet », qui est un acteur projet responsable de la coordination des différentes activités réalisées pour le compte du projet, sans pour autant avoir la possibilité de donner des instructions aux acteurs-métiers. Il a généralement dans chaque métier un interlocuteur en charge d'assurer l'interface avec le projet ;
- le « directeur de projet » a une réelle capacité de décision et d'action par délégation de la direction générale, avec la contrepartie d'être formellement responsable de la bonne conduite du projet. Il est amené à négocier les budgets avec les acteurs-métiers, à donner des orientations de travail, à faire des arbitrages ;
- le « projet sorti » dans lequel les acteurs sont mis sous l'autorité du directeur de projet pour le temps de leur intervention. Ces acteurs sont extraits des structures fonctionnelles traditionnelles et regroupés physiquement dans le groupe projet.

P

Projet d'entreprise [Strat. man.]

Expression synthétique, généralement sous forme écrite, des finalités et ambitions économiques et sociales d'une entreprise. En tant que cadre unificateur des orientations stratégiques d'une organisation, il recouvre une vision de l'avenir de la firme (dessein), un engagement, des valeurs partagées, et des priorités d'action qui constituent une traduction concrète et à court terme des engagements et de principes figurant dans le projet.

Promotion commerciale (ou des ventes) [Gest. comm.]

Activités qui complètent la publicité et la vente individuelle, les coordonnent et les rendent efficaces.

Les exemples de promotion commerciale sont : une baisse de prix signalée sur un produit, les campagnes d'étalages, les expositions, les démonstrations qui sortent de la routine.

Pour l'*American Marketing Association*, dans un sens général, la promotion intègre la publicité et l'effort de vente individuel. Pour d'autres auteurs la promotion des ventes s'oppose à la publicité dans la mesure où elle s'efforce de pousser le produit vers l'utilisateur, alors que la publicité pousse l'utilisateur vers le produit.

Promotion immobilière [Gest. comm.]

Contrat selon lequel un intermédiaire – le promoteur immobilier – réalise des constructions individuelles ou collectives ou profit d'accédants (ou maître de l'ouvrage) qui deviendront propriétaires, pour un prix convenu.

Le promoteur se charge du plan de financement, des rapports avec l'autorité publique et les corps de métier. Il est garant de l'exécution des obligations mises à la charge des personnes avec lesquelles il a traité au nom du maître d'ouvrage ainsi que des vices cachés.

Propension moyenne à consommer

[Gest. comm.]

Rapport entre le montant des dépenses de consommation au cours d'une période et le montant du revenu de la période.

Prophétie autoréalisatrice ou autoproduitrice

➤ *Anticipation, Effet Merton, Prémonition.*

Propriétaire [Dr.]

Personne qui est titulaire d'un droit de propriété sur un bien. Le bien peut être

destiné à la consommation ou à la production. Le propriétaire peut être distinct du détenteur du bien entre lesquels il existe un contrat de louage.

Propriété [Dr.]

Droit par lequel une chose est possédée en propre par une personne (physique ou morale) se traduisant par un droit d'user et de disposer d'un bien, d'une façon exclusive et absolue, sous réserve des limitations édictées par la loi. La nature de ces limitations détermine celle du régime économique. Le droit de propriété comporte donc trois aspects : *usus, fructus, abusus*. On distingue la propriété des biens de consommation et la propriété des biens de production. L'une disparaît avec la consommation du bien, l'autre est plus durable. La propriété peut être privée ou sociale.

➤ *Agence (Relation d'), Droits de propriété (Théorie des), Firme managériale, Gouvernance.*

Propriété (Théorie des droits de)

➤ *Droits de propriété (Théorie des).*

Propriété commerciale [Dr.]

Droit conféré au commerçant locataire d'un immeuble de conserver l'usage du local loué à l'expiration du bail ou d'obtenir une indemnité.

Propriété industrielle [Dr.]

Droit exclusif d'user d'un nom commercial, d'une marque, d'un brevet, d'un dessin, d'un modèle de fabrique et par extension de tout moyen spécial de conquérir une clientèle.

➤ *Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle, OMPI.*

Prorata temporis [Fin.]

Locution latine signifiant proportionnellement au temps.

Prospect [Gest. comm.]

Client potentiel.

Prospective [Méth.]

Réflexion globale sur le devenir d'une organisation ou d'un système présentant un éventail des futurs possibles. La prospective tient compte des tendances lourdes repérables dans tout processus évolutif mais aussi des faits porteurs d'avenir, parfois qualifiés de signaux faibles, et des stratégies d'acteurs (vision volontariste). Elle est à dominante qualitative mais recourt à la quantification à travers les prévisions réalisées pour chaque scénario retenu.

➤ *Management, Scénario, Stratégie.*

Prospectus [Fin./Gest comm.]

Document d'information, soit publicitaire, soit financier. Dans ce dernier cas, il est remis à un investisseur. Il concerne soit une opération initiée par une société cotée (introduction en Bourse, augmentation de capital...), soit la commercialisation d'un OPCVM.

Protêt [Dr./Fin.]

Acte authentique extrajudiciaire constatant officiellement le non-paiement à l'échéance ou le refus d'acceptation d'une traite ou plus généralement d'un effet de commerce (chèque, billet à ordre, lettre de change...) par le tiré.

Provision [Compt.]

Les provisions sont des charges comportant quelques incertitudes en ce qui concerne leur montant et dans certains

cas leur existence. Les provisions sont donc des charges probables qu'il convient de rattacher à l'exercice au cours duquel elles sont apparues afin de dégager un résultat aussi correct que possible.

Provision de propre assureur

➤ *Fonds de propre assureur.*

Provision mathématique [Fin.]

Évaluation de la valeur actuelle de sommes devant être versées sous certaines conditions telles que la survenance d'un accident ou autre préjudice (assurances), ou la survie d'un bénéficiaire (pensions de retraite, rentes viagères).

Provision pour charges à répartir

[Compt.]

Enregistrement d'une quote-part des charges prévisibles que l'entreprise devra engager dans un des prochains exercices, dans les comptes de chacun des exercices au cours desquels l'estimation des frais à financer est connue. Il serait en effet anormal de faire supporter la totalité de la dépense au seul exercice durant lequel les frais seront facturés. Il pourra s'agir de travaux d'entretien indispensables à réaliser périodiquement ou des grosses réparations d'un bâtiment n'accroissant pas sa valeur.

Provision pour dépréciation [Compt.]

Constatation comptable de la réduction de valeur d'un élément d'actif provenant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. Les provisions pour dépréciation peuvent concerner des immobilisations amortissables (si la

dépréciation est jugée définitive, il conviendra de constituer un amortissement exceptionnel) ou non amortissables, les stocks, les titres (titres de participation, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement) et les créances (lorsque certains faits tels que la cessation des paiements, permettent de douter de la solvabilité du débiteur).

Constituées lors de l'inventaire, ces provisions ont pour rôle de faire apparaître la valeur minimale des biens et droits de l'entreprise conformément au principe de prudence qui caractérise la comptabilité générale.

Provision pour hausse des prix [Compt.]

Provision destinée à faciliter le financement des stocks en période de hausse significative des prix. Lorsque les prix augmentent au cours d'un exercice, l'évaluation du stock final, et donc du bénéfice, s'en trouve surestimée. La constitution d'une provision pour hausse des prix permet alors de déduire temporairement du résultat imposable (6 ans) une fraction des bénéfices ayant servi à la reconstitution du stock. Cette provision n'est autorisée que s'il est constaté au cours d'une période ne pouvant excéder deux exercices consécutifs, une hausse de prix supérieure à 10 %.

Provision pour investissement

[Gest. ress. hum./Compt.]

Lorsqu'en 1967, le législateur a institué une participation des salariés aux fruits de l'expansion, la loi avait autorisé les entreprises à constituer, en franchise d'impôt, une provision réglementée, dite « provision pour investissement », à concurrence du montant de la participation. Par le biais de la réduction d'im-

pôt résultant de cette mesure, le Trésor public prenait à sa charge le financement de la participation. Par la suite, la dotation autorisée a été progressivement réduite pour être finalement supprimée le 1^{er} octobre 1984.

Aujourd'hui, la possibilité de constituer une provision pour investissement n'est ouverte qu'aux entreprises ayant conclu avec leur personnel des accords dérogatoires accordant des avantages supérieurs à ceux de la participation légale. Selon la date de signature de cet accord, la provision pour investissement est égale à une fraction de la participation supplémentaire résultant de l'accord. À défaut d'être utilisée dans un délai de douze mois à l'acquisition ou à la création d'immobilisation, elle doit être rapportée au bénéfice imposable.

Provision pour pertes et dépréciations globales [Compt.]

Selon le PCG il s'agit de la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur du patrimoine ou d'une fraction du patrimoine résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles et non susceptibles d'être affecté à un ou plusieurs postes du bilan.

Provisions pour risques et charges [Compt.]

Provisions constituées à la clôture d'un exercice pour couvrir des risques ou des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Ces risques doivent être identifiés et inhérents à l'activité économique de l'entreprise, même si leur réalisation ou leur montant sont incertains. Justifié par le principe de prudence, leur enregistre-

ment évite à l'entreprise de reporter sur les exercices suivants les charges probables issues de décisions ou de risques nés au cours de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges présentent à la fois le caractère :

- de réserves, car elles permettent de se constituer des liquidités pour assurer le paiement des charges futures probables ;
- de dettes probables, dont l'échéance et le montant sont aléatoires.

Comptablement, elles sont enregistrées au passif du bilan et inscrites entre les capitaux propres et les dettes.

Provisions réglementées [Compt.]

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision (bien que du fait de leur fonctionnement, elles soient proches des provisions pour risques et charges) et sont enregistrées en comptabilité générale en application de textes légaux. Ces provisions constituent pour l'entreprise des réserves non libérées d'impôts (sauf la provision pour investissement qui est, en général, considérée comme libérée d'impôts). Dans le bilan, les provisions réglementées sont portées dans la rubrique « capitaux propres », ce qui est critiquable car elles contiennent des impôts latents c'est-à-dire des dettes cachées. Les principales provisions réglementées sont : les provisions pour hausse des prix, la provision pour fluctuation des cours, la provision pour investissement (participation des salariés) et les amortissements dérogatoires.

Provisions techniques [Compt.]

Montant des engagements des sociétés d'assurance envers le public. Expression qui remplace celle de *réserve technique*.

Prudence (Principe de) [Compt.]

Principe comptable énoncé dans le Code de commerce (art. 14) et le PCG. Selon ce dernier, la prudence est l'appréciation raisonnable des faits, afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir d'incertitudes présentes, susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise. Selon ce principe, tous les éléments de dépréciation ou de risque de pertes doivent être comptabilisés, même s'ils ne sont que probables. À l'inverse, les profits ne doivent être comptabilisés que lorsqu'ils sont effectivement réalisés. Ainsi, par exemple, la dépréciation d'un immeuble sera constatée chaque année, du fait même de son vieillissement, alors que les plus-values que sa vente permettrait de réaliser, ne seront pas enregistrées. La justification du principe de prudence se trouve dans la volonté de protéger les tiers d'une information qui n'aurait d'autre finalité que d'attirer leurs capitaux. On veut également éviter qu'une distribution de dividendes ne soit basée sur un bénéfice aléatoire. Le principe de prudence conduit ainsi à donner une vision plutôt pessimiste de l'entreprise.

Prud'hommes (Conseil de)

[Gest. ress. hum.]

Juridiction d'exception paritaire de jugement ou de conciliation des litiges nés de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat individuel de travail.

PSI

➤ *Prestataire de service d'investissement.*

Publicitaire (Stratégie)

➤ *Stratégie publicitaire.*

Publicité [Gest. comm.]

Stimulation de la demande en agissant sur le consommateur pour le pousser à l'achat.

Elle se distingue de la promotion des ventes qui tend à agir sur l'offre pour se rapprocher des clients potentiels et des relations publiques qui vise à obtenir la sympathie et le concours de certaines personnes susceptibles d'influencer le développement de la firme.

➤ *Communication, Stratégie publicitaire.*

Publicité collective [Gest. comm.]

Programme publicitaire financé par un groupe d'organisations vendant un même type de bien, sans faire référence aux marques.

Syn. : Publicité de branche.

Ant. : Publicité de marque.

Publicité comparative [Gest. comm.]

Relative à tout message publicitaire qui compare une ou plusieurs caractéristiques d'un produit d'une marque déterminée à une ou plusieurs caractéristiques d'un ou plusieurs produits de marques concurrentes nommés ou identifiables.

Publicité de firme (ou d'entreprise)

[Gest. comm.]

Publicité faite par une entreprise pour se faire connaître et assurer sa renommée en tant que telle, indépendamment de ses activités. Il s'agit d'une consommation institutionnelle. L'entreprise fait la publicité de son image et non de ses produits.

Publicité directe [Gest. comm.]

Technique de communication utilisant un mode de liaison direct avec la clientèle potentielle ou acquise.

Publicité rédactionnelle ou

Publireportage [Gest. comm.]

Informations publiées par un annon-
ceur dans un support de presse, qui ont
l'apparence d'un article « normal ». La
publicité rédactionnelle doit être identi-
fiable par une mention particulière (par
ex., Communiqué), pour éviter toute
ambiguïté.

Angl. : *Informercial*.

Publipostage (Mailing) [Gest. comm.]

Opération de publicité directe par voie
postale qui permet l'expédition de pros-
pectus, brochures, lettres, échantillons,
etc.

Put [Fin.]

Option de vente.

➤ *Cap, Marchés des options, MONEP.*

Put of more

➤ *Option du double.*

Pygmalion (Effet) [Gén.]

En évaluation, comportement de l'éva-
lué qui consiste à se conformer aux cri-
tères valorisés par l'évaluateur. L'évalué
cherche à faire plaisir à l'évaluateur.

Pyramide [Méth.]

Graphique permettant de confronter
deux distributions statistiques, au
moyen de deux histogrammes situés de
part et d'autre d'un axe vertical com-
mun portant l'échelle relative à l'élé-
ment commun des deux distributions.
Les effectifs se lisent sur une échelle
horizontale.

L'utilisation la plus connue est la pyra-
mide des âges qui est un ensemble de
deux histogrammes de la distribution
des âges dans une population pour

chacun des deux sexes. On établit égale-
ment la pyramide des revenus, l'axe
vertical représentant l'échelle des reve-
nus et horizontalement de part et
d'autre de cet axe, on représente les
effectifs de chaque sexe.

Pyramide CIM (Computer Integrated Manufacturing) [Info./Gest. prod.]

Représentation des quatre niveaux de
décision en gestion de la production.
Ces quatre niveaux sont :

- Niveau 3 : la gestion des produits et
des stocks, la gestion des approvisionne-
ments, la gestion des clients, des com-
mandes et de la facturation (gérés par
les ERP).
- Niveau 2 : la localisation des produits
en stocks, les mouvements physiques et
la gestion des lots.
- Niveau 1 : les automatismes.
- Niveau 0 : les capteurs et actionneurs.

Pyramide des besoins, Pyramide de

Maslow [Gest. ress. hum./Gest. comm.]

Les travaux de Maslow permettent de
classer les besoins humains par ordre
d'importance en 5 niveaux (besoins
physiologiques, besoins de sécurité,
besoin d'appartenance, besoin d'estime,
besoins d'accomplissement de soi).

Ce classement correspond à l'ordre dans
lequel ils apparaissent à l'individu ; la
satisfaction des besoins d'un niveau
engendrant les besoins du niveau suivant.
L'idée est qu'on ne peut agir sur les
motivations « supérieures » d'une per-
sonne, qu'elle soit adulte ou enfant, qu'à
la condition expresse que ses motiva-
tions primaires (besoins physiologiques
et de sécurité) soient satisfaites.

1° Les besoins physiologiques recouvrent :
le logement (lieu, surface, environnement,

sécurité du logement...), la nourriture (le mode de restauration, la sécurité et la sûreté des aliments, les risques de pénurie), les vêtements, les vacances, le mode de vie dans son ensemble.

2° Les besoins de sécurité concernent le besoin de protection aussi bien physique que morale. Ils portent sur la sécurité de l'emploi et donc la sécurité des revenus et des ressources, la santé, la sécurité physique (violence, délinquance, agressions), la sécurité morale et psychologique, la sécurité et la stabilité familiale.

3° Les besoins d'appartenance sont les besoins sociaux d'intégration, des besoins de relation des personnes, besoins d'affection. Ils se manifestent par le besoin d'intégration à un groupe qu'il soit social, relationnel ou statutaire.

Chaque personne peut appartenir à plusieurs groupes identifiés. Le premier groupe d'appartenance d'une personne est la famille.

4° Les besoins d'estime correspondent aux besoins de considération, de réputation et de reconnaissance, et aussi au besoin de respect de soi-même et de confiance en soi. La mesure de l'estime peut aussi être liée aux gratifications accordées à la personne.

5° Le besoin d'autoaccomplissement est le besoin de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur son potentiel personnel dans tous les domaines de la vie. Ce besoin peut prendre des formes différentes selon les individus. Il peut aussi correspondre au sentiment qu'a une personne de faire quelque chose de sa vie.



Q (ou Ratio) de Tobin [Fin.]

Ratio qui met en rapport la valeur de marché d'un bien (ou d'une firme) et sa valeur comptable ou sa valeur de remplacement mesurée en unités de devises courantes. Un ratio supérieur à 1 signifie que la bourse évalue les actifs de l'entreprise au-dessus de leur coût. Une valeur élevée de Q constitue une incitation à investir dans l'entreprise. À l'inverse un Q faible, inférieur à l'unité, est synonyme de dépréciation des actifs de la firme. Dans cette circonstance, la propension à investir est réduite puisque cette dépréciation d'actifs entraîne une perte de valeurs pour les investisseurs. Toutefois, une telle situation peut représenter une opportunité pour des investisseurs et des managers qui s'estiment en mesure de mettre en place une nouvelle stratégie créatrice de valeur. Dans cette hypothèse, le rachat constitue une opportunité réelle dans la mesure où le coût de ces actifs sur le marché financier est inférieur au coût d'acquisition sur le marché des biens et services. *In fine*, le Q de Tobin est un important élément d'évaluation de la stratégie du management.

➤ *Tobin (Q de).*

Quai (À) [Log.]

Terme de vente maritime « à l'arrivée », par opposition aux ventes FAB, C et F et CAF qui sont des ventes « à l'embarquement ».

➤ *Incoterms.*

Qualification d'un produit [Gest. prod.]

Opération d'essai permettant de s'assurer de manière objective et impartiale qu'un produit correspond à l'ensemble des usages pour lesquels il est destiné. Cet essai doit être effectué par un organisme indépendant du producteur.

Qualification des tâches

➤ *Évaluation des emplois, Qualification professionnelle.*

Qualification du travail

[Gest. ress. hum.]

Évaluation d'un poste de travail définissant des exigences physiques, intellectuelles et caractérielles de ce poste. Si elle est destinée à la définition d'une juste rémunération pour le titulaire du poste, on parle de cotation de poste.

Qualification professionnelle

[Gest. ress. hum.]

Ensemble des aptitudes et des connaissances acquises en vue d'exercer une activité de production déterminée ou d'accomplir une fonction technique spécialisée.

Les différents degrés de qualification avec le salaire correspondant sont définis dans une grille de classification des emplois. La première grille en France dite grille de Parodi, date de 1945. Son objectif était d'établir « à travail égal, salaire égal ». En fait, il y a la qualification professionnelle de l'individu et

Q

l'évaluation de l'emploi ou des postes de travail. L'évaluation des postes de travail définit la nature et le degré des exigences requises par chaque poste de travail d'une même usine. L'évaluation des capacités personnelles (*Merit rating*) détermine le niveau des capacités individuelles par rapport à celles requises par l'emploi. La formation professionnelle continue étant susceptible de compenser cet écart.

En France, le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a pour fonction l'analyse des postes de travail et des métiers, l'évaluation des transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques, l'étude de l'adaptation de la formation professionnelle en fonction des besoins.

Qualistique [Gest. comm.]

Néologisme désignant l'étude de la qualité esthétique des matériaux utilisés dans un produit. Une telle analyse s'appuie notamment sur des banques de données relatives à la perception de la qualité des matériaux et des ambiances.

Qualité [Gén.]

Qui se rapporte à la nature d'un bien ou d'un service. Aptitude, attribut, caractère, propriété d'un bien ou d'un service susceptible de faire l'objet d'une évaluation au regard de certains critères tels que l'usage à l'état normal durant la vie du produit, la disponibilité du produit, le prix à l'achat et le prix généralisé ou complet (tenant compte des frais d'entretien), etc.

La qualité d'un produit est un des éléments de la compétitivité. Les systèmes

de boîte à idées, suggestions du personnel, et plus récemment les cercles de qualité tendent à associer les travailleurs à l'amélioration de la qualité des produits en développant un esprit de « patriotisme d'entreprise ».

Qualité totale [Gén.]

Expression recouvrant la qualité des biens vendus par une entreprise mais également les services associés tels les délais et le niveau des prix.

La qualité totale suppose la satisfaction des utilisateurs des biens ou services proposés mais également la qualité et l'efficacité de l'organisation qui en est à l'origine et la valorisation des individus dans leur travail.

Quantile [Méth.]

Caractéristique d'une dispersion, d'une distribution statistique. Si (*a*) est un nombre compris entre 0 et 1, le quantile d'ordre (*a*) est donné par la Fréquence cumulée des effectifs qui représente une proportion égale à (*a*).

Les principaux quantiles utilisés (pour la distribution des revenus, la distribution de la clientèle, etc.) sont :

- le centile où (*a*) = 1 % ;
- le décile où (*a*) = 10 % ;
- le quartile où (*a*) = 25 % ;
- la médiane où (*a*) = 50 %.

Quantité économique de commande

[Gest. appr./Gest. prod.]

En gestion des stocks et en logistique industrielle, quantité optimale à commander pour minimiser les frais de passation des commandes, les frais de possession des stocks et les risques de pénurie ou de rupture de stocks. On parle encore de la série économique ou

optimale de réapprovisionnement. En désignant par :

Q = quantité d'un article.

F = montant des frais de passation d'une commande.

P = prix unitaire de l'article commandé.

C = quantité de cet article consommé en un an.

T = taux par franc et par an du coût de la possession du stock.

La quantité optimale est obtenue par la formule :

$$Q = \sqrt{\frac{2CF}{PT}}$$

On l'appelle encore formule de Wilson.

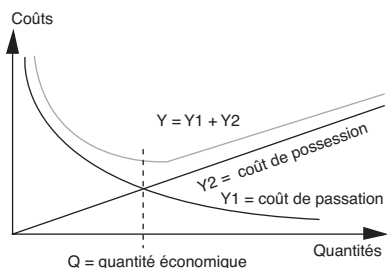
La périodicité des commandes est donnée par le rapport inverse. Avec :

– Y_1 = le coût de passation des commandes ($Y_1 = F C/Q$);

– Y_2 = le coût de possession du stock avec $C/2$ le stock moyen annuel.

Le coût d'approvisionnement Y est égal à la somme des coûts de passation des commandes et de possession du stock :

$$Y = Y_1 + Y_2$$



La minimisation du coût des approvisionnements revient alors à trouver la quantité Q qui annule la dérivée de $Y = f(Q)$, ce qui revient à l'égalité des deux pentes de Y_1 et de Y_2 . C'est ce que montre la figure ci-dessus.

Quartile

➤ *Quantile.*

Quasi fonds propres [Fin.]

Ensemble des ressources permanentes de l'entreprise possédant certaines caractéristiques des fonds propres notamment les comptes courants d'associés et les prêts participatifs.

Quasi-intégration

➤ *Alliance, District industriel, Impartition, Sous-traitance.*

Quatre P

➤ *P (Quatre).*

Quatrième gamme [Gest. comm.]

Produits proposés en distribution commerciales et prêts à l'emploi (légumes épluchés, éventuellement coupés).

Quitus [Dr.]

Décharge formelle de responsabilité donnée à un gestionnaire financier qui cesse ses fonctions ou arrive au terme fixé de celles-ci.

Quorum [Dr.]

Minimum de droits de vote représentés à une réunion pour que celle-ci puisse délibérer valablement.

Dans une société par action, c'est le nombre minimum de titres que doivent représenter au total les actionnaires présents à l'assemblée générale pour que celle-ci ait lieu valablement.

Quota [Gén.]

Terme anglais synonyme de quote-part, de contingent, de quanta et de quantum.

Quo

Quote-part [Gén.]

Part qui revient à chacun (à payer ou à recevoir).

Syn. : *Fraction*.

Quotité [Fin.]

Montant de la quote-part. On parle de l'impôt de quotité (par opposition à

l'impôt de répartition) : le taux est fixé, la matière fiscale variable.

Sur le marché financier, la quotité est la quantité minimale de titres nécessaire pour une opération boursière d'achat ou de vente sur le premier marché.

Q

R

Rabais [Gest. comm./Compt.]

Réduction pratiquée exceptionnellement sur le prix de vente préalablement convenu, pour tenir compte, par exemple, d'un défaut de qualité ou de conformité des objets vendus.

➤ *Remise, Ristourne.*

Rachat d'actions [Gest. comm.]

Opération d'acquisition par une société cotée en bourse de ses propres titres pour les annuler afin de mieux rémunérer ses actionnaires. Par cette opération, le BPA (Bénéfice par action) augmente. On dit que cette opération a un effet relutif sur le titre.

Rack jobbing [Gest. comm.]

Activité de vente sur une grande surface, pratiquée par un spécialiste indépendant, ayant passé un accord commercial avec son propriétaire.

Rafales (Problèmes des)

[Log./Gest. prod./Gest. comm.]

Problème général se rencontrant dans les processus discontinus de production des entreprises.

La rafale peut être la quantité économique à commander, la quantité de biens à produire compte tenu du problème des stocks de matières premières

et des coûts de préparation des moyens de production (montage, réglage, mise au point, etc.).

Raiffeisen (Caisse) [Fin.]

Caisse de crédit rural ou agricole mutualiste, du nom du financier allemand Frederic-Guillaume Raiffeisen, théoricien de la mutualité agricole (1816-1888).

Raison sociale [Dr.]

Nom sous lequel une société exerce son activité.

Ramassage (Bourse) [Fin.]

Technique d'achat systématique en bourse des titres à la vente d'une société sur une prise de contrôle de celle-ci.

Ramps (Système ou Méthode) [Méth.]

Ressource Allocation and MultiProject Scheduling : application de la méthode du chemin critique à l'ordonnancement de projets multiples.

Randomisation (ou Randomization)

[Méth.]

Mot anglais désignant la prise en compte de l'incertitude dans les phénomènes aléatoires. Randonisation vient du français randonnée qui signifie promenade au hasard. La technique de randomisation conduit à utiliser des procédés de tirage au sort.

L'échantillonnage au hasard est un exemple de randomisation.

Rappel de produit [Gén.]

Procédure par laquelle une entreprise informe les utilisateurs d'un produit semi-durable ou durable des risques attachés à son utilisation et intervient

R

pour réduire ou supprimer toute défaillance potentielle. L'entreprise prend à sa charge les dépenses occasionnées par la réparation voir par l'échange standard du produit.

Rapport annuel

➤ *Plaquette annuelle.*

Rapport Brundtland

➤ *Développement durable.*

Rapport de gestion [Gest.]

Document établi à la clôture de chaque exercice par le gérant, le conseil d'administration ou le directoire et présentant l'ensemble des informations économiques, juridiques et sociales relatives à l'exercice écoulé. Distinct des comptes annuels, il est obligatoire pour toutes les sociétés commerciales ainsi que pour toute personne morale de droit privé non commerçante exerçant une activité économique.

Rapport social et environnemental

➤ *Loi NRE, Reporting sociétal.*

Rapprochement d'entreprises [Strat.]

Ensemble des modalités et formes juridiques par lesquelles deux ou plusieurs entreprises mettent en commun, de façon temporaire ou permanente, des moyens financiers, technologiques, commerciaux... L'intégration d'entreprises au sein d'un groupe n'est qu'une des formes les plus visibles du rapprochement ; parmi les autres modalités, on peut citer le contrat de sous-traitance, l'accord bilatéral, le Groupeement d'intérêt économique, la prise de participation.

Rating [Fin.]

Notation. Indication sur les risques attachés aux remboursements des titres et au paiement des intérêts d'une dette donnée.

➤ *Véhicule Triple-A.*

Ratio [Méth.]

Terme anglais d'origine latine (*ratus* = calculé, compté). Il s'emploie au masculin par usage. Synonyme de coefficient, de rapport, de taux, de pourcentage. C'est un rapport entre deux grandeurs comparables.

Les ratios de gestion peuvent être classés en ratios de structure, en ratios d'activité et en ratio mixte.

Les principaux dans chaque catégorie sont :

- ratio de liquidité générale (actif circulant/actif), liquidité relative (actif circulant/dettes à court terme). Trésorerie immédiate (valeurs disponibles/dettes à court terme), ratio de fonds de roulement etc. ;
 - ratio de rotation des stocks (chiffre d'affaires/stock moyen), ratio d'analyse des charges (par ex., salaires/chiffre d'affaires), etc. ;
 - ratio de rentabilité financière (bénéfice net/capitaux propres), ratio de rotation de l'actif (chiffres d'affaire/actif).
- À cette classification peuvent s'ajouter les catégories de ratios suivantes :
- les ratios réels qui mesurent les rapports entre des grandeurs effectives, par opposition aux ratios prévisionnels ;
 - les ratios techniques qui mesurent un aspect de la gestion technique par opposition aux ratios sociaux qui portent sur les aspects sociaux ;
 - les ratios financiers qui expriment des proportions existant entre certaines

masses du bilan (ratio de structure) par opposition aux ratios économiques (ratio de fonctionnement ou ratio d'activité). Ces derniers se décomposent en ratio d'entreprise (situation économique générale de l'entreprise), ratio de gestion mesurant l'action des divers départements de l'entreprise, et les ratios de coûts.

Ratio Cook, Ratio Mac Donough [Fin.]

Ratio de solvabilité mesuré par le rapport entre les engagements et les fonds propres que les banques internationales doivent respecter. Avec le ratio Cook adopté en 1988 par le comité de Bâle, présidé par Cook, directeur de la Banque de règlements internationaux (BRI) dont le siège est à Bâle, les fonds propres doivent représenter 8 % au moins des engagements. Le comité de Bâle II, présidé par Mac Donough, nouveau directeur de la BRI, propose de renforcer le comportement prudentiel. Les banques doivent avoir un ratio de solvabilité dit ratio Mac Donough, au moins égal à 8 %.

Ratio Mc Donough = [(Total des fonds propres) / (Risque de crédit + Risque de marché + Risque opérationnel)] $\geq$ 8 %.

Ratio d'endettement

➤ *Endettement (Coefficient ou Ratio).*

Ratio d'indépendance financière [Fin.]

Rapport entre les capitaux propres et la somme des emprunts et dettes à moyen et long terme.

Ratio de Marris [Fin.]

Rapport entre la capitalisation boursière et les capitaux propres comptables.

Ratio de Sharpe [Fin.]

Performance corrigée du risque. Ce ratio est obtenu en calculant la différence entre le rendement moyen annualisé et le rendement sans risque. Le résultat est divisé par l'écart-type annualisé des rendements.

➤ *Théorie du portefeuille.*

Ratio de solvabilité [Fin.]

Rapport entre l'endettement financier net (diminué des disponibilités et des valeurs mobilières de placement à l'actif) et les fonds propres. Il faut préciser que l'endettement financier ne comprend pas les dettes d'exploitation.

Le rapport entre l'endettement financier net et l'autofinancement annuel indique l'aptitude d'une entreprise à rembourser ses dettes. Un endettement net équivalant à trois années d'autofinancement est en général un niveau correct ; au-delà de quatre ans, il devient préoccupant.

Ratio de Treynor (Reward to Volatility Ratio) [Fin.]

Mesure le surplus de rentabilité par rapport à celui d'un investissement sans risque, par unité de risque de marché. Il se distingue du ratio de Sharpe par la prise en compte de la sensibilité du fonds à son indice de référence.

Ratio de Treynor : $T_i = (R_i - R_f) / \beta_i$

T_i est le ratio de Treynor, R_i est la rentabilité du portefeuille i , R_f est le taux sans risque, β_i est le bêta du portefeuille i .

Un T_i élevé pour un portefeuille est positif, car il signifie que le rapport rentabilité/risque présente une rentabilité intéressante par rapport au risque encouru.

Ratio Q de Tobin

➤ *Q (Ratio) de Tobin.*

Ratios financiers [Fin.]

Indicateurs de gestion financière en % dont les plus courants sont :

1° Marge d'exploitation = résultat d'exploitation/chiffre d'affaires

2° Marge nette = résultat net/chiffre d'affaires

3° Rendement des fonds propres (ROE *i.e.* « *Return on Equity* ») = résultat net/capitaux propres

4° Endettement (*gearing*) = dettes à moyen et long termes/capitaux propres

5° Indépendance financière = capitaux propres/emprunts et dettes à moyen et long terme

6° Fonds de roulement = actif à court terme/passif à court terme

➤ *Ratio.*

Rationalisation [Méth.]

Adaptation consciente, réfléchie, exacte et efficace des moyens aux fins poursuivies.

Rationalité, Rationnel

➤ *Efficience, Homo-œconomicus, Microéconomique (Théorie).*

Rationalité limitée, Rationalité procédurale, Rationalité substantive

[Méth.]

Distinction opérée par le lauréat du prix Nobel : Herbert Alexander Simon (1916-1999). Pour comprendre et décrire le comportement calculeur de tout acteur, la rationalité limitée lui paraît plus réaliste que l'hypothèse instrumentaliste de la rationalité substantive de la théorie néoclassique des économistes. La théorie de la rationalité

limitée ne signifie pas que les acteurs de l'économie soient des êtres irrationnels. Elle indique seulement que les individus tout comme les organisations dans lesquelles ils travaillent et prennent des décisions se trouvent dans un contexte d'information imparfaite : ils ne disposent pas de tous les éléments pour faire le meilleur choix possible pour eux. Ils vont procéder à une recherche d'information mais sans perdre leur temps à tout consulter avant de faire le choix et prendre l'hypothétique meilleure décision, car ils rencontrent trois limites : le coût élevé de collecte de l'information, le coût élevé de son traitement et des problèmes d'incertitude inhérents à des organisations qui sont des systèmes complexes de relations interdépendantes. Il n'est donc plus question de solution optimale pour un problème donné, celle qu'implique la rationalité substantive, mais seulement de solution acceptable (*satisficing*).

➤ *Aspiration (Niveau d'), Simon H.A. (Théorie de).*

RBV (Ressource Based View)

➤ *Approche par les ressources, Théorie des ressources.*

Réactique

➤ *Réactivité.*

Réactivité [Strat. man.]

Capacité pour une entreprise de répondre rapidement aux évolutions de son ou de ses marchés. Elle suppose une ouverture sur le monde notamment aux points de vue et suggestions de ses partenaires extérieurs, une volonté d'anticipation dans les domaines commerciaux, technologiques... Elle

s'appuie sur une organisation permettant un enchaînement rapide et harmonieux des différentes phases de création d'un produit et une mobilisation permanente des individus.

Réalisable, Réalisation [Fin.]

Un actif réalisable est un actif pouvant être transformé en valeur disponible (monnaie en caisse ou en banque) à bref délai (moins de trois mois).

Réalisme des hypothèses

➤ *F-twist (Distorsion), Instrumentalisme.*

Rebuts [Compt.]

➤ *Produits résiduels.*

Recentrage [Strat.]

Manceuvre stratégique faisant suite à une opération de diversification. L'entreprise qui se recentre revient à son métier d'origine le plus souvent en abandonnant des domaines d'activité stratégiques qui ne valorisent pas ses compétences et ses savoir-faire. Les stratégies de recentrage apparaissent fréquemment au sein de groupes qui ont évolué vers des formes conglomérales et qui n'en ont pas obtenu des résultats financiers satisfaisants.

Récépissé-warrant [Fin.]

Document délivré par les Magasins généraux comprenant le certificat de dépôt transmissible par endossement (récépissé) et le bulletin de gage (*warrant*). La transmission du récépissé-warrant transfère la propriété de la marchandise. Si le *warrant* est endossé seul, il y a création d'un effet de commerce avec constitution d'un gage sur les marchandises.

En Belgique on parle de *warrant-cédule*.

Recherche-Action [Gén.]

Méthode de recherche nécessitant la collaboration entre les membres de l'organisation et des intervenants extérieurs qui doit permettre la réalisation d'un diagnostic approfondi et pertinent d'un problème de l'organisation et sa résolution. Elle vise à développer, à partir d'un cas examiné, ou à produire de nouvelles connaissances qui pourront être appliquées dans d'autres contextes.

Recherche-Développement (R&D) [Gén.]

Expression apparue aux États-Unis en 1941 avec la création d'un « Office de recherches scientifiques et du développement ».

Elle s'applique en principe aux phases de recherches appliquées et de développement, mais certains auteurs y intègrent la recherche fondamentale. De ce fait, les trois étapes de la recherche se définissent ainsi :

1° La recherche fondamentale est un aspect de la recherche scientifique qui a pour objet d'élargir la connaissance humaine sur les lois de la nature. Ses produits sont des découvertes diffusées dans des thèses, des articles publiés dans des revues spécialisées. Elle est assurée généralement sur fonds publics ou sur des crédits de fondations privées. Ses résultats sont non marchands.

2° La recherche appliquée est un aspect de la recherche scientifique qui est orientée vers l'application pratique. Ses produits sont notamment des inventions : définition des grandes lignes de procédés (ou processus) ou de produits nouveaux. Les inventions contrairement aux idées de la recherche fondamentale, sont brevetables. Ces sont des produits marchands. Le financement de la recherche

R

appliquée peut être privé et/ou public dans les économies de marché.

3° Le développement comprend tous les travaux d'adaptation, mise au point, d'essai et de révision de prototypes. C'est la phase de préindustrialisation, ou la phase initiale de l'innovation, celle-ci se poursuivant par le lancement en vraie grandeur du nouveau procédé ou du nouveau produit.

Recherche opérationnelle [Méth.]

Procédure interdisciplinaire (mais à dominante mathématique) visant à définir une politique optimale de gestion : minimiser la quantité des moyens à utiliser pour atteindre un objectif ou optimiser les résultats obtenus à partir des moyens donnés.

La démarche consiste à élaborer un modèle du système à gérer grâce auquel on peut calculer et comparer les résultats de décisions ou stratégies alternatives. Un grand nombre de problèmes de gestion sont traités : sélection parmi un nombre élevé de possibilités (affectation de moyens à différentes tâches, ordonnancement d'opérations, utilisation de réseaux, optimisation de combinaisons productives...), intervention de circonstances aléatoires (gestion des stocks, files d'attente, usure des matériels...), existence de concurrents (duopoles et oligopoles...).

Les objectifs à optimiser peuvent porter sur une ou plusieurs périodes de gestion (gestion intertemporelle des stocks, investissements simples ou multiples, planification de la production...).

L'approche est essentiellement pragmatique et toutes les techniques mathématiques et informatiques sont susceptibles d'être utilisées pour la modélisation.

Citons la programmation linéaire, la théorie des graphes, la théorie des probabilités, les chaînes de Markov, la théorie des jeux, le calcul matriciel, le calcul différentiel et intégral, les multiplicateurs de Lagrange... Dans les cas où le système est trop complexe pour qu'un optimum puisse être dégagé par une procédure mathématique, on procède par simulation.

Reclassement du personnel

[Gest. ress. hum.]

Opération qui consiste à réexaminer la situation du personnel pour classer chaque travailleur dans la catégorie à laquelle il a droit en raison de ses capacités et des usages.

➤ *Qualification professionnelle.*

Reclassement fonctionnel des charges

[Compt.]

Regroupement des charges de la comptabilité générale, rectifiées ou non, au sein des principales fonctions assurées par l'entreprise. (Par ex., fonctions approvisionnement, production – plus ou moins détaillée – distribution et administration dans une entreprise industrielle.) Ce reclassement est indispensable pour élaborer le compte d'exploitation ou de résultat fonctionnel de l'entreprise.

Recouponing [Fin.]

Modification du taux fixe d'un swap pendant sa durée de vie avec versement d'une soulte, afin de limiter le risque encouru par une contrepartie sur l'autre.

Recours gracieux [Fin.]

Le contribuable reconnaît le bien-fondé de l'impôt, mais il demande à l'administration fiscale sa bienveillance. Possible en tout domaine fiscal pour les pénalités.

Recouvrement d'une créance [Fin.]

Apurement d'une dette envisagée du point de vue du créancier. Le remboursement est un apurement envisagé du point de vue du débiteur.

Rectification d'office [Fin.]

En cas de comptabilité irrégulière de l'entreprise, l'administration reconstitue les résultats imposables. Procédure sanction, utilisable en matière de BIC, BNC, bénéfices agricoles, IS, TVA.

Redevance [Fin.]

Somme versée à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement.

Angl. : Royalty.

Redressement [Fin.]

Rectification par l'administration d'une déclaration, pour erreurs, omissions ou insuffisances dans ce qui est déclaré.

Redressement judiciaire [Dr.]

Procédure instituée par la loi du 25 janvier 1985 et réformée par la loi du 10 juin 1994 pour les entreprises en état de cessation des paiements et qui permet après une phase d'observation de présenter un plan de redressement comportant les mesures propres à la survie de l'entreprise et le remboursement partiel ou total des créanciers. Les autres issues du redressement judiciaire sont le plan de cession de l'entreprise ou la liquidation judiciaire.

Réduction (fiscale) [Fin.]

Somme que le contribuable enlève de l'impôt qu'il a à payer. En fait il s'agit, avec plafonnement, d'un pourcentage – souvent de l'ordre de 20 ou 25 % – de

capitaux que le contribuable a affecté à tel ou tel placement, encouragé par les pouvoirs publics. Ne pas confondre avec les déductions.

Réduction sur ventes [Compt.]

Diminution à caractère commercial, du prix pratiqué en fonction d'un manque de qualité (rabais), de l'importance de la qualité (remise) des produits vendus ou de l'ensemble des opérations faites avec un tiers pendant une période déterminée. Ces réductions commerciales ne doivent pas être confondues avec l'es-compte de règlement qui constitue une réduction financière.

Réel [Gén.]

1° Qui s'oppose à nominal (valeur réelle qui résulte du marché s'oppose à la valeur nominale c'est-à-dire apparente sur un titre).

2° Synonyme de substantiel, matériel, contraire également de nominal mais aussi de monétaire (flux réel s'oppose au flux monétaire). Le prix réel est la valeur d'un bien en temps de travail.

3° Actif non monétaire transformé en liquidité = on parle de réalisation.

4° Constaté ou effectif. Qui s'oppose au prévisionnel (coût réel s'oppose au coût préétabli, coût budgété ou coût prévisionnel).

5° Un entrepôt est dit réel lorsqu'il est placé de façon permanente sous la surveillance de l'Administration des douanes.

Réel simplifié [Fin.]

Désigne un système d'imposition du bénéfice réel applicable à des contribuables relevant des BIC et dont le chiffre d'affaires n'est pas très élevé : une

comptabilité « super-simplifiée » est seulement demandée.

Le contribuable placé sous ce régime pour les BIC l'est aussi pour la TVA.

Reengineering, Reconfiguration,

Restructuration [Gest. prod.]

Terme anglais (et ses traductions possibles) qui désigne une démarche de remise en cause radicale de l'organisation visant à accroître de façon importante la productivité.

Cette reconfiguration consiste généralement à réduire les cloisonnements à l'intérieur de l'entreprise qui se traduisent par des dysfonctionnements, des surcoûts, des délais... Les activités sont articulées sous forme de processus qui concourent à la réalisation de produits ou de services parfaitement identifiables et qui sont créateurs de valeur. Les principaux résultats attendus de cette redéfinition des processus opérationnels concernent les coûts, la qualité et la rapidité.

Réescompte

➤ *Escompte*.

Réévaluation [Compt.]

Opération par laquelle un bien figurant au bilan pour une valeur inférieure à la réalité se voit donner une valeur proche de sa vraie valeur. Le principe consiste, s'il s'agit d'une immobilisation, à réévaluer (au moyen d'indices spécifiques par exemple) la valeur d'acquisition du bien, puis à réévaluer année par année les amortissements pratiqués, et, par différence, de dégager une valeur nette comptable réévaluée dont l'excédent par rapport à la valeur nette comptable avant réévaluation donne l'écart de réé-

valuation figurant les capitaux propres du passif du bilan. La réévaluation permet donc de rendre plus exact le bilan de l'entreprise. Bien entendu, la réévaluation est réglementée sur le plan fiscal.

Réfaction [Fin.]

Réduction de la matière imposable ayant pour effet de diminuer le taux réel d'imposition de la TVA.

Référence [Gén.]

Article dont toutes les caractéristiques techniques et commerciales sont spécifiées, deux unités portant la même référence étant alors parfaitement interchangeable.

Syn. : *Item*.

Référencement [Gest. comm.]

Inscription d'un producteur sur le fichier des fournisseurs d'un distributeur.

Référencement (Prime de)

➤ *Prime de référencement*.

Refinancement des banques [Fin.]

Reconstitution des liquidités des banques afin de pouvoir accorder de nouveaux crédits, soit par le réescompte des effets dont elles sont porteuses, soit par le recours au marché monétaire.

Le refinancement couvre l'ensemble des opérations de mobilisations intervenant à l'intérieur du système bancaire.

➤ *Escompte*.

Réfléchis (Comptes) [Compt.]

Chaque fois qu'un compte de charges ou de produits fait intervenir un compte de reclassement, de coût (de centre d'analyse, de section, de produit, de commande, de famille de produits...),

d'inventaire permanent, de différences, de traitement comptable, de résultat analytique... il est remplacé par un compte dit réfléchi par analogie avec la vision que donnerait un miroir du fonctionnement des comptes de classes 6 et 7. Autrement dit, les comptes réfléchis reçoivent très exactement les mêmes montants que ceux inscrits dans les comptes de charges et produits, mais du côté droit pour les charges et du côté gauche pour les produits. La comptabilité générale n'est donc pas affectée par les analyses et retraitements effectués en comptabilité analytique grâce notamment aux comptes réfléchis.

Réfutabilité [Méth.]

Syn. : *Infirmabilité.*

Ant. : *Vérificabilité.*

➤ *Vérificationnisme.*

Régie [Gén.]

Entreprise publique pouvant prendre plusieurs formes :

– Régie directe : le capital appartient à la puissance publique qui assure directement la gestion de l'exploitation. Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique ;

– Régie autonome : le capital appartient à la puissance publique. Elle dispose d'une autonomie financière et une personnalité morale. La puissance publique n'exerce qu'un pouvoir de contrôle ;

– Régie intéressée : le capital appartient à la puissance publique mais la gestion est confiée à un régisseur – individu ou société – intéressé par une prime au fonctionnement de l'exploitation ou à la marche des travaux. Elle possède la personnalité morale ;

– Régie d'entreprise : appelée encore travail en régie, est une forme de concession dans les marchés publics. Si une entreprise privée exécute des travaux annexes non prévus dans le détail du contrat qui la lie à la puissance publique, ces travaux lui seront remboursés avec une prime. Cette forme de régie d'entreprise existe pour le secteur privé : les grandes entreprises confient en régie des travaux d'entretien à des petites entreprises.

Certaines entreprises publiques portent le nom de Régie sans en être une (Régie Renault = entreprise nationalisée). D'autres sont appelées commissariats ou fonds et constituent des régies.

Régie d'espace publicitaire [Gest. comm.]

Organisation dont le contrôle est de vendre l'espace publicitaire des supports dont elle a la charge.

Régime de retraite à cotisations définies (Contrats article 83) [Gest. ress. hum.]

Contrat permettant aux salariés de cotiser et participer avec leur employeur de façon facultative à la constitution d'un complément de retraite.

Régime de retraite à prestations définies (Contrats article 39) [Gest. ress. hum.]

Contrat permettant à l'entreprise de verser un complément de retraite aux cadres supérieurs.

Régime permanent

➤ *Régime stationnaire.*

Régime stationnaire [Méth.]

Qualifie une démarche reposant sur une permanence structurelle des hypothèses utilisées pour décrire le réel, afin

d'analyser les conséquences des politiques envisagées. Cette démarche se justifie si elle est utilisée pour la prise de très nombreuses décisions et chaque fois que les hypothèses de travail sont à changer (ce qui constitue du reste le champ d'application normal de critères basés sur l'espérance mathématique).

Régime transitoire [Méth.]

Mode de fonctionnement d'un système pendant qu'il rejoint une position d'équilibre après en avoir été écarté par une intervention extérieure.

Registre du commerce [Dr.]

Répertoire permettant de dénombrer les commerçants, les sociétés civiles et commerciales, les groupements d'intérêt économique. Il est tenu par le greffier du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance. Chaque entreprise reçoit un numéro accompagné d'une lettre : A pour les personnes physiques, B pour les sociétés commerciales, C pour les groupements d'intérêt économique et D pour les sociétés civiles. Le Registre national est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Il existe également un Registre des métiers pour les artisans.

Règle d'or de la gestion financière

➤ *Fonds de roulement.*

Règle de dispersion [Ass./Fin.]

Règles de placement des sociétés d'assurance ayant pour objet d'éviter la concentration des placements sur un actif ou un groupe d'actifs déterminé. La dispersion est imposée pour les immeubles ou parts de sociétés immobilières et pour les sociétés d'investisse-

ment (SICAV) : pas plus de 10 % des valeurs ainsi affectées sur un seul placement, pas plus de 5 % des actions, obligations ou prêts concentrés sur un seul émetteur.

➤ *Portefeuille (Effet de).*

Règle de placement [Ass./Fin.]

Les provisions techniques des sociétés d'assurance sont, au passif du bilan, des dettes des entreprises à l'égard de leurs assurés ou bénéficiaires des contrats. Dans le but de protéger les assurés-créanciers, les organismes de contrôle des assurances, imposent aux assureurs la constitution de réserves préservant leur solvabilité (marge de solvabilité et réserve de garantie) et des règles précises de répartition des placements, pour éviter la concentration des risques financiers. Les placements représentés sous forme de liquidités, de valeurs réelles (immeubles) et surtout de titres financiers (actions et obligations) doivent être diversifiés, sûrs, facilement négociables et d'un rendement favorable.

Règle proportionnelle de capitaux [Ass.]

Méthode d'évaluation de l'assiette de la prime dans les contrats d'assurance, consistant au jour du sinistre à confronter la valeur du bien assuré à la valeur déclarée lors du contrat. Si le bien déclaré a été sous-évalué : – sous-assurance – l'indemnité sera soumise à une réduction dans la proportion de la sous-évaluation.

Règlement [Dr./Gén.]

1° Acte de portée générale et impersonnelle édicté par les autorités exécutives compétentes.

2° Synonyme de paiement, et d'action d'arrêter : par ex., règlement en espèces, règlement d'un compte.

Règlement intérieur

[Dr./Gest. res. hum.]

Document de nature prescriptive, émanant du chef d'entreprise et précisant l'organisation du travail, la discipline, les mesures d'hygiène et de sécurité.

Règlement judiciaire

➤ *Faillite.*

Règlement-livraison [Fin.]

Sur un marché financier, les opérations de règlement-livraison de titres consistent à faire créditer le compte-titre de l'acheteur et le compte monétaire du vendeur par le débit du compte-titre du vendeur et du compte monétaire de l'acheteur, cela pour le nombre de titres et la somme convenus. En France, le système informatique généralement utilisé pour ces opérations s'appelle RELIT, acronyme de : Règlement Livraison de Titres.

Règlement mensuel (Marché à)

➤ *Service à règlement différé.*

Régressante [Méth.]

Syn. : *Variable endogène.*

➤ *Endogène (Variable).*

Régresseur [Méth.]

Syn. : *Variable exogène.*

➤ *Endogène (Variable).*

Régression statistique (Courbe ou

Droite de) [Méth.]

Relation entre deux séries statistiques de facteurs, dont l'un seulement est aléa-

toire, l'autre pouvant prendre des valeurs quelconques fixées à l'avance. Cette relation est représentée par la courbe de régression. Par commodité, lorsque le nuage de points est à peu près rectiligne on utilise la droite de régression. Celle-ci est encore appelée droite des moindres carrés, c'est-à-dire droite d'ajustement telle que la somme des carrés des écarts des points réels à cette droite est minimum. Comme pour la corrélation, on distingue la régression simple, la régression multiple, la régression linéaire et la régression non linéaire.

Regret (Minimax, Critère du minimax)

➤ *Incertitude.*

Régulation [Strat.]

Ensemble de mesures visant à éviter les fluctuations économiques ou à en limiter l'amplitude.

Reilly (Loi de) [Gest. comm.]

Deux villes attirent la clientèle d'une agglomération intermédiaire, en proportion directe des populations des deux villes, et en proportion inverse du carré des distances qui séparent ces villes de l'agglomération intermédiaire.

➤ *Gravitation (Loi de).*

Relais (Crédit de) [Fin.]

Crédit par caisse à court terme décidé dans l'attente d'une opération financière décidée mais dont la réalisation est différée pour des raisons externes.

Syn. : *Crédit de soudure.*

Relais (Filiale)

➤ *Filiale.*

Relations du travail

➤ *Analyse des relations du travail, Relations sociales.*

Relations humaines (École des)

[Gest. ress. hum.]

Mouvement de psychologie sociale inauguré par Elton Mayo (1880-1949) par ses observations aux usines de la Western Electric, à Hawthorne, développé ensuite par les travaux de sociométrie (Moreno) et de dynamique de groupe (Kurt Lewin) et aboutissant à corriger le taylorisme par des propositions de politique patronale à l'égard des salariés considérés comme des personnes, abstraction faite de leur fonction ou de leur position de classe dans l'entreprise. Le but des relations humaines est d'obtenir un meilleur climat social dans l'entreprise et l'adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise. Les moyens des relations humaines sont : l'information du personnel sur la vie de l'entreprise, la lutte contre la monotonie (organisation de temps de repos et des espaces spécifiques pour ces repos, etc.), amélioration du cadre de travail (couleur, lumière, température, humidité, etc.), développement du système de suggestion (boîte à idée), etc.

Les relations humaines constituent des relations publiques de l'entreprise à l'égard des salariés : relations publiques internes.

Relations industrielles ou

professionnelles [Gest. ress. hum.]

Rapport entre organisations de salariés et organisations d'employeurs. Les relations industrielles entrent en jeu dans l'élaboration des conventions collectives, la codification des lois et règle-

ments du travail, dans la gestion des conflits d'envergure nationale, dans la gestion d'organismes paritaires, etc.

Relations publiques [Gén.]

Ensemble des actions ayant pour objet de diffuser au sein de l'entreprise (à l'égard du personnel : relations publiques internes) et à l'extérieur (actionnaires, clients, fournisseurs, banques, État, et l'Administration en général...), une information aussi étendue que possible, permanente, loyale, sincère sur les fonctions de l'entreprise en dehors de toute préoccupation lucrative ou publicitaire.

Relations sociales [Gest. ress. hum.]

Dans les entreprises et les administrations, les relations sociales désignent les rapports entre les salariés et l'employeur ou la direction de l'organisation. La nature de relations sociales détermine celle du *climat social*. Des relations sociales, débouchant sur des conflits caractérisent, par exemple, un mauvais climat social.

Syn. : *Relations du travail*.

Quasi syn. : *Relations industrielles, Relations professionnelles*.

➤ *Analyse des relations du travail.*

Relit [Fin.]

Réforme visant à assurer la simultanéité règlement-livraison des titres. Cette normalisation des délais de place vise à se mettre en correspondance avec les pratiques des grandes places étrangères.

Relation [Fin.]

Accroissement d'un paramètre, généralement le bénéfice par action, à la suite soit d'une croissance externe, soit d'une réduction du capital par rachat d'actions. Son opposé est la dilution.

Remboursement [Fin.]

Païement d'une somme due.

Réméré (Vente à) [Fin.]

Contrat par lequel le vendeur se garde le droit de reprendre la chose dans un délai fixé, en restituant à l'acheteur le prix et les frais (par ex., obligations à réméré).

Syn. : *Faculté de rachat*.

Remise [Gest. comm./Compt.]

1° Réductions pratiquées habituellement sur les prix courants de vente, en considération, par exemple, de l'importance de la vente ou de la profession du client, et généralement calculées par application d'un pourcentage au prix courant de vente.

2° Rémunération de certains commissionnaires et du remisier.

3° En langage bancaire : envoi de documents.

➤ *Rabais, Ristourne*.

Remise de référencement [Gest. comm.]

Réduction accordée par le producteur sur la première commande d'un nouveau produit effectuée par son distributeur.

Remisiers [Fin.]

Intermédiaires boursiers, mandataires de leurs clients auprès de agents de change et pouvant guider leur clientèle de leurs conseils.

Remplacement (Au prix de) [Fin.]

Méthode d'évaluation des facteurs de productions pour l'établissement des coûts de production et des prix de vente afin de tenir compte de la dépréciation monétaire et de l'effet qualité.

Rémunération [Gén.]

Revenu en nature ou/et en espèces reçu pour prix d'un service ou d'un travail.

Rendement

➤ *Productivité*

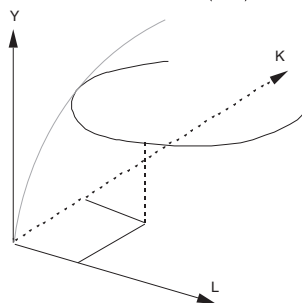
Rendement (d'une action) [Fin.]

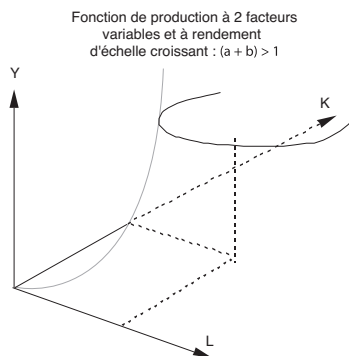
Rapport, exprimé en pourcentage, entre le dividende et le cours de Bourse. À dividendes constants, plus les cours montent, plus le rendement diminue. À l'inverse, plus les cours baissent, plus le rendement augmente. L'arbitrage entre marché obligataire et marché des actions fait qu'une hausse du taux d'intérêt sur le premier s'accompagne d'une baisse du cours des actions. Le rendement n'est pas un critère d'achat. Au début, avec des perspectives de croissance sérieuse, une société peut ne pas faire de bénéfices, alors qu'une autre société puisera dans ses réserves pour distribuer un dividende exceptionnel qui ne sera pas reconduit l'année suivante.

Rendement à l'échelle [Gest. prod.]

Variation de la production à la suite de la variation de l'ensemble des facteurs de production.

Fonction de production à 2 facteurs variables et à rendement d'échelle décroissant : $(a + b) < 1$





En ne retenant que deux facteurs de production variables (travail L et capital K), et en prenant la représentation de la fonction de production sous la forme suivante :

$Y = AL^\alpha K^\beta$, avec α et β les productivités marginales du travail et du capital, les différents rendements d'échelle sont alors :

$\alpha + \beta < 1$ rendement à l'échelle décroissant,

$\alpha + \beta = 1$ rendement à l'échelle constant,

$\alpha + \beta > 1$ rendement à l'échelle croissant.

➤ *Déséconomie d'échelle, Économie d'échelle.*

Rendement actuariel [Fin.]

Rendement d'une obligation calculée en tenant compte de la date de l'échéance finale et du taux de remboursement. On dit encore taux actuariel.

Rendements croissants

d'adoption [Strat. man.]

Phénomène par lequel une décision voit sa valeur pour un agent amplifiée par le nombre de fois où elle a été prise par d'autres ou par l'expérience qu'il en a pour l'avoir déjà prise par le passé. Ce type de situation a notamment été mis en évidence par la théorie du chan-

gement technique (David 1985, D. Forey 1989). Cette incitation supplémentaire n'est pas liée à la valeur intrinsèque de l'option retenue, mais dépend de phénomènes de réseau ou d'expérience. Le phénomène de réseau peut être explicité par un cas d'école. Les premiers acquéreurs de télécopie ont vu l'intérêt de cet appareil limité par le nombre réduit de correspondants avec lesquels ils pouvaient échanger. Le développement du parc d'appareils installés à incité de nouveaux acquéreurs à avoir la même démarche, mais avec un rendement croissant puisque l'utilité de l'appareil est fonction du nombre de correspondants potentiels, et ainsi de suite. On est dans le cadre d'une externalité positive dite ici externalité de réseau ou effet de réseau. (➤ *Metcalfe [Loi de]*).

L'expérience provoque également un rendement croissant d'adoption. En effet, lorsqu'un agent a plusieurs options de choix, il trouvera une incitation particulière à revenir à une situation qu'il a déjà expérimentée. En sachant mieux l'exploiter, il en tirera une plus grande valeur. Plus il aura reproduit ce choix, plus son expérience sera forte et le rendement important. Lorsque cette option n'est pas la meilleure qui était disponible pour l'agent, on entre dans la situation caractéristique d'un piège de compétence.

Rendements décroissants (Loi des) [Gén.]

Une technique de production étant adoptée, l'augmentation de la quantité d'un des facteurs, les autres restants fixes, conduit généralement à une décroissance de la productivité marginale du facteur variable, autrement dit

la production a un taux de croissance plus faible que celui du facteur.
Dans le cas contraire on parle de rendement croissant.

Rentabilité [Gén./Fin.]

Capacité d'un capital placé ou investi à procurer des revenus exprimés en termes financiers.

On distingue plusieurs ratios de rentabilité :

Rentabilité commerciale : Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires HT.

Rentabilité de l'exploitation : Marge brute d'autofinancement/Chiffre d'affaires HT.

Rentabilité financière : Résultat net après impôt/Fonds propres.

Rentabilité économique : Résultat net après impôt/Actif total.

Rentabilité économique [Fin.]

Capacité de l'actif économique (actif immobilisé + besoin en fonds de roulement) à dégager un surplus à même d'assurer la rémunération des bailleurs de fonds (actionnaires et prêteurs) qui en assurent le financement.

Angl. : Return on Capital Employed (ROCE).

Un bon indicateur de mesure de la rentabilité économique est fourni par le ratio rapportant l'Excédent brut d'exploitation (EBE) à l'actif économique. Ce ratio permet d'apprécier la performance industrielle ou commerciale d'une entreprise et facilite les comparaisons d'entreprise appartenant à un même secteur économique.

La rentabilité économique est liée à la marge d'exploitation et à la rotation de l'actif.

➤ *Effet de levier, Performance.*

Rentabilité financière [Fin.]

Capacité des capitaux propres à dégager un surplus après rémunération des capitaux empruntés et constatation d'une dotation affectée à la reconstitution du capital productif.

Elle est mesurée par le ratio : Résultat net/Capitaux propres.

Ce ratio donne une indication du taux de rémunération de l'investissement réalisé par les actionnaires qui ont initialement constitué le capital de l'entreprise ou accepté de laisser en réserve une partie des bénéfices.

Rentabilités financières et rentabilité économique sont liées. Un recours judicieux à l'endettement permet d'améliorer la rentabilité financière dans la mesure où la rentabilité économique est plus élevée que le coût de l'endettement.

Ce phénomène est formalisé par le mécanisme de l'effet de levier.

Rente

➤ *Goodwill, Surplus.*

Renting [Fin.]

Location à court terme de matériel spécialisé. La commission de terminologie économique et financière propose la traduction « location » sans autre précision.

Répartition [Compt./Gén.]

1° Opération de distribution des charges indirectes entre les sections auxiliaires et les sections principales et précédant leur imputation au coût de revient.

2° Dans un sens général, opération sur des marchandises ou sur du courrier et consistant à diriger chaque colis, ou

R

chaque pli vers son destinataire (Angl. : *Dispatching*).

Repo [Fin.]

Procédure américaine apparue en 1980, qui s'est généralisée dans le monde dans les années 60. Le terme Repo est le raccourci de *Repurchase Agreement*. Il désigne la vente d'un actif suivi d'un rachat. Le terme équivalent en français est la pension. Dans une opération de Repo, les titres sont vendus en pension ; dans une opération de *Reverse Repo*, ils sont achetés en pension. Il y a obligation simultanée de racheter ou de revendre les titres à une date future et à un prix convenu d'avance.

Réponse optimale au consommateur (ROC) [Gest. comm.]

Traduction de *Efficient Consumer Response* (ECR) proposée par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er} au 15 juin 2000) et qui désigne la « stratégie de réduction » de ceux des coûts qui, dans la chaîne du producteur au client, ne contribuent pas à la satisfaction des besoins du consommateur.

R

Report [Fin./Compt./Rel. int.]

1° En Bourse, possibilité pour un opérateur à terme de faire proroger son engagement jusqu'à la liquidation suivante au lieu de liquider à perte sa position.

L'acheteur « se fait reporter » lorsque le cours des titres est trop bas pour pouvoir les revendre au comptant au moment de la liquidation. Il paiera un intérêt appelé le report qui s'ajoutera au cours du titre à lever.

Le vendeur « reporte sa position » lorsque le cours des titres n'a pas suffi-

samment baissé pour pouvoir les racheter au comptant au moment de la liquidation. Il repousse d'un mois la livraison des titres en contrepartie d'un loyer appelé le déport qui sera déduit du prix de vente.

Lorsqu'on examine l'ensemble des acheteurs et l'ensemble des vendeurs par rapport à une valeur, on parle de la position de place. La position de place sur une valeur est au report lorsque les capitaux demandés sont supérieurs aux titres. Elle est au déport dans le cas inverse.

2° Opération d'initialisation des comptes en début de période ou d'exercice par reprise des soldes de ces mêmes comptes obtenus à la fin de la période ou de l'exercice précédent (les soldes débiteurs sont repris aux débits alors que les soldes créditeurs sont portés aux crédits des divers comptes concernés).

3° Écart entre le cours d'une devise sur le marché des changes et le prix de cette devise quand l'écart est positif (si l'écart est négatif, on parle de déport).

Report à nouveau [Compt.]

Excédent (positif ou négatif) de résultats non affectés à un exercice et maintenus provisoirement tels par l'entreprise par transfert en l'état dans les comptes de l'exercice suivant.

Report du déficit [Fin.]

Les entreprises soumises à l'IS ont la possibilité d'opter pour un système de report en arrière des déficits (art. 19, loi de finances pour 1985). Les entreprises disposent ainsi d'une créance sur le Trésor utilisable pour le paiement de l'IS et remboursée au bout de dix ans.

Angl. : *Carry back*.

Reporting (Rapport de contrôle ou d'activité) [Cont.]

Procédures de circulation des informations assurant leur remontée régulière et formalisée des filiales et des unités de base vers les niveaux hiérarchiques supérieurs et la direction générale. Il convient que les procédures des différentes entités soient homogènes, c'est-à-dire respectent des normes de présentation pour assurer la lisibilité, la comparaison et permettre la consolidation des informations à chaque niveau où elles sont transmises.

Le *reporting* est constitué de rapports de contrôle ou d'activité ponctuels ou généraux, synthétiques et pertinents pour le niveau hiérarchique auquel ils sont destinés. L'ensemble du système de *reporting* permet de contrôler les différentes entités de l'entreprise ou du groupe.

Reporting sociétal de l'entreprise [Gén.]

Rapport social et environnemental, obligatoire pour les entreprises qui font appel public à l'épargne et cotée à la bourse de Paris, institué par la Loi NRE. Le décret du 20 février 2002 détaille la liste des informations qui doivent être fournies. On peut distinguer un premier groupe de 32 informations « sociales internes » (effectifs, formation, hygiène, sécurité, parité, handicapés, etc.), un second portant sur l'impact territorial de l'activité (filiales, sous-traitants, lien au territoire, soit 8 rubriques) et un troisième portant sur l'environnement (28 rubriques). De plus, un arrêté complémentaire du 30 avril 2002 détaille les « rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement » qui doivent être mentionnés; on y retrouve

notamment les gaz à effet de serre, les substances toxiques ou radioactives. Afin de tenir compte des diversités de situations et des secteurs économiques, le texte précise que cette liste n'est pas à renseigner dans tous les cas et par tous. Pour l'environnement, l'entreprise informe en « fonction de la nature de [son] activité et de ses effets ». En matière sociale, les informations relatives aux plans sociaux ne seront logiquement données que « le cas échéant »; de même pour les relations entretenues avec les associations locales ou les riverains (source www.novethic.fr).

Représentant de commerce [Dr.]

Salarié dont l'activité exclusive est de visiter la clientèle de l'entreprise (Représentant exclusif) ou des entreprises (Représentant multicartes) qu'ils représentent et pour le compte desquelles il recherche et transmet des commandes. Le bénéfice du statut est soumis à des conditions strictes.

Représentants du personnel

[Gest. ress. hum.]

Membres des comités d'entreprises et délégués du personnel. Au sens large l'expression désigne aussi les délégués syndicaux.

Représentation des provisions techniques [Ass.]

Règles d'affectation des placements établies par les autorités de contrôle des sociétés d'assurance, destinées à protéger les assurés, mais également à orienter les placements conformément aux besoins de financement de l'économie en général et de l'État en particulier.

R

Reprise (Droit ou délai) [Fin.]

L'administration peut réparer les erreurs constatées pendant un certain délai ainsi qualifié. Pour la TVA et les impôts directs par exemple possible jusqu'au 31 décembre de la 4^e année suivant l'année de la réalisation des opérations (en principe).

Syn. : *Répétition.*

Reprise d'une entreprise par ses salariés (RES) (*Leverage Management Buy Out* [LMBO]) [Strat. man.]

Technique d'acquisition d'entreprises par les salariés de la société à reprendre. Ce sont généralement des cadres qui apportent leurs économies ainsi que le montant des prêts personnels dont ils peuvent bénéficier. Ces sommes représentent la majorité du capital de la société holding qui doit être constituée pour la reprise de la firme ; des fonds de capital-risque et les salariés peuvent également participer au capital. Le holding, avec les prêts bancaires dont il dispose, acquiert la majorité de l'entreprise à reprendre et donc son contrôle. Il bénéficie, pendant toute la durée de remboursement des prêts contractés, d'un avoir fiscal sur la base des intérêts à payer.

Rescrit financier [Fin.]

D'inspiration anglo-saxonne cette procédure fut introduite en France en juillet 1990. C'est une consultation juridique de la COB portant sur l'interprétation de tel ou tel règlement : elle peut être demandée, avant tout montage financier précis, par une société cotée, la COB disposant au plus de trente jours de bourse pour y répondre.

Réseau [Gén.]

Ensemble de relations. Comme l'indique Bernard Baudry (*Économie de la firme*, Repères, La Découverte, 2003 ; *L'économie des relations inter-entreprises*, Repères, La Découverte, 2005), il faut distinguer le réseau d'entreprises ou réseau de firmes qui caractérisent les relations contractuelles horizontales et la firme-réseau qui est un ensemble d'entreprises reliées verticalement (sous-traitance, impartition, partenariat), souvent à la suite d'une externalisation de certaines activités.

Réseau (Effet de)

➤ *Effet de club, Effets de réseau.*

Réseau de distribution [Gest. comm./Log.]

1° Du point de vue commercial, un réseau de distribution est un ensemble cohérent de distributeurs concourant à la diffusion des produits de l'entreprise.
2° Du point de vue logistique, un ensemble hiérarchisé d'entrepôts et/ou de plates-formes entre un ensemble d'usines et un ensemble de clients constituent un réseau de distribution. Un entrepôt désigne un local destiné à un stockage de produits. Une plate-forme d'éclatement est un lieu où s'effectuent des opérations de déchargement et dégroupage sur un quai, puis de groupage et chargement sur un autre quai : contrairement à l'entrepôt, une plate-forme ne dispose donc pas de stockage des produits. On distingue quatre types de structure de réseaux de distribution :
– la livraison directe sans rupture de charge des usines aux clients ;
– le système à un étage sous la forme d'un entrepôt central par pays ou d'un ensemble de dépôts locaux qui jouent le

rôle de l'entrepôt central pour la région qu'ils desservent ;

– le système à deux étages qui peut prendre la forme d'un entrepôt central associé un réseau de dépôts locaux ou d'un entrepôt central associé à un réseau de plates-formes de distribution.

➤ *Chaîne de transport, Rupture de charge.*

Réseau d'entreprises [Strat.]

Forme de coopération multilatérale contractuelle de diverses natures (co-traitance, contrat de fabrication en commun, franchise, concession, etc.), associant plusieurs entreprises horizontalement sans établir de liens financiers, ce qui, comme l'indique l'INSEE, « les différencie des groupes. Les contrats précisent l'étendue des actions communes sans aller jusqu'au contrôle ».

Réseau de valeur [Gén.]

Réseau vendant son rôle de médiateur ou de facilitateur, permettant à l'acheteur de simplifier son accès à un bien. Ex. : transporteurs, courtiers, banques d'affaires.

Réseau des réseaux

➤ *Internet.*

Réseau PERT [Méth.]

Représentation graphique de l'ordre d'exécution des tâches dans un problème d'ordonnancement. Un réseau ou graphe PERT est composé des éléments suivants.

La tâche ou activité qui est représentée par une flèche sur laquelle est portée sa durée.

L'étape qui correspond au début et la fin d'une tâche. Les étapes sont en règle

générale numérotées et représentées par un cercle ou d'autres formes (carré, ovale, etc.).

La tâche fictive, qui est représentée par une flèche en pointillés, permet d'indiquer les contraintes d'enchaînement entre certaines étapes.

➤ *PERT (Méthode).*

Réseautage d'affaires [Gest. comm.]

Procédé d'établissement de liens formels, notamment par le Web, un carnet d'adresses, qui permet à ses utilisateurs de trouver et d'atteindre les hommes d'affaires qu'ils veulent contacter à travers des références de personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

Réserve [Fin.]

Ensemble des fonds ou valeurs conservés par l'agent économique en prévision de besoins éventuels ou pour des raisons légales ou contractuelles. Les réserves qui n'ont pas d'affectations précises se distinguent d'une provision dont l'affectation est précise. En comptabilité on distingue plusieurs types de réserves : réserves légales, réserves statutaires, réserves facultatives.

Réservé à la hausse, Réserve à la baisse

➤ *Demandé, Offert.*

Réserve de garantie [Ass.]

Les branches d'assurance gérées en capitalisation doivent constituer une réserve de garantie représentant au moins 20 % du capital pour les sociétés par action. Cette réserve, destinée à éviter l'insuffisance de provisions techniques doit être alimentée par un prélèvement de 0,50 % sur les primes, à moins que la réserve n'excède 5 % des

provisions mathématiques. En assurance dommages, dans la gestion en répartition, le fonds de garantie doit être égal au tiers de la marge réglementaire de solvabilité et à un minimum fixé en unités de compte.

Réserves libres [Ass.]

Capitaux des sociétés d'assurance disponibles, en excédent des provisions techniques soumises à représentation et des réserves préservant la marge de solvabilité.

Réserves techniques d'assurances [Ass.]

Engagements résultants, pour les organismes qui gèrent des contrats d'assurance, du jeu même de leur activité. On distingue : les réserves mathématiques pour risque en cours et engagements envers les assurés pour participation aux bénéfices (assurance-vie) et les réserves-primés (assurances-dommages) et réserves sinistres (assurance-dommages et assurance-vie).

Résistance [Fin.]

Dans l'analyse chartiste (➤ *Analyse technique*), les résistances sont les niveaux de marché supérieurs au cours actuel qui devraient être difficiles de dépasser à la hausse. Si la résistance est dépassée, on dit alors que le marché a « cassé » la résistance. Elle devient alors un support.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE) [Gén.]

La notion de responsabilité sociale des entreprises est liée à l'application aux entreprises du concept de développement durable qui repose sur trois piliers (économique, social et environnemental). La RSE (CSR, *Corporate Social Responsabi-*

lity) signifie qu'une entreprise doit non seulement se soucier de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux. Elle doit aussi être plus attentive aux préoccupations de ses parties prenantes (*stakeholders*) : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et société civile dont les ONG sont les porte-paroles.

➤ SA 8000.

Ressources [Gén.]

Moyen d'existence d'une personne, éléments de la richesse ou de la puissance d'une nation, ensemble des éléments inscrits au crédit dans un compte d'activité d'une entreprise (compte de résultat) ou d'une nation (tableau économique d'ensemble). Les ressources sont aussi l'ensemble des capitaux et dettes inscrits au passif du bilan.

➤ *Facteur de production, Input.*

Ressources (Allocation optimale des)

➤ *Allocation optimale des ressources.*

Ressources (Approche par les, Théorie des) [Strat.]

Dans l'approche par les ressources (*resource based view*), les ressources désignent des actifs tangibles et intangibles qui sont associés de manière semi-permanente à l'entreprise.

➤ *Penrose Edith.*

Ressources humaines (Gestion des)

➤ *Gestion des ressources humaines.*

Résultat [Compt.]

Un résultat est, en comptabilité analytique d'exploitation, la différence entre un prix de vente hors taxes (ou un chiffre d'affaires hors taxes) et le coût de

revient (complet) correspondant. Il peut être positif (bénéfice) ou négatif (perte). Il est encore souvent appelé dans la pratique «marge nette», et il peut être assimilé, dans la terminologie du PCG, à la marge sur coût complet (toutes les charges communes sont donc couvertes).

Résultat analytique [Compt.]

Résultat calculé pour une commande, une activité, un produit, un rayon...

La somme des résultats analytiques majorée ou minorée des différences de traitement comptable est égale au résultat de la comptabilité analytique qui doit correspondre au résultat de la comptabilité générale. Cette concordance des résultats est un moyen de contrôle de l'exactitude des divers retraitements opérés en comptabilité analytique pour calculer les coûts.

Résultat brut d'exploitation

Syn. : Excédent brut d'exploitation.

Résultat courant

➤ Syn. : Résultat opérationnel, Résultat d'exploitation.

Résultat d'exploitation élémentaire

➤ Résultat analytique.

Résultat d'exploitation [Compt.]

Solde du compte de résultat, synonyme de résultat courant, résultat opérationnel. Il est obtenu ainsi : $E = \text{Produits d'exploitation} - \text{charges d'exploitation}$.

➤ EBIT

Résultat exceptionnel [Compt.]

Résultat réalisé en raison d'événements exceptionnels non récurrents. Il corres-

pond à la différence entre produits exceptionnels les charges exceptionnelles.

Résultat net comptable

➤ Soldes intermédiaires de gestion.

Résultat opérationnel [Compt.]

Synonyme de résultat d'exploitation, de résultat courant. Il est un élément du compte de résultat qui permet d'apprécier la rentabilité de l'activité. Il est obtenu par l'opération suivante: produits d'exploitation - charges d'exploitations.

➤ EBIT

Résultats (gestion stratégique des)

➤ Gestion stratégique des résultats, accruals discrétionnaires.

Retail, Retailing [Gest. comm.]

Termes qui signifient respectivement : «Vente au détail» et «Commerce de détail».

Retailing mix [Gest. comm.]

Combinaison de différentes modalités des variables déterminantes dans la distribution. Les professionnels utilisent l'expression «mix marketing du distributeur» avec pour principales variables : la localisation, l'offre commerciale, le personnel, le prix, les marges, la communication.

Retenue à la source [Fin.]

Prélèvement d'impôt à l'origine, à titre d'acompte (par ex. pour les coupons des obligations, avec crédit d'impôt équivalent).

Retour [Fin.]

En France, il s'agit d'un anglicisme pour revenu ou pour rendement, du fait d'une traduction littérale de return.

Retour d'EX, Retour d'expérience [Strat. man.]

Outil de management dans l'identification des causes de dysfonctionnement par l'analyse des faits par entretiens (*debriefing*) et pour en tirer des leçons (nouvelles consignes, modifications organisationnelles, etc.).

Retour financier (Coefficient structurel de) [Fin.]

Synonyme de élasticité de l'investissement par rapport au taux d'intérêt. On parle encore de sensibilité de l'investissement.

Retour sur actif [Fin.]

Mesure de profitabilité calculée par le rapport des revenus nets des 12 derniers mois et le total moyen des actifs sur la même période. Anglicisme pour rendement des actifs.

Retour sur investissement [Fin.]

Traduction populaire (anglicisme) du ratio *Return on Investment* (ROI) qui signifie taux de rentabilité (ou rendement ou encore revenu) de l'investissement. Il correspond au rapport entre le résultat net après impôt et le montant des capitaux investis. On parle, dans ce dernier cas, de rentabilité financière, qu'on distingue de différentes autres formes de rentabilité. Il arrive également que l'expression de retour sur investissement soit interprétée dans le sens de délai de récupération des capitaux investis.

Rétroaction (Effet de) [Méth.]

Expression de la théorie cybernétique et de l'analyse de système qui désigne une variation autonome d'une variable

engendrant directement ou indirectement par ses effets sur une autre variable, une variation de cette même variable.

On dit encore *feed-back*.

Rétrologistique [Log.]

Logistique des flux de retour, elle inclut les activités de retransformation, de re-conditionnement et réutilisation des contenants, composants et emballages ainsi que la conception de produits et emballages destinés à réduire l'incidence sur l'environnement. Elle concerne aussi la logistique des marchandises invendues, défectueuses ou le recyclage de matériels obsolètes, dangereux ou dérangeants.

Rétromarketing ou rétromercatique

[Gest. comm.]

« Marketing de la nostalgie ». Il s'agit de proposer des produits et services nouveaux qui rappellent le passé. Son fondement est la recherche par le consommateur de l'authenticité associée aux produits et services anciens.

Return [Fin.]

Traduction : revenu, rendement. L'anglicisme retour est cependant d'usage courant et a souvent le sens de récupération de la somme investie dans l'expression « retour sur investissement ».

➤ *Performance.*

Réunion de groupe (ou Focus group)

[Méth.]

Dans les réunions de groupe, un animateur invite un nombre restreint d'individus (souvent de 7 à 12 personnes) autour d'une table et les fait parler entre eux sur un sujet déterminé. Le rôle de

l'animateur consiste à encourager les personnes à s'exprimer et à éviter que la discussion ne s'éloigne du thème proposé. L'animateur peut préparer un guide d'entretien pour mener la discussion et enregistrer la discussion du groupe.

Revenu de l'entreprise [Gén.]

Ce qui reste après avoir déduit du chiffre d'affaires toutes les charges selon les règles fiscales. Pour les entreprises commerciales au sens juridique, le revenu de l'entreprise correspond au bénéfice industriel et commercial (BIC).

Revenu disponible [Gest. comm.]

Revenu après impôt. Plus analytiquement, l'INSEE intègre dans le revenu disponible du ménage les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), le tout diminué des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Le revenu disponible est ainsi ce qui peut être dépensé partiellement ou totalement, et ce qui n'est pas dépensé dans ce revenu disponible constitue l'épargne spontanée.

Reverse marketing [Gest. comm.]

Système dans lequel le consommateur est amené à donner son avis, ce qui permet d'arriver à une individualisation des produits/services. Le *reverse marketing* est considéré par certains comme l'aboutissement du marketing one to one.

Revolving (Crédit) [Fin.]

Crédit renouvelé automatiquement dès que les conditions de garantie ou de durée sont de nouveau remplies.

Revue de projet (Design review)

[Gest. prod.]

Ensemble des réunions regroupant les spécialistes d'une entreprise dans les domaines technique, commercial, de la qualité, des études... permettant d'effectuer une analyse critique de la conception d'un nouveau produit et des procédés de fabrication envisagés.

Elle représente une garantie de la qualité des nouveaux produits.

Rhô [Fin.]

Mesure la variation du prix d'une option pour une variation de 1 % du taux d'intérêt sans risque.

Rich media [Info./Gest. comm.]

Intégration dans un même écran interactif de vidéos, d'images, d'animations, d'espaces virtuels 3D en langage html, etc.

Rigidités [Gén.]

Ensemble de caractéristiques empêchant l'adaptation rapide des structures sociales et de l'appareil de production lorsque l'évolution de l'environnement technique ou international les rendent nécessaires.

➤ *Effet de seuil, Élasticité, Flexibilité.*

Rimailho [Compt. / Méth.]

À partir de l'exemple de son activité dans les compagnies ferroviaires Paris-Orléans et PLM, Emile Rimailho présente en 1937 à la demande de la CEGOS, une méthode de calcul du « prix » de revient complet, dans l'esprit

des doctrines de F. W. Taylor et de l'organisation scientifique du travail, en divisant les ateliers et services de l'entreprise en « sections homogènes » permettant une répartition des charges indirectes plus pertinente. Ce concept se retrouve aujourd'hui, sous une forme amendée, dans la méthode des centres d'analyse.

Ring

➤ *Pit.*

Risque [Méth./Fin.]

Phénomène aléatoire correspondant à une situation où le futur n'est prévisible qu'avec des probabilités, par opposition à l'incertitude qui correspond à un futur totalement imprévisible (échappement au calcul) et à la certitude qui permet une prédiction, c'est-à-dire une prévision affectée d'une probabilité égale à 1. Les risques économiques des entreprises peuvent faire l'objet d'une assurance = assurance pour risques de change, assurance pour risque politique, etc. La décision d'investir est rationnelle lorsque les profits attendus varient dans le même sens que les risques. Plus les risques sont élevés plus les profits doivent être importants. L'analyse du risque peut relever de la cindynique, sciences qui étudient le danger.

Risque (Prime de)

➤ *Prime de risque.*

Risque actuariel

➤ *Risque moral.*

Risque de base [Fin.]

Risque pris en couvrant une opération spot par un contrat future.

Risque de change [Fin./Rel. int.]

Risque encouru par l'entreprise exportatrice ou importatrice du fait que la monnaie qu'elle recevra en paiement, ou qu'elle devra utiliser en paiement, n'aura pas la même valeur au moment de la passation du contrat, et au moment du paiement, en raison des fluctuations de change en changes flottants, et des modifications de parités en changes fixes. Pour se prémunir contre un tel risque l'entreprise peut se couvrir sur le marché au comptant ou à terme. Ainsi l'importateur peut acheter des devises lors de la signature du contrat sur le marché au comptant et les garder jusqu'au paiement. Ceci implique un coût d'immobilisation des capitaux. Aussi le marché à terme sera plus utilisé. La couverture à terme consiste pour l'importateur à acheter des dollars à trois mois sur le marché à terme, s'il doit payer dans trois mois, c'est-à-dire qu'il s'engage à payer dans les trois mois les dollars mais à un prix connu dès maintenant, le taux de change à terme. L'exportateur va vendre à terme des devises qu'il ne possède pas encore, à un taux également connu dès aujourd'hui, ce qui supprime le risque de change. Si le taux de change à terme est supérieur au taux au comptant, on dit que la devise cote un report, et un déport, dans le cas inverse.

Risque de contrepartie, de liquidité, de taux

➤ *Risque financier.*

Risque de corrélation [Fin.]

Divergence dans les variations du cours d'un produit financier et de sa couverture (par ex., la couverture d'un swap par des obligations d'État).

Risque de marché [Fin.]

Risque que l'actif existant perde de la valeur en raison d'une évolution néfaste du marché (taux d'intérêt, cours des actions et de change, prix de l'or et des matières premières) et que l'investisseur ainsi exposé accuse une perte (par rapport au prix d'achat), hors toute exposition aux événements de crédit (défaut de contrepartie...) qui rentrent dans le domaine du risque de crédit ou risque de contrepartie ainsi que tout risque de livraison, juridique ou opérationnel.

Dans la catégorie des risques de marché, on distingue principalement les risques suivants :

1° Risque de taux : regroupe les sensibilités d'un actif au mouvement de la courbe des taux d'intérêt. Le risque de taux intègre également le coût de portage. Le coût de portage est positif (respectivement négatif) si le coût de financement de l'actif est inférieur (respectivement supérieur) à l'intérêt reçu.

2° Risque de change : il existe lorsque l'actif est indexé ou valorisé dans une autre devise que celle de l'investisseur. Si l'actif est indexé sur une référence dans une devise et valorisé dans une autre qui n'est pas celle d'origine, on parlera de risque quanto.

3° Risque d'effet de levier : c'est le fait de se retrouver exposé à un risque de marché sur un nominal notionnel supérieur au capital investi (ex. : primes d'options ou contrats de futures).

4° Risque de dépréciation dans le temps : le risque de voir son actif se déprécier dans le temps à conditions de marchés inchangées (ex. : valeur temps d'une option ou coût de portage négatif).

5° Risque de liquidité : le risque associé à des transactions effectuées dans des

marchés illiquides ou peu liquides. Ces marchés sont caractérisés par des fourchettes de prix acheteur/vendeur très larges, un manque de transparence et de larges mouvements de prix entre chaque transaction. Le risque de liquidité est en général lié au risque systémique. Celui-ci repose sur l'hypothèse du défaut d'un intervenant qui provoquerait l'effondrement général d'un marché par un effet de dominos.

6° Risque de corrélation : il intervient principalement dans les quantos et dans les options sur spreads, les options sur courbe... Dans un registre assez proche, on parle de risque de Bêta. On définit le Bêta d'un instrument comme la covariance standardisée avec sa classe d'actif en général.

7° Risque optionnel : lorsque l'actif a une composante optionnelle, sa valeur est soumise à la variation d'un certain nombre de paramètres :

- la volatilité : c'est une mesure de la variabilité du prix du sous-jacent de l'option. L'exposition à ce risque est mesurée par le Véga ;

- la valeur temps : c'est la valeur de l'option hors valeur intrinsèque. Elle inclut le coût de portage et la probabilité que l'option puisse être exercée. L'exposition à ce risque est mesurée par le Théta ;

- la valeur intrinsèque : le montant par lequel une option est dans la monnaie, c'est-à-dire sa valeur relative par rapport au prix forward induit par le marché au moment de la réévaluation.

- le taux sans risque : c'est le taux d'un placement sans risque. L'exposition d'une option à ce taux est mesurée par le Rho.

Dans le cas des options exotiques, le risque peut provenir dans certains cas

de certaines fonctions du sous-jacent comme de conditions sur l'évolution de celui-ci (corridors, options à moyenne, options à barrière...).

8° Risque de base : c'est le risque que le prix d'un produit de couverture ne bouge pas en ligne avec celui de l'actif à protéger (ex. : un swap face à une obligation).

9° Risque de remboursement anticipé : ce risque se rencontre dans les Mortgage Backed Securities (titres garantis par hypothèque) et affecte la duration d'un actif et donc sa valeur. Il s'apparente également au risque de réinvestissement dans le cas d'une obligation ou d'un swap annulables (risque de ne pas retrouver les mêmes conditions d'investissements dans le marché en cas d'annulation de l'actif dans lequel on est investi).

10° Risque de performance relative : le risque qu'un actif ne reproduise pas les performances de l'indice contre lequel un investisseur serait jugé.

11° Risque spécifique : c'est la variation du prix d'un actif due à des facteurs uniquement liés à cet actif contrairement au risque général de marché qui reflète un mouvement général de taux ou du marché des actions.

12° Risque fiscal : il concerne les produits sur actions sur les hypothèses de traitement fiscal des dividendes futurs.

Risque du client [Gest. comm.]

Probabilité qu'il accepte un lot non conforme aux spécifications fournies, après un examen d'un échantillon prélevé dans ce lot; ce risque dépend non seulement de la taille de l'échantillon et de la règle de décision retenue, mais encore des caractéristiques de l'hypothèse alternative.

Risque du fournisseur [Gest. comm.]

Probabilité qu'un client refuse un lot conforme aux spécifications après examen d'un échantillon prélevé dans ce lot. Il est un synonyme du risque de première espèce si l'hypothèse H_0 que l'on privilégie correspond aux spécifications du client.

Risque financier [Fin.]

Notion générique qui désigne à fois :

1° La variabilité de la rentabilité des capitaux propres dans des opérations exploitant l'effet de levier financier.

2° Les risques de portefeuille, risque d'une action qui sont de deux types : risque systématique ou risque du marché, risque spécifique ou risque non systématique (➤ *Théorie du choix de portefeuille*).

3° Différents autres risques dans la souscription d'emprunts : risque de contrepartie (faillite de l'emprunteur), risque de liquidité (besoin urgent de liquidités du prêteur qui doit brader ses titres) et risque de taux (le taux servi est plus faible pour le prêteur, trop élevé pour l'emprunteur; un prêt à long terme à taux fixe financé par des ressources à court terme peut s'avérer être une mauvaise opération si les taux courts deviennent supérieurs à ce taux fixe, auxquels on peut ajouter le risque de change dans les opérations internationales.

Risque moral (ou Aléa moral, Hasard moral) [Gén.]

Risque résultant de l'asymétrie d'information dans le cadre d'un contrat entre deux parties susceptible de se traduire par un comportement opportuniste de la part de l'une des deux parties, une fois le contrat signé. Dans le domaine de

l'assurance, par exemple, le principe du risque moral revient à dire que plus l'assurance garantit une couverture complète d'un sinistre moins l'incitation à éviter l'événement défavorable est grande. La perruque dans l'entreprise est une forme de comportement de même nature : le salarié qui travaille pour lui ou qui emporte des outils chez lui, en cachette de la hiérarchie. Il y a aussi risque moral quand le résultat d'une opération pour un donneur d'ordres dépend des efforts que déploie l'exécutant. On passe ainsi à des situations, telles que la relation actionnaire-gestionnaire ou chef de service-employé, où le risque moral est un aspect de la relation d'agence.

Le qualificatif de moral signifie que dans le contrat une partie fait confiance à l'autre. Dans l'assurance, l'assuré bénéficie de meilleures informations sur sa propre situation que l'assureur. Le problème de moralité apparaît avec le comportement de franchise, de loyauté ou, au contraire, de refus de communiquer cette information, d'avoir des comportements contraires aux intérêts du donneur d'ordre, du mandant.

Risque opérationnel [Gén.]

Risque lié au facteur humain, aux systèmes et procédures ou à d'autres facteurs extérieurs. Correspond le plus couramment au risque de perte découlant soit d'une faute grave d'un employé, soit de l'inadéquation ou de la défaillance des processus ou des systèmes internes ainsi que d'événements exogènes.

Risque pur [Gén.]

Risque non maîtrisable lié à un événement aléatoire indépendant de la

volonté des membres de l'organisation concernée. Il peut être purement accidentel (risques industriels), politique (risques de nationalisation), financier (défaillance d'un client), social (grève)...

Risque spéculatif [Gén.]

Risque contrôlable, délimitable et surtout accepté. L'achat et le stockage de certaines matières premières, des investissements de diversification hétérogène, par exemple, font courir à l'entreprise des risques spéculatifs. Il y a une possibilité de perte mais également une possibilité de gain important.

Risque spécifique

➤ *Théorie du portefeuille.*

Risque systématique

➤ *Théorie du portefeuille.*

Risque systémique [Fin.]

Probabilité d'occurrence d'un choc macroéconomique – publication d'informations déclenchant un effet sur l'ensemble de l'économie – engendrant des dysfonctionnements sur les marchés et sur un nombre important d'institutions financières. Un tel risque n'est pas assurable.

Ristournes [Gest. comm./Compt.]

Réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec un même tiers-client ou fournisseur – pendant une période déterminée.

➤ *Rabais, Remise.*

RM (Marché du) [Fin.]

Marché à règlement mensuel.

➤ *Service de règlement différé.*

RMBS (*Residential Mortgage-backed Securities*) [Fin.]

Titres représentatifs d'un portefeuille de prêts hypothécaires liés au financement de biens immobiliers résidentiels.

Robotique [Gest. prod.]

Définit, au sens large, des systèmes de production automatisés réalisant des fonctions interdépendantes allant de la conception à la fabrication du produit et ont pour but de permettre une automatisation programmable de la production. Le robot n'est alors qu'un maillon de la chaîne de production automatisée.

Rochdale (Principes des équitables pionniers de)

➤ *Coopérative.*

ROCE (*Return on Capital Employed*)

➤ *Performance, Rentabilité économique.*

ROE (*Return On Equity*) [Fin.]

Sigle et expression anglais se traduisant par « rentabilité des fonds propres ». Il se mesure par le ratio du résultat net (bénéfice net consolidé hors éléments non-récurrents) ramené aux fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

ROI (*Return on Investment*)

➤ *Performance, Rentabilité économique, Retour sur investissement.*

Rompus [Fin.]

Titres ou droits dont le nombre est inférieur à la quantité minimum exigée dans les opérations d'échanges, regroupements, augmentation de capital. Les rompus sont alors négociés en bourse pour permettre à ceux qui les achètent de

compléter le nombre des titres qu'ils possèdent déjà et de faire aussi l'opération.

Rotation (*Vitesse ou Taux de*) [Gén.]

Nombre de fois qu'un facteur déterminé (capital, stocks, main-d'œuvre, etc.) se reconstitue au cours d'une période donnée, généralement l'année.

Rotation de la main-d'œuvre ou du personnel ou des effectifs [Gest. ress. hum.]

Rapport entre le nombre de salariés quittant l'organisation, et l'effectif total au cours d'une période. Ce rapport mesure l'instabilité de la main-d'œuvre. À ne pas confondre avec rotation des postes.
Angl. : *Labour Turnover*. On dit à tort *Turnover* qui désigne en anglais le chiffre d'affaires.

Rotation des créances [Gest. comm.]

Rapport entre les ventes à crédit au cours d'une période et le solde des créanciers.

Rotation des postes [Gest. ress. hum.]

Organisation du travail destinée à réduire la monotonie dans l'exécution de tâches simples.

Rotation des stocks [Gest. prod./Compt.]

Rapport entre la valeur des objets consommés pendant une période donnée et la valeur du stock à un moment donné, celle-ci était supposée constante (valeur moyenne du stock pendant la période considérée). Ce premier rapport correspond à la rotation physique qui se distingue de la rotation financière mesurée par le rapport ventes hors taxes de l'exercice sur stock moyen de l'exercice.

Rotation du capital [Fin.]

Cycle du capital mesuré par le rapport ou ratio entre la valeur du capital et la valeur du chiffre d'affaires. Elle est synonyme de coefficient de capital. Celui-ci indique le nombre de périodes (généralement le nombre d'années) de production nécessaire pour retrouver la valeur du capital initialement engagée.

Routeur [Gest. comm.]

Société spécialisée dans l'organisation d'envois publicitaires depuis la personnalisation des documents, leur assemblage et mise sous pli, leur tri par code postal et centre de tri postal.

Routine organisationnelle [Strat. man.]

Procédure de décision révélant la mise en mémoire par l'organisation d'un apprentissage pouvant s'appliquer à des classes entières de problèmes. Une routine est, selon les théories, plus ou moins codifiée, mais elle permet aux membres de l'organisation de l'utiliser sans avoir à justifier à nouveau de sa pertinence face à des situations analogues à celles de sa découverte. Dans ce cadre, la décision n'est pas un instant de calcul. Elle est le résultat d'une démarche procédurale permettant à un agent dont la ratio-nalité est supposée limitée de compter sur la crédibilité de cette procédure pour espérer de son usage une satisfaction minimale correspondant à son niveau d'aspiration. Une routine organisationnelle consiste selon E.O. Stene (1940) en une contrepartie artificielle de l'habitude dans l'organisation. Elle permet de préserver les modèles de comportement utiles, d'économiser les efforts de mémoire en écartant de la pensée consciente les aspects répétitifs

d'une situation (Simon 1945). On libère ainsi une capacité d'attention pour des situations originales, ce qui est essentiel lorsqu'on admet le postulat d'une ratio-nalité limitée des agents.

On peut identifier au moins cinq caractéristiques des routines organisationnelles (Eidigi et alii, 1994) :

- la réduction du montant des connaissances nécessaires à l'action ;
- la régularité et la prévisibilité des comportements utilisant les routines, ce qui facilite leur coordination ;
- leur automaticité ;
- leur caractère partiellement tacite ;
- leur caractère partiellement inconscient.

Les routines forment, selon l'analyse évolutionniste en économie (> Évolutionnisme), le génome de l'organisation. Elles permettent de préserver, de transmettre et de faire évoluer les compétences des firmes. La théorie évolutionniste distingue trois niveaux de routine (Nelson et Winter, 1982) :

- les routines standards, de premier niveau, qui dirigent les comportements de courte période ;
- les routines liées aux investissements de la firme, et qui peuvent affecter les procédures précédentes, mais avec une marge de manœuvre étroite ;
- les routines à processus changeant dont les effets sont comparables aux mutations génétiques dans la théorie évolutionniste en biologie. Elles modifient les routines de niveau inférieur lorsque le niveau de satisfaction n'est plus atteint. Ainsi, l'innovation peut aussi être le produit d'une routine.

Ce dispositif est foncièrement inspiré des travaux de J. A. Schumpeter qui note la tendance marquée de l'individu à

conserver ses habitudes et à ne s'en séparer que sous la contrainte ou la nécessité et encore, dans un renoncement qui n'est jamais total. Ainsi, « même quand il cédera, il procédera selon les règles de l'expérience. Ainsi le tableau de l'économie ne se modifiera pas arbitrairement mais se rattachera, à chaque instant, à l'état précédent » (Schumpeter 1935).

➤ *Dépendance du sentier, Environnement interne, Lamarckisme.*

Rowan (Salaire à prime)

➤ *Forme de salaire.*

Royalty

➤ *Redevance.*

RSI (Relative Strength Index)

[Gest. comm.]

Indicateur de vitesse (ou vélocité), mis au point par Welles Wilder, pour déterminer la force interne d'une valeur dans le temps en vue de mettre en évidence des zones de surachat et de survente. Il correspond au rapport entre la moyenne des hausses et la moyenne des baisses sur les jours de la période considérée. Il est obtenu selon la formule suivante :

$$RSI(n) = 100 - [100 / (1 + (H(n)/B(n))]$$

où (*n*) est la période considérée, (*H*) une moyenne des mouvements de prix à la

hausse sur la période *n* et (*B*) la moyenne des mouvements de prix à la baisse sur la période *n*.

RSS (Flux ou fil) [Info.]

Really Simple Syndication (souscription vraiment simple) ou *Rich Site Summary* (sommaire développé de site), encore appelé *RSS feed* en anglais, est un format de syndication de contenu Web, codé sous forme XML. Ce système est habituellement utilisé pour diffuser les mises à jour de sites dont le contenu change fréquemment. L'abonnement aux flux permet de consulter rapidement les dernières mises à jour sans avoir à se rendre sur le site.

Rupture de charge

➤ *Chaîne de transport.*

Rupture de stock [Gest. appr./Log.]

Manque de matière ou d'article en magasin, empêchant de faire face instantanément aux besoins exprimés (fabrication ou clientèle). La rupture de stock comporte un coût : pénalités pour retard de livraison, perte définitive de la clientèle qui ne peut pas attendre.

➤ *Quantité économique.*

RRR

➤ *Rabais, Remise, Ristourne.*

S

5 S

➤ *Méthode des 5 S.*

SA (Société anonyme)

➤ *Entreprise, Société anonyme.*

SA 8000 [Gén.]

Première norme qui labellise les entreprises en fonction de leur responsabilité sociale. Elle se base sur une évaluation de la qualité, tout comme les normes ISO 9001, mais y adjoint des éléments de respect des droits de l'Homme basés sur les règles de l'OIT, de l'*United Nations Convention on the Rights of the Child* et de la Déclaration des droits de l'Homme. Mise en place par l'agence de certification SAI, la certification est elle-même assurée par des organismes accrédités à la norme SA 8000 tels que le Bureau veritas qualité internationale (BVQI), DNV et SGS, reconnus à cet effet par SAI (d'après www.novethic.fr).

Saisonnier (Mouvement)

➤ *Variations saisonnières.*

Salaire [Gest. ress. hum.]

Rémunération allouée au travailleur lié à un employeur par un contrat de louage de services ou bien, prix de la force de travail. Il prend des appellations

diverses en fonction de la nature de l'activité : traitement (fonctionnaires civils), solde (militaires), appointements (cadres supérieurs), gages (personnel domestique), etc. Le salaire de base est le salaire prévu dans le contrat d'engagement, les primes non comprises.

Le salaire brut est le salaire calculé avant cotisations sociales du salarié. Le salaire horaire brut de base est le salaire horaire, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales, primes et rémunération des heures supplémentaires. Le salaire net est la rémunération après déduction des cotisations sociales.

Le salaire nominal est le salaire à prix courant. Le salaire réel est le salaire à prix constant.

Le salaire différé ou salaire social est ce que le salarié reçoit en vertu de la législation ou d'accords sociaux (congrés, prestations familiales, pensions de retraite, etc.).

➤ *Forme de salaires.*

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) [Env.]

Salaire fixé par voie réglementaire pour garantir aux salariés les plus défavorisés un revenu correspondant au minimum social vital et qui évolue en fonction de la croissance économique et/ou de la hausse des prix. Il s'est substitué depuis la loi du 19 décembre 1968 au SMIG et au SMAG qui ne prenaient en compte que la hausse des prix.

➤ *Échelle mobile, Indexation.*

Salarié [Gén.]

Travailleur dont le revenu principal est constitué par le salaire.

Salle des marchés, salle de marché [Fin.]

Salle dans laquelle, pour le compte des clients ou de l'organisme, des opérateurs prennent des positions immédiates sur des devises, ou des marchés monétaires ou financiers, français comme étrangers.

Elle est équipée de téléphones, d'écrans où défilent des informations en provenance du monde entier, et d'ordinateurs, où travaillent les opérateurs (« *traders* ») qui achètent et vendent certains biens pour le compte de leur employeur (une entreprise, par exemple une banque, spécialisée dans ces biens) à d'autres organismes spécialisés. Certaines salles de marché sont dédiées aux produits pétroliers, d'autres aux opérations de change, d'autres aux obligations, d'autres encore aux prêts et emprunts à court terme constituant le marché monétaire, etc. Lieu de la négociation, la salle de marché ou *front office* s'appuie sur les services d'un *back office* qui assure les opérations administratives requises pour que l'accord de l'acheteur et du vendeur soit suivi par les transferts voulus de titres et de monnaie (« *règlement-livraison* »), les opérations comptables pour que tout soit dûment enregistré en comptabilité et les calculs utiles pour suivre la rentabilité des opérations (et des *traders*).

Sarbanes-Oxley (Loi) [Fin./Dr.]

Votée par le Congrès américain et ratifiée aussitôt par le président Bush le 30 juillet 2002, la loi Sarbanes-Oxley a été conçue dans la perspective de moraliser la finance américaine en rétablissant la confiance des investisseurs mise à mal par les fraudes et scandales financiers Enron et Worldcom en 2002. L'essentiel de la loi

réside dans le principe qui oblige les présidents des sociétés cotées aux États-Unis de certifier leurs comptes auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), qui est l'organisme de régulation des marchés financiers du pays. Toute irrégularité volontaire ou consciente peut entraîner 30 ans de prison pour le dirigeant. Au-delà de cette règle, la loi est développée sur quatre titres.

1° Titre I : Comité de surveillance des cabinets d'audit.

Ce comité protège l'intérêt des investisseurs et autres parties prenantes quant à la préparation de rapports d'audit informatifs, exacts et indépendants portant sur toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne.

2° Titre II : Indépendance des auditeurs.

3° Titre III : Responsabilité de la société. Toute société ne peut être cotée que si elle dispose d'un comité d'audit dont les fonctions sont précisées.

4° Titre IV : Amélioration de la communication financière.

Dispositifs relatifs au contenu à la forme de l'information financière, au contrôle interne.

SARL (Société à responsabilité limitée)

[Dr.]

Forme juridique à caractère commercial d'une entreprise de 3 à 50 personnes qui font un apport au capital social en contrepartie duquel ils reçoivent des parts de la société comme titre de propriété. La notion d'action est réservée aux sociétés de capitaux, la SARL étant une société de personnes. La loi pour l'initiative économique du 1^{er} août 2003 a supprimé l'exigence d'un montant minimum de capital de 7 500 euros pour les SARL et les EURL. Néanmoins

il est recommandé d'avoir un capital social qui reflète les exigences économiques de l'activité envisagée. Ce capital social minimum est donc librement négocié entre les associés qui peuvent décider de ne verser que 20 % au minimum de leurs apports en espèces et libérer le solde sur une période de 5 ans.

En principe, les bénéfices des SARL sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Cependant, lorsqu'une SARL est constituée entre membres d'une même famille (en ligne directe ou collatérale, par mariage ou pacs), ses associés peuvent opter pour l'impôt sur le revenu. Le régime social du gérant associé de SARL est déterminé par le nombre de parts sociales détenues dans la société. La gérance majoritaire conduit à une affiliation au régime social des indépendants (RSI), la gérance minoritaire permet autorise l'affiliation au régime général des salariés.

➤ *Entreprise.*

SAS (Société anonyme simplifiée) [Dr.]

Forme récente de structure juridique d'entreprise (loi de 1994, reformée le 12 juillet 1999) qui correspond à une société commerciale constituée entre plusieurs associés ou par un associé unique (SASU : société par actions simplifiée unipersonnelle). Le capital social minimum est de 37 000 € dont les associés sont responsables à concurrence de leurs apports. La société est dirigée par un président, personne physique ou morale, associé ou non, seul représentant de la société vis-à-vis des tiers.

SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle) [Dr.]

Forme de SAS ne comportant qu'un seul associé, associé unique.

Saturation

➤ *Encombrement, Cycle de vie, Maturité, Pléthore, Rigidité.*

Saturnisme [Gest. prod.]

Mode de gestion de la production et d'organisation du travail adopté chez le constructeur américain d'automobiles, General Motors, pour la production de petites voitures et qui consiste à imiter le toyotisme.

Savoir-faire [Gest. prod.]

Ensemble des connaissances techniques nécessaires pour la bonne utilisation d'un dispositif ou d'une machine.

Angl. : *Know-how*.

SBF

➤ *Société des bourses françaises.*

SBF (Clause) [Dr.]

« Clause sauf bonne fin ».

➤ *Escompte.*

SBF 240 (Indice) [Fin.]

L'indice SBF 240 est l'indice de la société des bourses françaises. Cet indice boursier SBF 240 est établi à l'ouverture chaque jour. Il repose sur les 240 valeurs les plus importantes.

SCA, SCS [Dr.]

Société en commandite par action, société en commandite simple. L'une comme l'autre comporte deux types d'associés : les commandités, tenus solidairement et indéfiniment responsables des dettes de la société, et les commanditaires qui ne sont que des bailleurs de fonds. Toutefois la première est une société de capitaux qui obéit aux règles des sociétés anonymes pour le montant

minimum du capital social, alors que la société en commandite simple est une société de personnes.

Scalper [Fin.]

Spéculateur entreprenant des opérations avec fugacité, dénouant une position dans les minutes suivantes pour profiter de la moindre variation des cours.

Scénario [Méth.]

Dans le cadre de la démarche prospective le scénario désigne un ensemble d'hypothèses cohérent pouvant servir de cadre de référence pour la définition d'options stratégiques.

➤ *Management, Prospective, Stratégie.*

Scission [Strat.]

Opération de concentration d'entreprises par laquelle une société fait apport de tous ses biens (ou activités) à deux ou plusieurs sociétés préexistantes ou nouvelles.

SCOP [Dr.]

Société coopérative ouvrière de production.

➤ *Coopérative, économie sociale.*

Score (Méthodes des) [Fin.]

Méthode d'analyse de la situation financière d'une entreprise reposant sur le calcul d'une note établie à partir d'une combinaison de ratios. La fonction de calcul est obtenue au moyen d'une analyse discriminante réalisée à partir d'un échantillon regroupant des entreprises saines et des entreprises en difficulté.

Les méthodes de crédit-scoring ont l'avantage de permettre une analyse rapide d'un nombre important d'entreprises, évitant le recours à une analyse

financière classique qui s'avère nécessairement plus longue et nécessite l'intervention d'un spécialiste.

SCP (Modèle) [Éco. ind.]

Expression désignant le modèle Structure-Comportement-Performance; également, synonyme de Structure – Conduite ou stratégie – Performance ou résultats. Ce modèle introduit par Edward Mason en 1939 constitue le paradigme de base de l'économie industrielle. Il a été notamment perfectionné par J. Bain (élève de Mason), Scherer, M. Porter. L'analyse d'une industrie (secteur d'activité ou branche) comporte une première phase de mise en évidence des conditions de base du côté de l'offre (marché des matières premières, technologie de la production, durée de vie des produits, règles professionnelles, conditions syndicales, etc.) et du côté de la demande (élasticité/prix, taux de croissance du PIB, possibilités de substitution, conditions de commercialisation, méthode d'achat, caractéristiques cycliques ou saisonnières, etc.). L'analyse de la structure du marché identifie le nombre d'offres et de demandeurs, la possibilité de différenciation des produits, les barrières à l'entrée, la structure des coûts, le processus de l'intégration verticale, les structures conglomerales. L'étape de la stratégie ou comportement aborde la politique de prix, la politique de production, la politique de R & D, la publicité, les stratégies d'ententes ou d'alliances, etc. La dernière étape analyse les performances en termes de production, chiffre d'affaires, part de marché, l'allocation des ressources, le profit, le progrès technique, l'emploi. L'apport de Scheres porte, d'une part, sur les effets de

rétroaction de chacune des étapes avec les étapes situées en amont dans le modèle linéaire de Mason et, d'autre part, la détermination directe des performances par les structures, sans passer par les stratégies ou comportements.

SCPI [Dr.]

Société civile de placements immobiliers aux statuts très réglementés depuis la loi du 31 décembre 1970, avec pour unique objet d'acquérir des immeubles et de les louer.

➤ *SCI.*

SE (*Societas europea* : Société européenne)

[Dr.]

La société européenne est un instrument juridique destiné principalement aux entreprises transnationales, qui ont leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne, pour faciliter leur activité à l'intérieur de l'Europe. Le capital minimum souscrit de la SE est de 120 000 €.

SEC (*Security Exchange Commission*)

[Fin.]

Organisme fédéral américain fondé en 1934 et chargé de faire appliquer la réglementation sur les marchés de valeurs mobilières.

Second marché [Fin.]

Institué par la loi du 3 janvier 1983, il a été ouvert à la date du 1^{er} février 1983 pour faciliter aux entreprises moyennes l'accès à l'épargne publique.

Deux caractéristiques :

- les entreprises au bout de trois ans de cotation au second marché ont la possibilité d'accéder au marché officiel, mais aussi de rester au second marché ou de retirer leurs titres à la cotation ;

- les entreprises n'ont à placer que 10 % des actions dans le public (au lieu de 25 %).

Section auxiliaire

➤ *Sections homogène.*

Section fictive

➤ *Sections de calcul.*

Section homogène [Compt.]

Subdivision ouverte à l'intérieur d'un centre de travail lorsque la précision recherchée dans le calcul des coûts de produits l'exige. Ce sera notamment le cas lorsque l'imputation du coût d'un centre de travail doit se réaliser par l'intermédiaire de plusieurs unités d'œuvre et non d'une seule.

Toutefois, une section peut être ouverte en dehors des centres de travail dans le but de faciliter des opérations de répartition, de cession entre centres d'analyse ou d'imputation. Dans cette situation, la section est dite fictive ou de calcul.

Les sections sont appelées homogènes du fait de l'homogénéité des charges incorporables qui les composent par rapport au mode d'imputation aux coûts récepteurs choisis.

On distingue les sections principales et les sections auxiliaires ou complémentaires. Les premières imputent directement leurs charges aux coûts et prix de revient, les secondes impliquent une répartition des charges entre les autres sections.

Section principale

➤ *Sections homogène*

Sections de calcul [Compt.]

Sections ouvertes en dehors des centres de travail pour regrouper des charges

incorporables afin de faciliter leur répartition ultérieure. Les sections de calcul ne correspondent donc pas à une division réelle de l'entreprise. Il s'agira par exemple de la section « Frais de bâtiments » dans une entreprise où il n'existe pas un service chargé de la gestion des bâtiments. Les sections de calcul peuvent permettre de prendre conscience de la masse que constitue chaque groupement de charges ainsi réalisé et, donc, de la contrôler.

Securitization

➤ *Titrisation.*

Segment de marché [Gest. comm.]

Couche spécifique du marché déterminée par le niveau de gamme des produits. Par exemple dans le marché de l'automobile on distingue de quatre à cinq segments allant du véhicule économique au véhicule de luxe.

➤ *Domaine d'activité.*

Segmentation [Gest. comm.]

D'une manière générale, processus d'analyse qui vise à séparer les individus d'une population donnée en plusieurs groupes homogènes, sur un certain nombre de critères appelés critères de segmentation. En marketing, la segmentation d'un marché consiste à définir les groupes de clients homogènes en termes de comportement d'achat, et relevant donc, d'une offre unique et spécifique. En politique générale, on parlera de segmentation stratégique pour décrire l'opération qui consiste à découper l'entreprise en domaines d'activités et choisir ceux qui seront gérés avec une attention particulière. Ils deviennent alors des seg-

ments stratégiques ou domaines d'activité stratégique.

Segmentation d'un système productif

[Gest. prod.]

➤ *Focalisation des processus industriels.*

Segmentation du marché du travail

(Théorie de la) [Gest. res. hum.]

Théorie développée notamment par P.B. Doeringer et M.J. Piore selon laquelle il y aurait un dualisme du marché du travail se traduisant par une forte étanchéité entre un marché interne ou primaire fait d'emplois stables, bien rémunérés, comportant des perspectives de promotion et généralement réservés à ceux qui ont déjà un emploi, et un marché externe ou secondaire fait d'emplois précaires, concurrentiels, faiblement rémunérés et généralement destinés aux chômeurs, aux travailleurs immigrés, aux individus non intégrés.

Segmentation stratégique [Strat.]

Découpage des activités de l'entreprise en ensembles de produits partageant certaines ressources, affrontant les mêmes concurrents et susceptibles de la sorte de faire l'objet d'une stratégie unique.

➤ *Analyse stratégique, Domaine d'activité stratégique, Segment.*

SEL (Société d'exercice libéral) [Dr.]

Les sociétés d'exercice libéral (SEL) ont été conçues pour permettre aux membres des professions libérales d'exercer leur activité sous forme de sociétés de capitaux. Elles prennent les formes suivantes :

– SELARL : société d'exercice libéral à responsabilité limitée ;

- SELAFA : société d'exercice libéral à forme anonyme;
- SELAS : société d'exercice libéral par actions simplifiée;
- SELCA : société d'exercice libéral en commandite par actions.

Les SEL sont soumises à toutes les dispositions prévues par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, sauf dispositions spéciales prévues par la loi du 31 décembre 1990 qui les a instituées.

SEL (Système d'échange local) [Gén.]

Apparu comme une des réponses possibles à la crise et au chômage de masse de longue période, excluant un grand nombre de personnes du système d'échange monétarisé (passant par l'argent), le SEL, généralement déclaré en association loi 1901, est fondé sur les échanges effectués localement, enregistrés sur un carnet individuel d'échange et susceptibles de porter sur n'importe quel type de biens et de services.

Le SEL est autorégulant. Chaque membre peut avoir connaissance du solde et du volume d'échanges d'un autre membre. Cette transparence des comptes permet un équilibre des consommations d'échanges. Les promoteurs du SEL lui donnent des objectifs idéologiques. Reposant sur l'entraide sociale, favorisant les échanges et la solidarité, il remettrait en question la logique du profit.

Sélection naturelle [Strat. man.]

En biologie, principe issu des travaux de A. Wallace sur « la survivance des plus aptes », et de son contemporain Ch. Darwin (lui-même influencé par R. Malthus sur ce point). Il propose que l'importance des populations dans une espèce est relative à leur aptitude diffé-

renciée à obtenir des ressources dans l'environnement.

La sélection naturelle est si forte qu'un avantage, même infime, conduit à la multiplication de la population qui le possède et à la disparition des autres. Ce principe appliqué en sciences sociales confère au système économique la capacité de tester la viabilité des comportements et des organisations. Le caractère naturel de la sélection s'oppose au fait qu'elle puisse être le produit d'une action humaine. On considère que ne survivent que les innovations qui sont à même d'obtenir suffisamment de ressources dans leur environnement.

Dans l'esprit de travaux de A. Alchian (1950), ces mutations sont stochastiques (i.e. aléatoires) alors que les agents économiques sont soumis à une incertitude et une information imparfaite qui ne leur permettent pas d'adopter un comportement maximisateur. Ils cherchent des « règles de conduite » permettant leur survie. Cette remise en cause du postulat de maximisation fut elle-même contestée par M. Friedman (1953) qui considéra que la sélection retient justement les individus dont les « règles de conduite » révèlent un comportement maximisateur. Ainsi, le système se comporte comme si (*as if*) les agents étaient effectivement maximisateurs, ce qui permet, selon lui de poser un terme définitif à la critique de réalisme faite à la théorie néo-classique de la firme (Distorsion F). Des travaux récents, inspirés de la thermo-dynamique et qui mobilisent les processus d'évolution complexes proposent que le processus de sélection retient les populations d'organisations qui sont aptes à apprendre, plutôt que celles qui

présentent des comportements optimisateurs mais fixes.

Les théories évolutionnistes en économie considèrent quant à elles que la sélection naturelle n'est pas aussi sévère qu'en biologie, et qu'elle permet la persistance d'une certaine diversité de formes organisationnelles.

➤ *Instrumentalisme, Positivisme, Sélection naturelle.*

Self-fulfilling prophecy, Self-fulfilling expectation

➤ *Effet Merton, Préviation autoréalisatrice.*

Senior (Tranche) [Fin.]

En titrisation, désigne la tranche qui n'absorbe les pertes liées à d'éventuels défauts au sein du portefeuille sous-jacent que dans le cas où celles-ci excèdent le montant des tranches de rang inférieur (equity et mezzanine). Pour les CDO synthétiques partiellement financés, il existe une tranche super-senior qui désigne la tranche non financée et en même temps la partie de la structure la mieux immunisée contre les pertes.

➤ *CDO.*

S

Sensibilité (emprunt, obligation, OPCVM) [Méth./Fin.]

Représente l'incidence sur le cours d'un emprunt obligataire ou d'un OPCVM d'une variation de 1 % du taux d'intérêt. La hausse du taux de l'argent est associée à la baisse du cours. Plus généralement, l'évolution est inverse entre le taux de l'intérêt et les cours des emprunts.

Exemple : si la sensibilité d'une obligation est de 8 et son cours de 200 €, une hausse (baisse) des taux de 1 % entraî-

nera une baisse (hausse) de l'obligation de $8 \times 1 \% \times 200 \text{ €}$, soit 16 €.

Syn. : *Élasticité.*

➤ *Balançoire (Effet de), Retour financier (Coefficient structurel de).*

Série économique de lancement

➤ *Quantité économique.*

Série chronologique [Méth.]

Suite d'observations d'une variable dans le temps.

Syn. : *Chronique, Chronologie, Série temporelle.*

Série cumulée

Syn. : *Distribution cumulée, Série statistique cumulée.*

Série statistique [Méth.]

Conjugaison statistique entre un ou plusieurs caractères et un nombre d'observations. Elle se présente généralement par des tableaux de chiffres résultant d'un dépouillement. Le terme série n'a pas le même sens qu'en mathématiques où il désigne une suite récurrente.

On distingue :

- la série statistique simple : à chaque caractère correspond ou non un certain nombre d'observations. Les caractères peuvent être représentés par des intervalles de classe pour regrouper les observations. La série est regroupée ;
- la série statistique double ou multiple comportant plusieurs caractères pour une ou plusieurs observations ;
- la série statistique cumulée : les caractères et les observations correspondantes sont additionnés progressivement. Elle permet le calcul des quantiles ;
- la série statistique chronologique ou chronique.

Service [Gén.]

1° Bien économique immatériel dont la production (prestation) et la consommation sont simultanées.

Dans la nomenclature d'activités et de produits (NAP), les services sont distingués de la distribution, alors que fondamentalement un distributeur en fournissant un produit matériel fait une activité de service. Le terme service apparaît ainsi source de plusieurs conceptions. Aussi, est-il possible de distinguer :

- le produit immatériel fourni lors d'une prestation. Il s'agirait alors de procept (contraction de produit et concept) ;
- le service proprement dit qui désignerait le résultat de la prestation du point de vue du consommateur ;
- la servuction qui serait le processus au cours duquel le service est fourni. La servuction serait soit une prestation (fourniture d'un produit immatériel), soit une distribution (fourniture d'un produit matériel). On en déduirait le terme servucteur qui désignerait toute personne physique dont l'activité est la prestation ou la distribution.

2° Unité hiérarchique constituée par un ensemble de personnes travaillant sous l'autorité d'un même chef. Il est qualifié par la nature des travaux (par ex., services entretien) ou de la fonction (par ex., service du personnel) qu'il a en charge.

Service de règlement différé (SRD) [Fin.]

Service du premier marché de la bourse des valeurs mobilières de Paris qui offre la possibilité de différer le règlement des opérations. Le SRD concerne les valeurs les plus actives de la bourse, en ce sens,

que les valeurs éligibles doivent répondre à l'un des deux critères suivants : appartenir à l'indice SBF 120 ou 1 milliard d'euros de capitalisation boursière et 1 million d'euros traités quotidiennement. La liste des valeurs éligibles au SRD est publiée à la cote, Euronext Paris SA étant chargé de sa révision périodique. Les opérations doivent porter sur un nombre minimum de titres (ou quotité). Les facultés de report et de négociation conditionnelles existent.

Services financiers [Fin.]

Ensemble des services d'une entreprise qui mettent en œuvre la gestion financière. Dans une entreprise structurée, ces différents services placés sous la responsabilité du directeur financier, de qui peuvent notamment dépendre outre les services de gestion de trésorerie et de financement, le service comptable, le service de contrôle de gestion et le service informatique.

Plusieurs paramètres influent sur le degré d'organisation et de structuration des services financiers. Jouent notamment la taille, le caractère familial ou anonyme de l'actionnariat, l'appartenance à une structure internationale, le type d'organisation (centralisée ou pas)...

Servuction [Gén.]

Néologisme forgé par les professeurs Eiglier et Langeard, formé à partir de « service » et « production » et qui désigne une théorie sur la spécificité de la production des services. En tant que processus, la servuction désigne à la fois le phénomène de concomitance, de production et de consommation simultanées (la coupe de cheveux suppose la

co-présence du coiffeur et du client), et celui de la consommation différée (on peut obtenir un sandwich dans un distributeur automatique).

➤ *Service.*

Seuil de rentabilité

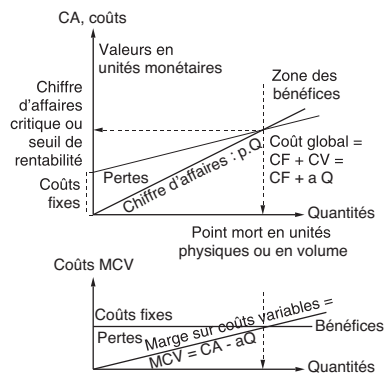
➤ *Seuil de rentabilité.*

Seuil de rentabilité [Compt.]

Niveau d'activité pour lequel la marge sur coût variable ou marge sur coût d'activité couvre exactement les charges de structure. À ce niveau d'activité, le résultat est donc égal à zéro (d'où les expressions de point mort, point d'équilibre, point zéro, point critique... employés fréquemment à la place de seuil de rentabilité). Au-delà de ce point, apparaît la zone de bénéfice alors qu'en deçà, existe la zone d'activité déficitaire. Déterminé d'une façon générale par le rapport charges de structure/taux de marge sur coût d'activité, le seuil de rentabilité peut être calculé au niveau de l'entreprise et à tous les niveaux pour lesquels un chiffre d'affaires et des charges de structure propres peuvent être affectés (division, activité, famille de produits, centre de profit...). Outil de pilotage de l'entreprise, le seuil de rentabilité peut être utilisé *a posteriori* ou dans une optique prévisionnelle (mise en évidence des actions permettant d'améliorer le résultat, détermination du volume de ventes indispensable pour atteindre un objectif de profit, étude de la sensibilité du résultat à des modifications conjoncturelles...), en valeurs absolues (chiffre d'affaires ou quantités produites...) ou en pourcentage (seuil de rentabilité par rapport à l'activité normale ou maximale...), et

même pour calculer la date à laquelle il a été ou sera obtenu (tenir compte de l'éventuelle activité saisonnière de l'entreprise).

En faisant les hypothèses d'un chiffre d'affaires proportionnel ($\text{prix} \times \text{quantités à vendre} = p \cdot Q$) et de charges variables proportionnelles ($a = \text{coût unitaire constant}$, Coût variable total = $CVT = a \cdot Q$), le seuil de rentabilité peut être établi graphiquement par l'intersection du chiffre d'affaires (CA) avec la droite représentative de la somme des coûts fixes et des coûts variables, ou bien par l'intersection de la droite de la marge sur coût variable et la droite des coûts fixes, sachant que la marge sur coût variables est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût variable.



➤ *Chiffre d'affaires critique, Point mort.*

Seuil de rentabilité financière [Fin.]

Chiffre d'affaires pour lequel la valeur actuelle nette (VAN) des flux de trésorerie engendrés par un investissement est égale à zéro. À ne pas confondre avec le seuil de rentabilité classique ou seuil de profitabilité.

Seuil de réservation [Fin.]

Prix limites imposés par les autorités boursières (autorité des marchés financiers) pour réduire les variations journalières des prix des titres; ainsi, les transactions ne peuvent s'effectuer que si le prix appartient à l'intervalle préétabli. Si le prix déborde les limites, inférieur à la limite inférieure ou supérieur à la limite supérieure, le titre est réservé pendant une certaine période ou jusqu'à la fin de la journée et la transaction est bloquée. Les seuils de réservation sont considérés comme une forme de coupe-circuit.

Une fois qu'un titre est réservé, les investisseurs auront plus de temps pour évaluer les nouvelles informations et les intermédiaires peuvent consulter leurs clients. Ainsi, les seuils de réservation peuvent induire des décisions plus rationnelles et réduire la sur-réaction de marché. Ils permettent également de limiter les grandes variations de prix dues à la spéculation et à la panique en cas de tendance à la baisse.

Par contre, l'implantation des seuils peut engendrer un retard d'ajustement des prix, un effet de propagation de la volatilité, un effet d'interférence des transactions et un effet aimant (forte attraction du prix limite).

Seuils sociaux

➤ *Effet de seuil.*

Shannon (Indice de)

➤ *Entropie.*

Sharpe (Formule de)

➤ *Théorie du choix de portefeuille.*

Shapley (Valeur)

➤ *Valeur de Shapley.*

Shareholder value [Fin.]

Valeur obtenue par une entreprise en faveur de ses actionnaires. Il faut noter qu'en anglais, deux mots sont utilisés pour actionnaire : *shareholder* et *stockholder*.

SICAV (Société d'investissement à capital variable) [Fin.]

Forme d'OPCVM comportant plusieurs espèces.

➤ *Investissement (Société d'), SICAV à compartiments, SICAV de trésorerie, SICAV monétaire.*

SICAV à compartiments [Fin.]

SICAV de droit luxembourgeois offrant la possibilité aux souscripteurs de répartir les fonds investis entre plusieurs compartiments : actions, obligations, immobilier...

En France le passage d'un compartiment à l'autre étant assimilé à une vente est taxé.

SICAVAS [Fin.]

SICAV ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières émises par l'entreprise à destination de ses salariés.

SICAV de trésorerie [Fin.]

Terme générique désignant un placement à court terme reposant avant tout sur des titres de créances négociables, des obligations, des rémerés. Il y a donc investissement sur des instruments de taux, et non pas sur le marché des actions.

SICAV monétaires [Fin.]

En théorie destinées à des placements de courte durée, ces SICAV reposent sur des obligations peu sensibles aux

variations de taux d'intérêts, et sur des titres de créances négociables.

Elles utilisent les techniques de protection contre les variations des cours de bourse, à savoir les rémerés ou leur substitut les prêts à titres introduits fin 1990.

SICOMI (Société immobilière pour le commerce et l'industrie)

➤ *Crédit-bail, Investissement (Société d')*.

SICOVAM [Fin.]

Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières. Son but est de faciliter par des opérations de virements de compte à compte la circulation des actions entre les agents de change, banques et établissements financiers.

Signal (Théorie du) [Fin./Gest. ress. hum.]

Théorie normative fondée sur le constat que l'information sur les marchés est imparfaite et inéquitabement partagée, qui préconise de mettre fin aux conséquences négatives de cette asymétrie informationnelle sur les marchés (marché du travail, marchés financiers) en ayant une politique active de communication, d'affichage d'indices crédibles annonçant ou exprimant la qualité de la gestion, la qualité des produits ou services ou la qualité des orientations choisies pour convaincre les investisseurs, le recruteur, etc. Pour un offreur de travail, le signal peut être le diplôme ou les références. Pour un dirigeant d'entreprise qui envisage une augmentation de capital, un signal possible pour convaincre les investisseurs de souscrire à cette augmentation est par exemple le réinvestissement de son propre patrimoine dans

cette même opération. La crédibilité du signal est essentielle, ce qui suppose aussi des sanctions en cas de mensonge.

Signature (Engagement par) [Fin.]

Crédits bancaires consentis sans décaissement par aval, acceptation ou cautionnement.

Simplification du travail

➤ *Organisation scientifique du travail.*

Simon H. A. (Théorie de) [Strat. man.]

Prix Nobel de science économique en 1978, les travaux de Herbert Alexander Simon (1916-2001) ont porté principalement sur :

- l'administration publique ;
- l'organisation ;
- les processus de décision.

Sa théorie de la décision s'appuie sur une critique de l'« école classique » : elle accorde une large place à la sociologie. H. A. Simon considère que le décideur n'est pas l'individu rationnel représenté par l'*homo economicus* mais plutôt un homme « administratif » qui se caractérise avant tout par sa rationalité limitée. Un entrepreneur, dans la réalité, ne peut pas anticiper toutes les conséquences des différents choix possibles. Lorsqu'il prend une décision, il n'est pas dans une situation d'information parfaite et complète comme le suppose la théorie néo-classique de la rationalité substantive. De ce fait, l'entrepreneur ne peut que rechercher des solutions acceptables (*satisficing*). Simon parle de rationalité procédurale si la procédure adoptée est la meilleure possible compte tenu des limites informationnelles.

Le raisonnement de H. A. Simon intègre la diversité des types de décision

(programmés/non programmés...) ainsi que les méthodes informatiques d'aide à la décision.

➤ *Aspiration (Niveau d'), Décision, Dépendance de sentiment, Mécanisme de continuité, Rationalité.*

Simulation (Méthode de) [Méth.]

Représentation d'une suite d'événements, et de leurs conséquences qui affectent l'état d'un système, sous forme d'un programme informatique. La répétition, un grand nombre de fois, de l'exécution du programme, permet d'apprécier, avant leur mise en œuvre effective, les conséquences que pourraient avoir différentes politiques sur le système, à condition que ses caractéristiques et les circonstances extérieures réelles correspondent à celles utilisées dans la simulation.

SIREN [Adm.]

Système national informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements. Numéro attribué par l'INSEE à toute personne physique ou morale qui exerce une activité professionnelle lors de l'inscription au répertoire national des entreprises. Il comporte 9 chiffres (3 groupes de 3 chiffres).

SIRET [Adm.]

Numéro qui identifie l'établissement de l'entreprise. Il se compose de 14 chiffres : le numéro SIREN (9 chiffres) + le numéro NIC (5 chiffres : 4 chiffres identifiant l'établissement + une clé).

Situation nette [Fin.]

Différence entre l'actif et les engagements inscrits au passif du bilan d'une entreprise.

Six M [Gén.]

Désigne l'ensemble des variables qui affectent les performances d'une entreprise et plus particulièrement la qualité de ses produits ou de ses services : *Management, Methods, Men, Machines Materials, Market.*

➤ *Facteurs de production.*

Slack créatif [Man. Strat.]

Réservoir de connaissances que l'organisation n'exploite pas dans l'immédiat, mais qu'elle entretient et développe régulièrement en vue d'une exploitation future. Il est stimulé par l'existence de multiples projets et nourrit les membres de chaque projet (cf. P. Cohendet et L. Simon « Playing across the playground : paradoxes of knowledge creation in the videogame firm », *Journal of Organizational Behavior*, 28(5), 587-605 ; 2007)

Slack organisationnel [Man. Strat.]

Marge de manœuvre ou jeu au sens mécanique qui permet à l'organisation de s'adapter avec succès aux changements tant internes qu'externes imprévus (aléas). Cette expression, présentée initialement par Cyert et March est définie plus précisément par Bourgeois, comme un « coussin de ressources réelles ou potentielles qui permet à une organisation d'adapter avec succès sa politique aux pressions internes d'ajustement ou aux pressions externes, ainsi que d'initier des changements de stratégie eu égard à l'environnement l'externe » (Bourgeois, L. J. On the measurement of organizational slack. *Academy of Management Review*, 6, 29-39, 1981).

SMAG [Gest. ress. hum.]

Salaire minimum agricole garanti.

➤ *Salaire minimum interprofessionnel de croissance.*

Small caps [Fin.]

Expression anglaise pour désigner les petites capitalisations boursières.

SMED (Méthode) [Gest. prod.]

Méthode définie par Shingo dans les années 60 (SMED pour *Single Minute Exchange Die*) visant à réduire les temps de lancement. Elle consiste fondamentalement à analyser toutes les opérations intervenant dans un temps de lancement afin d'identifier ce qui relève :

- des temps internes, c'est-à-dire, des temps correspondant à des opérations qui ne peuvent être effectuées que lorsque la machine est arrêtée ;
- des temps externes, temps relatifs à des opérations réalisables en dehors du poste de travail, c'est-à-dire, exécutables en temps dit « masqué ».

L'identification de ces temps permet de mettre en œuvre les améliorations ou modifications qui transforment les temps internes en temps externes. La méthode SMED constitue l'un des piliers de la maîtrise des flux dans un environnement JAT.

➤ *Juste à temps, Lot de process.*

SMI (Swiss Market Index) [Fin.]

Indice de référence des bourses de valeurs mobilières helvétiques. Il représente 80 % de la capitalisation boursière suisse. Sa valeur de base est 1 500 au 30 juin 1988.

SMIC

➤ *Salaire minimum interprofessionnel de croissance.*

SMIG

Salaire minimum interprofessionnel garanti.

➤ *Salaire minimum interprofessionnel de croissance.*

Société [Gén.]

1° Groupement structuré et durable d'hommes ayant des liens plus ou moins étroits dans les domaines politiques, économiques et culturels. Dans ce sens : société féodale, société française, société industrielle, société de consommation.

2° Personne morale collective instituée par un contrat réunissant plusieurs personnes qui conviennent de mettre en commun des valeurs, des biens ou de l'industrie (travail) en vue d'en partager les bénéfices, les économiques ou les pertes qui pourront en résulter.

Société anonyme (SA) [Dr.]

Société commerciale de capitaux apparue, notamment, en Angleterre en 1858 et en France en 1867 (loi du 20 juillet). Elle comporte, d'une part, un nombre minimum d'actionnaires (sept) ou propriétaires dont les titres de propriétés sont représentés par des actions, et, d'autre part, un capital minimum qui est de :

- 37 000 euros si la société ne fait pas appel public à l'épargne ;
- 225 000 euros si la société fait appel public à l'épargne.

Il existe cependant deux types de SA :

1° la SA traditionnelle (loi 1867) comporte un conseil d'administration constitué par des actionnaires élus lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration désigne en son sein le président qui prend souvent le titre de président directeur général (PDG) ;

2° la SA à directoire et conseil de surveillance (loi de 1966 en France) qui s'est surtout développée originellement en Allemagne, est basée sur une SA classique (assemblée générale) avec des organes de direction supplémentaires : un conseil de surveillance (composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus) et un directoire (cinq personnes physiques au plus), dont les membres ne sont pas nécessairement actionnaires. Elle correspond à la firme managériale ou directoriale, traduisant la séparation entre la propriété et la gestion.

➤ *Conseil d'administration, Conseil de surveillance, Directoire, Entreprise.*

Société à participation ouvrière [Dr.]

Société anonyme prévue par la loi de 1917 et qui associe les salariés aux bénéfices et à la gestion. Elle a été peu adoptée.

➤ *Participation.*

Société à responsabilité limitée (SARL)

[Dr.]

Société commerciale de personnes comprenant trois personnes au moins et cinquante au plus. En tant que société de personnes, un associé ne peut céder ses parts qu'après accord d'associés représentant 75 % des parts sociales. Depuis la loi sur l'initiative économique du 1^{er} août 2003, la SARL n'a plus l'obligation d'avoir un capital minimum.

La gestion de la SARL peut être confiée à un ou plusieurs gérants (associés ou non). Ils sont désignés dans les statuts ou par une décision des associés représentant plus de 50 % des parts sociales. Le statut du gérant ou mandataire social varie selon qu'il est gérant majoritaire (il possède plus de 50 % des parts

sociales) ou gérant minoritaire (il détient au plus 50 %). Le gérant majoritaire doit avoir une affiliation au régime des non-salariés, tandis que le gérant minoritaire adhère aux régimes de la Sécurité sociale et de retraite des salariés. En revanche, du point de vue fiscal, peu importe que le gérant soit majoritaire ou minoritaire, il relève du régime fiscal des salariés, même si du point de vue de la rétribution, seul le gérant minoritaire est rémunéré par un salaire avec la possibilité de cumuler la fonction de dirigeant et celles plus techniques dans la firme.

Si la responsabilité des associés est limitée à la hauteur de leurs apports, celle du ou des gérants est engagée au titre de leurs fautes « lourdes » avec la possibilité de poursuite pénale pour abus de biens sociaux, pour les fautes commises dans leur gestion, etc.

Société captive [Strat. man.]

Société dont l'activité est subordonnée à la société mère.

Société civile

➤ *Entreprise.*

Société commerciale

➤ *Entreprise, Société anonyme, Société à responsabilité limitée, Société en commandite par action, Société en commandite simple, Société en nom collectif.*

Société commune [Dr./Strat.]

Société constituée par au moins deux entreprises indépendantes qui se répartissent le capital de la société mise en place.

Société coopérative

➤ *Coopérative.*

Société cotée [Fin.]

Société dont les titres (actions) peuvent faire l'objet de transactions sur une bourse de valeurs mobilières qui en fixe le cours.

Société d'économie mixte [Dr.]

Entreprise dont les droits attachés à la propriété du capital social sont répartis entre l'État ou autre collectivité publique et des particuliers.

On classe généralement les sociétés d'économie mixte dans le cadre des entreprises publiques, quelle que soit la part de la collectivité publique dans le capital social.

Société d'intérêt collectif agricole

(SICA) [Dr.]

Société qui peut prendre une forme commerciale ou civile ayant pour objet de développer et de gérer des installations ou d'assurer des services dans l'intérêt des agriculteurs d'une région.

Société d'investissement

➤ *Investissement (Société d')*.

Société de bourse [Fin.]

Depuis 1988 le monopole de négociation des valeurs mobilières leur revient, à la place de celui dont bénéficiaient les 61 charges d'agents de change. Par ailleurs les sociétés de bourse peuvent également exercer sans monopole d'autres activités en finance (ce sont des maisons de titres), et elles ont obtenu la possibilité d'ouvrir progressivement leurs capitaux à des établissements de crédit.

La réforme apportée par la loi de bourse du 22 janvier 1988, en permettant aux banques d'accéder au marché des valeurs mobilières, a permis d'assurer,

outre des capitaux accrus, une solvabilité plus grande.

Depuis le 24 janvier 1991 les sociétés de bourse ont acquis la compétence nationale pour négocier toutes les valeurs cotées, et la Société des Bourses Françaises a maintenu le principe du lieu de cotation.

Société de capitaux ou par action [Gén.]

Catégorie d'entreprise commerciale regroupant la société anonyme et la société en commandite par action. Par certains de ses caractères, la société à responsabilité limitée peut en faire partie. Les sociétés de capitaux se distinguent des sociétés de personnes.

Société de caution mutuelle [Fin.]

Société à capital variable dont l'objet est de garantir les crédits accordés à leurs membres.

Société de développement régional (SDR)

[Fin.]

Institution de crédit, sous forme de société anonyme contrôlée par l'État, qui intervient comme une banque d'affaires dans le financement des entreprises dont le programme d'investissement est conforme aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire. Elle est présente dans différents pays, notamment en Belgique, au Canada et en France.

Société de gestion d'OPCVM (SGO) ou

Société de gestion collective (SGC) [Fin.]

Société assurant uniquement la gestion d'organismes de placement collectif que les FCP à vocation générale, FCPE, FCIMT et FCPR/FCPI ou les SICAV par délégation.

Société de participation [Fin.]

Société qui n'a d'autre activité que la gestion de participation généralement dominante dans d'autres sociétés. À ne pas confondre avec la société en participation.

Angl. : *Holding Company*.

Société de personnes, Société de capitaux [Gén.]

Distinction juridique.

La société de personnes est constituée d'associés qui se connaissent tous. Les titres de propriété sont des parts du capital social. C'est donc, au sens de Alchian et Demsetz (« Production, Information Costs and Economic Organization », *AER*, vol. 62, 1972), une équipe de petite taille avec des membres qui sont cooptés. Tout départ de cette société exige de trouver une autre personne acceptée par tous ou alors il faut que les autres membres rachètent les parts du partant. Elle est caractérisée par une supervision réciproque coûteuse, sachant que le coût de supervision correspond au coût de l'information pour mesurer l'effort individuel.

La société de capitaux est, quant à elle, une société par actions caractérisée par un grand nombre d'actionnaires, un transfert du pouvoir de décision aux managers (on parle de société managériale ou société directoriale), la responsabilité limitée aux apports au capital social souscrit et chacun peut se retirer de la société par la vente de ses actions sans passer par l'obtention d'une autorisation des autres actionnaires. Mais la société de capitaux peut comporter des coûts d'agence, dans la mesure où les directeurs salariés

risquent d'avoir une gestion qui ne respecte pas les intérêts des propriétaires (*Relation d'agence, Asymétrie de l'information*).

Société de personnes ou d'intérêt [Gén.]

Catégorie des entreprises commerciales regroupant la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société à responsabilité limitée. Cette dernière peut dans certains cas être considérée comme une société de capitaux.

Société de services et d'ingénierie en informatique (SSII) [Gén.]

Elles offrent aux entreprises qui veulent s'informatiser leurs compétences en matière :

- de conseil en organisation pour l'établissement d'un schéma directeur et d'un cahier des charges informatiques ;
- d'analyse et de programmation pour la réalisation d'une application informatique standard (progiciel) ou spécifique ;
- de service bureau pour la location d'heures machines.

Société des bourses françaises (SBF)

[Fin.]

Elle reprend les attributions de la Chambre syndicale des agents de change. Chargée de garantir le fonctionnement du marché boursier, elle enregistre les négociations effectuées par les sociétés de bourse et en assure la publicité.

Elle peut prononcer la suspension d'une ou plusieurs cotations.

Elle gère le fonds de garantie, créé pour assurer une totale sécurité financière des opérations confiées aux sociétés de bourse.

Société en commandite simple ou par intérêt, Société en commandite par action [Dr.]

Formes de sociétés commerciales dont les fondements juridiques remontent à l'ordonnance de 1673, puis à la loi des 17 au 17 juillet 1856 sur la commandite par actions et les lois de 1863 et l'« anonymat libre ». La société en commandite comporte deux catégories d'associés : le ou les commandités qui engage(nt) sa ou leur responsabilité indéfiniment et solidairement pour les dettes sociales et qui ont la qualité de commerçant, et les commanditaires dont la responsabilité est limitée à la hauteur des apports. Les deux formes se distinguent par le fait que la commandite simple est une société de personnes (il suffit d'un commandité et d'un commanditaire, et il n'y a pas de capital minimum, dont les titres de propriété sont des parts sociales), alors que la commandite par action est une société de capitaux, comme la société anonyme, avec des commanditaires qui sont des actionnaires, alors que pour les commandités, il s'agit de parts. Celles-ci sont cessibles entre vifs mais les cessions doivent être autorisées par décision unanime des associés. Les actions qui composent le capital social sont librement cessibles comme les actions des SA.

Pour la commandite par action, le capital social minimum est de 38 112,25 € et, en cas d'appel public à l'épargne, de 228 673,52 €. Il faut au moins quatre associés : un commandité et trois commanditaires.

La gestion est faite par un ou des commandités personnes physiques ou morales et très rarement par des non associés. Un conseil de surveillance comprenant au moins trois actionnaires

est chargé de contrôler la gestion sociale. Les décisions collectives sont prises à l'unanimité des commandités et par les commanditaires statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées d'actionnaires.

La société est soumise de plein droit à l'IS (impôt sur les sociétés) sur tout son résultat. Les gérants commandités ont un statut fiscal et social identique à celui des gérants majoritaires de SARL, ils ne sont pas considérés comme des salariés.

➤ *Commandite, Entreprise.*

Société en nom collectif

➤ *Entreprise.*

Société en participation [Dr.]

Société sans personnalité morale, non soumise à la publicité et pouvant demeurer occulte.

Société financière d'innovation (SFI)

[Fin.]

Établissement de capital-risque spécialisé dans le renforcement des fonds propres des entreprises innovatrices. L'intervention d'une SFI s'opère sous forme de participation directe au capital sous forme de souscription d'obligations convertibles, quand les financements traditionnels (aide à l'innovation et crédit à moyen terme innovation) s'avèrent insuffisants.

Société mère

➤ *Concentration, Filiale.*

Société mixte d'intérêt agricole (SMIA)

[Dr.]

Société de forme commerciale ayant pour objet la transformation et la commercialisation des produits.

Société mutualiste [Fin.]

Association qui se propose de mener, au moyen de cotisations versées par ses membres, une action sociale de prévoyance de solidarité et d'entraide.

Cette formule qui a précédé les régimes de Sécurité Sociale en est un complément qui renforce l'efficacité de celle-ci dans la couverture des risques sociaux.

Société par actions

➤ *Société de capitaux, Société anonyme, Société en commandite par action.*

Société par actions simplifiée

➤ *SAS.*

Sociogramme

[Gest. ress. hum./Gest. adm.]

Représentation sous forme de carte ou de schéma des relations existant entre des individus et des groupes à l'intérieur d'une organisation, et cela indépendamment des structures formelles décrites dans l'organigramme officiel. Le sociogramme, établi à partir des chemins suivis par les communications, met en évidence les distances réelles qui séparent les membres de l'organisation et les groupes d'appartenance.

Sociométrie [Gest. adm.]

Méthode utilisée en sciences sociales ayant pour objet l'étude mathématique des propriétés psychologiques au sein des organisations. Elle s'intéresse tout particulièrement aux relations interpersonnelles dans un groupe.

«Sociostyles» [Gest. comm.]

Expression du Centre de communication Avancée pour désigner la cartogra-

phie des styles de vie des Français qu'il élabore depuis 1974.

Sociotechnique [Strat. man.]

Courant de recherche émanant du *Tavistok Institute* qui explique les performances d'une entreprise en fonction de la cohérence qui existe entre les relations sociales entretenues entre les opérationnels, et la nature du système technique de production particulier dans lequel ils travaillent. Ainsi des formes de relations particulières sont appropriées à différents contextes techniques (Trist et Bamforth, 1951, Rice 1953, Woodward, 1965). On propose que les opérateurs doivent disposer d'une capacité discrétionnaire de décision tant pour le choix de leur mode de fonctionnement que pour les décisions opérationnelles courantes permettant une autorégulation de leur activité. Celle-ci doit permettre de tenir compte des besoins des individus comme de la production.

SOFARIS (Société française pour l'assurance du capital-risque des petites et moyennes entreprises) [Fin.]

Fondée en 1981, à l'initiative des pouvoirs publics, la SOFARIS est chargée de gérer les fonds de garanties qui en diminuant le risque des prêteurs permettent le développement d'opérations financières jugées prioritaires. Le capital de la SOFARIS est détenu par l'État (34 %), les banques (45 %) et les compagnies d'assurances (21 %). SOFARIS gère le fonds national de garantie pour les prêts participatifs dont l'intervention sous forme de cautionnement du prêteur de deniers limite à 50 % la part de risque supportée par ce dernier.

SOFARIS gère d'autres fonds, notamment le fonds national de garantie pour la création de l'entreprise et le fonds de garantie des sociétés de financement de l'innovation.

➤ *Prêt participatif.*

Sofica (Société pour le financement de l'industrie cinématographie et audiovisuelle) [Fin.]

Société anonyme destinée à financer le secteur cinématographique et audiovisuel (dessins animés, films de diverses catégories, longs métrages, documentaires) et donnant lieu à des avantages fiscaux.

Sofipêche [Fin.]

Société anonyme ayant pour objet exclusif l'achat en copropriété de navires de pêche exploités de façon directe et continue par des artisans pêcheurs.

Soft advantage

➤ *Avantage personnalisé.*

Soft selling

➤ *Vente personnalisée.*

Software

Trad. : Logiciel.

➤ *Informatique.*

Softy (Méthode) [Compt.]

Méthode d'amortissement dégressif parfois utilisée aux États-Unis, dans laquelle les amortissements sont proportionnels au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée de vie. Par exemple un bien d'une durée de vie de quatre ans s'amortira successivement de 4/10, 3/10, 2/10, 1/10.

Solde [Gén.]

Vient du latin *soldo* : pièce de monnaie.
1° Salaire d'un militaire et des fonctionnaires assimilés.

2° Somme algébrique d'éléments affectés au signe moins. C'est donc une différence entre des entrées et des sorties, le crédit et le débit, les ressources et les emplois. Le solde peut être un excédent ou un déficit.

3° Marchandises vendues au rabais.

Soldes intermédiaires de gestion [Compt.]

Innovation du PCG 1982 permettant à l'entreprise d'isoler neuf soldes à des stades différents de l'établissement de son compte résultat dans le système développé. Le compte résultat avec soldes intermédiaires de gestion a pour objet :

- de faciliter les travaux de la comptabilité nationale en faisant apparaître au niveau de l'entreprise les mêmes grandeurs que celles calculées au niveau national (agrégats) ;
- de permettre des comparaisons entre les grandes firmes ;
- de faire ressortir l'excédent (ou l'insuffisance) brut(e) d'exploitation qui sert de base à la détermination de la capacité d'autofinancement et l'élaboration du tableau de financement de l'entreprise.

Les neuf soldes intermédiaires de gestion sont :

1° La marge commerciale (ventes de marchandises diminuées du coût d'achat des marchandises vendues durant l'exercice).

2° La production de l'exercice (qui correspond à la production vendue $\pm$ la variation de la production stockée $\pm$ la production immobilisée).

3° La valeur ajoutée qui représente la marge commerciale + la production de l'exercice – les consommations de l'exercice en provenance de tiers.

4° L'excédent brut (ou l'insuffisance brute) d'exploitation (valeur ajoutée + subventions d'exploitation – impôts, taxe et versements assimilés sans l'impôt sur les bénéfices et la TVA récupérable – charges de personnel).

5° Le résultat d'exploitation (excédent brut ou insuffisance brute d'exploitation + reprises sur charges d'exploitation, + autres produits tels que redevances pour concessions, brevets, licences, marques... revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles, jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants... – autres charges telles que redevances pour concessions, brevets... jetons de présence, pertes sur créances irrécouvrables... – dotations aux amortissements et provisions d'exploitation).

6° Le résultat courant avant impôt (résultat d'exploitation + produits financiers – charges financières y compris dotations aux amortissements et provisions de type financier nettes des reprises sur cette même catégorie de provisions ± quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun).

7° Les plus ou moins-values de cessions d'éléments d'actif (produits des cessions d'éléments d'actif – valeur comptable des éléments cédés).

8° Le résultat exceptionnel (produits exceptionnels ± valeurs de cessions d'éléments d'actif-charges exceptionnelles y compris dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles, nettes des reprises sur cette dernière catégorie de provisions).

9° Le résultat de l'exercice qui est le résultat courant avant impôt ± le résultat exceptionnel – la participation des salariés aux fruits de l'expansion – l'impôt sur les bénéfices.

Solidarisation

➤ *Concentration, GIE, Participation croisée, Société mutualiste.*

Solvabilité [Fin.]

Aptitude à tenir ses engagements financiers sur l'ensemble des ressources constituant son patrimoine ou son actif.

Solvable [Fin.]

Qui a de quoi payer.

Sondage [Méth.]

Choix d'un certain nombre d'unités dans une population, destiné à tenter de décrire cette population en se fondant seulement sur les caractéristiques des unités choisies qui constituent un échantillon. Il existe une grande variété de méthodes de sondages qu'on ramène à deux catégories :

- les sondages au hasard (on dit encore à tirage aléatoire) ou scientifiques, ou probabilistes ;
- les sondages empiriques ou sondages par choix raisonné.

Sondage à deux degrés, à n degrés

[Méth.]

Sondage aléatoire effectué en deux temps : dans un premier temps on tire aléatoirement un nombre limité de sous-ensembles (= unités primaires) de la population mère puis, dans un second temps, on tire aléatoirement l'échantillon désiré dans les unités primaires (les éléments tirés étant appelés unités

secondaires). L'opération peut être poursuivie jusqu'au *n*^e degré en fonction des variables retenues et du nombre suffisant d'unités par degré.

Sondage par grappes, Sondage aréolaire

➤ *Échantillonnage aléatoire par grappes, aréolaire (Sondage).*

Sondage stratifié [Méth.]

Sondage effectué avec des taux de sondage différents, dans les différents sous-ensembles exclusifs de la population mère (lesquels sont constitués, en fonction de l'étude, à l'aide d'une [ou plusieurs] variable[s] quantitative[s] et/ou qualitative[s]).

Soudure (Crédit de)

➤ *Relais (Crédit de).*

Soulte [Compt.]

Montant des liquidités qu'une des parties doit verser aux autres lors d'un partage ou d'un échange pour rétablir l'égalité entre toutes les parties.

Syn. : Solde.

Soumission cautionnée [Fin.]

Acte qui matérialise la mise en place d'un crédit d'enlèvement. Il est délivré par une banque pour permettre à un importateur de prendre livraison des marchandises avant calcul et paiement des droits d'entrée.

Source de volume [Gest. comm.]

Ensemble de produits auxquels le produit commercialisé par l'entreprise est susceptible de se substituer.

Comme les ressources financières des acheteurs sont limitées, l'achat d'un produit implique généralement le

renoncement, pour un montant équivalent, à d'autres achats. Il est dès lors nécessaire de se demander aux dépens de quels autres achats se réaliseront les ventes du produit.

Il existe trois sources de volume potentielles : d'autres produits commercialisés par l'entreprise, des produits de même catégorie vendus par les concurrents, des produits appartenant à d'autres catégories. Le choix des sources de volume détermine l'univers concurrentiel de l'entreprise.

Souscription [Fin.]

Engagement irrévocable de recevoir des titres contre paiement d'un prix convenu à l'avance. Il peut y avoir un décalage entre le moment de la souscription à un capital et le moment de la libération du capital (paiement).

Souscription à titre irréductible [Fin.]

Les anciens actionnaires d'une société peuvent acquérir, suivant les clauses du contrat d'émission, les nouvelles actions émises, sans possibilité de réduction, sauf si tel est leur désir.

Souscription à titre réductible [Fin.]

Quand l'intégralité d'une augmentation de capital n'a pas été couverte par les souscriptions à titre irréductible, les actions sont allouées aux actionnaires, au plus dans la limite de leurs demandes.

Sous-jacent

➤ *Actif sous-jacent.*

Sous-produit [Compt.]

Produit obtenu lors d'une fabrication accessoirement au produit principal. Son évaluation pourra se faire soit par

un essai de partage des charges incorporeables entre la fabrication principale et le sous-produit (pertinence de la règle de partage?), soit au moyen d'une évaluation directe (valeur forfaitaire, d'usage, cours du marché rectifié...?). Dans la pratique, il est fréquent de ne pas calculer un résultat sur les sous-produits et de considérer le montant de leur vente comme un « coût négatif » pour la fabrication principale.

Sous-répartition [Compt.]

Opération d'attribution aux sections principales des charges indirectes, déjà réparties entre les sections auxiliaires.

➤ *Sections homogènes (Méthode des).*

Sous-traitance [Strat.]

Contrat par lequel une entreprise appelée « donneur d'ordre » confie à une autre des produits semi-finis afin que celle-ci effectue sur eux certaines opérations, avant de les lui restituer.

Lorsque le fabricant est lié à un donneur d'ordres unique, il s'agit d'une quasi-intégration.

➤ *Alliance, Impartition.*

Soutenabilité [Gén.]

Anglicisme pour durabilité. Soutenable se traduit par durable.

Spécialisation

[Gest. prod./Strat./Gest. ress. hum.]

Action qui consiste à se consacrer à une production ou à un travail déterminés. Une économie ou une entreprise peut être plus ou moins spécialisée par secteur d'activité et par zone géographique de vente de ses produits. La spécialisation sectorielle est d'autant plus forte que l'agent est de faible dimension ou de

faibles capacités économiques. On parle de spécialisation horizontale, lorsque la spécialisation porte sur le processus de production dans son intégralité, et de spécialisation verticale lorsque la production est segmentée entre différents agents.

➤ *Gamme de produits, Ligne de produits, Segment de marché.*

La spécialisation peut concerner le travail, on parle dans ce cas de spécialisation des tâches qui s'oppose à la polyvalence.

➤ *Division du travail, Élargissement des tâches, Enrichissements des tâches, Fordisme, Taylorisme.*

Spécialisation (stratégie générique)

[Strat., Man.]

Stratégie générique par laquelle la firme définit une cible étroite ou des groupes de segments sur lesquels elle doit, soit se concentrer sur la réduction des coûts, soit au contraire se différencier de ses concurrents. Toutefois, pour que cette stratégie produise les effets escomptés, les segments sélectionnés par la firme ne doivent présenter aucun intérêt particulier pour les concurrents qui desservent les cibles beaucoup plus larges car, si tel était le cas, ils pourraient alors être tentés de s'attaquer aux segments en question.

Spécialisation des exercices

➤ *Indépendance des exercices.*

Spécialisation horizontale,

Spécialisation verticale

➤ *Spécialisation.*

Spécialistes en valeurs du trésor (SVT)

[Fin.]

Ils ont pour mission de constituer une équipe de professionnels pour assurer

une parfaite liquidité des valeurs du Trésor, déployer des efforts commerciaux de placement auprès de leur clientèle et remplir une mission de conseil et d'information auprès de la Direction du Trésor.

Ces SVT regroupent des banques, sociétés de bourse, maisons de réescompte.

Spéculation [Fin.]

Étymologiquement, en latin *speculari* veut dire observer. Aujourd'hui, la spéculation désigne l'action risquée, dans une transaction marchande (commerciale ou financière), cherchant à tirer profit par anticipation de l'évolution du niveau général des prix ou de l'évolution d'un prix particulier d'un bien ou d'un actif financier. Le comportement spéculatif, compte tenu des prévisions qu'effectue le spéculateur, consiste, par exemple, à acheter à l'instant t pour revendre à l'instant $(t + 1)$ à un prix plus élevé afin de dégager une plus-value ou bénéfice. Mais les prévisions peuvent ne pas se réaliser, c'est la raison pour laquelle, il n'y a de spéculation qu'en situation d'information imparfaite. Ainsi le risque est inhérent aux prévisions spéculatives. Plus le risque est élevé, plus le résultat attendu de sa position (acheteur ou vendeur) doit être élevé. La spéculation se traduit mathématiquement par l'intégration de la variable temporelle dans les transactions marchandes. De ce point de vue, il convient de la distinguer de l'arbitrage qui porte sur la différence des prix dans l'espace et non pas dans le temps.

Pour certains, les capitaux spéculatifs au niveau international déstabilisent les économies et devraient être soumis à une taxe qui, si elle ne réduit pas ces spé-

culations perturbatrices, servira à financer les jeunes nations en difficulté (proposition avancée par le prix Nobel James Tobin et reprise sous l'expression de taxe Tobin). Pour d'autres, la spéculation assure l'équilibre à long terme et elle peut être assimilée au processus du tâtonnement walrassien qui permet d'obtenir l'équilibre général.

Split [Fin.]

Division du nominal d'une action. La division du nominal d'une action entraîne parallèlement une multiplication en proportion du nombre d'actions.

Sponsorisme (Sponsoring)

[Gest. comm.]

Soutien financier et/ou logistique accordé par une entreprise soucieuse de développer son image, à des activités culturelles, sportives... n'ayant pas un lien direct avec sa raison sociale. Notion proche du mécénat et parrainage.

Spot-Next [Fin.]

Opération de placement du surlendemain de la transaction au jour ouvert suivant.

Spread [Fin.]

1° Marge correspondant à la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur.

2° Marge ajoutée aux taux d'intérêt dans les opérations interbancaires.

➤ Libor.

SPV (Special Purpose Vehicle) [Fin.]

En titrisation, désigne le véhicule *ad hoc* à durée de vie déterminée ayant pour objet de détenir le portefeuille d'actifs

sous-jacents et d'émettre des titres représentatifs de ce portefeuille.

SRD

➤ *Service à règlement différé.*

Stabilisateur [Méth.]

Élément d'un système qui contribue à la stabilité d'un équilibre.

➤ *Régulation.*

Stabilité [Méth.]

Un système est dit en position d'équilibre stable si, dès qu'une sollicitation d'amplitude limitée tend à l'en écarter, il y revient de lui-même, par le jeu des relations entre ses différents composants. Si, au contraire, il a alors tendance à s'en écarter davantage il est dit en équilibre instable : pour l'y maintenir, une intervention extérieure permanente est nécessaire.

Le retour à une situation d'équilibre stable ne se produit généralement qu'après des oscillations dont le nombre peut être limité s'il existe, dans le système des phénomènes qui les amortissent. Lorsque la situation d'équilibre stable n'est pas unique, une sollicitation d'amplitude suffisante pourra faire passer le système à une autre situation d'équilibre. Un système est dit stable s'il possède au moins une position d'équilibre stable.

Stackelberg (Duopole asymétrique de)

➤ *Oligopole.*

Stackelberg (Tableau de) [Éco. ind.]

Tableau des différentes structures de marché obtenues en croisant le nombre d'offreurs et de demandeurs, avec les hypothèses d'homogénéité des pro-

duits, fluidité des offres et demandes, de transparence du marché.

offre demande	un	un petit nombre	une infinité
un	monopole bilatéral	monopsone contrarié	monopsone
un petit nombre	monopole contrarié	oligopole bilatéral	oligopsone
une infinité	monopole	oligopole	pliopole

Staffing [Gest. ress. hum.]

Traductions selon le contexte : Consolidation d'équipe, renforcement de l'encadrement.

Staff and Line [Gest. adm.]

Principe d'organisation d'une entreprise juxtaposant d'une part une structure de décision c'est-à-dire une chaîne hiérarchique d'exécution (*line*) constituée de personnes qui ont seules le pouvoir de commandement, de décision (les opérationnels) et, d'autre part, une structure de conseil (*staff*) constituée d'une équipe de concepteurs qui n'ont aucun pouvoir de décision (les fonctionnels).

En français on peut parler de structure hiérarchico-fonctionnelle.

➤ *Structure de l'entreprise.*

Stakeholder [Fin./Strat. man.]

Membre ou partenaire (ou encore partie prenante) de la firme autre que l'actionnaire. La définition classique la plus généralement retenue est celle de R. E. Freeman. «Un *stakeholder* dans une organisation est par définition, tout

groupe ou individu qui peut affecter, ou qui peut être affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation» (Freeman, *Strategic Management : A Stakeholder Approach*, Boston : Pitman, 1984). Si elle contribue à poser les premiers contours du statut de *stakeholder*, cette acception ne permet pas de définir avec précision la notion de partenaire. Ainsi, *a priori*, une entreprise peut avoir une multitude de partenaires sans que ceux-ci soient pour autant membres de la firme. À cet égard, le concept anglo-saxon (*stakeholder*) traduit mieux l'enjeu qui lie cet agent à la firme que ne semble le suggérer le terme partenaire. Ainsi, pour Clarkson, « Les *stakeholders* volontaires supportent une certaine forme de risque qui est le résultat de leur investissement sous forme d'un capital, financier ou humain, d'une certaine valeur dans la firme. Les *stakeholders* involontaires sont placés dans une position risquée du fait des activités de la firme. Mais, sans l'élément risque, il n'y a pas d'enjeu » (Clarkson, 1994). En introduisant, la notion de risque, Clarkson restreint le nombre d'acteurs qui au sein de la firme peuvent se prévaloir du statut de *stakeholder*. Au-delà du travail de conceptualisation, ces précisions revêtent un caractère important dans le débat sur le gouvernement d'entreprise. L'identification des *stakeholders* est en effet étroitement liée à la définition des objectifs de la firme. Le recours à d'autres attributs tels que la légitimité et le pouvoir permettent à certains auteurs d'affiner l'analyse. Ainsi, Evan et Freeman considèrent que tous ceux qui sont liés par contrat avec l'entreprise, disposent d'une certaine légitimité (R. E. Freeman, W. M. Evan, « Corporate

governance : A stakeholder Interpretation », *Journal of Behavioral Economics*, n° 19, 1990). Pour sa part, Langtry reconnaît une légitimité à ceux dont le bien-être dépend significativement de la firme, ou qui détiennent un droit légal ou moral sur la firme (« Stakeholders and the Moral Responsibilities of Business », *Business Ethics Quarterly*, n° 4, 1994). Enfin, Hill et Jones reconnaissent la légitimité des attentes des acteurs (ou constituants) qui, dans des relations d'échange, fournissent des ressources (ou contributions) vitales pour la firme, et en contrepartie, espèrent, chacun de son côté, que leurs intérêts soient satisfaits (C.W. Hill, T.M. Jones, « Stakeholder-Agency Theory », *Journal of Management Studies*, vol 29, n° 2, 1992).

Pour faire passer la théorie des *stakeholders* d'une perspective statique à une perspective dynamique, Mitchell, Agle et Wood, tentent de combiner légitimité et pouvoir. En outre, ils ajoutent un troisième concept, qui est l'urgence, définie « comme le degré pour lequel les droits des *stakeholders* nécessitent une attention immédiate » (Mitchell, Agle, Wood, 1997). Cette approche permet de déterminer les *stakeholders* influents. Un membre de la firme qui réunit le maximum d'attributs peut être alors considéré comme un *stakeholder* dominant. Sur la base de cette grille d'analyse, les managers, et dans une moindre mesure les créanciers, apparaissent comme des *stakeholders* influents. À l'inverse, les salariés ne disposent pas toujours du pouvoir nécessaire pour faire valoir leurs revendications, mais en formant une coalition d'actionnaires, ils peuvent peser sur les décisions des managers.

Stakhanovisme [Gest. ress. hum.]

Méthode soviétique d'émulation au travail tendant à l'augmentation du rendement et préconisée par Alexei Stakhanov (1906-1977).

➤ *Organisation scientifique du travail, Taylorisme.*

Stale [Log.]

Se dit d'un connaissance maritime qui parvient au port après l'arrivée du bateau et oblige à payer des surestaries.

Syn. : *Rassis.*

Standard [Gén.]

Mot anglais qui veut dire étalon, norme. L'adjectif a pour traduction : normal, normalisé, de référence.

Standard (Coût) [Compt.]

Coût étalonné, ayant valeur de norme.

Le standard moyen ou courant est le coût moyen observé.

Le standard optimum est un standard théorique obtenu par étude des conditions techniques internes et externes. Le standard idéal est le meilleur coût possible.

Standard de temps de mouvement

[Gest. ress. hum.]

Temps préétabli pour l'exécution d'une gestion ou partie élémentaires de travail humain ou stème, identifié et symbolisé par une table de temps et de mouvement appelée table de sté-
image.

Les différentes méthodes d'utilisation de cette table s'inspirent des travaux de Gilbreth, disciple de Taylor.

Standardisation [Méth.]

Syn. : *Normalisation.*

Standardisation adaptée [Gest. comm.]

Politique de marketing international qui consiste à standardiser les décisions marketing, en adaptant certaines actions pour mieux satisfaire les attentes des consommateurs locaux. Une politique de standardisation adaptée (*glocal marketing* : « *Think global, act local* ») permet de combiner les avantages de la standardisation et de l'adaptation, et notamment de répondre aux exigences des marchés locaux tout en limitant les coûts.

Standardisation (en marketing international) [Gest. comm.]

Politique de marketing international qui s'appuie sur les similitudes entre les pays. L'entreprise considère que les attentes des consommateurs sont similaires et conçoit une stratégie marketing et un marketing-mix identiques pour différents marchés géographiques. Une politique de standardisation (*global marketing*) permet de réaliser des économies d'échelle, de bâtir une image de marque uniforme et facilite généralement la gestion des activités marketing.

Standardisation de la production

[Gest. prod.]

Production en grande série ou production de masse d'un même type de bien, permettant de réaliser des économies internes d'échelle.

➤ *Fordisme.*

Staries [Log.]

Délais prévus pour le chargement ou le déchargement d'un navire.

Syn. : *Jours de planche.*

➤ *Surestaries.*

Start-up [Strat.]

«Jeune pousse», selon la traduction proposée par la commission de terminologie et qui désigne une jeune et dynamique entreprise du secteur de la nouvelle économie (secteur de l'information et des télécommunications).

Statistique [Méth.]

Discipline scientifique regroupant l'ensemble des méthodes qui permettent l'étude systématique par analyse et synthèse de l'*information chiffrée*. Elle comporte deux aspects :

1° La statistique descriptive est un ensemble de méthodes quantitatives qui permettent de résumer les caractéristiques de la distribution de la population statistique : moyenne, médiane, écart-type, dispersion, mode, etc. en sont avec les représentations graphiques les principaux éléments.

2° La statistique mathématique est l'ensemble des méthodes qui permettent l'analyse de l'information obtenue grâce à un mécanisme aléatoire : le calcul des probabilités, la théorie de l'estimation, la théorie des tests et leurs applications en constituent les principaux chapitres. Au pluriel, le terme «statistiques» signifie l'ensemble des données chiffrées relatif à l'activité économique. On dit encore l'information statistique. Par extension «statistique» au singulier désigne aussi les administrations chargées de recueillir et de diffuser l'information statistique et économique dans un pays. En France c'est principalement la fonction de l'INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

Statuts [Dr.]

Ensemble de dispositions fixant les règles de fonctionnement interne d'une organisation, en particulier des sociétés civiles et commerciales.

Steepening [Méth./Fin.]

Établissement et calcul de la pente (Angl. : *Steep*) de la courbe des taux d'intérêt en fonction des termes du crédit.

Stellage [Fin.]

Opération boursière qui n'existe plus depuis 1994 sur le marché à terme conditionnel portant sur une quantité de titres convenue (stellage) que l'opérateur peut soit acheter, soit vendre à l'échéance à un cours également convenu.

➤ *Straddle*.

Stimulus marketing [Gest. comm.]

La plus petite action possible d'un fabricant ou distributeur donné, destinée à faire réagir ses clients actuels ou potentiels.

La publicité est donc un ensemble cohérent de stimuli.

Stochastique (Indicateur) [Fin.]

Dans le cadre de l'analyse technique, oscillateur évoluant entre 0 et 100 % mis au point par George Lane. Il compare le niveau de la clôture du cours à son plus-haut et à son plus-bas enregistrés sur une période donnée. Il comporte une zone de surachat (comprise entre 70 et 100 %) et une zone de survente (comprise entre 0 et 30 %) au sein de laquelle oscille l'indicateur. Il est composé de deux lignes : la ligne % K qui indique si le cours actuel est plus ou moins élevé

par rapport au cours le plus bas observé sur une période donnée; une autre ligne, appelée % D, est une moyenne mobile exponentielle sur 3 jours de la ligne % K.

Stochastique (Variable, Processus)

[Méth.]

Syn. : *aléatoire (variable, processus)*.

On appelle processus aléatoire une famille de variables aléatoires $F(x)$ qui associe une variable aléatoire à chaque valeur x qui appartient à X .

Stock [Compt.]

Ensemble des biens qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :

- soit vendus en l'état (marchandises) ou au terme d'un processus de production à venir (produits intermédiaires, finis ou résiduels) ou en cours (en-cours de production);
- soit consommés au premier usage (matières premières).

En vertu de l'article 8 du Code de commerce, tout commerçant est tenu de réaliser un inventaire, au moins une fois tous les douze mois, pour contrôler l'existence et la valeur du stock. Il est possible de distinguer les stocks proprement dits et les en-cours. Les stocks proprement dits correspondent aux approvisionnements (matières premières et consommables, fournitures...), aux produits (intermédiaires, finis, résiduels), et aux marchandises alors que les productions en cours sont constituées de tous les biens en train de se former dans le processus de production de l'entreprise. En ce qui concerne les emballages, ils sont classés dans l'une des catégories précédentes selon leur stade d'élaboration et leur origine.

Stock d'alerte, ou critique, ou minimum

[Gest. prod.]

Quantité de matières ou de produits à consommer pendant le temps nécessaire à l'obtenir.

Syn. : *Point de commande*.

Il correspond donc au niveau du stock à partir duquel on déclenche une commande afin d'éviter toute rupture de stocks.

Stock d'anticipation

➤ *Anticipation*.

Stock de distribution [Log./Gest. prod.]

Visé les stocks de produits finis ou de composants utilisés comme pièces détachées, constitués pour satisfaire une demande que l'on a anticipée; ces stocks peuvent se trouver à n'importe quel niveau de la chaîne de distribution (usine, grossiste, détaillant).

Stock de fabrication [Gest. prod.]

Désigne les en-cours de production, c'est-à-dire des références ne faisant pas directement l'objet d'une demande finale. La gestion des stocks de fabrication diffère notablement de celle des stocks distribution.

Stock de sécurité ou de précaution

[Gest. prod.]

Stock minimum augmenté d'une quantité destinée à prémunir l'entreprise contre le risque d'allongement des délais de livraison, la livraison incomplète ou l'accélération de la consommation.

Stock final, initial [Compt.]

En comptabilité, le stock final est considéré comme un produit, le stock initial comme une charge. Cet enregistrement

correspond au système comptable de 1957. En revanche dans le compte de résultat du PCG 82, seules les variations sont inscrites soit au débit, soit au crédit.

➤ *Valorisation des stocks.*

Stock moyen [Gest. prod.]

Somme des stocks en début et fin de période divisée par deux.

Stock option [Gest. ress. hum.]

Option d'achat sur un certain nombre de titres (*stock*=action) de la société cotée en bourse attribuée, selon des conditions spécifiques à chaque entreprise, au salarié dans le cadre d'une politique incitative en vue de favoriser une gestion qui prend en compte les intérêts des actionnaires. L'option est proposée à un prix fixé et avec une décote par rapport au cours boursier du moment de l'attribution. Les *stocks options* ne sont pas négociables sur le marché.

➤ *Option sur titres, Plan d'option.*

Stock-outil [Gest. prod.]

Pour certains auteurs c'est le stock minimum indispensable pour permettre à une entreprise d'assurer normalement son exploitation. Pour d'autres c'est le stock moyen.

Stock-tampon [Gest. prod.]

Dans une chaîne de production non équilibrée, quantité de matières, pièces ou produits stockés entre les divers postes de travail.

Stocks (Analyse en termes de) [Méth.]

Analyse statique des éléments disponibles à un moment donné ou à une date donnée, par opposition à l'analyse

en termes de flux qui porte sur les opérations et qui prend en compte le temps. Ainsi, à titre d'exemple, le bilan relève d'une analyse en termes de stocks ou approche patrimoniale, alors que le compte de résultats procède d'une analyse des opérations (d'exploitation, financières, exceptionnelles) réalisées au cours d'un exercice.

Stocks (Gestion des)

➤ *Gestion des stocks.*

Stop-loss, Stop (Ordres)

➤ *Ordre de bourse.*

Straddle [Fin.]

Sur le marché à options sur devises, sur taux d'intérêt ou tout autre actif, désigne l'opération consistant à prendre deux positions inverses sur un même contrat avec des échéances différentes.

Strangle [Fin.]

Combinaison associant l'achat simultané d'un call et d'un put de même échéance, mais comportant des prix d'exercice différents. En principe cette stratégie est recommandée lorsque les volatilités implicites sont à de bas niveaux. L'investisseur anticipe également un marché très volatil, indépendamment du sens de celui-ci. Le coût de cette stratégie est moins élevé que celui d'un stellage ou straddle, étant donné la nécessité de sélectionner un call de prix d'exercice supérieur et un put de prix d'exercice inférieur.

Stratégie [Strat.]

Elle traduit la conception que la firme se fait de ses activités, spécifiant le taux de progression, le champ de l'expansion et

ses directions, les forces majeures à exploiter et le profit à réaliser. Cette conception originelle de H. I. Ansoff met l'accent sur le positionnement de l'entreprise vis-à-vis de son environnement et plus particulièrement sur ses marchés.

La prise en compte des dimensions organisationnelles et sociopolitiques de la gestion conduit à distinguer stratégies externes et stratégies internes qui peuvent être considérées, définies et mises en œuvre indépendamment les unes des autres.

La stratégie désigne plus généralement un choix de critères de décisions dite stratégiques parce qu'elles visent à orienter de façon déterminante et pour le long terme les activités et structures de l'organisation.

Elle prolonge en les concrétisant les orientations de l'entreprise en matière de politique générale.

Une distinction est souvent opérée en stratégie et tactique.

La nature et les situations d'interactions issues de la théorie des jeux conduit à retenir, pour chaque positionnement en termes de management stratégique, des configurations qui correspondent respectivement aux trois figures fondamentales de la stratégie que sont l'affrontement, la coopération et l'évitement. Martinet (1983, p. 26) parle de « jeu construit », « déplacé » ou « donné » selon les situations de composition et recombinaison qui ont cours dans la formulation différente, stratégies de jeux choisies par les acteurs.

strategy HBS Press, 2005) pour désigner la capacité des firmes à sortir du dilemme identifié par Michael Porter pour construire leur avantage concurrentiel (la domination par les coûts ou la différenciation) et à embrasser simultanément les deux dimensions. Ainsi, les firmes sortent de l'océan rouge pour prendre place dans l'océan bleu. Leur raisonnement se fonde sur les deux variables classiques en stratégie (coût et valeur), mais au lieu de les voir comme deux axes orthogonaux, ils les appréhendent comme deux axes parallèles. L'objectif de la stratégie bleu océan consiste à amener les firmes à baisser les coûts tout en augmentant la valeur pour l'acheteur. Si l'utilité et le prix de l'offre déterminent la valeur pour l'acheteur, le prix et la maîtrise des coûts conditionnent la valeur pour la firme. L'innovation-valeur est le résultat des efforts au niveau du prix, du coût et de l'utilité. Ces efforts peuvent trouver des pistes dans l'utilisation de la matrice des quatre actions (ou matrice exclure-atténuer-renforcer-crée) qui permet de redéfinir les éléments de la valeur pour l'acheteur. Ainsi les frontières d'un marché sont considérées comme non définitives; les acteurs peuvent les modifier. C'est ce qu'a fait le Cirque du Soleil en maillant deux marchés *a priori* distincts, en l'occurrence le cirque et le spectacle pour adulte. En revanche, grâce à la matrice des quatre actions, cette entreprise a repéré les éléments à amoindrir voire à exclure comme les animaux de cirque, et ceux à valoriser comme la scénographie et la performance artistique (acrobates de très haut niveau, danse et musique). La stratégie bleu océan permet de mettre

Stratégie bleu-océan [Strat.]

Expression proposée par W. Chan Kim et Renée Mauborgne (*Blue ocean*

la concurrence hors-jeu en créant un nouvel espace stratégique et, par suite, susciter et conquérir une demande nouvelle.

Stratégie BoP

➤ *BoP.*

Stratégie de *build-up* [Strat.]

Stratégie de regroupement d'entreprises avec effet de levier. Dans le cadre des stratégies de croissance externe, il s'agit pour une entreprise, dite « entreprise socle », de regrouper sur le court terme et par acquisition d'autres structures du même secteur en vue de construire un groupe plus important et plus rentable. Ce regroupement sectoriel cherche à développer une stratégie de leader de marché. Si les grandes entreprises ont fréquemment recours à ces mécanismes, les PME y ont recours de plus en plus. De cibles, elles deviennent un acteur de ces opérations de fusion-acquisition.

Stratégie de communication commerciale

➤ *Communication commerciale.*

Stratégie de communication publicitaire

➤ *Stratégie publicitaire.*

Stratégie *long/short*

➤ *Gestion alternative.*

Stratégie *marketing*

➤ *Stratégie publicitaire.*

Stratégie publicitaire [Gest. comm.]

Dans le cadre de la politique publicitaire, l'expression « stratégie publicitaire » désigne les différents objectifs publicitaires alternatifs, les différents

moyens et techniques de communication.

1° Du point de vue des objectifs publicitaires, on distingue les stratégies concurrentielles et les stratégies de développement. Les premières sont au nombre de cinq : stratégie comparative (insister sur les différences par rapport aux concurrents), stratégie financière (occuper le terrain par des messages sur la marque), stratégie de positionnement sur un créneau, stratégie promotionnelle, stratégie de suivisme. Les secondes peuvent être des stratégies extensives (conquête de nouveaux clients) ou des stratégies intensives (accroître ou modifier la demande des clients actuels).

La définition des objectifs publicitaires relève elle-même de la stratégie marketing.

2° Du point de vue des moyens, la stratégie publicitaire définit le budget à consacrer aux différentes actions (promotions, relations publiques...), le thème qu'il convient d'adopter (axe de campagne) pour avoir un effet sur les consommateurs, la stratégie de communication (répétition, faire réfléchir, séduire, suggérer).

Stratégie publicitaire extensive

➤ *Stratégie publicitaire.*

Stratégie publicitaire intensive

➤ *Stratégie publicitaire.*

Stratégie punitive (*Tit for Tat Strategy*)

➤ *Tit for Tat Strategy.*

Stratégie relationnelle [Strat.]

Stratégie consistant, pour une entreprise, à privilégier des relations non

concurrentielles et à développer différentes formes de coopération avec des partenaires tels que les concurrents mais aussi l'État, les fournisseurs, les clients, les groupes de pression. De telles pratiques qui se manifestent, notamment, part des ententes et des accords politico-technologiques visent avant tout à réduire l'incertitude dans laquelle opèrent des firmes en situation de concurrence, incapables d'agir sur les « règles du jeu » (cadre de la compétition).

Stratifié (Sondage, Échantillonnage aléatoire)

➤ *Échantillonnage aléatoire stratifié, Sondage stratifié.*

Street price

➤ *Prix de rue.*

Strike

➤ *Prix d'exercice.*

Strips [Fin.]

Acronyme de l'expression anglo-saxonne « *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* » qui correspond à la partie issue du démembrement d'obligations d'État long terme. Les obligations ayant fait l'objet d'un *strips* sont démembrées en deux titres cotés ou négociés séparément, l'un représentant le principal (assimilable à une obligation à coupon zéro) et l'autre les intérêts. Une obligation démembrée peut être achetée ou vendue coupon par coupon, le principal remboursé à la fin peut également être traité séparément. On reconstitue alors une courbe d'instruments zéro coupon de signature d'État.

Structuration symbolique

[Méth./Socio.]

Chaque fois que l'on aborde, à travers la littérature organisationnelle, la question des structures, on se retrouve confrontés à des acceptions conceptuelles qui se placent d'un point de vue fonctionnaliste. Depuis H. Fayol (1916), on retrouve le concept de structure entendu au sens de relations officielles et prescrites entre les membres de l'organisation. H. Mintzberg souligne que « pendant près d'un demi-siècle, quand on parlait de structure d'organisation, on pensait à un ensemble de relations de travail prescrites et standardisées, couplées à un système strict d'autorité formelle » (1982, p. 25). À l'inverse d'une approche par le résultat, on peut admettre d'un point de vue processuel, avec A. Giddens, que « les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes » (1984, p. 15). En d'autres termes, les structures n'ont pas d'autres « réalités » que l'interprétation portée par des sujets connaissant. On a donc des propriétés réflexives de l'action structurante qui fondent la réalité des structures pour les acteurs.

Une telle perspective ouvre sur une analyse des structures organisationnelles à base d'interactions sociocognitives, définies conventionnellement comme des « ensembles de ressources organisées de façon récursive [...] ». Ces systèmes s'ancrent dans les activités d'acteurs compétents, situés dans le temps et dans l'espace et faisant usage des règles et des ressources dans une diversité des contextes d'action. (Ces

systèmes) sont produits et reproduits dans l'interaction de ces acteurs et par elle» (A. Giddens, 1984, p. 74). Le caractère réflexif du structurel permet de poser que les organisations sont d'ordre «symbolique» par les processus de légitimation (A. C. Martinet, 1983) ou encore de symbolisation propre dans les organisations (K. E. Weick, 1979; K. L. Daft, 1983), puisque le management est celui du sens, et que celui-ci renvoie à des processus de construction de l'ordre du culturel, des idées, de légitimation, d'actions...

Les formes sociales qui se construisent dans les organisations s'établissent à partir de cadres normatifs conventionnels, donnant le statut d'évidence aux dynamiques individuelles et collectives. Ces cadres sont structurés par des processus d'interaction qui traduisent les dynamiques d'acteurs au sein des configurations organisationnelles. L'interprétant fourni par l'accord conventionnel permet de fonder un accord sur la base duquel s'établira la complémentarité des approches individuelles de chaque acteur de l'organisation. Par suite, il vaut mieux intégrer l'ensemble des niveaux de connaissance, non parce que tous les individus qui y participent sont motivés de façon identique, mais plutôt parce qu'une variété de motifs subjectifs peut chercher et trouver leur expression dans un même type d'activité collective.

Le concept de «symbole» traduit l'existence «d'identités collectives» chez Renaud Sainsaulieu (1988) fondées sur des processus d'apprentissages culturels qui sont de plusieurs niveaux : cultures nationales, communautés sociales, communautés professionnelles et iden-

tités au travail. Loin d'avoir une influence sur les seuls aspects de «valeurs», «sentiments» ou encore de «perception», le symbole affecte la totalité du culturel, sans réductionnisme possible (J. G. Padioleau, 1987; J.-F. Amadieu, 1989; G.-Y. Kerven, 1990). Les symboles expriment des fonctions de catégories d'action à la fois subjectives et objectives (J. Pfeffer, 1981). Dès l'instant que l'on a admis que toutes les structures organisationnelles traduisaient une réalité de second ordre, elles deviennent interprétatives et symboliques puisque «les symboles sont inséparablement constitutifs du flux de l'action sociale et inversement. [...] Dès lors, (Ils) ne sont pas des entités qui peuvent être isolées [...]. Ils déploient leur signification au cours du temps au fur et à mesure qu'ils se constituent au cours de l'interaction» (S. P. Feldman, 1986, p. 590).

A. C. Martinet (1983, p. 300) souligne en ce sens que le système culturel joue un puissant rôle d'intégration et d'homogénéisation des conduites personnelles de légitimité de l'entreprise. Il opérera comme mécanisme de stockage des apprentissages, mais aussi comme outil de communication de ces mêmes apprentissages (R. Normann, 1985; M. Thévenet, 1988).

Structure, Comportement, Performance (Modèle, Paradigme)

➤ *SCP (Modèle).*

Structure de l'entreprise, Structure organisationnelle [Strat. man.]

Ensemble des dispositifs par lesquels une entreprise répartit, coordonne et contrôle ses activités pour qu'elle puisse

atteindre ses objectifs. La structure concerne la décomposition des services et des tâches, les relations hiérarchiques, les procédures de fonctionnement et de communication de l'entreprise. Il existe plusieurs modes de structuration des activités dans une organisation. Fondamentalement, les deux modalités structurantes sont la centralisation et la décentralisation des décisions. Les différentes structures conjugueront ces modalités selon plusieurs autres critères.

1° La structure hiérarchique ou pyramidale, préconisée par H. Fayol, se caractérise par l'unité du commandement. Chaque salarié ne dépend que d'un seul chef hiérarchique. En anglais on parle de *line organization*.

2° La structure fonctionnelle (Angl. : *staff organization*), préconisée par F. W. Taylor, repose sur le principe de division fonctionnelle de l'autorité et la pluralité du commandement. Tout salarié dépend de plusieurs chefs spécialistes dans leur domaine respectif et chacun n'ayant autorité que dans son domaine propre.

3° La structure mixte combine la ligne hiérarchique (pouvoir de décision) et la fonction du spécialiste d'aide à la décision qui ne fait que conseiller le chef hiérarchique auquel il est attaché. Il forme avec le chef hiérarchique l'état major (*staff*). On parle de structure hiérarchico-fonctionnelle ou en français de la structure staff and line.

4° la structure divisionnelle répartit les activités par marché, par produit ou par zone géographique. Elle se caractérise par une décentralisation du pouvoir et des décisions. Cette structure M, pour multidivisionnelle correspondrait au

contexte actuel contexte de croissance de la taille des firmes et de leur internationalisation. Dans ce cadre, les principes de décentralisation, de Direction par objectifs (DPO), de délégation de pouvoir sont considérés plus pertinents que la structure U pour unidivisionnelle s'accompagnant par la concentration du pouvoir.

5° La structure matricielle combine le découpage par fonction et par division : chaque individu a deux supérieurs, un chef de projet évoluant en fonction des besoins et un supérieur permanent. Cette structure est bien adaptée dans les secteurs modernes, notamment dans les entreprises qui innovent, elle est aussi bien adaptée à une gestion par produit ou par marché. Elle permet de profiter des compétences de deux responsables, mais elle a pour inconvénient la dualité du commandement et donc la lourdeur dans la prise de décision.

6° La structure par projet (*task force*) est choisie pour répondre aux objectifs de flexibilité et de réactivité en décloisonnant les activités et les responsabilités. Il s'agit de regrouper en équipes des personnes en fonction de leurs compétences pour un programme donné, pour une durée déterminée, quelle que soit leur position hiérarchique et leur rattachement à une fonction. Un chef de projet, autonome, est responsable de l'équipe qui disparaît avec la réalisation du projet.

7° L'entreprise en réseau est une forme particulière qui correspond à une stratégie de « maillage » qui permet à l'entreprise de rester centrée sur son métier, et de confier une partie de son activité à des partenaires extérieurs avec lesquels elle constitue un réseau. Cette stratégie

se traduit par des partenariats, des alliances, des coopérations et des fran-chises qui n'impliquent aucun lien capitalistique (concentration financière, fusion, prise de participation etc.) Ce processus est favorisé par les progrès de circulation de l'information (réseaux informatiques, EDI, Internet) qui permettent de modifier totalement les relations de l'entreprise avec ses fournisseurs et ses clients.

8° La structure formelle, qui n'est pas nécessairement la structure du pouvoir réel dans la firme, est celle qui apparaît dans un organigramme. La structure informelle correspondrait à la structure réelle. Les relations informelles, souvent spontanées, pallient les insuffisances de la structure formelle, mais peuvent, dans certains cas, être à l'origine de dys-fonctionnements majeurs.

9° Selon les théoriciens de la contingence, il n'existe pas une bonne structure en soi, car l'entreprise est soumise à différents facteurs qui influencent sa structure et permettent de retenir un éventail de structures possibles afin de choisir une forme d'organisation. Parmi les facteurs de contingence, peuvent être signalés, à la suite notamment des travaux de Henry Mintzberg : la taille de la firme (la grande taille peut justifier la structure matricielle), son âge (effet d'expérience ou effet de pesanteur), la technologique (production en petites séries, production en masse), son environnement (turbulent, placide ou tolérant), sa stratégie. À ces cinq facteurs de Mintzberg on peut ajouter la motivation et le comportement des salariés. Pour Oliver Williamson, en reprenant les catégories proposées par A. Chandler, lorsqu'une entreprise produit

une gamme limitée et homogène de biens et services, la forme d'organisation adaptée est la U-form : un groupe restreint, voire une seule personne, prend les décisions importantes, celles qui engagent l'avenir de l'entreprise, et contrôle les grandes fonctions de la firme (commerciale, finances-comptabilité, recherche-développement). La structure étant simple, les coûts d'organisation sont limités. La spécialisation de l'entreprise lui permet de réaliser des économies d'échelle, et des économies d'apprentissage. Face à cela, l'apparition de firmes aux productions diversifiées est caractérisée par la forme multidivisionnelle, la M-form. L'entreprise intègre différentes activités distinctes, plutôt que de donner naissance à d'autres entreprises. Cela permet de réduire les « coûts de transaction » engendrés par les échanges sur le marché. Chacune des grandes familles de produits est sous la responsabilité d'une division opérationnelle, mais les grandes décisions stratégiques sont du ressort de la direction générale, épaulée par un staff d'experts. L'entreprise peut ainsi s'adapter facilement aux évolutions de l'environnement.

Structure divisionnelle

➤ *Structure de l'entreprise.*

Structure fonctionnelle

➤ *Structure de l'entreprise.*

Structure formelle, Structure informelle

➤ *Structure de l'entreprise.*

Structure hiérarchico-fonctionnelle

➤ *Structure de l'entreprise.*

Structure hiérarchique

- *Structure de l'entreprise.*

Structure informelle

- *Structure de l'entreprise.*

Structure M (M-form)

- *Structure de l'entreprise.*

Structure matricielle

- *Structure de l'entreprise.*

Structure mixte

- *Structure de l'entreprise.*

Structure organisationnelle

- *Structure de l'entreprise.*

Structure staff and line

- *Structure de l'entreprise.*

Structure U (U-form)

- *Structure de l'entreprise.*

Student (Test de, Loi de) [Méth.]

Test appliqué aux petits échantillons (< 30) et pour lesquels les variances sont inconnues qui permet : d'estimer une moyenne d'une distribution, la comparaison d'une moyenne à une valeur donnée, l'estimation de la différence de deux moyennes, la comparaison de la différence de deux moyennes.

- *Fisher (Test F de), Tests (Théorie des).*

Style de vie [Gest. comm.]

Peut être défini comme une manière d'être, de penser, d'agir, des groupes d'individus composant une société. L'approche sociologique en termes de style de vie met en évidence des types, les « sociostyles ».

En France, le Centre de communication avancé (CCA) distingue douze « sociostyles » regroupés en quatre mentalités dominantes.

Stylique

- *Design.*

Subprimes (Crise des)

- *Prêt hypothécaire.*

Subsidiarité [Strat. man.]

Principe selon lequel le pouvoir central n'intervient que secondairement ou accessoirement et seulement lorsque le pouvoir décentralisé, généralement plus compétent, rencontre des difficultés.

Subvention [Fin.]

Somme versée par la puissance publique ou des tiers à une unité économie ou à un groupement d'unités (région, branche, secteur, etc.) dans un but social ou économique. On dit encore aide ou prêt non remboursable.

Subvention d'équilibre [Fin.]

Subventions accordées en fonction des résultats des entreprises qui en bénéficient.

Subvention d'équipement [Fin.]

Subventions accordées en vue d'acquies des immobilisations.

Subvention d'exploitation [Fin.]

Subvention autre que les subventions d'équilibre et d'équipement. Elle peut être notamment une indemnité compensatrice pour insuffisance du prix de vente et un versement en espèces destiné à faire face à des charges d'exploitation.

Subventionnements croisés [Compt.]

Un choix non pertinent d'unité d'œuvre peut conduire à une mauvaise répartition des charges et à sous estimer le coût d'un produit au détriment d'un autre produit dont le coût sera surestimé d'autant. Si dans un atelier utilisateur de main d'œuvre et de machines la répartition se fait en fonction des heures de main d'œuvre, le ou les produits consommateurs de peu d'heures de main d'œuvre mais de beaucoup de temps de machines seront subventionnés par le ou les produits qui se trouvent dans la situation inverse. De même, pendant longtemps dans le secteur automobile les grandes séries subventionnaient les petites, car la répartition des charges se faisait essentiellement sur des critères volumiques sans tenir compte ou insuffisamment compte des coûts induits par le nombre et la taille des séries. Ces phénomènes demeurent importants et altèrent la crédibilité des coûts calculés.

Succursale [Dr.]

Établissement sans individualité juridique, qui est subordonné à un autre et concourt au même objet.

Succursalistes intégrés [Gest. comm.]

Entreprises qui possèdent, et gèrent des chaînes de magasins de détail généralement dans l'alimentation. La petite taille du magasin et la centralisation des achats sont deux des principales caractéristiques.

Suggestion (Système de)

[Gest. ress. hum.]

Système de politique de relations humaines dans les entreprises incitant,

par des primes, les salariés à faire des propositions d'amélioration des techniques, de production, de l'organisation de la production et des conditions de travail. On dit encore système des boîtes à idées. La formule de suggestion en équipe décentralisée comportant des réunions de discussion est une technique courante au Japon.

Sukuk [Fin.]

Produit obligatoire de la finance islamique dont l'échéance est préalablement définie, contrairement à son revenu. Le possesseur d'un *sukuk* court un risque de crédit rémunéré non par un intérêt fixe mais par une part de profit. Pour rémunérer le placement et contourner l'interdiction de l'intérêt, le *sukuk* est adossé à un actif sous-jacent (*Ijara, Musharaka, Mudharaba*).

Super-dividende, Super-bénéfice [Fin.]

Excédent de bénéfice distribuable en sus de l'intérêt statutaire.

Supérette [Gest. comm.]

Commerce de détail vendant en libre-service, particulièrement des produits alimentaires dont la surface de vente varie de 120 à 400 m².

Supermarché

➤ *Commerce de détail, Distribution, Libre-service.*

Super-senior (Tranche)

➤ *Tranche sénior.*

Supplétif (ve) (Charge, Élément)

[Compt.]

Charge non inscrite dans la comptabilité de l'entreprise mais à prendre en

compte pour le calcul de la rentabilité économique.

Support [Fin.]

Dans l'analyse chartiste (➤ *Analyse technique*), les supports sont les niveaux de marché inférieurs au cours actuel qui devraient être difficile de dépasser à la baisse. Si le support est dépassé, on dit alors que le marché a « cassé » le support. Il devient alors une résistance.

Support de publicité [Gest. comm.]

Instrument de communication publicitaire : journaux, magazines, affichages, radio, télévision, cinéma, publicité sur le lieu de vente (PLV), dépliants, circulaires, lettres, etc.

Surcote

➤ *Appréciation, Décote.*

Suremploi [Compt.]

Utilisation excessive d'une ressource au-delà de la capacité maximum de production ou du temps maximum normal.

➤ *Imputation rationnelle.*

Surestaries [Log.]

Temps supplémentaire au-delà du temps convenu (*starie*) dans le contrat pour le chargement ou le déchargement d'un navire. Par extension indemnité versée pour ce délai.

Syn. : Démurrage.

Sûretés [Fin.]

Garanties destinées à compenser l'insolvabilité éventuelle d'un débiteur à l'égard d'un créancier.

Les sûretés personnelles sont constituées par des engagements personnels

de tiers de se substituer au débiteur défaillant. Les sûretés réelles sont des éléments du patrimoine du débiteur.

➤ *Aval, Gage, Garantie, Hypothèque, Nantissement.*

Surexploitation [Gén.]

Force de travail achetée à un prix inférieur à sa valeur. Elle s'ajoute à l'exploitation et permet une plus-value supplémentaire. Son application en Angleterre au XIX^e siècle et début du XX^e siècle est traduite par *sweating system*.

Surface de vente

➤ *Distribution commerciale, Grande surface.*

Surface financière [Fin.]

Rapport entre les fonds propres et les fonds empruntés.

Syn. : *Ratio d'autonomie financière.*

Surfacturation

➤ *Firmes multinationales.*

Surplus [Gén.]

1° Avantage du consommateur ou du producteur du fait d'un prix inférieur (consommateur) ou supérieur (producteur) à ce qu'il était disposé à payer (consommateur) ou à accepter (producteur). Le surplus du consommateur ou rente du consommateur est ainsi la différence entre les différents prix supérieurs envisagés pour les quantités inférieures et le prix unique du marché fixé pour la dernière unité demandée. Le surplus du producteur ou rente du producteur est la différence entre ce prix unique et les prix inférieurs envisagés par les producteurs pour des quantités de produits plus faibles.

2° Excédent de production par rapport aux besoins des producteurs et de leur famille.

3° Excédent de l'offre par rapport à la demande.

Syn. : *Pléthore*.

4° Croissance du volume des produits plus rapide que celle du volume des facteurs. Les comptes de surplus permettent la quantification des gains liés à l'amélioration de la productivité et la description de la distribution de ce surplus entre les bénéficiaires consommateurs (baisse des prix), les salariés (hausse des prix), les actionnaires (hausse des dividendes et des réserves), l'État (hausse des impôts, ou baisse des subventions).

5° Dans l'analyse coût-avantage, le surplus de l'économie publique se substitue au critère du profit pour l'économie nationale dans son ensemble.

Surplus (Comptes de)

➤ *Productivité, Surplus.*

Surprimes (Crise des)

➤ *Prêts hypothécaires.*

Sur-rayon (Chèque) [Fin.]

Chèque tiré sur un guichet du même département que celui du guichet où il est remis à l'encaissement.

Les jours de valeurs appliqués pour l'encaissement sont plus réduits que pour les chèques hors rayon.

Syn. : *Sur place*.

Surtaux [Fin.]

Taux excessif.

Survaleur (Goodwill) [Compt.]

Écart d'acquisition qui reflète la différence entre le prix d'achat des

entreprises acquises et leur valeur comptable. L'application des normes IFRS modifie l'évaluation et la présentation de ces survaleurs. Les écarts d'acquisition feront dorénavant l'objet de tests annuels de dépréciation et ne seront plus amortis. Ils ne peuvent plus être imputés directement sur les capi-taux propres.

Survaleurur d'un bilan consolidé [Fin.]

Plus-value latente liée à la constatation d'une sous-estimation de la valeur nette de certains éléments de l'actif immobi-lisé.

Survaloir

➤ *Goodwill.*

Swap [Fin.]

Littéralement échange ou troc. Le *swap* est un contrat par lequel deux parties, appelées contreparties, conviennent d'échanger des flux futurs de trésorerie sur une période donnée (la période peut dépasser les 15 ans). Ces flux sont des flux d'intérêt et, dans certains cas, ils sont suivis à la fin du contrat par des flux de principal.

Un *swap* de taux d'intérêt est un contrat d'échange entre deux parties qui permet, sur une période déterminée, de s'échanger deux échéanciers de flux représentant respectivement un endettement et un placement, à taux fixe ou variable, dans une même devise. On parle souvent des deux « jambes » d'un *swap*. L'apparition des swaps de devises puis des swaps de taux a permis aux utilisateurs finaux d'avoir un outil d'action sur des périodes assez longues.

Le *swap* est un produit très flexible (on peut envisager toutes les possibilités

d'échange sur la base de taux d'intérêt, de taux de change, de cours de matières premières...) qui s'adapte bien aux différents besoins.

Les principales différences entre un *swap* et la combinaison d'un prêt et d'un emprunt sont de nature :

- juridique : dans un *swap*, les engagements des deux parties sont connexes, c'est-à-dire que si l'une des parties se trouve en défaut de paiement, l'autre n'est alors plus tenue d'effectuer les versements éventuels liés à l'opération de *swap*;

- comptable : le *swap* sera comptabilisé en hors bilan ;

- financière : d'une part, il n'y a pas de versement de capital ni au départ de l'opération ni à la fin, puisque cela reviendrait à s'échanger un même montant dans une même devise ; d'autre part, au lieu de verser les intérêts sur les deux jambes du *swap*, on s'échange le plus souvent le solde des flux à verser et des flux à recevoir, dans la mesure où les dates de paiement coïncident.

Lors de la conclusion du contrat de *swap* de taux d'intérêt, les deux parties conviennent :

- du montant du capital servant de support au contrat. Le capital est notionnel et sert à déterminer le montant des flux financiers à échanger. Le montant du capital est totalement libre, néanmoins il existe des montants minima suivant la liquidité des différentes devises traitées ;

- de la durée du contrat ;

- du rôle de chaque : payeur du taux fixe, payeur du taux variable ;

- de la date de valeur qui n'est pas nécessairement à J + 1 ou J + 2, on parle

alors de *swap* à départ différé ou « forward » ;

- du niveau du taux fixe, de la base, et de l'échéancier des versements (ex. : paiements annuels) ;

- de la référence du taux variable et de l'échéancier des paiements par exemple le taux variable est fixé deux jours ouvrés avant le début de la période pour paiement en fin de période. On peut aussi mettre en place un *swap* dans lequel il y aura échange d'un taux variable contre un autre taux variable. On parle dans ce cas de *swaps* de base ou « *basis swaps* ».

Le contrat peut être annulé à tout moment ceci se fera aux conditions du marché et pourra donner lieu au paiement d'une soulte.

Les *swaps* de taux permettent à tout moment de passer d'une structure d'endettement à une autre (taux fixe ou taux variable) et donc de modifier son exposition au risque de taux. L'entreprise peut utiliser les *swaps* de taux dans le but d'immuniser son bilan au risque de taux. Les *swaps* lui permettent dans ce cas d'adosser ses actifs à taux fixe à des ressources à taux fixe et ses actifs à taux variable à des ressources à taux variable. Il s'agit pour l'entreprise de tirer parti de ses anticipations concernant l'évolution et l'allure de la courbe des taux dans son choix entre les différentes possibilités d'endettement moyen long terme.

S

Swap d'actif (*Asset swap*) [Fin.]

Swap de taux d'intérêt ou de devises, associé à une obligation et destiné à en modifier les caractéristiques en termes de devises ou de taux. Ce montage est utilisé par les gestionnaires de portefeuilles obligataires,

dans un objectif de diversification et d'optimisation. D'une part, le gestionnaire, en réalisant un *swap* de taux d'intérêt, peut s'assurer un rendement élevé en couvrant le risque de taux, l'obligation garantit alors une rémunération à taux variable augmentée d'une marge. D'autre part, si la réglementation appliquée au fonds de gestion impose un pourcentage minimum d'investissements en devise étrangère, le gestionnaire pourra néanmoins acquérir des obligations en devise étrangère et conclure un *swap* de devises pour s'assurer une rémunération dans sa devise de base. On distingue l'*asset swap* de taux d'intérêt et l'*asset swap* de devises.

1° L'*asset swap* de taux d'intérêt est l'un des plus fréquents sur le marché. L'investisseur transforme, par le biais d'un *swap*, une obligation à taux fixe en une obligation à taux variable plus une marge. Si on suppose que le financement du portefeuille s'effectue au même taux variable, il s'assure ainsi une marge fixe. La banque pourra rétrocéder au client une marge au-dessus de la référence du taux variable qui dépendra de la différence entre le taux de marché du *swap* et le rendement de l'obligation.

Simultanément à l'achat de titre, le client conclut avec la banque un contrat de *swap* possédant les caractéristiques suivantes :

- Montant notionnel = montant nominal de la transaction sur titres
- Date d'échéance = date de maturité du titre
- Date de valeur = date de valeur de la transaction sur titres (en général J + 7)

Au départ de la transaction, le client verse ou perçoit une soulte. En effet, tout se passe comme si l'obligation était acquise à un prix coupon inclus de 100 %, afin que le notionnel du *swap* soit M , ce qui a pour conséquence :

- si le prix coupon inclus du titre est supérieur au pair le client perçoit une soulte d'un montant :

$$-M([p + cc] - 100\%)$$

- si le prix coupon inclus du titre est inférieur au pair, le client paye une soulte d'un montant :

$$-M(100\% - [p + cc])$$

Dès la première date le client verse l'intégralité du coupon (et non au pro-rata temporis entre la date de valeur et la date de paiement). À chaque tombée de coupon, le client verse à la banque les intérêts à taux fixe perçus sur l'obligation sur un montant M (soit Mc).

Sur la première période, les intérêts seront perçus au pro-rata temporis entre la date de valeur et la date de paiement. À chaque échéance suivante le client perçoit des intérêts à taux variable (Libor par exemple) plus une marge fixe sur le montant M . Notons que la marge dépend de la différence entre le taux de marché du *swap* et le rendement du papier. Les dates de paiement correspondent aux dates de coupons et sont échelonnées tous les 3 ou 6 mois.

2° L'*asset swap* de devises consiste pour l'investisseur à transformer par un *swap* de devises une obligation versant un

coupon fixe ou variable dans une devise quelconque A, une obligation à taux fixe ou variable dans sa devise principale B.

Si on suppose que le financement du portefeuille s'effectue en devise B, l'investisseur peut ainsi investir en obligations libellées en devise A en couvrant totalement son risque de change.

Le taux résultant en devise B dépend de deux éléments :

- Comme dans le cas d'un *swap* de taux, la banque calcule d'abord la différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux de marché des *swaps* de même échéance en devise A.

- Si cette différence est positive, la banque pourra payer un taux en devise B égal au taux de marché plus une marge m en devise A égale à la différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux des *swaps* de même maturité. Dans le cas contraire, le taux en devise B sera égal au taux de marché, diminué d'une marge m , calculé de la même manière.

- La banque doit ensuite transformer la marge en devise A en une marge équivalente en devise B.

- Cette marge est le résultat du change en devise B de la marge déterminée en devise.

En même temps que l'achat du papier, le client conclut avec son banquier un contrat de *swap* possédant les caractéristiques suivantes :

- Montant notionnel = M en devise A
- Montant notionnel = M' contre-valeur de M en devise B

Le cours de change est fixé lors de la conclusion de la transaction et tous les versements devant avoir lieu au titre du

swap seront effectués sur la base de ce cours comptant initial.

- Date d'échéance = date de maturité du titre

- Date de valeur = date de valeur de la transaction sur titres (en général $J+7$)

Au départ de la transaction, il y a échange des montants notionnels en tenant compte de la soulte.

De même que pour un *swap* de taux, tout se passe comme si l'obligation était acquise au pair.

- Si le prix coupon inclus du titre est supérieur au pair, le client perçoit une soulte d'un montant : $M([p+cc] - 100\%)$. C'est-à-dire que lors de l'échange initial, la banque verse au client un montant en devise A de : $M(p+cc)$. Le client verse à la banque un montant M' égale à la contre-valeur de M en devise B.

- Si le prix coupon inclus du titre est inférieur au pair, le client verse une soulte d'un montant : $M^*(100\% - [p+cc])$. C'est-à-dire que lors de l'échange initial, le client verse à la banque un montant M' égal à la contre-valeur de M en devise B. Dès la première date, le client verse l'intégralité du coupon à la banque (et non au *pro rata temporis*). À chaque date de tombée de coupon, le client verse les intérêts à taux fixe perçus sur l'obligation, sur un montant M . Le client perçoit des intérêts à taux variables (*Libor* par exemple) plus une marge fixe, sur le montant M' , les dates de paiement correspondent aux dates de coupon et sont échelonnées tous les 3 à 6 mois entre ces dates. Sur la première période, les intérêts seront perçus au *pro rata temporis* entre la date de valeur et la date de paiement.

Swap [Fin.]

Option sur *swap* permettant de mettre en place un *swap* à des conditions prédéterminées.

SWIFT (Society for Worldwide Inter Bank Financial Telecommunication) [Fin.]

Réseau bancaire international automatisé de télécommunications permettant d'accélérer le mouvement de transferts et les opérations d'arbitrage.

SWOT (Analyse, Modèle) [Strat.]

Sigle se rapportant à l'analyse stratégique développée originellement par le modèle de Harvard ou modèle LCAG et dont les termes sont évoqués en anglais : forces (*strength*) et faiblesse (*weakness*), opportunité et menace (*threat*). En français MOFF (menaces, opportunités, forces et faiblesses).

Sweating system

➤ *Surexploitation.*

Syndicalisme [Env.]

1° Doctrine de transformation des rapports sociaux pour déboucher sur la socialisation non étatique des moyens de production et s'appuyant sur la grève générale comme moyen pour réaliser cette transformation. Dans ce sens, on parle plus couramment de syndicalisme révolutionnaire.

2° Mouvement général d'organisation des travailleurs et des autres groupes socioprofessionnels en vue de la représentation et de la défense d'intérêts communs. On distingue le syndicalisme ouvrier ou des travailleurs et le syndicalisme professionnel ou patronal.

➤ *Syndicat.*

Syndicat [Dr.]

Association professionnelle ayant exclusivement pour objet la représentation, l'étude et la défense des intérêts professionnels et économiques de ses membres. Cette définition correspond au syndicat des travailleurs et au syndicat professionnel. Leur régime juridique est défini par les lois du 21 mars 1884 et 12 mars 1920 en France, mais le syndicat patronal est une association de 1901.

Syndicat financier, ou d'émission, ou de banque [Fin.]

Groupelement constitué par des banques pour assurer tout ou partie du placement de titres lors de leur émission.

On distingue le syndicat de placement, le syndicat de prise ferme et le syndicat de garantie.

Syndicat ouvrier et de salariés

➤ *Syndicat.*

Syndicat patronal ou professionnel

[Gest. ress. hum./Dr.]

Association régie par la loi de 1901 regroupant les personnes exerçant une même profession pour l'étude et la défense de leurs intérêts communs.

➤ *Syndicat.*

Syndicat représentatif [Dr.]

Syndicat répondant à certains critères légaux : importance, influence, rôle joué lors de l'occupation allemande (1940-1945).

Synectique [Méth.]

Méthode intuitive de créativité utilisée pour le développement de nouveaux produits ou la résolution de problèmes.

Elle consiste à travailler non pas sur le sujet ou le projet lui-même mais une analogie qu'on lui substitue; les idées et solutions trouvées sur cette analogie sont ensuite transposées au problème originel. La synectique présente l'avantage de dégager les participants de la question immédiate à traiter et peut donc favoriser leur « créativité ».

Synergie [Strat. man.]

Économie de moyens, et/ou supplément de performance résultant de la mise en commun de plusieurs actions concourant à un effet unique.

L'existence d'une synergie est souvent illustrée par la formule : $2 + 2 = 5$. Grâce à la synergie le tout est plus que la somme des parties.

Systématique [Strat. man.]

Au sens de la biologie, classification des êtres vivants d'après un système. En théorie des organisations, et de manière analogique au sens précédent, programme de recherche énoncé par B. McKelvey consistant à l'identification des structures organisationnelles afin d'en découvrir le système d'évolution.

Système [Méth.]

« Ensemble cohérent de structures » ou « ensemble organisé d'éléments intellectuels, d'idées, logiquement considérés dans leurs relations » ou « ensemble de phénomènes reliés entre eux », ou « ensemble cohérent plus ou moins complexe, composé d'un nombre déterminé de structures ou l'élément, souvent divers, reliés à un plan commun ou concourant à un but commun » ou « ensemble des dispositifs ou des solu-

tions mis en œuvre en vue d'atteindre un objectif donné », ou encore « ensemble d'organes ou de structures reliés de telle sorte qu'ils puissent accomplir, en étroite coopération une certaine fonction ».

➤ *Analyse de système.*

Système abrégé [Compt.]

Système comptable de référence prévu par le PCG pour la présentation des comptes annuels et s'appliquant aux petites entreprises dont la dimension ne justifie pas le recours au système de base. Il est limité aux rubriques essentielles du système de base.

Certains regroupements de créances et dettes y sont effectués. De même, les charges et produits financiers sont compris dans les charges et produits d'exploitation.

➤ *Système de base, Système développé.*

Système à cotisations définies [Fin.]

Système de retraites (par répartition ou par capitalisation) dans lequel l'engagement pris envers les adhérents se borne à répartir chaque année équitablement entre les retraités le montant des ressources de l'année. L'adhérent sait ce qu'il verse (ses cotisations sont « définies ») ; il ne sait pas exactement ce qu'il recevra. Le régime adapte ses dépenses à ses recettes.

Système à prestations définies [Fin.]

Système de retraites (par répartition ou par capitalisation) qui prend envers les adhérents l'engagement de leur verser une pension calculée sans tenir compte des ressources disponibles. Le régime doit donc adapter ses recettes à ses dépenses.

Système bancaire [Fin.]

Ensemble des banques comprenant la banque centrale, les banques commerciales et les banques spécialisées comme la BFCE.

Système comptable des entreprises

[Compt.]

Syn. : Plan comptable général (PCG).

➤ Bilan, Comptabilité, Comptes de résultats.

Système d'information [Cont.]

Ensemble, d'une part, des procédures de liaison et de position donnant les renseignements utiles et l'accomplissement des actes de gestion et, d'autre part, des moyens matériels et humains nécessaires pour le traitement, la conservation et le transfert de ces renseignements en vue de leur exploitation concrète.

Système d'information marketing

[Gest. comm.]

Ensemble structuré de moyens, de méthodes et de modèles, destiné à assurer dans une organisation, la circulation des informations concernant le marché et les stratégies de marketing développées pour le satisfaire.

aux conditions prévues par l'article 17 du décret du 29 novembre 1983. Sur option, elles peuvent aussi présenter leurs comptes selon le système développé.

➤ Système abrégé, Système développé.

Système de gestion [Cont.]

Ensemble cohérent d'actes interdépendants permettant la réalisation des objectifs de l'entreprise avec un maximum d'efficacité et de rapidité. Certains auteurs considèrent que le système de gestion ou système de l'entreprise est un ensemble de sous-systèmes : personnel, finance, administration, équipement, production, communication, information, recherches, gestions des stocks, prévisions commerciales, programmation des ventes, programmes de fabrication, etc. L'ensemble des sous-systèmes sont reliés pour une opération donnée : l'arrivée d'une commande au système de gestion des commandes entraîne des mouvements dans les autres avec des phénomènes de rétractation éventuellement.

Au lieu d'une approche assimilant les fonctions à des sous-systèmes juxtaposés, l'analyse systémique en termes de modèle de l'entreprise décompose le système de gestion en quatre sous-systèmes : la finalisation, l'organisation, l'animation, le contrôle.

Le sous-système de finalisation détermine les finalités (ou missions, raison d'être), les buts (stratégies pour satisfaire les finalités), les objectifs (actions à entreprendre pour atteindre les buts) de la firme à tous les niveaux de l'organisation et pour toutes les fonctions (production, commerciale, finance, ressources humaines, etc.).

S

Système de base [Compt.]

Système comptable de référence prévue par le PCG pour la présentation des comptes annuels, comportant les dispositions minimales de la comptabilité et s'appliquant aux entreprises de moyenne et grande dimensions.

Il correspond au système de présentation exigé par l'administration fiscale et le plus courant en pratique. Les entreprises peuvent adopter le système abrégé, lorsque leur dimension répond

Le sous-système d'organisation décrit les responsabilités et l'autorité de chacun, les relations entre les membres et les services de l'entreprise, le regroupement des diverses activités, les tâches à réaliser et l'affectation des individus aux tâches.

Le sous-système animation mobilise les membres de l'organisation en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise (rentabilité, croissance, etc.) et de ses membres (satisfaction de chacun dans l'entreprise).

Le sous-système de contrôle par le recueil d'informations maintient la firme ou toute autre organisation dans la trajectoire qu'elle a définie dans la phase de planification ou de définition des objectifs. Afin d'assurer un tel respect de la trajectoire, le contrôle – qui doit porter sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des actions – suppose une haute fréquence, une identification des critères de performance, des niveaux de performances souhaités, une définition de la tolérance des écarts entre les normes et les réalisations au-delà on doit appliquer de mesures correctives.

Système de gestion de base de données

[Méth.]

Logiciel gérant les accès à une base de données en rendant transparentes à l'utilisateur les méthodes d'accès physiques aux données. L'utilisateur désigne par leur nom les données qu'il veut créer, modifier ou atteindre, et ne se préoccupe pas de leur place en mémoire.

Un SGBD assure aussi les fonctions de sécurité et de protection des données dans un environnement multi-utilisateurs.

Système des deux casiers [Gest. prod.]

Système de réapprovisionnement de type quantité économique de commande-point de commande caractérisé par deux stocks différents de la même référence en un même lieu; le second stock comporte le nombre exact d'unités correspondant à la définition du point de commande et l'on ne puise dans ce stock que lorsqu'il ne reste plus d'unité dans le premier. L'avantage de cette organisation est de ne nécessiter aucun système d'information sophistiqué: le niveau du stock n'est connu qu'au franchissement du point de commande, ce qui s'avère suffisant, en particulier pour les références ayant une faible valeur unitaire et consommées en grande quantité (par ex., visserie).

Système développé [Compt.]

Système comptable de référence prévu par le PCG pour une présentation plus détaillée des comptes annuels. Il est facultatif, utilisable totalement ou partiellement et permet de mieux suivre l'évolution de l'activité tout en favorisant la collecte d'informations normalisées.

➤ *Système abrégé, Système de base.*

Système expert [Méth.]

Programme informatique (logiciel) destiné à simuler le raisonnement humain dans des domaines spécifiques de la connaissance, élaboré à partir d'expertises reconnues. Les éléments constitutifs de tout système expert sont: la base de connaissances (faits et règles) et le moteur d'inférence (mécanisme d'exploitation des connaissances); la première nécessite le recours à des

cogniticiens et le second est conçu par des informaticiens.

Système interactif d'aide à la décision

(SIAD) [Méth.]

Système automatisé utilisable par un gestionnaire dans le cadre de la préparation de décisions relatives à des pro-

blèmes assez mal structurés. Une SIAD permet l'accès à des bases de données informatiques, aide le décideur dans la phase de modélisation des problèmes et facilite les simulations; il ne peut que suggérer des décisions qui en fin de compte dépendent des critères introduits par l'utilisateur et de son intuition.

T

3 V de Doug Laney

➤ *Big data.*

Vache

Table de Buys-Ballot [Méth.]

Tableau à double entrée utilisé pour des chroniques présumées saisonnières, dans lequel les années sont repérées en lignes et les saisons (mois, trimestres...) en colonnes, qui est établi pour faciliter l'étude de la saisonnalité.

Tableau de bord [Méth.]

Représentation synthétique chiffrée des principales informations nécessaires aux dirigeants (entrepreneurs, gouvernement, etc.) pour le contrôle de l'exécution d'un programme d'action et l'orientation en cas d'écarts par rapport aux projets ou aux projections.

➤ *Bilan social, Indicateur d'alerte, Ratio.*

Tableau de bord prospectif ou équilibré (*balanced scorecard* ou BSC) [Compt.]

Système de mesure de performances multidimensionnel présenté par Robert S. Kaplan et David P. Norton (*The Balanced Scorecard. Measures that Drive Performance*, HBR, 1992). Il inclut des indicateurs de progrès et de retard pour les performances passées, des indicateurs

prospectifs (déterminants des performances futures), ainsi que des indicateurs internes et externes, en rendant possible la prise en compte des aspects qualitatifs de la performance hors prix. Il organise les mesures dans un système cohérent autour de quatre axes équilibrés : perspective financière, perspective clients, processus interne, apprentissage et développement. C'est la raison pour laquelle on parle aussi de tableau de bord équilibré (TBE).

Tableau de bord social [Gest. ress. hum.]

Ensemble d'indicateurs bruts ou composés sélectionnés pour leur pertinence dans le cadre du pilotage des ressources humaines d'une organisation dans la perspective d'une gestion prévisionnelle des emplois et d'information des parties prenantes. Les indicateurs susceptibles d'être retenus dans ces différentes perspectives sont notamment : la pyramide des âges, les rémunérations moyennes par catégorie de salariés, le taux d'absentéisme, les effectifs en congés, l'effet de noria, le turn-over, l'ancienneté, l'indice de satisfaction des salariés, etc.

➤ *Bilan social.*

Tableau de contingence [Méth.]

Tableau d'une distribution à deux caractères, donnant les effectifs n_{ij} à l'intersection de la ligne i (repérant une modalité i ou une valeur x_i) et de la ligne j (repérant une modalité j ou une valeur y_j); cette conception peut être étendue (plus ou moins facilement) au cas de plus de deux caractères.

➤ *Analyse des correspondances.*

Tableau de financement

Le Plan comptable général en donne la définition suivante : « tableau des emplois

T

et des ressources qui explique les variations du patrimoine de l'entreprise au cours de la période de référence».

Le tableau de financement permet d'appréhender l'évolution de l'équilibre financier en mettant en évidence les principales grandeurs et variables financières, notamment :

- les investissements et leur financement ;
- les ressources de financement interne ;
- l'évolution de la trésorerie.

Depuis quelques années, les recherches s'orientent vers la mise au point de tableaux de financement ne prenant en compte que les seuls flux ayant un impact sur la trésorerie. Dans ces tableaux, la notion d'autofinancement est supplantée par celle d'excédent de trésorerie d'exploitation.

Tableau des emplois et des ressources

[Fin.]

➤ *Tableau de financement.*

Tableau des flux de trésorerie [Fin.]

Tableau recommandé par l'Ordre des experts-comptables agréés en 1988, expliquant comment s'est formée d'un exercice à l'autre la variation de trésorerie constatée au bilan. Cette explication se faisant à partir du découpage de la vie de l'entreprise en trois grandes fonctions : exploitation, investissement, financement. Le tableau montre ainsi la contribution de chaque fonction à la variation de la trésorerie.

Tableau différentiel de résultat [Compt.]

Analyse du résultat fondée sur la distinction charges opérationnelles-charges fixes, avec mise en évidence de marges

successives telles que la marge sur coût variable d'achat, la marge sur coût variable de production, la marge sur coût variable par exemple. Les charges de structure viennent ensuite réduire la marge sur coût variable pour donner le résultat (qui sera un résultat d'exploitation, un résultat net... selon la nature des charges prises en compte dans ce tableau différentiel). Le tableau différentiel de résultat est utile notamment pour déterminer le résultat prévisionnel en fonction de l'estimation du volume d'activité et pour calculer le seuil de rentabilité.

Tableau pluriannuel des flux financiers

[Fin.]

Méthode d'analyse financière par G. de Murard, reposant sur un regroupement original des flux financiers de l'entreprise reclassés en trois soldes :

- le solde économique ou d'exploitation (encore appelé DAFIC : Disponible après Financement Interne de la Croissance) regroupe toutes les opérations concernant l'activité économique (industrielle ou commerciale). Il est calculé en retranchant de l'excédent brut d'exploitation, la variation des besoins en fonds de roulement et le montant des investissements réalisés durant l'exercice. Sur moyenne période, il doit être légèrement positif ;
- le solde financier regroupe l'ensemble des mouvements financiers relatifs à la dette et l'incidence de la fiscalité sur les bénéfices. Il est obtenu en retranchant de la variation nette de la dette, le total formé par l'addition des frais financiers et de l'impôt sur les bénéfices. Sur moyenne période, le solde financier doit être légèrement négatif ;
- le solde de gestion est la somme algébrique du solde économique et du

solde financier. Il doit normalement être positif et reflète alors la capacité de distribution (de dividende) de l'entreprise.

L'analyse réalisée à partir du tableau pluriannuel des flux financiers n'est vraiment significative qu'en retenant une période de cinq ans.

Tâche [Méth.]

Terme désignant en ordonnancement de la série unitaire par la méthode potentiels-tâches ou la méthode potentiels-étapes, un ensemble d'opérations mobilisant des ressources et réalisant un progrès significatif de l'état d'avancement du projet, compte tenu du niveau de détail retenu dans l'analyse du problème.

Syn. : Activité.

Tâche critique [Méth.]

Désigne, en ordonnancement de la série unitaire, une tâche dont la programmation est imposée (marge totale nulle).

Tactique [Strat. man.]

Ensemble des décisions quotidiennes qui sont prises pour résoudre rapidement les problèmes qui peuvent surgir dans un secteur de l'entreprise.

Adaptation à court terme pour faire face à des événements imprévus, en essayant de respecter les objectifs à moyen et long terme et de rester sur la trajectoire préablement définie pour un service ou l'entreprise dans sa totalité.

En tant qu'adjectif assimilable à opérationnel.

TAG (Taux annuel glissant) [Fin.]

Variante du TAM, mais, au lieu de capitaliser 12 TAM, on capitalise 12 périodes mensuelles glissantes.

Taille (Effet de) [Gén.]

Résultats qualitatifs ou quantitatifs de l'augmentation des dimensions d'un sujet économique.

En théorie de la production, on parle d'économie d'échelle lorsqu'une augmentation dans un facteur k de tous les *inputs* procure une augmentation supérieure du produit, et de déséconomie d'échelle dans le cas contraire.

Take over bid

➤ *Offre publique d'achat.*

TAM [Fin.]

Taux annuel monétaire calculé comme le taux de rendement d'un placement mensuel, renouvelé chaque fin de mois, pendant les douze mois écoulés, à intérêts composés, étant entendu que le taux de référence pour le paiement des intérêts est le taux moyen mensuel du marché monétaire au jour le jour entre banques. Au résultat trouvé, il est appliqué un arrondi commercial sur la quatrième décimale.

T4M [Fin.]

Taux moyen mensuel du marché monétaire. Il s'agit de la moyenne mensuelle de l'EONIA Tantièmes.

Somme variable prélevée sur les bénéfices nets réalisés par une société anonyme et allouée aux administrateurs en rémunération de leur fonction. Supprimée depuis la loi du 31 décembre 1976.

Target costing

➤ *Coût cible ou Coût objectif.*

Tarif [Gén.]

1° Dispositions réglementaires fixant le montant de la redevance payée par le particulier usager d'un service public.

2° Barème de calcul de l'impôt.

3° Dans un sens courant, synonyme de prix.

4° Liste des prix de vente fixés par un fabricant ou un commerçant pour chaque type d'articles produits ou vendus.

5° En matière douanière, liste des différents produits pouvant être importés, avec indication, pour chacun, du taux du droit de douane correspondant.

Tarif douanier

➤ *Droits de douane.*

Tarif timbre-poste [Gest. comm.]

Système tarifaire basé sur le principe d'un prix d'acheminement de l'électricité identique pour tous les clients, quelle que soit la distance qui sépare le producteur qui les approvisionne.

Tariff factories [Rel. int.]

Usines installées dans un pays par un investisseur étranger de façon à contourner les droits de douane imposés par ce pays. Les tarifs ont un effet d'attraction du capital étranger, puisqu'ils découragent les exportations et obligent les entreprises étrangères à installer des unités de production sur place de façon à pouvoir continuer à alimenter et contrôler le marché interne. Une grande partie des investissements des firmes multinationales, dans le Tiers-Monde, notamment en Amérique Latine, s'explique par cet effet d'attraction des tarifs douaniers.

Task force [Gest. prod.]

Groupe projet, selon la commission de terminologie du ministère de l'économie. Il s'agit d'une équipe composée sur mesure pour l'accomplissement d'une

certaine tâche ou projet à caractère ponctuelle.

Taux [Méth.]

Mot qui vient de taxer et exprimant sous forme arithmétique la variation dans le temps d'un élément quantifié ou le rapport entre deux éléments quantifiés à un moment donné.

Il peut être un quotient, un pourcentage, une proportion ou un montant en parlant des salaires, des impôts, des loyers, de certains prix, etc. ou encore un coefficient.

Taux actuariel

➤ *Actuariel (Rendement, Taux).*

Taux apparent [Fin.]

S'obtient en divisant le total des intérêts moyens annuels par la somme totale prêtée. Simple, il masque la vérité pour des prêts dont le capital est amorti partiellement en cours d'existence.

Taux bonifiés [Fin.]

Taux inférieurs aux taux habituellement pratiqués sur le marché, la puissance publique prenant à sa charge une partie des intérêts.

Le but est de réduire le poids financier des opérations qu'elle veut encourager.

Taux court, Taux long [Fin.]

Abus de langage très souvent commis pour désigner le taux d'intérêt d'un prêt à court terme (respectivement, à long terme).

Taux d'actualisation [Fin.]

Taux d'intérêt conventionnel utilisé pour le calcul d'un bilan actualisé, d'une opération.

➤ *Actualisation.*

Taux d'appel d'offre (Repo)

➤ *Pension, Repo, Taux directeurs de la banque centrale.*

Taux d'escompte

➤ *Escompte.*

Taux de base bancaire [Fin.]

Taux d'intérêt consenti par les banques aux opérations de crédit effectuées en faveur de leurs meilleurs clients. Le TBB sert de référence au calcul des intérêts sur crédits bancaires ordinaires. Il est majoré de diverses commissions dépendant du type de crédit accordé et de la qualité de l'emprunteur.

Syn. : *Prime rate* (États-Unis), *Conditions de banques, Taux de référence bancaire, Taux Lombard, Taux préférentiel.*

Taux de change [Rel. int.]

Valeur de la monnaie nationale exprimée en monnaie étrangère. Le taux de change se fixe sur le marché des changes où les devises sont offertes et demandées contre la monnaie nationale.

Les offres de devises proviennent des exportations et des entrées de capitaux de l'étranger (conversion de devises en monnaie nationale), les demandes de devises proviennent des importations et des sorties de capitaux (conversion de la monnaie nationale en devises).

Le taux de change peut être fixe, flottant, ajustable (dévaluation, réévaluation), unique ou multiple (en fonction de la nature des échanges, des coéchangistes, etc.).

Taux de circulation [Gest. comm.]

Désigne, pour la presse uniquement, le rapport audience sur diffusion.

Taux de couverture [Gest. comm.]

Pourcentage de la population touchée par un média dans un espace donné, ou pourcentage de l'espace où il est possible d'être touché par un média de diffusion.

Taux de diffusion [Gest. comm.]

Rapport, exprimé en pour mille habitants, entre le nombre d'exemplaires vendus d'une publication, d'une catégorie de publication, ou de toute catégorie de biens économiques (téléphones, téléviseurs, magnétoscopes...) dans une zone donnée et la population de cette zone.

Taux de flambage [Fin.]

Dans un traité de réassurance en excédent de sinistres, rapport observé entre le coût des sinistres pris en charge par le réassureur et le montant total des primes encaissées par le cédant dans la catégorie d'affaires faisant l'objet du traité.

L'usage est d'exprimer cette grandeur sous forme d'un taux, à proportion des primes de l'assureur qui servent d'assiette à la rémunération du réassureur.

Angl. : *Burning cost.*

Taux de frais [Compt.]

Nom donné au procédé utilisé pour imputer le coût total des centres de structure lorsqu'aucune unité de mesure physique ne peut être trouvée. Il est obtenu en faisant le rapport entre le coût total du centre d'analyse de structure et la valeur en francs de l'assiette de répartition.

Il est donc toujours exprimé en unités monétaires.

Taux de marge [Compt.]

Pourcentage de la différence prix de vente-prix d'achat par rapport au prix d'achat...

On calcule également globalement le taux de marge en faisant le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée brute = EBE/VAB.

Taux de marque [Compt.]

Pourcentage de la différence prix de vente-prix d'achat par rapport au prix de vente.

Taux de profit

➤ *Taux de rentabilité.*

Taux de remontée [Gest. comm.]

Exprime le pourcentage de coupons-réponses renvoyés à l'annonceur.

Taux de rendement global (TRG)

➤ *Taux de rendement synthétique (TRS).*

Taux de rendement synthétique (TRS)

[Gest. prod.]

Indicateur physique de rendement des équipements, à la base d'une stratégie de maintenance de type Maintenance productive totale – (➤ *TPM*) – visant, à partir d'une décomposition du temps alloué à un équipement ou à un ensemble d'équipements, à identifier les causes d'indisponibilité et les leviers d'action pour une amélioration du taux d'utilisation des équipements. La décomposition du temps alloué et le calcul du TRS sont définis par :

A : est le temps alloué ou temps total d'ouverture de la machine.

B : est le temps brut de fonctionnement, le complément pour le temps alloué correspond aux arrêts identifiés, les réglages et pannes.

C : est le temps net de fonctionnement obtenu par la déduction des microdéfaillances dans le temps B.

D : est le temps utile qui reste après avoir déduit les défauts qualité, les rebuts de temps net C.

Le Temps de rendement synthétique est alors égal à :

$$(B/A \times C/B \times D/C) = TRS$$

Lorsqu'on effectue le calcul précédent en prenant pour temps d'ouverture A, non pas le temps total d'ouverture, mais ce temps diminué des temps programmés de sous-activité non imputables au gestionnaire des ressources (modifications, essais, réunions...), on obtient le Taux de rendement global des équipements ou TRG.

Taux de rentabilité [Fin.]

Rapport entre le profit net (bénéfice net) et les capitaux.

➤ *Ratio, Rentabilité.*

Taux de service [Gest. comm.]

Caractérise la profondeur de l'assortiment d'un point de vente.

– Taux de service absolu

$$TS_A = \frac{\text{Nb références du magasin}}{\text{Nb références du marché}}$$

– Taux de service relatif

$$TS_R = \frac{\text{Volume des ventes du magasin}}{\text{Volume de la demande}}$$

Taux directeurs [Fin.]

Taux pratiqués par les banques centrales pour leurs opérations sur le marché monétaire.

➤ *Repo.*

Taux effectif global [Fin.]

Taux d'intérêt réel, car tenant compte de tous les éléments de frais supportés par l'emprunteur (la loi du 28 décembre 1966

stipulant qu'aux intérêts proprement dits sont ajoutés les frais, commissions ou rémunérations de toute nature). Ce taux est indiqué dans tout contrat de prêt.

➤ *Taux actuariel, Usure.*

Taux équivalent

➤ *Taux actuariel.*

Taux fixe [Fin.]

Taux s'appliquant sans changement sur toute la durée de vie d'un emprunt.

Taux flottant (Obligations à) [Fin.]

Désignent les obligations dont l'index est le taux du marché monétaire et qui est réajusté semestriellement.

Taux interne de rentabilité (TIR) [Fin.]

Valeur du taux d'actualisation pour laquelle le bénéfice net actualisé d'un projet d'investissement est nulle.

Le TIR est comparé à un taux de rejet.

Taux moyen pondéré (TMP) [Fin.]

Taux constaté dans les transactions sur le marché interbancaire. Il remplace l'ancien *fixing* de l'argent au jour le jour.

Taux périodique [Fin.]

Correspond à la périodicité des opérations (mois, trimestre ou semestre). Il peut être proportionnel ou actuariel.

Taux proportionnel [Fin.]

On ramène à l'année le taux retenu pour chaque échéance en multipliant ce taux périodique par le nombre de périodes comprises dans l'année.

Il s'agit d'une méthode commerciale, donnant toujours un taux moindre que le taux actuariel.

➤ *Taux effectif global.*

Taux révisable (obligation à) [Fin.]

Désigne l'intérêt révisé lors de l'échéance en fonction des taux alors pratiqués.

➤ *Obligation à taux variable, Flottant, Révisable.*

Taux sans risque [Fin.]

Taux des emprunts d'État.

Taux usuraire

➤ *Usuraire, Usure.*

Taux variable [Fin.]

Taux calculé pour chaque période par référence à un indice ou index, par exemple l'Euribor 3 mois. Une banque finançant des prêts à long terme par des emprunts à court terme minimise son risque de taux en prêtant à taux variable.

➤ *Obligation à taux variable, Flottant, Révisable.*

Tavistok Institute of Human Relations

[Strat. man.]

Institut fondé à Londres dans l'immédiat après-guerre.

Ses chercheurs donneront une grande importance au concept lewinien (de K. Lewin) de « psychologie écologique » qui considère l'homme et les groupes comme des systèmes ouverts sur le champ social. Ils ont développé le courant de la sociotechnique qui aura une grande influence dans les principes d'organisation du travail mis en œuvre dans les pays nordiques.

Tax cut

➤ *Détente fiscale.*

Taxation d'office [Fin.]

Pour absence ou retard d'une déclaration (par ex., revenus), l'administration

peu déterminer les sommes en cause et les imposer. Procédure-sanction.

Taxe [Fin.]

Dans la pratique synonyme d'impôt. Employé aussi en matière de parafiscalité. Un autre sens bien moins respecté existe : il s'agit de la redevance perçue par une collectivité rendant un service (taxe postale, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Taxe d'apprentissage [Fin.]

Elle vise à faire participer les employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles. Les entreprises industrielles et commerciales sont chaque année soumises à cette taxe qui représente 0,5 % des salaires (s'y ajoute une cotisation supplémentaire de 0,1 % des salaires). Les entreprises peuvent déduire de la somme à payer de cet impôt les dépenses qu'elles supportent directement en faveur de l'apprentissage : elles verseront le complément directement aux établissements, ou par l'intermédiaire d'organismes collecteurs, faute de quoi elles devront le verser au Trésor.

Taxe professionnelle [Fin.]

Taxe due en principe par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée.

La base d'imposition est calculée en additionnant :

- la valeur locative des immobilisations corporelles nécessaires aux besoins de l'activité professionnelle ;
- 18 % des salaires versés par l'entreprise (pour des petites entreprises 10 % des recettes).

Le montant de la cotisation de taxe professionnelle due pour l'année dans chaque commune s'obtient en multipliant la base d'imposition par les taux décidés par chaque collectivité bénéficiaire.

La taxe professionnelle a remplacé la patente le 1^{er} janvier 1976. C'est le principal impôt direct local.

Taxe sur la valeur ajoutée [Fin.]

Impôt indirect qui repose sur le principe des déductions en cascades.

Chaque assujetti calcule la taxe sur le prix des biens vendus ou des services marchands rendus, puis soustrait la taxe qui est intégrée dans le coût des éléments constitutifs de ce prix.

Le champ d'application de la TVA n'a cessé de s'élargir.

Sont concernées les activités industrielles et commerciales, les activités agricoles et les activités libérales.

Les taux de TVA s'appliquent sur des prix hors taxes.

La politique économique peut discriminer les produits avec des taux différents. Le soutien d'une activité se traduit par un taux minoré. La pénalisation d'un produit peut se traduire par un taux majoré par rapport au taux normal dont le niveau dépend de la conjoncture.

Les exportations s'effectuent en suspension de TVA, ce qui signifie que le système de la TVA continue à s'appliquer mais à un taux nul.

Dans le cadre de l'Union européenne un rapprochement des taux des pays membres a déjà été amorcé, et devrait se poursuivre.

Taxe Tobin

➤ *Spéculation.*

Taylor (Salaire de) [Gest. ress. hum.]

Mode de rémunération stimulant consistant en un salaire différentiel aux pièces.

➤ *Forme de salaire, Taylorisme.*

Taylorisme [Gest. ress. hum.]

Doctrines d'organisation « scientifique » du travail préconisée par Frederick Taylor (1856-1915) consistant dans la division du travail, la simplification des tâches, après analyse des tâches, recomposition et contrôle, l'adaptation des outils du travail, la séparation des fonctions de préparation des fonctions d'exécution, l'introduction des spécialistes fonctionnels intervenant directement auprès des exécutants, la recherche systématique du rendement maximal des hommes et des équipements, l'établissement d'une stimulation par le système du salaire différentiel aux pièces, la spécialisation, la formation et l'entraînement des travailleurs, le partage équitable des profits entre l'entreprise et son personnel.

Dans le sens courant, le taylorisme est réduit au productivisme fondé sur l'exploitation de la motivation primaire du travailleur : la recherche d'un revenu.

➤ *Forme de salaire.*

T. bill, T. note [Fin.]

Bon du Trésor américain à court terme et Bon du Trésor américain dans l'échéance est comprise entre un et dix ans.

T. Bond [Fin.]

Obligations à plus de dix ans émises par le Trésor américain.

Team building

[Gest. ress. hum./Gest. prod.]

Expression anglaise désignant une démarche de mise en place et de

développement d'équipes efficaces temporaires et/ou permanentes.

Teasing [Gest. comm.]

Campagne ou action publicitaire en plusieurs phases. Dans les premières phases le bien ou service n'est pas révélé, ou seuls certains indices sont fournis, cela afin de susciter l'intérêt et la curiosité du consommateur potentiel, de l'aguiser. Cette curiosité ne sera satisfaite que dans la dernière phase de la campagne publicitaire.

Traduction proposée par la commission de terminologie : Aguiser.

TEC 10 [Fin.]

Taux de l'échéance constante dix ans. Le TEC 10 est un taux dont l'échéance à tout instant est exactement dix ans. C'est un indice quotidien calculé par interpolation linéaire entre les deux OATS les plus proches de la maturité exacte dix ans.

Technico-commercial [Gest. comm.]

Vendeur qualifié de *produits industriels*, ayant un profil de formation comparable à celui des interlocuteurs appartenant au centre d'achat de l'organisation cliente.

Technique [Gén.]

1° Spécialisé.

2° Procédé de travail méthodique et organisé résultant de l'application de la connaissance théorique et scientifique à la production d'un bien ou d'un service.

Technique (Fonction) [Gest. prod.]

Syn. : *Fonction production.*

➤ *Gestion de la production.*

Technique de production

➤ *Technique.*

Techniques marchandes

➤ *Marchandisage.*

Technologie [Gén.]

Discours ou science des techniques. Étude des techniques, des outils, des machines, des matériaux, des composants électroniques. Par extension «savoir-faire» résultant de cette étude des techniques. Confondu à tort avec technique.

Technostructure [Gén.]

Concept élaboré par J.K. Galbraith désignant l'ensemble des cadres dirigeants ou subalternes, des techniciens et des spécialistes qui participent à la prise de décision en groupe dans les grandes entreprises où un seul homme ne peut maîtriser la totalité des informations nécessaires à la conduite normale de l'activité.

En même temps les objectifs de la technostructure sont différents de ceux des propriétaires ou de l'entrepreneur classique : la sécurité et la croissance régulière de la firme importe plus que la maximisation du profit. En termes de méthode de gestion, la technostructure utilise le procédé de la planification.

Télémarketing [Gest. comm.]

Ensemble des opérations relevant du *marketing* et concernant des échanges opérés à distance entre deux ou plusieurs entités (par ex., vente par correspondance).

Télétravail [Gest. ress. hum.]

Travailleur exerçant son activité dans un lieu autre que son entreprise. Ce travailleur à distance peut travailler à son domicile, dans des bureaux de voisinage ou encore lors de ses déplacements.

Tempé (ou EONIA) [Fin.]

Taux de référence européen qui signifie Taux moyen pondéré en euros.

Tempérament (Crédit pour achats à)

[Fin.]

Crédits consentis par les établissements spécialisés aux acquéreurs de biens d'équipement professionnel, de biens d'équipement ménager et de biens de consommation pour régler aux vendeurs les prix desdits biens au comptant.

Tempérament (Vente à) [Fin.]

Vente par répartition du règlement en plusieurs paiements partiels et successifs, impliquant le plus souvent un établissement de crédit spécialisé. Dans ce cas on parle de crédit pour achat à tempérament.

Temps [Compt./Gest. ress. hum.]

À partir du temps de présence des salariés (par ex., 35 heures par semaine) plusieurs niveaux de temps sont distingués pour calculer le coût de la main d'œuvre :

- temps d'emploi : temps de présence ou d'activité moins nettoyage et entretien des machines ;
- temps de fonctionnement : temps d'emploi ou de chargement moins mise en route et réglages des machines ;
- temps de marche : temps de fonctionnement moins temps d'arrêt et de pause lors d'un travail.

Temps de lancement [Gest. prod.]

Temps improductifs de changement d'outillage, de réglage, de nettoyage, etc. subis avant de lancer un lot en fabrication.

➤ *Lot de process, SMED.*

Temps partiel (Travail à)

[Gest. ress. hum.]

Activité à titre principal ou secondaire rémunérée dont la durée journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle est inférieure à la durée moyenne dans la société.

Temps standard [Gest. prod.]

Temps préétabli, obtenu après une analyse technique détaillée, pour réaliser un produit (bien ou service) ou une tâche dans des conditions normales d'exploitation.

Tendance [Méth.]

Mouvement continu et lent de longue durée représentant l'évolution d'un phénomène économique.

On dit encore tendance générale, tendance durable, tendance de fonds, tendance fondamentale.

Angl. : *Trend*.

➤ *Lissage*.

Tendanciel [Méth.]

Qui marque une orientation déterminée.

Tender

➤ *Offre publique d'achat*.

Termaillage (ou Spéculation marchande) [Rel. int.]

Spéculation des entreprises qui profitent des variations de taux de change à l'occasion de leurs transactions commerciales.

Terme [Méth.]

- 1° Horizon, délai, limite, échéance.
- 2° Rapport, relation.

Terme (Comptes à) [Fin.]

Compte servant un intérêt pour des dépôts immobilisés pour une période définie dans le contrat. Le taux d'intérêt est fonction de la somme et de la durée du terme (un mois, deux mois, un an, deux ans, cinq ans, etc.).

Terme (Opération à)

➤ *Marché à terme, Opération de bourse, Règlement mensuel (Marché à)*.

Terme contre terme [Fin.]

Combinaison d'un prêt et d'un emprunt de même montant mais de durée décalée, pour déboucher sur un crédit différé.

Terme sec [Fin.]

Angl. : *Outright*. Transaction qui ne comporte que des engagements à terme sans aucunes transactions au comptant à la différence d'un swap.

Terrains [Compt.]

Expression utilisée lorsque l'entreprise est propriétaire du sol, du sous-sol, du sur-sol. Le PCG recommande de distinguer dans des comptes particuliers les terrains sans construction, les terrains avec une construction propre et les terrains supportant une construction d'autrui.

Enfin, il traite à part les terrains de gisement qui correspondent à des terrains d'extraction de matières destinées soit aux besoins de l'entreprise, soit à être revenues en l'état ou après transformation plus ou moins importante.

Test [Méth.]

Originellement, épreuve psychologique. En statistique, épreuve de validité ou

expérience décisive, permettant de confronter un fait avec une hypothèse.

➤ *Estimation.*

Test d'égalité des moyennes [Méth.]

Test d'hypothèse simple sur l'égalité des moyennes de deux (ou plus) populations mères d'où sont extraits les échantillons étudiés.

Test d'égalité des variances [Méth.]

Test d'hypothèse simple sur l'égalité des variances de deux populations mères d'où sont extraits deux échantillons.

Test d'hypothèse [Méth.]

Désigne un problème de distribution d'échantillonnage dans lequel on se demande si une hypothèse relative à la population mère est ou non compatible avec les observations faites sur un échantillon : on part de test d'hypothèse simple si une seule hypothèse est formulée, de test d'hypothèse double si deux hypothèses alternatives sont formulées et qu'il faut choisir l'une d'entre elles et de test d'hypothèses multiples si l'on teste une hypothèse contre une famille d'hypothèses.

➤ *Tests (Théorie des).*

Test de Durbin-Watson [Méth.]

Test d'hypothèse simple portant sur l'indépendance des résidus successifs en régression linéaire.

Test de Wilcoxon [Méth.]

Test fishérien sur les rangs des valeurs de deux échantillons non appariés, s'appuyant sur l'hypothèse de différences *a priori* non significatives, entre les moyennes des populations mères dont sont extraits les échantillons.

Test de Wilcoxon-Mann-Whitney

[Méth.]

Test fishérien sur les rangs des différences des échantillons appariés s'appuyant sur l'hypothèse de différences *a priori* non significatives entre les observations appariées.

Test en aveugle [Gest. comm.]

Traduction de *blind-test*.

1° Test en simple aveugle :

La marque du produit n'est pas communiquée au consommateur participant au test. Le produit, par exemple une boisson, est présenté dans un conditionnement anonyme et banal ne rappelant pas celui qui est utilisé habituellement sur le point de vente.

2° Test en double aveugle :

Le testeur et le consommateur ne connaissent pas les caractéristiques des produits testés comparativement. Par exemple : Ce type de test se pratique en milieu hospitalier où le médecin et le patient ne savent pas si le « médicament » administré est un « principe actif » ou un « placebo », c'est-à-dire une substance neutre.

Test fishérien [Méth.]

Qualifie des tests sur le caractère plus ou moins significatif des différences observées sur les indicateurs calculés sur deux échantillons (ou plus) et basé sur une logique « d'avocat du diable » d'après laquelle les échantillons sont prélevés dans une même population mère, ce qui permet de calculer le risque de rejet à tort de l'hypothèse de différences non significatives.

Test marketing [Gest. comm.]

Mise à l'épreuve d'une entité marketing (produit, prix, message publicitaire,

questionnaire) auprès d'un échantillon de consommateurs afin de déceler leurs réactions, et de recueillir leurs suggestions éventuelles.

Test non paramétrique [Méth.]

Test d'hypothèse reposant sur aucune connaissance *a priori* des caractéristiques de la population mère.

Test paramétrique [Méth.]

Test d'hypothèse reposant sur une connaissance *a priori* de certaines caractéristiques de la population mère (par ex., définition précise de la loi d'une variable aléatoire quantitative).

Test projectif

[Gest. ress. hum./Gest. comm.]

Test utilisé pour définir les caractéristiques de la personnalité d'un individu, à travers sa perception de stimuli flous et/ou ambigus, qui exprime les tendances de son inconscient par le mécanisme dit de projection (par ex., TAT ou test de perception thématique).

Test sur les rangs [Méth.]

Test effectué sur les rangs de la variable faisant l'objet du test et non directement sur ses valeurs.

Tests (Théorie des) [Méth.]

Ensemble des méthodes permettant de déterminer, à partir d'un échantillon d'unités statistiques tirées au hasard dans une certaine population statistique, si la variable aléatoire appartient à l'hypothèse H1 d'acceptation avec un risque d'erreur donné ou à l'hypothèse H2 de rejet avec un risque d'erreur donné. On caractérise un test par la probabilité avec laquelle il conduit à une

erreur. Le risque de première espèce est la probabilité que l'hypothèse soit rejetée alors qu'elle est exacte. Le risque de seconde espèce est la probabilité que l'hypothèse ne soit pas rejetée quand elle est fausse.

Le choix d'un test a pour souci de réduire au maximum les deux risques à la fois. Généralement on se donne le niveau du risque de première espèce ($\alpha = 0,05$ ou $0,01$ ou $0,1$), le risque de seconde espèce (β) restant variable.

Les principaux tests usuels sont : test de Fisher (test fisherien), test du Chi 2 (χ^2) de Pearson, test de Student, test de Hotelling dit encore test de Student généralisé, test de Durbin et Watson.

➤ *Estimation.*

Tête et épaules [Méth./Fin.]

Configuration graphique, en analyse technique, représentée par trois sommets (celui du centre, la tête, étant plus importante en amplitude que les deux placés à ses côtés, les épaules). Les deux épaules ont des amplitudes pratiquement équivalentes. La structure en tête et épaules annonce un repli du cours. L'inverse de cette structure, la tête et épaules inversées, annonce une hausse du cours.

Têtes de gondole [Gest. comm.]

Extrémités d'une gondole, utilisées pour mettre en valeur les produits qu'on veut promouvoir pendant une période donnée.

Théorème [Méth.]

Étymologiquement, « objet d'étude, principe », et désignant une proposition démontrable qui résulte d'autres propositions (hypothèses) déjà posées.

T

Théorème de Bayes [Méth.]

Théorème qui s'applique aux estimations de la probabilité qu'un fait donné se produise (probabilité *a priori*) et susceptible d'être modifiée lors de la prise en considération de nouvelles données (probabilité *a posteriori*). Il énonce ainsi comment la connaissance des événements (x) affecte les divers ensembles probabilisables des faits (E). Si la loi de probabilité *a priori* a une densité de $p(a)$, la loi *a posteriori* a une densité $p(a/x)$ définie par :

Théorème de Coase

➤ *Coase (Théorème de).*

Théorème de Modigliani-Miller

➤ *Modigliani-Miller (Théorème de).*

Théorème de séparation de J. Tobin

[Fin.]

Théorème de James Tobin (1918-2002) en gestion de portefeuille qui revient à énoncer le principe selon lequel le choix d'un niveau de risque est indépendant du choix des actifs. L'investisseur ou gestionnaire de portefeuille doit placer son argent dans deux actifs, un portefeuille risqué et un prêt ou un emprunt. Tobin énonce son « théorème de séparation » en montrant que les décisions en matière gestion ou de choix de portefeuille résultent d'un arbitrage entre la prise de risque et le taux de rendement anticipé. Quel que soit le niveau du risque encouru par l'agent, le taux de rendement le plus élevé est obtenu en combinant un portefeuille avec un emprunt ou un prêt. L'agent choisit donc, dans un premier temps, le « meilleur portefeuille » d'actions ordinaires, puis il le complète par

un emprunt correspondant au risque qu'il peut supporter.

Théorème limite centrale [Méth.]

Théorème selon lequel quand la variance des valeurs T (T : tendant à l'infini) est égale à zéro la variable aléatoire U_T tend en probabilité vers zéro.

Théorie [Méth.]

Étymologiquement : observations, contemplations.

1° Ensemble d'idées, de concepts abstraits, plus ou moins organisé appliqué à un domaine particulier.

2° Construction intellectuelle méthodique et organisée, de caractère hypothético-déductif et synthétique et destinée à être testée par l'expérience ou par l'observation.

3° Explication scientifique d'un phénomène comportant une cohérence interne (théorie pure : raisonnement logique) et susceptible de faire l'objet d'une réfutation ou falsification en la mettant à l'épreuve des faits (science expérimentale).

Théorie de l'agence

➤ *Agence (Théorie de l').*

Théorie de la firme (Nouvelle)

➤ *Firme (Nouvelles théories de la).*

Théorie de la firme managériale

➤ *Firme managériale ou directoriale (Théorie de la).*

Théorie des contraintes [Gest. prod.]

Théorie selon laquelle toute augmentation du volume des flux dans une organisation exige de supprimer les goulets d'étranglement ou goulots d'étranglement, la chaîne critique ou tâche

critique, par l'augmentation des capacités de production à leur niveau. Développée par Eliyahu M. Goldratt (cf. *Critical Chain*, ou l'une de ses nombreuses autres publications comme *Essays on the Theory of Constraints*), la mise en œuvre de la théorie des contraintes comprend cinq étapes :

1° Identifier la contrainte (le goulot d'étranglement ou chaîne critique : la capacité est inférieure à la demande du marché ou des étapes en aval).

2° Exploiter la contrainte (augmenter son utilisation et son efficience).

3° Subordonner tous les processus au processus contraint.

4° Elever la performance de la contrainte (si nécessaire).

5° Recommencer à l'étape 1 si la contrainte a changé.

➤ *OPT*.

Théorie des contrats incomplets [Méth.]

Théorie néo-institutionnaliste (au sens de l'économie politique), encore désignée par l'expression de nouvelle théorie des droits de propriété, qui considère toute organisation comme un réseau de contrats qui ne peuvent être complets car ils deviendraient trop complexes. C'est ainsi que Grossman & Hart (« The Costs and Benefits of Ownership : A Theory of Vertical and Lateral Integration », *Journal of Political Economy* 94 (4), 1986) définissent l'entreprise comme un lieu de relations bilatérales gérées par des contrats incomplets. De ce fait, il peut être décidé que les éventualités non prévues seront négociées ultérieurement. La résolution d'un conflit, sur les points non négociés, sera confiée à un tiers. Le rôle de la hiérarchie sera justement de se substituer aux points non précisés dans le

contrat (l'incomplétude des contrats justifie la hiérarchie). Quant au droit de propriété, il est un droit de contrôle résiduel *ex post* i.e. un droit de choisir tous les usages d'un actif qui n'ont pas été définis par contrat antérieur ou par la coutume et la loi. Il en découle une conception de la firme réduite à la propriété d'un ensemble d'actifs non-humains : droit de contrôle résiduel sur des actifs tangibles (bâtiments, machines, etc.) et actifs intangibles (brevets, marques, etc.).

Théorie des coûts de transaction

[Méth.]

Théorie dont le point de départ est l'article de Ronald Coase (« *The Nature of the Firm* », *Economica*, 1937, vol. 4, pp. 386-405) dans lequel les coûts de transaction sont présentés comme l'unité d'analyse et de mesure pour définir la frontière entre la firme et le marché, i.e. les deux formes alternatives de coordination de la production. Les coûts de transaction sont à la base de la dialectique « faire/faire faire » (en anglais « *make or buy* »). La firme (faire : *make*) est avantageuse dès que les coûts de coordination par la hiérarchie interne à la firme (coordination par la règle dans l'entreprise, autrement dit, les coûts de coordination sont les coûts la gestion internalisée des transactions) sont inférieurs aux coûts de transaction qui résultent du recours au marché (faire faire : *buy*, qui est la coordination par les prix) : il est avantageux de créer une entreprise si elle permet d'obtenir une économie sur « les coûts de transaction ». Ceux-ci, selon R. Coase, sont les coûts liés à la découverte des prix adéquats (i.e. coût de l'information) ainsi que les coûts de négociation et de

conclusion de contrats séparés. La firme réduit ces coûts en limitant le besoin de spécifier les prix pour chaque transaction, autrement dit en substituant un contrat à long terme à une série de contrats à court terme.

Oliver Williamson, élève de K. Arrow et de H. A. Simon, complète l'approche de Coase en 1975 en publiant *Market and Hierarchies, Analysis and Antitrust Implications*, ouvrage dans lequel il retient l'hypothèse simonienne de la rationalité limitée des acteurs et celle des comportements opportunistes (la ruse, la tricherie) des parties au contrat sur le marché ce qui introduit l'incertitude à laquelle est soumise la transaction. Il ajoute deux autres critères pour déterminer la nature des transactions : la fréquence des transactions entre deux partenaires (unique, occasionnelle, récurrente) et la spécificité des actifs, sachant qu'un actif spécifique est un actif sur mesure impossible à revendre ou à employer dans d'autres organisations.

Théorie des droits de propriété

➤ *Droits de propriété (Théorie des).*

Théorie des ressources

➤ *Approche par les ressources et les compétences, Penrose.*

Théorie du chaos

➤ *Chaos (Théorie du).*

Théorie du millefeuille

➤ *Millefeuille (effet, théorie).*

Théorie du portefeuille [Fin.]

Théorie développée en 1952 par H. M. Markowitz. Elle trouve sa source dans la problématique de l'investissement

boursier. Sa formalisation la plus accomplie est le Modèle d'équilibre des actifs financiers (MEDAF).

À la base de cette théorie, se trouve la distinction établie entre deux types de risques de nature différente. Ainsi, un actionnaire supporte un risque qui reflète l'évolution générale du marché, mais aussi un risque qui dépend des seules caractéristiques de l'entreprise dont il est actionnaire. Le premier est qualifié de risque systématique (encore appelé risque du marché); le second, de risque spécifique (ou risque non systématique). Le problème du choix (ou de sélection) et de la gestion d'un portefeuille revient à rechercher les actifs les plus rentables en minimisant les risques.

Le risque d'une action correspond à la dispersion des rentabilités autour de la rentabilité moyenne ou espérée. La variance ou sa racine carrée – appelée écart-type – constitue une mesure de ce risque (H. Markowitz). La gestion de portefeuille est un comportement d'arbitrage entre le rendement et le risque pour différents portefeuilles concurrents. Pour une rentabilité donnée, le meilleur portefeuille est celui pour lequel la variance des rendements est la plus faible, i.e. que dans un marché efficient (➤ *Efficience*), la rentabilité doit être proportionnelle au risque.

Selon Sharpe, il existe une relation linéaire, dite formule de Sharpe, entre la rentabilité R_i d'un titre et celle du marché R_m (mesurée par un indice général), au cours d'une période t , tel qu'on puisse écrire :

$$R_{it} = a_i + b_i \cdot (R_{mt}) + e_{it}$$

a_i : est la valeur espérée de R_i lorsque R_m est nulle.

b_i : est la mesure de la variation (ou fluctuation) attendue de la rentabilité du titre i provoquée par une variation (ou fluctuation) de l'indice du marché.

e_{it} est une variable aléatoire résiduelle, caractéristique spécifique de l'action i .

Pour obtenir les coefficients a_i et β_i , il suffit de régresser les rentabilités observées dans le passé. Le coefficient BÊTA (β) correspond à la pente de la droite de régression et a donc pour valeur :

$$\beta_i = \frac{\text{Covariance}(R_i, R_m)}{\text{Variance } R_m} = \frac{\sigma_{im}}{\sigma_m^2}$$

σ_{im} = covariance des taux de rentabilité du titre i avec ceux de l'indice du marché.

σ_m^2 = variance des taux de rentabilité de l'indice de marché.

Trois catégories de β peuvent se rencontrer :

- $\beta_i = 1$, les variations de rentabilité (celle de l'action i et celle du marché) sont égales.

- $\beta_i < 1$, la rentabilité du titre fluctue moins que celle du marché.

- $\beta_i > 1$, titres fortement volatils.

Donc Bêta atténue ou amplifie au niveau du titre les fluctuations du marché. Il est ainsi encore appelé coefficient de volatilité.

Mis au point par Sharpe et Lintner, le MEDAF (Modèle d'équilibre des actifs financiers) ou CAPM (*Capital Asset Pricing Model*) suppose un marché parfait et l'existence d'un actif sans risque (par ex. un emprunt public) de rentabilité R_f . A l'équilibre, la relation entre le risque et la rentabilité, ou équation du MEDAF, est :

$$E(R_i) = R_f + \beta_i [E(R_m) - R_f]$$

Cette équation montre que chaque actif est évalué uniquement en fonction de

son risque systématique, mesuré par son coefficient Bêta. Le β constitue donc la seule mesure pertinente du risque d'un actif. On ne prend pas en compte le risque spécifique, puisqu'il peut être éliminé par la diversification du portefeuille (la courbe de risque spécifique devient asymptotique au risque systématique à partir d'une trentaine de valeurs ou titres).

La théorie du portefeuille, notamment ses prolongements comme le MEDAF, donne une explication d'ensemble des mécanismes financiers de l'entreprise, en analysant cette dernière dans ses relations avec l'équilibre général du marché. Longtemps cantonnée à la gestion de l'investissement boursier, la théorie du portefeuille a été étendue à la sélection des projets d'investissement. Par rapport aux méthodes traditionnelles de calcul du coût du capital, l'application du MEDAF présente l'avantage d'intégrer le risque du projet d'investissement mesuré par la variabilité du projet sur la variabilité de la rentabilité de l'entreprise.

Théorie du *pecking order*

➤ *Pecking order* (Théorie du).

Théorie du signal, Théorie des signaux

➤ *Signal* (Théorie du).

Théorie néo-institutionnelle [Gén.]

Cette expression correspond à deux acceptions :

1° L'une en économie politique, on parle plus couramment d'ailleurs dans ce champ de la nouvelle économie institutionnelle, avec les travaux en rupture avec l'analyse des prix de l'économie néoclassique standard initiés par Ronald Coase avec l'article sur la *nature*

de la firme. La nouvelle économie institutionnelle reprend le programme de l'institutionnalisme veblenien en s'intéressant aux règles du jeu (les institutions) de l'économie, mais sans rejeter l'analyse à la marge de l'économie néo-classique. Ces règles du jeu s'appliquent aux organisations (économie des organisations) et à la gestion des externalités (théorème de Coase qui débouche sur la mise en place des marchés de permis à polluer).

Relèvent donc de la nouvelle économie institutionnelle les travaux de Armen Alchian et de Harold Demsetz sur les droits de propriété, ceux de Oliver Williamson sur les coûts de transaction, ceux de Jensen et Meckling sur la relation d'agence. La dimension institutionnelle apparaît avec le marché et le contrat. Généralement l'entreprise a une réalité organique, sauf dans la relation d'agence pour laquelle la firme n'est qu'un nœud de contrats entre de multiples partenaires. L'étiquette néo-institutionnelle est aussi appliquée aux travaux en théorie des conventions et en économie de la régulation.

2° L'autre acception relève de la sociologie des organisations. Dans cette dernière orientation, la théorie néo-institutionnelle, qui, tout en reconnaissant l'importance des pressions du marché, affirme que les exigences sociales et culturelles de l'environnement, celles des organes de régulation, celles des organisations dominantes, contribuent à la construction de l'organisation, dont les actions reflèteront les normes de cet environnement autant qu'ils agiront sur elles.

Sous l'action de trois types forces (normatif par l'éducation et la professionnalisation; mimétique pour faire face à

l'incertitude; coercitif par les pressions formelles ou informelle par les organisations du champ), c'est un véritable processus d'homogénéisation qui se réalise et qui débouche sur un isomorphisme institutionnel (DiMaggio P. J. & Powell W. (1983), « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 48, pp. 147-160; DiMaggio P. J., « Interest and Agency in Institutional Theory », in L. Zucker (éd.), *Institutional Patterns in Organizations : Culture and Environment*, 1987, Boston, Mass. : Ballinger).

La théorie néo-institutionnelle est assez proche de la nouvelle sociologie économique qui développe à propos du marché, à la suite de l'intuition de Mark Granovetter, la thèse de l'encastrement de l'économie dans le social. Dans cette perspective, *mutatis mutandis*, l'entreprise n'est pas qu'une entité économique coupée de la société. Ce principe se retrouve chez d'autres auteurs. C'est notamment le cas de Geert Hofstede qui a montré les interactions entre cultures nationales structures des entreprises ainsi que l'influence qu'exerce la culture nationale sur les différents styles de gestion et leurs effets sur la performance. Les travaux de Philippe d'Iribarne et de son équipe relèvent de la même hypothèse de l'encastrement de l'entreprise, de l'encastrement des modes de gestion dans des cultures nationales.

Théorie X, Théorie Y [Gest. ress. hum.]

Représentations opposées de la nature humaine envisagées par D. Mac Gregor (1906-1964).

Dans la théorie X, qui reprend les hypothèses implicites de la conception classique de l'organisation, l'individu est naturellement peu enclin à travailler; souhaitant éviter les responsabilités, il préfère être dirigé, contrôlé.

D. Mac Gregor propose une alternative, la théorie Y, dans laquelle l'effort humain ne rebute pas les salariés qui sont capables de s'impliquer dans leur travail, de rechercher des responsabilités...

Théorie Z [Strat. man.]

Style de management défini par W. Ouchi qui cherche à appliquer les meilleures techniques japonaises adaptées aux sociétés occidentales. Parmi les caractéristiques les plus importantes des entreprises de type 2 on peut citer : la primauté accordée à la personne humaine, le large recours au consensus dans la prise de décision, l'importance du travail d'équipe, le caractère relativement implicite et informel des contrôles.

Thésaurisation [Gén.]

Épargne oisive se traduisant par la détention d'or, de devises, de billets de banque ou de pièces de monnaie ayant cours légal.

Thêta (θ) [Fin.]

Mesure en pourcentage le coût du temps sur la valeur d'un produit dérivé. Celui-ci est d'autant plus élevé que la date d'échéance approche. L'effet du temps sur le prix d'un warrant ou d'une option est non négligeable, car le cours d'un call ou d'un put diminue au cours du temps jusqu'à l'échéance.

THO (Taux hebdomadaire obligataire)

[Fin.]

Taux moyen de rendement des emprunts obligataires à taux fixe du secteur privé ou public, pondéré par les volumes de chaque émission en valeur nominale. Il se rapporte à une semaine donnée.

Tic ou Tick [Fin.]

Échelon de variation du prix d'un contrat à terme. Syn : Pas de cotation.

➤ *Échelon de cotation.*

Tiers-détenteur [Fin.]

Transitaires, magasins généraux, entrepositaires qui conservent pour le compte d'une banque les marchandises gagées dans une opération de crédit-garantie.

➤ *Warrant.*

Tiers-Secteur

Syn. : *Économie sociale.*

Tirage [Méth.]

Constitution d'un échantillon à partir d'une population statistique.

Tirage exhaustif [Méth.]

Constitution d'un échantillon (exhaustif) par prélèvement d'éléments dans une population mère, sans remise de ces éléments dans cette population mère, une fois effectuées les observations voulues.

Syn. : *Tirage sans remise.*

Tirage systématique [Méth.]

Tirage, aléatoire sous certaines conditions, consistant à prélever un échantillon de taille n dans une population de taille N en prélèvement systématiquement un élément tous les k éléments, avec k égal à la valeur tronquée de N/n ,

en partant d'un élément de départ tiré au hasard : *p.*

Tireur, tiré

➤ *Effet de commerce.*

Tit for Tat Strategy [Strat. man./Éco. ind.]

Stratégie punitive du type du duopoleur dans le duopole de Bowley et qui peut s'énoncer ainsi : « si tu augmentes ta production, j'augmenterais la mienne au risque d'entraîner des pertes importantes pour moi ». Dans le duopole de Bertrand, la baisse des prix adoptée par chacun n'est pas exactement une stratégie punitive, puisque chacun fait l'hypothèse que l'autre garde ses prix stables.

Titre [Fin.]

Document représentatif d'un droit de propriété ou de créance.

Titres associatifs [Fin.]

Créés en 1985, destinés à permettre aux associations exerçant une activité économique d'émettre des obligations et des titres participatifs, qualifiés de titres associatifs.

Titres de créances négociables [Fin.]

Instaurés en 1986, les TCN sont des « titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré et qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée » (définition donnée par la loi du 26 juillet 1991). Ces titres sont : les Bons du Trésor négociables, les certificats de dépôts (émis par les banques), Les bons des institutions financières spécialisées (BISF), Les

bons à moyen terme négociables (BMTN) et les billets de trésorerie (émis par des grandes entreprises).

Titres de participation [Compt.]

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société qui les a émis ou d'en assurer le contrôle. Les titres de participation seront donc composés (sauf preuve contraire) au moins des titres acquis en tout ou partie par OPA ou OPE (qui sont en France des procédés de réalisation de la croissance externe essentiellement) et des titres représentants 10 % ou plus du capital des sociétés émettrices.

Titres immobilisés [Compt.]

Titres, autres que les titres de participation, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à bref délai (parce qu'ils ont été donnés en nantissement ou font l'objet d'un blocage temporaire supérieur à un an...). Les titres immobilisés sont représentatifs de parts de capital ou de placement à long terme.

Titres participatifs [Fin.]

Titres de créance négociables créés en 1983, pouvant être émis par les sociétés par actions du secteur public et par les sociétés coopératives.

Ils représentent un emprunt perpétuel avec revenu indexé. Il s'agit ainsi de titres mixtes, entre l'action et l'obligation. La rémunération est composée d'un élément fixe et d'un élément variable reposant sur des paramètres précis (progression de la valeur ajoutée).

Titres subordonnés [Fin.]

Se dit à propos de certaines obligations, et comporte deux régimes.

1° Le TSDI, titre subordonné à durée indéterminée, remboursable à la liquidation de la société, avec un rang de créance subordonné au paiement des autres créanciers.

2° Le TSR, titre subordonné remboursable, sera amorti à la date prévue mais peut l'être de manière anticipée.

Titrisation [Fin.]

Illustre la possibilité laissée aux banques de rendre négociables les créances détenues dans leur bilan, comme les prêts au logement et tous les crédits.

La titrisation vise à assurer une baisse du coût de l'argent en France, en s'ajoutant aux modes de financement en vigueur.

En anglais : *Securization*.

TME [Fin.]

Taux moyen mensuel de rendement des emprunts d'État à long terme, à taux fixe. Ce taux est publié par la Caisse des dépôts et consignations, et sert de référence à des emprunts à taux variables. Le TME remplace le TMO depuis la suppression de la retenue à la source sur les intérêts des emprunts obligataires décidé le 1^{er} janvier 1987.

TMM [Fin.]

Taux du marché monétaire, c'est-à-dire des capitaux à court terme.

➤ *EONIA*.

TMO [Fin.]

Taux du marché obligataire, obtenu par une moyenne mensuelle des rende-

ments au règlement des emprunts non indexés garantis par l'État et assimilés. Il est établi par l'INSEE.

➤ *TME*.

TMOE [Fin.]

Taux moyen obligataire à l'émission.

TMOG [Fin.]

Taux moyen obligataire garanti.

TMOGE [Fin.]

Taux moyen obligataire garanti à l'encaissement.

TMOGR [Fin.]

Taux moyen obligataire garanti au règlement.

TMOR [Fin.]

Taux moyen obligataire révisable.

TMT (Valeurs) [Fin.]

Valeurs appartenant aux secteurs de la technologie, des médias ou des télécommunications.

Tobin (Q de) [Fin.]

Ratio entre les profits futurs d'une entreprise anticipés par les actionnaires et le coût de remplacement des actifs immobilisés. La théorie de James Tobin indique qu'il est toujours intéressant d'investir tant que le rapport est supérieur à 1. Si le rapport est inférieur à 1, il convient de désinvestir.

➤ *Q (Ratio) de Tobin*.

Tobin (Ratio Q de)

➤ *Q (ratio)*.

Tobin (Taxe)

➤ *Spéculation*.

Tom-next [Fin.]

Placement à très court terme : du lendemain au surlendemain.

Tomorrow next

➤ *Jour lendemain (À).*

Tontine [Fin.]

1° Clause ayant pour objet de réputer seul propriétaire d'un bien le survivant des acquéreurs.

2° Ébauche d'une assurance-vie consistant en une opération par laquelle plusieurs personnes constituent un fonds commun qui sera capitalisé pendant un certain nombre d'années et réparti, à l'échéance convenue, entre les survivants, déductions faites des frais de gestion.

3° Emprunt public à rente viagère qui, au décès de son bénéficiaire, est redistribuée à l'ensemble des autres souscripteurs.

4° Forme d'épargne traditionnelle, très en usage en Afrique noire et chez certains peuples asiatiques. Une tontine rassemble un petit nombre de participants : par exemple douze. Chacun s'engage à verser chaque mois une somme déterminée. Chaque mois également, on met aux enchères le « lot » constitué par ces versements. Peuvent enchérir tous ceux qui n'ont pas encore obtenu un lot. Au bout d'un an (pour douze participants), le cycle est achevé : la tontine se dissout, on recommence un nouveau cycle.

Ces tontines permettent de rassembler les sommes nécessaires pour financer certains événements (mariages, voyages, funérailles) ou pour monter des entreprises commerciales ou artisanales. Dans des pays où le système bancaire est

sous-développé et, parfois au bord de la faillite, elles suppléent ses insuffisances, comme d'autres formes d'épargne dite informelle. Les mécanismes utilisés atteignent dans certains cas un haut degré de sophistication.

ToPoMaintenance

➤ *TPM.*

Touraine (Analyse de Alain)

➤ *Analyse des relations du travail.*

Toyotisme [Gest. prod.]

Mode d'organisation du travail dans les usines d'automobiles Toyota au Japon. Le toyotisme, en plus d'un important recours à la sous-traitance et l'exigence d'une polyvalence multifonctionnelle des travailleurs, est fondé sur le juste-à-temps et l'autonomation. Le juste-à-temps ou production en flux tendus permet d'adapter la production à la demande. L'autonomation (autonomie des machines) désigne la capacité pour une machine à s'arrêter d'elle-même dès qu'un problème se manifeste dans la production.

TPM (Total Productive Maintenance)

[Gest. prod.]

Stratégie de maintenance, appelée aussi *Maintenance Productive Totale* ou *ToPo-Maintenance*, développée au Japon dans les années 70, qui met l'accent sur l'organisation des ressources productives (en particulier, l'élargissement du rôle de la maintenance à la totalité du personnel) pour améliorer de façon continue la disponibilité des équipements, obtenir le rendement maximum du système de production, optimiser les coûts d'exploitation des équipements durant toute leur

durée de vie. Le déploiement de la performance s'effectue à partir d'un indicateur physique, le taux de rendement synthétique des équipements (TRS) ou le taux de rendement global (TRG), et débouche, dans une logique de diagnostic, sur des actions d'amélioration qui vont bien au-delà de la diminution des temps d'indisponibilité dus aux pannes ou aux microdéfaillances. La stratégie TPM s'inscrit dans les stratégies fondamentales du juste-à-temps : zéro-panne, zéro-défauts, zéro-délai, zéro-stock...

TPND (Clause) [Log.]

Theft, Pilferage and non Delivery clause assurant les risques de vol, de pillage et de non-livraison de la marchandise transportée par le navire.

Traçabilité [Méth./Adm.]

Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées.

Tracker (ou Exchange Traded Funds)

[Fin.]

OPCVM indiciel coté en bourse, qui permet d'acheter ou de revendre un panier d'actions en une seule transaction boursière. Le *tracker* fait de la gestion indicielle, i.e. qu'il reproduit la performance d'un indice : il traque l'indice, d'où son nom de *tracker*.

Trader [Fin.]

Signifiant de façon générale « négociant », en finance ce terme désigne plus particulièrement les personnes qui, dans les salles de marché, concluent (le plus souvent au téléphone, avec confirmation électronique) des achats et des ventes. Il peut s'agir de monnaies, de

titres, de matières premières, de produits dérivés, de ventes et achats à terme comme au comptant. Les montants unitaires de ces opérations entre spécialistes sont élevés.

Trade-off [Strat.]

Arbitrage, au sens où lorsqu'il y a deux objectifs contradictoires, la réalisation de l'un se fait au détriment de l'autre.

Trade-union [Env.]

Syndicat de travailleurs de même profession au Royaume-Uni apparus en 1824 après abolition des lois interdisant les coalitions.

Trading [Fin.]

Opération d'achat et de vente réalisée dans l'espoir d'en tirer un profit à court terme.

Training group ou T group

[Gest. ress. hum.]

Méthode de dynamique de groupe dans laquelle l'animateur est chargé de révéler et de réguler les relations interpersonnelles ; elle suppose une discussion guidée dont les principes ont été définis par K. Lewin.

Traite [Fin.]

Syn. : *Lettre de change*.

➤ *Effet de commerce*.

Traite de cavalerie

➤ *Effet de cavalerie*.

Traite de complaisance

➤ *Effet de cavalerie*.

Traitement

➤ *Salaire*.

Tramping [Log.]

Trad. : Transport à la demande.

Tranches A, B, C

➤ A, B, C (Tranches).

Transaction [Gén.]

1° Processus de négociation dans lequel les contestations sont prévenues par des concessions réciproques. L'économie de la communication a mis en valeur ce concept et ses dérivés tel que le coût de transactions.

2° Opération commerciale proprement dite, ou encore synonyme d'échange.

3° En informatique, échange conversationnel d'informations entre l'utilisateur et la machine, concernant une suite d'opérations élémentaires relevant d'une même activité, se déroulant sur un seul poste de travail et à un même moment.

Transfert en douane [Fin.]

Opération d'inscription sur les livres de l'administration permettant de faire considérer le banquier comme le propriétaire des marchandises non dédouanées et non warrantées sur lesquelles il a fait des avances.

➤ *Warrant*.

Transferts de charge [Compt.]

Les comptes de transferts de charges appartiennent à la classe des produits (comptes 79...). Ils enregistrent à leur crédit des marges d'exploitation, financières et exceptionnelles qu'il convient de transférer soit à un compte de bilan (à l'exception des comptes d'immobilisations), soit à un autre compte de charges. Le montant des charges à transférer doit souvent être déterminé en

comptabilité analytique ou par recours aux statistiques.

Transferts de technologies

[Gest. prod./Rel. int.]

Processus de diffusion de savoir-faire susceptible de donner lieu à deux analyses complémentaires.

1° Analyse du processus de recherche-développement avec ses différentes phases et aspects : recherche fondamentale, recherche appliquée, invention ou innovation.

2° Analyse des droits de propriété dans le processus de diffusion des savoir-faire : brevet d'invention, licence d'exploitation, achat d'équipements incorporant de nouvelles technologies, etc. Notons qu'il existe une diffusion naturelle des technologies hors marché par la circulation libre de l'information scientifique et technique.

Dans la phase d'équipement incorporant de nouvelles technologies pour le receveur, on peut envisager plusieurs modalités de transferts : usine clés en main, produit en main, marché en main.

Transit [Fin./Log.]

1° Passage d marchandises sur un territoire sans paiement des droits de douane. Par extension, régime douanier de dérogation au paiement des droits (de douane, d'octroi) accordée à une marchandise que ne fait que traverser un territoire.

2° Transport de marchandises indépendamment de leur situation douanière et par extension marchandises transportées.

Transitaire [Log.]

Commerçant, courtier en marchandises, chargé des opérations de transit.

Transparence fiscale [Fin.]

Régime sous lequel une société échappe à l'IS même si sa forme devrait l'y soumettre (société de capitaux). Une société transparente fiscalement est réputée ne pas avoir de personnalité distincte de ses membres, lesquels sont ainsi directement imposés pour les impôts directs et les droits d'enregistrement (par ex., sociétés immobilières de propriété).

Transport [Log.]

Activité économique de service consistant en un déplacement de biens ou de personnes sur une certaine distance par des moyens spéciaux. On distingue le transport des personnes et les transports de marchandises. Le transport peut se faire pour le compte propre ou pour le compte d'autrui. Le transport de personnes peut être individuel ou collectif (ou en commun).

Pour l'entreprise, les coûts de transports constituent un des éléments déterminants du prix de revient et du prix de vente. Ceci justifie les implantations près du lieu de production des matières premières, ou près du lieu de consommation finale.

Transversale (Analyse, Approche, Coupe)

➤ *Analyse transversale.*

Travail [Gest. ress. hum.]

Ensemble des activités économiques, intellectuelles et manuelles organisées et coordonnées des hommes aidés ou non par des machines en vue de produire ou de contribuer à produire des biens et des services économiques, c'est-à-dire des valeurs d'usage ou d'utilité répondant aux besoins des

hommes et en contrepartie duquel le travailleur perçoit une rémunération.

Travail à la chaîne [Gest. prod.]

Processus de production continue dans les entreprises comportant une parcellisation des tâches, de telle sorte que chaque intervenant dans le processus n'ait à réaliser qu'un nombre très limité de gestes et d'opérations.

➤ *Élargissement des tâches, Fordisme, Organisation scientifique du travail.*

Travail collaboratif [Gest. ress. hum.]

Mise en commun de moyens, de savoir en vue d'agir avec efficacité qui s'est développée avec les technologies de l'information et de la communication (notamment l'internet) qui se caractérise par l'absence d'une structure hiérarchique. Le travail collaboratif consiste à partager, à échanger, à s'entraider et dont la justification peut être illustrée par le mot d'Euripide (480-406 av. J.-C.), souvent repris en management collaboratif : «Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble».

Travail collectif [Gest. ress. hum.]

Travail obtenu par l'association d'un grand nombre de travailleurs (collectif) au processus de production : cadres, agents de maîtrise, ouvriers, etc.

Travail complexe [Gest. ress. hum.]

Travail exécuté par un travailleur qualifié.

Syn. : Travail qualifié.

Travail en groupes semi-autonomes

[Gest. ress. hum.]

Forme collective d'enrichissement des tâches. «Il y a un groupe semi-autonome à

partir du moment où un ensemble de travailleurs dépourvu de responsable hiérarchique en son sein vient à organiser le travail à lui fixer et le répartir librement entre ses membres » Jean Ruffier.

Travail noir ou Travail au noir [Dr.]

Travail effectué au-delà de la durée maximale fixée par les lois et règlements et dont la rémunération échappe aux cotisations sociales et à l'impôt.

Travail par équipes [Gest. ress. hum.]

Travail dans un établissement, pratiqué de façon continue ou prolongée par des équipes successives.

➤ *Travail posté.*

Travail posté [Gest. ress. hum.]

Travail d'un individu à un poste déterminé de la chaîne de production. Plus couramment, le travail posté est associé au travail par équipe.

Travail temporaire ou intérimaire

[Gest. ress. hum.]

Travail momentané exercé soit en remplacement du titulaire absent, soit à la suite d'une demande d'une entreprise brutalement et fortement sollicitée par le marché et dont la gestion est assurée par une entreprise tierce appelée entreprise de travail temporaire ou entreprise de travail intérimaire.

Travaux en cours [Compt.]

Travaux non achevés au moment de la clôture de l'exercice, et dont la valeur figure dans les stocks.

Travailleur [Gest. ress. hum.]

Individu qui exerce une profession, un métier.

On distingue notamment : les travailleurs intellectuels et les travailleurs manuels, les travailleurs indépendants et les travailleurs salariés.

Trend

➤ *Tendance.*

Trésorerie [Fin.]

1° Ensemble des moyens de financement liquides ou à court terme dont dispose un agent économique pour faire face à ses dépenses de toute nature : encaisses, les crédits bancaires à court terme obtenus par mobilisation de créances ou par découvert, avances (facilité de caisse).

2° Syn. : *Trésor public.*

Trésorerie (Coefficients ou ratios de)

[Fin.]

Rapport entre les engagements à court terme et les actifs réalisables et disponibles. Inverse du ratio de liquidité restreinte.

➤ *Liquidité, Ratio.*

Trésorerie (Crédit de)

➤ *Avances, Crédit de campagne, Découvert.*

Trésorerie en valeur (Gestion de) [Fin.]

Mode de gestion de la trésorerie qui repose sur l'enregistrement des opérations non le jour où elles sont comptabilisées par l'entreprise, mais à la date où elles sont censées être comptabilisées dans les comptes tenus par la banque.

En général, il existe un décalage entre la position de trésorerie en valeur et la position de trésorerie en date d'opération. La tenue d'une gestion de trésorerie en valeur implique de connaître les

règles régissant les dates de valeurs s'appliquant aux diverses opérations d'encaissement et décaissement (émission de chèques, remise de chèques...).

Trésorerie nette [Fin.]

Différence entre l'actif réalisable et disponible, d'une part, et les dettes à court terme, d'autre part.

Trésorerie potentielle [Fin.]

Ensemble des crédits auxquels l'entreprise pourrait recourir du fait d'accords des fournisseurs ou des établissements financiers mais qu'elle n'utilise pas effectivement à un moment donné.

Trésorerie zéro [Fin.]

Expression parfois utilisée pour désigner les méthodes d'optimisation de la gestion de trésorerie qui visent à réduire les utilisations de crédits bancaires en se fixant comme objectif une encaisse zéro.

Trésor public [Fin.]

Personnification financière de l'État, le Trésor public a pour fonction principale l'exécution du budget. Ces ressources principales sont constituées par les recettes fiscales, les revenus des domaines et des participations de l'État. D'une part, le décalage dans le temps entre les recettes et les dépenses et éventuellement, d'autre part, des dépenses prévues plus élevées que les recettes prévues, conduisent le Trésor à intervenir sur les marchés financiers par l'émission d'emprunts publics et de Bons du Trésor. Par le volume et la fréquence de ses interventions, Le Trésor Public joue un rôle clé sur les marchés financiers.

Triangle [Méth./Fin.]

Configuration graphique, dans l'analyse technique, représentée par une diminution progressive de la fourchette de transactions du cours. La sortie de cette figure est pratiquement toujours violente et accompagnée d'une reprise des volumes. Dans un triangle rectangle haussier, les acheteurs se positionnent de plus en plus haut alors que les vendeurs restent présents au même niveau sur le support. Le sens de sortie est haussier. Dans un triangle rectangle baissier, les vendeurs vendent de plus en plus bas, alors que les acheteurs achètent toujours sur le même support. Le sens de sortie est baissier.

Triple A

➤ AAA (Triple).

Triple creux [Méth./Fin.]

Configuration graphique annonçant un retournement de tendance (haussière).
➤ *Analyse technique.*

Triple sommet [Méth./Fin.]

Configuration graphique annonçant un retournement de tendance (baissière).
➤ *Analyse technique.*

TRIPS (Accords ou Agreement on Trade related Aspects of Intellectual Property Rights)

➤ *Droit de propriété.*

Trois D (Règle des) [Fin.]

Expression en vogue dans les années 80/90 pour désigner la restructuration des marchés, principalement financiers, au niveau mondial se traduisant par le découloisement, la déréglementation et la désintermédiation.

1° Le décloisonnement est l'ouverture des marchés à tout opérateur, quelle que soit sa nationalité. Ainsi, en France, le monopole des agents de change pour les transactions boursières est supprimé en 1984. Le contrôle des changes est supprimé dans tous les pays développés à économie de marché dans les années 80.

2° La déréglementation a pour but de faciliter l'adéquation entre les offres et demandes, ce qui implique de faciliter la mobilité, la mise au point de produits nouveaux, l'utilisation de supports nouveaux d'information (Internet) qui se jouent des frontières nationales.

3° La désintermédiation désigne le retour de la finance directe (financement de l'économie par le marché) au détriment de la finance indirecte (financement par les banques).

➤ *Globalisation financière, Mondialisation.*

Troudodien [*Gest. ress. hum.*]

Littéralement journée de travail en russe. Unité de compte dans les kolkhozes correspondant à la quantité de travail journalière qu'un individu doit fournir.

Trust [*Gén.*]

Angl. : confiance.

1° Relation légale ou contractuelle par laquelle une personne (le *trustee* : personne de confiance) est investie de la propriété d'une chose en vue de la gérer au bénéfice d'une autre personne.

2° Structure intégrée d'entreprises avec une direction unique et tendant à constituer un monopole. En anglais, *trust* signifie entente. Sa forme ordinaire est le holding.

3° Dans l'ex-URSS, synonyme de grande entreprise dont le système de production est fortement intégré (combinat).

Trust receipt [*Fin.*]

Document par lequel un acheteur reconnaît avoir pris livraison de la marchandise qu'il détient en gage du profit de son créancier ou d'une banque et s'oblige à effectuer le paiement ou, à défaut, à restituer les marchandises.

Tunnel [*Fin./Gest. comm.*]

1° Du point de vue financier, le tunnel est une technique permettant de figer le cours final d'une opération entre un cours minimum et un cours maximum par la combinaison simultanée de deux opérations d'achat et de vente d'options.

2° Du point de vue de la communication publicitaire, le tunnel est l'ensemble d'annonces ou messages publicitaires qui se suivent, aussi bien dans la presse qu'à la radio et à la télévision. Un message au milieu du tunnel a généralement moins d'impact qu'au début ou à la fin du tunnel.

Turnover

➤ *Chiffre d'affaires.*

Turnover (Labour)

➤ *Rotation des effectifs ou de la main-d'œuvre.*

TVA

➤ *Taxe sur la valeur ajoutée.*

TVTS [*Fin.*]

Taxe sur les véhicules de transport des sociétés.

TWI [*Gest. ress. hum.*]

Training Within Industry : technique de formation continue destinée à la maîtrise et adoptée en France sous le nom de formation pratique des chefs.

Tyrannie des petites décisions

[*Strat. man.*]

Phénomène par lequel une décision voit son importance dépendre de la situation dans laquelle elle a été prise. Ainsi, T. Schelling (1979) montre que des décisions *a priori* modestes peuvent

fortement contraindre l'évolution du système organisé si elles sont prises à un moment crucial, une zone de bifurcation, dans laquelle le système en place se révèle fragile. Le caractère tyrannique d'une décision vient de ce qu'elle peut engager la destinée d'une organisation alors qu'elle ne reflète pas l'intérêt de la communauté. Ce type de phénomène est représentatif du caractère non prévisible de l'évolution des organisations qui présentent une dynamique non linéaire.

➤ *Dépendance de sentier, Poly.*

U

Uddevalisme [Gest. prod.]

Mode d'organisation du travail dans le projet Uddevala retenu par la société suédoise Volvo pour la construction de voitures haut de gamme. Il s'agit d'un abandon du travail parcellisé à la chaîne et de son remplacement par un travail en groupes qui réalisent le montage final d'une voiture entière. Les conséquences sont l'amélioration des conditions de travail et un gonflement des effectifs.

U-Form

➤ *Structure de l'entreprise.*

Underdog [Socio.]

Terme communément défini comme un individu ou une entité, dans un état d'infériorité, qui est fortement pressenti(e) pour perdre la compétition au sens large (politique, sportive, économique) dans laquelle l'individu ou l'entité est engagé(e). L'infériorité de l'*underdog* est à mettre en perspective par rapport à la supériorité de son/ses compétiteur(s) dénommé(s) *topdog*(s). Lorsqu'un *underdog* remporte une victoire par définition inattendue, il est respecté voire adulé. Il n'existe aucun terme équivalent pour décrire ce phénomène en français. Ce vocable invite à relativiser le déterminisme ambiant et accorder

davantage de poids au volontarisme. D'un côté, donner des raisons d'espérer à celles et ceux qui sont soi-disant condamné(e)s d'avance. De l'autre côté, modifier la perception des parties prenantes à leur sujet.

Underwriters [Fin.]

Aux États-Unis intermédiaires financiers qui assurent la prise ferme des obligations émises. L'équivalent en France est le Syndicat de prise ferme.

➤ *Syndicat financier.*

Underwriting [Fin.]

Prise ferme.

Unique selling proposition [Gest. comm.]

Argument publicitaire unique. Recommandation de bon sens de l'agence de publicité américaine Ted Bates, faite en 1940, élevée au rang de théorie en publicité : elle indique, en effet, qu'un message de publicité ne doit comporter qu'une seule promesse ou proposition au consommateur. Cette proposition doit porter sur le point fort et distinctif du produit à l'égard des concurrents. Avec le vocabulaire de l'économie industrielle, on dira que la publicité doit mettre en évidence l'avantage concurrentiel du produit ou du service.

Unique selling point

➤ *Argument de vente.*

Unité d'œuvre [Compt.]

Unité de mesure physique se rapportant à un centre d'analyse opérationnel dont le rôle consiste :

– à permettre l'imputation de son coût aux coûts d'autres centres d'analyse ou

des commandes ou produits récepteurs (rôle de coefficient de proportionnalité de l'unité d'œuvre);

- à mesurer son niveau d'activité;
- à calculer son rendement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de prestations obtenues et le nombre d'unités d'œuvre utilisées dans le centre, lorsque dans le centre l'unité d'œuvre retenue n'est pas une unité d'*output*.

Unité fonctionnelle [Compt.]

Ensemble des centres d'analyse de charges se rapportant à une fonction économique de l'entreprise (approvisionnement, production, distribution, gestion du personnel...).

Unité statistique [Méth.]

Unité représentant un élément de l'ensemble de la population statistique.

Uni trust [Fin.]

Fonds de placement ouvert.

Univers concurrentiel (ou Contexte concurrentiel) [Gest. comm./Strat.]

Structure du marché qui détermine les objectifs stratégiques et les méthodes qu'il convient d'adopter. En adaptant le tableau de contingence synthétique de Lambin, Chumpitaz & de Moerloose (*Marketing stratégique et opérationnel*, 6^e éd. Dunod, 2005), quatre univers sont identifiables par l'intersection du nombre de concurrents et du pouvoir de marché : l'oligopole différencié (i.e. petit nombre d'entreprises et les produits ne sont pas homogènes), l'oligopole indifférencié (petit nombre d'entreprises et les produits peuvent être identiques), la concurrence monopolistique (les produits sont différents avec un grand nombre d'entreprises), la concurrence parfaite ou polypole.

Upstream direct marketing

➤ *Mercatique d'amont.*

Pouvoir de marché : Valeur perçue du produit	Nombre de concurrents	
	Faible	Élevé
Élevé	Oligopole différencié	Concurrence monopolistique
Faible	Oligopole indifférencié	Polypole ou concurrence parfaite

URSSAF [Fin.]

Union de recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et des allocations familiales.

➤ *Cotisation sociale.*

Usances (Règle d') [Fin.]

Exceptions à la règle des quatre-vingt-dix jours appliquées en Banque centrale dans les opérations de réescompte des effets de commerce. L'usage est le

terme maximum au-delà duquel la Banque centrale refuse de l'admettre au réescompte.

Usine

Mot d'origine lorraine qui vient de user et désignait un établissement industriel dont l'activité est la transformation des matières premières et des produits semi-finis en produits finis par la combinaison du travail humain et des machines.

Usine clés en main

➤ *Clés en main, Transfert de technologie.*

Usine exercée

➤ *Entrepôt.*

Usine fantôme [Gén.]

Désigne l'ensemble des gaspillages observables dans les entreprises, qui prennent la forme de dysfonctionnements (absentéisme, accidents du travail, pannes, non-qualité, non-respect des délais...) ou de charges de structure trop importantes (multiplication du nombre des fonctionnels, des réunions inefficaces, des documents administratifs...).

Usufruit [Dr.]

Droit d'usage et de jouissance d'un bien appartenant à autrui qui en demeure propriétaire (nue-propriétaire).

La nue-propriété se définit par déduction : propriété d'un bien dont un autre perçoit l'usufruit.

Usuraire (Taux) [Fin.]

Taux d'intérêt supérieur au taux maximum normal, ou coutumier, ou au taux maximum fixé par les Pouvoirs publics. En France ce taux a été, jusqu'à un passé récent, le double du rendement moyen des emprunts obligataires émis durant le semestre précédent.

Désormais ce taux de l'usure dépend du type de crédit concerné (douze taux en

fait) : pour les prêts autres qu'immobiliers le seuil de l'usure correspond au taux effectif moyen de chaque catégorie majoré d'un tiers.

Usure [Gén.]

1° Du latin *usura* : intérêt de l'argent. Délit commis par une personne qui pratique des taux usuraires.

2° Affaiblissement, amoindrissement, détérioration physique par l'usage, obsolescence, c'est-à-dire affaiblissement économique.

Utilitarisme [Doct.]

Doctrine philosophique et morale selon laquelle l'utile, du point de vue individuel, est le fondement de l'action et des comportements. Son principal représentant et fondateur est l'Anglais J. Bentham (1748-1832). En économie, l'utilitarisme est interprété comme le comportement des individus qui ne cherchent que la satisfaction de leur intérêt personnel et qui, de la sorte, contribuent sans le vouloir à la réalisation de l'intérêt du plus grand nombre, conformément à la métaphore de la « main invisible » évoquée par Adam Smith initialement en 1759 dans *La Théorie des sentiments moraux* (PUF, 1999, p. 257). Pour Bentham, ami de Smith, « le principe d'utilité est le principe du grand bonheur du plus grand nombre d'individus » en vertu de « l'arithmétique des plaisirs ».

V

V de Doug Laney (trois)

- *Big data.*

Vache à lait

- *BCG (Matrice du).*

VAE

- *Validation des acquis de l'expérience.*

Vague d'Elliott [Fin.]

Suivant cette méthode d'analyse technique de Robert Prechter le marché boursier connaîtrait un processus de hausse en cinq vagues (dont deux reflux), puis une baisse de trois vagues (incluant une reprise).

Valeur [Gest. comm./Strat.]

Exprime la perception par les clients, les utilisateurs ou les bénéficiaires de produits ou services du rapport qualité/prix. La valeur ne peut être appréciée que de façon relative : en termes d'évolution ou par comparaison avec la concurrence.

En science économique, la valeur a fait l'objet de plusieurs théories fondamentales : théorie de la valeur-travail (valeur déterminée par les coûts de production), théorie de la valeur-utilité (déterminée par l'utilité marginale). La valeur est généralement considérée comme

résultant de l'équilibre général des différents marchés de produits et des facteurs de production.

- *Analyse de la valeur, Chaîne de valeur.*

Valeur acquise (Méthode de la)

[Cont./Compt.]

Méthode d'analyse de coût utilisée pour la gestion par projet et inspirée des recommandations de la norme américaine 7000.2 du Department of Defense (DOD). Cette méthode permet de comparer des écarts de gestion d'un projet en établissant comme base de référence la valeur donnée en interne aux travaux qui sont à effectuer. Il y a trois variables essentielles dans la gestion par la valeur acquise :

- le coût budgété du travail prévu selon l'AFNOR (*Budgeted Cost of Work Scheduled* BCWS pour le DOD). Cette valeur est issue de la négociation entre l'acteur projet et les acteurs métier d'un budget pour réaliser les travaux. Le Budget est planifié en fonction du déroulement des tâches. On peut remettre en question les valeurs de référence dans le cours de déroulement du projet,

- le coût réel du travail effectué selon l'AFNOR (*Actual Cost of Work Performed*, ACWP du DOD). Cette expression monétaire ne pose pas de problème pour des achats ou de la sous-traitance, mais il faut traduire les heures internes ou l'utilisation d'équipements en unités monétaires, et cela relève des conventions de la comptabilité analytique de l'entreprise.

- le coût budgété du travail exécuté selon l'AFNOR (*Budgeted Cost of Work Performed* BCWP du DOD). C'est l'innovation essentielle de la gestion par la valeur acquise (*Earned value*). Il s'agit

de l'expression monétaire de l'avancement technique du travail à partir de la référence convenue entre l'acteur projet et les acteurs métiers.

Les trois variables étant exprimée en valeur monétaire, on peut les consolider et dégager les écarts suivants :

— un écart coût qui compare la valeur de l'avancement effectif du travail avec les dépenses engagées. On cherche à savoir combien il faut d'unités monétaires pour produire la valeur d'une unité monétaire. Le ratio utilisé est :

$$(CBTE - CRTE \times 100) / CBTE = \% \text{ d'écart}$$

— un écart de production, qui compare le travail qui devait être effectué à une date donnée avec le travail effectivement réalisé à cette date. Le ratio utilisé est :

$$(CBTE - CBTP \times 100) / CBTE = \% \text{ d'écart}$$

— un écart délai, qui compare la date à laquelle est effectué un travail avec la date à laquelle devait être effectué ce travail dans le programme initial. La valeur utilisée est la différence des jours ouvrés dans le planning du projet.

Ces valeurs sont intéressantes dans la mesure où elles permettent d'améliorer la gestion prévisionnelle du projet.

Valeur actionnariale [Fin.]

Mesure de la valeur « créée » par une entreprise.

➤ « *Création de valeur* », EVA, MVA, Q. de Tobin.

Valeur actuelle [Fin.]

Valeur aujourd'hui (valeur d'inventaire) ou prix d'un bien qu'accepterait de donner un acquéreur éventuel sur le marché.

➤ *Actualisation.*

Valeur actuelle nette (VAN) [Fin.]

Différence entre la valeur de la suite des marges brutes d'autofinancement actualisées prévisibles et le coût initial de l'investissement. La Valeur actuelle nette (VAN) indique l'enrichissement net de l'entreprise qui découlerait de la réalisation de cet investissement. C'est un critère de choix d'investissement : l'entreprise pourra choisir l'investissement qui a la VAN la plus élevée.

➤ *Actualisation.*

Valeur ajoutée [Compt.]

Valeur nouvelle obtenue au cours du processus de production.

Elle correspond à la différence entre la valeur de la production et la valeur des consommations intermédiaires qu'a exigées cette production. La valeur ajoutée correspond à l'ensemble des rémunérations des facteurs de production : traitements, salaires, intérêts, cotisations sociales, impôts et taxes, amortissements, bénéfices (Définition retenue par les ordonnances sur la participation de 1967).

➤ *Compte de résultat, Soldes intermédiaires.*

Valeur ajoutée marchande

➤ *MVA.*

Valeur boursière [Fin.]

Produit entre la cote en Bourse et le nombre d'actions composant le capital social de l'entreprise.

Syn. : *Capitalisation boursière.*

Valeur critique [Méth.]

Désigne, dans un test d'hypothèse, la valeur de la variable faisant l'objet du test,

servant de limite de la plage de valeurs conduisant au rejet de l'hypothèse privilégiée dans le test lorsque la valeur observée sur l'échantillon appartient à cette plage.

Valeur d'assurance [Fin.]

Valeur d'un bien neuf à laquelle est affecté un coefficient de vétusté.

Valeur d'exploitation [Compt./Fin.]

Ensemble des stocks de matières, de produits ou d'emballages appartenant à l'entreprise et relatifs à son exploitation.

Valeur d'option [Fin.]

Disposition marginale à payer, c'est-à-dire ce que l'individu accepterait de payer afin de continuer à disposer de la possibilité de consommer dans le futur un bien privé non marchand ou comportant des externalités hors marché. La valeur d'option est différente du coût d'opportunité en ce sens que le prix ou coût de renoncement est connu. La valeur d'option associée aux décisions irréversibles et suppose un environnement incertain. Par l'irréversibilité décisionnelle, elle est différente du coût d'option ou prime pour une option qui réserve la possibilité de ne pas exécuter le contrat si les conditions prévues dans un précontrat ne sont pas réalisées de manière satisfaisante. C'est ce qui peut se passer pour une option d'achat (call) ou pour option de vente (put).

Valeur d'une entreprise

➤ *Évaluation, Valeur mathématique comptable d'une entreprise.*

Valeur d'usage [Fin.]

Valeur donnée dans une optique de continuation de l'exploitation aux diffé-

rentes composantes de l'actif sur la base de la valeur de remplacement contemporaine. Cette dernière est obtenue à partir de valeurs à neufs ou des valeurs d'achat réévaluées, sur lesquelles est pratiqué un abattement pour tenir compte de l'âge, de l'usure et de l'obsolescence par application d'un coefficient de vétusté.

Valeur d'utilité [Fin.]

Valeur attribuée à un bien lors de l'évaluation d'une entreprise.

La loi définit la valeur d'utilité comme « le coût maximum d'acquisition ou de reconstitution en l'état qu'un chef d'entreprise prudent et avisé serait disposé à décaisser pour obtenir l'immobilisation en cause, compte tenu de l'utilité qu'elle présente ».

➤ *Évaluation.*

Valeur de capitalisation [Fin.]

Valeur correspondant à une somme placée à un taux de capitalisation, ou valeur du capital auquel s'ajoute le montant des intérêts courus, ou valeur du capital qui correspond à une série de revenus échelonnés dans le temps en pratiquant l'actualisation de ces revenus.

Valeur de casse [Fin.]

Valeur que l'on obtient (ou que l'on pourrait obtenir) en mettant en vente l'outil de production démembré d'une entreprise (ou éléments de cet outil).

La valeur de casse est utilisée pour apprécier la valeur d'un bien non adapté aux besoins de l'entreprise.

➤ *Évaluation.*

Valeur de continuation [Fin.]

Syn. : *Valeur d'usage.*

Valeur de liquidation [Fin.]

Valeur résultant de la vente forcée de l'entreprise dans un délai limité.

Valeur de père de famille (ou Valeur de premier ordre) [Fin.]

Titre coté d'une société à forte capitalisation boursière, réputée pour sa sécurité et assurant généralement un dividende régulier à ses actions.

Angl. : *Blue chip*.

Valeur de reconstitution, Valeur à neuf

[Fin.]

Valeur des biens de production nécessaires au fonctionnement normal d'une entreprise lorsqu'on envisage une création d'une autre entreprise identique à celle considérée.

➤ *Évaluation.*

Valeur de récupération [Fin.]

Désigne, dans les modèles de gestion de stocks, la valeur de revente d'une unité achetée d'une référence donnée qui n'est pas utilisée normalement à la fin de la période d'utilisation possible (c'est-à-dire vendue, s'il s'agit d'une référence vendue en l'état, ou utilisée comme pièce de rechange ou composant, dans les autres cas).

Valeur de rendement [Fin.]

Forme de coût d'opportunité telle que le revenu escompté d'un placement soit égal aux bénéfices de l'entreprise.

Valeur de Shapley [Fin.]

Concept de solution dans la théorie des jeux coopératifs. Conçue par Lloyd Shapley en 1953, la valeur de Shapley est une moyenne pondérée des contribu-

tions du joueur i à chacune des coalitions possibles.

Voici comment peut être posé un problème auquel correspond la solution par la valeur de Shapley :

« On considère un ensemble N constitué de n joueurs qui doivent se partager un *surplus* (une certaine somme d'argent, par ex.). Ces joueurs peuvent se regrouper pour former des coalitions (ce sont des sous-ensembles S de N) qui s'approprient une partie du surplus et le redistribuent entre leurs membres. On suppose données les forces de chaque coalition, sous la forme de la fonction caractéristique v . Si S est une coalition quelconque, $v(S)$ représente la part de surplus que S peut obtenir sans recourir à un accord avec les autres joueurs (qui sont membres de la coalition complémentaire $N-S$). La question à résoudre est la suivante : comment doit-on partager le surplus entre les n joueurs? »

Valeur disponible

➤ *Actif disponible.*

Valeur(s) du Trésor [Fin.]

Correspondent à des emprunts de l'État, soit à moyen terme (Bons du Trésor), soit à long terme (obligations).

Les nouvelles valeurs, telles les Obligations assimilables du Trésor (OAT) ont une liquidité parfaite assurée par les Spécialistes en valeurs du Trésor (SVT).

Valeur fournie [Fin.]

S'agissant d'effets de commerce, la valeur fournie est la dette du tireur envers le bénéficiaire.

Valeur immobilisée

➤ *Actif immobilisé.*

Valeur intrinsèque [Fin.]

Écart à un moment donné entre le prix marché comptant d'un actif financier (devise, taux, etc.) et le prix d'exercice de l'option sur cet actif.

Valeur mathématique comptable d'une action [Fin.]

Quotient de la situation nette comptable (actif net) par le nombre d'actions composant le capital social.

Valeur mathématique comptable d'une entreprise [Fin.]

Syn. : *Situation nette comptable, Actif net.*

Valeur mobilière [Fin.]

Document ou titre représentatifs d'une participation (action) ou d'une créance (obligation) et négociables à la bourse des valeurs. On distingue :

1° Valeurs mobilières de placement : ensemble des titres achetés en vue d'obtenir un gain à brève échéance. Ces titres ne sont donc pas indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise qui les possède.

2° Valeurs mobilières immobilisées : titres de participation et titres immobilisés que l'entreprise a l'intention de conserver ou doit garder durablement.

Valeur nette comptable (VNC) [Fin.]

Valeur de l'actif d'une société moins les dettes.

Valeur réalisable à court terme

➤ *Actif réalisable.*

Valeur résiduelle [Fin.]

Par ailleurs, à côté de la stratégie suivie, les investisseurs ont aussi besoin de connaître (ou d'estimer) la valeur à long terme des firmes dans lesquelles ils investissent. La valeur résiduelle constitue à cet égard un raccourci permettant d'estimer la valeur d'une entreprise à l'issue de la période de prévision, une entreprise étant par hypothèse une institution juridiquement pérenne. Elle est obtenue par déduction de la valeur ajoutée économique (l'EVA) de la valeur ajoutée marchande (la MVA). Elle est également obtenue à partir de ce qu'on appelle le calcul permanent. Celui-ci consiste à diviser le cash flow de la fin de la période prévue, ou *cash flow* d'équilibre, par le CMPC.

$$\begin{aligned} \text{MVA} &= \text{EVA} + \text{valeur résiduelle} \\ \Rightarrow \text{valeur résiduelle} &= \text{MVA} - \text{EVA} \end{aligned}$$

La valeur résiduelle correspond à la valeur de revente potentielle de l'entreprise. Cette valeur correspond donc au « surplus » de valeur que peuvent obtenir les actionnaires à l'issue de la période d'investissement envisagée. Elle constitue à ce titre un élément important de l'approche de la valeur.

Valeur substantielle brute [Fin.]

Notion utilisée dans les formules d'évaluation des entreprises pour désigner l'ensemble des biens corporels engagés dans l'exploitation que ces biens soient la propriété ou non de l'entreprise.

La valeur substantielle brute s'obtient normalement en retranchant de l'actif brut les dettes sans intérêts ainsi que la valeur d'achat du fonds de commerce et en ajoutant la valeur des actifs utilisés en location.

La valeur substantielle brute permet d'évaluer le goodwill en actualisant sur une période donnée le superbénéfice (ou rente de goodwill) obtenu par différence entre le bénéfice dégagé et la rémunération jugée normale de la valeur substantielle brute.

Valeur temps [Fin.]

Composante du prix d'une option. Elle dépend de sa durée de vie, des taux d'intérêt et de la volatilité de l'actif sur lequel porte cette option.

Valeur théorique (d'un warrant) [Fin.]

Valeur d'un warrant obtenue par un pri-
cer ou un modèle d'évaluation de pro-
duits dérivés, après avoir entré tous les paramètres du produit : nature (call ou put), cours du support et du dérivé, prix d'exercice, date d'échéance, parité, volatilité, type (européen ou américain), etc.

Valeur vénale [Compt.]

Prix moyen probable d'une vente éventuelle d'un bien ou d'une entreprise en activité et dans son état actuel en cas de cession librement consentie. On dit encore valeur marchande.

➤ Évaluation.

Validation des acquis de l'expérience

(VAE) [Gest. ress. hum.]

Droit individuel ouvert par la loi de modernisation sociale (loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale) à toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle de branche, figurant sur une liste établie par la

Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et enregistrée dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Validation des acquis professionnels

(VAP) [Gest. ress. hum.]

Processus de prise en compte de l'expérience professionnelle et de pratiques individuelles extraprofessionnelles, comme source de compétence pour déterminer les évolutions professionnelles. La loi de 1992 permet d'articuler la gestion des compétences et des qualifications dans les entreprises avec les titres et les diplômes.

Valorisation des stocks [Compt.]

Lors de leur entrée en stock, les éléments de stock doivent être valorisés au coût d'achat ou au coût de production suivant le cas. En ce qui concerne les sorties de stock, plusieurs méthodes existent dont notamment :

- la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO : *First In, First Out*) ;
- la méthode du dernier entré, premier sorti (LIFO : *Last In, First Out*) ;
- la méthode du coût moyen pondéré des entrées (qui possède plusieurs variantes) ;
- la méthode du coût approché ;
- la méthode du coût standard ;
- la méthode NIFO (*Next In, First Out*) ou sortie à la valeur de remplacement ou à une valeur proche de cette valeur de remplacement.

Value At Risk (VAR) [Fin.]

Technique statistique qui permet de quantifier le risque de perte potentielle maximum d'un portefeuille (multidévises et multiproduits) dans l'hypothèse

d'une évolution défavorable des marchés pour un horizon donné et sous une probabilité d'occurrence donnée. Attention au risque de confusion de l'acronyme VAR, dans ce domaine financier, avec celui de la méthode de traitement des séries chronologiques.

➤ *Modèle VAR.*

VAP

➤ *Validation des acquis professionnels.*

Variable aléatoire [Méth.]

Variable qui peut prendre différentes valeurs avec des probabilités données.

➤ *Aléa.*

Variable endogène, exogène

➤ *Endogène (Variable).*

Variable expliquée [Méth.]

Syn. : *Variable endogène.*

➤ *Endogène (Variable).*

Variable d'état [Méth.]

Désigne, en modélisation, une variable dépendante (des variables explicatives que sont les variables de commande); en règle générale, des coûts et/ou des recettes sont associés aux variables d'état, ce qui permet de guider le choix des valeurs à assigner aux variables de commande.

Variable dépendante [Méth.]

Syn. : *Variable endogène.*

Variable de commande [Méth.]

Désigne, en modélisation, une variable indépendante qui influe sur des variations d'état; l'objet de cette modélisation est de trouver les valeurs que doivent prendre les variables de commande pour gérer au mieux la réalité que le modèle est censé représenter.

Variable Dummy [Méth.]

Variable fictive, aussi connue sous le nom de variable indicateur, prenant seulement les valeurs 0 et 1 et utilisée dans l'analyse de régression.

Variable indépendante [Méth.]

Syn. : *Variable exogène.*

➤ *Endogène (Variable).*

Variable latente [Méth.]

Variable dissimulée dans la description d'un échantillon faite sur la base d'un ensemble de données statistiques concernant les individus, et qui apparaît, lors d'une analyse factorielle, comme coordonnées des individus le long des différents axes. Dans les modèles économiques, les variables latentes peuvent mettre en évidence des causes de variation des individus qui n'auraient pas été prises directement en compte dans la spécification du modèle.

Variables duales [Méth.]

Variables figurant dans le dual d'un programme linéaire et liées à chacune des contraintes du programme primal.

Variance (Moment centré d'ordre 2)

[Méth.]

Indicateur de dispersion obtenu par la somme des carrés des écarts entre les valeurs prises par une variable statistique et sa valeur moyenne. Dans le cas d'une variable aléatoire, les écarts sont pris par rapport à son espérance mathématique.

La variance est le carré de l'écart type.

Variance expliquée [Méth.]

Désigne, dans une régression, la partie de la variance de la variable dépendante

de la régression qui est expliquée par cette régression; se calcule comme la moyenne des carrés des écarts des valeurs (de cette variable dépendante) calculées par la régression, à la moyenne de cette variable.

Variance résiduelle [Méth.]

Désigne, dans une régression, la partie de la variance de la variable dépendante de la régression qui n'est pas expliquée par cette régression; se calcule comme la moyenne des carrés des écarts des valeurs observées (de cette variable dépendante) aux valeurs calculées par la régression.

Variante [Méth.]

Version particulière d'un même projet.

Variation accidentelle [Méth.]

Variation due à des événements exceptionnels sans périodicité régulière.

Variations de stocks [Compt.]

Innovation du PCG 1982 consistant à comptabiliser les variations de stocks de chaque exercice (stock final – stock initial) d'après les valeurs d'entrées dans des comptes particuliers (variations des stocks concernant les approvisionnements, les marchandises et variations des stocks d'en-cours, de produits finis, intermédiaires, résiduels). Ces comptes sont débités des valeurs des stocks et en-cours initiaux et crédités des valeurs des stocks et en-cours finaux. Si, à la suite de ces virements comptables, le solde est débiteur, le compte de variation de stock jouera le rôle d'une charge (cas pour les stocks de marchandises et approvisionnements) ou d'un produit soustractif (cas des stocks de produits finis, inter-

médiaires, résiduels et des en-cours). Si le solde est créditeur, il interviendra comme une charge négative (pour les stocks de marchandises et d'approvisionnements) ou en tant que produit (pour les autres types de stocks).

Après ces enregistrements de variations de stocks, les comptes de stocks et en-cours sont «à jour» à la date de l'inventaire; il reste toutefois à comptabiliser les provisions pour dépréciations éventuelles.

Variations saisonnières [Méth.]

Modification de la valeur d'une variable tendant à se reproduire de manière régulière à un rythme inférieur ou égal à un an.

VEFA [Fin.]

Acronyme de Vente en l'état futur achèvement, ce qui revient à un achat immobilier (immeuble d'habitation) sur plan.

Véga [Fin.]

Indicateur mesurant la sensibilité de la valeur d'une option (ou warrant) par rapport à la volatilité du sous-jacent. Plus simplement, le Véga mesure la variation du prix d'une option pour une variation de 1 % de la volatilité du sous-jacent. Plus le Véga est élevé, plus le prix du warrant sera sensible à la fluctuation de la volatilité.

Véhicule Triple-A [Fin.]

Entité juridique indépendante qui permet de traiter des opérations financières en offrant à ses contreparties la meilleure qualité de signature (Triple-A) par les principales agences de notation.

➤ Rating.

Veille [Méth.]

Attitude de surveillance permanente de l'environnement interne et externe d'une organisation devant permettre un repérage rapide des signaux faibles révélateurs de changements importants et de risques. La veille, surtout développée aux plans stratégique et technologique, rend nécessaire la présence de personnes chargées de scruter de façon approfondie certaines zones de l'environnement (vigies) et de façon plus générale l'existence d'un réseau d'informations efficace.

➤ *Management, Prospective, Stratégie.*

Veille stratégique, Veille technologique,**Veille économique** [Strat./Gest. prod.]

Activité d'observation et d'analyse de l'évolution scientifique, technique, technologique, commerciale, concurrentielle, sociale et des impacts économiques actuels ou potentiels correspondants, pour dégager les menaces ou les opportunités de développement d'une firme soucieuse d'agir en tenant compte de ses différents types d'environnement. Selon la définition donnée dans le Journal Officiel du 14 août 1998, la veille économique désigne la recherche, le traitement et la diffusion (en vue de leur exploitation) de renseignements utiles à l'entreprise. Si, à la veille économique, on ajoute la protection des informations, des brevets, et des savoir-faire de l'entreprise, on obtient l'intelligence économique.

La veille a d'abord été technologique, car les stratégies d'entreprise, pour une meilleure compétitivité, sont nécessairement liées aux innovations, et l'innovation implique une grande vigilance et une surveillance permanentes.

Les informations utiles à l'entreprise ne sont pas seulement technologiques. La maîtrise d'informations d'ordre économique, financier, commercial, scientifique, sociologique, politique, juridique, ou encore concernant les clients, les sous-traitants, les fournisseurs... font partie de la compétition industrielle actuelle. À ce titre, la veille stratégique est un système de surveillance de l'environnement global de l'entreprise.

Vente [Gest. comm.]

Échange d'un bien contre de la monnaie.

L'offre est une intention de vente, comme la demande est une intention d'achat.

Du point de vue économique, la vente porte sur des produits. Du point de vue comptable, la vente constitue un produit c'est-à-dire une ressource dans le compte de résultat.

Vente (Fonction) [Gest. comm.]

Fonction dans l'entreprise consistant à assurer la commercialisation des marchandises dans les meilleures conditions, après étude de l'aptitude du produit à satisfaire les besoins des caractéristiques du marché (quantités, prix, motivations des clients, formes et canaux de distribution) et après établissement des programmes de vente, du budget des ventes, etc.

Vente à condition [Gest. comm.]

Vente passée sous la condition résolutoire que les marchandises conviennent à l'acheteur ou que le commerçant les a revendues dans un délai convenu.

Vente à découvert [Fin.]

Opération qui consiste à vendre un titre qu'on ne détient pas avant de l'acheter pour pouvoir le livrer. Usuellement, l'opération est « couverte » par un emprunt de titres auprès d'une tierce personne moyennant des frais. Une autre forme de vente à découvert qualifiée de nue « *naked short selling* », n'exigeant aucun emprunt, est moins fréquente sur les marchés financiers.

La majorité des marchés imposent des restrictions sur les opérations de vente afin de les limiter alors que d'autres l'interdisent carrément. Les défenseurs de l'implantation de la vente à découvert confirment que son autorisation assure une meilleure efficience du marché, dans le sens d'une meilleure découverte du prix, alors que les opposants affirment qu'elle déstabilise les marchés en causant des paniques de vente, des augmentations de la volatilité et des krachs boursiers.

Vente à domicile [Gest. comm.]

Pratiquées par un vendeur à domicile de l'acheteur (en porte à porte, par réunion). Réglementée depuis la loi du 22 décembre 1976 qui permet au consommateur de bénéficier d'un délai de sept jours pendant lesquels il peut renoncer à son achat.

Vente à l'américaine [Gest. comm.]

Réduction progressive des articles jusqu'à ce que le stock soit épuisé chez le distributeur.

Vente à l'encan [Gest. comm.]

Syn. : *Vente aux enchères publiques* (encan vient de *in quantum* : pour combien?).

Vente à réméré

➤ *Réméré (Vente à)*.

Vente à tempérament [Fin.]

Facilités de paiement (crédit) consenties par le vendeur à un particulier pour l'achat de biens durables.

Vente agressive, Vente personnalisée

[Gest. comm.]

Traductions respectives de *hard selling* et de *soft selling* proposées par la commission de terminologie « Économie et finances » (9^e liste, *Notes bleues de Bercy*, n° 184, 1^{er}-15 juin 2000) et qui désignent des techniques de ventes soit dont l'argument principal est l'importance des avantages financiers consentis au client (vente agressive), soit dont les arguments sont adaptés à la personne à prospecter.

Vente au cours [Gest. comm./Fin.]

Vente dont les marchandises sont facturées à leur cours au jour de la livraison.

Vente contre documents [Fin.]

Contrat stipulant que la livraison des marchandises n'aura lieu que contre remise des documents relatifs à la vente : facture, connaissance, police d'assurances, pièces de douane, etc.

Vente en consignation [Gest. comm.]

Vente réalisée par le moyen d'un commissionnaire à qui la marchandise a été donnée en dépôt.

À ne pas confondre avec « vente avec emballages consignés » dans laquelle l'acheteur peut restituer les emballages et obtenir la consignation (coût de l'emballage).

Vente franco-destination, franco-frontière, etc.

➤ *Franco, INCOTERM.*

Vente jumelée [Gest. comm.]

Vente de plusieurs produits différents, mais souvent complémentaires ou captifs, à un prix total inférieur à la somme des prix propres à chaque produit pris isolément.

Vente-loco-magasin ou Loco-usine ou

Prix-usine [Compt.]

Vente dans laquelle l'acheteur supporte les frais d'emballage et de transport.

Vente par licitation [Dr.]

Vente aux enchères d'une chose indivise entre plusieurs copropriétaires.

Vente par correspondance [Gest. comm.]

La vente par correspondance (VPC) est une forme de vente hors magasin pratiquée par des entreprises spécialisées (horlogerie, livre...) mais également par quelques grandes entreprises disposant d'un catalogue général.

Ventilation [Compt.]

Mise en œuvre, en comptabilité analytique, de l'ensemble des opérations d'affectation, de répartition et d'imputation permettant de traduire les charges en coûts.

Venture-capital (Société de) [Fin.]

Société participant au financement de l'innovation, l'expression *venture-capital* signifiant « capital-risque ».

Verhulst (Loi de) [Méth.]

Loi statistique correspondant au phénomène d'autofreinage de la croissance

démographique donnant à celle-ci une forme logistique (courbe en S).

Vérification

➤ *Audit.*

Vérificationnisme [Méth.]

Attitude méthodologique de validation d'une théorie scientifique par la preuve, la confirmation par les faits (observation ou expérimentation). À l'opposé de la vérificabilité, Karl Popper propose la falsificabilité qui relève de l'infirmer-nisme : une théorie est scientifique si elle peut être soumise à la réfutation et elle est provisoirement acceptée si elle n'est pas infirmée par les faits. L'exemple célèbre qui illustre cette attitude est la proposition « tous les cygnes sont noirs » : il suffit de rencontrer un signe blanc pour réfuter la proposition. K. Popper indique que la psychanalyse et les lois tendancielles du système de K. Marx ne satisfont pas les critères de discipline et de lois scientifiques car elles ne se prêtent pas aux procédures de réfutation.

Verrouillage [Fin.]

Pratique illicite consistant pour des filiales à acheter les actions de la société-mère afin de supprimer le contrôle des actionnaires de la société-mère à leur égard. La loi autorise l'achat d'actions par la filiale pour un montant représentant moins de 10 % du capital social de la société-mère.

Verticale (Analyse, Approche, Coupe)

➤ *Analyse longitudinale.*

Vétusté (Coefficient de)

➤ *Valeur d'usage.*

Vickrey (Enchères à la) [Gén.]

Système d'enchères au second prix préconisé par W. Vickrey dans les enchères à prix cachés : l'objet de l'enchère reviendra à celui qui offre le prix le plus élevé mais en acquittant seulement le prix de la deuxième offre, majorée le cas échéant d'un forfait ou d'un faible pourcentage. Et en cas d'égalité, l'acheteur sera désigné par tirage au sort.

Vitesse (ou Vélocité) [Méth./Fin.]

Expression de la pente de la tendance : elle est dite positive lorsque l'on mesure l'amplitude de la hausse et négative lorsqu'il faut déterminer l'amplitude de la baisse.

➤ *Momentum.*

Volatilité [Fin.]

Terme exprimant, par un pourcentage le plus souvent, l'amplitude et la fréquence de la variation du cours pour une action, un taux, un portefeuille ou un marché financier par rapport aux autres valeurs.

➤ *Théorie du portefeuille.*

Volatilité implicite [Fin.]

Coefficient de volatilité qui se déduit du niveau de prix d'un instrument financier.

➤ *Théorie du portefeuille.*

VPC

➤ *Vente par correspondance.*

Vrac (En) [Gest. comm.]

Désigne les marchandises vendues non conditionnées et le plus souvent sans marque ; se dit également de marchandises expédiées pêle-mêle sans être arri-mées et sans emballage.

VRP [Gest. comm.]

Voyageur-Représentant-Placier. Le VRP appartient au groupe des intermédiaires internes à l'organisation à laquelle il est lié. Le statut des VRP est défini par la loi du 7 mars 1957.

➤ *Représentant de commerce.*

W

Walk-away clause

➤ *Clause de forfait, Compensation avec déchéance du terme.*

Wall Street [Fin.]

Rue de New York où se trouve le *New York Stock Exchange* (Nyse), l'une des trois bourses de valeurs de New York et qui constitue la première place financière dans le monde.

Warehouse to warehouse clause [Log.]

Clause d'assurance couvrant les marchandises depuis le moment où elles quittent le magasin de départ jusqu'au moment où elles parviennent au lieu de destination.

Warrant [Fin.]

Effet de commerce permettant d'emprunter sur gage de marchandises détenues dans des magasins généraux. Un warrant remplit la fonction d'un ticket de consigne négociable.

➤ *Récépissé, Warrant.*

Warrant (Bourse) [Fin.]

Désigne le bon attaché à un titre donnant la possibilité à son détenteur de souscrire, suivant le cas, à une action ou à une obligation, au prix fixé, ceci durant une période prédéterminée. Le *warrant* est

plus généralement un titre à effet de levier permettant de jouer à une échéance donnée une valeur ou un indice.

Le warrant couvert est un bon d'option avec pour actif sous-jacent un indice boursier, une action, une matière première...

Le warrant est une forme particulière d'option en ce sens que l'achat d'un *warrant* comme celui d'une option ne confère qu'un droit sans aucune obligation. *Warrant* et option ont cependant des caractéristiques distinctes. Les échéances, le prix d'exercice et la quotité sont standardisés pour les options, alors qu'elles sont du ressort de l'émetteur pour les warrants. Sur un marché d'options, on peut ouvrir une position acheteuse ou vendeuse alors que sur les *warrants* on ne peut initier qu'une position acheteuse; en outre, l'absence d'appel de marge sur les *warrants* les rend accessible à partir d'un simple compte-titres, alors que l'utilisation des options nécessite un compte spécifique.

L'acheteur ou le vendeur d'une stratégie d'options peut passer un ordre lié, ce qui n'est pas possible avec les *warrants*. Ces derniers sont des instruments d'anticipation d'une hausse, là où les options apparaissent comme des instruments de couverture. Les *warrants* sont de type américain (exerçables à tout moment) alors que les options sont de type soit américain, soit européen (exerçables seulement à l'échéance).

Warrantage [Fin.]

Escompte de *warrant*.

Warrants bid only [Fin.]

Warrants pour lesquels l'émetteur ayant tout placé son émission sur le marché ne

W

peut proposer que des prix d'achat, puisqu'il n'a plus rien à vendre. Le cours de ces *warrants* fluctue alors selon la loi de l'offre et de la demande sur le marché, sans relation avec l'évolution du support.

Weber (Théorie de) [*Gest. adm.*]

Max Weber (1864-1920) est un économiste et sociologue allemand selon lequel l'organisation bureaucratique est la plus efficace. Cette forme d'organisation se caractérise essentiellement par :

- une hiérarchie d'emplois claire ;
- des emplois bien définis pour ce qui est des limites de compétence ;
- une séparation entre la fonction et l'homme qui l'occupe ;
- une discipline stricte dans le travail ;
- des règles écrites qui prévoient tout.

On lui doit également la notion d'idéal-type.

Whistleblowing (Lanceur d'alerte) [*Gen.*]

Souffler dans le sifflet (traduction littérale de *to blow the whistle*), consiste, pour un individu, à révéler, de manière désintéressée, l'existence de pratiques illégales, ou que l'individu estime immorales ou illégitimes. Le *whistleblowing* équivaut ainsi à « lancer une alerte ». Dans le monde de l'entreprise et des affaires en général, le *whistleblowing* peut passer par un dispositif technique (ligne téléphonique dédiée et dont les salariés disposent) pour signaler, de manière anonyme ou non, toute suspicion de fraude ou de fraude avérée. Pour la plupart des entreprises, le contexte est celui de la loi Sarbanes-Oxley (ou SOX) qui a été adoptée par le Congrès américain, en 2002, peu de temps après les

scandales comptables et financiers, d'Enron ou de Worldcom. Cette loi vise à restaurer la confiance des investisseurs en renforçant la fiabilité de l'information financière d'une part, et en améliorant la responsabilité des gestionnaires, d'autre part. Un des volets de cette loi consiste en l'obligation de mettre en œuvre un contrôle interne dans l'entreprise (le dispositif technique), exercé au bénéfice des investisseurs, c'est-à-dire des actionnaires. Le salarié susceptible de lancer une alerte fait alors face au dilemme « parler ou se taire ». L'usage du dispositif n'est en général pas neutre sur le sort réservé au salarié lui-même, souvent victime de représailles et assez peu protégé par la loi en France jusqu'à présent.

Wilson (Formule de)

➤ *Quantité économique de commande.*

« Winner takes all market » (le gagnant prend tout le marché)

➤ *First mover advantage*

Woodward J. (Théorie de) [*Strat. man.*]

Les travaux de cette sociologue anglaise (1916-1971) se situent dans le cadre de la théorie de la contingence. Ses observations lui ont permis de montrer que les choix de structures d'organisation étaient étroitement corrélées avec les caractéristiques technologiques des organisations.

Workflow [*Gest. prod.*]

« Gestion de flux » ou formalisation du fonctionnement d'une organisation par une étude des flux d'information qui permet de savoir qui fait quoi, comment et avec quelles informations.



X (Génération)

➤ Générations X, Y, Z.

X (Théorie)

➤ *Théorie X, Y.*

X inefficiency

➤ *Inefficacité X.*

XAO [Gest. prod.]

Activité (X) susceptible d'être assisté par ordinateur comme par exemple la conception et la fabrication (CFAO), le dessin (DAO), l'enseignement (EAO), etc.



Y (Génération)

➤ Générations X, Y, Z.

Y (Théorie)

➤ *Théorie X, Y.*

Yield curve [Gén.]

Trad. : *Courbe de rendement* (en anglais, *yield* signifie produit).

Yield management [Gest. comm.]

Une technique qui consiste à moduler le prix en fonction de la demande du

produit dans le but de maximiser le revenu global de l'entreprise. Il s'agit d'optimiser la gestion de la capacité d'offre par une politique flexible de prix. La technique du *yield management* (ou gestion par le rendement) permet d'améliorer les recettes en augmentant les tarifs lorsque la demande est forte et en proposant des promotions lorsqu'elle est insuffisante. Cette méthode est fréquemment utilisée dans l'activité touristique.

York (Système ou Salaire)

➤ *Forme de salaire.*

Yule, Slutsky (Effet) [Méth.]

Nom donné aux oscillations parasites que fait apparaître l'application de la méthode des moyennes mobiles aux séries purement aléatoires.





Z (Génération)

➤ *Génération X, Y, Z.*

Z score [Fin.]

Mesure du risque de défaillance d'une société calculée à partir de ratios comparables et financiers.

Z (Théorie)

➤ *Théorie Z.*

ZBA

➤ *Zero balance account.*

Zéro (Cinq)

➤ *Cinq zéro, Qualité totale.*

Zero balance account (ZBA) [Fin.]

L'équilibrage quotidien des positions des filiales d'un groupe fait obligation aux filiales d'équilibrer leurs positions (le solde de leurs comptes bancaires) chaque jour, par l'intermédiaire de comptes pivots gérés au niveau du groupe.

Zéro-coupon [Fin.]

Méthode de paiement des intérêts en une fois à la fin de l'opération. Se dit

uniquement des opérations de plus d'un an.

➤ *Obligation zéro-coupon.*

Zillmerisation [Ass./Compt.]

Du nom d'un assureur autrichien (Zillmer), nouvelle procédure comptable adoptée à partir de l'exercice 1982 pour la présentation des produits mathématiques en assurance-vie et capitalisation.

Zone d'incertitude organisationnelle

[Socio., Dest. Ress. Hum..]

Expression développée dans le cadre de l'analyse stratégique des organisations par M. Crozier pour désigner la zone non définie et non délimitée, qui échappe donc au contrôle par la hiérarchie, et qui donne un pouvoir à celui ou à celle qui en assure la maîtrise dans le cadre de son activité normale.

Zone de chalandise [Gest. comm.]

Désigne l'espace géographique, à proximité du point de vente, dans lequel se situe la majeure partie des clients.

Syn. : *Zone d'attraction commerciale.*

Zone chaude, zone froide [Gest. comm.]

Dans toute surface de vente, il existe deux « territoires » qualifiés de « zone chaude » vers laquelle les consommateurs se dirigent spontanément et de « zone froide » que les clients fréquentent avec réticence.